
Digitized by Google

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ

## DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

## DE L'AVEYRON.



**TOME HUITIÈME.**

1851—1858.

*Crescunt concordiâ vires.*



**RODEZ,**

Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

—

1858.

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON

La publication du VIIIe volume des *Mémoires* a été retardée par l'impression des trois premiers volumes des *Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes*, par M. H. de Barrau; trois forts volumes in-8°, qui ont été publiés par la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

Le 1er, composé de 770 pages, a paru en 1853;
Le 2e, composé de 765 pages, a paru en 1854;
Le 3e, composé de 804 pages, a paru en 1857;
Le 4e sera mis incessamment sous presse.

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ

## DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

## DE L'AVEYRON.



**TOME HUITIÈME.**

**1851—1858.**

*Crescunt concordiâ vires.*



**RODEZ,**

Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

---

1858.

AU

# CONSEIL GÉNÉRAL

## DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.

La Société des Lettres, Sciences et Arts lui dédie ses Mémoires, comme témoignage de sa reconnaissance pour la protection dont il l'honore.

*Le Président*, H. de BARRAU.

*Les Secrétaires*, B. LUNET, L. BOURGUET.

# TABLE

## DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

**Qui ont eu lieu depuis la publication du tome VII^e, jusqu'au 31 juillet 1856.**

(A partir de la séance du 31 juillet 1856, les *Procès-Verbaux* ont été imprimés *in extenso* et réunis en *Recueils*, conformément au désir exprimé par le Conseil général du département dans sa session de 1856).

**1851.**

43^e séance, 1^er juin (*Journal de l'Aveyron* du 7 juin; *Echo* des 7 et 11 juin; *Le Palais* du 15 juin). — Changement des collections d'histoire naturelle que possède le Musée dans les salles du palais de justice que M. le préfet a bien voulu mettre à la disposition de la Société. — Comptes de M. le trésorier depuis 1846 jusqu'à 1850 inclusivement. — Acquisition d'une rente de 15 fr. sur l'Etat au nom de la Société. — Délibération relative aux membres de la Société qui sont en retard pour payer leur cotisation annuelle. — Admission. — Travaux. — Lettre par laquelle M. Fluchaire, préfet de l'Aveyron, offre à la Société un tableau représentant le plus beau trait de l'histoire du Rouergue. — Tableaux de Grenier et de Mussini, donnés par le Gouvernement, sur la proposition de M. de Guizard, directeur des Beaux-Arts. — La bénédiction des troupeaux, paysage peint et donné par M. Richard. — Fragment d'un drapeau italien et autres objets envoyés de Rome. — Ouvrages et objets divers reçus pour la bibliothèque et pour le musée. — Envoi des travaux et des procès-verbaux de la Société à faire au comité des monuments et des arts de Paris, conformément à la demande de M. le ministre de l'instruction publique. — Délibération relative à la pério-

dicité et à la publicité des séances de la Société. — Mesures à prendre à suite de l'autorisation accordée à la société philharmonique de faire des répétitions dans la salle de l'Hôtel-de-Ville où ont été laissés les tableaux.

44e séance, le 3 août (*Journal* et *Echo de l'Aveyron* du 20 août; *le Palais* du 24 août). — Travaux et communications. — Résultat de la vérification des comptes rendus à la précédente séance, par M. le trésorier. — Formation des archives de la Société. — Dons pour la bibliothèque et pour le musée. — Encouragement accordé à M. Castanié, peintre. — Projet d'une galerie des portraits des illustrations du Rouergue et de l'Aveyron.

**1852.**

45e séance, le 11 janvier (*Journal* et *Echo de l'Aveyron* du 24 janvier, *le Palais* du 25 janvier). — Acquisition de 58 tableaux faisant partie de la collection de M. le capitaine Gibert, moyennant une pension annuelle et viagère de 300 fr., dont les deux tiers à la charge de la commune de Rodez et l'autre tiers à la charge de la Société. — Indemnité accordée à M. Courtial pour le classement des objets d'histoire naturelle. — Travaux : Mémoires de M. l'abbé Lunet et de M. Mazuc accompagnant une carte en relief indiquant les divers soulèvements des terrains qui avoisinent Rodez. — Observations météorologiques faites à Rodez, par M. Blondeau, pendant l'année 1851. — Démission de M. Henri Carcenac des fonctions de trésorier; expression des regrets que sa détermination fait éprouver par la Société; nomination d'une commission pour recevoir ses comptes; nomination de M. Valat aux fonctions de trésorier. — Admissions. — Proposition de M. de Monseignat relative à la publication d'un *Guide des voyageurs* dans le département de l'Aveyron. — Observations de M. de Saint-Genis sur divers articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, par M. Louandre, et relatifs aux études historiques et archéologiques en province depuis 1848. — M. Duval annonce l'envoi de diverses plantes dessé-

chées de la plaine du Sig (Afrique).—Dons divers.— Envoi de tableaux fait par le Gouvernement et par M. Auguste Blanc, de Rodez.

46e séance, le 18 avril (*Journal* et *Echo de l'Aveyron* du 1er mai 1852; *le Palais* du 2 mai). — Acquisition de médailles romaines faite par l'entremise de M. Gayrard. — Portrait du duc d'Arpajon, donné par M. l'abbé Bousquet et restauré par M. le capitaine Gibert. — Admission. — Travaux. — Mémoire de M. Blondeau en réponse à celui de M. l'abbé Lunet relatif aux soulèvements des environs de Rodez. — Dons divers.

47e séance, le 15 juillet (*Journal de l'Aveyron* du 24 juillet; *Echo* des 24 et 28 juillet, *le Palais* du 1er août 1852). — M. Lunet, secrétaire, donne lecture d'une lettre par lui adressée à M. le Maire de Rodez, dans laquelle il signale à ce magistrat l'existence d'un aqueduc construit par les Romains entre Vors et La Boissonnade, près de Rodez, l'engageant à soumettre au Conseil municipal la question de savoir si cet aqueduc ne pourrait pas être utilisé pour amener des eaux potables à Rodez, préférablement à la machine hydraulique proposée par M. Cordier. Après cette lecture, M. Lunet engage la Société à prendre telle mesure qu'elle avisera, pour que la proposition par lui faite à M. le maire aboutisse. — Nomination d'une commission chargée d'examiner cette proposition. — Allocation des fonds nécessaires pour faire face aux études de cette commission. — Admissions. — Travaux. — Dons divers. — Communications. — MM. Moquin-Tandon, Richard et Valat sont chargés de représenter la Société au congrès scientifique de France, qui doit tenir sa 19e session à Toulouse dans le courant du mois de septembre.

48e séance, le 7 septembre (*Journal de l'Aveyron* du 11 septembre; *le Palais* du 19 septembre 1852.— Cette séance est entièrement consacrée à la lecture du rapport fait par M. Commier, au nom de la commission chargée, dans la prédédente séance, d'exa-

miner si l'aqueduc Romain ne pourrait pas être utilisé pour l'adduction d'eaux potables à Rodez. — La Société vote l'impression de ce rapport et décide qu'un double en sera immédiatement envoyé à M. le Préfet, avec prière de donner à ses conclusions telle suite qu'il jugera convenable.

49e séance, le 14 novembre (*Echo* et *Journal de l'Aveyron* des 24 et 27 novembre et 1er décembre). — Admissions. — Communication de M. Lunet relative au projet d'utiliser l'aqueduc Romain pour la conduite des eaux de Vors à Rodez. — Nomination d'une commission chargée de la direction des fouilles à faire au pré de La Conque et au bois de Madame, à l'effet de s'assurer si le trou de La Conque a été un bassin de construction romaine, s'il y a eu un bassin sous l'emplacement de la Cathédrale et, enfin, dans quel état est l'aqueduc au bois de Madame. — Communication d'une lettre de M. Blondeau démontrant que les Romains ont connu et exécuté des siphons pour alimenter des villes. — Communication d'une lettre de M. Caucanas, ingénieur hydraulicien, qui s'offre à amener à Rodez 1,200 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures, moyennant le prix de 350,000 fr., et d'une autre lettre de M. Raymond, pharmacien de Rodez, contenant le rapport de ce chimiste sur l'analyse qu'il a faite des eaux de Vors. — Communications diverses relatives à ces divers projets. — M. Rouvelet, maire de Millau, envoie une copie d'un procès-verbal constatant la prise de possession de cette ville par les Anglais, en 1361. — M. Boisse adresse à la Société un tableau indiquant la hauteur au-dessus du niveau de la mer de 466 points importants du département de l'Aveyron. — Communication de M. H. de Monseignat, suivie de la nomination d'une commission chargée de rechercher ce qu'il convient de faire pour honorer d'une manière convenable la mémoire des Aveyronnais illustres. — M. le président informe la Société qu'il a obtenu les autorisations nécessaires pour placer les tableaux du musée dans l'une des galeries du palais de justice, et que le premier volume des

*Documents historiques* sur le Rouergue paraîtra incessamment. — MM. Calvet-Rogniat et Jules Duval sont désignés pour représenter la Société au congrès des délégués des Sociétés savantes dont la session doit s'ouvrir, à Paris, le 20 janvier. — Observations de M. Majorel au sujet de la chute d'une aérolithe. — M. Saquet envoie le plan d'une machine hydraulique. — M. Blondeau est chargé de faire un rapport à ce sujet. — Note de M. Boisse sur les soulèvements qu'ont subi les terrains des environs de Rodez. — Résumé de la question de ces soulèvements, par M. l'abbé Lunet. — Dons divers.

**1853.**

50ᵉ séance, le 12 juin (*Journal* et *Echo de l'Aveyron* des 25 et 29 juin; *le Palais* du 26 juin 1853). — Démission de M. Valat des fonctions de trésorier et expression des regrets que son départ fait éprouver par la Société; nomination d'une commission pour vérifier sa gestion. — M. Lunet est nommé trésorier intérimaire. — Admissions. —Travaux.—Envoi d'un mémoire sur les gîtes métallifères de l'Aveyron, par M. Boisse. — M. Rouvelet envoie la copie de divers règlements arrêtés en 1348 par les consuls de Millau. — Renvoi à une commission d'un mémoire de M. Limousin-Lamothe sur la maladie de la vigne et de la pomme de terre. — M. Lunet rend compte des fouilles faites au pré de La Conque. — Lecture d'une pièce de vers patois. — Communications et propositions diverses. — Allocation de 300 fr. accordée à titre d'encouragement à la Société par M. le Ministre de l'instruction publique. — Dons pour la bibliothèque et pour le musée.

51ᵉ séance, le 9 août (*Journal de l'Aveyron* des 3 et 7 septembre; *Echo* du 7 septembre; *le Palais* du 11 septembre). — Démissions. — Admissions. — Rapport de M. Mazuc sur le mémoire de M. Limousin-Lamothe. — Rapport de M. Blondeau sur une machine hydraulique et sur un procédé de lecture de M. Saquet. — Envoi d'un essai topographi-

que et historique sur le canton de Laissac, par M. Denisy. — Observations de M. l'abbé Lunet relatives à un passage du rapport lu à la précédente séance par M. le secrétaire sur les deux monuments romains découverts dernièrement à Rodez, passage dans lequel il est question du miracle des eaux de Lauterne. — Réponse de M. Lunet, secrétaire. — M. Solignac-Monteil offre à la Société divers manuscrits des œuvres éditées et inédites d'Amans-Alexis Monteil, son oncle. — Dons divers pour la bibliothèque et pour le musée.

**1854.**

52e séance, le 29 janvier. — Rapport d'une commission chargée de vérifier la gestion de M. Valat, ancien trésorier. — La Société vote l'impression des diverses pièces et documents ayant rapport au projet des eaux à amener à Rodez. — Elle charge M. E. de Barrau de s'entendre avec les héritiers Delauro au sujet de l'indemnité qui peut leur être due pour les fouilles déjà faites ou à faire au pré de La Conque.

53e séance, le 23 juillet (*Journal de l'Aveyron* des 9, 16, 19, 23 et 26 août, *Echo* des 9, 12 et 19 août; l'*Aigle* du 10 août). — Admissions. — Nomination de M. Mazuc aux fonctions de trésorier de la Société, en remplacement de M. Lunet, démissionnaire. — Réception d'une partie des manuscrits de M. Monteil. — Communication de M. H. de Barrau au sujet des tableaux que possédaient les églises de Rodez avant la Révolution. — Rapport de MM. Mazuc et Timbal-Lagrave sur une espèce nouvelle du genre senecio, par eux découverte dans l'Aveyron. — Travaux divers. — La Société charge M. Viallet de rechercher les moyens dont elle peut disposer pour former la collection des ouvrages publiés par les divers auteurs Aveyronnais dont il a commencé de former lui-même la liste. — Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant la prochaine publication d'un *Bulletin* des Sociétés savantes. — Communica-

tions diverses. — Dons pour le musée et pour la bibliothèque.

54e séance, le 19 novembre (*Journal de l'Aveyron* du 2 ; l'*Aigle* du 5 : *Echo* du 6 décembre). — Communications diverses. — Travaux. — Dons divers.

**1855.**

55e séance, le 25 mars (*Journal de l'Aveyron* et l'*Aigle* du 25 avril ; *Echo* du 27). — Mort de M. E. Mazuc ; regrets qu'elle fait éprouver à la Société. — Nomination d'un nouveau trésorier et renouvellement du bureau. — Remercîments à MM. Mercadier et Maignal pour les services qu'ils ont rendus au musée. — Admissions. — Mode à adopter pour la publication des *Mémoires* de la Société. — Communications diverses. — Lettre de M. J. Duval relative au monument de Monteil, qui doit être construit à Cély. — Lettre adressée par M. le président de la Société à MM. les membres du conseil de fabrique de la Cathédrale de Rodez, au sujet d'un tombeau en marbre déposé dans cette église. — Dons divers.

56e séance, le 12 août (l'*Aigle* du 8, *Journal de l'Aveyron* du 9, et *Echo* du 11 janvier). — Legs fait à la Société, par M. Gally, d'une somme de 500 fr. en argent et de tous ses tableaux et gravures. — Subvention de 300 fr. accordée à la Société, par Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique. — Communication de M. Lunet au sujet de deux bassins et autres objets découverts sous la voie publique, entre l'Evêché et la Cathédrale de Rodez, et présumés d'origine romaine. — Admission. — Travaux. — M. l'abbé de Morlhon, vicaire-général du diocèse du Puy, est chargé de représenter la Société au congrès scientifique de France, qui doit tenir dans cette ville sa prochaine session.

57e séance, le 5 décembre (l'*Aigle* du 9, *Journal de l'Aveyron* des 9 et 12, *Echo* des 11 et 15 janvier). — Mort de l'honorable général Tarayre, l'un des plus anciens membres de la Société ; regrets qu'elle

éprouve de cette perte. — Communications diverses. — Travaux. — Legs fait à la Société, par M. E. Mazuc. Dons divers.

**1856.**

58e séance, le 27 avril (l'*Aigle* et le *Journal de l'Aveyron* du 28 mai). — Admissions. — Rapport de la commission chargée de vérifier les comptes remis par M. Lunet, ancien trésorier de la Société. — Proposition tendant à faire diviser la Société des Lettres en plusieurs commissions. — Projet d'inscription latine destinée à être placée dans le bassin de Vors. — Découverte d'un radier en ciment romain dans l'enclos des Frères de la Doctrine chrétienne, à Rodez. — M. Viallet rend compte de la découverte, dans une des chapelles de la Cathédrale de Rodez, d'un anneau pastoral qu'il croit avoir été celui de l'évêque de Rodez, Pierre IV de Pleine-Chassaigne. — Délibération de la Société portant que le cabinet des objets d'histoire naturelle sera mis à la disposition des élèves du Lycée que leur professeur jugera dignes de cet encouragement. — Réclamation de M. Solignac-Monteil au sujet des manuscrits qu'il a déjà donnés à la Société. — Circulaire de Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique demandant l'envoi des diverses publications de la Société pour être soumises au comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. — Communications diverses. — M. Delmas est chargé de faire pour le musée une copie du portrait de l'abbé Périé, fondateur de l'établissement des sourds-muets de Rodez. — Dons divers.

Séance extraordinaire, tenue le 2 juillet 1856, et uniquement consacrée à l'admission de nouveaux membres.

## BUREAU.

MM. H. DE BARRAU, président titulaire.
H. de Monseignat, vice-président.
Lunet, Bonaventure, secrétaire.
Bourguet, Léopold, vice-secrétaire.
L'abbé Bion de Marlavagne, président, et Bourguet, Léopold, secrétaire de la section des Lettres.
Micault de Lavieuville, président, et Peyras, secrétaire de la section des Sciences.
Boissonnade, président, et Herbert, secrétaire de la section des Arts.
Delmas, Viallet et Cérès, conservateurs du musée.
Bourguet, Léopold, conservateur adjoint.
Vésy, bibliothécaire-archiviste.
Fontès, trésorier.
Courtial, surveillant du musée.

Les membres du bureau et M. l'inspecteur d'académie de Rodez forment un comité permanent qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts moraux et matériels de la Société, et de la surveillance de ses publications.

---

### ADMISSIONS DEPUIS LA PUBLICATION DU VII$^{e}$ VOLUME.

#### Membres honoraires.

MM. Rampand, ancien préfet de l'Aveyron.
Jasmin, poète et coiffeur à Agen.

---

#### Membres titulaires.

MM. Mgr Croizier, évêque de Rodez.
L'abbé Lunet, curé de Saint-Laurent-d'Olt.

Mazuc, Emile, botaniste à Rodez.
Rivière, Henri, avocat à Rodez.
Trautmann, ingénieur des mines à Rodez.
Girou de Buzareingues, député de l'Aveyron à Paris.
Rouvelet, ancien sous-préfet à Millau.
Valady, Henri de, avocat à Rodez.
Romain, agent-voyer en chef du département à Rodez.
Majorel, distributeur des postes à Gaillac-d'Aveyron.
M[gr] Delalle, Louis-Auguste, évêque de Rodez.
Pouget, conseiller de la cour impériale à Montpellier.
Micault de Lavieuville, directeur des contributions directes à Rodez.
Hayaërt, capitaine de gendarmerie à Beauvais (Oise).
Gaches, Charles, rédacteur en chef du *Napoléonien*, à Amiens.
Vesy, Jean-Baptiste-Martin, bibliothécaire à Rodez.
Castan, Zéphyrin, surveillant général du lycée à Rodez.
Bourguet, Léopold, avocat à Rodez.
De Costeplane, agent du trésor et des postes de l'armée d'Afrique à Alger.
Castanié, Joseph, peintre à Rodez.
Pons, chanoine honoraire et professeur de rhétorique au petit séminaire de Saint-Pierre.
Mas, professeur d'histoire au petit séminaire de St-Pierre.
Azemar, professeur de mathématiques au petit séminaire de St-Pierre.
De Troullioud de Lanversin, directeur de l'usine à gaz de Rodez.
Alibert, prêtre attaché à la cathédrale de Rodez.
Cérès, Paulin, prêtre, aumônier du couvent de la Providence, à Rodez.
Lefèvre, professeur d'agriculture à Rodez.
Roquette, directeur des sourds-muets à Rodez.
Herbert, professeur de rhétorique au lycée de Rodez.

Guillebot de Nerville, ingénieur en chef des mines à Rodez.
Peyras, professeur au lycée de Rodez.
Combes, Hippolyte, avocat à Millau.
Baragnon, préfet de l'Aveyron à Rodez.
Rocher, recteur de l'académie à Toulouse.
Durand, inspecteur d'académie à Rodez.
Castan, Octavien, vicaire à Rignac.
Louvain-Pescheloche, architecte à Rodez.
Boubal, Charles, avocat à Rodez.
Desjardins, Gustave, ancien élève de l'école des chartes, archiviste à Rodez.
Pouget, Antoine, dessinateur à Rodez.
Breton, chanoine honoraire et secrétaire particulier de Mgr l'évêque de Rodez.
Vanginot, architecte du département à Rodez.
Noël, archidiacre et vicaire-général du diocèse à Rodez.
Le vicomte Edouard de la Boninière de Beaumont, à Rodez.
Saquet (l'abbé) professeur au collége de Millau.
Fauré, professeur du lycée à Rodez.
Fromen, homme de lettres à Sainte-Geneviève.
De Fajole, Gustave, docteur-médecin à Saint-Geniez.
De Monseignat, Jules, à Rodez.
Lassasseigne, proviseur au lycée de Rodez.
Vaissié, Aimé, licencié ès-lettres et professeur au petit séminaire de St-Pierre, près Rodez.

—

**Membres correspondants.**

MM. Grandlaunay (du), ex-directeur de l'asile des aliénés de Rodez.
Souyri, curé de Sainte-Eulalie à Bordeaux.
Thorel, professeur de littérature à Bordeaux.
Vauquelin, médecin oculiste et auriste à Paris.
Reumont (le baron Alfred de), chargé d'affaires de Prusse, à Florence.

D'Auriac, employé de la bibliothèque impériale à Paris.
Timbal-Lagrave, botaniste à Toulouse.
Denisy, Léon, instituteur à Brasc.
Raymond-Signouret, de Rodez, homme de lettres à Paris.
Girbal, Auguste, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.
Castan, vicaire-général à Moulins.
Lagarrigue de Calvi, chef d'institution et officier d'académie à Paris.
Aussel, professeur au lycée de Perpignan.
Mouls, curé à Arcachon (Gironde).
Cabantous, professeur à la faculté de droit d'Aix.
Rey, sous-bibliothécaire de la ville de Montauban.
Rebold, directeur d'un établissement électro-médical à Paris.

---

**Membres décédés depuis la publication du tome VIIe.**

MM. Le baron de Gaujal, correspondant de l'Institut ; membre honoraire.
Girou de Buzareingues père, correspondant de l'Institut, membre honoraire.
Tarayre, lieutenant-général, membre titulaire.
Daudé de Lavalette, avocat à Montpellier, membre correspondant.
Gayrard, de Rodez, graveur à Paris, memb. hon.
Lescure, membre du conseil général, à Lavernhe, membre titulaire.
Randon-du-Landre, membre du conseil général à Saint-Jean-du-Bruel, membre titulaire.
Marquier, ancien préfet de l'Aveyron, membre correspondant.
Dubreuil, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, membre correspondant.
Brouzès, proviseur au lycée de Clermont, membre correspondant.
Vernhes, ancien intendant militaire à Rodez, membre titulaire.

Cassan, Louis, directeur des contributions directes à Pau, membre correspondant.
Prost, botaniste à Mende, membre correspondant.
Dunal, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier, correspondant de l'Institut, memb. hon.
Châteaubriand (le vicomte de), membre de l'Institut, membre honoraire.
Rosy, médecin à Lacanourgue, membre corresp.
Hombres-Firmas (le baron d'), correspondant de l'Institut à Alais, membre honoraire.
Moncet-Choisy, curé de Saint-Antonin, m. corr.
Janson, Henri, avocat à Rodez, memb. titulaire.
M^lle^ Flaugergues, Pauline, à Paris, m. corresp.
Bousquet, curé de Buseins, membre titulaire.
M^gr^ Croizier, évêque de Rodez, membre titulaire.
Mazuc, Emile, de Rodez, membre titulaire.
Majorel, distributeur des postes à Gaillac, m. tit.
Souyri, curé à Bordeaux, memb. corr.

# MÉMOIRES

DE LA

## SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

### Amphithéâtre romain de Rodez, Aquéduc romain ayant conduit des eaux potables dans cette ville.

### Rapport sur ces deux monumens lu à la Société le 12 juin 1853.

Messieurs,

Il m'a semblé que la Société des Lettres se devait à elle-même, devait à l'archéologie et surtout à l'histoire locale, de placer parmi ses travaux un compte-rendu exact des fouilles qui ont été faites, au commencement de cette année, au pré de La Conque et de l'exploration de l'aquéduc romain qui vient d'avoir lieu aux frais de la municipalité de Rodez.

Cette tâche, j'ai essayé de la remplir, regrettant qu'une plume plus compétente ne s'en soit pas chargée.

Ces fouilles et cette exploration ont produit une sorte de révélation historique; car les deux grands monumens dont l'existence vient d'être mise hors de toute contestation avait été si peu connue jusqu'à ce jour, que M. le baron de Gaujal, qui pourtant a compulsé avec tant de soin toutes les sources de notre histoire locale, s'étonnait encore, il y a à peine quelques années, que les *Romains*, *qui durant cinq siècles avaient paisiblement régné dans les Gaules, et les avaient embellies de tant d'édifices, n'eussent laissé dans le Rouergue d'autres traces de leur domination que quelques vestiges des voies qui traversaient cette province* (1).

(1) *Tableau historique*, page 39.

L'existence de ces monumens démontre que les Ruthènes et leur capitale ont eu, aux yeux du peuple romain, une importance plus grande qu'on ne l'avait cru jusqu'à ce jour ; et, pour mon compte, je suis loin de considérer ce résultat des travaux qui viennent d'être exécutés comme indifférent.

Mais d'où venait, sous la domination romaine, cette importance de la capitale des Ruthènes ? A quelle époque Rodez a-t-il été doté de l'amphithéâtre et de cette conduite d'eau qui frappe encore d'admiration les esprits les plus sceptiques ? Dans quel siècle les deux monumens ont-ils été mis dans l'état de dégradation dans lequel ils se trouvent ? Questions délicates que je me suis posées.

Je vais soumettre sans réserve à votre appréciation le résultat des investigations auxquelles je me suis livré pour les résoudre.

J'ai donc à vous entretenir de quatre choses :

1° Des fouilles du pré de *La Conque*; 2° de l'exploration de l'aquéduc ; 3° de l'époque à laquelle ces deux monumens ont été construits, et par voie de suite des causes qui faisaient alors de Rodez une ville importante pour les Romains ; 4° de l'époque à laquelle ces monuments ont été enlevés à leur destination.

Je ne m'occuperai pas, bien entendu, de la question de savoir si l'aquéduc peut et doit être ou non utilisé au profit de la ville de Rodez. — A cet égard, mon opinion est connue et bien arrêtée ; mais la solution de cette question appartient à une autre réunion qui s'en préoccupe vivement, qui ne se prononcera qu'en pleine connaissance de cause et après avoir pris l'avis des hommes de l'art les plus compétens.

## FOUILLES DU PRÉ DE LA CONQUE.

Dans votre séance du 14 novembre dernier, vous avez affecté à ces fouilles une somme de 300 fr. à prendre sur les modiques ressources de votre maigre budget.

Cette somme a été dépensée au mois de décembre, et elle n'a servi qu'à exciter votre curiosité et celle du public, sans la satisfaire.

Une souscription ouverte spontanément dans un cercle res-

treint a produit une somme de 265 fr. qui vous a été remise et a été employée immédiatement sous votre direction.

Mu par l'intérêt croissant qu'excitaient ces recherches, convaincu de leur importance, M. le Préfet a affecté à la continuation de ces fouilles une somme de mille francs, qui avait été mise à sa disposition pour être employée à des recherches archéologiques. La majeure partie (1) de cette troisième somme est encore à dépenser, et elle le sera dans le courant de l'été, sous la direction de notre savant collègue M. Boissonnade, architecte du département.

Cette somme sera employée le plus utilement possible. Pour quiconque a remarqué l'épaisseur de la couche de terre qui recouvre le monument et les dimensions de ce qu'on est convenu d'appeler le *Trou de La Conque*, on ne peut s'empêcher néanmoins de considérer la majeure partie de l'édifice comme destinée à demeurer enfouie jusqu'au jour où le gouvernement fera continuer les fouilles à ses frais, et nous devons espérer que ce jour ne se fera pas trop longtemps attendre.

L'amphithéâtre de Rodez a, comme tous ceux de construction romaine, la forme elliptique. M. Romain, agent-voyer en chef du département, en a levé le plan avec la consciencieuse précision qui lui est habituelle, et je dépose ce plan sur le bureau.

Il en résulte que le grand axe de notre amphithéâtre avait, non pas 70 mètres, comme le dit M. de Gaujal, mais 110 mètres, et le petit axe 87, au lieu de 40 que lui attribue approximativement l'auteur des *Essais historiques*. Ce ne sont pas sans doute là les dimensions de l'amphithéâtre Flavien à Rome, dont le grand axe a 200 mètres et le petit 167; mais l'amphithéâtre de Rodez ne le cédait guère à ceux de Nîmes et de Pola, qui ont leur réputation historique si bien établie. Le grand axe de celui de Nîmes, qui diffère peu de celui de Pola, n'a, en effet, que 133 mètres et le petit que 101. Quant au grand axe de l'arène de Rodez, il a 41 mètres 50 centimètres, et le petit 29 mètres 50 centimètres. L'arène est, on le sait, l'espace

(1) Environ 700 francs.

entouré par l'amphithéâtre et où paraissent les animaux et les gladiateurs et, lorsqu'il se remplissait d'eau, les barques légères.

Je ne sais, mais il me semble que, d'après la seule indication de ces dimensions, l'amphithéâtre de Rodez, mieux conservé peut-être que beaucoup d'autres, mérite de trouver une place honorable parmi les anciens monumens de la France.

Les travaux ont commencé par une tranchée profonde tendant du midi au nord. Cette tranchée forme comme un rayon aboutissant de la circonférence au centre. Elle a été la moins fructueuse. A l'origine, près de la circonférence, sur la partie élevée de La Conque, a été trouvé, sous la couche de terre, le roc naturel et rien de plus. Puis pourtant, vers le milieu de la pente et à la profondeur d'un mètre cinquante centimètres environ, a apparu un mur très large qu'on a plus tard supposé être le sommet dégradé du mur formant l'enceinte extérieure de l'amphithéâtre.

A côté de ce mur et en amont, est un aquéduc taillé dans le roc et ayant une inclinaison prononcée de l'ouest vers l'est.

Ce mur et cet aquéduc sont désignés sur le plan de M. Romain par les lettres P et O.

En aval de ce mur existe une couche de terre rapportée, de deux à trois mètres de profondeur. Au-dessous de cette couche en est une autre composée de cailloux et à laquelle l'eau venait affleurer. Pour descendre plus bas, une pompe eût été indispensable, et les travaux ont dû dès-lors cesser sur ce point.

L'atelier a été transporté aux abords du grand mur qui ferme l'amphithéâtre, à l'aspect du couchant. Ce mur a frappé l'attention des diverses générations de Ruthénois qui se sont succédé. Nos historiens eux-mêmes s'en sont occupé, et Bonnal, le plus ancien de tous (1), rapporte qu'il a ouï dire à des personnes fort anciennes qu'un grand nombre de médailles de *bronze avaient été autrefois trouvées contre cette muraille ou dans icelle.*

Ce mur est encore d'une solidité extrême. Il est bâti avec un ciment qui contient de la brique pilée. Il a été violemment dé-

(1) Il vivait au XVIe siècle.

pouillé, à une époque inconnue, de son parement extérieur qui, d'après Bonnal, se serait composé de *pierres carrées et calcaires*.

Ce mur ainsi déshonoré était depuis longtemps la seule indication apparente des vestiges d'un monument antique. Il n'était à nu qu'à l'aspect du couchant. Son sommet était de niveau avec le pourtour de La Conque et recouvert de gazon.

Ce n'est que lorsque le gazon et la couche de terre qui le supportait ont été enlevés, qu'on a pu apprécier la forme du mur qui, tout dégradé qu'il est, a encore de 4 à 5 mètres d'épaisseur. Il renferme, dans la partie la plus élevée, huit compartimens, qui ont dans œuvre et en largeur, de 80 à 90 centimètres, en profondeur, au moins 5 ou 6 mètres, et sont séparés entre eux par des murs qui ont environ 50 centimètres d'épaisseur. L'on a supposé que ces murs sont autant de contreforts. Dans l'un de ces contreforts, et dans le sens de la longueur, mais sur un plan incliné, a été laissée une ouverture d'une forme à peu près ronde qui traverse en même temps les deux murs que séparent ou, si l'on veut, que réunissent les contre-forts. Une seconde ouverture, de forme analogue, a été constatée dans un second contre-fort, placé au nord du premier, mais elle n'est pas sur le même plan horizontal. L'état dans lequel ces deux ouvertures se trouvent encore démontre qu'un objet quelconque y est demeuré fixé et en a plus tard été arraché, et arraché avec force, puisque l'on a été forcé de détruire, dans l'intérieur du compartiment, la partie du contre-fort qui renfermait cet objet inconnu.

L'atelier employé aux fouilles a suivi ce mur dans la direction du midi au nord, le mettant à nu du côté où il était recouvert jusqu'à l'extrémité du grand axe.

Ces fouilles, outre les résultats sus-indiqués, n'ont amené d'autre découverte que celle de quelques monnaies et de deux médailles de bronze assez bien conservées, dont l'une est à l'effigie de l'empereur Gallien, et l'autre à celle de l'effigie de Salonine, sa femme. Parmi les monnaies il en est qui sont françaises, mais anciennes. Peut-être étaient-elles sur ce point depuis le jour où furent faites les fouilles qui amenèrent la découverte de médailles dont parle Bonnal. Ces monnaies fran-

gaises ont été trouvées en dehors de l'amphithéâtre, mais à côté du mur d'enceinte.

Les déblais qui ont eu lieu près du grand axe ont mis à nu sur ce point une muraille de un mètre quatre-vingts centimètres d'épaisseur, aboutissant au mur d'enceinte et se dirigeant de l'extrémité du grand axe vers le centre de l'amphithéâtre.

Ici l'intérêt des fouilles a redoublé.

L'atelier s'est attaché à ce mur qu'il a suivi sur une longueur de quarante mètres environ, ayant soin d'en mettre à découvert la paroi du sud sur la profondeur tout d'abord d'environ un mètre.

Ces déblais ont eu pour résultat de révéler l'existence de deux murs circulaires et concentriques, cachés sous la terre, qui venaient aboutir à ce mur principal que l'on suivait. Ces deux murs sont figurés sur le plan de M. Romain.

Le premier de ces deux murs circulaires est à la distance de huit mètres de la paroi intérieure du grand mur d'enceinte et à peu près à la même distance du second mur circulaire.

Ces deux murs, quoiqu'ils n'aient été mis à découvert que sur une petite longueur, ont été avec raison, je crois, supposés circulaires par M. Romain, qui en a figuré la partie inexplorée par des points tracés sur son plan.

Ces deux murs sont, en effet, ceux qui divisaient l'amphithéâtre de Rodez, comme étaient divisés la plupart des anciens amphithéâtres, c'est-à-dire en trois parties qu'on appelait *précinctions*, dont la première, la plus voisine de l'arène, et qui est la plus étroite de beaucoup, était destinée aux familles patriciennes et aux vestales; la seconde aux chevaliers, et la troisième aux affranchis, aux serviteurs, aux courtisanes. L'empereur Auguste avait réglé lui-même cette distribution des places dans les amphithéâtres par un décret spécial. La première précinction était appelée *ima cavea*; celle du milieu, *media cavea*; la plus haute, *summa cavea*. Les trois formaient autour de l'arène un grand circuit, dont l'ensemble portait le nom de *cavea*.

Mais qu'y avait-il au-delà de cette forte muraille qu'on étudiait et qui se dirige du mur d'enceinte vers l'arène?

Il a été évident dès les premières fouilles, ayant pour objet

de mettre à nu l'autre paroi de ce mur, qu'il a été l'un des pieds droits d'une grande voûte dont le commencement existait encore. Il a suffi d'enlever quelques tombereaux de terre sur ce point pour faire apparaître encore debout un grand arceau composé de gros blocs de pierre de taille calcaire mal travaillée. Lorsque la voûte existait intacte, elle recouvrait cet arceau.

Les ouvriers ont été dès ce moment occupés à déblayer les terres qui cachaient l'arceau, et l'on est descendu du côté de l'est à une profondeur d'environ cinq mètres, après quoi on a trouvé à la fois l'origine de l'arceau et le pavé de la grande galerie dont cet arceau a contribué à soutenir la voûte.

De ce point les fouilles ont été dirigées toujours dans la galerie et dans la direction de l'ouest vers l'est, et elles ont amené la découverte de trois autres arceaux moins bien conservés que le premier, et qui sont comme celui-ci figurés sur le plan de M. Renaux.

Dans la galerie, au milieu des terres qui la remplissent, ont été trouvés de nombreux gradins, les uns en grès, les autres en pierre calcaire, sur quelques-uns desquels apparaissent encore des chiffres romains indiquant sans doute le rang auquel ils appartenaient dans la précinction dont ils faisaient partie.

Il eût été très intéressant de déblayer la galerie dans toute sa longueur, n'eût-ce été que sur un point, et d'aboutir à l'autre pied droit de la voûte ; mais c'eût été là s'engager dans une dépense considérable qui n'était pas en rapport avec les ressources dont on disposait.

Des éboulemens de terrain sur la partie déjà déblayée avaient fait une brèche notable à ces ressources.

Il importait beaucoup néanmoins d'avoir une idée exacte de la galerie. Pour l'obtenir à moins de frais, on a fait déblayer le point où l'on a supposé que dût se trouver l'entrée, à l'aspect du couchant, et l'on n'a pas tardé à découvrir de ce côté, en même temps que l'autre mur de la galerie, un autre arceau bien conservé faisant suite à ce qui dût être un beau portique. Il a été constaté que la galerie a quatre mètres quatre-vingts centimètres dans œuvre, c'est-à-dire qu'elle est plus large que beaucoup de nos rues.

A l'extrémité opposée de la galerie, qui a, je le répète, environ quarante mètres de long, et à droite, a été découverte une porte étroite, communiquant avec une autre galerie voûtée qu'on a supposé se prolonger tout auteur de l'arène. Elle supportait en partie la première précinction.

Près de cette porte de communication a été trouvée une pierre de grès plate ayant environ vingt-cinq centimètres d'épaisseur, portant en caractères romains les lettres I N G, qui font partie d'une inscription dont la suite des fouilles fera sans doute connaître le complément. Cette pierre a été portée au musée. Elle est sous vos yeux. Il a été trouvé encore sur ce point un fût de colonne et de nombreux gradins.

Qu'était-ce que cette seconde galerie voûtée qui aboutissait à la premiere par cette petite porte de communication ? Les savans ne sont pas bien d'accord sur ce point. Les uns ont prétendu qu'elle était destinée à recevoir les animaux qui devaient paraître dans l'arène ; les autres, et M. Gailhabaud, qui s'en est occupé à propos du Colysée, est de ce nombre, ont pensé que cette galerie n'était autre chose qu'un corridor dont on se servait pour les divers besoins du spectacle. D'après M. Gailhabaud, les animaux étaient amenés dans des cages de fer au moment de la représentation, ou enfermés auparavant dans des caves voûtées, construites sous l'arène. C'est aussi dans ces caves qu'étaient renfermés, avant le spectacle, les malheureux gladiateurs. Si cette opinion est fondée, et je le crois, il y aurait lieu de chercher ces caves sous l'emplacement de l'arène. Mais, hélas ! parviendrions-nous jamais à déblayer l'arène elle-même ?

Au-delà du mur qui formait l'arène et qui a dû avoir, lorsqu'il était intact, de 3 à 4 mètres d'élévation, on a trouvé de l'eau, et l'on a jugé, par la direction selon laquelle cette eau s'échappait rapidement, qu'un canal de fuite doit avoir été pratiqué à cet effet non loin de la grande galerie et peut-être au-dessous d'elle.

Que faut-il penser des huit compartimens pratiqués dans le premier grand mur d'enceinte ? Est-il bien certain que ces compartimens sont formés par des contre-forts ? Je ne veux pas prétendre que cette opinion, qui paraît s'être accréditée, est erronée ; je vous proposerai cependant une autre explication qui me paraît acceptable.

Les spectateurs, à quelque précinction qu'ils fussent assis, étaient, pendant la représentation, mis à l'abri du soleil par une immense toile, connue sous le nom de *Velarium*, qui était soutenue à la circonférence par de solides poteaux de bronze ou par des poutres. Ces poteaux s'élevaient, au nombre de 240, autour de l'amphithéâtre Flavien à Rome, et au nombre de 120, autour de celui de Nîmes. Or, ne pourrait-on pas supposer que ces colonnes ou ces poutres, qui avaient besoin d'être fortement contenues, s'engageaient dans ces compartimens?

Dans leurs amphithéâtres les Romains avaient tout prévu, et ils avaient été au-devant des besoins les moins élevés de la nature humaine. Ne peut-on pas admettre que c'est en vue de ces besoins qu'ils avaient laissé dans le mur d'enceinte extérieure ces deux trous dont nous avons parlé, et dont une extrémité aboutissait près du sommet de la *summa cavea*, et dont l'autre allait s'engager dans la terre en dehors de l'enceinte? L'objet qui avait été fixé dans ces trous, et qui plus tard en a été arraché, était probablement un tube en plomb.

Tel est le résultat de la première campagne. En résumé, outre les médailles, le commencement d'inscription, le fût de colonne et les nombreux gradins, ont été découverts et constatés le mur d'enceinte de l'arène, le mur d'enceinte de l'amphithéâtre, une de ces magnifiques galeries connues sous le nom de *Vomitorium*, le corridor voûté qui faisait le tour de l'arène, et qui devait supporter le mur connu sous le nom de *Podium*, et enfin, les deux murailles circulaires, connues sous le nom de *Baltei*, qui formaient les trois précinctions.

Peut-on dire que cette campagne a été peu fructueuse? L'existence d'un amphithéâtre romain à Rodez peut-elle être aujourd'hui mise en doute, et le vieux historien Bonnal lui-même, qui, d'après les apparences, était porté à croire à l'amphithéâtre, mais qui, par respect pour la tradition locale, avait admis que c'était autrefois un temple, eût-il hésité, s'il eût vu tout ce que vos fouilles ont constaté et mis à découvert?

## EXPLORATION DE L'AQUÉDUC.

Les travaux d'exploration de l'aquéduc ont commencé le 5 avril dernier, et ils ont duré près de trois mois. Ils étaient dirigés par M. Romain, agent-voyer en chef du département, qui a d'autant mieux rempli sa tâche qu'elle avait plus d'attrait pour cet esprit distingué. Il a mis à la tête de l'atelier un jeune employé de ses bureaux, M. Anribat, qui a suivi les instructions de son chef avec un zèle et une aptitude remarquables.

Le rapport et les plans que M. Romain enverra incessamment à la commune de Rodez, contiendront tous les renseignemens nécessaires pour que le conseil municipal de cette ville puisse se faire une idée exacte du développement de l'aquéduc ; de son état actuel de conservation, de sa pente, des localités qu'il traverse, des ruisseaux et des sources qui y ont été ou ont pu y être introduits par les Romains.

Je puis, dès aujourd'hui, grâce à une obligeante communication de M. Romain, mettre sous vos yeux le plan de la partie de l'aquéduc comprise entre le ruisseau de Vors et le village du Couderc.

La vue de ce plan donne une idée des nombreux détours que suit l'œuvre romaine. Il explique comment, entre ces deux points, elle peut avoir quinze kilomètres de développement.

Je me bornerai, Messieurs, à vous signaler les principaux résultats produits par les travaux déjà exécutés.

L'atelier d'exploration a été d'abord placé sur le chemin de la Vallière à Moyrazès, là où l'abaissement du sol avait rendu apparent l'aquéduc qui le traverse.

L'œuvre romaine a été suivie en amont de ce point sur une longueur d'environ quatre cents mètres. Durant tout ce parcours, l'aquéduc se tient sur le penchant d'une colline, et au fur et à mesure qu'il s'éloigne de Rodez, comme la pente qu'il a est à peine sensible, il se rapproche du ruisseau de Vors, qui coule rapide au fond de la vallée et va mettre en mouvement plusieurs moulins, entre autres celui du Puech, qui est là à quelques pas de distance.

Lorsqu'ils sont arrivés au point où le lit du ruisseau et le radier de l'aquéduc devaient se rencontrer et se confondre, les ouvriers n'ont rencontré ni radier ni aquéduc. L'orifice de l'aquéduc a été trouvé à une très minime distance du ruisseau, sur un point où, d'après les gens du pays, aurait existé autrefois de la vieille maçonnerie. Quelques fouilles, ayant pour objet de retrouver les vestiges de cette maçonnerie, n'ont rien produit.

De ce que la conduite romaine n'arrive pas jusqu'au ruisseau, on ne peut conclure qu'une chose, c'est qu'à l'orifice de l'aquéduc se trouvait un bassin destiné à recevoir les eaux du ruisseau et à les faire entrer pures dans l'aquéduc.

Près du chemin de la Vallière, dans la partie supérieure du coteau, a été découvert, à la distance de deux à trois mètres de l'aquéduc, une autre conduite romaine; mais celle-ci, qui est parfaitement conservée, a toutes les parois recouvertes de ce ciment si solide et si poli qui, pour le grand canal, ne recouvre que la cuvette.

L'on a supposé que le petit canal qui n'a pas été suivi, du reste, était destiné à conduire dans le grand l'une des sources qui s'échappent des flancs de la colline. Cette supposition me paraît difficile à contester.

Lorsque l'origine de l'aquéduc a été ainsi reconnue, l'atelier, revenant sur ses pas, a été dirigé vers Rodez, et au fur et à mesure qu'il s'avançait il pratiquait dans la terre des tranchées rapprochées les unes des autres là où elles n'occasionnaient aucun dommage, et plus éloignées dans les prés ou dans les champs ensemencés.

Entre la Vallière et le Cluzel, l'aquéduc a été trouvé intact sur plusieurs point. La longueur totale des parties intactes a été évaluée à environ quinze cents mètres.

Près du village de Monteils il traverse, à une profondeur considérable, un col qui sépare deux vallées, et il établit entre elles une sorte de tunnel long de plus de cent mètres.

Entre Labarthe et Naujac, il a été établi sous un monticule où il est dans un état parfait de conservation. Je ne puis m'empêcher d'engager ceux d'entre vous qui trouveraient Vors trop éloigné à aller le voir à Naujac, qui n'est pas à sept kilomètres

de Rodez. Ils ne regretteront pas le temps que leur aura pris cette petite excursion.

Là, en effet, la conduite romaine est plus admirable encore qu'à la Vallière. La partie conservée, bien qu'elle soit imparfaitement connue, a au moins deux cents mètres. L'ouvrier qui, le premier, s'y est engagé, n'a pu arriver jusqu'au bout à cause du froid glacial du milieu dans lequel il se trouvait, et aussi parce que le flambeau qu'il portait s'est éteint. Il a eu le temps pourtant d'indiquer, en frappant sous le sol, au chef d'atelier qui était au-dessus, trois points qui ont attiré son attention.

Des fouilles ont été pratiquées sur les trois points indiqués, et elles ont amené la découverte de trois *regards*. Ces regards sont composés de deux grandes pierres de taille longues d'environ deux mètres et très larges. Dans chacune d'elles, vers le milieu de la longueur, a été pratiquée une entaille qui forme la moitié de l'ouverture, à travers laquelle pouvait descendre au besoin la personne préposée à la surveillance de l'eau qui coulait dans l'aquéduc. Cette ouverture était recouverte d'un autre pierre de taille qui formait avec les deux premières une sorte d'*autel*, pour me servir d'une expression des gens du pays qui n'ont pas craint de s'approprier plusieurs de ces autels pour faire des linteaux ou des pieds-droits de porte ou de fenêtre.

L'un des trois regards est à la profondeur de 2 mètres 50 centimètres sous terre, et il est soutenu par quatre murs formant ensemble une sorte de cheminée qui s'élève à un mètre environ au-dessus de la voûte, de telle sorte que, sur ce point, le sommet de la voûte est à environ 3 mètres 50 centimètres au-dessous du sol, et le radier à près de 6 mètres.

Au-delà, quelques regards avaient été trouvés, mais ils ne consistaient qu'en une grande pierre de taille plate contenant une ouverture carrée au milieu.

L'atelier d'exploration ne s'est pas arrêté à Naujac et les fouilles ont continué jusqu'à la fin de l'aquéduc qui se trouve au levant et à une petite distance de la route impériale n° 88, dans un grand champ de blé appartenant au sieur Soulié, de la Boissonnade. Il traverse la route sur le point le plus élevé et forme avec elle un angle aigu.

Quoique la partie comprise entre le point où finit l'aquéduc souterrain et le Couderc n'ait pas encore été mesurée, il est certain que l'aquéduc a une longueur totale qui atteint et probablement dépasse le chiffre de vingt kilomètres.

Quand on a vu ce grand travail se développer autour des coteaux et dans le fond des vallées, sur cette immense étendue de terrain, traverser le col de Monteils et le monticule de Naujac, ne s'arrêter devant aucune difficulté, pas même devant le roc vif dans lequel il a été creusé sur plusieurs points qui, réunis, formeraient je ne sais combien de kilomètres, l'on ne peut s'empêcher de rendre hommage au génie du grand peuple auquel les Ruthènes dûrent ce monument, et l'on a peine à comprendre qu'il soit demeuré si longtemps oublié ou inconnu.

L'atelier qui est arrivé à la fin de l'aquéduc a mis à découvert, au-delà du grand champ de blé où il finit, une pile, et à côté d'elle des voussoirs, deux vestiges certains d'une ancienne arcade qui a fait incontestablement partie de la conduite d'eau romaine.

Les prochaines fouilles retrouveront d'autres piles qui rattacheront l'aquéduc souterrain à cette muraille, large de sept mètres et longue de treize, et que l'on aperçoit dans le bois de Madame, près de l'Aveyron, et qui n'est elle-même qu'une pile; et c'est ici le lieu de rectifier une erreur dans laquelle plusieurs de nos collègues, et je suis du nombre, ont été induits par les apparences. Ce mur du bois de Madame ne contient pas de voûte, ainsi qu'on l'avait cru ; des fouilles faites sur ce point par quelques ouvriers détachés du pré de La Conque, ont démontré que ce mur est plein.

J'ai entendu dire à un homme habile que la conduite libre a dû se prolonger au-delà du champ de blé dont j'ai parlé, supportée par de la maçonnerie ; que le bassin de charge a dû être lui-même hors de terre et supporté par des piles.

Une autre hypothèse a été faite. Elle consiste à supposer que le champ de blé a contenu l'ancien bassin de charge creusé dans la terre, et que c'est là qu'a dû commencer la conduite forcée, l'eau ayant été introduite à partir de ce point dans des tubes de plomb. Ce qui viendrait à l'appui de cette seconde hypothèse, c'est la découverte faite, il y a environ trente ans, près

de la pile de Malan, par un habitant de ce village, du nom de Blanc, d'une certaine quantité de plomb trouvée dans la terre (1). Ce plomb a fait, tout porte à le croire, partie des tubes établis par les Romains.

Quoi qu'il en soit, il résulte de tout ce qui précède, que les eaux romaines ont été conduites au-delà de la Boissonnade, et ainsi tombe cette opinion singulière, émise par je ne sais qui, et dont je ne me serais pas occupé si elle n'avait acquis une certaine consistance, il y a quelque temps; opinion d'après laquelle l'aquéduc n'aurait eu d'autre objet que d'abreuver un camp romain, qu'un général aurait jugé à propos de placer à la Boissonnade, en plein air, à une lieue de distance de Rodez, ville alors importante et si facile à fortifier.

Des indications précieuses de la conduite romaine sur les deux rives de l'Aveyron et même sur le plateau de la ville ont été fournies depuis peu. Il en a été fourni d'autres sur la partie de cette conduite comprise entre la fin de l'aquéduc et le bois de Madame, en deçà et au-delà de Malan. J'aurai plus loin à les signaler les unes et les autres.

J'en reviens, quant à présent, à la partie souterraine de cette conduite, la seule qui soit encore bien connue.

Sur environ vingt kilomètres de développement, la voûte n'existe que sur dix-sept cents mètres. Sur cette étendue, il n'y a rien à restaurer, mais seulement à enlever le sable ou la terre qui en remplissent une partie.

Partout ailleurs la voûte s'est affaissée; mais, la chose la plus importante, le radier existe bien conservé, car les lacunes qu'il offre sont imperceptibles.

La cuvette est, en général, dans un bon état, et le ciment qui la recouvre est aussi dur que sous les Romains. L'on se fait une idée de la solidité du radier à Planèses, où il est à nu dans le lit d'un ruisseau, depuis bien des siècles apparemment, sans que le courant de l'eau l'ait en aucune façon terni ni endommagé encore. Quant aux pieds-droits, ils ont été considérablement abaissés sur une très grande étendue et détruits en quelques endroits.

(1) Environ sept kilogrammes.

Tels sont, exprimés sommairement et avec toute sincérité, les résultats produits par cette première exploration.

Ce n'est pas ici le lieu de parler des nombreuses sources et des ruisseaux que, chemin faisant, l'on a vu couler à côté de l'aquéduc ou le traverser, ni de la qualité bien connue dans la contrée de l'eau de quelques-unes de ces sources.

Ces questions intéressent surtout la municipalité de Rodez qui va faire faire les études propres à l'éclairer.

Qu'il me soit permis de présumer que ces études maintiendront saine et sauve la réputation du peuple romain qui passe, dans l'histoire, pour avoir eu quelque entente des choses hydrauliques; et je ne croirais pas qu'il y eût grand danger à affirmer que chez les Ruthènes pas plus qu'ailleurs les Romains, n'auront passé plusieurs années à creuser ou à bâtir à grands frais un aquéduc destiné à aller prendre à plus de vingt kilomètres de distance et à amener des eaux abondantes d'un lieu où il n'y en aurait pas eu en toute saison, ni des eaux de bonne qualité (ils n'en buvaient pas d'autres et ils s'y connaissaient), d'un point où elles auraient été malsaines ou impures.

## A QUELLE ÉPOQUE REMONTE LA CONSTRUCTION DE L'AQUÉDUC ?

Je n'ai pas la prétention de posséder, pour fixer l'âge de ce monument, des données historiques tellement précises que je puisse espérer attirer tout le monde à mon sentiment.

Mon but sera atteint si je parviens, comme je l'espère fermement, à rendre vraisemblable l'opinion que j'ai à exprimer.

Le cri célèbre : *Panem et circenses*, qui exprime si énergiquement la passion du peuple romain pour les représentations du cirque, ne fut poussé que lorsque ce peuple fut en pleine décadence, quand il eut perdu le sentiment de sa grandeur.

Tant que les mœurs se conservèrent pures, le peuple romain s'occupa surtout des établissements utiles, et il plaçait, on le sait, au premier rang ceux qui avaient pour objet de pourvoir les villes de la république ou de l'empire d'eaux abondantes et bonnes.

L'on citerait difficilement une cité de quelque importance, demeurée longtemps sous la domination romaine, qui soit res-

tée privée d'eau potable, tandis que les villes de prédilection étaient seules dotées d'un amphithéâtre, et ces villes furent peu nombreuses dans les Gaules.

J'ai donc cru devoir m'occuper de l'âge de l'aquéduc avant de rechercher celui de l'amphithéâtre.

Mon opinion sur l'époque à laquelle remonte la construction de l'aquéduc se fonde sur quelques considérations historiques auxquelles je vais me livrer. Ces considérations auront tout au moins pour résultat de jeter un certain jour sur la manière dont les Romains se rendirent maîtres du pays des Ruthènes.

L'on peut établir historiquement à quelle époque notre pays a subi le joug de Rome. César arriva dans les Gaules l'an de Rome 694 ou 695, c'est-à-dire 58 ou 59 ans avant Jésus-Christ (1).

A cette époque le pays des Ruthènes était divisé en deux parties, dont l'une était habitée par les Ruthènes *provinciaux* ou déjà soumis à la puissance romaine, et l'autre par les Ruthènes demeurés *éleuthères* ou *indépendants*.

C'est une question qui a été savamment débattue que celle de savoir quelle limite séparait les Ruthènes provinciaux des Ruthènes indépendants. L'opinion la plus accréditée est que la rivière du Tarn formait cette limite.

L'on s'est encore demandé à quelle époque a eu lieu la conquête des Ruthènes, qu'on désigne du nom de Ruthènes *provinciaux* pour les distinguer de ceux qui résistèrent plus longtemps au peuple romain.

César, dans son discours à Arioviste, voulant fournir à ce prince une preuve de la modération du peuple romain, cite les Ruthènes qui, après avoir été vaincus par Q. Fabius Maximus au confluent de l'Isère et du Rhône (2), furent traités avec tant d'indulgence par le peuple romain qu'on leur laissa leur indépendance et qu'on ne les soumit à aucun tribut.

Il faut conclure de ce passage ou bien que Q. Fabius avait

(1) Suétone, ch. 22 et 25. — Dion Cassius, liv. XXXVIII.

(2) *Commentaires*, liv. Ier, ch. 45. — *Bello superatos esse Arvernos et Ruthenos ab Q. Fabio Maximo, quibus populus Romanus ignoviscet, neque in provinciam redegisset.*

pourtant subjugué les Ruthènes qui étaient au midi de la rivière du Tarn, ou bien qu'ils furent soumis par un autre général durant les soixante ans qui s'écoulèrent entre la célèbre bataille que je viens de rappeler et l'entrée de Jules-César dans les Gaules, car en fait, à cette dernière époque, il y avait simultanément des Ruthènes libres et des Ruthènes provinciaux, puisque Jules-César les distingue ailleurs dans ses *Commentaires* (1).

La seule chose qui importe à mon sujet, c'est d'établir que Rodez était encore libre lorsque César obtint le gouvernement de la Gaule et ne cessa pas de former la capitale des Ruthènes indépendants ; or, à ce sujet, je ne crois pas que le doute soit possible, quelles qu'aient été d'ailleurs les limites du territoire des Ruthènes, car vous savez qu'on a encore discuté sur les limites de ce territoire, et que les uns pensent qu'elles étaient à peu près les mêmes que celles qui ont formé plus tard l'ancien Rouergue, tandis que d'autres, et Danville a, je crois, exprimé le premier cette opinion, ont pensé que l'Albigeois et même une partie du Quercy ont fait partie du pays des Ruthènes.

Quoiqu'il en soit de cette controverse, une chose est certaine, c'est que les Ruthènes furent un peuple vaillant et très jaloux de son indépendance ; qu'il pesait d'un certain poids au milieu des peuples des Gaules, puisqu'il fournit à l'armée que vainquit Q. Fabius Maximus un contingent de 22 à 23,000 hommes, et qu'à Rome, au milieu de tant de petits peuples qui durent se réunir contre Q. Fabius Maximus, les Ruthènes furent seuls signalés ou du moins placés hors ligne à côté des Arvernes.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher la forme de gouvernement qu'avaient adopté nos pères, s'ils vécurent ou non sous des rois ; je me borne à proposer la question aux érudits. Ce qui est certain, c'est que les chefs des Ruthènes, quels qu'ils aient été, avaient su faire respecter l'indépendance de leur pays, même à l'encontre de ces puissants rois des Arvernes, dont pourtant ils furent les alliés constants contre les Romains

Ce que je tiens surtout à prouver, c'est que les Ruthènes in-

(1) Notamment dans le ch. 7 du liv. VII.

dépendants, unis aux Arvernes et à quelques autres petits peuples voisins, furent le dernier boulevard des libertés gauloises.

Les Ruthènes figurent sans doute sur le second plan et laissent sur le premier ces Arvernes, dont les monarques avaient eu des armées de 400,000 hommes; dont l'un, Bituit, commandait en chef l'armée qui fut vaincue par Q. Fabius Maximus; dont un autre, Luérius, combattait sur un char d'argent et faisait, au rapport d'Eutrope cité par Bosc, distribuer des pièces d'or à tous ceux qui approchaient de son char.

Le rôle que jouèrent les Ruthènes dans la lutte suprême que je vais décrire en quelques mots n'est pas cependant sans importance.

César est depuis cinq ans gouverneur des Gaules. Il a battu successivement les Helvètes, les Belges et plusieurs autres peuples. Il a fait des incursions dans la Germanie et même visité au-delà des mers l'île des Bretons.

Il est rentré en Italie pour surveiller de plus près le mouvement de l'opinion et les intérêts de son ambition.

Ce qui avait perdu les Gaulois c'était la faiblesse de l'esprit national ou mieux l'absence de toute direction unique, chaque petit peuple se gouvernant à sa guise, marchant à l'ennemi quand il le trouvait bon.

Vercingétorix, chef des Arvernes, a reconnu cette cause d'infériorité. Il profite de l'absence de César pour organiser un soulèvement général. Tous les Gaulois indépendants, même les Eduens, ces rivaux des Arvernes (1), entrent dans la ligue, et acceptent le jeune Vercingétorix pour chef.

Voici le rôle que Vercingétorix assigne aux Ruthènes dans la lutte mémorable qui va commencer.

Tacticien habile il a compris qu'il doit chercher à diviser les forces de l'ennemi et à effrayer ceux des Gaulois qui persévéreraient dans leur soumission au peuple Romain.

Tout le plateau central des Gaules a conservé son indépendance. Là, Vercingétorix gouverne en maître. Le midi, au contraire, est depuis longtemps façonné au joug. Quant aux provin-

(1) *Commentaires*, liv. I, ch. XXXI.

ces de l'est et de l'ouest, elles ont été plusieurs fois conquises; mais la domination romaine y est encore peu solidement établie.

Les choses étant ainsi, Vercingétorix pense que les Ruthènes demeurés indépendants, ne sauraient mieux seconder le mouvement qui se prépare qu'en se portant sur la Narbonnaise, et pour les déterminer à cet acte d'agression, il leur envoie un homme d'une audace extrême, le cadurque Leuctérius, qui arrive à Rodez suivi de nombreux combattants qu'il s'est attaché en route.

Les Ruthènes se laissent persuader ou entraîner par Leuctérius et vont avec lui ravager le territoire des Volces arécomiques (1).

Cette incursion produisit son effet. A la première nouvelle de ces évènements, César partit à la hâte d'Italie et se rendit à Narbonne d'où il s'empressa d'envoyer des forces sur les points de la province les plus exposés, et notamment chez les Ruthènes provinciaux.

Cependant le grand effort de la résistance s'était organisé dans le centre de la Gaule.

C'est là que se trouvait Vercingétorix qui déploya une habileté et un courage dignes d'un meilleur sort. Après une lutte héroïque mêlée de beaucoup de vicissitudes, le chef Gaulois fut réduit par César à ne pouvoir plus tenir la campagne, et il fut contraint de s'enfermer dans la place d'Alésia, où il soutint le mémorable siége que l'on sait.

Les Ruthènes, dans ce moment périlleux, demeurèrent fidèles à la cause commune et à Vercingétorix, et ils envoyèrent au secours d'Alésia une armée de 12,000 hommes qui, bien que son action ait été combinée avec des forces fournies par plusieurs autres peuples, ne put parvenir à faire lever le siége d'Alésia.

Vercingétorix ouvrit les portes de la place, et il alla subir à Rome une mort qui me semble une honte pour Jules-César.

Après la prise d'Alésia, César envoya ses troupes en quartier d'hiver sur les lieux qui avaient le plus besoin d'être surveillés ou contenus.

(1) Ils avaient pour capitale Nîmes.

Il envoya chez les Ruthènes (1) et probablement à Rodez une légion entière (2) sous les ordres de Caninius Rebilus (3). C'est dire qu'à partir de cette époque il n'y eut plus de Ruthènes indépendants, et que Rodez a dès-lors subi la loi du plus fort.

La légion de Caninius Rebilus fut sans contredit la première garnison romaine établie à Rodez. Elle y arriva cinquante-deux ou cinquante-trois ans avant Jésus-Christ.

Cependant les fers dont fut garrotté Vercingétorix laissèrent libres l'un de ses meilleurs lieutenants, Leuctérius, que nous avons vu à Rodez au commencement de la campagne.

Leuctérius, après avoir fomenté un soulèvement dans l'ouest, se dirigeait sur la Narbonnaise, lorsque Caninius Rebilus, le chef de légion qui avait contenu les Ruthènes, alla à sa rencontre près de Lemonum (4), et l'assiégea ensuite dans Uxellodunum, place forte du Quercy.

Ce siége d'Uxellodunum ne fait pas moins d'honneur à Leuctérius que celui d'Alésia à Vercingétorix.

Uxellodunum, après avoir résisté à Caninius Rebilus, fut obligée de se rendre à César qui alla lui-même diriger le siége; mais les soldats de Leuctérius furent plus cruellement traités que ne l'avaient été les défenseurs d'Alésia. César leur fit couper les mains à tous, et ce fait se trouve consigné dans les *Commentaires* (5).

L'on a prétendu, et M. Champollion-Figeac a publié une dissertation à l'appui de cette thèse, qu'Uxellodunum s'élevait sur l'emplacement actuel de la petite ville de Capdenac, dans le département du Lot, près des limites de celui de l'Aveyron.

Bosc paraît admettre cette opinion (6), et il rapporte que d'a-

(1) *Commentaires*, l. VII, ch. 90.

(2) Le nombre d'hommes dont se composaient les légions romaines a beaucoup varié. Il s'élevait en général de 4 à 5,000 fantassins et 200 ou 300 chevaux.

(3) Et non *Rubicus* comme il a été imprimé dans Bosc, t. 1, p. 96.

(4) Ville du Limousin.

(5) Liv. VIII, ch. 44. *Omnibus qui arma tulerant manus præcidit.* Ce livre est, il est vrai, attribué non à Jules-César mais à son ami et confident Hirtius.

(6) Tom. 1, p. 96.

près les gens du pays le nom *Capdenac* ne serait qu'une légère altération des mots patois *cap de nas* (point de nez), et il aurait été donné à cette localité parce que César aurait fait couper aux assiégés d'Uxellodunum non pas la main, mais le nez.

Le texte des *Commentaires* résiste à cette étymologie, et si ceux qui veulent qu'Uxellodunum ait été là où se trouve aujourd'hui Capdenac n'avaient pas de meilleure raison à l'appui de leur opinion, ils ne pourraient résister à ceux qui soutiennent avoir trouvé les ruines d'Uxellodunum sur ce qu'on appelle le Puy-d'Issolu, dans le Quercy ; mais je n'ai pas à m'occuper de ce débat.

Je me bornerai à faire remarquer que Leuctérius fut le dernier défenseur de l'indépendance gauloise et qu'après la prise d'Uxellodunum la Gaule entière se trouva conquise et soumise.

Il me semble qu'il est permis de tirer de ce court mais fidèle exposé historique quelques conclusions importantes pour ma thèse.

L'on s'aperçoit à chaque page des *Commentaires* que César ne montra pas à l'égard des Gaulois cet esprit de clémence et de modération dont il avait fait l'éloge à Arioviste. Il fut généralement impitoyable, et le traitement qu'il fit subir aux assiégés d'Uxellodunum est une preuve prise entre plusieurs autres de la cruauté qu'il déploya. Ces atrocités indignèrent tellement Caton qu'il alla jusqu'à dire en plein sénat qu'il fallait *livrer César lui-même aux Barbares*. Ce sont ces cruautés qui ont sans doute fait dire à Napoléon I^er^ que si « la gloire de César n'était fondée que sur la guerre des Gaules elle serait problématique. »

Il me paraît hors de doute que les Ruthènes indépendants, à qui le peuple romain pouvait reprocher de s'être en toute occasion uni aux Arvernes, d'avoir fourni 23,000 hommes à Biturit contre Fabius Maximus, d'avoir ravagé récemment le territoire des Volces arécomiques, d'avoir envoyé 12,000 hommes au secours d'Alésia, durent expier cruellement cette conduite, et le chef de légion, Caninius Rebilus, pourrait bien avoir été l'instrument dont Jules-César se servit.

Mais après la prise d'Uxellodunum, lorsque toute la Gaule eut été soumise, César « ne se montra plus occupé, comme l'a

dit M. A. Thierry (1), qu'à fermer promptement les blessures faites par ses victoires, et il travailla à ce but avec autant d'activité que d'adresse. »

Il est à présumer que César dut songer à procurer aux Ruthènes quelque bienfait d'autant plus signalé qu'ils avaient plus longuement combattu, que leurs blessures étaient plus récentes, et que la haine qu'ils portaient au nom romain devait être plus invétérée.

D'un autre côté il est certain que la légion de Caninius Rebilus, qui passa à Rodez au moins un hiver, dut y ressentir vivement la privation de bonne eau potable, privation d'autant plus pénible aux soldats romains, qu'au rapport de Pline, ils attribuaient la plupart de leurs maladies à la qualité de l'eau qu'ils buvaient.

Caninius Rebilus était un homme de mérite, puisqu'il fut nommé consul à Rome trois ou quatre ans après la prise d'Uxellodunum (2). Il devait être animé du désir qui enflammait les principaux citoyens de Rome, d'étendre les frontières de la république et de consolider ses conquêtes une fois faites. Il est donc permis de supposer que, pendant le séjour qu'il fit à Rodez, et dans l'intérêt de cette future possession de Rome, il dut se demander quels seraient les moyens de pourvoir d'eau l'ancienne capitale des Ruthènes, la seule ville de ce peuple qui soit demeurée debout. L'on est en effet à peine fixé sur l'emplacement de *Carentomag* et de *Condatemag* qui paraissent avoir été, après *Segodunum*, les villes les plus importantes des Ruthènes.

L'on pourrait peut-être aller jusqu'à dire que Jules-César, qui conserva le gouvernement de la Gaule pendant quatre ans encore, aurait pu ordonner l'exécution des travaux dont Caninius Rebilus avait dû constater l'urgence. Mais ce qui me paraît au-dessus de toute contestation, c'est que Rodez, ville principale d'un peuple belliqueux, et longtemps ennemi, pla-

(1) *Histoire des Gaulois*, liv. III, pag. 235.

(2) Il est vrai qu'il n'en remplit les fonctions que pendant une demi-journée, ce qui fit que Cicéron en fit l'objet de ses plaisanteries.

cée à l'origine de ce plateau central qui s'était montré si peu enclin à accepter la domination de Rome, qui n'était qu'à quelques lieues d'Uxellodunum, où avait expiré le dernier effort de la résistance, attira, pour tous ces motifs, l'attention du conquérant qui dut pendant de longues années y laisser une garnison.

Or, pense-t-on que cette garnison qui n'avait pas, comme la légion de Caninius Rebilus, pour principale mission de contenir ou d'intimider la contrée, qui devait surtout chercher à gagner le cœur des Ruthènes par des bienfaits, selon la règle de conduite adoptée par César, à les préparer à de nouvelles lois, à les façonner à de nouvelles mœurs, pense-t-on que cette garnison, qui dut occuper Rodez pendant de longues années, car vous savez que les Gaulois essayèrent à plusieurs reprises de secouer le joug, soit demeurée oisive et qu'elle n'ait pas été employée à faire de Rodez, cité désormais soumise au peuple romain, une véritable ville romaine, c'est-à-dire pourvue de lavoirs, de bains et de bonnes eaux potables?

Pour mon compte je ne puis le croire et c'est là l'une des principales raisons que j'ai à exposer et qui m'autorisent à faire remonter la construction de l'aquéduc aux premiers temps de l'occupation romaine, et au règne sinon d'Auguste, du moins de ses premiers successeurs.

J'ajoute que, dans mon opinion, l'aquéduc a fonctionné pendant quatre ou cinq siècles et je donnerai les raisons sur lesquelles cette opinion se fonde.

L'opinion que je viens d'exprimer rencontrera, a même rencontré des contradicteurs.

D'après les uns, si les eaux romaines avaient, ainsi que je le crois, coulé à Rodez, l'on trouverait des vestiges de la conduite, non-seulement jusqu'à la Boissonnade ou à Malan, mais jusqu'au centre de la ville.

D'autres s'appuient sur le silence de l'histoire locale, qui, d'après eux, n'aurait pas manqué de faire mention de ces eaux, si réellement elles avaient abreuvé Rodez.

La première de ces objections vaut ce que valait, il y a quelques mois, celle qui consistait à mettre en doute l'existence de l'aquéduc souterrain.

L'on a vu l'assertion et le doute s'évanouir peu à peu devant la pioche et la bêche que dirigeait le niveau de M. Romain.

Des recherches ultérieures, si elles ont lieu, comme je l'espère, retrouveront l'œuvre romaine en-deçà comme elles l'ont révélée au-delà de la Boissonnade, et je n'ai, à cet égard, qu'une crainte, c'est que ce compte-rendu ne paraisse, pour ce motif, venir un peu avant l'heure.

Pour ma justification, je dois signaler diverses indications qui m'ont été fournies ou que je me suis procurées sur la partie de la conduite qui est encore inexplorée.

Il a été fait, pour le siphon de Rodez, un travail semblable à ceux qui ont été exécutés pour l'établissement des siphons de Lyon (1).

A partir du point où finit l'aquéduc souterrain, point que les fouilles de M. Romain n'ont point constaté encore avec précision, les Romains avaient établi des arcades sur lesquelles les eaux coulaient dans une conduite libre ou forcée.

Or, Messieurs, l'une des piles dont se composaient ces arcades a été signalée près de Malan, et les fondemens en ont été mis à nu par les ouvriers qui venaient d'explorer l'aquéduc.

On a vu, près de cette pile, des pierres de taille bien travaillées, qui ont fait partie de la même arcade que cette pile et en ont formé des voussoirs.

Les gens du pays signalent d'autres points sur lesquels existe de la vieille maçonnerie, qui sera explorée et qui n'est, à coup sûr, pas autre chose que les fondemens des piles qui ont supporté les autres arcades.

La série d'arcades a dû continuer jusqu'au point où les tubes de plomb allaient reposer sur le plan si fortement incliné que forme, dans le bois de Madame, cette large muraille que l'on aperçoit avec des dimensions semblables dans le plan des syphons de Lyon.

A partir de ce point, qui est comme on sait si rapproché de l'Aveyron, les tubes passaient ou sous l'eau, comme on l'a supposé pour Lyon, ou sur un pont qui aurait été construit à

(1) Voir dans Frontin le plan des anciens siphons de Lyon.

cet effet sur l'Aveyron, et il y a là une question intéressante à résoudre.

Si les tubes ont été placés sous le lit de la rivière, les Romains ont fait ce que M. le maire de Besançon conseille à la ville de Rodez de faire aujourd'hui. S'il y a eu un pont ou un viaduc, le projet du pont proposé par M. Commier serait renouvelé des Romains.

Tout porte à croire que la conduite a dû traverser la vallée selon une ligne horizontale conformément aux prescriptions déjà formulées ou sur le point de l'être par Vitruve.

Sur la rive droite, en face du mur du bois de Madame, sur le sommet le plus avancé vers la gorge du roc de Tripadou, on aperçoit encore de la vieille maçonnerie qui est si peu éloignée de celle du bois de Madame qu'un homme un peu exercé lance une pierre de l'une à l'autre.

J'ai supposé, Messieurs, que cette maçonnerie fait partie de la conduite des eaux romaines, et quand on a vu les lieux on comprendrait difficilement qu'elle ait eu une autre destination.

Cette construction du roc de Tripadou a environ huit mètres de large sur dix de long. Le mur bâti à l'extrémité du roc, sur la gorge, a encore environ un mètre de haut. Des trois autres qui apparaissaient naguère au-dessus du sol, il n'existe aujourd'hui que les fondations. Le propriétaire actuel du terrain, le sieur Alary, a démoli la partie des murs qui était apparente.

Un vieillard honorable de cette ville me racontait, il y a quelques mois, que, dans sa jeunesse, il avait vu, lorsqu'on remania les terrains qui forment aujourd'hui le boulevard du Midi, un ancien lavoir que des déblais venaient de mettre à découvert et qui était dans un état parfait de conservation. L'architecte de la commune le fit démolir après l'avoir déclaré de construction romaine.

Si je ne puis signaler avec précision le point du boulevard du Midi où se trouvait ce lavoir, il m'est possible, du moins, de vous en faire connaître un sur lequel existent encore de nombreux matériaux provenant d'un ancien lavoir ou réservoir romain.

Les ouvriers qui viennent de creuser les fondemens de la maison que M. Forès bâtit en ce moment sur ce boulevard, ont

retiré du sol, d'abord de nombreux et larges fragmens de ciment romain, et puis une quantité plus considérable encore de fragmens de stuc.

J'ai fait déposer au musée, et vous avez sous les yeux, quelques-uns de ces fragmens de ciment. Ils sont à côté d'autres provenant de l'aquéduc, et je vous demande si ceux-là ne vous paraissent pas contemporains de ceux-ci ; s'ils ne sont pas fabriqués avec les mêmes ingrédiens, n'offrent pas la même solidité comme si la même main les avait faits ?

Sur l'emplacement de cette même maison, et toujours dans les fondations, à côté d'un solide massif de maçonnerie que les ouvriers ont pensé avoir fait partie d'un ancien four, a été trouvé une pierre de taille solidement fixée, dans laquelle a été creusé un canal large d'environ douze centimètres et profond de cinq. Cette pierre se prolonge au-delà de la maison nouvelle, dans l'ancien jardin de M. Pons, vers le roc de Tripadou, et il pourra être utile de la suivre.

L'on peut conclure, ce me semble, de l'existence des fragmens de ciment romain sur le boulevard qu'il y avait, près de ce point, ou un lavoir, ou un réservoir d'eau pour la boisson ; mais comme les maisons étaient assez éloignées de là, je pense qu'il y avait un lavoir. Cette opinion se trouve confirmée par les souvenirs de l'honorable habitant de Rodez dont j'ai parlé.

Mais d'où proviennent ces fragmens de stuc, extraits de ces mêmes fondations en assez grande quantité pour remplir, m'assure-t-on, deux tombereaux ?

Le stuc se compose, comme on sait, d'une couche de mortier que recouvre une couche de marbre pilé. Cette dernière couche a conservé, comme on peut en juger par les échantillons déposés au musée, tout son éclat, malgré son séjour séculaire sous la terre.

M. Romain, qui arrive de Nîmes, a apporté de cette ville des fragmens de stuc parfaitement conformes, et qui proviennent d'un ancien bassin de distribution d'eau romaine de Nîmes.

Je ne puis admettre, malgré cette ressemblance, que le bassin de distribution des eaux destinées à la boisson, fût placé près de notre boulevard du Midi, la ville se trouvant évidemment, à cette époque, sur le côté opposé du plateau.

Le boulevard du Midi est, comme son nom l'indique, à l'aspect le moins froid de ce plateau ; il est, de plus, moins élevé au-dessus du lit de la rivière. Or, ne peut-on pas supposer que là étaient à la fois les lavoirs et les bains ? D'après cette conjecture, le ciment proviendrait des lavoirs, et le stuc des réservoirs qui contenaient l'eau destinée aux bains.

Les eaux arrivaient à Lyon dans neuf tubes juxta-posés qui formaient autant de siphons. N'est-il pas probable que pour fournir à Rodez les eaux nécessaires pour le service de la boisson, des lavoirs, des bains et de l'amphithéâtre, il en a fallu au moins deux, et ne peut-on pas supposer que, par esprit d'économie ou par tout autre motif, l'un de ces siphons s'arrêtait pour les lavoirs et les bains sur le boulevard du Midi, lieu qui se recommandait d'ailleurs par une température plus douce?

Je me demande, en outre, si je dépasserais les limites de la vraisemblance, en supposant que les parois des bains étaient composées de ce stuc dont il a été trouvé de si nombreux fragmens.

On s'expliquerait ainsi pourquoi on a employé différentes qualités de marbre dont les couleurs ont été distribuées avec beaucoup d'art, à en juger seulement par les fragmens déposés sous vos yeux.

Quant au bassin contenant l'eau destinée aux autres usages, je persiste de plus fort à penser, me fondant sur les raisons développées dans une précédente séance, qu'il était dans le centre de la ville et très probablement sur l'emplacement actuel de la cathédrale. C'est de là que l'eau se rendait dans les divers quartiers de la ville; c'est ce bassin qui fournissait aussi les eaux à l'amphithéâtre pour les naumachies, et de l'amphithéâtre ces eaux se rendaient au ruisseau de Lauterne, à l'instar de celles qui, à Nîmes, après avoir servi aux naumachies de l'amphithéâtre de cette ville, se dégorgaient dans la rivière de Vistre (1).

Si l'on veut bien attribuer aux renseignemens que je viens

(1) Dom Vayssettes, liv. III, p. 122. — Gailhabaud, tome I, Chap. *Amphithéâtre de Nîmes.*

de faire connaître la valeur que je leur assigne, voilà donc l'œuvre romaine retrouvée sur toute sa longueur, c'est-à-dire depuis Vors jusqu'au lit de l'Aveyron, sur une étendue d'environ vingt-sept kilomètres, et du lit de la rivière jusqu'à Lauterne, à travers le boulevard du Midi, la cathédrale et l'amphithéâtre.

Mais, dit-on, comment se fait-il que l'histoire locale ne fasse aucune mention de ces eaux si elles ont abreuvé Rodez ?

Quelle que soit pour Rodez l'importance de cette œuvre des Romains, elle n'est pas telle que l'histoire générale de la France ait dû s'en occuper. L'aquéduc n'intéresse à un haut degré que l'histoire locale; or, je demande si cette histoire locale a constaté aucun événement remontant à une époque si éloignée? si tout ce que nous savons de notre pays à cette époque n'a pas été puisé çà et là dans les auteurs qui ne se sont occupés des Ruthènes et de leur ville que par occasion, que parce que les habitans de ce pays ont contribué pour une part quelconque à des événemens intéressant l'histoire générale ?

Les histoires locales les plus anciennes sont comparativement récentes et le Rouergue n'en a eu aucune avant le XVI^e siècle. Il n'a du reste guère à envier sous ce rapport aux autres provinces.

La ville de Nîmes ne connaît du pont du Gard, de son aquéduc et de son amphithéâtre que leur existence, et elle est réduite à des conjectures sur l'âge de ces monumens et même sur l'époque où ils ont été détruits.

Ceux qui font l'objection que je discute ignorent que les archives romaines n'existent nulle part; que les archives modernes ne remontent guère au-delà d'un millier d'années; que l'on ne sait à peu près rien sur l'histoire de nos villes du temps de l'occupation romaine; que si l'on a des renseignemens sur la conquête des Gaules on les doit aux *Commentaires*, et que si l'on sait quelque chose sur l'invasion des barbares, on le doit en général aux écrivains ecclésiastiques qui se sont occupés surtout de l'opinion religieuse de ces barbares, du martyre des chrétiens orthodoxes, de la destruction des églises.

Les monumens romains que les barbares détruisirent avec une sorte de rage préoccupaient peu ces écrivains.

Cahors, Béziers et beaucoup d'autres villes du Midi ont été aussi abreuvées par des eaux amenées de loin et à grands frais par les Romains. Je doute que ces villes trouvent dans la tradition ou dans l'histoire plus de lumières sur leurs monumens respectifs.

On ne peut donc tirer aucune induction, à l'encontre de mon opinion, de ce silence de l'histoire locale. Si les documens concernant le Rouergue étaient aussi explicites qu'on a l'air de le supposer, comment l'histoire locale se serait-elle tu jusqu'à aujourd'hui sur l'aquéduc et l'amphithéâtre qui, lors même qu'ils n'auraient fonctionné ni l'un ni l'autre, méritaient pourtant, tels qu'ils étaient et pour la dépense énorme qu'ils avaient occasionnée, une mention spéciale? L'histoire locale avait d'ailleurs à expliquer pourquoi ces deux monumens seraient demeurés inachevés lorsqu'il restait si peu à faire.

Je parlerai ci-après de l'hypothèse d'après laquelle la conduite des eaux serait demeurée inachevée, parce que les Romains n'auraient pas eu le temps d'y mettre la dernière main.

## A QUELLE ÉPOQUE REMONTE LA CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉATRE.

Je déclare tout d'abord que je tiens cette question pour insoluble avec les données actuelles. Je me bornerai à déterminer deux époques dans l'intervalle desquelles a été nécessairement construit l'amphithéâtre de Rodez.

L'amphithéâtre Flavien date de la seconde moitié du premier siècle de notre ère, et Rome n'avait eu jusqu'alors que des amphithéâtres en bois (1).

L'âge de celui de Nîmes est, je l'ai déjà dit, incertain. Les uns le font remonter au premier et d'autres au second siècle de Jésus-Christ, et, parmi ces derniers, ceux-ci en attribuent la fondation à l'empereur Adrien, tandis que ceux-là en font honneur à Antonin Pie, son successeur.

(1) Cailhabaud, à propos de l'amphithéâtre de Pola.

L'on ne peut pas supposer que Rodez a été doté d'un amphithéâtre plutôt que Nîmes, cité chérie des Romains, et il faut dès-lors admettre que notre amphithéâtre n'a pu être construit avant le second siècle de notre ère.

D'un autre côté, les amphithéâtres répondent à un besoin qui ne se fait sentir que dans les temps de prospérité, lorsque les gouvernemens se sentent respectés, riches, et voient devant eux un avenir assuré.

Or, l'on sait qu'à partir du milieu du quatrième siècle, la puissance romaine avait perdu son prestige, qu'elle était impuissante pour contenir les peuples barbares au-delà du Rhin, barrière que ces peuples franchissaient successivement, aujourd'hui l'un, demain l'autre, pour aller ravager les malheureuses provinces des Gaules.

Avant cette dernière époque, les barbares avaient sans doute fait de loin en loin des irruptions; mais les empereurs n'avaient pas tardé à les refouler, à rétablir la sécurité, à ajourner le péril d'une invasion générale, et le succès de cette invasion n'était pas tellement certain que Rome n'ait pu songer à ordonner et à exécuter dans la Gaule de grands travaux d'utilité publique; mais, à partir du commencement de la première moitié du quatrième siècle, si les empereurs ont conservé quelque autorité dans les Gaules, ils l'ont due plutôt à l'habileté de quelques négociateurs qui ont traité avec les barbares, à l'influence de quelques évêques, à l'adresse avec laquelle les barbares ont été employés les uns contre les autres, qu'à un pouvoir réel qui n'existait nulle part, du reste, dans l'empire.

Il serait, ce me semble, impossible d'admettre, dès-lors, que l'amphithéâtre de notre modeste ville a pu être bâti pendant cette époque calamiteuse.

Je place donc la construction de ce monument entre l'an 150 et l'an 350 de notre ère, et rien ne m'autorise, sans d'autres renseignemens locaux, à déterminer avec plus de précision l'âge de ce monument.

Les représentations du cirque sont contraires ou, du moins, peu sympathiques à la religion chrétienne; or, dès la première moitié du quatrième siècle, les empereurs de Rome avaient adopté cette religion, puisque Constantin monta sur le trône

en 337, et l'on ne peut pas supposer qu'aucun des successeurs de ce prince, pas même Julien l'Apostat, ait songé à établir de nouveaux amphithéâtres. Constantin et ses successeurs, l'histoire l'atteste, travaillèrent, au contraire, à détruire moralement et matériellement ceux qui existaient déjà.

Le règne de Gallien, dont l'une des médailles découvertes durant les fouilles porte l'effigie, se place au troisième siècle et, par conséquent, entre les deux limites extrêmes que je viens de déterminer; mais, sous cet empereur, ce pays fut si faiblement protégé et si mal gouverné, que Posthume, successeur de Gallien, qui refoula les barbares au-delà du Rhin et rétablit l'ordre en deçà, put mériter le nom de ***Restaurateur des Gaules***. Il n'est donc pas probable que ce soit sous le règne de Gallien que notre amphithéâtre a été bâti. J'incline, pour mon compte, à croire qu'il l'était déjà depuis plus d'un siècle.

C'est pourtant ici le lieu de regretter la perte des nombreuses médailles dont parle Bonnal. Elles auraient pu fournir des données précieuses pour résoudre la question que je discute.

Vous savez, Messieurs, que M. de Gaujal fait, dans son ***Tableau historique***, mention d'un médaillon en marbre blanc, trouvé, dans le courant du dix-huitième siècle, au pré de La Conque, qui fut placé sur la porte du presbytère de Saint-Mayme.

Ce médaillon occupe encore la même place et il a été assez heureux pour n'éprouver, dans un lieu où il est si exposé, d'autre dommage que celui dont parle M. de Gaujal, qui raconte que des patriotes de 93 le dépouillèrent de je ne sais quel ornement qu'ils supposaient être un symbole de féodalité.

M. Castan, secrétaire de l'Académie de l'Aveyron, a bien voulu se rendre, il y a quelques mois, à Saint-Mayme et dessiner ce médaillon. Je dépose sur le bureau son travail, qui est fait avec soin.

Le personnage que présente le médaillon paraît romain. Je propose, afin de savoir quel il est, d'envoyer le dessin de M. Castan à Paris, à l'un des savans dont la décision fait autorité en pareille matière. Le nom et la qualité de ce personnage pourront servir à éclairer la question qui m'occupe.

Je propose de plus de charger notre président de faire telles

démarches qu'il appartiendra, à l'effet d'obtenir que le précieux médaillon soit déposé au musée, où il devrait se trouver depuis long-temps.

Il faut espérer, d'un autre côté, que l'inscription, dont une partie a été découverte pendant les fouilles, sera plus tard connue en entier, et qu'elle ne sera pas la seule que les fouilles qui vont se faire rendront à la lumière. J'appelle de tous mes vœux ces nouvelles fouilles, j'ose espérer qu'elles auront lieu très prochainement, et que le gouvernement voudra bien y contribuer ; et je pense que, pour la solution de la question que j'ai abordée, il n'y a rien de mieux à faire que d'attendre les données nouvelles qu'elles pourront fournir.

## DE L'ÉPOQUE A LAQUELLE L'AQUÉDUC ET L'AMPHITHÉATRE ONT ÉTÉ DÉTRUITS.

Deux grands faits dominent l'histoire nationale aux quatrième et cinquième siècles. D'un côté des peuples nouveaux et barbares prennent possession de l'Europe occidentale et substituent la puissance de leur glaive à l'autorité vieillie et énervée des empereurs romains. D'un autre côté, la religion chrétienne s'établit définitivement, après une lutte mêlée de prédications, de décrets et de voies de faits, sur les ruines de l'ancien culte de l'empire.

Je place la destruction de l'aquéduc parmi les faits qui dérivent de l'invasion des barbares et je rattache celle de l'amphithéâtre aux fondateurs du culte chrétien dans ce pays. Je pense de plus, et je dirai les raisons de mon opinion, que Rodez a été privé des deux monumens vers la même époque, c'est-à-dire durant la première moitié du cinquième siècle de l'ère chrétienne.

Ceux qui ont cru ou croiraient que les barbares sont arrivés tout-à-coup dans les Gaules, à la tête d'une nombreuse armée, plus ou moins disciplinée, mais assez forte pour en expulser les Romains en une ou deux campagnes et s'en rendre maîtres à la manière dont Napoléon faisait ses conquêtes, au commence-

ment de ce siècle, seraient, vous le savez, dans une grande erreur. Les barbares, divisés en un très grand nombre de tribus souvent rivales ou ennemies, ont convoité longtemps, non pas la conquête de la Gaule, leur ambition n'allait pas jusque-là, mais les dépouilles de cette contrée que la domination romaine avait tant embellie et tant enrichie.

Entre le jour où cette convoitise fit son apparition et celui où les barbares purent mettre la main sur leur proie, il y a un intervalle d'au moins deux siècles.

Pendant cet espace de temps, les diverses tribus de barbares pénétrèrent successivement, tantôt comme auxiliaires, tantôt en ennemis, sur quelques-unes des provinces de la Gaule.

Les événemens dont le pays des Ruthènes a été le théâtre pendant cette longue lutte, entre le pouvoir brutal et sans frein des barbares, et l'autorité romaine habilement constituée, sont à peu près inconnus.

Une chose est bien certaine, c'est qu'en 472, le Rouergue eut, ainsi que quelques autres provinces voisines, un gouverneur du nom de Victorius, qui l'administra au nom d'Euric, roi des Visigoths, et prit la place que venait d'occuper Seronat, fonctionnaire félon envoyé par l'empereur Nepos. Rome se résigna à ce nouveau sacrifice, à suite d'une négociation confiée à l'évêque saint Epiphane en 475.

Les habitans du Rouergue se soumirent sans regret à l'autorité des Visigoths. Seronat les avait rendus victimes de tant d'exactions que, le désespoir dans l'âme, plusieurs allaient, dit un historien (1), s'expatrier lorsque les Visigoths arrivèrent.

Le roi Euric professait l'arianisme et il se fit le défenseur fanatique de cette hérésie tant contre les chrétiens orthodoxes que contre les idolâtres. Il poussa le fanatisme jusqu'à les faire mourir les uns et les autres lorsqu'ils lui résistaient.

Le successeur de saint Amans, saint Eustache, figure au nombre de ses victimes. Il dut respecter peu les anciens monumens que ses soldats, lorsqu'ils étaient les armes à la main, mettaient une sorte de rage à détruire. Euric était pourtant

(1) Dom Vaissettes.

devenu, dès 475, maître de Rodez à la suite d'un traité régulier. Il répugne dès-lors de penser que ce prince a pu ordonner ou même permettre, à partir de cette époque, la destruction de ces deux monumens. Les monumens de Rodez auraient-ils été détruits en 471, lorsque ses soldats entrèrent dans cette ville en conquérans ? La chose est peu probable encore. Il ne paraît pas qu'ils aient éprouvé de la résistance, et d'ailleurs ils arrivaient à Rodez pour s'y établir et y gouverner. La nature humaine ne veut pas que l'on songe à dévaster ses propres domaines.

L'on a attribué aux Sarrasins la destruction de beaucoup de monumens, et notamment celle des siphons de Lyon. Ils ont été maîtres du Rouergue. Il paraît juste de mettre à la charge de leur mémoire beaucoup de dégâts commis dans ce pays, et principalement la dévastation de plusieurs couvens, et notamment de celui de Conques, et de plusieurs églises; mais je ne pense pas qu'il faille leur imputer la destruction de l'aquéduc.

J'ai pour cela deux raisons : d'abord depuis l'invasion des Sarrasins jusqu'à aujourd'hui, le fil historique n'a jamais été complètement interrompu ; l'on possède des renseignemens précis, quoique peu nombreux, sur le Rouergue, remontant à l'époque où ils en étaient les maîtres.

D'un autre côté, il existe à Rodez une tradition qui s'est transmise d'âge en âge, que vous connaissez tous, qu'aucun Ruthénois n'ignore et qui me paraît éclairer singulièrement la question qui m'occupe.

D'après cette tradition, qui peut être considérée comme purement orale, bien que quelques écrivains y aient fait allusion, et notamment Bosc, et qu'il existe une obscure notice imprimée où elle est racontée, saint Amans, évêque de Rodez, aurait amené les eaux du ruisseau de Lauterne ou *Laverne*, pour lui rendre son ancien nom mythologique, non pas dans la ville, mais près de la ville. Il existe sans doute plusieurs versions différentes de cette tradition ; mais ce que je viens d'en dire en forme le fonds, la partie invariable. Je dois ajouter que ces versions s'accordent encore à rapporter cet événement comme ayant été accompli d'une façon surnaturelle ou miraculeuse.

Je ne connais de recommandables que deux notices imprimées

sur saint Amans, celle qui figure dans le *Propre du diocèse* et celle qui fait partie du recueil de Surius, et qu'on attribue à l'évêque Fortunat. Celle-ci aurait été composée, d'après M. de Gaujal, à Rodez même. Et comme Fortunat vivait au sixième siècle, elle mérite une sérieuse attention.

Or, Messieurs, ni Fortunat, ni l'auteur de la notice du Bréviaire ne parlent du miracle que rapporte la tradition, et pourtant elles en ont l'une et l'autre recueilli plusieurs qui, si je puis m'exprimer ainsi, sont moins frappans.

Si le saint évêque, revêtu de ses insignes épiscopaux, était arrivé, un certain jour, comme le prétend la tradition, jusqu'aux portes de la ville suivi du ruisseau de Lauterne dont l'onde, docile à sa parole, se serait élevée sur ses traces, je demande si l'évêque Fortunat et la notice du Bréviaire auraient pu négliger ce grand miracle ?

Si le fonds du récit est vrai, comme je ne saurais en douter, il faut donc croire que saint Amans a rapproché de Rodez le lit du ruisseau de Lauterne, ou de tout autre cours d'eau, non pas d'une façon miraculeuse, mais par des moyens naturels.

Mais, Messieurs, comment supposer qu'à une époque de malheurs publics comme celle où vivait saint Amans, quand l'autorité de l'empereur n'était qu'éphémère, lorsque déjà les Visigoths avaient fondé ou allaient fonder un trône à Toulouse, quand plusieurs nations de barbares étaient déjà passées sur toute la surface de la Gaule comme des torrens dévastateurs, comment supposer, dis-je, qu'il a pu entrer dans la pensée de saint Amans, homme éminent, sans doute, mais qui s'occupait plus des choses du nouveau culte que des affaires matérielles, d'amener en un pareil moment des eaux à Rodez !

Je ne connais qu'une explication de cet évènement. Veuillez, Messieurs, vous reporter, par la pensée, à l'époque dont je parle, vous rappeler le degré d'extrême civilisation auquel notre pays était parvenu sous la domination romaine, vous représenter les habitudes de luxe qu'avaient contractées les cités gauloises devenues romaines, vous figurer notre ville habituée à voir couler depuis quatre siècles, sur le plateau où elle est placée, des eaux abondantes et pures, et représentez-vous d'un autre côté l'état de désespoir dans lequel durent tomber les ha-

bitans de cette cité lorsque tout-à-coup, à suite d'un coup de main imprévu d'un parti de barbares, l'eau eut cessé de couler, les tubes de plomb ayant été enlevés et les arcades qui supportaient les tubes renversées. La désolation, vous le sentez, dut être à son comble.

L'on comprend dès-lors que saint Amans, l'homme intelligent de la cité, l'homme en crédit à la cour de l'empereur Honorius, ait cherché à réparer, autant qu'il était en lui, ce mal immense; qu'il ait dérivé l'eau de Lauterne à partir de la source et l'ait amenée ou ait cherché à l'amener aussi près de la ville que le niveau le permit.

Qui sait si ce n'est pas à la suite de ce grand désastre et sur la nécessité de le réparer qu'il motiva la demande d'un dégrèvement d'impôt pour le Rouergue qu'il adressa à l'empereur Honorius, et qui fut favorablement accueillie, ainsi qu'il est attesté par les deux notices ?

C'est à l'aide des ressources que ce dégrèvement a pu laisser à sa disposition que saint Amans aura entrepris de faire pour Rodez ce que l'évêque Mellon avait déjà fait pour Rouen (1), et que l'évêque Félix devait faire bientôt pour Nantes, ainsi qu'il résulte d'une charmante épître que Fortunat adressa à celui-ci à ce sujet, et dans laquelle il lui disait :

« *Quo natura negat cogis abire viam.....*
« *Et fluvium docilem monte vetante trahis.* »

C'est ainsi que les évêques de cette malheureuse époque réparaient, autant qu'il dépendait d'eux, les dégâts causés par les barbares.

Les procédés qu'ils employaient pour remplacer les eaux romaines étaient plus près de la nature, exigeaient moins d'art; mais, d'un autre côté, ils avaient un avantage sur ceux des Romains. Ils ne contenaient ni plomb, ni fer, deux métaux fort coûteux à cette époque, et qui avaient pour les barbares un appât qui a occasionné la ruine ou la dégradation de beaucoup de monumens.

(1) Voir dans Bosc un extrait du manuscrit de la bibliothèque de Rodez.

L'épiscopat de saint Amans occupe toute la première moitié du 5me siècle (1) ; or, quels sont les barbares qui, durant ce laps de temps, sont arrivés à Rodez et ont dégradé la conduite des eaux romaines ? Sont-ce les Huns, les Vandales, les Visigoths, les Suèves, les Alains, les Bourguignons, les Allemands, les Hérules ou les Francs, car tous ces peuples ont contribué à la dévastation de la Gaule ?

Nous sommes, je vous prie de le remarquer, à la grande époque de l'invasion générale des barbares ; car c'est en l'an 406 qu'ils se précipitèrent ensemble, et comme d'un commun accord, sur la Gaule. « Peu de villes, dit le bénédictin don Vaysseltes (2), furent à l'abri de leur fureur. Ces barbares s'étendirent dans la Belgique, l'*Aquitaine* (3), la Narbonnaise et dans le reste de la Gaule, depuis le Rhin jusqu'aux Alpes, aux Pyrénées et à l'Océan. Il n'est pas aisé d'exprimer les désordres que ces peuples commirent dans toute l'étendue de ce pays. Crocus, roi des Allemands ou des Vandales, était à la tête d'une partie de ces barbares ; il s'était mis dans la tête qu'il ne pourrait rendre son nom célèbre que par des actes de cruauté, par les ravages des provinces et par la *destruction des monumens qui pourraient rappeler le souvenir et la gloire des Romains*, ce qui fit que ses troupes, animées du même esprit, n'épargnèrent aucun des anciens édifices qu'elles rencontrèrent sur leur route »

Les soldats de Crocus se répandirent d'abord sur la Lyonnaise, puis ils tournèrent les armes du côté de l'Auvergne, d'où ils se dirigèrent vers le Midi et laissèrent pour traces de leur passage dans le Gévaudan la destruction de la ville de Javols et le martyre de saint Privat, évêque de Mende. Du Gévaudan, les Vandales tombèrent sur le Languedoc, et parmi les villes qu'ils saccagèrent on cite Uzès et Nîmes.

(1) D'après le recueil de Surius, il s'étendrait même jusqu'à l'an 480 ; mais les historiens du Rouergue ont fait remarquer que ce recueil se trompe, puisque Eustache était évêque dès 452.

(2) L. III, p. 134.

(3) Rodez faisait partie de l'Aquitaine.

Pendant que Crocus ravageait ainsi les provinces de l'est, un autre corps de barbares répandait l'épouvante et la désolation parmi les Gallo-Romains des provinces de l'Ouest et en ravageait toutes les villes, à l'exception de Toulouse, qui dut d'être épargnée à son évêque, saint Exupère.

L'empereur pouvait si peu protéger la Gaule, que Rome elle-même fut, à cette époque, prise et saccagée par Alaric, roi des Visigoths.

Les Visigoths passèrent les Alpes en 412, allèrent s'emparer de Narbonne et de Toulouse, et les maux qu'ils causèrent sur leur passage furent tels qu'un écrivain contemporain souvent cité a dit d'eux que « quand tout l'Océan aurait inondé les Gaules, il n'y aurait pas fait de si terribles ravages. » Les Visigoths s'établirent à Toulouse et ils obtinrent par un traité la légitime possession du pays compris entre l'Océan et la Garonne.

Dès 425, peu satisfaits des limites de ce territoire, ils profitent des désordres qui suivent la mort d'Honorius et portent leurs armes jusqu'à Arles, dont ils font le siége.

En 471 le roi Euric s'empare du Rouergue et conserve cette conquête par la force jusqu'au jour où, à la suite de la négociation de saint Epiphane, cette possession devient régulière et en quelque sorte légitime.

Tels sont les principaux évènemens qui se passèrent sous l'épiscopat de saint Amans, ou durant les années les plus rapprochées de cet épiscopat. Aucun historien n'a, que je sache, signalé Rodez comme ayant été saccagé par les barbares, mais aucun non plus ne l'a signalé comme ayant échappé au sort commun, et l'on s'expliquerait difficilement que lorsque Clermont, Javols, Mende, Uzès, Nîmes, Narbonne, seraient devenues la proie des bandes de Crocus ou de celles d'Alaric, ou d'Ataulphe, notre ville, qui pourtant occupait le 3e rang (1), parmi celles de l'Aquitaine première, eût échappé à leur convoitise ou à leur fureur.

L'histoire vient donc ici à l'appui de la tradition locale et

(1) Monteils, *Description de l'Aveyron*. — *Gallia christiana*.

confirme, avec celle ci, mon opinion, d'après laquelle ce serait sous l'épiscopat de saint Amans que Rodez a dû subir l'invasion des Vandales ou des Visigoths, ou de ces autres barbares dont l'histoire ne cite pas le nom, qui dévastèrent à cette époque les provinces de l'Ouest. Qui sait si même notre ville n'a pas été visitée successivement par les uns et par les autres ?

Les barbares étaient trop avides de fer et de plomb, trop enclins à détruire jusqu'aux derniers vestiges des monumens romains, dont la délicatesse et la perfection choquaient leur grossièreté, pour qu'arrivés à Rodez, ils ne se soient pas empressés de s'emparer des tubes de plomb qui amenaient l'eau dans la ville, et de détruire les arcades qui supportaient les tubes ; de renverser l'établissement de bains dont ces peuples ne sentaient nul besoin, eux qui, ainsi qu'on l'a dit, se baignaient dans l'eau de leurs froides rivières.

Est-il besoin de revenir ici sur l'opinion d'après laquelle notre conduite d'eau romaine serait une œuvre, non pas dégradée, mais demeurée inachevée?

Je ne le pense pas. Rodez conserva son importance sous la domination romaine ainsi que le prouvent les trois routes ou voies romaines qui venaient y aboutir et le rang qu'elle occupa parmi les villes comprises dans l'Aquitaine première, puisqu'elle occupait le troisième, et venait après Bourges et Clermont.

Cette importance, notre ville ne l'aurait pas conservée sous les Romains si elle fût demeurée dépourvue d'eau.

Comment s'expliquer que les Romains eussent songé d'abord, c'est-à-dire sous les premiers empereurs, à pourvoir d'eau des villes moins considérables que Rodez et qui en étaient, par leur position topographique, moins dépourvues ?

D'un autre côté, lors même qu'il serait vrai que les Romains n'auraient songé, contre toute vraisemblance, à amener des eaux à Rodez que fort tard, lorsque les autres villes en étaient pourvues depuis longtemps, durant les dernières années de la décadence, il y aurait une grande invraisemblance à admettre qu'après avoir eu le temps et les moyens nécessaires de mettre la dernière main à vingt kilomètres d'aquéduc, dans les conditions que j'ai indiquées plus haut, de jeter les fondements des arcades entre la fin de l'aquéduc souterrain et l'Aveyron, de pré-

parer sur le plateau de Rodez les réservoirs nécessaires, ils n'ont pas eu celui de mettre la dernière main aux arcades, construction peu importante pourtant, dont ils avaient rassemblé les matériaux, puisqu'il y a encore des voussoirs sur les lieux, et de placer les tubes.

Franchement, cette hypothèse ne doit-elle pas s'évanouir devant l'histoire, la tradition, le résultat des fouilles, et mérite-t-elle qu'on s'y arrête encore? Je ne le crois pas, et je passe à la destruction de l'amphithéâtre.

Les amphithéâtres étaient principalement consacrés aux fêtes populaires et aux jeux publics. Il y avait des jeux et des fêtes dont le trésor public faisait les frais, et d'autres qui avaient lieu aux dépens des particuliers et notamment des grands dignitaires de l'Etat. L'empereur Adrien donna à Rome des jeux qui durèrent six jours et dans lesquels on lâcha plus de mille bêtes féroces. Le gendre et ministre d'Auguste, Agrippa, en avait déjà donné, à ses frais, qui avaient duré, dit-on, cinquante jours.

Il y avait des fêtes qui étaient presque exclusivement religieuses comme les *consuales*, dont la solennité était fixée au 20 août; les *mégalésiennes*, qui se célébraient le 4 avril. D'autres, appelées *séculaires*, ne revenaient qu'une fois chaque siècle. Il y en avait même en l'honneur des dieux infernaux.

Les jeux publics eurent chez les Grecs de l'élégance, de la distinction.

Chez les Romains, au contraire, ils furent marqués au coin de la rudesse. La force physique y joua le plus grand rôle. Des combats sanglants de gladiateurs, des malheureux mis aux prises avec des bêtes féroces, des naumachies où les acteurs trouvaient souvent la mort, tels furent les spectacles favoris des Romains, et la passion pour ces représentations qui s'adressaient à je ne sais quel instinct barbare de la nature humaine, devint, on le sait, excessive.

Les Romains accordèrent des jeux à la plupart des villes qui en demandèrent, et Rodez dut être du nombre, puisque cette ville eut un amphithéâtre.

La religion païenne consacra tous ces spectacles. Il n'y eut pas un seul amphithéâtre qui ne fût dédié à quelque dieu ou

particulier, ou même à plusieurs ensemble. Il y avait un décret spécial du sénat qui l'ordonnait expressément (1).

Le spectacle commençait toujours par des sacrifices et autres cérémonies religieuses.

Dans la description qu'il a donnée du grand théâtre de Pompeï, M. Cailhabaud signale la place qu'occupait dans ce théâtre la *Tymèle*, autel où l'on sacrifiait en l'honneur de Bacchus avant les représentations. Ailleurs c'était Jupiter ou tout autre dieu dont la statue occupait la Tymèle.

Il suffit de ces simples indications pour prouver que les représentations des amphithéâtres étaient incompatibles avec la nouvelle religion. Le christianisme ne pouvait tolérer ces jeux cruels où la foule était invitée au spectacle de gladiateurs s'entre-détruisant, avec plus ou moins d'élégance, de malheureux expirant, avec plus ou moins de courage, sous la dent des bêtes fauves. Il ne pouvait surtout voir d'un œil indifférent ces sacrifices et ces cérémonies en l'honneur des faux dieux qui formaient le prélude de chaque représentation et se reproduisaient périodiquement comme les jeux et les fêtes en honneur parmi les populations demeurées fidèles à l'ancien culte.

Aussi voit-on les décrets contre les amphithéâtres et les jeux se succéder rapidement sous les empereurs chrétiens qui régnèrent à la fin du quatrième siècle.

L'empereur Gratien enleva, en 375, aux prêtres qui procédaient aux sacrifices, toutes leurs richesses. L'empereur Théodose supprima, en 389, tous les jours fériés du paganisme et par conséquent tous les jeux. Il décréta, en 391, que le trésor public ne paierait plus les sacrifices publics.

Constantin avait prescrit l'observation du dimanche, ce qui avait produit à cette époque une grande irritation.

Honorius suivit l'impulsion donnée par ses prédécesseurs. Il fit enlever, en 408, des bains, des amphithéâtres et des marchés toutes les statues et les autres ornements rappelant l'ancien culte de l'empire. Du reste, à cette époque, le mouvement des chrétiens des Gaules contre les monuments du polythéisme était

(1) *Encyclopédie méthodique*, mot *Jeux*.

tel que le pieux empereur ne put s'empêcher de contenir leur zèle par une loi qu'il adressa à Proclien, vicaire du préfet dans les cinq provinces des Gaules, par laquelle il défend aux chrétiens de toucher aux statues et aux autres précieux restes de la magnificence romaine.

L'illustre et spirituel auteur de l'*Histoire des divers États* a dit de ses compatriotes : « Quand les Ruthénois croient, ils croient bien (1). » Cela fut vrai surtout des habitans de Rodez au commencement du cinquième siècle, à en juger par les croyances religieuses qui s'y étaient maintenues ; lorsque saint Amans y arriva en qualité d'évêque.

Saint Amans était Ruthénois d'origine et il est le premier évêque de Rodez connu. Son épiscopat s'étend, je l'ai dit, de l'an 400 environ jusqu'à l'an 450 environ.

Le christianisme, lorsque saint Amans arriva à Rodez, en qualité d'évêque, était connu dans les Gaules depuis près de quatre siècles, et il avait été prêché, deux siècles auparavant, dans la province dont Rodez faisait partie, avec tant de succès par saint Martial, que ce saint avait été surnommé apôtre de l'Aquitaine. Saint Martial avait même, paraît-il, construit un oratoire à Rodez.

Néanmoins lorsque saint Amans arriva à Rodez, les Ruthénois continuaient, selon l'expression de M. Monteil, *à bien croire* aux anciennes divinités et à pratiquer l'ancien culte.

Il y avait au milieu du *Forum* (2) la statue d'un dieu supporté par une colonne élevée. Près de là se trouvait un temple vénéré en l'honneur des faux dieux.

L'amphithéâtre subsistait avec tous ses ornemens ; son autel au milieu et les fêtes qui s'y célébraient attiraient, comme par le passé, un grand concours de Ruthènes mus les uns par un motif religieux, les autres par l'attrait des jeux.

Ces solennités n'étaient plus célébrées aux dépens du trésor public depuis le décret de l'empereur Théodose, mais les dons et les offrandes des particuliers y suppléaient (3).

(1) *Description de l'Aveyron*, t. 2, p. 277.

(2) Là où se trouve aujourd'hui la place de l'Olmet.

(3) M. Teissier-Rolland, dans son ouvrage sur les eaux de Nîmes, t. 1,

Saint Amans vit devant lui à remplir une tâche qui exigeait du zèle et du courage. Il attaqua résolument l'ancien culte dans les monumens, animé de ce saint zèle que Corneille a si bien dépeint dans *Polyeucte*. Il abattit lui-même et mit en pièces (1) l'idole du forum, non pas toutefois sans exciter contre lui une sédition populaire dans laquelle il brava les injures et les menaces.

Il y avait alors à Rodez un homme qui surpassait de beaucoup tous les autres habitans de cette ville, par l'éclat de son origine, ses honneurs, ses titres, sa fortune et la considération dont il jouissait. Ce grand personnage se trouvait en ce moment dans sa maison de campagne. A la première nouvelle de l'attentat du saint évêque, il rassemble à la hâte ses serviteurs (2) et se dirige vers la ville, la menace à la bouche, monté sur son char et assis sur sa chaise curule (3).

Lorsque les chevaux arrivent à l'une des portes de la ville où le saint avait prié la veille, ils s'arrêtent immobiles et comme enchaînés par une main invisible, ou retenus par un obstacle insurmontable, et tous les coups pour les faire avancer sont inutiles.

Ce prodige ouvre les yeux à ce personnage, qui va se prosterner aux genoux du prélat et se fait chrétien.

La destruction de l'idole de l'amphithéâtre ou, ce qui est la même chose, de la statue de la divinité païenne à laquelle ce monument fut consacré, donne lieu à un miracle plus éclatant encore.

L'on y célébrait je ne sais quelle fête du paganisme. Le nombre des assistans était prodigieusement grand (4). Les prêtres

p. 11, dit que les offrandes des particuliers firent en certains lieux, pendant longtemps, les frais des sacrifices.

(1) *Dejecit ac diruit*, dit Fortunat; *perfregit*, dit la notice du Bréviaire.

(2) *Servos*.

(3) *In sede curuli*, ce qui indiquerait qu'il avait rang de sénateur. Il est désigné sous le nom d'Honorat, dans des notices récentes sur saint Amans.

(4) *Gentilium mira multitudo*. Fortunat.

païens immolaient les victimes pour les sacrifices (1), selon l'usage. Les assistans, pleins de vin et d'alimens, faisaient retentir les airs de leurs chants (2).

Le saint évêque arrive en ce moment. Par les prières qu'il adresse à Dieu et ses saintes exhortations à ses concitoyens, il s'efforce de les arracher à leurs pratiques impies (3).

Mais ses paroles, quoique pleines d'onction, ne font qu'exciter des mouvemens de colère et lui attirer des menaces. On allait se porter à des voies de fait sur sa personne, lorsqu'il se décide à se retirer et à rentrer dans son oratoire (4). Là, il se met en prières, et appelle la foudre sur la statue du dieu de l'amphithéâtre. Un nuage apparaît tout-à-coup à l'horizon. Il approche, la foudre éclate et la statue tombe en pièces. Un fragment en est lancé dans le ruisseau de Lauterne, un autre sur la rive de l'Aveyron et un troisième au loin dans la campagne. Les expressions dont Fortunat se sert en parlant de ces fragmens sont remarquables, et je crois devoir les rapporter ici :

« *Fertur per aera lapideum sacrilegorum numen, quod ita » diversum in partem ultricis procellæ turbo dejecit ut partem » nunc ejus Laverna teneat rivus; partem Avarionis habeat » ripa fluminis in testimonium virtutis perpetuo servatura; » partem quoque ab urbe procul patens retineat campus, ad» mirationem præbens, memoriam retinens.* »

Qu'était-ce que cette idole ou statue dont les fragmens tombés, l'un dans le ruisseau de Lauterne, l'autre sur la rive de l'Aveyron, et le troisième au milieu des champs, devaient suffire à perpétuer le souvenir de ce grand miracle? Ces expressions, en les prenant dans leur sens littéral, et en les appliquant à des blocs de pierre formant des débris d'une statue, combien grande qu'elle ait été, sont une énigme pour moi, et je les soumets à votre interprétation. Je m'étais, pendant quelque temps, arrêté

(1) *Pecudum carnes vel suis moribus litant.* (Fortunat.)

(2) *Vino pleni, epulisque repleti cantu perstrepunt.* (Ibid.)

(3) *Suis ad Deum precibus et sanctis monitis cives suos, ab hujus modi impietate conatur avertere.* (*Propre* du diocèse.)

(4) *Cellulam.*

à une explication de ce passage, qui me paraîtrait encore hasardée en l'absence d'autres documens, et je la réserve.

Quoiqu'il en soit, le souvenir de ce miracle a traversé les âges, non pas toutefois sans être défiguré, puisque dans l'opinion populaire la foudre aurait non-seulement détruit l'idole mais encore produit la large et si régulière excavation de la Conque.

L'historien Bonal a pensé, et cette opinion a été reproduite par les historiens qui sont venus après lui, que le fragment de la statue qui alla occuper la rive de l'Aveyron, tomba près de Layoule et que ce village tire de là son nom, lequel dériverait ainsi du mot *idole*. Je ne crois pas cette étymologie exacte. Ce village a emprunté son nom à la petite île que l'Aveyron forme sur ce point, et à l'appui de mon opinion je mets sous vos yeux un acte authentique, provenant des archives des anciens seigneurs de Layoule. C'est un procès-verbal judiciaire dressé le 24 avril 1346 dans le château du lieu qui y est désigné sous le nom de *insula, sive Yola*. Cette désignation me paraît péremptoire, et l'on remarquera que cet acte est plus vieux d'un siècle et demi que l'*Histoire de Bonal*. Il y a d'ailleurs moins de distance entre les mots *Loïlo*, traduction patoise, du mot *insula* et le nom *Loïoulo*, qu'entre ce dernier nom et le mot *Idolo*, et l'on ne comprend pas facilement que la lettre D eût ainsi pu disparaître dans la transformation.

Mais qu'était-ce que cette divinité qui ne put se soustraire à la foudre appelée par saint Amans ?

L'on a pensé généralement que c'était le dieu Ruth. Or, qu'est-ce que le dieu de ce nom ? Il a fait l'objet d'un très savant mémoire publié par M. de Gaujal.

Cet historien est arrivé à conclure que Ruth était une divinité gauloise et se trouvait par conséquent au nombre de ces dieux dont Lucien se moque dans l'un de ses dialogues, par la bouche de Mercure, à qui il fait dire qu'il aurait bien invité les divinités gauloises à l'assemblée générale des dieux, mais qu'il n'a su ni leur nom, ni leur langue.

Le culte de Ruth aurait été licencieux et aurait favorisé l'impureté des mœurs. M. de Gaujal a recherché les traces des honneurs rendus à ce dieu ailleurs que chez les Ruthènes, et il

croit en avoir trouvé à Rouen et dans d'autres pays. Il cite le manuscrit dont Bosc parle dans ses *mémoires* qui se trouve à la bibliothèque de Rodez, et où il serait question du dieu Ruth, autrefois adoré à Rouen. J'ai parcouru ce manuscrit qui contient les annales de l'église de Rouen et est l'œuvre d'un chanoine du diocèse de ce nom ; il y est question en effet d'un temple, non pas de Ruth, mais de Roth, et d'un miracle qui y fut opéré par l'évêque Mellon. Ce saint évêque pénétra dans le temple ; or, qu'y trouva-t-il ? Deux statues représentant Cibèle et je ne sais quelle autre divinité romaine. De statue du Dieu Ruth il n'y en avait pas. L'on a commis, ce me semble, ici une erreur analogue à celle du dauphin d'Athènes ; l'on a pris le nom d'un temple pour celui d'un dieu.

Le continuateur de Dom Vaysettes, M. le chevalier du Mége, ne partage pas l'opinion de M. de Gaujal, qui est cependant partagée par l'auteur de la *Notice du Bréviaire*. D'après lui *Ruth* ne serait que la *personnification de la capitale des Ruteni* (1), *que la ville même déifiée*, *comme Vaison*, *Bibracte*, *Vesonne*, *Rome*, etc.

En pareille matière il est difficile d'établir une opinion raisonnée, de l'asseoir sur des bases solides. Je ne sais pas cependant si l'autorité dont M. du Mége jouit, à si juste titre, dans le monde de l'érudition peut suffire pour faire admettre son avis.

Les Romains exercèrent en général peu d'action sur les croyances religieuses des peuples qu'ils avaient conquis. « Ils se bornèrent, dit M. Amédée Thierry (2), à exiger des provinciaux, qui prétendaient aux fonctions publiques, la profession du culte de l'Etat, laissant aux peuples la liberté de suivre, à leur choix, ou la religion romaine ou leurs antiques croyances religieuses. »

Cette tolérance ne peut être révoquée en doute; mais peut-on supposer que les Romains, qui construisirent l'amphithéâtre de Rodez, portèrent l'indifférence assez loin pour donner la place d'honneur à un dieu gaulois dont le culte aurait été tellement

(1) Tome 1er, page 156.

(2) *Histoire de la Guyenne*, page 9.

honteux que, d'après M. de Gaujal, Fortunat n'aurait pas même osé en prononcer le nom? Je ne puis l'admettre. Je doute que c'eût été là appliquer dans son esprit le décret du sénat qui voulait que tout amphithéâtre fût dédié à une divinité. Les mœurs romaines n'étaient pas si perverties qu'on puisse supposer qu'un préfet des Gaules ait pu consacrer un lieu public au culte libidineux dont parle M. de Gaujal.

Je ne sais pas même si l'histoire fait mention de quelque divinité gauloise, qui ait patronné la débauche, favorisé le libre essor des plus basses passions.

Le fond de la religion des Gaulois consistait dans l'adoration des fontaines ou des fleuves. Ils professaient un culte pour le chêne, pour le guy. Jules-César remarqua qu'ils honoraient un dieu du commerce auquel des écrivains modernes ont cru que s'appliquait le nom de ***Teutatès.***

L'on sait que les attributs que les Gaulois prêtaient à leurs dieux étaient en harmonie avec les mœurs de ce peuple, qu'ils étaient à demi-barbares et exigeaient ou autorisaient des immolations humaines; qu'il était admis notamment qu'un homme malade pouvait racheter sa vie en sacrifiant, s'il en avait le moyen, un ou plusieurs esclaves; sacrifices qu'Auguste défendit sous les peines très sévères, et que Tibère réprima en infligeant le supplice de la croix à ceux qui s'en rendaient coupables, ce qui prouve encore que la tolérance des Romains pour la religion des peuples conquis eut des limites. Et s'ils allèrent jusqu'à punir du dernier supplice les auteurs d'immolations humaines, on connaît assez le fond de la morale romaine pour être certain qu'aucun empereur n'aurait permis qu'on dédiât un édifice public, construit aux frais de l'Etat, à un dieu étranger, dont le culte eût été si honteux que celui de Ruth tel qu'on le dépeint.

La religion des Gaulois n'était pas sensuelle. L'on oublie, d'ailleurs, qu'il n'y avait plus de Gaulois à Rodez à l'époque de saint Amans; que les mœurs romaines y étaient en vigueur depuis des siècles, et si l'on doute de la transformation qu'avaient subi à cette époque les mœurs des anciens Gaulois, l'on n'a qu'à lire les auteurs contemporains.

J'admettrai, si l'on veut, que l'amphithéâtre de Rodez était

consacré à Bacchus comme le grand théâtre de Pompeï, ou du moins que les fêtes durant lesquelles s'accomplit le miracle de saint Amans étaient en l'honneur de ce Dieu. Le récit de Fortunat se prête à cette conjecture, puisque les assistans étaient *vino pleni, epulisque repleti* ; mais je ne saurais admettre qu'il y eût à l'amphithéâtre la statue d'un dieu celtique du nom de Ruth.

Je ne connais pas de document, où le nom du dieu Ruth soit mentionné, plus ancien que l'histoire de Bonnal ou peut-être le *Propre* du diocèse. Il en est surtout question au seizième siècle, du temps de Bonnal. A cette époque, un peintre représente le miracle du pré de La Conque sur une toile qui a longtemps orné l'église de Saint-Amans. Lorsque François I^er^ passa à Rodez, eu 1533, on mit sous ses yeux, au faubourg Saint-Cyrice, la statue de Ruth terrassée par un Hercule (1).

Au XVI^e^ siècle l'on était loin de la ruine du paganisme dans ce pays, et l'on n'avait que des notions historiques très incomplètes. L'on aura peut-être confondu comme pour Rouen et pris le nom d'un temple pour le nom d'un dieu, cru que temple de *Ruth*, ancien nom de la ville dont les habitans s'appelaient *Rutheni* ou *Ruthenœ*, a voulu dire temple en l'honneur d'un dieu de ce nom, et c'est sur cette erreur ou sur tout autre analogue que repose, à mon avis, tout ce qui a été dit et écrit sur le dieu Ruth.

Mais revenons à l'amphithéâtre. L'énorme statue qui représentait, comme dit le cantique :

*Numen regione totâ sacrum,*

est en pièces. Les néophytes sont dans la joie et les idolâtres endurcis dans la consternation. La foule émue renonce à ses erreurs passées et reconnaît le vrai Dieu. Elle entoure le saint, et marchant sur ses pas ou le devançant, elle reprend le chemin de l'amphithéâtre, et cette fois l'on voit tomber sous le marteau et la hache toutes les statues et tous les ornements. Le feu même

(1) Bosc, t. 2, p. 261. *Archives du Bourg de Rodez.*

vient en aide à ces instruments de destruction (1). Les murs s'écroulent à leur tour, les gradins sont lancés dans l'arène ou dans les galeries, les voûtes elles-mêmes s'affaissent, et ce monument dont la population était naguère si jalouse, où tant de fêtes avaient été célébrées avec éclat, n'offre plus bientôt qu'un monceau de ruines.

Puis pour ravir à jamais aux yeux le monument où avaient été célébrés tant de sacrifices en l'honneur des dieux païens, où Bacchus avait eu un autel, où tant de malheureux avaient péri, au milieu des applaudissements, sous le glaive ou sous la dent d'une bête féroce, où peut-être des chrétiens avaient été livrés aux bêtes, comme dans l'amphithéâtre de Lyon, sous l'empereur Commode, l'on vit les chrétiens ruthénois, anciens et nouveaux, apporter sur les ruines qu'ils viennent de faire cette énorme quantité de terre qui les recouvre encore aujourd'hui et qui fait notre désespoir.

Qu'on ne dise pas que cette couche de terre a été apportée là plus tard dans l'unique but de convertir en pré l'emplacement de l'amphithéâtre. Les prés n'ont pas besoin d'une couche végétale de 4 à 5 mètres. Ce serait en outre payer fort cher une surface de pré que de l'acheter à ce prix. D'un autre côté si l'on n'avait voulu que rendre à la culture l'emplacement de l'amphithéâtre, aurait-on été jusqu'à dénuder des parties du sol, voisines de 40 à 50 mètres de La Conque, où le roc naturel apparaît encore complètement nu?

La ville de Cahors eut aussi un théâtre ou un amphithéâtre romain. Je ne sais quelle chronique du Quercy rapporte que ce monument fut détruit par Théodebert, fils de Chilpéric, et notre collègue, M. Calvet, dans son travail sur cet ancien édifice, qui figure dans le quatrième volume de nos *Mémoires*, adopte l'avis de l'auteur de la chronique (2). Il ajoute que les matériaux dont se composait ce monument ont été enlevés à

(1) Les fouilles ont révélé sous une voûte, des traces de l'incendie de matières ligneuses.

(2) Il résulte de l'ouvrage de M. Calvet que le monument de Cahors était un théâtre et non un amphithéâtre.

différentes époques et ont servi à la construction de divers édifices de cette ville.

L'histoire ne dit pas que Théodebert soit arrivé à Rodez, mais elle atteste que dans ces temps reculés, Théodoric, fils de Clovis, mit notre ville à feu et à sang. Il venait probablement faire expier aux Ruthénois le tort de s'être prononcés pour les rois Visigoths de Toulouse contre les Francs, à tel point qu'ils avaient chassé leur évêque Quintien comme suspect d'être favorable au roi des Francs. Sans la tradition et la biographie de saint Amans, par Fortunat, l'on pourrait peut-être supposer que Théodoric avait fait à Rodez ce que Théodebert fit à Cahors; mais pourrait-on admettre qu'après avoir dévasté l'amphithéâtre, les soldats de Théodoric auraient apporté là cette énorme quantité de terre?

Il est établi que saint Amans construisit à Rodez une petite église en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. A-t il fait ce que d'autres, au rapport de M. Calvet, ont fait à Cahors et employé les matériaux du monument païen à la construction de l'église? Je ne le crois pas. L'amphithéâtre a été détruit et recouvert dans un moment d'entraînement religieux, et le saint prélat n'aurait pu, sans trop de frais, retrouver ensuite les débris mutilés de l'édifice profane.

Ses successeurs, et notamment saint Quintien, qui fonda à Rodez une nouvelle église où il déposa les reliques de saint Amans (1) auront eu les mêmes motifs pour chercher ailleurs les matériaux dont ils ont eu besoin, et c'est ce qui me fait espérer que les fouilles prochaines seront fructueuses.

L'on voit par ce qui précède que quand le vieux Bonnal résistait tant à admettre, malgré les apparences, qu'il y eût eu un

(1) M. Herbert, professeur distingué du lycée de Rodez, me signala dernièrement un beau tombeau en marbre blanc, se trouvant dans l'ancienne chapelle des fonts baptismaux de la cathédrale de Rodez. M. Herbert le faisait remonter au cinquième siècle de notre ère. Je supposai que ce pouvait être celui dans lequel saint Quintien avait déposé les dépouilles de saint Amans. Je me livrai dès-lors à des recherches qui me confirmaient dans ma conjecture lorsque j'appris que notre président m'avait devancé et était arrivé par une autre voie à la même conclusion. (Tome 4 *des Mémoires de la Société*, page 530 et suivantes.)

amphithéâtre au pré de La Conque, et se conformant à la tradition croyait à un ancien temple, il n'avait qu'à moitié tort, si l'on veut prendre le mot temple dans son sens large, puisqu'en effet c'est là qu'avaient lieu les cérémonies religieuses les plus solennelles, les sacrifices qui attiraient le plus grand concours de Gentils, pour me servir du mot de Fortunat.

Saint Amans, en détruisant les idoles de Rodez, faisait une œuvre qui était à la fois agréable à l'empereur Honorius et conforme à l'esprit de l'Eglise, puisque le deuxième concile d'Arles, tenu en 452, déclara sacrilége tout évêque qui ne détruirait pas les idoles qui continuaient à subsister dans son diocèse (1).

Si les faits se sont passés tels que je l'ai conjecturé, si l'amphithéâtre a été en effet détruit par le peuple sous l'impression du miracle et des paroles inspirées de l'évêque, l'archéologie n'aura pas à le regretter, puisque le moyen employé pour cacher à jamais les ruines du monument aura servi en même temps à les conserver.

---

Il y a dans le rapport que je viens d'avoir l'honneur de mettre sous vos yeux trois choses : 1° un compte-rendu des fouilles de l'amphithéâtre et de l'exploration de l'aquéduc ; 2° le résultat de recherches historiques assez nombreuses auxquelles je me suis livré sur l'époque la moins connue, la moins étudiée et peut-être la plus intéressante de l'histoire locale ; 3° des appréciations et des conjectures.

Les faits que j'ai constatés sont exacts. La responsabilité des appréciations historiques et des conjectures que j'ai exposées doit peser tout entière sur moi. Il en est une qui m'est commune avec la plupart d'entre vous. Nous avons admis que le monument du pré de La Conque est un amphithéâtre. Il y a, ce me semble, sur ce point une réserve à faire. Le monument de Cahors, connu sous le nom de Cadourques, aurait été, d'après quelques auteurs et notamment d'après M. Calvet, un théâtre et non un amphithéâtre, ainsi qu'on l'avait supposé tout d'abord.

(1) *Si in alicujus episcopi territorio infideles aut faculas accendunt, aut arbores, fontes vel saxa venerantur, si hæc* eruere *neglexerit, sacrilegii reum se esse cognoscat.*

Peut-être dans l'état actuel des choses pourrait-on encore soutenir que le monument de Rodez était un théâtre, puisque la partie explorée est commune aux deux sortes d'édifices. Je persiste, malgré cette réserve que je tenais à constater, à croire à un amphithéâtre, et c'est pour cela que je n'ai employé que cette dénomination. Au surplus ces deux sortes de monuments avaient une destination si analogue que je n'aurais rien à changer ni à mes appréciations historiques ni à mes conjectures.

Vos travaux et les conséquences intéressantes auxquels ils ont conduit sont de nature à produire quelques étonnements naïfs, des mouvemens d'incrédulité passagère dont il n'y a pas lieu de s'occuper. Je ne me dissimule pas non plus que parmi les conjectures et les appréciations que j'ai formées, il en est qui peuvent soulever des objections. J'ai utilisé le mieux qu'il m'a été possible les documents que j'ai pu me procurer. J'appelle du reste vos observations et je suis prêt à adopter toute opinion qui serait mieux établie que celles que j'ai eu l'honneur de développer devant vous.

B. LUNET.

# MÉMOIRES POSTHUMES ET INÉDITS

## D'ALEXIS MONTEIL (1).

## MES ÉPHÉMÉRIDES.

Au lieu des petits événements bourgeois de votre vie, de celle de vos parents ou de vos amis, vous auriez pu remplir les anciens feuillets blancs de ce livre des grands événements du XVII[e] et du XVIII[e] siècle ! Oui, monsieur, oui, messieurs de Trévoux, j'aurais pu faire à votre fantaisie ; j'ai fait à la mienne.

### ÉPITRE DÉDICATOIRE A MON PÈRE.

Mon Père,

Dieu vous a mis dans le séjour des justes, qui a peut-être communication avec celui que vous avez habité. Je vous dédie ce livre, composé de votre histoire, de celle de votre épouse bien aimée, de vos enfants, de vos parents, de vos amis, des amis de votre fils.

Vous aviez tant de mérite et si peu de prétention, que votre histoire, quelle qu'elle soit, ne laissera pas de vous satisfaire. Je désire que, si mon fils se charge de la même tâche, elle ne soit pas plus difficile.

(1) Ce manuscrit forme trois volumes. Le premier a pour titre : *Mes Ephémérides*.

Ces éphémérides sont écrites sur les feuillets blancs placés, par un relieur moderne, entre les feuillets d'un ouvrage imprimé à Paris en 1599, sous ce titre : *Inventaire de l'histoire journalière*, etc.

Les trois volumes sont reliés en velin blanc, avec un encadrement formé par des filets d'or sur les plats ; les gardes sont de papier vert marbré.

## MON PÈRE.

Feu mon père, M. Jean Monteil, tomba malade les premiers jours de janvier 1805. Sa maladie, qui fut la dernière, ne dura que peu de jours.

Mon père était fortement constitué. Les chagrins lui abrégèrent la vie, au moins des années qui devaient compléter un siècle.

Dans le commerce de la vie, il était naturellement paisible et doux. L'aménité de son caractère rendait plus remarquable son goût, qui fut pour l'état militaire. Il avait la taille, l'accent, la voix d'un homme de guerre; il en avait le courage et l'exaltation : cependant il fut toute sa vie avocat, officier de justice, agriculteur.

Il aimait les habits parants; il a été un des derniers qui aient porté des galons sur toutes les tailles.

Encore il me semble le voir partir pour sa ferme avec son habit gris, sa veste écarlate galonnée d'or, son couteau de chasse à la ceinture. Le domestique, portant son fusil, le précédait de quelques pas. Quelquefois il se faisait accompagner par ses enfants; alors il allait ordinairement à pied.

Mon père, né dans le nord de la province de Rouergue, était domicilié à Rodez.

La maison était de celles qu'on nomme réglées : à 11 heures le dîner : bouilli, entrée; à 6 heures, le souper : rôti cuit au four, salade.

Prière en commun le matin, prière en commun le soir; Bénédicité, grâces; après les grâces, récréation : damier, jeu de l'oie, quelquefois les cartes, la petite gazette de la ville; contes tant et plus.

Maigre aux jours prohibés, cela va sans dire.

Vendredi chair on ne mangeait
Ni le samedi mêmement.

Et je vous assure qu'on jeûnait le carême entièrement.

A Pâques, il fallait, comme dans toutes les maisons réglées, se confesser et faire son bon jour.

Il fallait aussi aller tous les dimanches à la messe de paroisse.

A huit heures et demie, une petite cloche, moitié

argent, moitié métal, appelait de sa jolie voix les fidèles; et aussitôt vous voyiez se mettre en marche vers la cathédrale toutes les familles. Le père de famille précédait, entouré des garçons; la mère, entourée de ses filles, suivait. Bientôt la nef de cette vaste basilique était remplie : chacun était à sa place, à son rang. Les frères des écoles chrétiennes, avec leurs écoliers agenouillés sur neuf rangs, étaient les plus près de la porte. A l'autre extrémité étaient dressés des bancs à dossier couvert de drap bleu fleurdelisé, où s'asséyaient les conseillers au présidial, à l'élection et les officiers des eaux et forêts. Un autre banc, où brûlait un cierge, était destiné aux officiers municipaux, qui s'y rendaient avec leur robe mi-partie de rouge et de noir. Les intervalles étaient remplis par la foule. Lorsque mon père apercevait quelqu'un de ses fils, entendant la messe, sans Heures, bien qu'il fût à l'autre bout de l'église, il lui envoyait les siennes, et c'était une chose assez singulière que de voir ces Heures, couvertes d'un étui de chamois violet, se diriger, de main en main, à leur adresse, au travers d'une foule de deux ou trois mille personnes.

Le 14 juillet 1789, une plus grande cloche que celle de la messe de paroisse de Rodez sonna. Mon père, gros propriétaire, un peu irrité contre les impôts, en attendait le premier coup avec plaisir; mais le second lui parut celui d'un glas. Il fut effrayé. Le monde où il avait vécu soixante ans se brisait avec un fracas qui ne pouvait être agréable qu'aux jeunes gens.

Que je dise un mot des deux secrétaires de mon père. Le premier se nommait Jérôme Delpech. Mon père l'avait élevé et l'aimait comme son fils; nous l'aimions comme notre frère. Le second, qui peut-être vit encore, était fils de la Baulèze, ancienne ravaudeuse de la maison, qui venait travailler à quatre sous par jour et se nourrissait. Le bon Jérôme, père de famille, avait par mois vingt-quatre francs; Baulès en avait neuf d'appointements. Dans ce pays et dans ce temps, il y avait strictement de quoi vivre. Baulès a été mon maître d'écriture, et toutes les fois que mon père recevait une de mes lettres, il était sûr d'être invité à la maison.

Après le 14 juillet, les deux secrétaires de mon père passèrent de ses bureaux dans ceux du département ou

du district. Jérôme, en qualité de sous-chef, eut huit cents francs d'assignats, et Baulès, en qualité d'employé, quatre cents. Le bon Jérôme, poussé par la faim et encore plus par celle de sa femme et de ses enfants, avait assez bien appris à crier contre l'ancien régime. Le bureau où il travaillait n'était séparé que par un grand escalier du réfectoire des Cordeliers, où l'on avait entassé des prévenus et des suspects, dans le temps de la Terreur. L'infection et la maladie s'y mirent; les miasmes montèrent les larges rampes de ce grand escalier pour venir frapper le bon Jérôme Delpech qui, après une violente et courte maladie, mourut entre les bras d'un prêtre insermenté, qu'on allait chercher la nuit, à travers une place fumante du sang d'autres prêtres qui avaient été décapités.

Mon père, n'ayant plus rien à faire à la ville, vendit la maison qu'avaient fait bâtir les aïeux de ma mère et se retira à la campagne où il transporta son cabinet. C'était la même disposition des tablettes de la bibliothèque, garnies de franges de drap jaune. A côté de sa cheminée étaient ses quatre ou cinq cannes, toutes longues comme des bourdous, l'une en bois de rose pour les curieux; deux autres à lance ou à lame contre les chiens enragés; une autre à pomme d'or pour les jours de visites; une autre à pomme d'argent pour les jours ordinaires. Celle-ci était singulière en ce qu'elle était plus longue que les autres et qu'elle était emmanchée au haut d'une autre plus mince et qui dominait la main. La cheminée était toujours décorée d'un tableau ovale de la Sainte Vierge, qui s'élevait jusqu'au plafond, et sur le devant un beau crucifix d'ivoire, servait, comme à la ville, à contenir les lettres qu'il recevait; mais les lettres et les amis avaient diminué et mon père avait remarqué douloureusement le vide toujours croissant entre le crucifix et le tableau : « Mes enfants, disait-il, attachons-nous à Dieu. » Enfin, le cabinet de la campagne était décoré des mêmes tapisseries que celui de la ville; elles étaient en toile; mon père les avait fait peindre par un peintre du pays, à trois francs la toise. Elles représentaient des arbres, des troupeaux, des fermes, qui, dans mon enfance, m'avaient charmé. A la campagne, ces mêmes objets me parurent difformes

et décolorés : la description de Paris est bien plus piquante dans les provinces.

Avant le commencement de l'an I^er^, mon père avait quitté les fonctions publiques. J'y entrai vers cette époque. C'était le temps des réquisitions et des réclusions. J'avais été nommé secrétaire de district à quelques lieues de mon pays. Quand je voulais y retourner, l'huissier de l'administration me requérait un beau cheval. Après le neuf thermidor, mon père s'aperçut que les chevaux sur lesquels j'arrivais étaient de plus en plus moins beaux : « Mon fils, me dit-il en riant, je crois que vos affaires baissent. » Un jour j'arrivai à pied : « Ah ! ah ! me dit-il en riant de toutes ses forces, vos affaires sont donc à bas ? »

Véritablement le gouvernement révolutionnaire avait été remplacé par la constitution de l'an III.

Du temps des premières victoires de Bonaparte en Italie, le peuple l'appelait *bonne patte*. Mon père disait que monsieur *Bonnepatte* remettrait les choses comme elles devaient être et qu'on le ferait maréchal ou connétable.

Je ne sais ce que mon père dit quand il apprit que Napoléon s'était fait nommer et couronner empereur. J'avais quitté le pays.

La constitution directoriale de l'an III avait fait place à la constitution consulaire de l'an VIII. J'avais été nommé professeur à l'école militaire de Fontainebleau. Je demeurais sur la place du Château.

Un jour du mois de janvier qu'il faisait un froid piquant, sombre et triste, je vis, dès les sept ou huit heures du matin, un cercueil exposé à l'angle de cette place : le vent soulevait, avec une continuelle obstination, le drap mortuaire qui le couvrait, comme pour montrer à l'œil le sapin funèbre.

A dix heures, le facteur monte, me remet une lettre ; j'apprends la mort de mon excellent père.

Quelques jours après, mon frère Joachim-Alexis, le seul qui aujourd'hui me reste, m'en écrivit les détails.

Mon fils Alexis Monteil désire les écrire lui-même ici.

« C'est vers les cinq heures du matin du 8 janvier » (1805) que nous avons perdu notre cher père..... Je

» t'ai plaint et je te plaindrai toujours de ce que tu n'as » pas été avec nous dans ce moment-là. Je crois fermement que si les anges étaient sujets à la mort, ils ne » mourraient que comme lui. Il mourut calme, paisible » et joyeux, après une douce et courte agonie, les yeux » modestement fermés et les mains mollement ouvertes. » La mort le pâlit mais ne le défigura point. Il semblait » dormir et avoir un rêve agréable et religieux...

» Ta dernière lettre à lui arriva un peu avant son » agonie. Je la lui lus ; elle lui fit un extrême plaisir ; » il répéta ce qu'il avait dit au moins cent fois dans le » cours de sa maladie sur les vœux qu'il adressait au » ciel pour toi et qu'il te donnait toutes sortes de béné- » dictions...

» A mesure que son physique s'affaiblissait son moral » prenait de nouvelles forces. Jamais je ne l'ai vu parler » avec tant de précision et de justesse... Ses sentiments » religieux surtout s'élevaient au plus haut éclat. Aussi » nous causions de la mort comme d'une promenade : » il n'en eut pas le plus petit effroi... »

La dernière fois que j'allai voir mon père, ce fut à notre maison des vignes ; elle est située à mi-côte d'un vaste et magnifique vallon. Mon père vint me reconduire jusques à une fontaine à laquelle mon imagination est liée par mille souvenirs de l'enfance. Là je reçus la dernière embrassade de mon père. Depuis sa mort, ce beau vallon, ses noyerées, ses vergers, ses vignes, ses prairies, ses maisons blanches, ses ruisseaux et leurs verdoyants rivages se sont voilés d'un crêpe funèbre.

En temps de vendanges, mon père y donnait des fêtes à ses voisins et en recevait à son tour. Les Chartreux, propriétaires d'un gros domaine, s'accommodaient à l'usage, autant que leur règle pouvait le permettre. Ils invitaient ; ils étaient invités, et je me souviens d'avoir vu de grandes tables couvertes de gibier et de volaille, de poisson ou d'œufs à l'endroit où ces bons pères étaient assis.

A la Révolution, les vignes des Chartreux furent vendues : Dom procureur vint alors faire vendanges chez mon père. Il lui prit envie d'aller tirer des merles ; mais comme de sa vie il n'avait touché de fusil, il pria mon père de lui mesurer une charge de poudre et de menu

plomb. Sur ce modèle, il fit un assez grand nombre de petites cartouches, qu'il avait rangées sur sa table, lorque les vendangeurs de la maison l'aperçurent. Bientôt il se répandit dans tous les environs que le procureur des Chartreux était venu aux vignes pour fabriquer des cartouches et faire la contre-révolution. En un instant on s'arme de fusils, de faulx; une foule toujours croissante vient environner la maison. Mon père n'a que le temps de faire fermer les portes. Au milieu du tumulte et des cris furieux se font entendre les injures : mon père marche seul et sans armes vers ces bonnes gens pour leur demander à qui ils en voulaient : ils lui répondent que c'est au père Chartreux qui fait des cartouches *pour tuer la nation et retourner ensuite à la Chartreuse*. Mon père leur dit qu'il n'a fait que de petites cartouches à merle et il offre de les leur montrer. Quatre députés entrent dans la maison et rapportent ces petites cartouches, qui passent de main en main. Le siége est levé, la paix se fait aux conditions que le père Chartreux partira dans les vingt-quatre heures et que mon père fera repeindre en vert les contrevents de la maison qu'il avait tout nouvellement, par économie, fait peindre en rouge.

Aux vendanges de l'année suivante 1793, la maison des vignes de mon père fut encore investie. Un gros détachement de la garde nationale de Rodez vint l'arrêter pour le conduire à la maison de réclusion. Elle avait été établie au collége, depuis longtemps vide de maîtres et d'écoliers. Je dirai en passant que les deux premières personnes qu'on y avait amenées étaient deux vieilles demoiselles, marchandes biscuitières, qu'on renferma d'abord dans l'église, où elles se mirent à chanter et à prier Dieu.

Mon père était fort aimé du peuple. Je me souviens que, lorsqu'il passait dans la rue où il demeurait, les artisans, à droite et à gauche, se levaient de sur leur scabelle pour le saluer, et presque toujours mon père tenait et me faisait tenir le chapeau à la main. A la maison de réclusion il reçut du peuple une plus grande marque de bienveillance. La consigne du corps de garde était de ne laisser entrer les soupers et les provisions que jusques à six heures. Le souper de mon père arriva un

jour un peu tard. On refusa de le laisser passer. Mon père en est instruit : il court à la porte. On persiste. Mon père avait le sang rouge et vif : eh bien! dit-il, puisqu'on me refuse les aliments, qu'on m'amène au tribunal révolutionnaire. Le corps de garde se croit insulté et dresse un procès-verbal. Mon père vit alors le danger où il s'était mis. Il aimait le peuple et il sentait qu'il en était aimé. Il s'adresse à la garde : Mes amis, dit-il, dans l'ancien régime à qui ai-je fait du mal ? Jamais ai-je été insolent ou fier avec vous? Jamais ! jamais! s'écria-t-on de toute part. On laissa passer le souper, et ce qui était bien autrement important, on mit au feu le procès-verbal; on se promit de garder et on garda le silence.

Combien il est doux d'être aimé de ses amis! Mon père avait cet avantage qui n'est pas aussi commun que cette tendre expression d'ami semblerait l'annoncer.

Son ami de cœur était M. Mestre, de Rochegrès, riche fermier, si riche, qu'il avait acheté la belle terre de Rochegrès. Son fils s'allia à la noblesse de la Haute-Auvergne, et son petit-fils que, suivant l'usage du pays, on nommait le *Moussuret*, le petit monsieur, nourri dans les idées guerrières par la famille de sa mère, ne pouvant porter l'épée, a voulu porter le fusil et est allé mourir volontaire dans un régiment.

Autant de parents qu'avait mon père, autant d'amis. Il était né dans un pays de montagnes moitié Rouergue, moitie Auvergne; et quoiqu'il l'eût quitté fort jeune, il y avait entretenu des relations si amicales que, lorsqu'il y allait, toutes les familles de ses parents ou de ses amis allaient le conduire de village en village, en grande foule, qui, pour donner plus d'éclat à sa joie, y joignait l'explosion des armes à feu.

M. Majonenq, négociant à Maurs, petite ville d'Auvergne, était son ami et son camarade de jeunesse. Il allait voir mon père à toutes les foires de la mi-carême et je me souviens que si, au commencement du repas, ils se traitaient, suivant la gravité de l'ancien temps, de Monsieur, à la fin du repas ils se tutoyaient et s'appelaient seulement de leurs prénoms Jean et Joseph, en revenant sur les joyeuses histoires de leur jeunesse.

A Rodez, où mon père s'était marié et fixé, ses amis

étaient, entre autres, M. de Monseignat. L'amitié est maintenant à la troisième génération et n'a pas été en diminuant ; M. Costes, notaire, l'homme du caractère le plus aimable ; M. de Bonald. M. de Bonald était son meilleur ami. Ils ne suivaient pas la coutume de leur temps, qui était de n'inviter ses amis que tous à la fois et une seule fois l'an, et à souper, et au carnaval. Ils venaient manger l'un chez l'autre assez souvent et quelquefois sans invitation préalable.

Au commencement de la Révolution, le peuple, par une méprise générale, avait arrêté un de mes frères. M. de Bonald, en l'absence de mon père, alla solliciter avec moi publiquement la mise en liberté de mon frère. Il s'exposait ; il le savait ; il n'hésita pas.

Aux environs de la ville, à un village nommé Olemps, était un cultivateur, ou riche paysan, nommé M. Bousquet. C'était encore un des grands amis de mon père ; c'était en même temps son conseil : il ne faisait jamais d'affaire importante sans avoir consulté *le bonnet rouge;* c'était ainsi qu'il appelait M. Bousquet, toujours coiffé, même au milieu de l'été, d'un bonnet de laine écarlate, qu'il portait sous un grand chapeau à trois cornes. Ce bonnet rouge acheta, de la maison de Giscard, le grand, gothique, vieux et noir château de Cruounet, qu'il transforma en une grande ferme toute gaie et toute blanche.

Je n'omettrai pas, je ne dois pas omettre M. Couret du Terrail, négociant à Saint-Geniez ; encore moins M. Casimir, son fils aîné. Dans les premières années de la révolution, lorsque les temps étaient *nubila*, très-nuageux, j'en atteste ceux qui les ont vus, il prêta généreusement à mon père vingt mille francs, dont il n'a été remboursé que longtemps après. Il y a beaucoup *d'hommes aux quarante écus ;* les hommes aux vingt mille francs sont rares.

M. Casimir Couret a acheté la terre de Vandable, chef-lieu du dauphinat d'Auvergne ; il a acheté la terre de Sévérac en Rouergue, chef-lieu du duché d'Arpajon, et dont le fort château fut assiégé au XIII[e] siècle par Simon de Montfort, à la tête d'une armée de croisés. Et cependant j'apprends que dans ce moment M. Casimir Couret

n'est pas riche. J'espère que les vœux que ma famille et moi faisons pour lui seront un jour accomplis.

Mon père n'était pas ce qu'on appelle ami avec le prévôt ; mais le prévôt lui rendait des services d'ami.

Il était chargé du tirage de la milice. Mon père n'avait pas besoin de lui pour ses enfants, car il les exemptait du tirage à plusieurs titres, comme officier royal, comme avocat, comme seigneur et comme gros propriétaire. Mais il en avait besoin pour les domestiques de sa ferme ; tous les deux ou trois ans, il fallait qu'il fît trouver incapables de servir dix ou douze jeunes gens beaux, fleuris, forts, robustes.

Voici comment il s'y prenait : M. Camboulas ! disait-il au prévôt, réuni avec ses archers au lieu du tirage, d'après les ordonnances, vous devez me passer un domestique ; et aussitôt paraissait un jeune villageois, qui était bien le domestique de mon père, mais qui était aussi en même temps garde-pré, garde-chasse, jardinier et laboureur. Il était vêtu d'un petit habit vert de serge, qu'on avait bordé d'un padou de laine en guise de galon de livrée. Exempt, disait le prévôt. M. Camboulas, continuait mon père, ma ferme est de neuf charrues, vous devez me passer un maître valet. Le maître valet paraissait avec son noble habit de laboureur : exempt, disait le prévôt. M. Camboulas, je suis seigneur de Saint-Geniez-aux-Erres ; j'ai le droit de nommer les consuls. Je nomme consuls de cette année Jacques, mon premier bouvier, et Guillaume, mon *tra-bouvier*, c'est-à-dire mon second bouvier; et Jacques et Guillaume, consuls de Saint-Geniez-aux-Erres, village composé de trois maisons, mais qui était autrefois une paroisse et formait encore une commune, paraissaient : exempts, disait le prévôt, et Jacques et Guillaume s'en retournaient avec la gravité des deux consuls romains : comme eux, ils étaient tirés de la charrue, comme eux ils retournaient à la charrue ; comme eux ils étaient glorieux et triomphants, mais c'était pour n'avoir rien à démêler ni avec les Samnites, ni avec les Volsques,

Je ne me souviens pas comment faisait mon père pour les autres ; il s'aidait sans doute de maladies vraies ou apparentes, des défauts aux pieds et aux mains. Il y en avait un, toutefois, si frais, si gaillard, qu'aucune ma-

ladie ne pouvait lui aller : oh! pour celui-là, dit le prévôt, il faut qu'il mette la main au chapeau. Monsieur, dit mon père, vous pouvez le faire marcher, mais je vous défie de le faire parler ; c'est le plus grand bredouilleur qu'il y ait : voyons, dit le prévôt, comment se nomme ton village, ta paroisse ; aussitôt ce jeune garçon de charrue, qui n'était brin bête, charge son bredouillage naturel d'une manière si comique ; il divertit si bien le prévôt, les archers et toute l'assistance, qu'il fut exempt avec l'approbation générale.

Je veux parler maintenant du bonhomme M. le baron d'Ussel. Il était fort ami de mon père et de mes frères. Quand il venait à la ville, il logeait toujours chez mon père et je me souviens qu'il y avait à la maison une chambre, peinte en jaune, qu'on appelait la chambre de M. d'Ussel. Tout le temps qu'il y demeurait, mes jeunes frères et moi étions contenus par sa présence. Sa figure était vraiment vénérable et en même temps martiale. Il portait une cape blanche et un chapeau blanc avec une seule corne. Par derrière, on l'aurait pris pour un ours blanc. Mais c'était un excellent homme, civil, affable, généreux surtout. Il n'était en reste avec personne, encore moins envers notre maison, car sous peine de se brouiller avec lui, il fallait que mes frères allassent plusieurs semaines dans son château, pendant la saison des chasses. Quand mon père pouvait aller le voir, c'était une fête qui durait autant que son séjour. Aussi étaient-ils vraiment amis de sympathie. Il y avait bien entre eux le M. d'Ussel, M. Monteil, mais leurs cœurs étaient fort rapprochés. Je le jugeais ainsi, tout enfant que j'étais, par le plaisir continuel que se témoignaient leurs figures quand ils étaient placés l'un vis-à-vis de l'autre.

Le fameux Jeanot, fameux du moins dans son temps et dans son canton, était le directeur des chasses de M. d'Ussel. Il se mettait en campagne tous les jours de grand matin ; mais M. d'Ussel et les autres chasseurs ne partaient qu'à midi ; ils allaient joindre Jeanot au lieu convenu. M. d'Ussel, à cause de son grand âge, ne descendait jamais de cheval. Son fusil était attaché à l'arçon de la selle par tant de courroies qu'avant qu'il pût le mettre en joue, le gibier s'était presque toujours enfui ; c'était

une vraie comédie dont il ne fallait cependant rire que poliment, car il était fort vif.

Suivant mon père, c'était l'homme qui était le plus magnifique et qui avait en même temps le plus d'ordre; véritablement il a laissé à ses enfants quinze ou vingt mille francs de rente.

Mes frères lui avaient remarqué un léger tic : c'était de se glisser, à la fin de la messe, derrière son aumônier et, au dernier mot du dernier Evangile, de lui souffler la chandelle au nez. J'ai pensé depuis que cet homme, qui passait pour avoir l'esprit fin, voulait peut-être donner tous les dimanches aux gens du château un avertissement ou une recommandation d'économie.

Mon père, qui était aimé de tant de monde, n'était cependant pas au gré de tout le monde. Il fut obligé de plaider avec ses confrères du présidial : il était conseiller du roi commissaire aux saisies réelles, c'est-à-dire chargé de l'administration des biens mis sous la main de la justice. Sa charge, qui était si importante, valait vingt-quatre mille francs, c'est-à-dire six fois le prix des charges des conseillers. Cependant ceux-ci ne voulurent pas que mon père vînt prier Dieu à l'église dans leur banc. Il fallut avoir recours à l'autorité du Parlement qui prononça en faveur de mon père. Je me souviens de l'avoir vu avec les autres membres du présidial, vêtu comme les autres d'une grande robe de soie noire, portant à la main un grand cierge de cire blanche, à la visite des églises et des processions.

Il allait aussi quelquefois aux processions avec son habit écarlate, dans les rangs des Jacobins, qui donnaient place aux plus notables et plus pieux bourgeois entre le frère porte-croix et les religieux.

Je me souviens encore d'avoir été une fois avec lui, pendant les vacances du collége, aux vêpres des Chartreux, qui recevaient aussi dans les rangs de leurs hautes stalles les plus notables et les plus pieux bourgeois. Suivant l'usage du couvent, un père Chartreux vint encenser, l'un après l'autre, tous ces bons bourgeois : mon père eut son tour; j'eus aussi le mien. Le bon religieux s'arrêta devant moi, jeune écolier de treize ou quatorze ans; il me fit un salut; je me levai, je lui rendis son salut. Il dirigea vers moi trois coups d'encensoir; il me

fit un autre salut; je lui rendis un autre salut : il passa; je me rassis. Sans doute le lendemain j'allai raconter ma gloire à mes camarades; sans doute j'en fus puni; sans doute ils ne voulurent pas me croire.

Dans la société, mon père ne laissa pas d'éprouver aussi quelque désagrément. M. de Grimaldi, évêque de Rodez, lui fit un jour de vifs reproches d'avoir changé la direction du chemin qui traversait un grand pré de mon père. Mon père lui dit que le nouveau chemin qui ne coupait plus son plus beau pré était plus direct et plus praticable que l'ancien. L'évêque lui répliqua qu'il y courait le risque de se rompre le cou lorsqu'il allait à son château de Salles : eh bien! lui dit mon père, quand vous voudrez y aller, vous n'avez qu'à m'en prévenir; je ferai faire deux ouvertures aux murailles de mon pré, vous passerez tout au milieu; vous entrerez et vous sortirez par la brèche. Monsieur, lui dit l'évêque en lui prenant la main, ma vivacité est toute sur mes lèvres, elle ne passe jamais le nœud de la gorge. Nous arrangerons cette affaire vous et moi; il n'en fut plus question.

Dans une autre occasion, mon père n'usa pas de tant de ménagements avec un des plus riches seigneurs de la province. Il avait traversé avec ses veneurs et sa meute un grand champ de froment qui appartenait à mon père. Mon père l'ayant rencontré dans une maison tierce, lui fit ses plaintes; le grand seigneur lui dit que ce n'était pas la peine de faire tant de bruit, qu'il n'avait qu'à estimer le dommage. Mon père lui répondit qu'il était au-dessus de quelques pistoles; le grand seigneur, piqué de plus en plus, lui dit : Monsieur, à l'avenir, vous vous passerez de moi et je me passerai de vous : Monsieur, lui répliqua mon père, je me passerai surtout de vos chasseurs et de vos chiens.

Dans le chemin de la vie mon père rencontra bien des mauvais pas; sur la fin ils se multiplièrent : il eut quelques journées orageuses. Ensuite la grande tempête de la révolution ne décessa guère jusques au moment où il expira. Maintenant qu'il habite une meilleure région, son âme, dans ses nouveaux sens, dans sa nouvelle existence, rappelle à son souvenir les peines et les soucis passés, car le bonheur présent se compose en partie du souvenir du malheur passé; car si, dans l'autre monde,

il n'y avait pas le souvenir de celui-ci, il y aurait discontinuation d'existence, et, mort de l'âme, il n'y aurait pas de puissance divine, et la justice divine ne pourrait faire exécuter ses jugements.

Ah! me voilà bon homme, me voilà dévot, me voilà brouillé, sinon avec le vieux, du moins avec le jeune Montesquieu, avec le vieux Voltaire, avec leurs jeunes et leurs vieux amis; ils s'en vont au plus vite; je les vois qui rient, qui haussent les épaules : mes chers messieurs, un moment, je vous prie. Les matelots du vaisseau de Colomb croyaient, en général, au nouveau monde; ils s'étaient embarqués dans cette foi. Plusieurs d'entre eux cependant en riaient. Le nouveau monde n'en existait pas moins et, bon gré malgré, les uns et les autres y arrivèrent.

## MA FEMME.

Ordinairement les anges descendent des cieux sur la terre. Le 8 mars 1813, un ange monta de la terre dans les cieux. Ma chère femme, Marie-Anne-Rose Rivié, fille de M. Rivié et de M^me Rivié, née Focras de La Neuville, mourut à Aubin, petite ville du Rouergue, un jour de dimanche, pendant la grand'messe, au moment où l'on sonnait au clocher l'élévation de l'hostie.

Annette était comme moi, elle n'avait pas de généalogie; cependant il faut que je mentionne un des aïeux de sa famille, à cause de la singulière origine de sa fortune extraordinaire.

Un jeune paysan, nommé Rivié, connu trente ou quarante ans après, dans son pays, sous le nom de grand Rivié, après avoir fait un assez mauvais apprentissage de maréchal-ferrant, s'engagea dans un régiment de dragons. C'était du temps de Turenne, de Condé ou au plus tard du temps de leur élève, le maréchal de Luxembourg. Pendant un des congés de semestre que le jeune Rivié passait chez un maréchal-ferrant à travailler de son métier, il arriva qu'un très-beau cheval, appartenant à un grand seigneur, devint malade et fut amené à son maître. Le maréchal y fit tout ce qu'il sut; ensuite ne sachant plus qu'y faire, il déclara qu'il n'y avait plus

de ressource. Le grand seigneur, qui tenait beaucoup à ce cheval, se désespérait. Le jeune Rivié se chargea de le guérir, si l'on voulait le lui confier : le grand seigneur y consentit. Le jeune Rivié avait vu son ancien maître composer un purgatif très-violent pour les robustes mulets du Rouergue. Son ancien maître le donnait aussi aux chevaux et aux ânes dans toutes les maladies, parce qu'il n'en connaissait pas d'autres. Le jeune Rivié le donna au cheval du grand seigneur. Ce purgatif opéra merveilleusement. En peu de jours le cheval fut rétabli. Le grand seigneur fait venir le jeune Rivié, le comble de marques de bienveillance ; il lui achète ou lui obtient son congé absolu et le place dans les haras. Sous les ailes ou sur les ailes de son protecteur, le jeune Rivié ne cesse de s'élever. Il apprend à chiffrer et on lui enseigne une si bonne arithmétique, qu'ayant obtenu l'entreprise générale de la remonte des dragons, il y gagna plusieurs millions.

Alors il voulut aller se montrer dans son pays et cela était naturel : il arriva sur la fin du jour à Sévérac-le-Châtel, comme on disait encore de son temps. C'est une petite ville de Rouergue, autrefois chef-lieu du duché d'Arpajon, où le jeune Rivié avait appris son métier et sans doute où il était né. A peu de distance, une soupente de sa voiture cassa. On va chercher du secours. Il entre dans la ville à la lueur des flambeaux et va descendre chez son ancien maître, sous prétexte de faire arranger sa voiture. Il fait apporter du vin, s'assied et commande au vieux maréchal de s'asseoir vis-à-vis de lui. Le bonhomme, voyant un si grand personnage, entouré de ses valets et de sa livrée, ne veut pas prendre une si grande liberté. Alors Rivié, vraiment dans ce moment le grand Rivié, auquel le prince de Conti, dont j'ai tenu les lettres entre mes mains, écrivait : « Vous êtes l'homme le plus magnifique ; je vous remercie des superbes chevaux et des superbes chiens que vous m'avez envoyés », ceint un tablier de cuir de maréchal, s'approche de la forge, souffle, enflamme le fer qu'il tenait et se met à le battre : quoi ! dit-il au vieux maréchal, vous ne reconnaissez pas votre ancien garçon ! Le maréchal se jette dans ses bras; Rivié l'embrasse mille fois, achève

de vider la bouteille, lui fait mille amitiés et lui laisse un sac d'or.

De là il court répandre ses richesses parmi sa nombreuse parenté qui, changeant de fortune, change bientôt de costume et de mœurs.

La prospérité de Rivié augmenta encore. Il s'allia par ses enfants avec plusieurs grandes maisons et notamment, par une de ses filles, avec la maison de Lusignan. Et comme elle mourut sans enfants, une partie de la dot de ma femme portait sur une ancienne constitution de rente qui en provenait. Jamais Annette n'en put rien tirer et je lui disais quelquefois, en riant, que son paiement était sur le royaume de Jérusalem et de Chypre. Il lui revenait aussi, en vertu d'une substitution ouverte avant la Révolution, un seizième de l'ancienne baronie de Luguas dont le château est situé sur l'Aveyron. C'était une des riches successions qu'avait laissé un des descendants du grand Rivié. Jamais elle n'a pu non plus en tirer un denier. Elle s'impatientait tout doucement à cet égard lorsque le besoin d'argent se faisait sentir. Je lui disais encore en riant : ton ex-baronnie est dans l'ex-royaume de Jérusalem et de Chypre.

Mais rien n'était plus réel, plus inaltérable que son excellent caractère, ses grâces, ses vertus.

Annette était née en 1776.

Ses bonnes qualités, ses vertus, surtout sa justice, ne tardèrent pas à paraître. Dans une discussion vive avec sa sœur et son frère, elle les amena devant le bailli du lieu, qui eut la bonté de prendre les plaideurs et les avocats sur ses genoux, de leur donner audience, de les juger et ensuite, au lieu de prendre des épices, de leur donner des cornets de bonbons.

Ses bonnes qualités se montrèrent plus sensiblement au couvent où elle fut élevée. Les religieuses ne cessaient de dire qu'elle était parfaite, toute parfaite, et certes elles n'exagéraient pas.

Annette m'a souvent parlé de cet ancien monde féminin, qui vivait derrière les grilles : entre autres histoires elle m'a raconté celle de la sœur Lagorrée, jeune religieuse, blanche, belle, douce et sans doute sensible comme une colombe. Elle avait une jolie voix et se plaisait à chanter à l'extrémité du jardin où donnaient les

fenêtres d'une maison particulière. Un jeune homme s'y faisait voir quelquefois et l'accompagnait de la flûte. Je ne sais si de la musique ils en vinrent aux paroles, mais on les surprit et la sœur fut enfermée dans sa chambre.

Les punitions et les réprimandes exaltèrent sa tête : deux fois elle tenta de mettre le feu au couvent. On la mit alors dans une prison perpétuelle où les chagrins ne tardèrent pas à la tuer. On l'enterra dans le cimetière des religieuses, au pied d'un prunier qui, l'année suivante, se chargea d'une prodigieuse quantité de prunes grasses, blanches et roses, comme le visage de la feu sœur Lagorrée. On aurait dit, ajoutait Annette, qu'elle voulait apparaître à ses compagnes sous la forme de ces fruits; sa tendre imagination ne lui permit pas d'en goûter.

Annette était aimée extraordinairement; elle ne pouvait l'être d'une autre manière. Jamais les religieuses ne l'auraient laissé sortir du couvent, si la Révolution ne fût venue lui en briser les portes. Elle se montra pour la première fois dans le monde, mais dans ces jours terribles il était tout occupé par la tempête : on ne chantait plus, on ne dansait plus; les jeux et les amours s'étaient envolés.

Bientôt il lui fallut quitter une seconde fois le monde. Son père, riche de deux cent mille livres, avait épuisé sa fortune en partie par l'entretien ou l'éducation de ses neuf enfants. Il ne lui restait plus qu'une petite ferme de deux charrues et un magnifique hôtel, parfaitement meublé, superbement tapissé, orné d'une belle bibliothèque, mais de nulle valeur dans une petite ville des montagnes du Rouergue. Il se retira à la campagne avec sa nombreuse famille. C'était dans le temps de Robespierre; et dans ce temps où le reste de la France était ensanglanté ou bouleversé, ce petit canton de la terre fleurissait par le travail, l'union et la paix.

Les deux fils aînés conduisirent la charrue; les trois demoiselles cadettes furent ménagères, laitières, bergères.

Annette avait dix-sept ans; vêtue d'une jolie robe de laine qu'elle avait elle-même filée et teint en rose, elle allait garder les moutons. Lubin ne pouvait manquer de

paraître bientôt. Il se glissa le long d'une haie et vint saluer Annette, qui était assise à l'ombre ; à la seconde fois, Annette lui dit en souriant : Monsieur, vous n'avancerez rien ici ; mais si vos sentiments sont vrais, venez à la maison les déclarer devant ma famille. Lubin était le fils d'un homme fort riche ; il ne se présenta plus.

Un avocat vint ensuite. Il parla à la famille : mais il demandait et Annette et l'hôtel, qui formait plus de la moitié de la fortune qui restait.

Un bataillon de volontaires passa dans le pays. Le chirurgien-major, qui était médecin, vit Annette. Il était attaché à un corps militaire : il se contenta de soupirer et de laisser entrevoir ses sentiments. L'année suivante il retourna dans son pays éloigné seulement de quelques lieues. Il envoya un cheval chargé de chevreaux, d'agneaux, de volailles et de fruits. Peu de temps après on apprit sa mort.

Mon père passant un jour dans le village où était Annette, la rencontra. Il fut enchanté de ses grâces. Il demanda qui elle était et dit : je voudrais bien qu'elle fût la femme de mon fils Bellecombe. Mon frère, devenu ensuite par son mariage oncle d'Annette, me répéta ces paroles de mon père et ajouta qu'Annette était encore libre. J'étais professeur à l'école militaire de Fontainebleau. Je partis ; je vins épouser ou plutôt enlever Annette. La ville de Marvéjols, où était marié un de mes frères, était sur mon passage. Nous y passâmes un jour avec Annette et ce fut un lit de soie, bleu de ciel, qui, je crois, avait été fait d'une robe de ma mère, qui voila le plus beau des sacrifices. Peut-être quelque cafard de sentiment trouvera à dire à ce rapprochement. Je m'en ris.

Je partis seul avec Annette. A mesure que nous nous éloignions de son village, elle me montrait les lieux où elle venait tous les jours. En traversant une châtaigneraie, elle me dit : c'est ici que je venais tous les jours ramasser des châtaignes ; je n'ai jamais été plus loin.

Ensuite elle me parlait avec enchantement de la vie des champs ; elle me faisait l'histoire des personnes dont les maisons entouraient la sienne. Je les voyais toutes. Il semblait qu'elles voyageassent avec nous.

Le bon curé succursal, disait-elle, croit se libérer

envers les Canons qui défendent aux prêtres d'entrer dans les cabarets, en buvant bouteille sur les marches de l'escalier. Il est très-pauvre. Avant la révolution, il était curé d'une paroisse où il voulut être prieur; il plaida le droit de dîme contre l'abbesse du lieu, qui alla solliciter son procès et le gagna avec ses belles réverences. L'innocente Annette me répétait les paroles du curé; elle ne me répétait pas la grimace et le sourire malicieux dont il les avait accompagnées.

Venait ensuite le prêtre habitué de Notre-Dame-de-Lenne, qui était la paroisse. Il était presque aussi vieux que l'orme de la fontaine, où depuis un si grand nombre d'années il venait manger sa part des gâteaux jaunes et parfumés que les familles de pèlerins à Notre-Dame-de-Lenne y portaient pour se restaurer au sortir de l'église. Tous les matins, à l'aube du jour, il allait se promener au haut de la montagne voisine, vêtu d'une longue robe de chambre blanche; on l'aurait pris pour un revenant, comme disent les bonnes gens, ou pour le Dieu du temps, comme disent les poètes.

Cette maison blanche à contrevents verts, que tu as vue à travers les branches d'arbres dépouillées par l'hiver, appartient au plus riche propriétaire du canton. Un jour qu'il était, comme nos anciens patriarches, à donner majestueusement ses ordres au milieu de sa ferme, survient un gros mouton qui, lui donnant un coup de tête dans ses chausses, le jeta à dix pas de là sur un fumier. Ce brave homme se ramassa, ramassa en même temps sa canne à pomme d'argent et se mit en devoir d'en donner quelques coups sur les épaules de son maître-berger, comme s'il eût été coupable de la malice de ses moutons; mais, à la révolution, les cannes à pomme d'argent avaient perdu le privilége de frapper impunément les épaules des pauvres gens. Le maître-berger s'arma de son gourdin, et les deux champions, ajouta Annette, après avoir resté quelque temps l'un vis-à-vis de l'autre à se mesurer des yeux, finirent par se retirer chacun de son côté.

Ce même brave homme buvait deux bouteilles de bon vin à son dîner et ne mettait jamais la main à l'œuvre. Il voulait que ceux qui ne buvaient que de l'eau ne discontinuassent pas un moment de travailler. Sa maison

dominait toutes ses propriétés. Derrière les carreaux de sa fenêtre il épiait, la plupart du temps, ses gens et de son gosier aviné il ne cessait de les animer, de les stimuler. Il avait à son service un Frère coupe-chou, ancien capucin ou cordelier, que la révolution avait arraché de son couvent. Ce Frère se mettait à une assez grande distance, se reposait souvent en faisant semblant d'agiter ses bras ou ses instruments d'agriculture. Le soir, au retour des champs, il était le plus choyé, le mieux payé. N'était-ce pas là un bon tour de moine ? ajoutait encore Annette.

As-tu par hasard rencontré dans le village un gros coquin, qui ne porte, qui n'a jamais porté de col de chemise, ni de cravate ? Cet homme, dont les enfants mendient, se nomme Louisas. Dernièrement il trouva le long du ruisseau un grand oiseau qui venait d'être tué. Il courut le porter chez lui et, après avoir tenu conseil avec sa femme, il se décida à le manger; seulement il lui coupa la tête où, suivant ces bonnes gens, devait être tout le venin. Le lendemain il finit par où il aurait dû commencer. Il alla à la ville porter à un cuisinier les plumes. On lui dit que c'était une outarde et qu'on lui en aurait donné cinquante francs. Louisas, après avoir maugréé pendant quelques jours contre son ignorance et son malheureux sort, changea tout-à-coup et se vanta publiquement d'avoir fait avec sa famille un souper de cinquante francs à rien ne coûte.

La maison de Louisas, continua Annette, est couverte de genêt, celle de son voisin Antoine est couverte de grandes dalles de pierre blanche. Antoine est l'homme le plus jovial; c'est le plaisant du village. Depuis plus de quarante ans il porte son même habit rouge, qu'il met tous les beaux dimanches de l'année. Dans sa jeunesse il en prit mesure à genoux, suivant l'usage, afin que les basques ne descendissent pas plus bas que le jarret, ce qui était alors la grande mode. Depuis à peu près cette même époque, il a aussi quatre ou cinq assiettes de faïence fond blanc, à peintures vertes, qui sont une des sept merveilles du village. Elles sont placées avec précaution sur une tablette. Antoine, qui a toutes sortes de bonnes qualités, qui est la complaisance même, se plaît à les montrer à ceux qui viennent les voir. C'est aussi

un grand preneur de tabac qu'Antoine ; il le goûte, il le savoure. Il lui arrive quelquefois, lorsqu'il est à travailler aux défriches sur les hautes plaines rases, qu'un tourbillon de vent survient au moment où il ouvre sa tabatière et lui emporte tout le tabac ; alors Antoine, se voyant privé de plaisir pour toute la journée, sort de sa modération et, lançant sa tabatière contre le vent, il lui chante pouilles : tiens, méchant, tu m'as pris le tabac, prends aussi la tabatière. Ce brave homme serait un très-honnête homme s'il avait dans ses propriétés du bois ; mais il en manque ; il manque aussi d'argent. Le soir, quand il fait un beau clair de lune, il part et va dans la forêt voisine. Pour ne pas voler, voici comme il s'y prend. Il appelle par trois fois, à voix haute, le propriétaire : Monsieur Richard ! monsieur Richard ! monsieur Richard ! vous me le donnez bien ! vous me le donnez bien ! vous me le donnez bien ! Qui ne dit rien consent ! et aussitôt la coignée de Mercure entre en action.

Nous avons de jolies villageoises, disait Annette avec un sourire bon et gracieux. Il y en a quatre entre autres que nos bonnes gens, qui n'ont rien vu de plus brillant et de plus leste que les gendarmes, appellent les quatre gendarmes. Un des plus beaux, ou même le plus beau, aime tellement la danse, qu'il ne veut se marier qu'avec le meilleur danseur du pays. Par malheur, le jeune homme le plus lourdaud de notre village est devenu amoureux de ce beau gendarme. Il est riche, il est bien fait ; il a de l'esprit ; il a le cœur le plus tendre : on ne veut pas de lui. Depuis plusieurs mois ce pauvre garçon se désespère de ne pas savoir danser. On le voit la nuit, au clair de la lune ; le jour, au milieu des forêts, s'exercer seul à la danse. Il plante trois piquets, les coiffe de son chapeau, de son bonnet, de sa veste ; il est le quatrième danseur. Il chante, il saute, il s'anime et passe ainsi des heures entières. Tant d'amour, tant de constance ne sont pas encore couronnés.

Tandis que ce gendarme est si cruel envers ce jeune homme, il y a un autre jeune homme qui est encore plus cruel envers un autre gendarme. Cette jeune fille a laissé entrevoir des sentiments de bienveillance au jeune homme, qui n'y a pas été insensible ; mais il a sacrifié cette passion à une plus grande : mon ami, ajouta Annette,

devine à laquelle ; c'est, lui dis-je, c'est : ce n'est pas cela! ce n'est pas cela! Il a voulu paraître en habit de soie et d'or devant ses camarades. Il a voulu être prêtre. Seul, ou pour ainsi dire seul, il a appris en même temps à lire et à écrire avec une rapidité qui tient du prodige. Ensuite, aidé d'un notaire, il a péniblement appris le latin, qu'il ne saura jamais bien, suivant mes frères, parce que, disent-ils, pour bien le savoir, il faut avoir reçu plusieurs fois le fouet au collége de Saint-Geniez. Il a été ensuite au grand collége de Rodez où il est entré dans une basse classe d'où on l'a tiré pour le mettre en théologie. Il est maintenant de retour au village où tu as pu le voir vêtu moitié d'habits de villageois qu'il achève d'user, moitié d'habits ecclésiastiques qu'il commence à mettre. Il est déjà entré en fonctions à l'église : il fait le catéchisme des enfants. Les bonnes femmes et même ses camarades commencent à le saluer.

Dans la bouche d'Annette, tous ces narrés étaient des tableaux frais et charmants.

Je t'assure, me disait-elle, que notre famille est établie au milieu des meilleures gens du monde. Ils ne cessent de nous témoigner leur affection de toutes les manières.

Mon père nous avait donné, à mes sœurs et à moi, un joli agneau que nous avions marqué par un ruban attaché à son cou. Survient un loup, friand et rusé, qui l'emporte à belles dents. Le berger crie au secours : le loup emporte l'agneau des demoiselles! Ce cri est répété de proche en proche, de côteau en côteau; tout le monde s'arme de faulx, de fourches. Le loup est poursuivi dans tout le village comme un brigand public. Nos bons voisins le forcent à lâcher prise et bassinent avec de l'eau-sel les blessures de l'agneau, qui peu de jours après bondit au milieu du troupeau.

Veux-tu connaître les mœurs de nos pays, me disait ensuite Annette; tu sais bien que les villages se haïssent aussi bien que les villes et encore mieux, parce qu'ils sont plus petits et plus rapprochés.

Quand les paroisses des environs viennent le même dimanche à Notre-Dame-de-Lenne, elles ne s'embrassent pas, il s'en faut bien, mais les curés, à la tête de leurs processions, s'embrassent en même temps que les croix

et les bannières se baisent. Notre bannière, faite d'un beau satin couleur de feu, excitait la jalousie des paroisses voisines. Elles cachèrent ou une d'entre elles cacha dans sa bannière des couteaux avec lesquels elle déchira la nôtre. On dit, ajoutait la bonne Annette, qu'il en est quelquefois ainsi des embrassades des femmes.

Encore deux légers traits : Annette ne se rappelait qu'en riant les emplettes de poterie aux foires. Chaque famille en revient chargée; chaque personne de la famille en porte une petite ou grande pièce suivant son âge, et pendant le chemin on y chante en mettant la tête dans le pot; on fait même semblant d'y manger et d'y boire; on tâche de tromper la faim lorsque la maison est éloignée.

Aux nôces, après le dernier repas, si les jeunes mariés vont commencer un nouveau ménage, les deux bons pères se dépouillent d'une partie de leurs vieux meubles et leurs deux enfants sont reconduits par leurs compagnons et leurs compagnes qui portent ces meubles et forment un long cortége de chaises, de tables, de chalits, de poëles, de crémaillères, de marmites.

Cependant, tout en racontant, tout en écoutant, nous ne laissions pas d'aller. Nous laissâmes derrière nous les longues forêts des châtaigniers du Rouergue et de l'Auvergne; nous arrivâmes à Issoire, à Clermont, à Moulins, à Nevers, à Poully.

A Poully, où le vin blanc est ardent et pétillant, un homme voulut embrasser Annette : c'était à l'auberge. Annette cria : j'étais tourné d'un autre côté; je laisse à penser avec quelle rapidité je m'interposai entre elle et cet ivrogne, car c'en était un; mais il n'avait pas le vin méchant, il ne l'avait qu'amoureux. Il fit aussitôt et de lui-même des excuses à Annette.

Après Poully, vient Caune, Montargis, Nemours, Fontainebleau, où était notre pain, l'école militaire. En descendant de voiture, la glace de ma montre se cassa : bon, me dit Annette, c'est signe de mariage : de mariage fait aussi bien que de mariage à faire, lui répondis-je.

Nous passâmes à Fontainebleau une année qui fut pour moi bien douce et bien courte auprès d'Annette, mais

bien amère et bien longue auprès d'autres personnes dont le besoin de pain me forçait à me rapprocher.

J'avais acheté, avant mon mariage, une petite propriété d'un demi-arpent qui entourait une maisonnette. Elle était à deux lieues de la ville, ce qui n'empêchait pas qu'Annette et moi y allassions tous les jours. Chaque soir, au sortir de ma classe, je prenais le chemin du Mail de Henri IV où ce grand prince venait divertir sa tête pleine des affaires de la vieille ligue, qui ne mourut vraiment qu'après sa mort, et j'étais sûr de trouver assise au pied d'un arbre Annette qui m'attendait avec un panier contenant notre souper-dîner que nous allions faire à moitié chemin dans un beau salon à colonnes d'argent, à lambris d'or, je veux dire dans une genêtée fleurie plantée de bouleaux blancs. Annette aimait singulièrement les fleurs et leur odeur; elle était pourvue d'un excellent appétit, qui ne lui avait rien coûté à porter; elle s'asseyait à côté de son époux au milieu de la nature; elle était contente du présent, éblouie des couleurs de l'avenir; elle se croyait en paradis.

Bientôt son bonheur, mais en même temps son économie, redoubla. J'avais placé trois mille francs chez un marchand de Fontainebleau : je lui proposai d'en retirer une partie pour subvenir à une dépense que nous étions obligés de faire sans délai : et l'enfant que je porte dans le sein, s'écria-t-elle ! Je vois encore, je verrai toujours ses larmes rouler comme de brillantes perles autour de ses yeux. Il ne fut plus question de toucher à cette somme.

Au moment où j'avais le plus besoin de ma place, je fus obligé de m'en démettre. Les désagréments que j'y éprouvais pesaient plus à Annette qu'à moi. Elle me força à renoncer à de riches appointements pour aller vivre à Paris d'espérances. Nous allâmes demeurer au cul de sac des Feuillantines, d'où je poursuivis inutilement sur le pavé de toutes les rues de Paris tantôt un emploi, tantôt un autre. Mais je revenais tous les soirs avec les mains vides et le ventre fort creux. Enfin, lassés de nous trouver toujours à la veille de tenir et de ne jamais rien tenir, nous résolûmes d'être riches, je m'explique, de faire comme les riches, d'aller passer la saison à la campagne. Nous allâmes à notre petite propriété du village des

Sablons où, pour soixante francs par mois, nous vivions de lait, de beurre, qui ne nous coûtaient guère ; des légumes, des fruits de notre jardin, qui ne nous coûtaient rien. Je n'y étais cependant pas oisif : j'y travaillais à mon *Histoire des Français des divers Etats ;* je la lisais à Annette dont l'imagination, allumée par le besoin, voyait en sortir des ruisseaux d'or. Nous mangeons, répétait-elle souvent, le mauvais pain ; le bon pain qui va venir nous en paraîtra meilleur. Ni dix-sept ni dix-huit étés n'ont pu encore mûrir la récolte ou les grains dont il doit être fait. Au moment où j'écris, j'ai à peine terminé mon long œuvre.

Nous étions dans les années 1808, 1809, 1810, 1811 et 1812, temps de la plus grande gloire de Napoléon. Il venait ordinairement passer l'automne à Fontainebleau. Tous les jours il chassait dans la forêt et venait souvent jusques sous le mur de notre petit clos. Annette enfouissait, arrosait un jeune prunier de reine-claude, lui faisait pour ainsi dire la cour, à cause des cinq premières prunes qu'il portait, qu'il semblait avoir disposées en bouquet et peintes de blanc et de rose, comme l'objet de ses premières amours. Annette voulait l'offrir à l'impératrice après en avoir enveloppé la queue dans une pétition où je demandais la place de bibliothécaire au palais de Fontainebleau, à laquelle on n'avait pas encore nommé. Malheureusement le prunier se pressa trop ; l'impératrice ne se pressa pas assez et ce projet, qui dépendait de volontés de nature si différente, n'eut aucune suite.

La première année, nous allâmes aux Sablons et nous en revinmes à pied. Nous avions payé d'avance la voiture de Fontainebleau à Paris. Du temps que nous étions à faire une courte visite, elle était partie et emportait au grand trot nos trente-deux francs. Il est inutile de dire que nous courûmes après de toutes nos forces. Nous rattrapâmes notre pauvre argent à la première montée. C'était une chose à voir qu'Annette courant, tenant à la main un joli chapeau qu'elle n'avait pas voulu mettre dans le sac de nuit, montrant à l'aquilon, qui poussait contre elle avec colère une forte giboulée, sa figure animée, fleurie et gracieuse. Le caractère d'Annette était inaltérable ; il ne cessait un instant d'être an-

gélique. Sa voix était la plus douce qu'on eût pu entendre. Je l'ai donnée à l'Annette des villages du Gévaudan; je l'ai parée des traits de ma chère Annette.

Notre détresse augmentant, nous fîmes tous les autres voyages à pied.

Notre détresse augmentant encore, nous résolûmes de vendre notre petit manoir. Il nous parut propre au logement d'un garde. Le gouvernement voulait en acheter un; je le lui offris. Un mot qu'Annette me fit ajouter à ma lettre au ministre décida du succès de cette affaire. Nous reçumes quatre mille cinq cents francs en bel or des contributions de tous les Etats de l'Europe. Annette avait de la peine à s'accoutumer à la gloire d'avoir signé de sa timide main un contrat de vente avec un empereur dont les Etats commençaient à la Baltique et ne finissaient qu'au-delà du Tibre.

Annette alla seule aux Sablons vendre les meubles. Elle en rapporta une assez grosse bourse pleine d'écus. Nous devînmes des pauvres à leur aise ; nous avions huit mille francs en argent comptant. Ah! si la santé avait été à vendre dans les pots des apothicaires, comme les remèdes !

La santé d'Annette déclina cette même année à la suite d'un trop grand nombre de bains qu'elle prit. Ce fut une imprudence de sa part et de la mienne. Une affection rhumatismale la rendit boîteuse, elle qui marchait avec la légèreté d'une biche.

Nous consultâmes les plus célèbres médecins ; ils conseillèrent l'air natal.

Trois rues de Paris affectent diversement mon souvenir : la rue de Seine où, au milieu de la neige, au milieu de la nuit, elle s'écria qu'elle était subitement guérie d'un grand mal d'oreille dont elle tâchait de se délivrer par un violent exercice ; la rue Saint-Dominique par où un jour elle voulut absolument quitter la promenade du boulevard, se plaignant du froid et de la fatigue, tandis que jusques à ce moment elle n'avait redouté ni l'un ni l'autre ; la rue Notre-Dame-des-Victoires, où était le bureau des messageries où elle partit, où je la vis, où je l'entendis, où je l'embrassai pour la dernière fois.

L'air de nos montagnes fit d'abord merveilles. Je croyais posséder mon Annette plus brillante de santé

qu'auparavant; mais les premiers froids de l'automne vinrent détruire ces espérances. L'état de mon Annette empira. On crut bien faire; on crut devoir l'envoyer dans un climat plus doux, comme s'il y avait de meilleur climat que celui du toit paternel habité par une nombreuse famille.

La main la plus savante, la plus habile, la main de mon ami le docteur Murat retarda mais n'arrêta pas les irrésistibles progrès de la maladie, qui m'enleva ma chère Annette au milieu d'une population qui la nommait la sainte, de même que celle du village des Sablons et du village de Lenne, situés à plus de cent lieues l'un de l'autre, la nommaient unanimement la bonne.

Et moi qui l'ai connue mieux que personne, je la nomme la sainte, la bonne, la généreuse. A l'âge de quinze ou seize ans, deux grenadiers de la garde nationale, le fusil sur l'épaule, l'ayant conduite, suivant l'usage de la paroisse, de l'église à sa maison, entre eux deux, en qualité de demoiselle d'une famille notable, elle leur dit, quand ils prirent congé d'elle : je voudrais avoir vingt-quatre francs à vous offrir; mais je n'ai que vingt-quatre sous. Rien n'était plus vrai : c'était toute sa fortune qu'elle les força d'accepter. J'atteste que tout le temps que nous avons passé ensemble c'était, dans toutes les occasions, vingt-quatre francs qu'elle voulait donner et seulement vingt-quatre sous qu'elle pouvait donner; mais elle les donnait d'un si bon cœur que dans sa main noble le cuivre devenait or.

Deux fois Annette m'a sauvé la vie : une fois en me poussant vivement dans un sentier en m'écartant d'une vipère sur laquelle j'allais marcher; une autre fois à la jonction du Loing et de la Seine où nous étions à nous baigner. Je voulais poursuivre ma canne qui m'avait échappé; l'eau m'entraînait. Annette me saisit par l'épaule en poussant un cri terrible. Elle me retira manifestement des bords de l'autre monde.

Elle se plaisait à se dresser sur ses pieds, à lire derrière moi ce que j'écrivais. Elle m'en disait son avis; elle me pinçait l'oreille; elle était là; elle n'y est plus !

## MON FRÈRE JOACHIM-ALEXIS.

Avant la Révolution, il portait le nom d'un petit village appelé Seveyrac. Vingt autres pouvaient le porter aussi bien que lui, car il n'y avait guère moins de fiefs que dans l'enceinte de Paris; il y en avait au moins dix ou douze, s'il n'y en avait quinze ou vingt.

J'ai mis la biographie de Seveyrac au jour le plus rapproché de la fête de son patron saint Joachim, qui tombe le 20 mars; j'ignore la date de sa naissance et je me garderai bien de la lui demander, car la même aversion qu'il a pour laisser faire son portrait, il l'aurait pour laisser faire son histoire.

Il me semble lui avoir ouï dire qu'il était né en 1755.

Son intelligence fut très-précoce et dans son jeune âge sa langue fut et est encore fort bien pendue.

A quinze ans, il soutint thèses générales de philosophie. J'ai vu pendant longues années, dans le cabinet de mon père, sa thèse imprimée sur satin, ornée d'une dentelle d'argent encadrée en or. L'image, représentant une naissance de Jésus, m'en paraissait fort belle, fort intelligible; mais il n'en était pas ainsi du latin de logique, de géométrie et de physique qui était au-dessous. Seveyrac ne dédia pas sa thèse à l'intendant ou à l'évêque, ainsi que mon père l'aurait peut-être désiré : il la dédia à la ville de Rodez : *almæ patriæ.*

Le collége de cette ville où il fit, où mes frères et moi avons fait les études, comptait six cents écoliers. Il y avait, sinon un enseignement mutuel, une police mutuelle. Deux grands écoliers d'élite, pris dans la classe de philosophie, surveillaient, sous le titre de Moniteur, chacune des basses classes, à l'église, aux processions et aux solennités académiques. Il y avait, en outre des dignitaires, le porte-enseigne ou porte-bannière, le porte-croix, les chantres, les sacristains. Seveyrac parvint à ces honneurs auxquels ni mes autres frères ni moi ne sommes jamais parvenus. Il fut sacristain; je n'oserais affirmer qu'il ait été moniteur.

Les honneurs électifs, qui nous ont toujours fui mes frères et moi, ne quittèrent plus Seveyrac.

Un vieux orfèvre se remaria avec une vieille femme :

il fallut lui faire un grand charivari. On les figura en carton, lui et sa femme; on les monta sur des squelettes de cheval assemblés par du fil d'archal; on établit une garde contre l'affluence du peuple; les jeunes gens qui formaient cette garde et qui se donnaient ce divertissement choisirent Seveyrac pour un de leurs chefs.

Un bourgeois de Rodez, qui avait été prendre femme à Albi, ne voulut, par économie ou par autres raisons, revenir avec la noce que pendant la nuit. On le sut, et tout le monde veilla. Trente fois, durant cette nuit, toute la bonne ville mit la tête à la fenêtre, chacun avec sa lampe, pour voir passer le cortége. Toujours c'étaient de longues files de jeunes gens que leurs éclats de rire auraient dû décéler. Seveyrac, ayant le chapeau et la tête voilés par un mouchoir, avait été chargé de précéder les marches des jeunes gens et de crier : Les voilà! les voilà! Ce qu'il y eut de plus plaisant, c'est que sur les sept ou huit heures du matin, quand tout le monde, fatigué d'entendre crier les voilà! et de ne rien voir, s'était endormi, la noce arriva; et le pacifique bourgeois rentra, ainsi qu'il le désirait, tranquillement dans sa maison.

Dans ce temps, on n'avait jamais vu d'autre théâtre, à Rodez, que celui de Mascouméri, opérateur italien, qui, pendant longues années, purgea tous les pauvres villageois de la province avec des sachets de gland réduit en poudre. Qui voulait voir une tragédie ou une comédie était obligé d'aller jusques à Toulouse ou jusques à Lyon. Un avocat de Rodez eut l'idée de faire représenter Esther par ses jeunes frères, ses jeunes sœurs, ses jeunes cousins, ses jeunes cousines. Quatre représentations furent données le même jour dans les bâtiments d'un grand jardin, et la salle fut toujours pleine, car on ne payait pas. Seveyrac fut encore chargé de se tenir sur la porte, de faire entrer les gens comme il faut et d'empêcher d'entrer les autres. J'étais au milieu des autres. Je criais : Seveyrac! Seveyrac! Aussitôt son bras long et vigoureux me retira de la foule et je vis Assuérus, Esther, Mardochée, enfin tous les personnages, chargés des perles et des diamants qui manquaient aux belles spectatrices. Jamais je n'ai rien vu d'aussi beau, d'aussi magnifique : j'avais huit ou neuf ans.

Ce fut encore Seveyrac qui, lorsque la belle jeunesse donna dans un bois qui borde la rivière un concert vocal et instrumental, passa et repassa les musiciens et la musique sur un grand cheval de meunier.

Je pense qu'il n'était pas non plus des derniers lorsqu'il arrivait aussi à la belle jeunesse d'arracher, la nuit, les marteaux des portes et les enseignes et d'en faire un grand tas au milieu de la grande place, où le lendemain au matin chacun allait reprendre ce qui lui appartenait, ce qui ne se faisait pas sans disputes ni sans risées.

Et quand la procession des Pénitents parcourait les rues avec la musique, j'y ai toujours remarqué Seveyrac dans son sac bleu, remarquable par sa haute taille et par son basson.

Et quand on chômait la fête des saints qui couronnaient les portes des enceintes intérieures de la ville, Seveyrac présidait souvent aux quêtes, aux illuminations et aux feux d'artifice.

A toutes les fêtes, à toutes les parties de plaisir, Seveyrac! où est Seveyrac? On ne faisait rien sans Seveyrac : c'est qu'il était fort actif et fort aimé de ses camarades. Quand, chaque année, je m'en souviens très-bien, il partait pour aller faire ses études à l'Université, sa chambre était pleine de jeunes gens d'église, de robe ou d'épée.

Autrefois ce n'était pas une mince qualité en province que celle d'avocat au parlement de Paris. Seveyrac fit bien ses études à Toulouse, mais il alla prêter son serment d'avocat à Paris. Dans ce temps, les voitures de Rodez à Paris n'existaient pas; celles de Clermont à Paris ne partaient qu'une fois la semaine et coûtaient quatre-vingts francs. Aussi l'usage général était d'acheter un cheval au meilleur marché possible, de lui faire faire les plus longues journées possibles, de l'amener mort ou vif à Paris où on le vendait à peu près pour le prix de la peau. Il y avait alors à Paris un ancien aide-major de la gendarmerie de Lunéville, natif de Rodez. Il s'appelait le chevalier Dièche, et je rappelle ici avec plaisir sa mémoire : il était pour ainsi dire le conseil de tous les gens du pays à l'échelle de Paris, alors si lointaine. Tous les Rouergats, qui venaient de leur province, allaient descendre à la rue Gilles-Cœur, parce

qu'il y logeait. Seveyrac, qui était l'ami de son neveu, en fut surtout bien accueilli. Le premier service que lui rendit cet ancien officier fut de l'amener au marché aux chevaux et de lui faire vendre son cheval, dont, suivant sa coutume, il rapporta la bride, qu'il joignit aux cinq cents autres qu'il avait dans sa chambre : c'était un monument de sa continuelle obligeance envers le Rouergue. Ensuite, après avoir donné ses bons avis à Seveyrac et lui avoir demandé dans quel quartier il devait aller demeurer, il le plaça sous la direction du surveillant de son arrondissement, car il avait divisé Paris en arrondissements et dans chacun établi un surveillant qui, dans les commencements, enseignait au nouvel arrivé les rues et les usages de la capitale, déniaisait enfin les béjaunes de la province, en même temps qu'il veillait sur sa conduite et sur ses mœurs. A son tour le surveillé, lorsqu'il en était digne, devenait surveillant. A force d'obliger, le chevalier Dièche s'était mis en relation avec tout Paris. Son haut grade lui donnait d'ailleurs accès auprès des grands. Il ne se servait de son crédit que pour ses compatriotes. Quand il ne marchait pas pour eux, c'est qu'il croyait mieux les servir en écrivant. Son appartement était un bureau.

Je ne passe jamais devant la maison où demeurait ce bon chevalier sans la saluer.

Depuis le chevalier Dièche, nous avons eu l'abbé Marie, sous-précepteur du duc d'Angoulême, aujourd'hui dauphin, qui n'a cessé de solliciter et d'obtenir des places, des emplois, des grades pour ses divers compatriotes qui s'adressaient à lui sans autre recommandation que d'être du Rouergue. C'était vraiment le chevalier Dièche II. Ah! messieurs les historiographes de la province, vous laissez périr ces deux respectables noms.

Seveyrac revint de Paris, non avec de beaux habits, car il ne les aime guère, non avec les manières de petit maître, d'homme à bonne fortune, car il les déteste, mais avec des maux de nerfs, dont, suivant lui, il n'y avait que la vie de laboureur qui pût le guérir. Le voilà qui va à la ferme, prend les sabots, l'aiguillon des garçons de charrue et qui montre au-dessus d'une blouse de grosse toile grise la jeune tête d'un avocat au

parlement de Paris, coiffé d'un beau chapeau noir gansé à la Suisse. Il vit en tout comme les garçons de charrue, même travail, mêmes repas, même table. Il en fut ce ce qui devait en être : au bout de quelques semaines il guérit, c'est-à-dire qu'il se lassa.

Il revint à Rodez ; il plaida au présidial avec succès. Véritablement on ne peut parler plus nettement que Seveyrac ; on ne peut plus nettement écrire. Ses mémoires imprimés sont fort bien faits ; il y a de l'élégance et même de l'éloquence : seulement le style du palais, qui n'est pas celui de la cour, y est un peu trop pur.

Du présidial il alla au parlement. La Révolution le talonnait. On sait comme elle a traité les parlements avec leurs circonstances et dépendances : je veux dire les avocats et les procureurs. La fortune de Seveyrac, qui se présentait déjà toute rayonnante d'espérances, s'évanouit.

Seveyrac a toujours eu pour ses menus plaisirs trente-six maladies et peut-être davantage, si je comptais bien. Alors la réputation du médecin Murat, qui demeurait à Aubin, était déjà grande ; elle est aujourd'hui encore plus grande. Seveyrac alla se faire guérir à Aubin où il se prit d'amitié pour le docteur, pour le pays. Il y demeura pendant que la révolution fut le plus terrible. Il eut l'adresse de se tirer à assez bon marché de ses mains et d'en être quitte pour quelques jours de réclusion chez lui, où il fut gardé à vue et si littéralement à vue par deux fusiliers, que, dans quelque position qu'il fût ou qu'il fût obligé d'être, il se trouvait toujours entre deux fusils.

Ceux qui avez vu ces temps effroyables, vous pouvez vous souvenir qu'il fallait que tout le monde chantât. Ceux qui avaient encore le plus envie de pester et de jurer étaient ceux, et pour cause, qui chantaient le plus fort les hymnes de la montagne. Seveyrac prit son basson, se fit musicien de la garde nationale. Dès ce moment il est patriote, il est en paix.

Bientôt après il fut nommé juge. Dès ce moment, il cessa d'exercer l'état d'avocat, et lorsque les tribunaux de district furent supprimés, il se fit juge-arbitre : ce fut en cette qualité qu'il parcourut plusieurs parties de la province dans lesquelles il se fixa successivement.

Je suis fâché que mon frère Seveyrac, qui a pacifié tant de familles, terminé tant de différents, coupé tant de procès dans leur racine et même dans leur développement, qui a rempli son chevet d'une si riche moisson de bons souvenirs, n'ait pas écrit sur l'immense utilité des arbitrages libres, car l'arbitrage forcé du juge de paix devient malheureusement une formule judiciaire de plus, par les détestables conseils des praticiens affamés, qui presque partout circonviennent les bienfaisants tribunaux de paix. Cet objet, sous bien des faces, est encore resté neuf, quoiqu'il ait été traité depuis près de deux cents ans par le bon prieur de Saint-Pierre, qui, en 1668, dédia au roi son arbitre charitable, en lui disant avec la franchise ou la hardiesse sacerdotale, que les fonctions de juge-arbitre n'étaient pas au-dessous de la majesté des monarques. Jamais, ce me semble, les arbitrages volontaires n'ont été d'une aussi grande utilité. La simplicité de la procédure que les diverses législations ont voulu si souvent simplifier, est aujourd'hui telle que les frais d'expropriation forcée engloutissent la fortune du créancier avec celle du débiteur. Seveyrac aurait dû prendre et devrait prendre la plume. On aurait cru surtout *experto Roberto*, à Robert le plus expérimenté des Roberts.

A mesure que l'homme avance dans le chemin de la vie, il sent de plus en plus le besoin de donner le bras à une compagne. Mon frère Seveyrac se maria avec Mademoiselle Rivié, la tante de ma chère Annette. Mon excellente belle-sœur a pris et remplit tous les jours l'honorable tâche de rendre heureux un homme à qui la société doit de la reconnaissance.

Seveyrac est, depuis son mariage, fixé à Saint-Geniez. Son temps est divisé en deux parts : l'une est employée à son respectable ministère de jurisconsulte pacificateur ; l'autre est destinée à son repos, et cette part doit naturellement s'accroître avec l'âge.

Seveyrac est d'une très-haute taille. Il est fortement constitué, fortement bâti, fortement voûté. La nature l'appelle à une longue longévité. Il l'aide ou du moins ne la contrarie pas en renouvelant souvent l'air qu'il respire. Il la contrarie ou du moins ne l'aide pas en ne faisant pas l'exercice, nécessaire à ses jambes et à ses

bras. Dans un âge avancé, nous perdons nos forces, non parce qu'elles s'en vont, mais parce que nous les laissons aller, et nous les laissons aller en n'en usant pas.

Notre grand oncle, Alexis Maffettes, frère de ma grand'mère, revit dans Seveyrac. Un jour, son ancien ami, le lieutenant principal du présidial, ayant rencontré Seveyrac, enfant, dans la rue, le prit par la main, et, sans lui demander qui il était, il l'amena à la maison, et, le présentant à ma mère, il lui dit : Madame, voilà Monsieur Alexis Maffettes. Si, comme je l'ai ouï dire, ce vénérable chanoine lui ressemblait en tout, il devait être le plus équitable, le plus juste, le plus bienfaisant, le plus généreux, le plus amical des hommes. Je ne sais en vérité pourquoi nous ne sommes pas tous ainsi? C'est peut-être que nous serions trop heureux, que ce monde serait trop beau, qu'il en coûterait trop de mourir.

Du 24 juin 1838.

On m'apporte une lettre à cachet noir, lettre terrible, qui m'apprend que je viens de perdre ce frère chéri en dix jours de maladie, par les suites d'une chute de son lit sur le plancher. Il est mort le 18 juin à l'âge de quatre-vingt-deux ans : on espérait de le conserver par delà cent.

J'attache ici une élégante mais véridique notice nécrologique faite par M. Jules Duval, secrétaire de la société littéraire de Rodez.

NÉCROLOGIE.

La mort vient d'enlever un homme dont le nom sera toujours aimé et vénéré de tous ceux qui le connurent. M. Monteil, ancien avocat au parlement de Toulouse et à la cour royale de Montpellier, frère aîné du savant auteur de l'*Histoire des Français des divers Etats*, a succombé lundi dernier, à l'âge de 82 ans, aux suites d'une longue et douloureuse maladie. Qu'il nous soit permis de consacrer ici quelques lignes à celui qui, toute sa vie, ne pensa qu'au bonheur de ses semblables.

M. Monteil n'eut jamais l'ambition des honneurs et des places, encore moins celle de la fortune. Aussi n'est-ce pas dans de hauts emplois qu'il faut chercher l'histoire de sa vie; elle fut toute enfermée dans la profes-

sion d'avocat, qu'il abandonna après trente ans de l'exercice le plus honorable pour se livrer exclusivement aux travaux du cabinet, quand il fixa sa résidence à Saint-Geniez, petite ville de ce département qu'il a habitée jusqu'à son dernier jour. Avocat et jurisconsulte, il n'eut jamais qu'une pensée : la conciliation des parties. Ce n'était pas la voie la plus lucrative ; mais peu lui importait, à lui qui méprisait l'argent et les recherches de la vie matérielle à un degré dont on se ferait difficilement une idée !

Ce rare désintéressement n'était pas le fruit de la prodigalité, mais de la plus extrême bienfaisance. Il n'avait qu'une ambition, celle de se rendre utile à ses concitoyens, de soulager les infortunes, de consoler des douleurs. Il appartenait à ses amis plus qu'à lui-même et, parmi ses amis, les malheureux étaient toujours au premier rang. Aussi regrettait-il amèrement de n'avoir pas embrassé la profession de médecin pour laquelle il se sentait un invincible penchant, parce que c'était celle qui, à ses yeux, fournissait le plus d'occasions de rendre service et de soulager les maux de l'âme autant que du corps. Pour le peindre, ses amis se bornaient à dire que c'était un homme d'un autre temps.

Il jugeait les hommes avec une grande bienveillance, ce qui lui a fait reprocher souvent de voir le monde à travers un voile qui le colorait en beau ; mais cette illusion, si c'en est une, tenait uniquement à la droiture de son propre cœur, et on aimait à voir un vieillard octogénaire, qui avait traversé une époque féconde en désenchantements, croire à la vertu avec toute la naïveté et toute la ferveur d'un autre âge, lorsque tant d'autres la nient pour s'excuser de ne pas la pratiquer.

Le souvenir d'une vie pleine de bonnes œuvres répandait une douce sérénité sur sa belle figure ; sa gaîté survivait à toutes les souffrances ; ceux qui l'ont fréquenté dans les derniers temps savent que sa mémoire pas plus que le sentiment n'avaient rien perdu en lui de leur fraîcheur. L'idée même de la mort ne l'attristait pas ; il en parlait comme de l'évènement le plus simple, avec un calme et une insouciance qui étonnaient ses amis. Il l'attendait, l'appelait peut-être, comme devant amener la légitime récompense de près d'un siècle de

vertus. Elle ne l'a point étonnée quand elle est venue ; mais ses amis et sa famille en ont été aussi douloureusement frappés que s'il n'eût dû jamais les quitter. Il est mort comme il avait vécu, en chrétien, entouré de toutes les consolations religieuses.

Son image restera parmi nous comme le type de l'homme vertueux ; car ce fut un homme bon, désintéressé, juste, loyal, droit, qui rechercha plus le pauvre que le riche, l'humble que le puissant, qui vécut dans la plus noble abnégation des jouissances matérielles, et ne connut aucune des passions ni des fautes qu'engendre l'amour de l'argent et des places. Il avait sans doute puisé le germe de cette philosophie dans les traditions de l'honorable famille à laquelle il appartenait ; car à ces traits on peut aisément reconnaître son frère l'historien qui, lui aussi, méprise les grandeurs et la fortune et n'accepte que le joug de la science et de la vérité. Dans une époque où la cupidité avilit tant de caractères, il appartient surtout à la jeunesse, pure encore de toute souillure, de proclamer son estime pour de tels hommes. Quand les personnages les plus vils reçoivent de pompeuses oraisons funèbres parce qu'ils ont été grands aux yeux du monde, pourquoi l'homme vertueux, mais obscur, n'obtiendrait-il pas de nous un simple hommage ?

Que M. Monteil reçoive donc cet hommage de respect et de regrets que lui adresse, au nom de ses amis désolés, celui qu'il aima d'une tendresse toute paternelle, et dont le bonheur fit, pendant ses vingt dernières années, sa plus constante occupation. Ceux qui connurent ce vieillard vénérable diront que la reconnaissance, bien loin d'avoir altéré la vérité, n'a pu donner qu'une faible esquisse de tout ce qu'il y avait de noble dans son âme. Il m'eût été bien facile d'ajouter d'autres traits à ce tableau ; mais c'est assez de ces lignes pour célébrer l'homme modeste et bienfaisant. A celui qui vécut d'une vie publique, il faut des regrets solennels ; celui dont l'existence s'écoula dans les vertus privées, préfère le culte solitaire du souvenir et de la douleur intime. Il ne manquera pas à M. Monteil.

JULES DUVAL.

## MA MÈRE.

Ma chère et tendre mère ! vous qui m'avez conçu dans votre sein, qui m'y avez porté neuf mois, qui m'y avez nourri neuf mois de votre sang, dans quel point du vaste espace qui n'a ni ne peut avoir de limites êtes-vous? Nous sommes séparés par un mur d'acier de plus de cent mille toises d'épais qu'a élevé votre nouvelle existence ; et votre pensée et la mienne, toutes présentes dans la grande pensée de Dieu, ne peuvent se communiquer. La foi de la raison me fait entrevoir la probabilité qu'il n'en sera pas toujours ainsi.

Après une maladie, qui dura cinq ou six mois, Madame Monteil, née Marie Mazet, ma mère, expira vers les onze heures du matin, le 26e avril 1783. Elle était assise vis-à-vis du feu, au milieu de sa nombreuse famille; elle ordonnait qu'après elle on fît une action de justice. Elle tenait entre ses mains des papiers : tout-à-coup ses mains, ses bras se contractèrent, la vie se retira vers sa tête, qui se renversa un peu en arrière : le dernier soupir fit ouvrir sa bouche, avec une petite convulsion. Elle passa dans un nouveau monde, séparé du nôtre par ce mur d'acier de cent mille toises d'épais.

Ma mère mourut dans la maison où avaient habité ses aïeux depuis deux ou trois cents ans. La Révolution, de sa voix impérieuse, a dit là, comme dans un si grand nombre d'autres maisons : anciens habitants, faites place à d'autres, sortez !

Cette maison était bâtie en grès noirâtre, à croisées en croix de pierre.

Je tiens de ma mère qu'étant à l'âge de sept ou huit ans, elle monta sur l'appui de la boutique pour voir passer la voiture de M. de Tourouvre, évêque de Rodez, et qu'elle lui fit une révérence qui lui plut tant, qu'il sortit la tête hors de la portière pour lui dire : Bonjour, petite !

Je tiens de feu M. Clédon, président au tribunal civil, qu'on appelait ma mère, quoique toute jeunette, la belle Marie, et qu'un jour que le ruisseau de la rue avait été subitement grossi par un orage, le juge-mage, en cheveux étalés, en grande tenue, voyant une jeune per-

sonne, qui hésitait à sauter, prit ma mère sous les deux bras, et la porta de l'autre côté. M. Clédon, qui était alors grand écolier, enviait les priviléges des juges mages. Il me répétait que *Mademoiselle Marie était belle à ravir*, ce qui m'a donné lieu de soupçonner qu'il avait été un peu touché par le cœur.

Mon père, alors grand jeune homme de vingt-trois ou vingt-quatre ans, le fut plus sensiblement et ne le fut pas en vain. Je tiens de lui qu'il disposait d'un grand et beau salon, où avec quelques jeunes gens, il attirait par les sons d'une vielle, que faisait tourner avec légèreté un ménestrel du pays, nommé Toinot de Langoustavi, une assez grand nombre de jeunes demoiselles, qui venaient y danser tous les dimanches. Il ne put jamais y faire venir la belle Marie Mazet. Tant de beauté, tant de retenue obtinrent la préférence dans le cœur de mon père, qui pouvait prétendre à d'autres demoiselles plus riches et d'un rang plus élevé.

Ma mère avait une jolie voix. Je tiens d'elle que peu de temps après son mariage elle fut invitée à une noce, dans un château voisin de la ville ; elle fut chargée d'aller chanter l'aubade, c'est-à-dire la chanson que, suivant l'usage, les amies allaient, le matin qui suivait la première nuit des noces, chanter à la porte de la chambre des mariés.

Je ne me souviens guère d'avoir vu ma mère aller à la promenade, et je me souviens qu'elle allait fort rarement à sa campagne. Ma mère n'aimait ni le grand air ni la grande lumière.

Elle aimait encore moins le grand monde ; jamais elle ne faisait ni ne recevait de visite. Cependant elle fut forcée d'en recevoir une et d'en faire une autre. Dans sa vie paisible et uniforme, ces deux visites ont dû être deux évènements.

Le duc de Brissas, avec ses gardes, ses pages, sa belle livrée jaune, était moins grand au milieu de Paris que l'était à Rodez le gouverneur qu'il plut au roi d'y envoyer vers le milieu du siècle dernier. Une bonne villageoise, qui était la servante de la maison, ne sachant pas encore dire que les gens qui étaient tout près, qu'elle entendait parler, n'y étaient pas, laissa ou plutôt fit entrer à la cuisine ce gouverneur qui, en faisant une visite

à mon père, voulut en faire aussi une à ma mère. Au milieu du dérangement des ustensiles et de nombreux petits enfants, il se trouva à peine une chaise libre pour le faire asseoir. Mon père, averti au fond de son cabinet par le fracas de cette visite, accourut et vint tirer ma mère du plus grand embarras où elle eût jamais été. Je tiens cela de mes frères aînés.

Ce que je vais dire, je le tiens de mon père et de ma tante. La princesse de Rosbec, depuis longtemps importunée par des maux de nerf, eut envie d'essayer de l'air vif de Rodez. Elle vint loger à l'évêché. Aussitôt qu'elle fut arrivée, toutes les dames de la ville, en haute parure, s'empressèrent d'aller lui faire la cour; mais elle leur fit ou du moins elles se plaignirent qu'elle leur avait fait un froid accueil. Ma mère était bien loin de vouloir se hasarder à en recevoir un pareil ou un quelconque. Elle se félicitait de s'être tenue chez elle, lorsqu'un jour la princesse dit à mon père qu'elle désirerait bien voir la personne avec laquelle il était marié. Vainement mon père voulut épargner cette visite à ma mère. La princesse insista. De retour à la maison, mon père dit à ma mère qu'il fallait absolument faire cette visite le lendemain, qu'elle mît son visage des dimanches. Appuyée sur le bras de mon père, elle fut présentée à la princesse, qui la reçut avec bonté, la fit asseoir auprès d'elle, lui offrit du café et lui fit toutes sortes de politesses. A cause de sa rougeur et de sa timidité, la princesse de Rosbec ne pouvait juger que des grâces de sa personne; elle ne pouvait juger des grâces de son esprit, de celles de sa conversation, toute riche d'expressions vives et pittoresques.

Ainsi que le veut la nature, mon père et ma mère avaient chacun leur département. Ma mère était maîtresse absolue dans le sien, et par l'excellence de sa raison, elle était le conseil dans celui de mon père.

Ma mère s'ingérait quelquefois dans l'inspection des études à l'égard d'un de mes frères, dont les progrès lui paraissaient un peu douteux : elle se faisait lire ses versions, et jugeait fort bien si le français en était élégant et naturel. Quant aux thèmes, plus elle en entendait, ou croyait en entendre le latin, plus elle se fâchait et criait à la platitude.

Un quart-d'heure avant que la cloche du collége sonnât, elle faisait déjeûner ses enfants avec des fruits dans la grande saison, et dans les autres temps avec de la galette de simple farine, avec du pain de méteil ou de fleur de seigle et un demi-verre de vin. Elle déjeûnait en même temps et de la même manière, mais en courant et en rangeant le ménage.

La chambre de ma mère, parquetée, boisée, plafonnée, tapissée d'une tenture de feltrin, était la plus belle de la maison, mais elle n'y habitait guère que la nuit; tous les matins, à sept heures, sa grande chatte à poil de lièvre venait la prendre en filant, et la conduisait à la cuisine, d'où elle ne sortait plus le reste du jour. Contre l'usage des autres maisons, le salon demeurait avec son ottomane et ses fauteuils vêtus d'un fourreau de toile bleue, clos et froid. On mangeait à la cuisine, et, dans ma mémoire, la table est encore, pour ainsi dire, toute dressée. Comme elle était de grosses planches de noyer, portée sur un lourd pliant de même bois, les dix-huit jambes de la famille avaient, au commencement du repas, bien de la peine à se combiner. Du côté du feu, à l'opposite de la porte, était mon père; ensuite mes deux frères aînés, le secrétaire, le précepteur: mon frère Fontenilles, âgé de quatorze ou quinze ans; mon cousin Ginesty, neveu de mon père, âgé de dix ou onze; moi, qui écris ceci quarante ans après, âgé de neuf ou dix; ma sœur, âgée de douze ou treize; ma mère, qui était à la gauche de mon père.

Nous étions servis en linge gris, en faïence brune. Vers le haut de la table, il y avait de l'argenterie; vers le bas, des couverts d'étain: vers le haut, deux bouteilles de vin; vers le bas, deux carafes d'eau; vers le haut, on ne buvait guère que du vin pur, et, à cause de l'âge, c'était bien fait; vers le bas, on ne buvait guère que de l'eau pure ou légèrement rougie, et, à cause de l'âge, c'était encore bien fait.

Ma mère compassait, coupait, tranchait et servait tout le monde, d'après son rang, en quantité et sans doute en qualité. Il régnait dans ses répartitions la sévère maxime ni trop, ni trop peu.

A la fin du repas, mon père se levait, on se levait; ma mère disait les grâces à voix haute. Elle faisait la ré-

vérence à mon père qui la saluait; ils saluaient la famille et la famille les saluait. C'est acheter un peu chèrement la règle, j'en conviens; mais je ne sais si on n'achète pas encore plus chèrement l'anarchie.

Pendant le cours de l'année ma mère avait, comme disent les agronomes, un cours de mets dont elle ne se départait guère. Depuis le premier janvier jusques à la fin du carnaval, du bœuf bouilli et du petit salé à dîner, de la volaille et presque toujours des dindes de la métairie à souper. Au carême, des œufs, de la morue, des harengs, des haricots secs que plusieurs de mes frères craignaient plus que nos grenadiers craignent les balles; après Pâques, des chevreaux ou des agneaux; après la Pentecôte, du veau; après Notre-Dame d'août jusqu'au premier de l'an, du mouton. Mon père aurait désiré manger le roti cuit à la broche; mais notre tournebroche faisait un bruit épouvantable, qui tourmentait les nerfs de ma mère. Et ma mère, comme tous les habitants de la ville, faisait cuire la viande du souper dans une terrine, appelée dans le pays *cassole*, qu'elle envoyait au four public. Ces *cassoles* s'y trouvaient rassemblées par centaines, et elles n'étaient pas toujours si exactement étiquetées ou signalées que, lorsqu'on les défournait, il ne s'élevât bien des débats.

Un jour il s'en éleva de si plaisants que le principal du collége fit à ce sujet une chanson, intitulée: *La Cassole*, qui commençait ainsi :

« Un bourgeois, un conseiller,
» Pour faire cuisine,
» Envoient au four leur souper,
» Ce n'est pas lésine. »

Ma mère avait aussi une rotation ou un cours de fruits, dont elle ne se départait guère non plus. Rarement elle en faisait servir à la fois de deux sortes. Le temps des raisins se prolongeait le plus, parce qu'ils ne coûtaient rien et que nous avions beaucoup de vignes.

Le mot de mitre s'est lié agréablement à ma mémoire, non parce qu'il représente le bonnet d'or qui surmonte les têtes épiscopales, mais parce que nos vignerons, dans leur idiôme Rouergas, appellent *mitron* les petits ânes, parés d'un collier de cuir où pend une jolie sonnette, qui portent le fruit au marché. Aussitôt que les

premiers raisins étaient mûrs, le bon Pierrotin, notre vigneron, arrivait, au son des nombreuses sonnettes des *mitrons*, chargés de grands paniers couronnés de pampres frais ou de branches de cerisier. Il arrivait un samedi ; il venait un second samedi, et s'en retournait encore seul ; mais au troisième samedi, il nous amenait aux vignes. C'était le jour de son triomphe. Il marchait en tête du convoi colonial, au milieu duquel était ma mère, qui était parvenue à monter, ce jour-là, sur une douce jument, au moyen d'une haute chaise et du secours de ses servantes. Elle était entourée de ses jeunes enfants montés sur des *mitrons*. Les domestiques, les vendangeurs qu'on amenait suivaient à pied, leur panier au bras. La marche se terminait pompeusement par un grand char, traîné par des bœufs, chargé et surchargé de nos grands et excellents pains de seigle, de nos grandes et excellentes formes de fromage du Cantal. Les vignes sont à trois ou quatre lieues de la ville ; il faut y porter toutes les provisions.

Pour aller aux vignes ou, comme on dit à Rodez, au vallon, on parcourt une immense plaine calcaire, nue, stérile, où l'on ne voit ça et là que de grandes pierres et de petits pruneliers épineux. Les enfants ne cessent de s'ennuyer et de demander s'il reste encore beaucoup de chemin à faire. Enfin, tout-à-coup s'ouvrent les vallons, dont les coteaux sont peints de vignes et d'arbres fruitiers. Les terrasses multipliées qui soutiennent les terres offrent des compartiments à feuilles vertes, à feuilles rouges. Les compartiments où les feuilles sont tombées sont noirs de raisins. Les enfants mettent pied à terre. Ils crient, ils trépignent, ils battent des mains, ils embrassent les vignerons. Leurs jeunes camarades de Paris seraient peut-être surpris de cette si vive allégresse. Mais ils ne savent pas qu'en comparaison de nos raisins du Rouergue, leurs raisins de Ville-Juif, de Vaugirard, de Puteaux sont des verjus rougeâtres, dont les épiciers ont, pour ainsi dire, enlevé tout le sucre. On arrive à la maison, on court à la vigne, on soupe ; les vendangeurs vont se coucher dans un grenier rempli de paille fraîche. Le lendemain, l'horloge du vigneron, le coq, fait entendre sa bruyante voix avant le jour. Le vigneron, d'une voix encore plus bruyante, réveille les

vendangeurs, dont l'appétit se trouve tout réveillé. Ils descendent à la cuisine où le potage est dressé. On leur sert ensuite un bouilli de brebis ou de chèvre. Ils vont manger le dessert à la vigne : l'aurore dore les côteaux, les vendanges commencent.

Au milieu du jour, on porte le repas aux vendangeurs ; ils ne rentrent à la maison que le soir ; mais aux vignes, les journées sont toujours courtes. Le raisin, dont le jus fermente pour la première fois, établit au fond de l'estomac une cuve, dont les vapeurs enivrent le cœur. La joie circule dans toutes les veines. Elle s'exhale par de fréquents rires, excités par des propos libres, qui passent tous sans scandale au milieu des pampres. Elle s'exhale surtout par les chants, dont les vallons retentissent jusques à la fin du jour.

Les voiles d'or du soleil couchant ont disparu sous la noire chevelure de la nuit. Les vendangeurs, en continuant à chanter, reviennent à la maison, portant leur panier plein de raisins jusques au coude. La lampe allumée est suspendue au milieu de la table : le souper les attend. On leur sert d'abord un grand bassin de soupe, ensuite un autre grand bassin d'un ragoût qu'ils mangent aussi dans des écuelles. Ce ragoût qu'on ne trouve ni dans le cuisinier républicain, ni dans le cuisinier impérial, ni dans le cuisinier royal, ni même dans le cuisinier bourgeois, est composé de foie, de mou et d'autres basses viandes. Il est fortement épicé, et porte le nom singulier de *fontinpeire*. Toutes les fois qu'en classe j'entendais parler du brouet de Lycurgue, de la sauce noire des Lacédémoniens, il me semblait que ce devait être le *fontinpeire* de nos vendangeurs. Il faut que ce ragoût porte au mouvement, car aussitôt que ces bonnes gens en avaient l'estomac plein, ils rangeaient tout aussitôt la table et les bancs, et, malgré la fatigue du jour, se mettaient à danser pendant plusieurs heures au son des chansons.

Quelquefois mon frère aîné, coiffé de son chapeau bordé, ainsi que c'était la mode de son temps, après avoir reçu les salutations de l'assemblée, se faisait porter son violon et jouait fort longtemps avec beaucoup de complaisance,

Ma mère venait assister quelquefois aussi à cette

danse. J'y ai vu danser une fois mon père, qui venait rarement aux vignes. Le domaine de vignes de l'hôpital était tout voisin. Je me souviens qu'un abbé Rebois, réfugié à l'hospice, comme ecclésiastique, comme pauvre et comme fou, venait assez souvent danser avec nos vendangeurs. Il dansait tout d'une pièce, on aurait dit de Siméon le Stylite. Mais aussitôt qu'il avait mis les bras en croix et crié : place! il faisait des cabrioles en X, avec le mouvement rapide d'un dévidoir. Ni aux boulevards, ni nulle part, je n'ai jamais vu d'homme aussi leste. Lorsque ma mère paraissait, il était d'une gravité remarquable, et il l'entretenait avec beaucoup de sens et d'esprit. Je me souviens qu'il se plaignait de son sort. Son habit était bien teint en noir, mais il était de l'étoffe des autres pauvres. On le chargeait bien de catéchiser, de faire les lectures, mais lorsqu'il manquait du monde, on venait l'appeler pour aider aux travaux de la maison. Sa table, ni même son pain, disait-il, n'étaient pas non plus toujours les mêmes. Ce pauvre abbé, déjà un peu âgé, nous intéressait, et quant à moi je ne le trouvais pas fou par la tête, je ne le trouvais fou que par les pieds.

Ma mère n'allait guère se promener dans les vignes : l'escarpement, la multiplicité des murs de terrasse, la plantation irrégulière de leurs ceps les rend inabordables aux robes de soie ou de mousseline. Mais aux heures qu'elle avait libres, elle allait se promener seule dans le bosquet ou les prairies qui étaient près de la maison. Jamais elle n'appelait aucun de ses enfants pour l'accompagner : elle les laissait à leurs jeux ou à leurs goûts. Quelquefois j'allais la joindre, et au tressaillement de sa main, je voyais le plaisir que je lui faisais.

J'ai encore occasion de dire que ma mère était d'une conversation très-variée, très-animée, remplie de peintures, de finesse, de sel, comme les bons morceaux des romaus de Lesage. Sa conversation était charmante; et sans doute lorsqu'elle était seule, qu'elle pensait, qu'elle réfléchissait, qu'elle conversait avec elle-même, elle devait se charmer, car quelquefois elle demeurait devant sa croisée ou au pied d'un arbre pendant plusieurs heures.

Quelquefois aussi elle devait s'épouvanter.

Un jour mon père la trouva debout, appuyée sur son coude : ma chère femme, lui dit-il, à quoi pensez-vous donc là ? Je pense à l'éternité, lui répondit-elle. Véritablement l'espace des temps, l'espace des lieux qui ne peuvent avoir ni commencement, ni fin, ni limites ne pouvait qu'épouvanter la tête de ma mère qui se penchait sur ces abîmes. On aurait pu appeler ma mère : la mère La Pensée, comme les soldats de Catinat l'appelaient le père La Pensée.

Quinze jours suffisaient pour dépouiller les côteaux, et les vendangeurs, après avoir été payés sur le pied d'un sou, deux sous, trois sous par jour, suivant le cours, s'en retournaient légers d'argent, mais chargés d'un grand panier de raisins, qu'ils portaient à leurs familles.

Ma mère demeurait encore quinze autres jours aux vignes pour voir faire et entonner le vin. C'est pendant ces derniers quinze jours qu'elle voyait souvent deux bonnes amies, deux bonnes paysannes des environs : l'une se nommait la Foreste et l'autre la Delaurate, ce qui revient à l'expression française de la femme Forest, de la femme Delaure. La Delaurate était sa meilleure amie. Je me souviens encore de sa figure à l'œil fin et bon. Lorsque ma mère allait la voir, je ne manquais pas de la suivre. Elles ne s'embrassaient peut-être pas, mais leur entretien était le plus amical et le plus intime qu'on puisse imaginer. Je me reprends, ma mère avait l'esprit trop bien fait pour ne pas embrasser cette paysanne si bonne, si spirituelle, dont l'amitié pour elle allait jusques à l'enthousiasme. Aussitôt que nous arrivions, la Delaurate, suivant l'usage de la campagne, couvrait la table d'une petite nappe blanche, sur laquelle elle mettait un plat d'échaudés à trois cornes, faits de simple farine, de sel et d'eau; un petit fromage marbré de ses chèvres, et un grand et magnifique plat de raisins muscats. Lorsque j'avais mon petit estomac content, je montais au grenier, dont les planchers étaient chargés de grands tas des plus beaux fruits. Il y avait aussi des tas de légumes secs, de haricots de couleur. Avec les haricots bleus, je faisais des processions de pénitents bleus ; avec les haricots blancs, je faisais des processions de pénitents blancs ; de mes processions, je faisais ensuite des régiments d'infanterie et de cavalerie. Alternativement je

chantais les vêpres, ou avec la voix je battais le tambour. J'y passais plusieurs heures sans m'ennuyer. Enfin la Delaurate venait m'appeler : petit Amans ! allons, maman veut s'en aller, et elle m'amenait par la main.

A la ville, ma mère avait aussi deux amies, qui venaient assez souvent à la maison. L'une était une monteuse de coiffes, l'autre la femme d'un ancien procureur de la Martinique. C'était la monteuse de coiffes qui était la meilleure amie. Cependant quoiqu'elle eût plus d'esprit ou du moins l'esprit plus cultivé que la Delaurate, il n'y avait pas la même intimité.

Il venait aussi à la maison un jacobin, nommé le père Grosset. Je crois que c'était une ancienne connaissance de ma grand'mère, mais il venait aussi voir ma mère. Sa figure était toute ridée ; c'étaient des rides gracieuses, les rides de la gaîté. Si le père Grosset vit, il doit avoir cent et beaucoup d'années. Eh ! pourquoi ne vivrait-il pas? Il riait toujours.

Il riait toujours, bien qu'il fût zélé janséniste. Ma mère détestait toute espèce de controverse. Toutefois, je me souviens que le moine la faisait rire lorsqu'il lui racontait que, durant la guerre de la constitution, il ne cessait d'envoyer de nouveaux écrits à l'évêque et que l'évêque ne cessait d'envoyer des réponses. L'évêque cessa le premier ; alors le père Grosset lui envoya des lunettes dans un étui de velours violet avec ce petit billet : « Monseigneur n'écrit plus, il y a apparence qu'il » a perdu ses lunettes. »

Un jour que mon père voyageait sur les montagnes du Cantal, il éprouva un froid si vif, qu'il revint avec un catharre inflammatoire, dont il manqua périr. Au moment du plus grand danger, ma mère le voua à Notre-Dame-de-Ceignac, petite église située au milieu des bois, couverte d'offrandes d'or et d'argent, tandis que l'auguste basilique de Notre-Dame de Rodez en était entièrement nue. Au moment de mon vœu, disait ma mère, la maladie changea, et les premiers symptômes de la santé s'annoncèrent.

Ma mère était donc dévote ! Elle était du moins bonne chrétienne de la vielle roche des premiers siècles. Je ne sais pas si elle avait un chapelet ; mais je ne me souviens pas de le lui avoir vu dire, ce qui, eu égard au

temps, au lieu, à son sexe, était une marque d'esprit fort. Elle prenait assez rondement sur sa conscience les fortes collations que faisaient mes frères, âgés de vingt-un ans. Il faut nourrir le corps, disait-elle, et faire jeûner les passions de l'âme.

Je crois qu'elle n'aimait ni les longs sermons ni les longs offices.

Elle parlait cependant avec émotion et magnificence de plusieurs cérémonies de l'église.

Elle était fort exacte à faire rendre le pain béni à la cathédrale, le vendredi saint. La famille de ma mère avait, pendant longues années, plaidé avec la famille Lavernhe. Enfin le parlement avait rendu un arrêt portant que la famille Lavernhe rendrait le pain béni le jeudi saint, et la famille de ma mère le vendredi saint. La part des despens de la famille de ma mère fut de seize cents livres, qui en vaudraient aujourd'hui trois mille. C'était aux belles années du siècle de Louis XIV.

Deux fois la semaine, en hiver, ma mère faisait de grandes aumônes à deux, trois cents pauvres. Je me rappelle très-distinctement lui avoir vu glisser dans la main de gens assez bien couverts, qui venaient se présenter chez elle, un écu de six francs. J'ai reconnu depuis que c'étaient de bons artisans, tombés accidentellement dans le besoin.

J'aime encore à me représenter ma mère, comme je l'ai vue, aux jours de grand froid, ayant fait allumer un large feu à sa cheminée, y réchauffant des pauvres, leur donnant du pain, du vin, s'asseyant, s'entretenant familièrement au milieu d'eux sur leur village, leurs parents, leurs malheurs.

Ma mère nous parlait souvent d'un oncle paternel, moine à la riche abbaye de Bonnecombe, près Rodez, nommé Dom Mazet. Il venait, de temps en temps, faire mauvaise chère chez son frère, c'est-à-dire se mettre à son ordinaire. Quand ses deux ou trois mentons s'étaient suffisamment réduits, il repartait. Voici maintenant un fait extraordinaire et que j'atteste tenir de trois personnes qui l'avaient vu. Le couvent de Bonnecombe nourrissait un beau chien, dont le nom était Marquis. Ce chien suivait ordinairement mon grand oncle ou les domestiques, lorsqu'ils venaient à la maison de ma mère.

Mais quelquefois il venait seul. On lui donnait des os, de la soupe grasse ; il ne voulait que de l'eau et un peu de pain sec. Après quelques jours de diète, Marquis reprenait seul le chemin de Bonnecombe.

Voici un autre fait dont j'ai été témoin ou à peu près. Notre maison était voisine des Jacobins, qui avaient un chien pour tourner la broche. Ce chien, qu'on appelait Capucin, à cause de sa couleur, disparaissait le soir, à cinq heures, au moment de ses fonctions. Inutilement le frère venait dans toute la rue crier : Capucin ! Capucin! Capucin faisait le sourd. A six heures, au moment du souper, il rentrait au couvent.

Ma mère perdit, dès sa plus tendre enfance, son père. Je ne sais pas si ce fut son oncle de Bonnecombe, comme elle l'appelait, ou ses autres oncles qui avaient semé en elle ou cultivé ses opinions, ou si elles y étaient venues d'elles-mêmes, comme les bons fruits sur les bons terrains. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elles étaient en elle si fortement empreintes, qu'elle en était un peu sententieuse. Ses opinions semblaient les ressorts qui mettaient en jeu son grand sens, quelquefois d'une manière si éclatante, qu'on ne pouvait alors, malgré la politesse, contenir son admiration.

Elle croyait que pour la tranquillité de son époux une jeune femme ne devait pas aller dans le monde.

Elle croyait que dans les joies des salons ne pouvait se trouver la joie maternelle. Elle n'aimait à chanter qu'au berceau de ses enfants.

Elle croyait qu'on ne devait cesser de marcher que lorsqu'on était arrivé au plus haut point où l'on pouvait aller. Elle était née fille d'un assez petit marchand ; elle était devenue dame, elle ne pouvait aller plus loin. Devenir dame n'a plus aujourd'hui de sens. Mais cette expression en avait, à Rodez, un très-clair et très-précis du temps de ma mère. La femme d'un marchand, d'un notaire, d'un financier, d'un militaire, d'un médecin, d'un avocat n'était que mademoiselle. Pour rien au monde, le peuple ne l'eût appelée madame. Il n'y avait que les femmes des nobles et des conseillers au présidial qui prissent et à qui l'on donnât le titre de dame. Dès que mon père eût reçu le titre de conseiller, ma mère fut dame. Je suis né, je crois, un ou deux ans

avant ; aussi mon acte de naissance porte : *fils de M. Monteil, avocat, et de Mademoiselle Monteil, son épouse.*

Ma mère ne faisait pas grand cas des distinctions de la naissance, en quoi ses opinions étaient entièrement opposées à celles de mon père, qui lui disait : Mais savez-vous que d'après les papiers de votre famille vous tenez, ainsi que vos enfants, aux Bandinelli, d'Italie, aux d'Aljous, et que votre grand-père maternel Mafettes prenait le titre de haut et puissant seigneur? Fumée! répondait-elle, fumée tout au plus!

Elle faisait cas des bonnes qualités, et, je l'avouerai, surtout de l'esprit. Un étranger qui avait une agréable manière de s'exprimer, une bonne tournure de phrases la charmait. Suivant le rang ou l'âge elle l'encourageait, le caressait, lui applaudissait. Un artisan, un paysan, particulièrement, étaient, à quelques égards, une espèce d'étranger pour elle. Aussi lorsqu'elle en rencontrait quelqu'un qui lui parlait avec netteté de son état ou de ses affaires, elle passait plusieurs heures à l'entendre.

Naturellement elle avait le plus grand respect pour les officiers municipaux ; si un épicier, consul de la ville, venait lui porter son compte d'épicerie, elle le recevait sans beaucoup de façons ; mais si le lendemain il revenait avec son même habit, portant la chausse ou chaperon sur l'épaule, elle le recevait avec la plus grande cérémonie ; elle lui faisait les plus grandes révérences, détroussait sa robe, comme à l'église, et le reconduisait jusqu'à la porte de la maison. C'est le magistrat de la ville, nous disait-elle.

Ma mère mourut six ans avant la révolution ; si elle eût vécu, elle eût salué ses premiers rayons, qui furent d'abord si purs. Sans doute elle eût, dans la suite, détourné la tête; mais elle eût prévenu les malheurs de mon père, ou du moins elle les eût diminués. Jamais elle ne lui avait été aussi nécessaire que lorsque nous la perdîmes. Il y avait, dans notre maison, deux mains : une y faisait entrer l'argent, l'autre l'empêchait d'en sortir. Celle-ci tomba en poussière !

**MOI.**

Je suis né le cinq ou le six juin ; j'ai été baptisé le six ou le sept juin 1769. Mes noms de baptême sont Amans-Alexis. Mon parrain fut mon frère Joachim-Alexis.

On m'a dit que j'étais né fort maigre, mais avec un fort bon appétit ; le lait de ma mère et de ses amies ne me suffisant pas, on m'envoya à la ferme, et l'on me pendit à la mamelle d'une vache. En peu de temps, je devins gras.

Je me souviens de faits qui se sont passés avant que j'eusse quatre ans ; entre autres de la mort de Louis XV, du cénotaphe qui lui fut dressé à l'église des Jacobins. Je vois encore sa structure pyramidale, chargée de hauts cierges, drapée de toile noire, ornée de fleurs de lis en papier doré. J'entends encore le bon frère Pierre, qui en était l'architecte, s'applaudir après y avoir mis la dernière main, dire, se dire au milieu des bons voisins qui l'assistaient : Ce n'est pas trop mal ! ce n'est pas trop mal !

Je me souviens d'avoir vu, à peu près à cet âge, passer un régiment d'infanterie avec des chapeaux bordés d'un large tissu de coton blanc.

Je me souviens des premières années de la guerre de l'indépendance de l'Amérique anglaise. Le nom du comte d'Estaing était dans toutes les bouches, et dans toutes les tavernes : il sortait, pour ainsi dire, de tous les verres. Depuis j'ai conféré avec l'histoire de cette révolution ce que j'entendais alors dire chez les bonnes gens. Bien que, dans ce temps, il n'y eût en France que deux ou trois journaux, tirés en petit nombre, il y avait toujours dans ces batailles navales de boutique un fonds de vérité.

J'ai parlé au dix-huitième siècle de l'*Histoire des Français des divers Etats*, de Mme Benoît, ma maîtresse de lecture. Je n'ai pas dit que sa manière la plus terrible de punir était de faire porter aux petits garçons, pendant une demi-heure ou une heure, suivant la gravité de la faute, la coiffe d'une petite fille ; aux petites filles, le beguin à plumet d'un petit garçon. Ce genre de législation pénale mérite peut-être quelque réflexion.

Ma grand'mère venait quelquefois m'attendre au sortir de l'école de la Parisienne, comme on disait alors à Rodez. Toujours elle m'apportait des fruits : elle m'appelait petit Franciman, toute enchantée qu'elle était du bon accent que les enfants prennent et perdent si aisément.

Que je parle maintenant de cette bonne grand'mère, surtout que j'en parle dignement. Aujourd'hui je l'aime plus, ce me semble, que lorsqu'elle vivait. Je voyais bien, mais je ne connaissais pas toute sa tendresse. Ma mère l'avait précédée dans le chemin de l'autre monde, et ses derniers moments furent livrés à des mercenaires ou à des petits enfants sans expérience qui lui faisaient cette cruelle et cependant si ordinaire question : Qui suis-je? qui suis-je? Elle ne répondait rien. Mais à mon tour m'étant approché, elle me répondit d'un ton irrité, qui est encore dans mon oreille, car il y entra bien profondément, Verdeille! Je baissai la tête; je sentis ma faute; depuis j'ai tâché de l'expier en perpétuant, autant qu'il m'est possible, le nom de ce vieux mendiant, autrefois si connu à Rodez. Il en a été de même de celui du jeune vicaire Boni; j'avais involontairement amené un de ces nombreux hasards qui avaient concouru à sa funeste arrestation.

Ma grand'mère était notre refuge, quand nous avions commis quelque faute; elle obtenait toujours notre pardon de nos bons parents, qui ne demandaient pas mieux que d'avoir un prétexte de l'accorder. Combien de fois n'a-t-elle pas été au collége solliciter la rémission des peines scolastiques! On ne refusait rien à son âge vénérable.

Quelquefois cependant elle nous punissait; mais c'était à l'imitation de l'Être tout puissant, tout bon, qui si souvent se contente de frapper à côté. Mes enfants, nous disait-elle, quand elle nous entendait trop longtemps jouer sur le pallier de l'escalier, allez étudier vos leçons! Si nous continuions, elle revenait, tenant un grand balai de genêt, dont elle frappait à grands coups le poteau de la rampe, surmontée d'une boule, sur laquelle, pour être plus à notre aise, nous posions notre chapeau. Encore! encore! petit garnement, criait-elle,

Nos éclats de rire l'avertissaient qu'elle pouvait cesser sa volontaire méprise.

Ma grand'mère a vécu près de quatre-vingt-dix ans. Elle était née Mafettes. Son père, à peu près contemporain de Louis XIV, prenait, malgré les arrêts de la cour des Aides, qui avait fait briser sa vaisselle d'argent et ses armes, le titre de haut et puissant seigneur. Il se prétendait du sang des Arpajon. Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette maison pourvoyait des bénéfices ecclésiastiques à sa collation les garçons de la famille des Mafettes, et dotait toutes les filles. Ma grand'mère fut élevée au château de Fayet. Elle se souvenait que lorsqu'elle était enfant, la duchesse d'Arpajon la prenait souvent sur ses genoux, qu'elle la soignait lorsqu'elle était malade, et qu'un jour elle voulait lui donner la belle écuelle où elle mangeait, pour qu'elle se laissât saigner. En lisant les lettres de Madame de Sévigné, je me suis souvent rappelé ce que ma grand'mère nous rapportait de l'ordre, de l'apparât et du service des grands châteaux de ce temps.

Hiver et été elle portait une grande robe de flanelle rouge avec des fleurs noires, des mules, une steinkerque.

Elle avait souvent dans la bouche des proverbes qui se sont perdus, qui avaient leur origine dans les temps de l'occupation de la province par les Anglais, dont elle était plus près d'un siècle : *Ce n'est pas Marmande. Je te donnerai le Poitou et la Xaintonge.*

Le chapitre de Notre-Dame de Rodez était autrefois régulier. Lorsqu'il avait été sécularisé, il avait conservé les bâtiments claustraux du XII[e] ou XIII[e] siècle. Là étaient les magasins, les greniers, la salle capitulaire, le logement des officiers laïques dont le trésorier, qui était magnifiquement appointé, était le premier. Mon père l'a été pendant plusieurs années. J'ai passé mon enfance dans ces noires murailles de quatre ou cinq pieds d'épaisseur. Aujourd'hui c'est, m'a-t-on dit, l'Hôtel-de-Ville. Je ne sais si l'on a conservé les antiques et précieuses peintures d'une grande salle souterraine, si les autres grandes et majestueuses salles existent encore, surtout s'il existe au premier étage une petite chambre voûtée, qui ne recevait le jour que par une seule fenêtre très-longue, très-étroite, vitrée en verre peint. C'est là que moi, qui

écris ceci, gisais, à l'âge de quatre ou cinq ans, malade de la maladie qui alors enlevait le tiers des enfants, la petite vérole. Le soleil, diversement colorié, en passant par cette ancienne vitre, qui teignait successivement mon petit lit, ma petite chambre, me réjouissait, et ce souvenir m'enchante encore.

Ma sœur me répétait souvent que la bonne qui me gardait, m'ayant dit : Petit Amans, si vous continuez ainsi à gratter vos boutons, vous serez tout gravé, tout vilain, et les demoiselles ne voudront pas vous regarder, je lui avais répondu : Attachez-moi ! Attachez-moi !

Je rapporterai encore une de mes réponses d'enfant, dont mon père se souvenait avec tant de plaisir : Petit Amans, me demanda-t-il un jour, que veux-tu être ? — Evêque, lui répondis-je. — Oh ! nous ne sommes pas d'assez bonne maison. — Eh bien ! il n'y a qu'à en faire bâtir une autre ?

Je n'entends pas être encore sorti de ces antiques bâtiments qu'on appelait le chapitre, où j'ai passé mon enfance. Deux personnages, qui en étaient aussi habitants, se représentent à ma mémoire : l'un, le grainetier, qui faisait à la boulangerie, la veille de chaque grande fête, des *Auberts* ou pains de froment, de seigle à trois cornes, du poids de trois ou quatre livres, d'une forme et sans doute d'une pâte la même que du temps de Dagobert. Quand nous le voyions passer avec son habit de drap blanc, sa perruque blanche, nous ne manquions pas de lui dire : Monsieur Bonald ! Monsieur Bonald ! quand ferez-vous les *auberts*, et lui de nous répondre, d'un air bon et riant : dans un mois, dans deux semaines, à la fin de la semaine ; et nous de chanter, de danser. Mon père avait, à la distribution, part de chanoine.

L'autre personnage était le pointeur ou teneur de la feuille de pointe aux offices. Il était prêtre ; il se nommait M. Causse. Il avait en même temps la charge des distributions manuelles. Les vicaires, les hebdomadiers, les chapelains, les habitués avaient beau vouloir s'excuser, quand ils étaient arrivés à moitié ou à la fin de l'office, le grand et sec monsieur Causse, aussi impassible que la justice, leur répondait : Ta ! ta ! ta ! ta ! je ne veux pas, pour votre beau nez, m'exposer, la nuit, à

me faire étrangler par ces bons fondateurs des obits, qui nous nourrissent depuis tant de siècles. Les chanoines absents avaient envoyé le matin leur domestique dire rondement à monsieur Causse : Monsieur n'a pu venir à matines, il est indisposé. Les matines se disaient autrefois à minuit ; de mon temps on les disait à cinq heures, et de mon temps aussi on les dit ensuite à sept heures, au grand murmure du peuple, qui voulait que surtout en hiver les chanoines se levassent avant lui.

Il n'est bonne compagnie, même bonne place qu'on ne quitte surtout quand on en trouve une meilleure. Mon père, ayant été nommé receveur de décimes, quitta la trésorerie du chapitre, et la famille retourna à la maison maternelle de la rue Neuve, dont les antiques fenêtres en croix de pierre, que ma mère fit, dans la suite, briser, rappelaient le temps de la ligue ou même du bon Louis XII. Dans le voisinage demeurait un vicaire de chœur de la cathédrale, qui se chargea de mon instruction. Quelles étaient joviales les trois cloches Martial, Marie et la petite qui, deux fois par jour, appelaient mon instituteur à l'église et sonnaient en même temps ma liberté ! car aussitôt qu'il avait les pieds dans la rue, je sortais de sa chambre et passais dans l'atelier de couture qui prenaient plaisir à l'infatigable gaîté avec laquelle je savais perdre le plus de temps que je pouvais. Quand ces jeunes filles entendaient leur frère rentrer, elles s'empressaient de m'avertir. Je regagnais vite sa chambre, où je reprenais la mine d'un petit Caton.

Mes parents, peu satisfaits de mes progrès, me donnèrent un précepteur pour le latin et me firent apprendre à écrire aux écoles chrétiennes, où, deux fois par jour, le domestique me conduisait. Bien que je fusse le plus âne, je fus mis à la grande classe et assis à une place séparée à côté du frère. Je ne suivais pas les exercices des autres écoliers ; je ne faisais qu'écrire. Il fallait six ans pour le cours d'écriture. Mon précepteur, impatienté de me voir toujours aux grosses lettres d'un pouce de long, m'enseigna en quelques semaines sa petite cursive de théologien, avec laquelle je pus enfin griffonner des thèmes et des versions.

A ce précepteur en succéda un autre qui enseignait avec la méthode de la férule et du fouet. Je me révoltai.

Mal m'en prit. Je montrai à ma mère les meurtrissures dont j'étais couvert : le précepteur fut congédié.

Il en vint un autre qui, dans la doublure de son habit, portait aussi sa méthode ; un jour, il me menaça et me renvoya pour une légère faute. Mon grand frère Seveyrac, qui était présent, menaça de le jeter par la fenêtre, ce qui épouvanta si fort le jeune abbé, que tout aussitôt il passa la porte, et plus je ne le vis.

J'eus ensuite un grenadier, nouvellement tonsuré, qui, avec deux épées de bois, m'enseigna à faire des armes.

Enfin vint l'abbé Durand, le plus doux, le meilleur des hommes. J'ai rappelé sa mémoire au chapitre du XVIII[e] siècle, qui a pour titre : *Mort du jeune vicaire Boni.*

Outre le grand monde universel, que nous habitons en commun, nous habitons chacun et successivement dans notre vie des mondes particuliers.

J'avais déjà vu le monde des écoles des enfants, celui des écoles chrétiennes, je vis celui des colléges. Le bon abbé Durand m'y amena : j'avais neuf ans.

Le collége royal de Rodez, qui avait alors six cents écoliers, plus que moins, était doté en biens-fonds, rentes féodales ou dîmes de trente mille francs. Il y avait cinq professeurs de grammaire latine ou de rhétorique; deux de philosophie, mathématiques et physique; deux de théologie ; un préfet; un principal qui gouvernait à son compte le pensionnat, composé de cinquante à soixante jeunes gens.

Chaque professeur, outre la nourriture et le logement, avait, suivant la classe, cinq, sept, huit cents, mille francs d'appointements. Le professeur de philosophie percevait, la première année, de chaque écolier six francs, ce qui lui valait environ huit cents francs.

Le matin, deux heures et un quart de classe suivie de la messe ; le soir, deux heures et demie. Congé le jeudi et le dimanche. Vacances de trois mois pour la théologie et la philosophie, de deux mois et demi pour les basses classes.

Il y avait trois croix d'argent dans chaque classe de latin. En rhétorique, les croix étaient, dit-on, en or. Je

ne les ai pas vues. De mon temps, il n'y en avait d'aucune espèce.

Le correcteur justiciait jusques en seconde, quelquefois même il pénétrait jusques en rhétorique. Les écoliers appelaient la petite cloche, qui sonnait les heures de la classe, le *porte-cul.*

Presque tous les professeurs étaient prêtres, et tous étaient tonsurés. Ils avaient succédé aux jésuites.

La première fois que j'allai en classe, ma mère, en me donnant une pièce de monnaie pour acheter du fruit, s'aperçut et me dit en riant que je tremblais de toutes mes forces. Jamais on ne donna les places, après les compositions, que mon cœur ne battît avec violence.

Il ne faut pas en conclure que je n'aie toujours été un des écoliers les plus inappliqués. Toutefois, j'étais un des meilleurs traducteurs, et j'avais fort souvent la croix; mais en thème j'étais un des derniers, et en amplification française le dernier, ce qui annonçait en moi, ce me semble, moins un défaut d'imagination qu'un goût naissant qui dédaignait celle d'un écolier, et peut-être en même temps une aversion anticipée pour les lieux communs et les fleurs de rhétorique.

Durant mes basses classes, mon père me mit deux ans au pensionnat où étaient élevés les jeunes gens des premières familles; mais je n'eus pas lieu de me féliciter de mes nouveaux camarades. Je devins l'objet de leur risée. C'est que ma raison de quatorze ans n'était faite ni pour ma taille, ni pour mon âge, ni pour leur taille, ni pour leur âge. Un jour nous passions devant le portail de la Chartreuse. Les pensionnaires, qui avaient bonne vue, lurent sous la plus haute pierre de l'arcade : *M^e Vidal fecit.* Moi, qui ai toujours été un peu myope, je lus : *Me Vidal fecit.* Rire général. *Me* au lieu de maître! Oui, leur dis-je, il y a et il doit y avoir *me* : on a fait parler le portail. Le rire, devenu encore plus éclatant, fut accompagné d'épithètes latines à l'usage des pensionnats. Heureusement il vint à passer un ecclésiastique, j'en appelai hardiment à sa décision. Ce grave personnage leva les yeux, lut bien maître; mais il loua avec beaucoup de politesse la conséquence juste que j'avais tirée du mot que j'avais cru voir. Alors on m'entoura avec une considération qui s'évanouit au bout

de la journée. Enfin je devins un des quatre plus grands, on ne rit plus.

L'uniforme du pensionnat était un habit bleu, collet rouge, chapeau à ganse d'or. Pour nos quatre cents francs nous étions fort bien nourris ; mais on croyait ne pas l'être ; on savait que l'économe était un normand de Falaise. On ne cessait de murmurer et de se plaindre.

Si j'en juge par moi, c'est à seize ans que la volonté est la plus impétueuse, c'est en logique qu'on fait les plus grandes folies. Je voulais absolument voir Paris et sans retard ; je savais que mon père n'avait pas l'intention de m'y envoyer. Je m'engageai dans un régiment d'infanterie, dont la garnison était par delà Paris. Il faut cependant ajouter que mon esprit, qui avait toujours eu un certain courage et un certain aplomb, était en quelque manière irrité de se voir associé à un corps presque toujours décontenancé, à une figure plaisamment et ridiculement pudique. Je m'étais mal à propos mis en tête qu'un homme de guerre ne pouvait conserver ces défauts.

Mon père fut informé de mon engagement par son ami M. de Cabrières, subdélégué, qui, malgré les menaces d'être dénoncé au ministre, refusa de viser l'engagement.

Dès que le bruit de mon équipée fut répandu dans la ville, un grand nombre d'officiers vinrent à la maison. L'officier qui m'avait engagé y vint aussi. Il était d'une autre ville de la province et fils d'un ami de mon père, à qui il dit qu'il ne me connaissait pas. Les autres officiers de la ville promirent de lui donner un des hommes de leurs recrues, et tout fut fini.

Cependant le bon Delpech, le secrétaire de mon père, que nous aimions comme un frère et qui nous aimait de même, m'arrêta sur la porte du collége, et, de gré ou de force, m'amena à la maison, où je fus doucement traité. On consentit même à ce que je ne retournasse plus au collége : on me livra à moi-même.

C'est que mon père se croyait sûr que je n'abuserais pas de ma liberté. Il ne se trompa point.

Je lus toute sa bibliothèque. Je lus ensuite celle d'un vicaire-général. Il y avait Buffon. Je l'expédiai aussi les-

tement que les autres. C'est le seul dont il ne me soit rien resté.

Je résolus de former aussi ma main. Le directeur des écoles chrétiennes offrit de me donner des leçons d'écriture. La première fois que j'entrai dans sa classe pour prendre la clé du salon où je devais écrire, j'étais poudré à blanc. J'avais un habit couleur de rose avec des boutons d'acier étincelant. Je me présentai la tête haute, comme un ancien philosophe du collége royal. Toute la classe fut éblouie et se leva spontanément. Le maître de danse du pensionnat m'avait appris les belles salutations; dans cette occasion je m'en fis honneur. Ma mémoire me retrace toujours gaîment cette petite scène. J'aime d'ailleurs assez volontiers à me moquer du moi d'alors, qui se serait encore plus volontiers moqué du moi d'aujourd'hui.

Que je dise ici un mot des frères des écoles chrétiennes de ce temps (1).

### MON FRÈRE AINÉ.

Il s'appelait de ses noms de baptême Jean-Baptiste-Jacques.

Mon frère aîné, formé du sang de mon père et de ma mère, devait être et était bon; mais il était un des aînés d'avant la révolution les plus fiers de sa comté ou de sa baronie d'aînesse; mais à mesure que son poing n'était plus l'aîné des poings de ses frères, et que les années nivelaient les forces, ses droits se perdaient; ce n'est pas qu'il cessât de commander; mais on cessait d'obéir; les plus jeunes se dressaient sur les pieds et lui riaient au nez.

Mon frère ne se vantait guère de ses avantages naturels; il ne voulait tirer gloire que de ceux de l'âge. Moi, disait-il, j'ai vu les jésuites; ils étaient habillés comme les frères des écoles chrétiennes. Aucun de vous n'a vu les jésuites; aucun de vous n'a vu le maréchal de Richelieu, qui arriva ici au milieu des flambeaux : vous êtes des gamins.

Quand il revenait de Toulouse, il se vantait volontiers de ses prouesses. J'étais, nous disait-il, du nombre des

(1) M. Monteil n'a pas écrit ce qu'il se proposait de dire des Frères.

six mille étudiants qui ont assiégé le Capitole. Les capitouls et les soldats du guet ont trouvé qui leur a tenu tête. On fit feu sur nous ; il y eut quinze personnes tuées ; j'aurais pu très-bien l'être. Ici vous étiez fort tranquilles.

Je crois cependant qu'il ne portait pas l'épée, quoique ce fût alors la mode ; mais il portait bravement le chapeau bordé, qui ne vous engageait à rien ou qui du moins ne vous engageait ni si directement ni si vite.

On peut cependant se montrer brave sans mettre l'épée à la main. Mon frère, avec deux autres jeunes gens de ses amis, escalada une nuit les murs du couvent de Sainte-Catherine et alla donner une sérénade à une jolie pensionnaire. L'orchestre, perché sur un prunier, fit sans doute du bruit pour dix, car les religieuses, qui s'étaient toutes armées au nombre de trente ou quarante, n'osèrent jamais sortir dans le jardin pour interrompre la symphonie qui, malgré les cris et les menaces, alla victorieusement jusqu'à la fin.

Mon frère, assez bon musicien, était un fort mauvais chasseur. Il n'a jamais pu tuer un lièvre en présence de témoins. Quand il lui arrivait de tuer un lapin ou un écureuil, ou même un oiseau, il l'attachait au canon du fusil avec ses jarretières rouges, en signe de triomphe. Il passa ainsi avec un merle ainsi lié sous les fenêtres d'un petit château, dont le seigneur crut qu'on venait le braver. C'était un lieutenant-colonel de dragons, qui avait fait toutes les guerres de Louis XV. Sans considérer qu'il n'avait pas d'armes, il se jeta impétueusement sur le jeune chasseur et lui saisit des deux mains le fusil. Mon frère paya dans cette occasion fort bien de sa personne : il rapporta son fusil, qu'il tint sinon avec adresse du moins avec roideur. Le merle et les jarretières rouges restèrent sur le champ de bataille.

Le goût prédominant de mon frère était la musique. Il a joué successivement du violon, de la flûte, de la quinte, du hautbois, du basson et de la basse. Lorsqu'il commença à jouer du hautbois, il arriva une chose assez plaisante. On sait que cet instrument est ou très-mélodieux ou très-désagréable. Quand mon frère préludait, il semblait entendre la trompette d'un sergent de ville. C'était à ce point qu'un après-midi un sergent de

ville passant dans la rue et s'arrêtant pour emboucher sa trompette avant d'annoncer l'arrivée d'un marchand de marée, crut qu'on voulait le contrefaire; dans ce moment mon frère essayait son hautbois. Ah! dit le sergent, puisqu'on se moque ainsi de moi, je garde ma trompette sous le bras, et la ville se passera de poisson. Les voisins eurent beaucoup de peine à faire comprendre la vérité à ce brave homme, et mon frère fut assez heureux pour qu'on ne rît que d'un des deux musiciens, et que ce ne fût pas de lui.

Après avoir fait honorablement ses classes au collége, mon frère alla étudier en droit. Il fut reçu avocat au parlement. A son retour, il lui prit envie de plaider. Suivant l'usage, un procureur lui donna un procès simple et imperdable; suivant l'usage, il commença son plaidoyer par un compliment au barreau de Rodez, qu'il compara, suivant l'usage, au barreau de Rome et d'Athènes. Dans son plaidoyer, l'avocat adversaire ne manqua pas non plus, suivant l'usage, de dire que l'éloquence de son nouveau confrère rappelait celle de Cicéron, de Démosthènes, et partant on demeura respectivement quitte, les compliments compensés. Quelques jours après mon frère se ravisa. Il pendit au croc sa robe neuve et son bonnet carré neuf. Il crut qu'un état actif et lucratif pourrait le faire déroger à sa noblesse d'aîné.

Les anciens philosophes croyaient que, pour se marier, l'homme devait avoir trente-huit ans. Les habitants de Rodez croyaient que le bon âge était trente ans. Lorsque mon frère eut cet âge, mon père alla dans les montagnes du Cantal lui chercher une femme. Il y avait un de ses cousins riche de deux ou trois cent mille francs. Mon père était d'ailleurs son ami, et il lui demanda sa fille unique pour son fils aîné. Les premières propositions furent agréées, et peu de temps après le futur beau-père, accompagné d'un de ses voisins, vint chez nous. Mon frère était absent; mais comme on n'était venu que pour voir le bien, qui était la chose principale et essentielle, le but du voyage se trouva atteint. Le beau-père, qui était un antique villageois habillé en paysan; son voisin, aussi notre parent, qui était habillé de même, bien qu'il fût un seigneur à château, et qu'on

l'appelât Monsieur de Monfol, s'en retournèrent fort contents.

Dès que mon frère fut de retour, on le fit repartir pour le pays de sa future. On lui donna un domestique et un bel équipage. Mon père lui recommanda de laisser le langage apprêté et fleuri, de s'exprimer clairement et simplement. Moi, qui étais déjà humaniste ou rhétoricien, je lui recommandai de laisser le recueil de ses poésies, de ne pas même s'en souvenir. Je ne sais s'il lut ou s'il récita son élégie, dont il nous rompait la tête, qui commençait ainsi :

« Misérable, en ces lieux où la riche nature
» Etale.... ... des tapis de verdure. »

Je ne sais si la demoiselle se connaissait en beaux vers ; ce qu'il y a de sûr, c'est que le mariage ne se fit pas. Un avocat du voisinage, plus large que long, mais fin, spirituel, que j'ai connu depuis, fut préféré. Il eut la mère pour lui ; mon frère eut bien, pour lui, le père ; mais dans les montagnes du Cantal, comme ailleurs, la volonté de Chrisale ou de Géronte ne gouverne pas.

Cette affaire manquée, mon père alla dans le Gévaudan chercher une autre bru. Il y en trouva une très-riche, comme il la voulait, et de plus très-aimable, très-bonne. C'est aujourd'hui ma belle-sœur.

Après plusieurs allées et venues, le mariage fut arrêté, et, au mois de juillet, mon frère, radieux comme le soleil qui était au-dessus de sa tête, revint, amenant sa jeune épouse dans une litière, entourée d'une nombreuse cavalcade de parents et d'amis. Un détachement de la garde bourgeoise alla à sa rencontre. De grandes corbeilles remplies de cocardes, de rubans, furent distribuées à qui voulut en prendre. Durant plusieurs jours la maison fut remplie de vins, de gâteaux, de bonne chère, de joie, de danses, de musique. Ces frais de noce furent de sept mille francs.

Vers le temps de la révolution mon frère se retira avec sa femme dans le Gévaudan où les orages éclatèrent autant et plus qu'ailleurs. Le notaire d'un petit village entreprit ce que l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie réunies n'avaient pu faire. Il voulut relever la

monarchie. Ce brave homme, nommé Charrié, suivi de quatre, cinq ou six mille paysans, armés de cocardes de papier blanc, occupa quelques jours Mende, Marvéjols, et menaça Rodez. Mon frère, qui était fort particulièrement connu de ce notaire, craignait d'être fait, en sa qualité d'avocat au parlement, un des généraux en chef. Je ne me sens, disait-il, nulle aptitude à livrer bataille aux armées de la République, et il alla se cacher avec ses poules et ses vaches dans la cave d'une de ses fermes. Les armées des deux partis passèrent et repassèrent assez près de son asile sans le découvrir. Mon frère, toutes les fois qu'il était obligé de se montrer, mettait à son chapeau tantôt la cocarde blanche, tantôt la cocarde tricolore, criait tantôt vive le roi! tantôt vive la république!

La république triompha enfin dans le Gévaudan, et bientôt après dans toute la France.

Suivirent des années terribles, pendant lesquelles il ne fut pas permis de dire : je ne veux pas. Mon frère fut successivement officier municipal, maire, juge.

Les temps devinrent successivement plus paisibles : la république eut son dix août, le dix-huit brumaire, et mon frère fut rendu à ses goûts paisibles.

Il put être jardinier; ce fut lui qui introduisit les pommes de terre jaunes et les pommes de terre noires dans le pays.

Il put ensuite être vigneron; mais tous ses soins ne firent pas que ses raisins, comme ceux du vallon de Marvéjols, fussent plus noirs que dans les vignobles des environs de Paris; que son vin comme celui de ses voisins ne fût aussi verjuté; mais heureusement pour lui et pour eux le goût et le gosier se faussent comme l'esprit, et le vin piquant et aigre de leurs côteaux se vend plus cher, sous le nom singulier de vin de ville, que le cordial et chaleureux vin de Vivarais. L'artisan de Marvéjols n'entre que dans les tavernes où l'on boit de ce méchant vin.

Je ne crois pas exagérer en disant que, certaines années, ce vin suffirait pour donner la colique aux Cosaques. Malheureusement, en 1814, les frontières de la Champagne et de la Franche-Comté n'en étaient pas approvisionnées. Les ennemis que, dans les dissensions

civiles, un parti nomme les alliés, pénétrèrent en France. On parla de faire marcher la garde nationale. Mon frère maugréait de ne pas avoir soixante ans; il était sur le point de rentrer dans sa cave de 1793. Mais le belliqueux Napoléon ayant été successivement renfermé à l'île d'Elbe et à l'île Sainte-Hélène, mon frère vit commencer, à l'ombre du sceptre des Bourbons, cette longue et bienfaisante paix qui dure encore.

Mon frère eut les soixante ans, quand ils ne lui étaient plus bons à rien; c'est souvent l'âge des rhumes. Mon frère en eut un qui ne fut d'abord qu'un rhume, mais qui au printemps dégénéra en hydropisie de la peau, qui ne fut d'abord qu'une hydropisie de la peau, mais qui dégénéra en une hydropisie intérieure, sous laquelle sa constitution de fer et d'acier succomba le quatre août 1817.

Mon frère surprit toute la ville par sa fermeté, sa résignation dans ses derniers moments, et par les beaux sentiments qu'il grava, pour ainsi dire, sur la porte de ce monde qui se fermait sur lui. Il ne fut entouré que de ses amis et de la nombreuse et amicale famille de sa femme. Je n'ai pas ouï dire qu'il y eût de costume lugubre de notaire et de prêtre auxquels nous devrions enfin renoncer par amour pour nous et plus encore pour les autres. Suivant la raison, par conséquent suivant le divin Evangile, c'est la bonne vie qui doit préparer la bonne mort. Lorsque le genre humain sera plus civilisé, meilleur, l'un n'est que l'autre, il n'y aura plus autour du lit des mourants des figures tristes, pleureuses. Il n'y aura plus que l'espérance, qu'on ravivera de plus en plus. Alors on ôtera de la coupe de la vie, où Dieu a versé tant de biens, où les hommes ont versé tant de maux, cette antique lie, ces dernières gouttes si amères qu'y avaient mises ou la mélancolie, ou la cruauté, ou l'esprit faux, ou l'avarice.

Mon frère laissa deux enfants, un garçon et une fille. René se soucierait fort peu que je fisse l'éloge de son application à l'étude et de ses progrès. Zélie se soucierait fort peu aussi que je parlasse de son bon esprit et de ses grâces. L'un et l'autre n'attachent de prix qu'à rendre douce et toujours plus douce la vie de leur bonne, de leur excellente mère. Ce sont les deux meilleurs en-

fants, j'ai dit les deux enfants les plus heureux. L'auteur de l'homme a mis la source de ses délices dans le cœur. Ce sont les exemples des bons pères, des bonnes mères, des bons fils, des bonnes filles, des bons parents, des bons amis qui la débouchent!

## MON FILS ALEXIS.

Je le perdis le 21 septembre 1833, à onze heures du soir, une heure après que je l'eus quitté. O regrets! ô plaintes contre le sort!

Ce qui suit sera lu en allant au monument.

Mon fils Alexis Monteil naquit le 1er avril 1804 à Rodez, patrie de mes ancêtres maternels. Il me disait souvent, en riant, qu'il était né républicain. Oui, lui répondais-je, en riant aussi, cela est vrai, mais de bien peu, car l'orfèvre forgeait déjà la couronne de Napoléon qui véritablement fut reconnu empereur quelques semaines après.

L'enfance d'Alexis fut courte. Son intelligence et son adresse furent fort avancées. A l'âge de treize ans, il m'aidait à gagner notre vie. J'étais bibliothécaire-archiviste-secrétaire des conseils de l'école militaire. Les registres des séances de l'administration sont, à cette époque, remplis de sa belle et lisible écriture.

C'est seulement vers ce temps que je commençai systématiquement son éducation.

Alexis! lui dis-je, dans une promenade matinale, trouves-tu les pêches bonnes?—Oui! oui! — Et les raisins? Oui! oui! Eh bien, il existe de toute éternité un Être tout puissant, tout bon, qui a donné aux pêches et aux raisins leur jus, leur sucre, et à ta bouche l'organe du goût pour les trouver bons. Alexis! la verdure, les fleurs, les eaux de cette campagne t'enchantent. — Oui! — La musique des régiments te réjouit aussi? — Oui! — Eh bien! Dieu a fait tes yeux pour le plaisir des formes et des couleurs, et les formes et les couleurs pour les plaisirs de tes yeux. Il a fait aussi ton oreille pour les plaisirs des sons, et les sons pour les plaisirs de ton oreille. De la connaissance de son organisation, de lui, je passai à la connaissance de l'univers; et en même

temps que je lui en montrai toutes les parties faites l'une pour l'autre, empreintes du doigt de Dieu et de l'unité de son intention, je le convainquis de sa toute puissance, de sa toute bonté, de sa toute justice. Je lui montrai aussi dans notre conscience du bien et du mal la nécessité d'une autre vie.

Il ne fut jamais d'homme plus fermement, plus vivement croyant que mon fils. Mon fils avait l'esprit si juste, si net !

Dans la suite, je m'appliquai journellement à cultiver les sentiments de probité, d'honneur et de délicatesse qui étaient naturellement en lui. Ses amis marchent, en ce moment, à mes côtés ; ils peuvent se dire si je perdis ou non mes peines.

Je lui apprenais à être reconnaissant, même envers ceux qui devaient n'en rien savoir. Ainsi dans notre voyage quotidien de Versailles, où nous demeurions, à Saint-Cyr où je remplissais des fonctions, nous nous plaisions à saluer profondément le respectable M. Fessard, sinon le plus grand, un des plus grands agriculteurs pratiques de l'Europe, même en y comprenant l'Angleterre. M. Fessard faisait valoir et fait encore valoir la ferme de la Ménagerie, dont les champs sablonneux sont, entre ses mains, transformés en terres grasses, chargées de récoltes.

Mon fils n'était pas dépourvu du courage militaire, et il m'en donna bien la preuve lorsqu'aux derniers jours de juillet 1830, entendant de notre appartement de Passy la petite bataille qui se livrait à Chaillot entre la garde nationale et la garde royale, il se jeta sur son fusil que j'eus de la peine à lui arracher ; mais dans sa première jeunesse, il manqua de ce genre de courage que donne l'usage du monde.

Mon cher Alexis, lui dis-je, quand, dans un temps bien antérieur, on annonçait à Saint-Cyr l'arrivée de Louis XVIII, probablement le roi viendra visiter la bibliothèque, et je te présenterai à lui. Viens à côté de moi aussitôt que tu me verras lui parler. D'abord mon fils dit non, ensuite il dit oui ; mais il fut tellement ébloui par l'apparition du roi au milieu de sa cour et de sa garde, qu'il s'enfuit comme si la maison brûlait.

Alexis aimait autant qu'on lui parlât d'une autre peccadille que de celle-là. Il en était, et avec raison, un peu honteux.

Les bourses à l'école militaire, qui alors se chargeait de l'éducation des enfants depuis douze ou quatorze ans jusqu'à dix-huit ou vingt, étaient évaluées, y compris le trousseau gratuit, au moins à neuf mille francs. Je n'omettrai pas que M. Blin de Saint-Maur, fils ne l'homme de lettres de ce nom, chef du bureau des écoles militaires au ministère de la guerre, m'offrit, de concert avec les chefs, une bourse pour Alexis. Je tenais trop à sa longue conservation pour ne pas refuser. Alexis, de son côté, trouvait très-belles une épée, une épaulette d'or : il trouva encore plus beau son devoir. Il me dit qu'un fils se devait à son père, que j'avais besoin de lui et qu'il fallait refuser.

Il m'aida peu de temps après à classifier les livres de la bibliothèque de l'école, par ordre de matières et par ordre chronologique, classification singulière, où l'on voit de grands livres à côté de moins grands, à côté de petits, de très-petits; classification unique, excepté qu'elle ait été imitée, ce qui est probable, tant plusieurs Français et étrangers m'en parurent contents. Alexis y acquit des connaissances pratiques de la bibliographie qui dans la suite lui furent fort utiles.

En l'année 1819, l'école militaire de Saint-Cyr, à laquelle j'étais attaché, fut dissoute : nous quittâmes Versailles.

Alexis y avait fait la première communion et reçu la Confirmation, ainsi que l'attestent ses deux certificats écrits, l'un au-dessous d'une gravure représentant une file de jeunes garçons, nu-tête, et une file de jeunes filles, couvertes d'un voile, allant recevoir le pain eucharistique; l'autre au-dessous d'une autre gravure, représentant une file de jeunes garçons, une file de jeunes filles allant recevoir le moral soufflet du chrétien. J'avais, par mes instructions, préparé l'âme tendre de mon fils au dogme positif qui devait lui être donné dans le temple par le prêtre en longs habits sacerdotaux. Ce prêtre fut M. Delneuf, vicaire de la paroisse Notre-Dame de Versailles, dont je mentionne ici avec plaisir la bonne doc-

trine évangélique : la profonde reconnaissance que mon fils avait pour lui survit en moi.

Où irons-nous demeurer, dîmes-nous avec mon cher Alexis, car toujours nous tenions conseil ensemble. Il fut résolu que nous parcourrions les villages des environs de Paris, pour chercher un logement avec jardin ou partie de jardin. Nous ne voulions, par bonnes raisons, n'y mettre que deux cents francs. Nous ne trouvâmes, à ce prix-là, de logement habitable, si ce n'est au village de Valenton, au couvent des Camaldudes, où il n'y avait personne, pas même un portier.

Après avoir fait, à diverses reprises, plus de cent lieues à pied la nuit ou le jour, nous regagnions tout découragés Versailles, lorsque passant au-dessous de la montagne de Chaillot, au bas d'un étroit sentier, où l'on avait projeté de bâtir la rue de Magdebourg, Alexis me dit : Allons voir là-haut s'il n'y aurait pas de logement? Allons! Nous gravîmes le sentier, et à peu de distance nous trouvâmes et logement et jardin et, ce qui valait mieux, une société de jeunes garçons de l'âge d'Alexis, le tout pour deux cents francs.

Nous fîmes porter nos meubles; nous nous emménageâmes, nous labourâmes, nous semâmes le jardin. Que nous manquait-il? La santé d'Alexis. Il fut surpris par une fièvre de croissance qui me donna les plus vives alarmes pour sa vie. J'ai conservé mon fils encore pendant quatorze ans; combien de fois depuis cette maladie ne lui ai-je pas montré l'église et le clocher de Chaillot en lui serrant la main avec un frémissement qui remontait jusqu'à son cœur et jusqu'au mien!

Que je dise que le médecin, chez qui je menai Alexis, lui ordonna l'émétique : Oh! pour cela, non, dis-je vivement; oh! pour cela, non! Voyons, voyons encore, dit avec l'accent de la vertu cet homme dont Alexis ne prononçait jamais le nom sans une expression de respect. Je lui fais de nouvelles observations. Il examine de nouveau; il interroge de nouveau Alexis, et il lui prescrit un régime si habilement combiné qu'en peu de temps il le rendit à la vie et à la santé.

La maison où nous logions fut, si je puis m'exprimer ainsi, malade à son tour. Elle menaça ruine. Force

nous fut de déguerpir au plus vite. Nous fûmes demeurer à Passy où je demeure encore.

Nous allions, surtout dans les commencements, souvent à Paris. Un jour que nous passions dans la rue Dauphine, Alexis me dit : Papa! entrons dans cette boutique où je vois de vieux parchemins. Il me précède; il entre; je le suis. Je trouve ou plutôt je me trouve au milieu du chartrier de l'abbaye du Bec. J'emportai une brassée de chartes. Je me souviens, je sens encore la main de mon jeune fils, me tirant par la basque de l'habit, lorsqu'il voyait que mon emplète ne cessait de grossir. Sa jeune prudence lui faisait craindre que l'argent de notre pain fût converti en parchemins ou en monuments littéraires dont nous pouvions nous passer; mais quand il vit que ces poignées d'écus que j'avais données se changeaient en gros sacs que mon agent de ventes me rapportait, il voulut que je lui apprisse à lire les vieilles écritures. Au bout de quelques mois, il aurait pu me faire la leçon.

Ici commence la vie archéologique de mon fils, liée, je ne dis pas trop, à l'histoire de la découverte de plusieurs de nos anciens monuments en même temps qu'à leur conservation.

L'activité des fabriques était alors au plus haut point. Celles de coton ne cessaient de consommer d'entiers grands chartriers monastiques, féodaux, municipaux. Je jetai Alexis au travers de cette barbare destruction : tous les soirs je le voyais revenir comme une jeune abeille chargée d'un précieux butin.

Il a sauvé les célèbres cartulaires de Saint-Vincent, de Metz; de Saint-André, de Saint-Séverin, de Bordeaux; les plus anciens cartulaires de France, celui de l'abbaye de Vendôme; il a peut-être sauvé plus de cartulaires qu'il n'y en a au cabinet des manuscrits de la bibliothèque du roi.

Il a sauvé des martyrologes, des nécrologes tant et plus.

Il a sauvé le recueil des décrétales du XVIII$^{e}$ siècle, dont il poursuivit les fragments, dispersés dans plusieurs magasins de Paris, avec une obstination, une sagacité qui mériteraient d'être mentionnés à la pre-

mière page de ce manuscrit, aujourd'hui un des ornements de la bibliothèque du roi.

Il a sauvé une grande quantité de comptes de villes ;

Une grande quantité de comptes de la cour ;

Une grande quantité de comptes de finances ;

Une grande quantité de comptes seigneuriaux en grands rouleaux de quatre vingts, cent, cent cinquante pieds de long.

Il a sauvé des milliers et des myriades d'autres titres.

Il a sauvé presque tous les manuscrits cités dans l'*Histoire des Français des divers Etats ;* et si ce livre parvient aux âges auxquels il est destiné, la mémoire de mon fils ne pourra que leur être chère.

Au milieu de ses travaux et de ses succès, le tambour de la conscription se fit entendre. J'allai mettre pour lui, à Neuilly, la main au bassin de cuivre. Son numéro fut d'abord douteux, puisque deux de mes amis tenaient leur bourse prête pour payer un remplaçant ; mais enfin bon, lorsque la réserve dont Alexis faisait partie fut libérée : le sort ne nous en voulait pas encore.

Oh ! je veux, avant de continuer, dire trois choses à l'honneur d'Alexis.

Sa figure ouverte et nette inspirait tant de confiance que les marchands le laissaient fort souvent seul dans leur arrière-magasin, et un jour il rapporta à l'un d'eux un sac de quinze cents francs, qui, dans un moment de grandes affaires, avait été oublié sous une liasse de parchemins.

Les manuscrits d'un dépôt public étaient pillés, colportés et vendus à vil prix. Dès que Alexis s'en aperçut, il n'en voulut plus.

A cause de l'éloignement du pays où il était né, Alexis aurait pu, à Passy, échapper à la conscription. Il n'hésita cependant pas à se faire inscrire : il n'aurait voulu, par aucune considération, s'exposer à voler la vie ou à faire servir huit ans pour lui un de ses camarades d'âge. Plusieurs personnes qui voulaient le favoriser lui demandaient s'il se portait bien : très-bien ! très-bien ! répondait la véridique bouche d'Alexis.

Je dis à mon fils, encore fort jeune, qu'il était d'une famille toute de gradués, que je voulais qu'il fût au

moins bachelier ès-lettres. Pour le latin du siècle d'Auguste, ajoutai-je, tu en sais autant qu'un autre, et tu en sais plus qu'un autre pour celui du siècle de Louis-le-Débonnaire; si tu n'est pas très-savant en grec, tu peux cependant dire que tu l'es un peu plus que moi. Tu as des notions générales d'histoire; et quant à la littérature, tu as reçu de la nature un goût si bon que depuis que tu as atteint l'âge de quatorze ans, je n'ai pas écrit une seule page sans te la lire autant pour mon profit que pour le tien. Cela dit, je voulus absolument qu'il se présentât aux examinateurs. Il se présenta. On ne lui fit que des compliments, et à moi on m'en fit de plus grands.

Je menai Alexis chez plusieurs personnages de ma connaissance, et notamment chez le général Lafayette; ils l'invitèrent inutilement à venir passer les soirées chez lui. Alexis n'aimait guère le monde, bien qu'il fût fait pour y réussir, par la délicatesse, la finesse, la gaîté de son esprit, par sa manière de s'exprimer souvent piquante, vive, heureuse.

Aux qualités de l'esprit il joignait celles du corps. Ses mains, suivant que nous en avions besoin, étaient celles du tailleur, du menuisier, du maçon, du serrurier, de l'horloger. Jugeant de son aptitude à danser par la mienne, je le défiai de pouvoir l'apprendre. En peu de temps il l'apprit, et il eut le privilége auquel il attachait un si grand prix, celui de se choisir une danseuse dans les rangées des belles qui entourent les salles de bal. Quant à la musique, j'essayai en vain de la lui apprendre; il s'en dégouta à plusieurs reprises; mais ce n'était pas faute de talent : sa voix était juste, flexible, légère : elle était comme sa parole; jamais je n'en ai entendu de plus douce.

Depuis longtemps ma famille, mes amis, me pressaient de donner un état à Alexis, qui de son côté m'en parlait lui-même assez souvent. Je lui proposai successivement d'entrer dans l'enseignement, dans les finances, dans l'enregistrement, au barreau. Il balançait; il ne pouvait fixer ses idées, ses opinions, ses goûts; voilà que le tonnerre de juillet, le tonnerre des révolutions, éclate une seconde fois à Paris, change encore la

face politique de la France. A l'instant où j'appris que les fonctions de garde général des archives du royaume venaient d'être de nouveau remises à M. Daunou, à cet instant j'eus la certitude que mon fils entrerait dans l'état pour lequel il était né. Auprès d'un autre garde général des archives, il pouvait avoir de meilleurs titres, des relations de parenté, d'amitié, des recommandations d'hommes en place. Auprès du Caton français de notre âge, il ne pouvait en avoir de meilleurs ; il avait, avec moi, durant douze années, appris à lire de vieux manuscrits, à en saisir l'esprit, à les étiqueter, à les classer, à en extraire les lignes utiles ; aussi M. Daunou lui ouvrit-il gracieusement la porte des archives à notre première demande. Il fut surnuméraire pendant huit mois, au bout desquels un emploi dans la section historique, à laquelle il était attaché, vint à vaquer. Muni de l'assentiment et de l'appui de M. Daunou, j'allai le demander à M. le comte d'Argout, ministre du commerce, des travaux publics et des lettres. Je fus accueilli avec la plus grande bienveillance, et la nomination ne se fit pas longtemps attendre. Alexis, dans un excès de reconnaissance pour M. Daunou, ne voulait devoir sa place qu'à lui seul. Il avait pour lui des sentiments d'affection et de respect qui tenaient de ceux du fils : sa noble bouche en retenait la manifestation; mais j'aime à croire qu'ils étaient aperçus par l'œil fin et perçant de M. Daunou.

Il y avait déjà quelques années qu'Alexis était en âge de se marier ; mais il ne témoignait aucune propension pour le mariage. Seulement, il me disait quelquefois : Papa ! soyez tranquille, je finirai par me marier ; je me marierai pour vous, car il est juste que vous ayez de petits-fils. Enfin le temps lui porta conseil, et cette année, au printemps et en été, il faisait avec moi, plusieurs fois par semaine, des promenades dans le bois de Boulogne, pour me parler, au clair de la lune et assez avant dans la nuit, de la jeune personne dont son cœur avait fait choix. Elle est fraîche, jolie, d'un bon caractère, d'un bon esprit, telle que doit être votre belle fille avec laquelle vous passerez une plus grande partie de la journée que moi.

Sur ce texte qui lui plaisait tant, les plus longues promenades devenaient courtes. Cette union si désirée s'accomplissait; ses enfants naissaient; ils venaient bien. Il les envoyait à l'école, au catéchisme. Je les élevais comme je l'avais élevé. Nos revenus s'accroissaient. Nous vendions la propriété de l'*Histoire des Français des divers Etats*. Nous achetions une ferme. Il y avait un verger bien gazonné, où il faisait sauter, chanter, danser ses enfants, entre leur mère et leur grand-père. Il peignait ainsi un avenir qu'il croyait prochain, certain, et une flèche, lancée du sein de la maladie de cette année, était près de l'atteindre.

Il faut le dire, tout était préparé pour que sa blessure fût profonde, mortelle.

Le dimanche, 8 septembre, avait été un jour de banquet avec ses amis. Il était sorti sans parapluie; il s'était mouillé. En entrant dans la salle, il jeta sa redingote sur le poële, et il sécha son pantalon sur le corps. Le lendemain, lundi, où il prit si malheureusement un bain, grand mal de reins; nous dîmes ce n'est qu'un mal de reins. Le surlendemain, mardi, éruption de boutons sur le visage; nous dîmes avec le médecin, ce n'est qu'une éruption fiévreuse, tout au plus la rougeole. Le mercredi, le jeudi, l'éruption descend dans tout le corps, qui, de toute part, se voûte d'une épaisse couche de petite vérole, où, comme dans un tombeau anticipé, une violente fièvre cérébrale achève de briser les ressorts de sa vie.

Ce qui suit sera lu auprès du monument :

O mon cher Alexis! ô mon cher fils! je ne m'adresse pas à ta froide cendre, qui n'est que l'habit, le périssable système des organes, des sens, par lesquels ton âme communiquait avec le monde visible; ce jour est la fête des âmes; c'est à ton âme que je m'adresse, elle seule peut entendre, voir. O mon cher Alexis! ô mon cher fils! vois nous réunis ici pour rappeler l'histoire de ta vie déjà écrite en caractères immortels dans la mémoire de Dieu. Vois tes meilleurs amis te pleurer avec ton père qui t'aimait tant, que tu aimais tant, que tu laisses sur la terre, la tête couverte de cheveux blancs et les bras vides.

## Note.

Les amis de feu mon fils, qui, aujourd'hui 2 novembre 1833, sont venus avec moi à son tombeau, sont :

MM. Dubois, libraire;
Lefranc, marchand tapissier;
Royez, homme de lettres;
Dessalles, homme de lettres;
Auguste Lallemant, employé aux archives du royaume.

Nous y avons déposé trois couronnes; nous y en avons trouvé trois autres. Je voudrais bien savoir le nom des amis qui nous ont précédés.

Les lieux où ma chère Annette et moi nous sommes tous les soirs promenés pendant plusieurs années ont été depuis renfermés dans une vaste enceinte qui forme le cimetière de l'Ouest : le célèbre moulin de Javelle y est enclos; il n'en reste que la tour; vers l'Occident, à quelques toises de distance, est le tombeau de mon fils. En voici le dessin fait de mémoire :

.........................................

Sur la traverse de la croix est écrit :

*Monteil (Alexis), bachelier ès-lettres, décédé le 21 septembre 1833, à l'âge de 29 ans.*

La bonne Mademoiselle Suzanne, qui avait servi mon fils avec la tendresse d'une mère, et la bonne petite Zélia avaient été mercredi, 30, au tombeau d'Alexis y déposer deux couronnes. Zélia croit que la troisième couronne y avait été portée par M. Bordier, marchand épicier, oncle de M. Dubois, ami d'Alexis, qui l'avait connu encore enfant et qui par amitié continuait à le tutoyer.

Ce 3 novembre 1833.

Aujourd'hui, 25 juin 1837, mes deux amis et élèves, M. Rozier, bachelier en droit, homme de lettres, journaliste, et M. Auguste Charguéraud, ont été avec moi porter une couronne au monument de mon cher fils près duquel nous avons lu ce chapitre nécrologique.

Jules Rozier. A. Charguéraud.

Aujourd'hui, 21 septembre 1837, anniversaire de la mort de mon fils, M. Jules Rozier et moi avons été déposer deux couronnes au monument.

Dans une pétition au préfet de la Seine, j'ai demandé que la concession quinquennale du terrain du cimetière du Sud, où est enseveli mon fils, fût convertie en concession perpétuelle. J'ai exposé combien l'*Histoire des Français des divers Etats*, la première histoire qu'aient eu les peuples, devait aux travaux de toute sa vie. Le préfet a répondu qu'il ne pouvait faire fléchir les réglements. J'ai insisté; j'ai encore eu la même réponse.

Aujourd'hui, 28 septembre 1838, expire le terme de la concession du terrain qui va être rendu aux sépultures communes, et je viens avec les amis de mon fils et mes amis élèves faire une dernière visite à cette funèbre place où je n'ai pu obtenir l'érection d'un monument qui peut-être aurait moins duré que celui que j'érige dans ce moment à mon fils, au bas d'une page d'un livre que certainement les âges futurs ne recevront ni avec indifférence ni avec ingratitude.

MONTEIL, LALLEMANT, DESSALLES, D. ROYEZ,
DELAPIERRE, L.-A. BOILEAU, A. CHARGUÉRAUD.

## MA SŒUR MARIE-JOSÉPHINE.

Dans son temps, dans le temps de sa beauté, elle a passé pour la plus belle personne de la ville, comme ma mère avait passé pour la plus jolie. Ma sœur Joséphine était légèrement gravée : on pouvait, d'ailleurs, avoir la bouche plus mignonne, le nez plus parfait, les traits plus délicats, mais on ne pouvait avoir des yeux bleus marbrés plus transparents, de plus beaux sourcils, un plus agréable tour de visage et un teint plus éclatant; quant aux autres parties du corps, elles semblaient sorties du ciseau du plus habile statuaire.

On fait beaucoup de traités d'éducation. Je ne dis pas qu'on fasse mal. Toutefois, dans une famille honnête les meilleurs traités sont inutiles; avec une famille honnête, ils n'ont pas une très-grande utilité. Si l'on peut contester un peu pour les hommes, on ne le peut

pour les femmes. Qui jamais a compté sur la vertu de la fille ou de la sœur d'une femme libertine? Ma mère avait des principes fort austères, et elle avait eu une conduite plus austère. Mon père parlait avec exaltation des demoiselles qui se conduisaient bien et des demoiselles qui se conduisaient mal. De plus, Joséphine fréquentait de jeunes sœurs, ses voisines, vouées au célibat, et ne fréquentait qu'elles : de plus, les liens religieux qui attachaient à la pratique de la morale n'avaient pas encore été relâchés par la commotion révolutionnaire. Jamais le plus léger nuage ne s'est élevé sur la réputation de Joséphine.

Aussi les amants ou les prétendants, à Rodez où les mœurs sont bonnes, l'un est l'autre, se présentèrent; ils étaient en grand nombre.

Il se présenta un jeune médecin : mon père dit que les médecins avaient peu de constance et de fidélité.

Il se présenta un jeune avocat, ami de mon frère le puîné, qui venait faire le soir la prière en famille; mon père trouva qu'il était trop petit.

Il se présenta un jeune marchand, autre ami de mon frère le puîné; mon père trouva qu'il était trop gros. J'ai toujours depuis regretté, pour ma sœur, moins sa fortune que son honnête figure et la bonté de son caractère et de son cœur.

Un capitaine de dragons se présenta lui-même à Joséphine, en lui envoyant une si grande corbeille de fleurs, que j'en donnai à toute la rue. S'il n'avait pas soixante ans, il en avait plus de cinquante. Joséphine n'en avait pas dix-sept. Cependant elle ne s'était pas montrée dédaigneuse. Un bel uniforme couvre bien les années. Sans doute mon père ne fut pas de cet avis, car le capitaine ne fit guère d'autres avances, et adieu les fleurs.

Un jeune avocat de la campagne fit parler aussi de mariage à Joséphine; mon frère dit qu'il était sorti des mains du chirurgien et qu'il n'en était pas quitte.

M. de M....., conseiller au présidial, venait souvent passer la soirée. C'était une des lumières de la cour. Il m'appelait maître Bellecombe, mon ami Bellecombe; je laisse à penser si je désirais que son neveu

fût mon beau-frère. Il vint de son pays ; il dansa bien, mais la famille, toute composée de grands parleurs, trouva qu'il ne parlait pas assez.

Le comte de F....., à la famille duquel mon frère aîné était un peu allié par sa femme, vint aussi de son pays. Il était jeune, riche ; il était capitaine de cavalerie. Il avait tout ce qui pouvait plaire le plus à mon père et à ma sœur. Mais il voulut marchander sur la dot ; c'en fut assez ou c'en fut trop.

Un jeune Lorrain, neveu d'un riche prieur, dont mon père était procureur fondé, vint à Rodez. Ses affaires l'amenaient souvent à la maison. Je crois qu'il trouva Joséphine à son gré. Je crois aussi que mon père n'en était nullement fâché ; mais un soir, en famille, Joséphine s'étant endormie au doux son des fleurettes et des soupirs du jeune Lorrain, tous les amours s'envolèrent. La fortune vient quelquefois en dormant, quelquefois elle s'en va.

Enfin, le jeune Valentin Salgues, âgé de vingt-trois ans, se présenta, assisté de son tuteur, pour demander Joséphine. Il faisait ce que je fis depuis. Il entendait la voix de son père longtemps après qu'il avait cessé de vivre. Son père avait manifesté le désir de voir son fils uni à Joséphine, fille de son ami. Ce jeune homme avait une fort belle figure, mais elle avait le même défaut que celle de Joséphine ; la disposition des traits n'en était jamais diversifié par les mouvements de l'âme. Son cœur était vierge comme celui de Joséphine, et si le flambeau de l'amour n'alluma pas celui de l'hymen, leurs foyers furent toujours fort pacifiques.

Après quelques allées et venues, le mariage s'était fait. Il avait été célébré à minuit, car alors la délicate pudeur des demoiselles ne pouvait en plein jour porter le poids des regards et des pensées du public lorsqu'elles allaient à l'autel.

Mon beau-frère était en même temps conseiller au présidial et lieutenant des eaux et forêts. Joséphine aurait voulu continuer à être madame la conseillère. Mais son mari voulut avec raison se défaire d'une des deux charges. Il avait opté pour celle où l'on ne parlait, où l'on ne jugeait que des affaires de pêche ou de chasse. Il était grand pêcheur, plus grand chasseur.

Un des plus grands plaisirs qu'en sa vie ait eu Joséphine, c'est un jour que, donnant le bras à son époux, ils étaient à se promener à peu de distance d'une terrasse où M. de Colbert, évêque de Rodez, qui était suivi de toute sa cour, c'est-à-dire de toute la ville, aperçut en même temps et deux beaux canards qui volaient dans les airs, et le célèbre chasseur, M. Salgues, qui était à peu de distance. L'évêque fait proposer d'envoyer son coureur prendre le fusil. Mon beau-frère accepte. Le fusil est apporté. Mon beau-frère descend dans un grand bassin de prairies. Tous les yeux étaient fixés sur lui ; comme le cœur battait à Joséphine ! Elle craignait que son mari perdît par un seul jour de maladresse la réputation à laquelle il tenait tant. Elle craignait pour elle-même les mauvaises plaisanteries. Mon beau-frère approche lentement les deux canards qui se reposaient dans un marais ; ils partent, ils sont abattus par un coup double et dans le moment offerts à l'évêque. Bien sûrement Joséphine n'aurait pas changé son mari contre tout autre, et bien sûrement son mari ne se serait pas changé contre Arthur, ni peut-être même contre Philippe.

Mon beau-frère avait dans son arrondissement les deux provinces de Rouergue et de Quercy. Toutes les fois qu'il partait pour les battues et les grandes chasses, Joséphine était dans les transes. A la vérité, il y avait quelque danger à diriger sept ou huit cents paysans, armés de fusils, la tête pleine de fumées du vin, tous à la fois criant le cri de chasse du pays : oh ! oh ! orribeau ! orribeau ! mais aussi, il y avait aussi quelque gloire à faire son entrée à la tête de toute cette infanterie et des gardes, portant sur une civière les loups qui avaient été tués,

Joséphine riait quelquefois d'entendre son mari se plaindre tout de bon de la continue bonne chère qu'il était obligé de faire, lorsque, en sa qualité d'officier des eaux et forêts, il assistait le grand-maître dans ses tournées chez les seigneurs et les moines.

Les deux époux n'avaient pas à eux deux plus de quarante-trois ou quarante-quatre ans : une jeune fille ne pouvait manquer de venir ; elle vint. Il vint d'abord

trois belles demoiselles et un bel et éloquent avocat à la cour royale.

La cadette vint au commencement de la révolution. Mon beau-frère voulait qu'elle fût solennellement baptisée par les prêtres sermentés. Joséphine voulait, au contraire, qu'elle le fût par les prêtres insermentés. Dans ces occasions, les femmes sont les maîtresses. Joséphine fit aller son mari à la chasse, et, pendant son absence, fit baptiser la nouvelle née à la cuisine, qui était la pièce la plus éloignée de la rue. Ordinairement ce genre de baptêmes se faisait, comme ceux des premiers chrétiens, dans les caves. Le prêtre était notre plus proche voisin, M. Delauro, ancien conseiller au présidial. qui venait de recevoir clandestinement les ordres sacrés. Le parrain était un autre prêtre insermenté, qui se cachait; moi, qui avais prêté trente serments, qui en aurais prêté trente autres, je fus chargé de le représenter. On me donna une jolie commère. On était encore à manger les bombons quand mon beau-frère rentre. Le voilà qui se met en colère, qui gronde, qui menace, qui rit en regardant sa femme. C'est que le mari de Joséphine, le procureur du roi et le greffier des eaux et forêts, avaient ouvertement adopté les nouvelles opinions de la Révolution.

Bientôt il lui fallut jouer un rôle tout différent dans une comédie qui, d'un instant à l'autre, pouvait devenir une tragédie. Un pauvre gentilhomme, nommé le chevalier du Sérieys, avait voulu faire le petit Charrié, comme Charrié avait voulu faire le petit Charrette. Il en fut de cette petite Vendée du Rouergue, comme de la petite Vendée du Gévaudan. La ville de Rodez, qui d'abord avait fermé ou plutôt bouché ses portes, revint de sa peur, sortit en armes; les quinze cents paysans barraqués dans la forêt des Palanges furent dispersés, et le chevalier du Sérieys, après avoir crié : vive le roi! et gaîment dansé sur l'échafaud, n'en fut pas moins décapité. Mon beau-frère, dont la maison avait été environnée par les insurgés, fut accusé devant le tribunal criminel révolutionnaire, lui et une servante de basse-cour, de les avoir trop bien reçus, la servante en rinçant volontiers les verres, lui en versant volontiers

le vin. Cette grosse paysanne, qu'on interrogeait et qu'on écoutait de préférence, sauva, par sa continuelle présence d'esprit, sa vie et celle de son maître. Mon beau-frère sortit si pur, si brillant des mains de l'effroyable justice de ce temps qu'il fut fait administrateur du district. Joséphine devint alors une espèce de protectrice. Son mari, qui n'aimait plus la révolution, alors même qu'il en était un des premiers serviteurs, ne demandait pas mieux que d'être sollicité à bien faire, ce qui, dans ce temps-là, était ne pas mal faire; mais il n'avait que sa voix et encore fallait-il qu'elle fût en harmonie avec celle de ses confrères, parmi lesquels se trouvait l'ancien greffier des eaux et forêts, qui présidait, qui menait tout.

Il tardait au mari de Joséphine de sortir de là. Enfin, après le neuf thermidor, la porte lui sembla suffisamment ouverte; il crut pouvoir faire et fit sa démission.

Il se retira avec sa femme à la campagne, où l'envie de bâtir le prit. Il se mit à la tête des ouvriers et des travaux. Il était très-fort; il se croyait sans doute plus fort, il s'excéda : ses couleurs si belles se fanèrent insensiblement. Il s'éteignit dans la fleur de la vie.

Joséphine, au dépens de sa santé et de sa vie, avait tâché de retenir dans ses bras son époux, le plus longtemps qu'elle avait pu. Lorsqu'il ne fut plus, elle prit le noir, et comme une pieuse et tendre veuve elle ne le quitta plus.

Des propositions d'un second hymen lui furent faites. La manière dont elle les reçut en prévint d'autres. Elle ne voulut plus qu'être mère. Je lui proposai de venir demeurer à la ville où je lui aiderais à élever ses enfants. Ses affaires l'en empêchèrent. Et quand, dans la suite, elle le put, je ne le pus plus. Elle m'écrivait quelquefois pour me demander des conseils à cet égard; ses enfants peuvent voir dans mes réponses, qui peut-être se sont conservées, que sa sollicitude était plus grande pour leur bonheur que pour leur fortune.

Elle ne négligea pas cependant l'administration de leurs biens. Mon beau-frère avait laissé des dettes actives et des dettes passives. Joséphine consuma une partie de sa vie à plaider, à transiger, à se faire payer, à payer.

Elle se sentait fatiguée de continuels voyages dans des villages, plus ou moins éloignés, de discussions, d'affaires sans cesse renaissantes. Elle éprouvait que ces longues agitations lui avaient gravement affecté la poitrine; un jour elle dit à ses enfants: j'ai arrondi, je crois, toutes nos affaires. Toute ma vie a été sans intervalle remplie par des occupations, qui n'ont jamais été interrompues. Je ne sais de combien Dieu veut allonger ma vie: je veux me reposer au moins un peu avant sa fin. Elle alla voir ses amies à Rodez où elle passa quelques semaines. Quand elle fut de retour, sa maladie augmenta : satisfaite d'avoir fait cette courte station, elle gravit plus tranquillement le reste de la montée où devait se terminer sa carrière. Quand elle fut au haut, elle aperçut, sans terreur, la rapide descente à l'autre monde. Sa maladie, son agonie furent douces. Elle n'expira pas; elle s'endormit. Quelques heures après sa mort, les couleurs lui revinrent. Elle éclata de beauté : tous les gens du villages voulureut encore la voir.

Le mari de Joséphine avait fini sa journée vers les dix ou onze heures du matin; Joséphine vers les une ou deux heures de l'après-midi, à l'âge d'environ quarante-sept ans.

Leur fille aînée les a suivis au tombeau, il y a quelque temps. Elle était mariée dans une maison endettée, et ses jeunes enfants se seraient trouvés sans ressource pour leur éducation, si leur oncle, curé d'un gros village, ne se fût généreusement chargé des garçons, qu'il appelle successivement auprès de lui à mesure qu'ils sont en âge. Encore un bon oncle; encore un bon curé.

## MA SŒUR NANETTE.

Ainsi qu'à une matinée du printemps un bouton de pêcher est enlevé par de cruels frimas, ainsi périt à l'âge de deux ans ma sœur Nanette. J'en avais à peine quatre. Cependant, je me souviens qu'on me disait que *j'étais tombé du tabouret*, que je n'étais plus le dernier né, l'enfant chéri; je me souviens que les domestiques avaient beaucoup de préférences pour Nanette. Nanette! toujours Nanette! plus de petit Amans.

Tout-à-coup Nanette devint malade. Voilà aussitôt la désolation dans la maison. Bientôt ma mère n'en espéra plus rien : Ah ! s'écria-t-elle, ma chère enfant sent la terre du cimetière ; signe de dissolution. Mon père, ma mère recueillirent son dernier souffle. Mon père était au désespoir. Il invoquait Dieu et le priait pour qu'il lui plût de l'appeler à lui. Cette jeune enfant était son beau portrait en miniature de femme.

Cependant, une petite cloche, moitié laiton, moitié argent que l'on tintait à coups espacés, sonnait, pour ainsi dire, de sa voix enfantine, Nanette à se rendre dans le sein de la terre qui venait d'être ouverte pour elle. Sa petite bière, couverte d'une serviette blanche, ornée d'une couronne de fleurs, était exposée au salon, à la même place où l'on prenait le repas, où elle avait été mille fois caressée, baisée, embrassée. Tout autour étaient de petits cierges allumés, et plus loin, une collation de fruits et de sucreries, pour deux rangées d'autres petits anges vivants, tous habillés de blanc, qui vinrent, une chandelle à la main, l'enlever et la porter dans une procession d'un clergé de tous les âges, qui, au milieu des chants funèbres, alla la présenter au temple de l'Eternel.

Mon père me parlait si souvent des perfections de corps et d'esprit de ma petite sœur Nanette, que, depuis, à l'âge de dix-huit ou vingt ans, je me plaisais à la faire revivre, à lui choisir un amant, un époux, à lui donner, parmi mes jeunes camarades, le mieux fait, le plus aimable, le plus tendre.

## MON FRÈRE JOSEPH-ANTOINE.

C'était le deuxième puîné de mes frères. Mon père lui faisait porter le nom du fief de Fontenilles, où était un hameau entièrement ruiné et rasé. J'ai porté aussi le nom d'un fief où avait été aussi un hameau qui ne subsistait plus. Mon père possédait la seigneurie d'un village, dont l'église et le clocher étaient tombés en poussière, ainsi que toutes les habitations, excepté deux maisons et une partie du château. Mon père épargna au temps la peine d'achever de le démolir : il y fit bâtir une belle

grange. Dans ces mêmes cantons et autre part, je connais de pareilles ruines. Il est incontestable que, bien que la bèche et surtout la charrue provignent l'espèce humaine, il y a cependant des dépopulations locales.

Mon frère Fontenilles avait reçu de la nature et de la fortune tout ce qui est le plus indispensable au bonheur: une santé forte et le degré de raison plus que suffisant; et toutefois sa vie fut un continuel orage. C'est que le mouvement de ses passions ou plutôt de ses fantaisies était en sens contraire du mouvement du monde.

Il fallait qu'il apprît son latin, comme tous les jeunes gens des classes aisées ou éclairées. Il y montrait une répugnance toujours croissante. Il ne fallait pas qu'il fût sacristain adjoint des Jacobins, nos voisins, il l'était. Toutes les fois qu'il pouvait s'échapper de la maison ou du collége, il y allait approprier, ranger les autels, sonner les cloches, chanter, se mettre à genoux, allumer, éteindre les cierges. Il en fit ensuite autant aux Cordeliers, où il contracta avec un jeune père le goût de la bouteille, dont il ne s'est défait que longtemps après. Il ne fallait pas qu'il fût le plus zélé pénitent bleu, il l'était. Point de procession où il ne portât le premier bâton, celui qu'on donnait aux jeunes gens et qui marchait toujours en tête; j'entends et on entend bien que je veux parler de celui qui le portait.

Mon père, voyant que Fontenilles, pour être toujours le premier à la procession, n'en était pas moins le dernier en classe, se détermina à lui faire continuer le latin autre part.

Nous avions alors dans la province de petits colléges, de petits-séminaires renommés pour l'enseignement du latin, où on le faisait entrer de gré ou de force, soit en employant la correction quotidienne et matinale du frère Fessard, de Saint-Victor de Paris, soit en enfermant les écoliers paresseux dans des cabinets, peints de spectres, de monstres; mais pour Fontenilles, les deux bêtes noires et les plus noires étaient Horace et Virgile. Elles ne cessaient de le poursuivre. Aussitôt qu'il eut seize ans, pour leur échapper, il monta à cheval, le sabre au côté. Il s'engagea dans un régiment de cavalerie.

Là il fallut apprendre l'Horace et le Virgile du métier, qui ne lui plaisaient guère plus; mais comme on ne dé-

sobéit pas à la force et à la nécessité, il les apprit.

Au bout de deux ans, Fontenilles vint par congé de semestre. Mon père lui dit : Voulez-vous servir ? je puis obtenir pour vous un brevet de gendarme : vous aurez rang de sous-lieutenant de cavalerie. — Non. — Voulez-vous être officier dans un régiment provincial? — On m'appellerait *cul-blanc*. — Mais, lui dit mon père un peu irrité, vous êtes soldat : vous ne pouvez être, sans intermédiaire, officier dans les troupes ordinaires, et ces officiers des régiments provinciaux, ainsi que tout officier peut vous envoyer en prison.

Cela n'était que trop vrai. Quelques jours après, on vint avertir mon père qu'un officier de maréchaussée avait ordonné à Fontenilles de se rendre en prison. Il n'y avait d'autres prisons militaires que celles de la ville. Mon père ne fut nullement flatté que son fils, pour une étourderie ou peut-être pour une réponse peu mesurée, fût entré dans ces prisons. Il était sur le point de partir pour la campagne. Il prit son chemin du côté des prisons, et ayant aperçu Fontenilles derrière les grilles de la fenêtre, il l'appela et lui cria de venir. A l'apparition de mon père le geôlier avait ouvert la porte. J'atteste ce fait. Alors c'était un temps où tous les citoyens notables étaient magistrats de fait. L'officier de maréchaussée, qui était étranger, ayant rencontré mon père au salon de l'évêché, lui dit qu'il ignorait que ce jeune cavalier fût son fils.

On assouplit à Fontenilles les épaules, les bras, les genoux, les jambes ; on ne put jamais lui assouplir la langue. Il parla toujours fort rondement à ses supérieurs, qui le lui rendirent, comme de raison ou suivant l'usage, au centuple.

Lorsque Fontenilles eût servi ses huit ans, on ne lui en demanda pas davantage, et il trouva que c'était assez. Il revint à la maison ; c'était au commencement de la Révolution, où la prudence dans les propos et dans les actions étaient si nécessaires et souvent ne suffisaient pas. Fontenilles se fit des ennemis, et un soldat du régiment de Vermaudois, en garnison à Rodez, ayant reçu un coup de bâton à l'entrée de la nuit, Fontenilles fut accusé par un mauvais voisin. Le peuple et le régiment se soulevèrent. La ville manqua d'être saccagée, et Fon-

tenilles aurait été massacré si les magistrats n'avaient protégé sa vie. Cette fois, il fut très-heureux d'être conduit en prison.

Le lendemain, il fut conduit entre un triple rang de gardes à l'Hôtel-de-Ville devant le juge de paix. Fontenilles se défendit lui-même. Le juge et le peuple le reconnurent innocent. On lui ôta les fers qu'il avait aux pieds et aux mains. Cependant, à cause des soldats, il fut reconduit en prison, d'où on le fit sortir dans la nuit. Quelque temps après, un garçon tailleur, avant d'émigrer, dit que la gloire de ce grand coup de bâton lui appartenait et non à d'autres.

Mon père ayant été habiter la campagne et Fontenilles l'y ayant suivi, voilà qu'un beau matin les jeunes gens du village, parmi lesquels se trouvaient même les garçons de charrue de notre ferme, s'assemblèrent sur la pelouse, firent appeler mon frère et lui dirent : Monsieur Fontenilles, vous ne faites rien de tout le jour; nous, du matin au soir, nous travaillons la terre ; si vous ne voulez partir pour l'armée, à compte du contingent d'hommes que doit fournir cette commune, nous allons vous dénoncer aux citoyens représentants. Etre dénoncé, être jugé, être condamné, étaient, dans ce temps-là, trois choses qui se suivaient de si près, que cela semblait une seule et même chose. Fontenilles le savait, il partit. Eh ! sur quoi pouvait être dénoncé Fontenilles, qui faisait gloire d'être républicain ? Oui, sans doute, il était républicain et il aimait la république, mais il aimait une république à sa mode et non à celle des autres. Il y voulait un doge, un sénat, des chanoines, des Jacobins et des Cordeliers. Ces bons ou méchants paysans appelèrent cette bizarre constitution du fédéralisme, parce qu'ils n'ignoraient pas que c'était le fédéralisme qui vous faisait couper la tête.

L'agent supérieur eut la bonté de donner à Fontenilles le commandement de la recrue; elle était de quatre-vingts hommes, qu'il conduisit à Nice, et avec laquelle il fut pêle-mêle incorporé dans un bataillon du département. Le commandant et les officiers avaient été ses camarades de collége. Que ferons-nous de Fontenilles, dirent-ils. Pardi, répondit le commandant, il était le

tambour des écoliers, il sera le tambour de la musique. Fut dit, fut fait.

Je ne sais combien de temps Fontenilles battit la grosse caisse.

Je ne sais combien de temps il fut ensuite inspecteur des moulins. Il aurait pu conserver ce canonicat militaire; mais un jour il lui prit envie d'aller voir comment on moulait le blé à Gênes. Il fut surpris sur la corniche de Monaco à Oueille. Dans les camps, la justice est fort expéditive, et l'on trouva que c'était un homme très-bon à fusiller. Heureusement on le conduisit devant les représentants du peuple envoyés à l'armée d'Italie. Il se défendit aussi bien qu'à l'Hôtel-de-Ville de Rodez. Il dit qu'il avait mauvaise vue, ce qui était la vérité, qu'il s'était égaré, qu'il n'entendait pas bien la langue de ce pays, qu'il avait été mal guidé. Il dit tout ce qu'il voulut; on crut tout ce qu'il voulut. Il fut remis en liberté; mais on ne lui rendit pas ses moulins.

Fontenilles se vantait souvent d'avoir ainsi disputé sa tête devant Salicetti et Robespierre jeune; mais il laissait plusieurs lacunes dans son histoire, ou plutôt il la finissait là. Il y a apparence que d'évêque il était devenu meunier, car il reprit le chemin de la maison. Il arriva à Istournet, c'est-à-dire à la ferme de mon père, en assez mauvais équipage. Il y demeura dix-huit ou vingt ans, à peu près jusqu'à la fin de sa vie. Il couchait et prenait ses trois repas à la ferme; mais il habitait la ville, distante d'une grosse lieue, qu'il fallait faire en descendant une montagne et en en montant une autre. La nature l'avait pourvu d'une paire de jambes telles que je n'en ai jamais vues de pareilles. Sa tête ne fut pas à beaucoup près aussi bonne. Après la mort de mon père, il se débarrassa si vite de dix mille francs d'argent comptant, que personne jamais n'a pu savoir ce qu'il en avait fait. La famille lui fit une pension de cinq cents francs, dont il ne lui demeurait sans doute pas grand chose au bout de l'année.

La vie de Fontenilles n'avait été qu'une continuelle tempête. Des irruptions dartreuses s'étaient manifestées à la tête et aux épaules. Il eut recours à la médecine de Rodez, à celle de Montpellier, enfin à celle de Paris.

Un soir du mois d'octobre 1815, je le rencontrai

près du pont du Pec, qui venait me voir à Saint-Germain-en-Laye où je demeurais; j'étais à pied, il était à pied aussi. Il s'obstina à vouloir rebrousser chemin vers Paris où j'allais. Il me dit qu'il venait à Paris se faire traiter dans un hôpital. Je ne pus jamais lui faire entendre qu'il serait aussi bien médeciné dans une maison particulière. Il était assez facile de faire entrer une chose dans sa tête; il était impossible de l'en faire sortir. Je parvins, après quelques difficultés, à le faire recevoir à Saint-Louis, où, grâces à M. Alibert, médecin en chef, de qui je suis connu, il fut soigné avec une bienveillance particulière.

J'allai le voir. Il me parut, sinon en voie d'une guérison très-prochaine, du moins bien supporter l'effet des remèdes. J'ai lieu de croire qu'il ne voulut pas s'astreindre aux précautions indiquées par l'expérience, qu'il fit quelques imprudences.

J'avais un appartement à Paris ; mais j'étais attaché à l'école militaire de Saint-Cyr. Le principal locataire de la maison où je logeais à Paris, retirait mes lettres pendant mon absence et me les remettait chaque semaine à mon arrivée. Il me retint une lettre où mon frère m'écrivait qu'il se mourait, que je vinsse à son secours. Il m'en retint une autre où son voisin de lit m'écrivait que si je voulais voir mon frère en vie, il n'y avait pas un moment à perdre. Je retournai à Paris, la veille de Noel; j'arrivai assez avant dans la nuit. Ah! que le lendemain au matin je fus fâché de ne pas avoir cru le danger aussi pressant, de n'avoir pas aussitôt pris le chemin de Saint-Louis! on m'aurait peut-être laissé entrer. Le lendemain je pars. J'arrive à Saint-Louis de grand matin. Je monte dans une salle haute où se montre à découvert la noire et lugubre charpente de la toiture. J'entre, je demande mon frère, je le nomme. J'avance, j'avance encore; je ne cesse de le nommer. Enfin j'arrive à un endroit où on le connaissait, où on l'avait connu. Monsieur, me répond un des malades qui se chauffaient autour d'un poêle, *on l'a passé ce matin à deux heures*. Je veux douter; je doute de ces funestes paroles. Je vais à la sœur qui servait la salle. Je l'interroge en tremblant. Elle me dit qu'elle a reçu le dernier soupir de mon frère. C'était une jeune personne de dix-sept

ans; je crus voir un ange; je voulus aller encore chez la supérieure. J'espérais qu'il y aurait quelque méprise de nom; sa réponse claire et précise fit évanouir ce reste d'espérance.

Elle eut la bonté de me cacher des circonstances dont j'ai appris indirectement quelques-unes. L'agonie de mon malheureux frère dut être horrible. Il put croire que je l'abandonnais. Il se souvenait qu'il était le fils d'un père qui tenait autrefois un des premiers rangs dans sa ville natale. Il se dressait sur son séant, il voulait arracher son nom écrit au dossier de son lit. Je veux aller mourir hors d'ici! Laissez-moi aller mourir hors d'ici! Transportez-moi hors d'ici, s'écriait-il. Combien de fois n'ai-je pas prié Dieu qu'il ait adouci ses derniers moments! Dieu est si bon.

Lorsque mon bon frère Fontenilles vint au monde et à la raison, deux voies s'offrirent devant lui comme devant chacun des autres hommes. Il ne marcha presque jamais dans la bonne. Inutilement mon père, ma mère et la famille lui criaient d'en changer, de venir à eux. Mon bon frère Fontenilles n'était pas comme ces statues qui ont des pieds et qui ne marchent pas, qui ont une bouche et qui ne parlent pas, mais il était comme ces statues qui ont des oreilles et qui n'entendent pas.

Ah! s'il était à recommencer!

## HIPPOLYTE VERGNES.

Celui qui devait jeter un si grand éclat littéraire, écrire en si grandes lettres le nom de mon meilleur ami, le nom de son père, n'est plus depuis le 24 juillet 1833. Il n'a guère vécu que vingt ans, dont il en a passé un sous le tranchant de l'immobile hache de la mort!

« Rodez, le 25 juillet 1833.

» Mon cher ami Monteil,

» Mon fils Hippolyte n'est plus! J'ai eu le malheur de le perdre hier à midi et demi. Il est mort dans mes bras et dans ceux de sa mère. Nous avons recueilli son dernier soupir : ses derniers regards se sont fixés sur nous!....

» Vous seul peut-être, mon cher ami, qui faisiez tant

de cas, trop de cas sans doute de mon fils, pouvez apprécier toute l'étendue de ma perte, toute l'amertume de mes regrets. Je n'ai pas la force de vous faire aujourd'hui une plus longue lettre. Il faut pourtant que je vous dise que votre jeune ami s'est souvenu de vous jusques dans ses derniers moments. Peu de jours avant sa mort, m'entendant parler avec sa mère de votre amitié pour lui, il nous dit, en versant une larme qui tomba sur mon cœur : « Je ne verrai plus M. Monteil! » Il faut que je vous dise aussi qu'il est mort avec le plus grand calme et la plus parfaite résignation aux volontés de Dieu, après avoir reçu tous les secours de la religion, ce qui est pour sa pauvre mère et pour moi la plus grande consolation que nous puissions recevoir dans le malheur qui nous accable.

» Adieu, mon cher Monteil. Mes amitiés à Alexis. Puissiez-vous ne jamais souffrir ce que je souffre !

» VERGNES. »

## FANNY CUSSAC.

Mon excellent ami M. Cussac, président du tribunal civil de Lodève, m'a écrit la lettre suivante que mon fils va transcrire ici :

« Mon cher ami,

» J'arrivai de Toulouse le 4 novembre (1821), fort satisfait d'une visite que j'avais été faire à mes parents, MM. de Villèle, lorsqu'en entrant dans la maison mes enfants accourent pour m'embrasser. Fanny n'y était pas... Je la demande, on me répond qu'elle était malade. J'accours, on la croyait mieux, et cependant je l'ai perdue onze jours après. J'ai le cœur brisé, et ce coup m'accable. Cette enfant était si douce, si bonne! Son excellent caractère me faisait espérer d'elle de si douces consolations, que rien ne peut me consoler de sa perte.

» Dans toutes les lettres que je vous ai écrites, où je vous parlais de mes enfants, je vous entretenais d'elle, et vous trouverez, dans ce que je vous ai écrit, la mesure de mes regrets.

» Elle avait neuf ans moins deux mois et quinze jours.

Elle avait moins de vivacité, moins d'intelligence que sa sœur aînée ; mais son extrême douceur me l'attachait au-delà de toute expression.

» Elle a reçu la mort sans la craindre ; elle parlait sans cesse de Dieu, des anges ; elle aimait mieux aller au Ciel que de rester avec son papa et sa maman ; elle récitait sans cesse de petites prières, et tout cela sans qu'on l'y excitât ; car nous n'étions occupés que de la guérir et de la soulager.

» Ma petite tribu n'est plus complète ; elle a perdu un de ses plus jolis ornements.

» Ce mal est sans remède, et je n'ai aucun soulagement. Rien ne pourra remplacer, auprès de moi, cette aimable et si douce enfant, qui accourait toujours la première quand quelqu'un était souffrant dans ma maison, et qui aimait son père par dessus tout. C'est un ange, me dit-on, oui c'est un ange ou il n'y en a point.

» Mon ami, je suis bien malheureux ; je souffre beaucoup : je vous écris que je souffre beaucoup, et il me semble que je souffre moins. Ma fille Fanny ! ma pauvre Fanny ! je l'ai perdue !... Je vous en prie, mon cher ami, relisez ce que je vous ai écrit d'elle......

» J'ai fait mettre une pierre sur sa tombe, avec cette courte inscription : *Ci-gît Stephanie, fille de M. Cussac, président du tribunal civil de Lodève, et de Madame Louise d'Estours, née le 11 février 1813, morte le 15 novembre 1821.* »



# NOTES.

Page 1. L'*autobiographie* d'A.-A. Monteil, écrite sur de *vieilles* feuilles de papier blanc, est proprement une de ces chroniques domestiques dont il a tracé l'esquisse dans un des plus spirituels chapitres de l'*Histoire des Français des divers états*. Elle ne porte d'autre titre que *Mes Ephémérides*. Ecrites et composées au courant de la plume, sans grande contention d'esprit, à la hâte, ces annales d'une honorable famille bourgeoise Ruthénoise, au XVIIIe siècle, ont été imprimées à Rodez, en 1857, sur la minute même de l'auteur. Des typographes rouergats devaient connaître mieux que personne, mieux déchiffrer que personne, et les noms propres et tout ce qu'il y a de local dans des mémoires d'un genre si nouveau. Toutefois, une exacte révision de l'édition première, collationnée scrupuleusement sur l'autographe, a été sollicitée par le consciencieux éditeur, et nous l'avons tentée, sans avoir la prétention de ne laisser rien à faire à qui collationnera notre collation.

L'écriture des *Ephémérides* est une coulée d'une main ferme et légère; l'orthographe n'a pas toujours été respectée; la ponctuation est fort négligée.

Pag. 1re. Lig. 6, lisez: .... des grands événements historiques du....

Lig. 7. Trévoux. Le manuscrit porte cette note: « Ton observation est juste, mon cher Alexis; les auteurs du dictionnaire de Trévoux n'étaient pas des annalistes. Cependant je ne rayerai pas ce mot. Tu sais que tous ces articles doivent-être faits sans minute et sans rature. »

Pag 2, on lit dans le manuscrit:

EPITRE DEDICATOIRE.

A MON PÈRE.

Mon père,

Dieu vous a mis dans le séjour des justes, qui a peut-être

communication avec celui que vous avez habité. Je vous dédie ce livre, composé de votre histoire, de celle de votre épouse bien-aimée, de vos enfants, de vos parents, de vos amis, des amis de votre fils. Vous aviez tant de mérite et si peu de prétentions, que votre histoire, quelle qu'elle soit, ne laissera pas de vous satisfaire. Je désire que si mon fils se charge de la même tâche, elle ne soit pas plus difficile. »

Pag. 2. Lig. 24, lisez : « Sa maison était de celles qu'on nommait.... »

Pag. 3. Lig. 8, lisez : .... étaient le plus près....
Lig. 9, lisez : .... couverts....
Lig. 25, lisez : mais le second coup....
Lig. 27, lisez : qui ne pouvait guère être....
Lig. 32, lisez : qui vit peut-être encore....
Lig. 36, lisez : .... francs d'appointements; Baulès en avait neuf. Dans ce pays....

Pag. 4. Lig. 19, lisez : de sa bibliothèque....
Lig. 25, lisez : jours de visite....
Lig. 29, lisez : sa cheminée était toujours....
Lig. dernière, lisez : ces mêmes objets me parurent déformés et....

Pag. 5. Lig. 29, lisez : désire de les écrire....
Lig. 41 (l'écriture du fils est de la même nature que celle du père ; seulement elle paraît plus forte et mieux arrondie).

Pag. 6. Lig. 35, lisez : et de volaille, et de poisson....

Pag. 9. Lig. 8, le manuscrit porte : l'un chez assez souvent.
Lig. 24, lisez : Crouounet....

P. 11. Lig. 10, lisez : exempté avec....
Lig. 22, lisez : en reste envers personne....

P. 12. Lig. 16, lisez : *plaider ses confrères, etc.*

C'est ainsi que Racine a dit :

Sans plaider le curé, le gendre et le notaire.

Lig. 28, lisez : églises et aux processions.

P. 13. Lig. 6, lisez : aussi quelques désagréments.

P. 14. Lig. 29, le manuscrit porte : quarante après....

P. 15. Lig. 8, lisez : qu'il n'en savait pas d'autre.
Lig. 22, lisez : du Rouergue, autrefois....
Lig. 25, lisez : sa voiture casse.
Lig. 33, lisez : moment là le grand Rivié....
P. 16. Lig. 38, lisez : qui vivait pardelà les grilles....
P. 17. Lig. 13, lisez : voulait encore apparaître....
P. 18. Lig. 15, lisez : il en envoya un cheval....
Lig. 33, le manuscrit porte : à mesure que nous éloignions....
P. 19. Lig. 22, lisez : d'arbres dépouillés par....
P. 21. Lig. 21, lisez : qui n'ont vu rien....
P. 22. Lig. 1, lisez : devine à laquelle ? C'est....
Lig. 2, lisez : en habits de....
Lig. 30, lisez : poursuivi par tout le vilage....
P. 24. Lig. 6, le manuscrit porte : pas Annette et moi y..
Lig. 25, lisez : eh ! l'enfant que....
P. 25. Lig. 18, lisez : cerfouissait, arrosait un jeune.... La cerfouette est un instrument de jardinier pour creuser autour des plantes. *Circùm fodere.*
Lig. 22, lisez : premiers amours....

On connaît le refrain :

.....................

A ses premiers amours.

Lig. 25, lisez : du palais de....
P. 28. Lig. 29, lisez : pris dans les classes....
P. 29. Lig. 24, lisez : Mascomieri....
P. 30. Lig. 39, lisez : il était pour ainsi dire le consul de....
On sait assez quelles sont les fonctions de nos consuls, dans les échelles du Levant, à Smyrne, à Alexandrie, etc.
P. 31. Lig. 35, le manuscrit porte : des beaux. ..
Lig. 37, lisez : à bonnes fortunes....
Lig. 40 et 41, lisez : le voilà qu'il va à la ferme, prend les sabots, l'aiguillon des garçons de charrue et qu'il montre....

P. 32. Lig. 1, lisez : coiffée d'un....
Lig. 24, lisez : la révolution la plus terrible....
Lig. 33, lisez : ceux qui avaient envie, le plus envie de...

P. 34. Lig. 4 et 10, le manuscrit porte : Mafettes.

P. 38. Lig. 35, lisez : le duc de Brissac....

P. 39. Lig. 26, le manuscrit porte : café et lui toute sorte de....

P. 40. Lig. 26, lisez : qui écris ceci quarante après....

P. 42. Lig. 17, le manuscrit porte : de fromage de Cantal..

P. 44. Lig. 7, le manuscrit porte : Simon.

P. 45. Lig. 34, lisez, avec le manuscrit, et conformément à la manière de l'auteur : et un grand magnifique plat ...

P. 46. Lig. 20, lisez : toutefois je me souviens que le moine la faisait rire lorsqu'il lui racontait que, durant la guerre de la constitution, où il ne cessait d'envoyer de nouveaux écrits à l'évêque, et où l'évêque ne cessait d'envoyer des réponses, l'évêque cessa le premier. Alors le père....
Lig. 31, lisez : dont il manqua à périr....

P. 48. Avant-dernière ligne, lisez : eut reçu....

P. 49. Lig. 9, lisez : aux d'Alzons....

P. 50. Lig. 13, lisez : j'en vois encore la structure....
Lig. 25, le manuscrit porte : d'Estain.

P. 51. Lig. 4, le manuscrit porte : *toute*. Ecrivez : *tout*.

P. 53. Lig. 35, le manuscrit porte : *de points;* et c'est ainsi, je pense, qu'il faut écrire.

P. 54. Lig. 24, le manuscrit porte : *plaisir et à....;* ce qui, avec *prenaient*, forme une phrase passablement irrégulière, mais dont on saisit les grâces négligées, avec un peu d'attention.

P. 55. Lig. 5, lisez : me rudoya pour....

P. 58. Lig. 15, lisez : qui se serait plus volontiers encore..

P. 59. Lig. 29, lisez : pas d'arme, il se....

P. 61. Lig. 32, lisez : remplies de cocardes du ruban....

P. 62. Lig. 2, suivi de quelque cinq ou six....
On connaît cet emploi de *quelque* dans le vieux langage.

P. 63. Lig. 30, lisez : il n'y aura que l'espérance....

P. 64. Lig. 28, lisez : oui! oui! — Eh! bien....
Lig. 35, lisez : des formes, des couleurs, et les formes, les couleurs.

P. 66. Lig. 8, écrivez : fils de....
Lig. 22, lisez : tant plusieurs personnages français, étrangers....

P. 68. Lig. 20, lisez : la vie archéographique....
Lig. 32, lisez : le plus ancien cartulaire de....
Lig. 37, lisez : du VIII^e siècle....
Lig. dernière, écrivez : mentionnées à la....

P. 69. Lig. 25, lisez : leurs arrière-magasins, et....

P. 70. Lig. 39, lisez : ses goûts ; et voilà que....

P. 72. Lig. 19, écrivez avec le manuscrit : le lendemain qu'il prît si malheureusement un bain, lundi, grand....
Lig. 24. Nous reproduisons ici tout le désordre de la minute, désordre excusable quand on écrit dans de tels moments : « Le mercredi, le jeudi, » l'éruption descend dans tout le corps, qui, de » toute part [*comme dans un tombeau anticipé*] se voûte d'une épaisse, etc. » Le reste est conforme à l'imprimé. Mais de quelque façon qu'on lise, qu'on tienne compte ou non de la phrase renfermées entre crochets, il est bien difficile de saisir la pensée de l'auteur.

P. 73. Ici est attaché au manuscrit, avec une épingle, un papier portant, en grosses lettres tracées de la main de Monteil : « J'ai acheté à perpétuité, » l'espace d'une tombe au midi de cette pierre, » pour le repos des cendres de mon fils Alexis » Monteil, bachelier ès-lettres, décédé à l'âge de » 29 ans. »
Lig. 20. Ici Monteil a dessiné un moulin à vent sans ailes, bâti en pierres, de forme ronde, et dont la couverture ressemble à un entonnoir renversé. A gauche du moulin, est figurée une pierre tombale, plus longue que large, au chevet de laquelle

se dresse une petite et lourde croix en pierre. Les deux signatures qui terminent la page, sont authentiques.

P. 74. Toutes les signatures sont également authentiques.

P. 75. Lig. 15, lisez : se présentèrent-ils en grand nombre.

P. 76. Lig. 27, lisez : diversifiée par les....

P. 77. Lig 21, le manuscrit porte : Artus. Toutefois il faut lire Arthur, manière d'écrire plus habituelle. L'auteur parle ici de Philippe, père de Persée, roi de Macédoine, fameux chasseur.

P. 78. Monteil écrit partout Sériés.

P. 80. Lig. 19, écrivez : village....

P. 81. Lig. 10, écrivez : sommait, pour....

Dans le manuscrit, le chapitre de Fanny Cussac précède immédiatement *mon frère Joseph-Antoine.*

P. 83. Lig. 6, lisez : *on m'appellerait*....

P. 85. Lig. 39, lisez : des éruptions....

P. 87. Dans le manuscrit, *Hippolyte Vergnes* se trouve immédiatement avant *mon frère aîné.*

P. 88. Lig. 27, le manuscrit porte : pour m'embrasser, Fanny n'y.... On comprend le désordre de la phrase, quand on songe qu'elle a été écrite sous l'impression d'une cruelle douleur.

A.-A. Monteil est un savant de premier ordre, — et les savants sont rares aujourd'hui, — un heureux novateur en histoire, un grand écrivain. Son style a toutes les grâces des moëlleux idiomes du midi, et toute la pureté, toute la perfection du français de Tours. Tel était le grec que parlait Théophraste ou Lucien. Et cet homme illustre, que l'Aveyron, que Rodez se glorifie d'avoir produit, dont le nom grandit tous les jours, et grandira bien davantage, que l'avenir placera sur la même ligne que A. Thierry, que M. Thiers, cet homme était un enfant de l'église, humble, pieux et dévoué. Pour s'en convaincre, il suffit de lire (non pas quelques lignes étourdies des *Ephémérides*), mais les nobles et éloquents chapitres du vicaire Boni, de l'abbé Durand, *le buissonnier*, dans l'*His-*

*toire des Français des divers États*; et ce *beau* morceau des *Ephémérides* (pag. 13.) que je transcris ici avec plaisir : « Maintenant que mon père habite une meilleure région, son » âme, dans ses nouveaux sens, dans sa nouvelle existence, » rappelle à son souvenir les peines et les soucis passés, car » le bonheur présent se compose en partie du souvenir du mal- » heur passé ; car si, dans l'autre monde, il n'y avait pas le » souvenir de celui-ci, il y aurait discontinuation d'existence, » et, mort de l'âme, il n'y aurait pas de puissance divine, et » la justice divine ne pourrait faire exécuter ses jugements.

» Ah! me voilà bon homme, me voilà dévot, me voilà » brouillé, sinon avec le vieux, du moins avec le jeune Mon- » tesquieu, avec le vieux Voltaire, avec leurs jeunes et leurs » vieux amis; ils s'en vont au plus vite; je les vois qui rient, » qui haussent les épaules : mes chers messieurs, un moment, » je vous prie. Les matelots du vaisseau de Colomb croyaient, » en général, au nouveau monde ; ils s'étaient embarqués dans » cette foi. Plusieurs d'entre eux cependant en riaient. Le nou- » veau monde n'en existait pas moins; et, bon gré malgré, les » uns et les autres y arrivèrent. »

HERBERT,

professeur de rhétorique au Lycée de Rodez, membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

**Etudes historiques** *sur la vie et les écrits de* saint Paulin, *évêque de Nole*, *par* M. l'abbé Souiry, *du diocèse de Rodez, membre de la Société des Lettres. Sciences et Arts de l'Aveyron, curé de Ste-Eulalie de Bordeaux. 2 vol. in-8°. Bordeaux et Paris*, *1853*. — Prix : 10 fr.

Messala, sous Tibère, disait avec un noble orgueil : « *Eloquentia peculiare domus nostræ bonum ;* » et, à plus juste titre encore, les prêtres français revendiquent la philologie sacrée comme leur patrimoine. Car, qui ne connaît, au moins de renom, les monuments littéraires élevés, en commun, par les Bénédictins de Saint-Maur? et les travaux isolés de notre clergé séculier, etc., etc.? Le malheur des temps, il est vrai, a suspendu le cours de ces publications; mais, nous l'espérons du moins, le terme de l'interruption est prochain ; et la paix dont jouit l'église tournera à l'avantage des saintes lettres. C'est ce qu'annoncent plus d'un signe précurseur ; c'est ce que présagent des livres tels que celui de M. Souiry.

Saint Paulin, né à Bordeaux vers 353, consul en 378, fut ordonné prêtre en 393, devint évêque de Nole en 409, et mourut en 431. On lui attribue l'invention des cloches. Elève et ami d'Ausone, poète, orateur et théologien, Père de l'Eglise, il occupe une large place dans les annales des 4$^{e}$ et 5$^{e}$ siècles. Tout naturellement donc notre compatriote, curé d'une des principales paroisses de Bordeaux, a dû faire de saint Paulin une étude spéciale ; tout naturellement il communique au public le résultat de ses recherches.

L'œuvre dont nous allons rendre compte est un travail sérieux, complet, consciencieux, appelé aux honneurs d'une réimpression ; et c'est uniquement en vue d'une seconde édition, revue et augmentée, que nous prenons la liberté de soumettre à l'auteur nos observations. Il a bien voulu, à cet égard, nous laisser toute liberté, et donner, à l'avance, son agrément à notre respectueux examen. Cet examen, du reste, n'est qu'un encouragement et un hommage. Nous le divise

rons en deux parties : remarques historiques et bibliographiques ; remarques purement littéraires.

La *Vie de saint Paulin*, t. I, p. 57, aurait dû peut-être contenir un plus grand nombre de citations de ses ouvrages. La plupart des auteurs se peignent dans leurs écrits, et y racontent leur biographie ; c'est ce qu'Horace affirme de Lucillius. La page 105, qui donne de si intéressants détails sur le frère, la sœur et les neveux de l'évêque de Nole, ne pourrait-elle pas faire partie de sa *vie?* Cet exemple suffira pour prouver mon dire. Si l'on m'objecte que ces détails, placés autre part, ne sont pas perdus pour le lecteur, je répondrai : *Non erat hic locus*. Voyez p. 83.

Cette *vie* sera, sans doute, complétée un jour par de brèves analyses de chacun des opuscules de saint Paulin et par le catalogue raisonné des éditions de ses œuvres. L'appréciation des diverses réimpressions d'un auteur ancien, constitue une partie essentielle de sa biographie ; et celui-là seul peut prononcer souverainement en pareille matière, qui s'est familiarisé avec l'auteur, par une étude assidue. M. Souiry ajoutera probablement aussi à ce catalogue la liste des biographes de saint Paulin, des *études* dont il a été l'objet, des traducteurs de ses lettres, etc., etc.; il nous dira également sur quelle édition de saint Paulin il travaille lui-même. Suit-il *Muratori?* qu'il cite page 58 ; *Lebrun?* qu'il allègue, p. 59, sans que l'on saisisse le motif de cette inconstance. Or, il importe que le lecteur marche sur un terrain solide.

Je dirai ici quelques mots de la *villa* de saint Paulin, *Ebromagus*.

Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* écrivent (t. I, p. 56 et suiv.) : « On connaît encore par » les itinéraires trois autres lieux qui, suivant leur dis- » tance, devaient appartenir aux peuples Toulousains. » Le premier est *Hebromago* ou *Ebaromagi* sur la » grande route, à quatorze milles de Carcassonne vers » Toulouse ; le second, *Sostomago*, entre ces deux » villes, et *Elusione*. La situation du premier convient » à *Bram*, baronie voisine du canal de Languedoc, et » dont le nom a quelque rapport avec *Ebromagus* ; le » second pouvait être situé aux environs de Castelnau-

» dari ; et le troisième est, à ce qu'on prétend, l'endroit » appelé *Luz*, dans le comté de Carmaing au diocèse » de Toulouse, ce qui est assez vraisemblable. »

Je pense, comme les Bénédictins, que l'*Hebromagus* de saint Paulin était *Bram*, situé sur une petite rivière, qui se jette dans l'Aude, au-dessus de Carcassonne. L'olivier est cultivé à *Bram; Bram* est voisin de Narbonne ; *Bram* est sur le bord d'une rivière navigable (1) ; *Bram* n'est pas éloigné d'*Eluso*, où demeurait Sulpice Sévère ; « et, comme le dit M. Souiry ( p. iij), le voisinage de leurs habitations fit, sans doute, » naître l'étroite amitié qui unissait Sulpice Sévère et » saint Paulin. »

Sulpice Sévère s'était retiré à *Primuliac* non loin d'*Eluso*, avant 394 (L'itinéraire de Bordeaux, etc., publié par P. Pithou, s'exprime ainsi : « *Civitas Tolosa* » *L. 7. Elusione. M. 9. Vicus Ebromago. M. 10. Ci-* » *vitas Narbone. M. 15* »).

Je pense également, comme les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, que *Luz* est l'ancien *Eluso ;* et je serais fort disposé à croire que *Primuliac* est aujourd'hui le village de *Montclar (Mons Clari),* à quelque distance de Villefranche, près du canal. Le nom de *Saint Clair* aura fait oublier *Primuliac* et l'aura remplacé. Toutefois, je dois ajouter qu'au mois d'avril 1851, je me rendis à *Montclar* pour y recueillir les traditions locales, interroger le jeune curé, etc.; et que *Saint-Clair* est aujourd'hui totalement oublié à *Montclar*, joli village bâti sur un coteau. Mais pourtant ce ne serait pas là un motif de dédaigner la conjecture, qui, au demeurant, n'est qu'une conjecture.

De la sorte, le prêtre et le diacre dont parle Sulpice Sévère dans ses dialogues seraient le curé d'*Eluso* et son diacre.

Ce m'est une occasion de faire remarquer que Sulpice

(1) Il est tout naturel que *Bram* ait été l'entrepôt de l'intendant d'Ausone (*Tarnim et Garumnam permeat). Oppidum* est Carcassonne. L'épitre XXIII d'Ausone (non point XXIV) n'est pas plus concluante. L'itinéraire de saint Paulin est très-vague: Il quitte l'Espagne, *Taberlica jam tenet arva* (peut-être Tarbes??), *Hebromagi jam tecta subit; jam prædia fratris vicina ingreditur,* etc. Il ne s'embarque donc pas à *Hebromagus,*

Sévère, appartenant au diocèse de Toulouse, met *Gavidius* au nombre des évêques de cette ville : « *Hoc* » *ego Gavidium episcopum nostrum...... referre solitum audivi ;* » et que, d'après ce même Sulpice Sévère, *Gavidius*, succédant à *Rhodanius*, aurait honoré de son amitié l'historien de saint Martin. *Gavidius* a dû être remplacé par *Silvius* (1), *Silvius* par *Exsuperius*. Une lecture attentive de Sulpice Sévère révèle de graves dissentiments entre ce dernier et saint *Exsupère*. Ce n'est pas que Sulpice Sévère nomme saint *Exsupère* ; mais il le désigne, le signale, le poursuit de cruelles insinuations. La vie de *Vigilance*, les lettres de saint *Jérôme*, la lettre du pape *Innocent* à *Exsupère*, l'évêque de Toulouse (*Sacrosancta concilia*, Paris, 1671, p. 1253), etc., *Gennade*, etc., comparés aux ouvrages de Sulpice Sévère, jetteront un jour tout nouveau sur le caractère bouillant, passionné, acariâtre du Salluste chrétien.

M. Souiry, s'il m'en croit, reverra avec soin sa notice sur Sulpice Sévère (p. 145), etc., accordera moins de confiance au traducteur Godescard, et se procurera l'édition de Sulpice Sévère donnée par le père de Prato. Cette édition est rare et chère ; mais quand on la possède, on ne regrette ni sa peine ni son argent. Je mets, de mon côté, à sa disposition mon édition manuscrite des lettres attribuées à Sulpice Sévère, complétant les deux volumes in-4° du père de Prato. Après avoir collationné ces lettres sur les manuscrits du Vatican et les vieilles éditions, je les ai commentées et expliquées en latin, etc. Ce travail sera-t-il jamais publié? En attendant, notre compatriote le pourra consulter, s'il l'a pour agréable.

Les meilleures éditions de Sulpice Sévère sont : 1° celle de *Plantin*, 1574, in-8° ; 2° celle du père de Prato, Vérone, 1741—54, 2 vol. in-4°. Les deux seules éditions complètes sont celle de Leipsick, 1709, un vol. in-8°, et celle de Paris, 1847—48, 2 vol. in-8°. *Hornius* a donné trois éditions, dites *Variorum*, de Sulpice Sévère ; la moins mauvaise des trois est celle de

(1) Voyez *Gallia christiana*, t. XIII, p. 5. *Hist. gén. du Languedoc*, t. I, p. 637. *Tillemont*, *Hist. Eccl.*, t. 10.

1676. Toutes les trois, du reste, ont été flétries par la sacrée congrégation de l'*Index*: « *Georgii Hornii commentaria in S. Severum omnino prohibentur in* » *indice Romæ impresso*, 1681. »

La franchise que j'ai montrée jusqu'ici, en appelant l'attention de M. Souiry sur les lacunes de la partie historique et bibliographique de ses *études*, me sera un garant de la sincérité des éloges que je réserve à la partie littéraire : les traductions, les analyses, les notes, trop rares et trop succinctes.

Et d'abord, pourquoi *analyser*, *abréger*, quand on peut tout donner ? M. Souiry écrivait de Bordeaux, le 15 avril 1857 : « J'ai des matières prêtes pour compléter entièrement les deux volumes. J'avais mis de côté » le poème XX, à cause de certains passages qui me » semblaient de mauvais goût, l'épithalame de Julien » et d'Ia, dont quelques expressions latines m'avaient » offusqué ; six fragments de panégyriques décousus, » hâchés, dont le sens me paraissait très-difficile à saisir. J'avais aussi négligé *Poema I ad uxorem*, et » *Poema II*, *de nomine Jesu*, parce que ces deux » ouvrages n'étaient pas généralement attribués à la » plume de saint Paulin. J'ai repris ce travail et je l'ai » terminé. Je pourrais donc ajouter au deuxième volume » neuf cent soixante-cinq vers. Le premier recevrait » aussi une assez notable augmentation. J'y ajouterais » les deux lettres *ad Marcellum*, et *ad Celantiam*, etc. »

Voici ma réponse : « Un bon livre ne saurait être trop » complet. Mettez 600 pages à chacun des deux volumes, 700 s'il le faut, et élevez un *monument*. Les » intérêts matériels se concilieront avec l'avantage de la » religion, avec la tendresse qu'un auteur a pour son » œuvre, mieux que vous ne l'augurez dans votre extrême modestie. Craignez-vous donc de populariser » les Pères de l'Eglise ? Plus les Pères de l'Eglise seront » lus, même dans des traductions, plus ils seront goûtés, plus ils ramèneront d'âmes à Dieu ! Plus ils étonneront, par leur ampleur, leur majesté, leur grandeur, » le monde qui ne les connaît pas assez. Il y a même là » un avantage : la traduction couvre les vices d'une langue en décadence pour ne laisser voir que l'éclat de la

» pensée, la régularité du plan, la sublimité des senti-
» ments. »

Ainsi donc, sans examiner si tel ou tel fragment aurait été préférable à tel ou tel autre, je demande à M. Souiry un saint Paulin complet, latin-français.

Nous gagnerons ainsi une bonne édition latine (un traducteur est généralement, *et pour cause*, un habile éditeur), et une bonne traduction française du saint évêque de Nole.

En effet, les traductions de M. Souiry sont élégantes et fidèles. Et pourtant ce n'est pas petite difficulté que d'interpréter un écrivain qui parle deux langues : la langue du siècle d'Auguste, le jargon du cinquième siècle. Car si les fortes études de saint Paulin en font un contemporain de Virgile, la société où il vit a vu Rome saccagée par Alaric. M. Souiry, toutefois, a triomphé de ces obstacles; et son style simple, clair, noble, nullement recherché, marche d'un pas sûr et léger. Quand on lit son livre, on ne s'aperçoit pas qu'on lise une traduction; quand on le compare au texte latin, on trouve partout exactitude et fidélité; et c'est à peine si l'on a l'occasion de hasarder quelques observations.

Je prends un passage à l'aventure :

*Pauperis ut placeat carum tibi munus amici,*
*Munera ne reputes, quæ mittis ditia nobis.*

(Tome II, p. 5.)

Je pense qu'il faut, pour le sens, rapporter *charum* à *amici*, et *pauperis* à *munus*. *Munera ne reputes* signifie, tout simplement, *ne songe pas aux présents*. *Ditia* est ainsi opposé à *pauperis*. *Mittis*, comme *pempo*, en grec, à cette époque, signifie *offrir*. Ainsi donc je traduirais : « *Agréez les modestes dons d'un* » *ami qui vous est cher, sans songer aux riches* » *présents que vous me faites*. » Voilà un petit *spécimen* des remarques que je pourrais hasarder, et auxquelles je n'attache pas plus d'importance qu'il ne convient, encore que ces légers détails ne soient pas non plus à négliger.

Les notes qui accompagnent la traduction ne sont peut-être pas assez développées, et contiennent trop d'érudition de seconde main. *Muratori, Crévier, Valmon-Bomare*, l'abbé *du Tems*, *Feller*, *Bouillet*, etc.,

ce ne sont point là des autorités. Ausone lui-même, quand il traduit le grec, n'est pas davantage une autorité. Ainsi t. II, p. 51, l'épigramme d'Ausone sur Némésis est la traduction d'un petit poème grec que les Anthologies nous ont conservé. Voyez Anthologie de H. Estienne (1566), p. 334 et 335.

La source devrait donc être indiquée : *Fonte græco poema cadit.*

Je lis (p. 157) : « Après avoir détaché et enlevé l'é-» corce de la tige du papyrus, on employait la partie » inférieure et spongieuse à faire des mèches de flam-» beaux. Antipater dit que ces mèches étaient enduites » de cire (Valmont-Bomare, *Dict. d'hist. natur.*) » Cette note est destinée à expliquer le vers de saint Paulin :

*Lumina ceratis adolentur odora papyris.*

Elle me semble incomplète et erronée.

Le trésor de Notre-Dame-du-Puy était, avant la révolution de 1792, un des plus riches de la chrétienté. On y voit encore aujourd'hui deux cierges qui ont servi à la dédicace de cette cathédrale, dont la fondation remonte au IXe ou au Xe siècle. Les cierges, formés de tuniques circulaires, superposées et alternées, de papyrus et de cire, remontent sans nul doute à une haute antiquité, témoin Antipater dans le recueil des petits poètes grecs. (*Auth. de H. Est.* p. 426).

« Ce flambeau de Saturne, fait de couches cylindri-» ques de cire, de typha, de jonc et de minces tuniques » de papyrus étroitement serrées, Antipater l'offre à » Pison et lui en fait hommage. Que si, après m'avoir » allumé, il adresse des vœux au Ciel, l'éclat dont je » brillerai lui sera un garant de l'accomplissement de » ses souhaits. »

Témoin deux épigrammes de l'Anthologie latine :

I.

*Lenta paludigenam vestivit cera papyrum,*
*Lumini ut accenso dent alimenta simul.*

II.

*Ut devota piis clarescant lumina templis,*
*Niliacam texit cerea lamna budam.*

Témoin le scholiaste de Juvénal parlant des chrétiens:

« *Quos Nero tæda, papyro et cera supervestiebat,*
» *et sic ad ignem admoveri jubebat, ut melius ar-*
» *derent.* »

Certes Valmont-Bomare citait lui-même Antipater de confiance! Mieux vaut parler pièces en main; et M. Souiry me comprend à demi-mot.

Avant de terminer, j'ajouterai : — Pourquoi prendre une si étrange devise? « *Mundus nos non amat, sed* » *amat Christus.* » Le monde est plus juste, plus équitable, plus chrétien qu'il ne semble l'être, et surtout il estime les hommes qui, comme M. Souiry, décorent et embellissent, si l'on peut ainsi parler, les vertus sacerdotales du lustre des bonnes études et de la science des antiquités ecclésiastiques; il les honore et il les aime.

Quant à certain historien, auteur d'un essai sur saint Paulin de Nole (essai que je voudrais bien connaître et posséder), espérons qu'il s'amendera; et, en attendant, rappelons-nous le mot de l'Ecriture : « *Charitas patiens est.* » Rappelons-nous surtout la jolie anecdote racontée par Sulpice Sévère (édit. de Paris, t. I, p. 424) à saint Paulin, et adoptons-en l'esprit :

« Un certain Polémon, appesanti par le vin, au sortir
» d'une orgie prolongée jusqu'au jour, errait ça et là.
» C'était à l'heure où les auditeurs se rendaient en foule
» à l'école de Xénocrate. Il entre lui aussi, et s'assied
» impudemment au milieu de la docte assemblée, le
» front ceint d'une couronne et le cerveau troublé par
» de copieuses libations. L'auditoire murmure; mais le
» maître, sans témoigner la moindre émotion, traite de
» la tempérance et de la sobriété dans un discours élo-
» quent et persuasif; et la leçon produisit si bon effet,
» qu'elle métamorphosa tout-à-coup Polémon en un au-
» tre homme. Et grâce à la douce indulgence de Xéno-
» crate, un glorieux changement de vie effaça jusqu'au
» souvenir des désordres passés, et un illustre adepte fut
» conquis à la science et à la vertu. »

**HERBERT,**
**Professeur de rhétorique au lycée de Rodez.**



# PREMIÈRE EXCURSION SCIENTIFIQUE (1).

## VISITE AU BASSIN HOUILLER DE DECAZEVILLE ET D'AUBIN.

*SOMMAIRE.* — Considérations générales sur l'exploitation de la houille. — Bassin houiller de Decazeville et d'Aubin. — Aspect général du terrain houiller. Roche dominante. Schistes argileux. Couches de houille. — Minérai de fer des houillères. — Porphyres intercallés dans le terrain houiller. — Nature de la houille. — Modes d'exploitation de la houille. — Du feu grisou. — Origine des combustibles minéraux. — Fossiles du terrain houiller. — Nouvelle théorie de la formation de la houille. — Epoques auxquelles se sont produits les dépôts houillers. — Conclusion.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'EXPLOITATION DE LA HOUILLE. — La houille est l'aliment principal de l'industrie : c'est l'élément vital des machines. Sans ce précieux combustible, le mouvement qui anime les usines s'éteindrait bientôt, et la vie se retirerait de ces grands corps, de la même manière que la privation de nourriture ôte aux animaux toute leur force et les fait bientôt périr d'inanition.

(1) Ces excursions scientifiques ont été rédigées dans le but de satisfaire à l'une des obligations imposées aux professeurs de physique des lycées, et qui consiste à faire visiter à leurs élèves un certain nombre d'établissements industriels. Comme je crois que c'est le meilleur moyen de faire comprendre aux jeunes gens l'utilité de la science et de les attacher de plus en plus à leur pays en leur faisant connaître les richesses qu'il renferme, je me suis empressé d'obéir aux prescriptions du ministre et de parcourir avec mes élèves les localités, intéressantes au point de vue industriel, qui nous environnent. Lorsque la distance nous a empêché de faire ces excursions ensemble, j'ai voulu encore leur inspirer le désir de visiter les parties les plus intéressantes de l'Aveyron, et j'ai cherché à appeler leur attention sur les objets qui ont quelque rapport avec nos études. Puissent nos efforts être couronnés de succès, et puissent ces excursions être de quelque utilité à la jeune et intéressante génération que nous initions actuellement à l'étude des sciences et qui sera chargée plus tard d'exploiter les richesses abondamment répandues dans le sol natal.

Etre utile à mes élèves et au pays qui m'a accueilli avec bienveillance, telle est mon unique ambition.

On conçoit d'après cela que l'on doive attacher la plus grande importance à connaître les localités dans lesquelles on rencontre de la houille, à étudier la disposition qu'elle affecte dans le sein de la terre et la manière dont on parvient à l'extraire. Heureusement nous nous trouvons dans un département où il nous sera facile de nous livrer à cette étude, et nous pourrions même rencontrer le terrain houiller en exploitation à peu de distance de Rodez. Cependant nous porterons plus loin nos pas, et nous irons visiter de préférence le bassin de Decazeville et d'Aubin, parce qu'il est le plus important et qu'il alimente deux grands établissements industriels qui lui doivent leur prospérité, et, en outre, parce que nous pouvons étudier sur une plus vaste échelle les divers phénomènes géologiques qui ont modifié le terrain houiller en relevant ses couches et en intercallant entre elles différentes roches ignées et en particulier des porphyres.

Avant de décrire les lieux que nous nous proposons de visiter ensemble, je vous exposerai quelques considérations générales qui serviront en quelque sorte de préliminaire à l'excursion que nous devons faire, et après avoir appelé votre attention sur les différentes théories, à l'aide desquelles on se rend compte du mode de formation des houilles, je vous exposerai quelques idées qui me sont personnelles et que nous discuterons dans les localités mêmes que nous allons parcourir.

L'exploitation des mines de houille présente une des meilleures preuves de la puissance et du génie de l'homme qui, sans s'effrayer des obstacles qu'il rencontre à chaque pas, va chercher à des profondeurs énormes les combustibles qui ont été enfouis dans le sol depuis des milliers de siècles. Dans cette recherche, rien ne l'arrête, ni la profondeur à laquelle doit pénétrer la sonde avant de rencontrer le combustible, ni l'eau qui tend à envahir ses travaux, ni les éboulements qui se produisent sous ses pas, ni les explosions qui peuvent en un instant bouleverser ses galeries et l'ensevelir sous leurs ruines; il marche toujours en avant, et à chaque difficulté qu'il rencontre, il fait un nouvel effort. C'est, en définitive, l'homme qui triomphe et qui parvient à livrer à l'industrie le précieux combustible qu'elle réclame, et qu'il n'est parvenu à arracher du sein de la terre qu'au

prix des plus grandes fatigues et au milieu des plus grands dangers.

Dans cette lutte incessante de l'homme contre la nature, son esprit s'éveille, ses conceptions grandissent, et il trouve dans ce travail souterrain le calme nécessaire aux réflexions qui engendrent les grandes découvertes. Aussi est-ce à l'exploitation des mines qu'il faut attribuer la plus grande part dans les inventions merveilleuses de notre époque.

C'est le besoin d'enlever les eaux qui s'accumulent toujours en grande quantité dans les travaux des mines qui suggéra, en 1689, à Savery l'idée de construire une machine à vapeur pour s'acquitter de ce travail. Un peu plus tard, en 1705, c'est Newcomin qui continue l'œuvre de Savery et invente la machine atmosphérique, laquelle est appliquée également à l'épuisement des eaux. Depuis cette époque, il n'est pas un perfectionnement de la machine à vapeur qui n'ait eu sa source dans le besoin de répondre aux exigences des mineurs, exigences qui devenaient d'autant plus grandes que leurs travaux atteignaient à de plus grandes profondeurs.

De nos jours même, les machines à vapeur les plus perfectionnées, celles qui rendent la plus grande quantité de travail pour un poids donné de houille, sont les machines employées à l'épuisement des mines de Cornouailles, et dans lesquelles on remarque des corps de pompe d'une dimension telle que le piston qui se meut dans leur intérieur a près de 3 mètres de diamètre et développe une force égale à celle de 600 chevaux. C'est la plus grande force que la vapeur ait mis au service de l'industrie.

C'est dans l'intérieur des galeries de mines que furent inventés les premiers chemins de fer, et c'est pour le service des houillères que fut construite la première locomotive. C'est en 1700 et dans les mines de Newcastle que furent posés sur des traverses en bois les rails sur lesquels les wagons, chargés de houille, purent glisser avec facilité et être amenés, sans de grands efforts de traction, du fond des galeries les plus profondes jusqu'au puits d'extraction. Le premier chemin de fer qui ait été construit en France, celui de Saint-Etienne à Andrezieux et que l'on prolongea plus tard jusqu'à Lyon,

n'était destiné à l'origine qu'à transporter les charbons de la Loire jusqu'aux lieux de consommation ; et la première locomotive qui fut construite vers 1810 n'avait été faite que pour traîner à sa suite de nombreux convois de charbon. Tous les détails de construction, tous les perfectionnements apportés aux chemins de fer n'ont eu qu'un but : celui de faciliter le travail du mineur, et cette belle invention est sortie de l'intérieur des mines sans nom d'inventeur, et comme pour rendre témoignage du génie d'invention des hommes employés aux rudes travaux de l'extraction des combustibles.

Mais ce n'est pas seulement contre l'envahissement des eaux et les fatigues des transports que les mineurs ont eu à lutter : une difficulté plus grande et plus redoutable les attendait au milieu de leurs travaux. Les galeries qu'ils creusent avec tant de peine au milieu du combustible se remplissent quelquefois d'un gaz explosif, auquel la lampe qui les guide suffit pour mettre le feu. Lorsque cette circonstance se présente, il se produit une violente détonnation qui détruit les travaux, renverse les hommes et les ensevelit sous des décombres. C'est pour prévenir ces accidents qui avaient occasionné la mort d'un grand nombre de mineurs, que fut inventée la lampe de Davy, instrument que l'on peut plonger tout allumé dans un mélange explosif sans déterminer son inflammation.

Au milieu d'une multitude de causes qui tendent à vicier l'air qui circule dans les galeries, on s'étonnerait, avec raison, que le mineur pût y exercer son industrie en toute sécurité, si l'on ne savait qu'il a inventé pour l'aérage des mines diverses machines très-ingénieuses et qui lui procurent à des profondeurs de plusieurs centaines de mètres un air pur et fréquemment renouvelé.

Enfin le mineur a su rendre les procédés d'abattage si rapides, il a su donner aux appareils d'extraction une si grande puissance, qu'un seul puits peut envoyer par jour à la surface du sol plus de 6,000 hectolitres de houille extraits d'une profondeur de 3 à 400 mètres.

Comme l'industrie du mineur doit fournir à toutes les autres industries le combustible qu'elles réclament, les besoins augmentant de jour en jour, l'on voit que non-seulement les anciens travaux sont creusés plus profon-

dément, mais encore de nouveaux puits sont ouverts, et des recherches sont faites de tous côtés. Pour donner une idée de l'importance de ces travaux, nous dirons que dans le seul département de la Loire on extrait annuellement deux millions de mètres cubes de houille d'une profondeur moyenne de 200 mètres, sans que rien signale à l'extérieur le travail incessant qui s'opère dans l'intérieur du sol. Tous les bassins houillers de la France profitent du grand mouvement industriel qui a lieu à notre époque, et l'extraction de la houille qui ne s'élevait en 1830 qu'à 1,300,000 tonnes dépasse aujourd'hui 4,000,000 de tonnes.

En présence d'une consommation qui tend toujours à augmenter, on est conduit à se demander si les richesses minérales enfouies dans le sol de la France pourront suffire pendant longtemps encore aux besoins de l'industrie. On peut heureusement envisager l'avenir sans crainte lorsqu'on voit un département tel que celui de l'Aveyron, dont le sol est sans doute recouvert dans une grande partie de son étendue par ce précieux combustible, n'être encore exploité que dans un petit nombre de points, et attendre encore les chemins de fer qui lui permettront d'exporter au loin la houille que l'on n'extrait actuellement que pour les besoins de l'industrie locale. Dans quelques années le sol de l'Aveyron aura été exploré dans toutes ses parties, des chemins de fer relieront ses bassins houillers aux grands centres de consommation, son industrie métallurgique aura pris un développement proportionné à celui des autres parties de la France. A cette époque peu éloignée de nous, le département que nous habitons aura changé d'aspect : l'agriculture ne sera plus sa seule ressource : l'industrie viendra faire affluer ses trésors vers cette partie de la France qui avait été jusqu'ici un peu déshéritée de la fortune. Saluons d'avance cet avenir qui nous paraît très prochain, et constatons dès à présent les travaux qui ont été faits, ceux qui sont en voie d'exécution, ainsi que les études qui restent à faire pour établir d'une manière certaine que le département de l'Aveyron n'a rien à envier à ceux qui sont le mieux dotés sous le rapport du combustible, et qu'il possède en outre une grande richesse minérale.

---

Le département de l'Aveyron, un des plus étendus de la France, est aussi un de ceux qui renferment une plus grande quantité de combustibles. Les terrains qui contiennent ces précieux dépôts forment une série de petits bassins distribués sur deux zônes à la limite des terrains primitifs et des terrains secondaires. Ces bassins qui, au premier abord, paraissaient isolés, se rattachent évidemment les uns aux autres lorsqu'on examine les rapports de caractère et de position que présente le terrain houiller partout où il se montre à découvert. Cependant on est dans l'usage de diviser en deux bassins le terrain houiller que l'on trouve dans l'Aveyron, l'un situé à l'extrémité N.-O. du département et au centre duquel sont construites les usines de Decazeville et d'Aubin; l'autre qui suit la vallée de l'Aveyron dans une étendue de 36 kilomètres environ, depuis Sansac jusqu'à une petite distance de Sévérac-le-Château. Le premier de ces bassins étant le plus étendu, celui qui fournit de la houille de meilleure qualité et qui est exploité sur une plus vaste échelle, est naturellement celui qui doit attirer en premier lieu notre attention. Aussi commencerons-nous nos études industrielles par l'examen des particularités que présente ce vaste dépôt de combustible d'où l'on extrait par jour plus de 500 tonnes de charbon pour le service des usines.

Bassin houiller de Decazeville et d'Aubin. — Ce bassin est situé, ainsi que nous venons de le dire, à l'extrémité N.-O. du département. Sa forme est à peu près celle d'un triangle dont la superficie est de 40 kilomètres carrés. Cette vaste étendue de terrain a été divisée en plusieurs parties qui ont formé autant de concessions. Dans l'état actuel, la houille est exploitée dans 15 concessions, dont 6 appartiennent à la compagnie de Decazeville, 5 à l'usine d'Aubin, et les quatre autres, à la verrerie de Penchot, au vicomte Decazes, et à quelques autres propriétaires.

Jusqu'au commencement de ce siècle, l'extraction de la houille a été peu considérable; elle ne servait en effet qu'à alimenter la consommation locale qui était très-faible dans un pays entièrement boisé. Ce n'est qu'en 1827, époque à laquelle fut fondée l'usine de la Foré-

zie, dépendance actuelle de l'usine de Decazeville, que cette extraction s'est accrue suivant une progression rapide.

On lit dans l'ouvrage publié l'an X par M. Monteil sur le département de l'Aveyron, que toutes les mines du bassin d'Aubin fournissaient à cette époque 36,526 hectolitres de charbon, savoir :

| | |
|---|---|
| Consommés sur les lieux........... | 21,522 hect. |
| Transportés dans le département.... | 3,592 |
| Embarqués sur le Lot............. | 11,412 |
| Total................ | 36,526 hect. |

En 1831, époque à laquelle trois hauts fourneaux étaient en activité à la Forézie, les seules mines de la compagnie de Decazeville fournirent 240,000 hectolitres de houille pour le service de l'usine, et depuis cette époque l'exploitation de la houille a suivi l'extension donnée à la fabrication du fer. En 1842, on exploitait pour les usines environ 2,500 hectolitres par jour, ce qui faisait 900,000 hectolitres par année ; et enfin à l'époque actuelle où l'on compte trois hauts fourneaux à la Forézie, six à Decazeville, six à Aubin, la quantité de houille extraite par année dépasse deux millions de quintaux métriques.

Aspect général du terrain houiller. — Le terrain houiller de l'Aveyron porte partout l'empreinte des révolutions qu'il aurait subies postérieurement au dépôt de la houille. La contrée dont il constitue le sol est formée d'une série de collines découpées par de profondes vallées qui se croisent dans tous les sens. La nature des roches qui composent ces collines varie peu. Elles sont généralement formées de couches alternatives de grès, de schistes argileux et de houille, dont le nombre et l'ordre de superposition est difficile à déterminer. Les couches de houille que l'on rencontre au milieu des grès et des schistes présentent des contournements brusques et nombreux et sont traversées par des failles multipliées. Au milieu de ces bouleversements qui ont agité la contrée, on reconnaît, à la suite d'un examen sérieux, une loi générale qui a présidé aux modifications que les couches de houille ont éprouvées. On voit, en effet, que

la direction des plis des couches a lieu du nord au sud, et on retrouve dans la plupart des exploitations qui ont été ouvertes dans le bassin d'Aubin le même nombre de couches de houille et la même direction. Il résulte de cette disposition que si on fait une coupe transversale dans le terrain houiller, en se dirigeant de l'E. à l'O., on obtient une série d'ondulations parallèles qui vont en diminuant d'amplitude à partir du centre, et qui se terminent du côté de l'E. sur les serpentines du Puy de Vole, et du côté de l'O. sur les granites et les gneiss qui forment l'autre extrémité du bassin.

Dans l'impossibilité où nous sommes de tracer la série continue et complète des assises, dont l'ensemble constitue la formation houillère du bassin de Decazeville et d'Aubin, nous allons nous borner à l'étude des principales roches qui constituent ce terrain.

Roche dominante. — La roche dominante dans le terrain houiller de l'Aveyron est le grès à grains fins. Il se trouve sur une épaisseur considérable et alterne avec les schistes argileux et micacés, ainsi qu'avec les argiles schisteuses. Outre ce grès à grains fins, on trouve à la partie inférieure du terrain houiller un grès à gros grains composé de noyaux quartzeux granitiques, filospathiques et schisteux, liés par un ciment plus ou moins argileux et qui généralement est peu apparent. Les blocs de granit qui sont disséminés à l'état de fragments dans l'intérieur de ce grès acquièrent quelquefois un volume considérable; il en est dont les dimensions excèdent plusieurs mètres cubes. Quelquefois ces fragments présentent des arêtes arrondies comme s'ils avaient été transportés par les eaux; d'autres fois les arêtes sont vives, et ils paraissent avoir été enfouis à peu de distance de la roche dont ils faisaient partie. Quelquefois ces grès passent à l'état de poudingues, et ils sont alors formés de très gros galets de granite à peine liés entre eux par un léger enduit de grès à grains fins, ce qui donne à cette roche l'apparence d'un granit fendillé. Au-dessus de ce poudingue s'en trouve un second qui, au lieu de fragments de granit, contient des galetz de quartz blanc laiteux, dont les dimensions varient entre la grosseur d'une noix et celle d'un œuf. Cette variété de poudin-

gue que l'on rencontre sur toute la lisière du terrain houiller se trouve en couches puissantes auprès d'Aubin où elle est située à la limite inférieure du terrain houiller.

Le grès à grains fins qui forme les assises supérieures du terrain houiller contient des parties charbonneuses et des empreintes végétales ; on peut le débiter en blocs très-volumineux, à l'aide desquels on fait de très-belles pierres de taille.

Des schistes argileux. — Nous avons dit que les couches de grès houiller alternent avec des couches de schiste, à la vérité moins puissantes que celles du grès houiller. Ces schistes enveloppent de toute part les couches de houille dont ils forment le mur et le toit, et ils recouvrent également les couches de fer carbonaté qui s'y trouve disséminé en rognons nombreux qui constituent des lits presque continus. C'est dans cette roche que se trouve la plus grande partie des empreintes végétales qui caractérisent toutes les formations houillères. Ces schistes sont ordinairement fissiles, ils sont tendres, quelquefois onctueux au toucher : leur couleur est grise et d'autant plus foncée qu'ils sont plus rapprochés de la houille.

Des couches de houille. — Une des particularités les plus remarquables que présente la houille contenue dans le sol de l'Aveyron, c'est la grande épaisseur des couches qu'elle forme. Presque toutes les mines du bassin de Decazeville sont ouvertes sur une couche très épaisse, subdivisée en trois veines distinctes par des bancs de schistes intercalés. Les bancs qui séparent ces veines ont des épaisseurs très irrégulières, quelquefois ils deviennent tellement minces que les trois veines ne paraissent plus en former qu'une seule qui atteint alors une épaisseur de 30 m, tandis que dans d'autres points cette même couche ne possède plus qu'une épaisseur de 10 m. Les deux veines inférieures n'éprouvent pas cette grande différence dans leur épaisseur ; la seconde a constamment 7 m de puissance, et la troisième seulement 3 m.

Une circonstance particulière vient encore augmenter la puissance de ces couches déjà si épaisses par elles-mêmes. La couche supérieure forme en quelques points

un pli en forme de selle. Ce pli est accompagné de glissement, en sorte que les deux parties intérieures de la couche de houille se touchent sur une certaine longueur, de telle sorte que son épaisseur se trouve doublée.

C'est en raison de ce plissement des couches de houille joint à leur grande épaisseur que l'on a pu pratiquer plusieurs puits dans la houille elle-même, lesquels atteignent déjà des profondeurs considérables. C'est ainsi que, dans la mine de Lacaze, l'un des puits intérieurs servant à l'exploitation a déjà atteint la profondeur de 83$^{m}$ sans sortir de la houille, et la couche de Lagrange, exploitée près de Decazeville, peut être citée comme le massif de combustible minéral le plus puissant que l'on connaisse. Sa puissance serait, d'après MM. Cordier et Dufrenoy, d'environ 103$^{m}$.

Outre la couche principale subdivisée en trois veines et dont nous venons de parler, il existe encore deux autres couches de houille, l'une qui affleure au N. du bassin et qui est connue à Miramont, et enfin une troisième couche inférieure à la précédente, et qui en est séparée par un banc de poudingues quartzeux de 15$^{m}$ de puissance. La puissance de ces couches varie entre 2$^{m}$ et 8$^{m}$. Presque toutes sont exploitables et fournissent un combustible de bonne qualité, léger, brillant, brûlant avec flamme et sans odeur. Quelques couches cependant sont pyriteuses et maigres.

En résumé, le nombre des couches de houille que l'on a reconnues dans le bassin de Decazeville se bornent à trois : la couche supérieure qui est la plus puissante et qui se subdivise elle-même en trois parties séparées l'une de l'autre par des couches d'argile, et enfin deux autres couches beaucoup moins riches que les précédentes et qui se trouvent à un niveau beaucoup inférieur, et qui se subdivisent elles-mêmes en plusieurs localités.

Minérai de fer des houillères. — Le bassin de Decazeville ne contient pas seulement ces couches de houille dont l'épaisseur dépasse celles des assises de combustible les plus puissantes que l'on connaisse ; il renferme, en outre, des couches nombreuses de minérai de fer, de telle sorte que la nature a réuni en ce point du globe le minérai à côté du combustible qui doit servir à le transformer en fer.

Ce minérai de fer des houillères se présente sous deux formes tout-à-fait distinctes, tantôt en rognons, tantôt en couches. Le minérai en rognons est le plus pur et le plus riche, mais sa présence n'est pas constante : il est disséminé dans les schistes qui avoisinent la houille et se trouve quelquefois dans la houille elle-même.

Le minérai en couches est plus régulier, et son exploitation sous ce rapport est plus avantageuse que celle du minérai en rognons ; mais le fer qu'il produit est de moins bonne qualité. Cette dernière sorte de minérai forme une couche régulière qui est supérieure à la grande veine de la houille. On la trouve sous cette position à Combes et à Tramont, où on l'exploite au moyen de puits et de galeries. Cette couche de minérai n'est pas uniforme dans toute son étendue : sa puissance est de 4$^{m}$ à Combes, mais elle se réduit à un mètre sur une partie de sa longueur. Outre l'irrégularité de son allure, le minérai de fer en couches en offre dans sa richesse, ce qui tient à ce que les minérais de ce genre ne sont autre chose que des couches de grès ou d'argile plus ou moins imprégnés de carbonate de fer. Le minérai en couches est schisteux et d'un gris foncé avec des veines noires, charbonneuses, qui lui donnent une texture rubanée. La richesse moyenne est de 27 p. °/₀, tandis que le minérai en rognons produit jusqu'à 40 °/₀.

Une troisième variété du même minérai se trouve encore dans le terrain houiller, mais elle est plus rare que les précédentes. Elle consiste en rognons analogues à ceux qu'on trouve disséminés dans les marnes du lias. Ceux-ci sont composés de couches concentriques, compactes, très-distinctes, quelquefois de couleur variée, le plus souvent rouges ou jaunes, enveloppant un noyau argileux d'un gris jaunâtre. Cette variété se trouve dans les schistes et les grès schisteux.

Les gisements de minérai de fer qui forment les concessions de la compagnie de Decazeville sont assez considérables pour pouvoir alimenter pendant plusieurs années un nombre de hauts fourneaux plus considérables que ceux qui existent actuellement dans l'Aveyron. Le nombre des concessions de ce minérai faites à la compagnie de Decazeville se trouve inscrit dans le tableau suivant :

| DÉSIGNATION DES MINES. | | NATURE du minérai. | RICHESSE moyenne. | COUCHES DES MINES. Nombre. | Iuclinaison. | Puissance. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Lassale | Lagrange | Fer carbonaté compacte. | 40 0/0 | 1 | 80° | 2 à 6 m. |
| | Lasalle | | 42 | 1 | 28 | 0,25 à 1 |
| | Lacaze | | 42 | 1 | 28 | 0,25 à 0,50 |
| Bougnères | Trépalou | | 41 | 1 | 25 | 0,25 à 0,50 |
| | Bouquez | | 41 | 1 | 0 à 90 | 0,25 à 0,50 |
| | Saint-Roch | | 41 | 1 | 0 à 90 | 0,25 à 0,50 |
| | Cahuat | | 41 | 1 | 0 à 90 | 0,25 à 0,50 |
| L'Hermie | L'Hermie | | 41 | 1 | 65 | 0,25 à 1,50 |
| Fontaynes | Fontaynes | | 50 | 1 | Inconnu. | 0,50 à 0,80 |
| Tramont | Tramont | | 40 | 1 | 20 à 50 | 2,50 à 0 |
| | Planconie | | 40 | 1 | 20 | 1 à 1,50 |
| Combes | Combes | | 40 | 1 | 80 | 3 à 5 |
| | Combes | | 25 | 3 | 25 | 1,50 à 0 |
| | Combes | | 40 | 1 | 75 | 5 à 0 |
| Gua | Gua et Cédolie | | 25 | 2 | 80 à 20 | 5 à 6 |
| | Gua | | 30 | 2 | 30 | 4 à 0 |
| Mas-de-Mouly | | | 40 à 30 | 3 | 25 | 1,05 à 0,05 |
| Cransac | Pélonie | | 35 | Boules | 25 | 2 à 0 |
| | Cransac | | 40 | Rognons. | • | 0,25 |
| Lavaysse et Peyrolles | | | 40 | » | • | • |

A ces diverses concessions que l'op désigne actuellement d'une manière générale sous le nom de concession d'Aubin, nous pourrions ajouter une autre concession dite de Fraux et Trépalou, mais elle paraît stérile et a été complétement abandonnée.

Toutes ces concessions ne sont pas actuellement exploitées; on extrait principalement le minérai de fer de Combes et de Tramont. Le prix de revient du minérai extrait de ces mines est en moyenne de 5 fr. le mètre cube à Combes, et de 5 fr. 10 c. à Tramont, qui est éloigné de l'usine d'environ 2 kilomètres.

PORPHYRES INTERCALLÉS DANS LE TERRAIN HOUILLER. — Les porphyres que l'on trouve intercallés dans le terrain houiller de l'Aveyron et qui en sortant du sol ont bouleversé les couches de ce terrain à une époque postérieure à son dépôt, sont de deux espèces : les uns, de couleur rougeâtre, sont feldspathiques, et les autres, verts et quelquefois noirs, contiennent des cristaux d'albite. Ces feldspath noirs renferment aussi quelquefois des cristaux de feldspath lamelleux de mica vert, et ils ont alors beaucoup d'analogie avec la serpentine. Ces porphyres noirs forment quelquefois des masses

fort considérables. C'est ainsi qu'on les trouve intercallés en grande abondance dans les couches de houille de Lagrange, où on les a reconnus sur une longueur horizontale de 150 mètres et une hauteur verticale de 60 mètres. Ces couches de porphyre n'ont pas la régularité des roches propres au terrain houiller, elles présentent fréquemment des solutions de continuité, et tantôt elles brisent les couches de houille, tantôt elles s'y intercallent en assises parallèles.

NATURE DE LA HOUILLE. — La nature de la houille n'est pas la même dans tout le bassin de Decazeville; celle qu'on extrait de la couche supérieure fournit un combustible d'excellente qualité et comparable sous tous les rapports à celui de Saint-Etienne.

Les analyses suivantes dues à M. Regnault se rapportent à deux des principaux charbons de ce bassin, savoir : La houille de Lavergne (couche inférieure), et celle de Lagrange (couche supérieure).

La première dont la cassure est conchoïde a beaucoup d'éclat et donne un coke boursoufflé et léger. On la regarde comme peu propre à la fabrication du coke destiné aux hauts fourneaux, sans doute à cause de sa légèreté. Elle est composée de :

| | |
|---|---|
| Cendres ............. | 5 10 |
| Charbon ............. | 54 90 |
| Matières volatiles...... | 40 » |
| | 100 » |

Le charbon de Lagrange présente une structure schisteuse : il est formé de parties différemment éclatantes. Il donne un coke de bonne qualité que l'on emploie avec avantage dans le travail des hauts fourneaux. Il contient :

| | |
|---|---|
| Cendres.............. | 4 60 |
| Charbon............. | 61 20 |
| Matières volatiles...... | 24 20 |
| | 100 » |

Ces résultats nous prouvent combien étaient imparfaits les premiers procédés de carbonisation employés à

Decazeville et qui ne donnaient que 40 °/₀ de la houille employée.

---

MODES D'EXPLOITATION DE LA HOUILLE. — DIVERSES CIRCONSTANCES QUI PEUVENT SE PRÉSENTER. — On peut extraire la houille du sein de la terre par trois méthodes différentes qui toutes trois ont été mises en pratique à Decazeville. On peut exploiter à ciel ouvert, par galeries à niveau du sol, par puits et galeries souterraines.

Supposons une couche de houille horizontale, située à une certaine profondeur au-dessous du sol, et venant se terminer par une de ses extrémités à un escarpement auquel il est facile de parvenir : dans ce cas, on peut exploiter cette couche par l'une des trois méthodes que nous venons d'indiquer. Ainsi on pourra commencer par déblayer le terrain qui se trouve superposé à la couche, et lorsqu'on l'aura atteinte on extraira la houille à ciel ouvert. Plusieurs mines de Decazeville sont exploitées par cette méthode qui est généralement la plus économique lorsque le combustible ne se trouve pas enfouie à de trop grandes profondeurs. La mine de Lavaysse, qui renferme unecouche de 600 mètres de long, de 150 mètres de large et de 25 mètres de hauteur, est exploitée à ciel ouvert.

On aurait pu encore au lieu de déblayer le sol percer dans son intérieur un ou plusieurs puits, et lorsqu'on aurait atteint la houille y creuser des galeries dans l'épaisseur même de la couche. C'est ainsi qu'on opère dans le plus grand nombre de cas, et dans la mine de Lagrange on a creusé plusieurs puits pour atteindre le combustible que l'on exploite par galeries.

Enfin, il est des cas dans lesquels on peut attaquer la couche latéralement, c'est-à-dire au point où elle vient affleurer l'escarpement et pratiquer dans cette couche une galerie qui se trouve à peu près au niveau du sol. C'est ce qu'on a fait par exemple pour la couche n° 9, située entre Decazeville et Combes. Cette couche a 1,400 m de long et 25 m de puissance ; elle renferme cinq exploitations bien distinctes parmi lesquelles les galeries de roulage n° 9. La galerie de Bourran, celle du Pont sont percées toutes au niveau du sol.

Nous avons supposé une couche de houille horizontale et située à une faible profondeur, c'est le cas le plus simple et qui se présente quelquefois ; mais en général et surtout dans le bassin de Decazeville les couches de houille n'ont pas conservé cette allure, elles sont souvent redressées, brisées, contournées, et ces différentes circonstances présentent des difficultés d'exploitation sur lesquelles il est important de fixer l'attention.

Les dépôts houillers tels que nous les observons aujourd'hui n'ont plus la forme et n'occupent plus la position qu'ils avaient au moment de leur formation. Les terrains qui les renferment ont en effet été soumis à une multitude de perturbations produites par des soulèvements, des pressions dans tous les sens, des éruptions de matières incandescentes. Aussi, au lieu de trouver des couches de combustible continues et horizontales, on ne rencontre presque jamais que des couches redressées, contournées sur elles-mêmes, le plus souvent brisées, se renflant en certains points, diminuant dans d'autres, et venant même à disparaître complétement au moment même où rien ne portait à prévoir cette disparition.

Au milieu de toutes ces complications, il est bien difficile de se reconnaître, et il faut toute la science de l'ingénieur pour parvenir à reconstituer par la pensée la couche de houille telle qu'elle existe dans le sein de la terre, afin de pouvoir guider le mineur dans son travail souterrain. Pour atteindre ce but, il faut que l'ingénieur connaisse les divers accidents qui peuvent affecter les couches de combustible, et qu'il puisse, d'après la disposition des couches en exploitation, indiquer le lieu où doivent se retrouver les tronçons épars.

L'inclinaison est l'indice le plus général des perturbations qu'une couche a éprouvée : plus l'inclinaison est grande et plus la perturbation a dû être considérable. Il est très-rare de rencontrer des couches parfaitement horizontales ; celles qui paraissent affecter cette disposition sont encore inclinées d'un certain nombre de degrés, et il en est qui non-seulement deviennent verticales, mais qui encore se contournent sur elles-

mêmes , de telle sorte que le *toit* de la couche devient *le mur* et réciproquement.

Presque toutes ces perturbations se sont produites dans le bassin de Decazeville où l'on rencontre des couches de combustible dont l'inclinaison varie entre 30° et 90°. Telles sont en particulier les couches de Lagrange et de Palayret.

L'inclinaison d'une couche dans un sens en entraîne presque toujours une autre en sens inverse, et ces inclinaisons inverses sont raccordées entre elles par des plis d'un rayon plus ou moins grand. Une même couche peut donc présenter dans son parcours souterrain une série plus ou moins compliquée *d'allures différentes*. Ces allures étant définies par les inclinaisons et directions du plan de stratification, on distingue parmi ces allures, les *maîtresses allures*, c'est-à-dire celles qui se continuent sur de grands espaces , et les *allures secondaires* qui ne sont que passagères et déterminées par des accidents de détail.

Outre ces premiers accidents qui déterminent les conditions générales de l'*allure*, il en est d'autres dont les causes sont plus difficiles à apprécier parce qu'ils sont tout-à-fait locaux et qu'en outre ils interrompent la continuité des couches. Ces accidents doivent être rapportés à deux causes bien distinctes : l'une qui comprend les accidents qui n'affectent que l'épaisseur de la couche, et qui peuvent être attribués aux circonstances mêmes du dépôt, et sont en quelque sorte des vices de conformation ; l'autre comprend les accidents évidemment dynamiques et postérieurs au dépôt, accidents qui interrompent presque toujours le plan des couches.

Enfin, une couche de combustible peut être interrompue par des cassures, des fentes plus ou moins larges et qui constituent ce qu'on appelle *des failles*, *des brouillages*. Les failles et les brouillages sont toujours postérieurs aux dépôts et déterminent non-seulement des solutions de continuité, mais aussi des déplacements des parties brisées ou *rejets* qui dans les exploitations donnent lieu aux problèmes les plus difficiles et les plus coûteux à résoudre.

Ces accidents se reproduisent encore dans le bassin

de Decazeville. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que la grande veine, dont la puissance s'élève à 30 $^{m}$ au moins dans les mines de Serons et de Lagrange, se réduit à 10 $^{m}$ dans la plupart des autres exploitations. L'épaisseur considérable de la veine supérieure est encore augmentée par le pli en forme de selle qu'elle présente dans la mine de Lagrange. Ce pli est accompagné de glissement, de sorte que les deux parties intérieures de la couche se touchent sur une certaine longueur, et par suite l'épaisseur de la couche est doublée. Les travaux de cette mine ont, en outre, appris que la couche s'enfonce sous une pente très-rapide de l'Est vers l'Ouest et, à une certaine profondeur, les deux pans de la couche se séparent au niveau des travaux de Lacaze, situés à 27 $^{m}$ au-dessous de la mine de Lagrange. Il existe entre eux une masse de grès qui peut avoir 15 $^{m}$ de puissance.

Une fois la route tracée au mineur, ce dernier opère l'extraction du combustible au moyen de la pioche, du pic ou de la poudre, et abat la houille contenue dans la couche qu'il a devant lui. Lorsque l'abattage de la houille est devenu assez considérable, le mineur doit avoir soin d'étayer les parois latérales et le plafond au moyen d'un cadre en bois fortement consolidé et qui le met à l'abri des éboulements qui se seraient infailliblement produits sans cette précaution. C'est ainsi qu'en avançant successivement dans l'intérieur d'une couche de combustible, le mineur creuse une galerie qui est d'autant plus prolongée qu'il a rencontré plus loin la houille.

En poursuivant ainsi son travail, le mineur est exposé à rencontrer bien des obstacles; tantôt ce sont des roches excessivement dures qui viennent interrompre la continuité de la couche et contre lesquelles les attaques de la pioche sont impuissantes : il doit alors avoir recours à l'emploi de la poudre et faire éclater ces roches dont il transporte les fragments hors de la galerie. Heureux encore lorsque au milieu de ces ouvrages qu'il approfondit avec tant de peine il ne rencontre pas le grison.

Des gaz qui se dégagent de la houille. — Du feu grisou. — Les combustibles minéraux, lorsque leurs

surfaces sont mises à découvert par les travaux des mines, exhalent des gaz délétères dont l'abondance rend quelquefois l'exploitation des mines très-difficile. Au nombre de ces gaz se trouve l'hydrogène proto-carboné que les mineurs appellent *grisou* et qui se dégage de la surface de la houille qui vient d'être mise à nu. Celle-ci l'exhale avec un petit bruit semblable à celui d'un liquide en fermentation, et c'est ce qui a fait dire aux mineurs que l'on entend le *grisou*. En vertu de sa grande légèreté, le grisou s'élève vers les parties supérieures des mines, s'y accumule, se mêle à l'air et forme un de ces mélanges explosifs qui n'attendent pour éclater que la lampe du mineur qui va lui communiquer l'inflammation.

D'où provient l'hydrogène carbonné qui se dégage ainsi de la houille ? Cette question est encore loin d'avoir reçu une réponse complète. Nous pensons que la production de ce gaz inflammable est due à des réactions chimiques qui s'accomplissent au sein des masses de houille. Nous aurons bientôt occasion de faire connaître des réactions assez énergiques pour déterminer l'inflammation de la houille, et il n'est pas extraordinaire que cette élévation de température puisse opérer la distillation de la houille et déterminer la formation et le dégagement de l'hydrogène carboné. Quoi qu'il en soit de cette théorie, si la science n'est pas encore parvenue à rendre compte d'une manière complète des dégagements de l'hydrogène carboné, elle a cherché du moins à rendre ses effets moins dangereux, en mettant aux mains des mineurs des lampes qui ne peuvent pas communiquer l'inflammation à l'hydrogène carboné qui se trouve répandu dans une galerie. En entourant une lampe d'une toile métallique, on peut la plonger dans un mélange détonnant sans déterminer l'inflammation de ce mélange au dehors de la lampe. Cet effet est dû à la toile métallique dont les mailles, lorsquelles sont assez fines, refroidissent la flamme au point de l'empêcher de communiquer son inflammation aux couches qui sont extérieures à l'enveloppe métallique. Il résulte de cette disposition que lorsqu'on vient à plonger *une lampe de sûreté* dans un mélange détonnant, le gaz peut s'enflammer à l'in-

térieur, donner même naissance à une petite explosion capable d'éteindre la flamme de la lampe, mais l'inflammation ne se communique pas au dehors.

Cette lampe, dont l'invention est due au savant anglais M. Davy, et que l'on nomme généralement *lampe de Davy ou lampe de sûreté*, est en usage dans les exploitations houillères dans lesquelles le dégagement d'hydrogène carboné est abondant. Heureusement que le grisou se développe rarement dans les mines de l'Aveyron : aussi n'a-t-on pas besoin de recourir à l'emploi de la lampe de Davy : une lampe ordinaire suffit pour guider le mineur dans ses galeries souterraines, et les accidents sont cependant fort rares. Encore bien que les détonnations produites par le feu grisou ne soient pas aussi fréquentes qu'en Angleterre et dans le nord de la France, il ne faudrait pas croire que ce terrible phénomène ne se produise jamais dans le bassin de Decazeville : quelques accidents ont eu lieu et, s'ils ne sont pas plus fréquents, il faut sans doute l'attribuer à la bonne ventilation des houillères et au peu de profondeur des travaux qui rend leur aérage plus facile.

Origine des combustibles minéraux. — On a généralement attribué la formation des houilles a des dépôts végétaux qui se seraient opérés au sein des bassins ou lacs d'une certaine étendue et contenant de l'eau salée ou de l'eau douce. L'abondance des végétaux fossiles qui se trouvent situés dans les couches qui avoisinent les dépôts de combustibles, la succession de ces combustibles dans les différentes couches du globe qui forment une suite non interrompue depuis les anthracites, situés dans les couches les plus anciennes, jusqu'aux lignites, et même aux tourbes qui se trouvent dans les couches les plus modernes, les caractères minéralogiques qui de l'anthracite conduisent à la houille et de la houille aux lignites, et enfin de ces derniers aux tourbes, tout tend à prouver que la série des combustibles minéraux présente les mêmes résultats de végétation et de décomposition, se modifiant suivant les circonstances, dépendant des différents états du globe aux époques où se produisait cette végé-

tation. Pour arriver à bien connaître les conditions géologiques des gisements de la houille et à expliquer toutes les variations de l'allure des couches, il faut successivement étudier la formation de ces couches dans tous leurs détails théoriques.

Nous avons dit que les dèpôts de combustibles formaient des couches stratifiées et que les plans de stratification étaient parallèles aux plans des couches de schistes ou de grès qui comprennent les combustibles entre leurs assises ; il a fallu nécessairement que les phénomènes qui donnaient naissance aux combustibles pussent s'exercer sur des surfaces horizontales et plus ou moins couvertes d'eau. Nous sommes donc ainsi amenés à considérer l'origine de la houille comme sédimentaire, tant cette origine se trouve intimement liée à celle des dépôts qui lui servent de toit et de mur, ou qui se mélangeant avec les substances combustibles donnent lieu à des variétés terreuses. Mais ici, une différence fondamentale se présente. Les grès et les schistes houillers sont arénacés, c'est-à-dire formés des matériaux préexistants que les eaux enlevaient aux terrains émergés au-dessus des bassins du dépôt. C'est ainsi que nous y trouvons comme éléments constituants le feldspath, le quartz, le mica des terrains antérieurs. Mais pour les houilles il n'en est point ainsi. Qui aurait fourni aux eaux le carbone qui forme le trait principal et caractéristique de leur composition? Cette matière ne préexistait pas ; il faut donc admettre des phénomènes spéciaux qui donnent non-seulement l'explication du mode de formation des couches, mais jusqu'à l'origine des éléments constituants. Quant à ces éléments constituants, on les trouve dans la végétation qui s'est développée aux différentes époques géologiques, et la seule difficulté sérieuse qui se présente, c'est d'expliquer la manière dont ces végétaux ont pu être enfouis dans le sol et transformés en matières combustibles, présentant dans leur mode de dépôt les dispositions que nous avons déjà signalées.

Avant de chercher à nous rendre compte de la manière dont ces dépôts de combustibles se sont produits, nous allons auparavant étudier les empreintes végétales que l'on rencontre non pas au milieu des

houilles, mais dans les roches qui avoisinent ces dépôts de combustibles.

Les végétaux de l'époque actuelle ont été classés d'après leur mode de germination, condition qui détermine ensuite leur mode d'accroissement et, par conséquent, les plus grandes différences qui peuvent exister entre elles. Or, toutes les plantes à l'état embryonaire ont la forme d'une graine ou utricule qui, rencontrant en terre les conditions de chaleur et d'humidité qui lui sont nécessaires, se développe et pousse. La graine renferme dans son intérieur le végétal à l'état rudimentaire ou sous forme d'embryon : cet embryon est lui-même généralement accompagné d'un ou plusieurs appendices que l'on nomme cotylédons et qui renferment des substances nutritives absorbées par le végétal à l'époque où en raison de sa faiblesse il ne peut pas encore aller puiser dans le sol les éléments nécessaires à son développement. Lorsque l'embryon est accompagné d'un ou deux cotylédons, la plante est dite monocotylédone ou dicotylédone. Les plantes dicotylédones forment les trois quarts de la flore actuelle, et dans nos contrées tempérées elles dominent exclusivement. Les autres classes n'existent qu'à l'état herbacé. Or, parmi les végétaux houillers les tiges dicotylédones sont tout-à-fait exceptionnelles, et l'on a pu en citer à peine quelques exemples. Il existe une troisième espèce de plantes dont l'accroissement embryonnaire ne présente pas de parties distinctes et, par conséquent, n'ont pas de cotylédons, ce qui leur a fait donner le nom d'*acotylédones*. En Europe, les végétaux de ce genre sont herbacés : tels sont les mousses, les fougères, les lichens, les algues. Dans les contrées intertropicales, la famille des fougères atteint des dimensions beaucoup plus grandes, et leurs tiges ont quelquefois plus de 10 mètres de hauteur. Ces trois classes de végétaux sont représentées, dans les divers climats du globe, par des espèces très-distinctes, de telle sorte qu'on pourrait préciser les conditions de température d'une contrée d'après le seul examen des plantes qui en auraient été rapportées. Il en est de même pour les dépôts houillers : le premier caractère de la *flore-houillère* est son uniformité dans toutes les latitudes ;

le second est l'analogie qui existe entre cette flore et celle des régions les plus chaudes et les plus humides de l'époque actuelle. Ainsi, la plus grande partie de la *flore-houillère* est formée par les fougères et les familles voisines *acotylédones* qui constituent près des 5/6 des espèces. Quelques palmiers représentent les monocotylédones, et les dicotylédones n'y sont indiquées que par des conifères ou pins dont les gisements sont fort rares.

M. Adolphe Brogniart a étudié d'une manière complète la flore-houillère, et en comparant cette flore aux flores actuelles, il a reconnu qu'il fallait aller dans les îles des contrées intertropicales pour lui trouver quelque analogie : passant ensuite à l'appréciation des conditions de température et de climat nécessaires au développement de ces plantes, il conclut que la végétation houillère a dû se développer sous l'influence d'un climat uniforme par tout le globe, caractérisé à la fois par des chaleurs équatoriales et par une grande humidité.

Les végétaux houillers n'ont pas seulement un intérêt théorique, ils constituent de véritables fossiles caractéristiques.

Considérés comme fossiles, les débris végétaux se présentent sous forme d'impressions plus ou moins complètes, parmi lesquelles les feuilles sont toujours assez bien conservées, tandis que les tiges sont plus difficiles à déterminer, parce qu'il faut des fragments plus étendus et plus intacts que pour les feuilles.

Les fougères forment le trait caractéristique de la flore-houillère ; leurs tiges sont cylindriques, simples, rarement bifurquées ; elles se reconnaissent surtout aux impressions ou cicatrices laissées par les pétioles, cicatrices qui sont circulaires, elliptiques ou rhomboïdales, à grand axe vertical : ces tiges sont assez rares, tandis que les feuilles ou frondes qui en formaient le couronnement sont au contraire très-abondantes. Les nombreuses découpures de ces frondes, leur régularité, leur nervure fine, leur analogie avec les frondes des fougères actuelles les font immédiatement reconnaître ; on a cherché à les classer par le mode de nervation des feuilles et d'après les rapports de cette nervation avec la forme des pinnules et des frondes.

Les impressions les plus variées et les plus répandues se rapportent aux genres pécoptéris, névroptéris et sphénoptéris.

Les *pécoptéris* sont des frondes à pennes allongées, à pinnules adhérentes par la base au rachis, et souvent même adhérentes entre elles dans une étendue plus ou moins longue. La nervure médiane des pinnules est généralement très-prononcée, les nervures secondaires partent toutes de cette nervure médiane, elles sont simples ou bifurquées.

Les *névroptéris* sont des frondes également très-variées, leurs pinnules sont ordinairement plus arrondies que celles des pécoptéris, contractées à leur base, insérées seulement par leurs parties médianes et rarement adhérentes par toute leur base au rachis commun. La nervure médiane est peu distincte ou marquée seulement à la base; les nervures secondaires sont nombreuses, égales entre elles, naissant très-obliquement du milieu de la base de la pinnule ou de la nervure médiane. Les névroptéris sont très-rares dans le bassin de Decazeville.

Les *sphénoptéris* ont un caractère tout particulier, leurs pinnules sont rétrécies à la base et les follioles sont lobées et surlobées. Les sphénoptéris présentent une série assez nombreuse d'espèces qui diffèrent entre elles par le dessin et les dimensions de leurs feuilles. On ne rencontre dans le bassin de Decazeville qu'un très-petit nombre d'espèces du genre sphénoptéris.

Les *sigillaires* sont des tiges qui portent en même temps des cannelures et des cicatrices en spirale. Ces tiges atteignent jusqu'à 0 m 75 de diamètre et 15 m de longueur; on en a trouvées qui étaient bifurquées ou dichotomes au sommet. Ces tiges de sigillaires sont assez nombreuses dans le terrain de Decazeville.

Les *calamites* sont des tiges de végétaux attribuées à la famille des équisetacées. Ce sont des tiges cannelées à stries longitudinales dont la largeur est ordinairement proportionnée à la grosseur des tiges. Ces stries sont interrompues de distance en distance par des nervures transversales ou articulations plus ou moins répétées. Les *calamites*, en très-grande prédominance dans certaines couches de schistes houillers, doivent

représenter des tiges fistuleuses, cloisonnées, dont les parois souvent très-minces présentent des crêtes internes fibreuses, correspondant aux cannelures externes.

Quelques impressions de feuilles paraissent se rapporter à des familles tout-à-fait distinctes de celles que nous venons de décrire. Ce sont d'abord les noggerathia, feuilles larges et allongées, puis des feuilles verticillées, radiées, que l'on appelle des *astérophillites* et qui se divisent en deux familles distinctes : les *astérophillites* et les *annularia*. Les astérophillites et les noggérathia se réduisent en totalité à deux ou trois espèces, tandis que l'ordre des sigillaria comprend à lui seul une quinzaine d'espèces dont plusieurs doivent avoir d'assez grandes dimensions.

La famille des fougères comprend vingt-huit espèces dans lesquelles vingt-une se rapportent uniquement aux *pécoptéris*. La pauvreté des espèces de cette famille, à l'exception du genre pécoptéris, est un fait non moins remarquable que la pauvreté des genres des équisetacées, réduits à un seul, comprenant une dizaine d'espèces. Voici d'après M. Marcel de Serres la liste aussi complète qu'il lui a été possible de la dresser des végétaux fossiles des terrains houillers de l'Aveyron :

*Fougères.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Cyclopteris | orbicularia. | Calamites | pachiderma. |
| — | obliqua. | — | canoformis. |
| Synopteris | virletii. | — | cristii. |
| Odontopteris | brardii. | — | mougeotii. |
| Nevropteris | elegans. | — | suckowii. |
| — | rennifollia. | — | nodosus. |
| — | auriculata. | | |
| Pécopteris | aquilina. | — | approximatus. |
| — | pteroïdes. | — | dubius. |
| — | arborescens. | — | radiatus. |
| — | villora. | — | arenaceus. |
| — | otopteridum. | Sigillaria | bardii. |
| — | cyathea. | — | rugosa. |
| — | aspïdoïdes. | — | voltzii. |
| — | dentata. | — | rhomboïdea. |
| — | cistii. | — | elongata. |
| — | vrita. | — | elongata minor |

— buktaudii.
— gigantea.
— serlii.
— coqualis.
— mantelii.
— crenulata.
— polymorpha.
— dournaissii.
— grandini.
— milloni.
— reniformis.
— menardi.
— hypocrepis.
— dournaissii.
— intermedia.
— seutellata.
— canaliculata.
— obliqua.
Noggerathia.
Annularia longifollia.
— trivifollia.

Les animaux fossiles que l'on rencontre dans les couches de houille de Decazeville sont excessivement rares, ils se rapportent du reste à des mollusques gasteropodes et à des poissons si mal conservés qu'ils sont réduits en fragments indéterminables.

Mode de formation des couches de houille. — Il est probable que les grands végétaux qui constituent la plupart des espèces de la flore-houillère soient ceux qui ont produit la houille, et on est conduit à supposer comme dans les tourbières actuelles deux espèces de végétation : l'une superficielle, l'autre aquatique et composée de végétaux herbacés qui auraient fourni la matière de la houille. Nous trouvons la confirmation de cette hypothèse dans l'absence fréquente de grands végétaux. Ainsi plusieurs dépôts houillers ne contiennent pas de grandes tiges fossiles, de telle sorte que la production des couches combustibles a pu avoir lieu sans être accompagnée de la grande végétation houillère. L'étude directe de la houille nous conduit à conclure que la houille a été formée comme la tourbe sur des plaines marécageuses et horizontales. Chaque roche porte en effet dans ses caractères minéralogiques des indices de son origine, et l'on peut, en interprétant tous les détails de ces caractères, arriver à reconnaître les influences sous lesquelles cette roche a été formée. Quand on examine avec soin la plupart des couches de houille lorsque leurs surfaces sont encore nettes, on reconnaît que ces couches sont composées de petites zônes alternantes de houille spéculaire et de houille

terne. La houille spéculaire est vitreuse, fendillée, pure et légère. La houille terne est solide, dense et impure. La houille spéculaire ne présente jamais aucune trace de tissu végétal. Dans la houille terne la proportion des matières terreuses est de beaucoup supérieure à celle qui aurait pu être fournie par les tissus ligneux : elle s'élève à 10 et 12 0/0, et doit nécessairement avoir été fournie par l'action sédimentaire. Il y a donc dans cette houille un rapprochement avec les argiles schisteuses. Elle n'est pas le résultat pur et isolé de décompositions végétales, et les parties ternes qui la composent peuvent dans certains cas avoir conservé quelques signes de l'histoire de sa formation. L'origine végétale de la houille paraît à peu près démontrée : mais comment ces végétaux ont-ils pu s'accumuler en si grandes masses dans certains points, et comment ont-ils pu se fossiliser? C'est là une question qui mérite un examen d'autant plus sérieux qu'elle est loin d'être résolue. Pour expliquer les phénomènes qui ont pu déterminer l'accumulation et la stratification du carbone, il n'y a que deux hypothèses possibles; ou bien les végétaux ont été charriés par les eaux qui parcouraient les terrains immergés pour se rendre dans les bassins; ou bien la végétation s'est développée sur place et à la manière des tourbières. La première de ces hypothèses paraît tout-à-fait inadmissible, si la houille avait été formée par ces transports de végétaux, les dépôts de ces combustibles devraient être accompagnés dans toutes leurs couches d'une quantité considérable d'argile et de sables qui auraient été charriés en même temps que les végétaux. Les charriages actuels de végétaux, tels que ceux qui ont lieu à l'embouchure du Mississipi, ne nous présentent, en effet, les végétaux que noyés dans une énorme proportion de limon. Or, il existe dans certaines localités des dépôts de houille de plusieurs mètres d'épaisseur, d'une pureté presque parfaite, et qui annoncent un dépôt lent au milieu d'une eau très-tranquille. Cette hypothèse doit être regardée comme tout-à-fait inadmissible, depuis que M. Elie de Beaumont s'est livré à des calculs, ayant pour but de faire voir qu'un hectare de terre recouvert de bois de haute futaie ne contient de

nos jours qu'une quantité de bois capable de produire sur toute la surface de l'hectare une couche de houille de 1 centimètre d'épaisseur. Or, comme la surface des terrains houillers reconnus en France forme 1/214 de la surface du territoire, si l'on tient compte de la stérilité de certains terrains, on verra qu'une futaie de la plus belle venue possible qui couvrirait la France entière serait loin de contenir autant de carbone qu'une couche de houille de deux mètres d'épaisseur étendue dans les seuls bassins connus. On voit d'après ces résultats quelle aurait dû être l'étendue des forêts qui recouvraient le sol à l'époque de la formation houillère pour donner naissance à des couches de plus de 30$^{m}$ d'épaisseur, telles que celles qu'on trouve dans le bassin de Decazeville. On a quelquefois supposé que les couches de houille pouvaient résulter de l'enfouissement de radeaux de bois flotté, mais les calculs précédents conduisent à reconnaître que les radeaux devraient avoir eu une épaisseur énorme et tout-à-fait inadmissible.

L'hypothèse du charriage des végétaux étant écartée, il faut nécessairement admettre celle de la végétation sur place et revenir à l'assimilation des houillères aux tourbières. Mais ici encore se présentent plusieurs difficultés; d'abord la houille et la tourbe possèdent bien peu de caractères communs : la houille présente, en effet, l'apparence d'une roche minérale, stratifiée, et en même temps mélangée de principes qui ont dû être amenés par les eaux sédimentaires, tandis que les tourbes ne présentent qu'un amas confus de végétaux, un feutrage et non pas une stratification; que l'on n'y rencontre pas ces alternances de dépôts d'argile et de grès, qui viennent interrompre le dépôt de combustibles, et forment avec ces derniers des couches contemporaines, et déposés dans le même bassin où la houille était en voie de formation.

Une difficulté réelle se rencontre dans l'épaisseur des dépôts accumulés sur des espaces circonscrits : comment expliquer, en effet, ces accumulations de 1000, 2000$^{m}$ de dépôts, alors que la condition essentielle de ces dépôts paraît avoir été constamment de présenter une surface unie très-rapprochée de la sur-

face horizontale des eaux. Si les dépôts houillers avaient moins de puissance, on pourrait admettre que le niveau des eaux a pu se maintenir naturellement au-dessus du niveau des dépôts : ainsi, dans certains bas-fonds, les eaux atmosphériques et les eaux d'infiltration ne trouvant pas d'issue, maintiennent des lagunes sur des fonds qui s'exhaussent, soit par l'accumulation des tourbes, soit par la formation intermittente des dépôts limoneux; mais on ne peut étendre des causes aussi bornées à des bassins comblés par 2000 et même 3000 mètres de dépôts.

Nouvelle théorie de la formation de la houille. — Toutes les difficultés que présentent les théories que nous venons d'exposer disparaissent en admettant que les houilles sont formées par l'accumulation de végétaux qui se sont déposés dans des lacs d'eaux thermales. Il est certain qu'à certaines époques géologiques les eaux thermales coulaient avec une grande abondance à la surface du sol; de là résultaient plusieurs phénomènes qui permettent d'expliquer le développement de ces énormes végétaux qui bordent les bassins dans lesquels venaient se rendre ces eaux chaudes, dont la vapeur entretenait dans l'air une humidité constante, et en même temps une température uniforme et comparable à celle qui existe de nos jours dans les régions tropicales. Mais ce n'était point par l'accumulation des végétaux qui croissaient sur le bord du lac qu'était formée la houille, c'était par la végétation de plantes cryptogames qui croissent en abondance au sein des eaux thermales et qui, après avoir accompli la série de phénomènes qui constituaient leur vie végétale, se déposaient au fond des bassins et y formaient une couche régulièrement stratifiée. Cette végétation cryptogamique se trouvait interrompue par des causes qui venaient mélanger des eaux froides aux eaux thermales qui constituaient le bassin. Aussi, de grandes pluies qui devaient avoir lieu à des époques plus ou moins éloignées, et dont la durée devait être plus ou moins grande, devaient, en pénétrant dans le bassin, refroidir les eaux et entraîner dans son intérieur les roches qui formaient les parois du bassin, et dont on trouve,

en effet, les débris au milieu des couches qui enveloppent la houille. Une fois cette saison de pluies passée, le bassin dans lequel n'arrivaient plus que des eaux thermales se réchauffait. Les végétaux pour lesquels la chaleur est nécessaire reprenaient leur empire et il se formait ainsi de nouvelles couches de combustibles qui pouvaient acquérir d'autant plus de puissance que ces retours de la saison pluvieuse étaient moins fréquents.

Toutes les études que nous avons faites sur les divers bassins houillers que nous avons eu occasion d'examiner, nous ont prouvé l'exactitude de la théorie que nous venons d'annoncer. A notre époque, les eaux thermales jouent un faible rôle dans la constitution des couches qui se forment encore actuellement; cependant leur influence est encore sensible, et il se développe dans l'intérieur des eaux thermales que nous avons eu l'occasion d'examiner des végétaux dont la nature se rapporte beaucoup à celle de la houille, et qui, s'ils étaient placés dans des conditions semblables à celles qui existaient aux époques reculées de notre globe, donneraient naissance à des dépôts de combustibles semblables à ceux qui forment les houillères. Nous avons, en effet, observé dans plusieurs localités, et, en particulier, à Chaudesaygues et à Néris, que dans les bassins où va se rendre l'eau thermale de ces localités, il se développe en abondance un végétal d'un noir verdâtre, ce végétal que l'on nomme l'*anabaine thermalis*, et qui ne se développe, en effet, qu'au sein des eaux thermales, lorsqu'il est desséché et comprimé, se présente sous forme d'une masse homogène qui, soumise à l'action d'une température élevée, se boursoufle et brûle avec une flamme éclairante tout-à-fait semblable à celle que produit la combustion de la houille. Nous avons eu l'occasion d'observer une végétation analogue dans les eaux thermales des Pyrénées. C'est à ce végétal cryptogamique que l'on donne le nom de baregine; l'eau chargée de ce végétal, alors qu'elle s'infiltre dans les couches du sol, leur communique une couleur noire qui ferait croire à un dépôt de houille contenu dans ces terrains. On voit, d'après ce que nous venons de dire, que, pour expliquer la forme stratifiée des dépôts de combustibles, il suffit d'admettre que

ces végétaux cryptogames se sont déposés au fond des eaux thermales constituant le bassin, sous une pression assez forte, et ce dépôt a dû s'être opéré d'une manière lente, et n'être interrompu que par ces orages qui venaient subitement introduire dans le bassin une grande quantite d'eau froide et des débris argilo-siliceux, et interrompaient la végétation cryptogamique qui ne reprenait son cours que lorsque ces phénomènes accidentels avaient cessé d'avoir lieu. Une circonstance qui prouve bien que les eaux dans lesquelles se déposait la houille n'étaient pas propres à l'existence des végétaux et des animaux, c'est que dans les couches de houille on ne rencontre presque aucun débris d'animaux, et si l'on rencontre quelques mollusques et quelques poissons dans les couches de schiste et d'argile faisant partie de ces terrains, c'est que ces animaux ont été entraînés dans ces couches, et ne s'y sont trouvés qu'à la suite du cataclysme dont nous avons parlé, mais qu'ils ne s'y sont pas développés et n'y ont pas vécu. Ces lacs très-étendus paraissent avoir été complètement privés d'être vivants, et envahis seulement par ces végétaux qui trouvent leur principe d'existence au sein d'un liquide qui atteint quelquefois une température de près de 80 dégrès. Les eaux au sein desquelles se sont formés ces dépôts paraissent avoir été très-pures et contiennent de très-faibles proportions de sels.

*Epoques auxquelles se sont produits les dépôts houillers.* — Les causes qui ont produit les dépôts de combustibles et qui sont, comme nous venons de le voir, la végétation cryptogamique se développant au sein d'une eau thermale, ont dû se reproduire aux différentes époques pendant lesquelles ont eu lieu les formations des couches du globe. Aussi retrouvons-nous des dépôts de combustibles dans presque toutes les assises du globe, et ces combustibles se présentent avec des caractères qui prouvent que leur mode de dépôt s'est effectué dans des conditions tout-à-fait identiques. Généralement on rattache le dépôt de la houille à une époque particulière à celle pendant laquelle se déposaient les terrains sédimentaires auxquels

on a donné le nom de terrains de transition, et c'est encore à cette époque de formation qu'on attribue le dépôt de la houille qui a eu lieu dans le département de l'Aveyron.

Plusieurs raisons nous portent à penser que le terrain houiller proprement dit n'existe pas dans l'Aveyron, et que les combustibles accumulés dans le bassin de Decazeville font partie des couches du terrain du trias ; si nous faisons abstraction de quelques couches de terrains de transition qui se trouvent confinées vers l'extrémité sud du département, on ne trouve en contact avec les roches primitives que le terrain du trias ; ainsi la série des couches, à partir du terrain cambrien et qui comprend les terrains siluriens, davoniens, manque complètement dans l'Aveyron. Par compensation, le terrain du trias qui se compose du grès bigarré, du calcaire conchylien, des marnes irisées, s'y trouve au contraire très-développé. Ce terrain du trias forme deux bassins assez étendus, situés, l'un vers le centre du département, entre Rignac, Saint-Cyprien et Firmi ; l'autre, vers le sud-ouest, entre Belmont et Saint-Affrique. Il est même probable que ces deux bassins ne sont que les extrémités d'une zône continue qui se replie autour des chaînes primitives qui séparent le Tarn et l'Aveyron. Les points intermédiaires de cette zône sont cachés par les formations jurassiques, mais de loin en loin quelques affleurements apparaissent comme au Bois-du-Four, à Bennac, à Bozouls, pour témoigner de la continuité de ce terrain au-dessous des plateaux calcaires, de telle sorte qu'on peut affirmer sans crainte que le terrain du trias se retrouve sur la plus grande partie du département ; et nous attachons une grande importance à cette observation, car, comme nous nous proposons d'établir que les dépôts de combustibles de l'Aveyron font partie des couches du trias, il en résulterait que des recherches de houille pourraient être tentées en beaucoup de points, avec espérance de succès.

Le terrain du trias comprend, avons-nous dit, trois assises : le grès bigarré, le calcaire conchylien, les marnes irisés. Le calcaire conchylien ou muschelkalk qui est intermédiaire aux deux autres formations ne se

retrouve pas dans toutes les localités ; cependant on l'observe dans un grand nombre de points, et, en particulier, aux environs de Villefranche où il se présente avec tous les caractères qu'on lui assigne généralement, et contenant une grande quantité de fossiles caractéristiques et, en particulier, d'encrins.

Quant au grès bigarré et aux marnes irisés, ils sont très-abondants. Le terrain formé par le grès bigarré est désigné par les habitants sous le nom de *Rougier* ; ce sol est aride lorsque le grès y domine ; il devient, au contraire, assez fertile lorsqu'il se trouve mélangé avec une quantité suffisante de marnes ; il forme, en général, des monticules arrondis, couronnés par des assises de calcaires, appartenant aux couches inférieures du lias. Comme le sol qui compose ces monticules est en général très-meuble, les eaux y ont creusé de nombreux ravins qui donnent au pays une apparence tourmentée.

Les marnes irisés surmontent le grès bigarré et sortent directement de dessous les assises du terrain jurassique. Comme ces marnes sont imperméables aux eaux, elles donnent naissance à une foule de sources qui, sortant de dessous les terrains calcaires, vont porter la fertilité dans les prairies qui se trouvent situées sur ces marnes. C'est au-dessous des assises du grès rouge, et en stratification concordante avec ce grès, que l'on trouve des couches d'un grès blanc à grains fins, que l'on nomme grès houiller, parce que c'est en général au-dessous de ce grès que l'on trouve, alternant avec des lits d'une argile jaunâtre, les couches de houille.

La position du grès houiller, sa concordance de stratification avec le grès rouge, que l'on peut observer en un grand nombre de points et, en particulier, à Alboy, où l'on creuse actuellement un puits de recherche qui a traversé le grès rouge et qui ne tardera pas à atteindre le grès houiller, dont on voit les affleurements le long de la route à peu de distance de Bennac, portent à penser que les couches qui contiennent la houille font partie des mêmes terrains que ceux du grès rouge, c'est-à-dire qu'ils appartiennent au terrain du trias ; mais, en outre, une foule d'autres considérations con-

duisent à la même conclusion. Le grès bigarré, après avoir disparu sous les assises calcaires du plateau du Larzac, reparaît aux environs de Lodève avec tous les mêmes caractères que l'on observe dans le département de l'Aveyron. On y rencontre, en effet, un grès bigarré dont les premières couches sont tellement dures et tellement imprégnées de filons de quartz qu'on pourrait les prendre pour des terrains de transition, si l'on ne remarquait que ces couches reposent sur les tranches du terrain de transition. Les marnes irisées surmontent ce grès rouge, et ces marnes contiennent du gypse qui est même exploité dans plusieurs localités. Le grès rouge s'étend d'une manière continue de Lodève à Bédarieux, et c'est surtout vers Graissessac que l'on retrouve les grès fins et serrés à pâte quartzeuse avec des noyaux de quartz blancs. Ces grès fort durs renferment des empreintes charbonneuses des tiges de roseaux, et c'est au milieu de couches alternatives de grès à grains fins et de schistes argileux que sont intercallées les couches de houille. Ici le doute n'est plus permis. Si l'on examine la coupe du terrain houiller de Saint-Gervais dans la montagne de Pradines, entre Camplong et Graissessac, coupe qui a été figurée par M. Elie de Beaumont dans son grand travail sur la carte géologique de France, on voit que le terrain houiller se trouve intercallé dans des couches qui appartiennent évidemment au terrain du trias. Mais s'il était besoin d'une confirmation à une théorie qui nous paraît évidente, nous la puiserions dans l'observation des végétaux fossiles que l'on trouve dans des grès situés aux environs de Lodève. Il existe, en effet, à peu de distance de cette ville, en un lieu nommé la Tuilerie, des schistes argileux entourés de grès, rapportés par MM. Boué, Dufrenoy, Elie de Beaumont au terrain du trias. Ces schistes sont remarquables par la grande quantité d'empreintes végétales qu'ils contiennent. Ces empreintes sont peu variées sous le rapport des espèces, mais elles sont tout-à-fait analogues à celles qu'on observe dans l'Aveyron. Ainsi, si on compare la flore du bassin houiller de Decazeville avec celle des schistes de Lodève, on trouve que sur vingt espèces trouvées à Lodève, douze sont complètement identiques à celles

du bassin de Decazeville, six sont tellement voisines d'espèces analogues observées dans le même bassin houiller, que l'on peut sans crainte d'erreur affirmer qu'elles appartiennent à la même flore, et l'on doit encore remarquer l'absence des mêmes genres, tels que les lépidodendrom, les sphénophyllum, qui ne se retrouvent ni dans les schistes de Lodève, ni dans ceux du bassin de Decazeville.

Le terrain houiller proprement dit, celui qu'on a étudié d'une manière toute spéciale en Angleterre, se trouve situé au-dessus d'un grès rouge auquel les Anglais ont donné le nom de vieux grès rouge *(old red sand stone)*, lequel fait partie du système Devonien, et est recouvert par le calcaire carbonifère; or, l'existence du vieux grès rouge n'a pu être constatée en aucun point de l'Aveyron, où l'on voit constamment les couches du terrain houiller reposer directement sur les terrains primitifs, c'est-à-dire sur le granit ou le gneiss. Le calcaire carbonifère, qui vient immédiatement au-dessous des couches de houille, est une formation tellement bien déterminée qu'il est facile de le reconnaître dans toutes les localités où il existe. C'est cette couche de calcaire qui est exploitée dans un grand nombre de localités, et qui fournit le marbre assez estimé que l'on désigne sous le nom de marbre des Ecanssium. Jusqu'à présent, on n'a découvert dans le bassin de Decazeville aucun calcaire que l'on puisse assimiler au calcaire houiller. C'est, du reste, ce qui avait déjà été constaté par M. Labrèche, qui dit dans son *Manuel de géologie* : « Les dépôts houil- » lers du centre de la France reposent sur le gra- » nit, le gneiss, le micaschiste, sans être séparés par » aucun calcaire, aucun grès, ou aucun schiste argi- » leux, que l'on puisse rapporter au calcaire carboni- » fère, au vieux grès rouge ou à la granwacke. »

On voit donc que toutes les observations s'accordent pour prouver que le terrain houiller proprement dit n'existe pas dans l'Aveyron, mais que les dépôts abondants de combustibles qu'on y exploite font partie des couches du trias, dont la plus grande partie recouvre le département. Il résulterait de là, que si le bassin dans lequel se sont formées à l'origine les couches de

houille est le même que celui dans lequel s'est déposé postérieurement le terrain du trias, on devrait retrouver la houille au fond de ce bassin dont on n'a exploité jusqu'à présent que les bords, et, par suite, la richesse minérale de l'Aveyron pourrait être comparée à celle des plus beaux bassins houillers de l'Angleterre.

CH. BLONDEAU.
**Professeur de physique au lycée de Rodez.**

# NOTE SUR LES SOULÈVEMENTS QU'ONT SUBI LES TERRAINS DES ENVIRONS DE RODEZ.

Diverses communications faites, par MM. l'abbé Lunet et Blondeau, à la Société des Lettres, Sciences et Arts, ont donné lieu, dans la séance du 18 avril dernier, à une discussion scientifique relative aux soulèvements qu'ont subi les terrains des environs de Rodez.

Ne connaissant ni les mémoires qui ont amené cette discussion, ni la discussion elle-même autrement que par le compte-rendu, nécessairement très-succint, inséré dans le procès-verbal de la séance, je me serais abstenu d'intervenir, si je n'avais trouvé dans ce procès-verbal mon nom cité à l'appui d'une opinion qui est cependant loin d'être la mienne. — Ainsi appelé en quelque sorte sur le terrain de la discussion, je ne pouvais me dispenser de répondre à cet appel. Garder le silence, ce serait approuver tacitement les conclusions, à l'appui desquelles mon nom se trouve cité, et je pourrais d'autant moins le faire, que ces conclusions sont, comme je l'ai déjà dit, en opposition complète avec mon opinion personnelle. Elles tendent à nier l'influence sur les terrains de l'Aveyron des grands soulèvements observés par M. Elie de Beaumont. Or, si l'on ne peut prétendre que chacun des treize systèmes de soulèvements signalés par le savant géologue, aient laissé dans nos contrées des traces évidentes de son action, l'on ne saurait davantage, ce me semble, méconnaître l'influence énergique de plusieurs de ces soulèvements, influence dont nous retrouvons les effets et la preuve dans les nombreux accidents topographiques et géologiques de notre sol.

Je ne citerai qu'un exemple, et afin de ne pas élargir le cercle dans lequel la discussion s'est maintenue jusqu'à ce jour, je prendrai cet exemple dans le champ même des observations de M. l'abbé Lunet, *aux environs de Rodez*. Je choisirai de préférence le système de soulèvement cité par M. Blondeau lui-même, comme fournissant les meilleurs arguments à l'appui de son opinion : *le système Pyrénéen*.

Le procès-verbal de la séance met dans la bouche de ce dernier les paroles suivantes : « Si les grands soulè-» vements de M. Elie de Beaumont, celui qui a produit » les Pyrénées, par exemple, avaient agi sur notre sol, » leur action aurait été assez forte pour troubler l'hori-» zontalité si remarquable des couches calcaires. »

M. Blondeau admet, on le voit, comme fait établi, que les couches calcaires de nos contrées ont conservé leur horizontalité primitive ; et de ce fait il conclut à la négation de l'influence du système Pyrénéen.

Je ne discuterai pas la conclusion : elle tombe d'elle-même si la base sur laquelle elle s'appuie est renversée. — Cette base c'est le fait posé en principe, mais fort contestable, de l'horizontalité des couches calcaires. Or il est aisé de reconnaître que si ce principe est vrai dans un grand nombre de cas, il ne saurait néanmoins être généralisé, et que dans une foule de points il est en contradiction formelle avec les faits observés.

Les gorges profondes qui sillonnent le plateau calcaire situé au N. de Rodez, entre les vallées du Lot et de l'Aveyron, les escarpements qui entourent ce même plateau, montrant à nu les roches dont il se compose, permettent d'étudier avec facilité l'allure de ces roches, leurs rapports naturels de position, les accidents qui ont troublé ces rapports, et cette étude conduit aux conclusions suivantes :

Les terrains jurassiques qui forment le plateau central de l'Aveyron, aux environs de Rodez, sont loin d'avoir conservé la position normale dans laquelle ils ont été déposés, ainsi que pourrait le faire supposer de prime-abord l'horizontalité du sol, l'horizontalité même assez fréquente des couches calcaires qui le composent.

Des dislocations postérieures au dépôt de ces terrains ont produit dans toute l'étendue du plateau des fissures, des failles profondes, accompagnées de rejets de couches, dont l'amplitude atteint parfois le chiffre de 300 à 400$^{m}$. Ces fissures, dont les traces sont visibles non-seulement dans les escarpements qui limitent le plateau, mais à la surface même de celui-ci, se prolongent à très peu près en ligne droite à une grande distance, et il en est plusieurs dont on peut suivre la trace sans discontinuité sur une longueur de plus de 20 kilomètres.

Je citerai notamment parmi les plus remarquables et les plus apparentes :

1° La ligne de fracture qui, de Saint-Geniez-des-Ers, près d'Estaing, s'étend jusqu'aux environs de Lassouts, en suivant dans une assez grande partie de son parcours la vallée du Lot ;

2° Celle qui de Barriac se dirige vers Cruéjouls, en passant par Bozouls et Gabriac ;

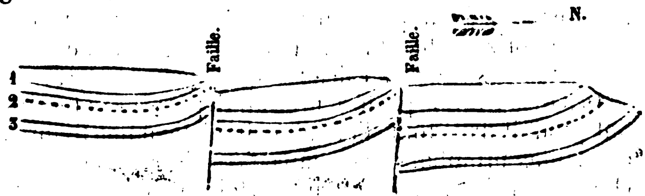
3° Celle qui de Marcillac s'étend jusqu'à Concourès et Vayssettes, en passant par Solsac-Vieux, Roannes, Saint-Antonin, Cadeyrac, La Vayssière, Bezonne ;

4° Celle qui, la plus apparente de toutes, part de Cassagnes-Comtaux et se dirigeant vers Gages, par Panat, la Robertie, Le Crès, Sébazac, Lioujas.., traverse tout le plateau calcaire ;

5° Enfin celle qui, de Capdenaguet, se dirige vers Sansac, en passant par Onet, les Cabaniols, Boscus, la Combe, la Roquette, Gros.

Toutes ces failles paraissent produites sous l''influence d'une seule et même cause, du moins sont-elles soumises à un certain nombre de lois géométriques qui établissent entre elles une grande analogie, une sorte de solidarité. Ainsi, l'on remarque qu'elles sont toutes orientées à très-peu près, suivant la direction O. 18° N. à E. 18° S. et découpent par conséquent le sol du plateau en bandes parallèles, offrant la même direction.

Chacune de ces bandes est composée de couches, qui vont se relevant vers le N., comme l'indique le diagramme suivant :




L'inclinaison des couches ordinairement assez faible dans la partie sud des bandes augmente progressivement en avançant vers le Nord, et devient souvent très-forte à l'approche des lignes de fracture, qui ont presque toujours produit des rejets considérables. — Ces rejets

ont toujours pour effet un affaissement relatif des couches qui composent la parois nord des failles, de telle sorte que les mêmes couches se trouvent sur cette parois à un niveau inférieur à celui qu'elles occupent sur la parois sud. — Cette différence de niveau atteint quelquefois, ainsi que je l'ai déjà dit, le chiffre énorme de 300 à 400$^{m}$.

L'ampleur de ces accidents de terrain, leur répartition sur une étendue considérable, l'uniformité des effets produits tant dans les diverses parties d'une même fissure que dans les parties homologues des diverses failles ne permettent pas de les attribuer à une cause accidentelle purement locale, et l'on est forcément conduit à rechercher leur origine dans un de ces cataclysmes généraux qui, suivant les idées aujourd'hui généralement admises de M. de Beaumont, ont successivement modifié la surface du globe. Parmi ces cataclysmes, celui qui nous semble le mieux se prêter à l'explication des faits observés, est le soulèvement connu sous le nom de système Pyrénéen.

Les dislocations appartenant à ce système qui a produit en grande partie le relief actuel des Pyrénées sont, comme on le sait, généralement dirigées de l'O. 18° N. vers l'E. 18° S. Elles ont eu lieu immédiatement avant les premiers dépôts tertiaires. — Or, tels sont l'orientation et, très-probablement aussi, l'âge des lignes si remarquables de fracture, qui découpent le plateau calcaire de Bezonnes en longues bandes parallèles.

La direction de ces fissures, dans tous les points où je l'ai observée, et ces points sont nombreux, est comprise entre l'O. 15° N. et l'O. 20° N. Il en est de même de la direction des couches redressées au voisinage de ces fissures sous un angle souvent très-vif.

Quant à la coïncidence d'âge, l'absence des dépôts qui ont immédiatement précédé et suivi dans l'ordre chronologique, le soulèvement des Pyrénées, ne nous permet pas de l'établir d'une manière bien précise; mais l'on peut affirmer que les failles dont il s'agit se sont produites pendant la période géologique écoulée entre le dépôt des terrains jurassiques les plus modernes de la contrée et le dépôt des terrains tertiaires inférieurs.

L'on ne peut donc les attribuer qu'à l'un des systèmes de soulèvement compris dans la même période.

Ces systèmes sont, d'après M. de Beaumont, au nombre de trois :

Le système de la Côte-d'Or ;

Le système du Mont-Viso ;

Le système des Pyrénées.

Les soulèvements produits par le système de la Côte-d'Or sont généralement dirigés de l'E. 40° N. à l'O. 40° S.

Ceux du système du Mont-Viso sont dirigés de S.S.E. au N.N.O.

Le système Pyrénéen est donc le seul qui puisse expliquer à la fois et la direction et l'âge des grandes dislocations que nous avons signalées dans le plateau calcaire du centre de l'Aveyron.

Je ne pousserai pas ces considérations plus loin ; mon intention n'est point de donner ici à mon tour un mémoire sur les soulèvements des terrains, mais seulement de repousser la solidarité d'une opinion que je suis loin de partager, et de poser avec netteté et précision les conséquences auxquelles m'a paru conduire une étude minutieuse des accidents du sol.

Ces conséquences, en se renfermant dans les limites de la discussion actuelle, peuvent, selon moi, se résumer de la manière suivante :

Le sol de l'Aveyron, dans toute son étendue et notamment aux environs de Rodez, présente de nombreuses traces de bouleversement.

Plusieurs de ces dislocations, par leur étendue, par la grandeur et l'uniformité des effets produits, révèlent l'influence des grands systèmes de soulèvement.

Parmi ceux de ces systèmes qui ont laissé des traces plus profondes, plus apparentes sur notre sol, le système Pyrénéen se fait surtout remarquer par l'étendue, l'uniformité, la grandeur des accidents qu'il a produits, et entre tous les terrains qui ont subi l'action de ces soulèvements, les terrains calcaires des environs de Rodez sont ceux sur lesquels les effets et la preuve de cette action se trouvent gravés en traits plus évidents, plus irrécusables.

Carmaux, le 6 septembre 1852.

AD. BOISSE.

---

# ETYMOLOGIES ANGLAISES

# DU PATOIS

## DE RODEZ.

### PRÉFACE (1).

Le patois ne mérite pas le dédain qu'on montre à son égard. C'est une langue qui a reçu une culture assez brillante, et qui a servi de modèle au français, qu'elle a précédé ; les trouvères de la langue d'Oil se sont formés sur les troubadours de la langue d'Oc. Et si le français a supplanté le patois et est devenu la langue nationale, il le doit, sans doute, à cette circonstance que le siége du gouvernement fut établi dans le nord.

Le patois a un riche vocabulaire ; il a la faculté de former des diminutifs qui lui donnent beaucoup de grâce et d'agrément, avantage dont une fausse délicatesse a privé le français actuel. Il est riche en expressions pittoresques ; il a beaucoup d'aisance et de grâce dans la tournure de ses phrases, tandis que le français est enchaîné dans sa marche avec une rigueur, qui peut être fort logique, mais qui ne convient guère, je crois, aux langues. Les langues sont des instruments si imparfaits de leur nature, elles ont si peu d'analogie avec leur but, l'expression de nos pensées, que de grands esprits ont prétendu qu'il eût été impossible à l'homme de les inventer. On dit que cette sévérité des règles sert à rendre le français plus clair, moins sujet à l'équivoque ; je ne le nie pas, mais c'est un avantage qu'il a acheté au prix de la grâce que lui donnait autrefois une allure plus libre.

On pourrait dire que le patois, si dédaigné, est moins barbare que le français, si l'on voulait, par ce mot, qualifier les langues qui s'éloignent le plus des langues classiques, comme les Romains l'appliquaient aux peuplades qui s'éloignaïent d'eux par leurs idées, leurs usages, leurs mœurs. Le patois s'éloigne moins du latin

(1) Voyez le N.-B. à la fin de cette préface.

que le français ; il est plus latin dans son vocabulaire, dans sa grammaire et dans sa prononciation. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, quand on fait attention que les peuplades germaniques qui envahirent la Gaule se répandirent en plus grand nombre dans le nord que dans le midi, où d'ailleurs la civilisation romaine, établie depuis plus longtemps, avait poussé de plus profondes racines.

1° Le patois est plus latin dans son vocabulaire. Le patois a beaucoup de mots latins qui manquent au français (1) ; et les mots latins qui sont communs aux deux

(1) Voici une liste de mots patois dérivant du latin qui ne se trouvent pas dans le français. Ceux marqués d'un astérique n'y ont pas même d'équivalent ; le français est obligé d'employer un terme général ou d'avoir recours à une périphrase.

| | | | |
|---|---|---|---|
| api | apium | bouci | bucca |
| aste | astu | * bouoto | votum |
| aous | ovis | brega | fricare |
| aro | hac hora | brio | breve |
| aysse | odisse | briat | |
| * benedis | venire | * briou | |
| * bergat | virga | * bribado | |
| * bergado | | * burga | virga |
| berma, var. *merma*, *minimar* | minimus | * caoupre | capere |
| | | cap (pas) | caput |
| bergne | verna | cayno | canis |
| * bertel | verticillum | un cayre | quadratum |
| berquiéyro | vervex | cebo | cœpa |
| | lat. b. verqueria, dot en moutons. | cime | cimex |
| | | * claoure (le bétail) | claudere |
| besat | vesanus | * claoure (tenir dans) | |
| bessou | bis | * cloba | clavis |
| beto | vitta | cobel | caput |
| * beyrial | videre | cobesso | caput |
| * biage | via | * cobussa | caput |
| bial | via | * cobussado | |
| bigouos | bis acutum | * codél | catulus |
| bime, bin | vimen | colca | calx |
| * binage | vinum | * colciga | calx |
| * bistoilla | videre | colleba | caput levare |
| bles | blæsus | compono | campana |
| * bobour | vapor | * conde | candidus |
| bolat | vallis | * conis | canis |
| borayre | veratrum | * contussié | cantus |
| boulega | volvere | * coouma | cauma |
| bossiou | vervex | * copeja | caput |
| bosssibo | | * copiol | caput |
| * boulounta | voluntas | * corestious | carus |

langues s'éloignent bien moins du latin dans le patois que dans le français : *cap*, *codeno*, *modur*, *sodoul*

| | |
|---|---|
| * corzi | carus |
| * corpal | carpere |
| cortouyro | currus |
| * coudérc | codetum |
| coulcedo | culcita |
| coumpes | pondus |
| * coumponage | cum pane |
| * coungiéyro | congeries |
| couro? | qua hora ? |
| councoga | concacare |
| * un courchou | curtus |
| cout | cos |
| couyreto | cuprum |
| couyssou | cossus |
| crema | cremare |
| croumpa | comparare |
| cubri | cooperire |
| degus, v. *negun* | neque unus |
| delorga (le bét.) | largus |
| derroba | diripere |
| desco | discus |
| * descorema (se) | quadragesima |
| despertina | vespertinus |
| dobegados de var. *vegada* | vices. |
| dobola | vallis |
| dobontal | ab ante |
| doposset | passus |
| douil | dolium |
| * douolre | dolere |
| douzil | duere |
| dourco | orca |
| égo | equa |
| embesca | viscum |
| embooura | pavor |
| eme, eyme | æstimare |
| empiouta | putare |
| encrepa | increpare |
| endebeni (y) | venire |
| enluoc | in loco |
| engoula | gula |
| enuno | in uno |
| * enniboula (s') | nebula |
| * ennoyra | area |
| enonça | in ante |
| enouolre | olere |
| escobossa | caput |

| | |
|---|---|
| escolobra | scala |
| * escolomaci | calor |
| * escompa | ex campo |
| * escompilla | ex campo |
| * escolci | calix |
| * escolossous | scala |
| escorrossous | scala |
| escorobissoundo | scarabœus |
| * escoudre | excutere |
| escooufeyié | calefacere |
| escoumetre | committere |
| escoundi | abscondere |
| espela | pellis |
| * espeli | expellere |
| espigouta | spica |
| espinta | pungere |
| * espousca | pulvis |
| * espouondo | sponda |
| espouti | puls, pultis |
| * essouleilla (s') | sol |
| estebo | stiva |
| estélo de bois | astula |
| * estiba | æstas |
| * estibage | æstas |
| * estorrussa | terra |
| * estourra | extorquere |
| estrema | extremus |
| faou | fagus |
| fajo, var. féyno | fagus |
| faysso | fascia |
| fougasso | focus |
| feniol | fœnum |
| fessou | fodire |
| * festejayre | festum |
| fissa | figere |
| flac, floquiéyro | flaccidus |
| * flessado, var. *filassada* | filum |
| fodeja | fatuus |
| folit (jour) | fallere |
| folset | falsus |
| * fouilloula | folium |
| * fournela | furnus |
| foycélo | fiscella |
| * foyssillal | fascis |
| furga | virga |
| fusto | fustis |

diffèrent bien moins de *caput*, *catena*, *maturus*, *saturus* que *chef*, *chaîne*, *mûr*, *saoul*. L'étymologie

| | |
|---|---|
| gal | gallus |
| golino | gallina |
| gorrél | varus |
| gorric | quercus |
| gorrigo | |
| gronisso | granum |
| gourp | gurges |
| engourga | |
| * issoga, var. *aysssoga* | aqua |
| issorti | inserere |
| jas | jacere |
| jasso | |
| jayre (se) | |
| * jouncho | jungere |
| juillos | jugalia |
| kérbo | corbis |
| laï | languere |
| * legno | lignum |
| léou | leve |
| * liouça | lucere |
| ligouosse | negotium |
| * loyat | languere |
| lun | lumen |
| maco | macula |
| moca | |
| may | magis |
| Le fr. *mais* est suranné. | |
| mendicho | minus dictum |
| * meysse | miscere |
| * mochal | masticare |
| modaysso | mataxa |
| * mojenca | maius |
| monado | manus |
| * monoul | |
| * morsenc | martius |
| * moruel | Mauri |
| * mota | mactare |
| * moulze | mulcere |
| mozél | macellum |
| musayre | musari |
| * nene | nanus |
| * nepla | nebula |
| néplos | |
| nibouls | |
| niéyro, var. *negra* | nigra |

| | |
|---|---|
| * nouéro | nurus |
| nougal | nux |
| * nougoilla | |
| * nouobi | nubere |
| * obiousa | vidua |
| obissa | asper |
| obouriou | abortivus |
| * ocompa, var. *recampar* | campus |
| * ocoudat (pa) | cos cotis |
| * ocotza | caput |
| * ogoni | agonia |
| ogouon | hoc anno |
| ogrodels | grata |
| * ogrounit | granum |
| oluquet | lux |
| * omercoda | mercatus |
| * omioda, var. *amiga* | amicus |
| * omona | manus |
| omorino | Amerinum |
| omoun | mons |
| omoleba | manu levare |
| opoilla | palea |
| * opostura | pastus |
| * ossenti | sentire |
| ooubiéyro | alba |
| ooureillal | auris |
| oouruols | aurum |
| oplech, *oplecha | expletio |
| orayre | ararium |
| oret | aries |
| * orrédre | reddere |
| orropa | arripere |
| orropa (s') | arripere |
| orsat | ardere |
| * osoga, laisser entrer l'eau dans ses sabots. | aqua |
| * osounda | unda |
| oulo, oulado | olla |
| ouorre | horrere |
| ouort | hortus |
| oygage | aqua |
| oyssaado | ascia |
| pal férre | palus ferrum |
| pays | pascere |

latine de ce dernier, au moins tel qu'il est prononcé (sou), serait à peine reconnaissable sans l'intermédiaire

| | |
|---|---|
| peillard | pilus |
| peillo | pilus |
| * penna | pes |
| * pesado | pes |
| pesosou | pes |
| pesquié | piscis |
| petas | petasus |
| peyrié | petra |
| peyriéyro | petra |
| * peyrado | petra |
| * péytos (o) | pes |
| picard | pica |
| pigossat | pica |
| pigno | pinea |
| pigre | piger |
| pindoula | pendere |
| piolmuda | pilum mutare |
| poillié | palea |
| * poillasso | palea |
| * poillossado | palea |
| ponado (rato) * var. *pennada* | penna |
| * poousodis | pausa |
| * poscado | pascha |
| * possado (de temps) | passus |
| posseja (se) | passus |
| * possoreillo | passa uva |
| poyssél | paxillus |
| possiéyro | paxillus |
| * prens | prægnans |
| proudél | prodero |
| prongiéyro, plongiéyro, var. *prandieyra* | prandium |
| prusi | prurire |
| * quicouon | quidcumque |
| rayre | radere |
| reberte | revertere |
| reboumbi | bombus |
| rebessina | revertere |
| reguérgue | rigor |
| renous | rana |
| renayre | rana |
| renega | negare |
| repopia | pipire |
| rescoundre | abscondere |

| | |
|---|---|
| rescoundous | abscondere |
| retrayre | retrahere |
| * rondouleja | rotondus |
| roube | robur |
| roubibre | vivere |
| roumec | rumex |
| sega | secare |
| * siaou | silere |
| * sooubia | salvare |
| * soouneja de *soou* | solidi |
| * solinou | sol |
| sognas | sanguis |
| songloça | sanguis glacio |
| * soulas (fa) | solatium |
| * souleillado | sol |
| * soulicou | sol |
| * soulléou | sublevare |
| sousta | substare |
| * sout | suile |
| * sute (fa) | subitus |
| téoune | tenuis |
| * tempouros | tempora |
| * tendo | tendere |
| tino | tina |
| tincto | tina |
| * tioulada | tegula |
| touosto | tostus |
| * tras, detras | trans |
| trayre | trahere |
| trayre (mal) | trahere |
| * trelus | trans lux |
| * treluca | trans lux |
| * trescoula | trans collem |
| * trima | triremes |
| trissa | terere |
| trofega | trans facere |
| * trostolou | trans talum |
| * uscla | ustulare |

*Les mots suivants viennent directement du grec.*

| | |
|---|---|
| arpos | arpazo |
| asclo | klasis |
| * bortas | batos |
| brounzi | brontao |

du patois. Les services que le patois peut rendre ainsi au français devraient, pour le dire en passant, lui attirer plus de considération.

2° Il est plus latin dans sa grammaire. Je ne citerai que sa conjugaison, qu'il a conservée assez parfaite pour n'avoir pas besoin du pronom nominatif pour distinguer les personnes. Dans *ayme*, *aymos*, *aymo*, *oymon*, *oymas*, *aymou*, chaque personne est distinguée par une terminaison particulière, tandis que dans le français, au moins tel qu'il est prononcé, il n'y a que deux personnes, la 1re et la 2e du pluriel, qui aient une terminaison distincte, ce qui rend nécessaire l'emploi du pronom nominatif : *j'aime*, *tu aimes*, *il aime*, *nous aimons*, *vous aimez*, *ils aiment*.

Cette absence du pronom sujet a pour conséquence de priver le patois du système d'interrogation des langues du Nord, qui consiste à placer le pronom après le verbe. N'ayant pas, d'un autre côté, adopté des particules interrogatives, comme le latin, le patois n'a d'autre moyen de marquer l'interrogation que l'intonation.

3° Il est plus latin dans sa prononciation, qui est dans le génie des langues du Midi, tandis que le génie de la prononciation du français appartient aux langues du Nord ; je croirais pouvoir dire que le français est du latin prononcé par des Allemands.

Je ne prétends pas nier que cette prononciation ne se soit beaucoup raffinée, ne soit devenue fort douce en traversant les époques si polies qui ont agi sur le fran-

| | | | |
|---|---|---|---|
| bruéilla | bruo | groulo | grute |
| cledou | kledos | gorgoillouol | gargareon |
| copusa | kopto | * guiola | lo |
| corobira | kare | mach | mactra |
| * coumbo | cumbos | * ogoni | agoniao |
| * cays, coyssal | kapsis | * pate | patos |
| * ocoyssa | kapsis | * poumpet | pompe |
| * cuta | kupto | pegal | pege |
| engoougna | genus | se regogna | genus |
| enromboilla | rembo | résse | resso |
| * escays | skaios | * roussega | resso |
| escorpi | scorpizo | rooumossado | rheuma |
| gaoudo | gaulos | rounca | rhenco |
| gaouto | gnathos | trufa (se) | truphe |
| gougno | genus | tusta | tupto |

çais ; mais elle retient, toujours reconnaissables, les caractères de la prononciation du nord.

Ainsi dans le patois comme dans le latin et les autres langues qui en dérivent, la voyelle suivie de deux consonnes est longue, ou, pour parler plus exactement, la syllabe dans ce cas est longue (1), tandis qu'en français

(1) Il n'est pas exact de dire que toute voyelle suivie de deux consonnes est longue. On pourrait rester dans cette erreur, tant qu'on ne considère que le latin, où la voyelle longue et la brève sont représentées par le même caractère ; mais il suffit de jeter les yeux sur le grec, qui a des caractères particuliers pour la voyelle longue, pour voir que la voyelle suivie de deux consonnes est le plus souvent brève.

L'hébreu, de toutes les langues dont je puis avoir quelque connaissance celle qui me paraît être entrée le plus avant dans la connaissance de la nature des lettres, voyelles et consonnes, est plus exact ou plus rigoureux sur ce point. C'est une règle invariable dans cette langue que toute voyelle qui termine la syllabe est longue, et toute voyelle suivie d'une consonne dans la même syllabe est brève, ou, comme s'expriment les grammairiens, la voyelle de toute syllabe pure est longue, et la voyelle d'une syllabe mixte est brève. Ainsi dans *bara*, *il créa*, l'*a* de *ba* est long, tandis que dans *bar*, *fils*, l'*a* de *bar* est bref. Cette règle ne souffre d'exception par l'effet de l'accent que dans quelques cas rares.

Les Anglais tiennent la même doctrine, quoiqu'ils l'expriment d'une manière différente : ils appellent voyelle ouverte et par conséquent longue, celle dont le son n'est pas arrêté, fermé par une consonne, et qui peut ainsi être prolongé indéfiniment, et voyelle fermée et par conséquent brève celle dont le son est arrêté par une consonne qui la suit dans la même syllabe.

Cet avantage d'une connaissance plus intime de la nature des lettres, l'hébreu le doit sans doute à ce qu'il avait acquis toute sa perfection et allait même cesser d'être une langue usuelle, lorsque ses grammairiens, craignant que la bonne prononciation ne se perdît, sentirent le besoin d'étudier la nature des lettres pour donner des voyelles à l'écriture, qui n'avait dans le principe que des consonnes. (Par respect pour l'ancienne écriture, ils les écrivirent sous le mot, pour ne pas les mêler avec les anciennes lettres dans le corps du mot. Les rabbins se servent même encore aujourd'hui, pour l'office divin, d'exemplaires sans points-voyelles). On croit même reconnaître encore dans quelques-unes de ces consonnes d'anciens hiéroglyphes (le nom du *b*, par exemple, *beth*, signifie *maison*, comme on le voit dans *Bethléem, domus panis ;* et sa forme peut paraître en effet figurer une maison), ce qui est une marque de la grande antiquité de cette langue. L'hiéroglyphe ou la figuration de l'objet

le redoublement de la consonne indique que la voyelle précédente est brève. Ainsi nous écrivons *homme*, *pomme*, où la voyelle est brève, avec deux *m*, quoiqu'il n'y en ait qu'un en latin, tandis que nous écrivons avec un seul *m* *dome*, où la voyelle est longue.

En second lieu, dans le latin, la place de l'accent varie de la pénultième à l'antépénultième. Le patois a aussi quelquefois l'accent sur la pénultième : *Albi*, *oymabou*. Le français n'a pas sensiblement d'accent, ce qui affaiblit singulièrement le discours français, tandis que l'accent donne tant d'animation à la parole dans les langues qui en sont pourvues; ou si l'on peut distinguer un accent en français, s'il y a une syllabe prononcée plus fortement que les autres, c'est invariablement la dernière, ce qui lui donne une grande monotonie. Outre l'agrément qu'il produit dans les langues où sa place est variée, l'accent, en allemand, étant toujours placé sur la racine du mot, imprime à cette langue un type intellectuel remarquable, en désignant à l'attention la syllabe radicale, qui renferme le sens fondamental du mot nuancé, modifié par les autres syllabes, affixes ou suffixes. L'anglais, en tant que saxon, se conforme au même principe; mais dans les mots d'origine latine, il suit le latin, qui, consultant moins la logique que l'oreille, se gouverne par la terminaison, et, évitant d'avoir plus de deux syllabes à prononcer après l'accent, le place invariablement sur la pénultième, si elle est longue, et, si elle est brève, sur l'antépénultième; tandis qu'il y a jusqu'à cinq syllabes après l'accent dans *justifiableness*, mot d'origine latine, il est vrai, mais rendu anglais par le

a dû être la première écriture; il a fallu longtemps pour que l'hiéroglyphe devînt une syllabe, et encore plus pour que l'analyse pût distinguer deux choses, une voyelle et une consonne, dans le son d'une syllabe qui paraît un. C'est la marche qu'on voit suivre aux hiéroglyphes chinois, qui deviennent des syllabes dans l'usage qu'en font quelquefois les Japonais, et enfin des lettres chez les Coréens. Ce qui a fait le bonheur de notre célèbre Champollion, c'est d'avoir découvert que les Egyptiens, pour écrire les noms propres étrangers, employaient leurs hiéroglyphes comme lettres, tandis que Young croyait y voir des syllabes.

suffixe saxon qu'il a reçu. (Voyez mon *English Primer*, pages 12-17.)

Autre différence : en latin, l'accent cherche à s'accorder avec la quantité : il se place sur la pénultième, toutes les fois qu'elle est longue. Dans les langues du Nord, l'accent n'a pas cette prédilection pour la syllabe longue, il a même quelquefois pour effet de rendre brève la syllabe sur laquelle il est placé ; ainsi le premier *e*, qui est long dans le verbe anglais *to present*, devient bref sous l'accent dans l'adjectif *present*. De même dans le français *il enflamme*, la deuxième syllabe *fla*, qui a l'accent, est brève, tandis qu'elle est longue dans le patois *enflamo*, comme dans le latin *inflammat*.

Entre autres bizarreries de leur prononciation, les Anglais prononcent l'*a* long *é*, et l'*é* long *i*. Je cherchais en vain à m'expliquer comment ils avaient pu arriver à une prononciation si différente de celles des autres peuples, lorsque je me suis aperçu que nos pères les Francs prononçaient le latin de la même manière. Toute la différence consiste en ce que les Anglais ont conservé ces deux voyelles dans leur orthographe, tandis que les Francs leur ont substitué l'*é* et l'*i* pour conformer leur orthographe à la prononciation. Ainsi, dans *prier, aimer, aimé*, *vérité*, *père*, *mère ;* du latin, *precari*, *amare*, *amatus*, *veritas*, *pater*, *mater*, l'*a* long (1) du latin se prononce *é* en français, tandis que le patois conserve l'*a* du latin : *prega*, *oyma* (2), *oymat*, *beritat*, *payre*, *mayre*. Et dans *courir, luire*, *lire*, de *currere*, *lucere, legere*, l'*e*

(1) L'*a* de *pater* n'est pas long, *pa* est cependant la syllabe principale du mot, parce qu'elle appartient à la racine, et surtout pour l'oreille, parce qu'elle a l'accent.

(2) Le premier *a* de amare se change en *oy* dans le patois, mais il redevient *ay* quand il a l'accent : *aymo*, *amat*, de même qu'on dit *noda*, *natare* ; mais *nado*, *natat*. Ainsi, ce qui prouve combien il a le sens de l'harmonie, le patois a découvert que l'*a* est plus fort que l'*o*, qui, à son tour, est plus fort que la voyelle représentée en patois par *ou;* aussi lorsque ces deux sons s'unissent en diphthongue, donne-t-il l'accent à l'*o* : *poou*, *foou*, *houome*, *pouorto*.

du latin devient *i* en français. Quelquefois l'*e* latin se change en *ié* en français : *miel*, *pied*, *rien*, de *mel*, *pedem*, *rem*, tandis que le patois dit : *mél*, *pé*, *res*.

J'entends quelquefois accuser le patois d'avoir une prononciation dure, grossière, malgré tous les soins qu'il a pris de l'adoucir. A ce que j'ai déjà eu occasion de dire, j'ajouterai pour sa défense : 1° il change en douce la consonne forte du latin : ainsi pour les labiales, il dit *piboulo*, *sabo*, *cebo*, de *populus*, *sapa*, *cepa;* pour les gutturales, *sega*, *poga*, *égo*, de *secare*, *pacare*, *equa*, et pour les dentales, *noda*, *modur*, *sodoul*, de *natare*, *maturus*, *saturus*, tandis que le français change quelquefois la douce en forte : *verte*, de *virida*, en patois, *berdo*.

2° Il prend grand soin d'éviter les consonnances dures : ainsi l'article pluriel m. *lous*, f. *las*, conserve le *s* devant une forte : *lous prats*, *lous cats*, *los cabros*, *lous tolous*, *los taoupos;* mais devant une douce, pour éviter la rencontre d'une forte avec une douce, il change la forte *s* en *y : louy buoous*, *loy bacos*, *louy gardos*, *loy golinos*, *louy dets*, *loy dens*; et il ne s'est pas mépris sur la nature du *f*, labiale forte aspirée, il dit *los fedos*; je ne doute pas que s'il avait la douce aspirée *v*, il ne changeât, devant cette lettre, le *s* en *y* comme devant les autres douces. Le latin et le français n'ont pas montré la même sagacité à l'égard de ces deux lettres ; ils ne se sont pas aperçus que ce sont deux labiales ; ils écrivent un *n* devant : *confidere*, *convenire*, au lieu du *m* que demandent les labiales : *competere*, *comburere*. L'anglais écrit *comfortable*.

Le patois a décidé que les liquides *m*, *n*, *l*, *r* appartiennent à la classe des douces. Il prononce *louy moutous*, *loy nouses*, *louy lopins*, *louy rouòcs*. En anglais, elles sont aussi considérées généralement comme douces ; cependant quand *s* précède une liquide, il se prononce dur : *slip*, *small*.

Dans la préposition *per*, le *r* se retranche ou se change en *l* devant un autre *l* : *pel payre* (per lou payre), *pel lo mayre* (per lo mayre) ; au masculin pluriel cette préposition se contracte avec l'article en *pes* :

*pes payres* (per lous payres) ; mais devant une douce le *s* se change en *y* : *pey buoous, etc.*

Une langue qui, pour éviter une mauvaise consonnance, ne craint pas de faire un changement aussi fort que celui de *s* en *y*, ne pourrait pas, certes, être accusée de ne prendre aucun souci de l'oreille.

Si dans les considérations qui précèdent on ne trouvait pas assez de bienveillance pour le français, on voudra bien regarder comme circonstance atténuante que c'est un opprimé qui s'exprime par ma bouche sur le compte d'un oppresseur, devant lequel il est obligé de reculer tous les jours, et finira sans doute par disparaître entièrement. Qu'y gagnera le français? D'avoir perdu le témoin le plus précieux de ses origines, des titres de sa noblesse.

Le patois, dont je prends la défense, est ma langue maternelle, que j'avais perdue de vue pendant quelque temps, et que j'ai été heureux de retrouver en rentrant dans mon pays après un assez long séjour à l'étranger; je lui ai consacré avec plaisir quelques moments pour rechercher ses étymologies anglaises. J'ai noté celles qui se sont présentées à mon esprit, et je les donne ici dans l'ordre alphabétique

On trouvera, peut-être, plusieurs de ces étymologies un peu hasardées; mais en fait d'étymologies, une certitude mathématique n'est pas requise. Quelques-unes auraient, sans doute, besoin d'être confirmées par l'historique de la racine suivie à la trace dans ses transformations successives; cela demanderait plus d'érudition que je n'en possède. Il ne faudrait pas croire cependant que, pour adopter une racine anglaise, je me sois contenté d'une ressemblance quelconque de son ou de signification avec le mot patois. Au reste, une étymologie peut être certaine, alors même que le dérivé ne conserverait aucune lettre de la racine : gr. *emmai* de *apto* ; *oncle* de *avus*, dim. *avunculus*; *pris*, du composé *prehendo*, dont le simple *hendo* n'existe pas en latin ; (*hand* signifie en angl. *main*) ; tandis que deux mots composés exactement des mêmes lettres peuvent appartenir à des racines différentes : *louer* de *laudare*, *louer* de *locare* ; *pêche* de *piscari*, *pêche* de *persicum*.

On peut diviser les consonnes en cinq classes, comprenant chacune quatre lettres, qui sont, dans les quatre premières classes, la forte, la faible, l'aspirée forte et l'aspirée faible. Parmi les liquides, *m* se rapporte aux labiales, *n* aux dentales; *l*, *r* s'unissent indifféremment aux labiales, aux gutturales et aux dentales.

Labiales : *p*, *b*, *f*, *v*.

Gutturales : *c* dur, *g* dur, *ch* et *j* (= *y* consonne fr. dans Bayonne) allemands.

Dentales : *t*. *d*, *th* dur et *th* doux anglais.

Sifflantes : *s*, *z*, *ch* et *j* français.

Liquides : *m*, *n*, *l*, *r*.

Or les lettres appartenant à la même touche permutent facilement entre elles; mais les lettres peuvent éprouver des changements plus extraordinaires en se transformant en des lettres d'une classe différente.

Ainsi les dentales se changent en sifflantes : gr. *glotta* et *glossa;* angl. *let*, all. *lassen*, *laisser; natare*, *nager ; truta*, *troucho ; ratio*, *raison ; prudentia*, *prudence ; lædere*, *léser ; pendere*, *penja*.

Les labiales se changent en gutturales, en sifflantes et même en la voyelle *ou* : *vespa*, *béspo*, *guèpe ;* angl. *waste*, *vastari*, *gâter ; rabies*, *rage ; ruber*, *rouge ; pluvia*, *pléjo ; nivis*, *neige*, *néou ; laborare*, *loourа; tabula*, *taoulo*. — Et les gutturales en sifflantes et même en la voyelle *i* : *carus*, *cher ; placeo*, *placui*, *playre*, *plaire* ; *racemus*, *raisin*, *roïn* ; *paganus*, *payen* ; *pacare*, *payer*.

Cela explique comment les mots *ovum*, dim. *oculus*, all. *ey*, *auge* ; angl. *egg*, *eye* ; *œuf*, *œil* peuvent appartenir à la même racine. All. *ey* et angl. *egg* signifient *œuf*; all. *auge* et angl. *eye* signifient *œil*. Remarquez que la labiale *v* de *ovum* et les gutturales des autres mots deviennent *i* dans *œil* et ne laissent plus de traces dans le patois *uél*. — Les voyelles sont encore moins stables que les consonnes.

Outre ces changements de lettres, les mots éprouvent encore des modifications par l'acquisition ou la perte de lettres, de syllabes entières. Comme tout être vivant, les mots d'une langue vivante ont leur crois-

sance et leur décroissance (1). Il est à présumer que tous les mots ont été originairement monosyllabiques. Par l'effet de l'écriture idéographique, ils ont conservé ce caractère dans la langue chinoise. Dans les autres langues, l'écriture phonographique a permis de joindre à

(1) « Une science a été créée dans notre siècle et a remplacé les spéculations arbitraires, conjecturales et souvent ridicules de l'étymologie. A la fois anatomie et physiologie comparée des langues, cette science pénètre par l'analyse dans leur tissu et détermine les conditions permanentes et les conditions variables de leur organisation. Pour elle, les langues sont des êtres vivants qui ont leurs formes propres, dont les variations accidentelles peuvent être ramenées à un type constant; entre ces êtres qui naissent, croissent, se développent, se reproduisent et périssent d'après des lois fixes, sont des relations de parenté dont on peut mesurer le degré. Chacune a sa physionomie, ses instincts, ses habitudes, ses antipathies, on oserait presque dire son caractère et ses mœurs, de sorte qu'on peut pressentir ce que fera telle langue dans telle circonstance, quelle forme elle affectera, quel parti elle prendra, comme on le dirait d'un être vivant, d'une personne. C'est le grand philologue J. Grimm qui a créé cette science. »

(*Revue des Deux-Mondes*, 4 s., t. 8, p. 583.)

Une langue, tant qu'elle est vivante, change donc continuellement. Aussi demander quelle a été la première langue, m'a toujours paru une question oiseuse, puisqu'elle supposerait que cette langue est restée stationnaire jusqu'à présent, ou jusqu'à des temps d'où elle aurait pu nous transmettre des monuments pour nous la faire connaître, tandis qu'elle a dû, en changeant continuellement, se transformer successivement en toutes les langues que nous connaissons aujourd'hui, de sorte qu'à cette question : quelle a été la première langue? on pourrait répondre : c'est une langue quelconque, le latin, le français, etc., à son état primitif.

On pourrait plutôt demander quel est l'état le plus ancien connu d'une langue, et, à cette question, l'on pourrait répondre pour la famille des langues germaniques, par exemple : c'est le gothique de Ulphilas qui traduisit en gothique, au IV^e siècle, l'Ecriture Sainte. Mais ce gothique, avant d'être devenu gothique, s'est appelé sanscrit, et quel est le nom de la langue plus ancienne d'où dérive le sanscrit, etc., etc.?

Les langues ne se créent pas, elles *deviennent* (je crois, en parlant de langues, pouvoir employer sans scandale cette expression célèbre de Hégel). Je pense même qu'il se crée bien peu de mots; ils se forment les uns des autres en se modifiant tellement à la longue qu'il devient presque impossible de reconnaître les premiers dans les derniers et d'apercevoir quelque rapport entre des langues qui proviennent cependant toutes de la première.

un mot un autre mot comme préfixe ou suffixe. Une des plus générales de ces additions, ce sont les pronoms personnels, ajoutés aux verbes, auxquels ils servent de terminaisons pour distinguer les personnes. Quelques altérations qu'aient éprouvées ces pronoms, en s'unissant ainsi aux verbes, il est encore possible de les reconnaître.

Nordheimer, enlevé malheureusement trop jeune à la science, a rendu cela évident pour l'hébreu dans son excellente grammaire hébraïque (1); et le rapport de ces terminaisons avec celles des langues qui appartiennent au groupe Indo-Européen, autorise à conclure une parenté de ces langues avec les langues sémitiques, et fait faire ainsi un pas de plus vers l'origine commune de toutes les langues, que les progrès de la linguistique tendent de plus en plus à mettre en évidence, en fournissant ainsi une preuve de plus en faveur de l'unité de l'espèce humaine et justifiant la Genèse sur ce point.

Les mots, après avoir pris ainsi de l'accroissement, s'usent, diminuent de nouveau et perdent, par leur passage dans une autre langue, ou simplement par la dérivation, les inflexions, le frottement de l'usage, par l'action du temps enfin, des lettres, des syllabes entières. La syllabe qui disparaît ainsi, c'est ordinairement celle qui est brève ou plutôt non accentuée : *anima*, *âme*; *asinus*, *âne*; *decretum*, *décret*; *securus*, *sûr*.

Pour rejeter une racine anglaise, il ne m'a pas suffi de la trouver aussi dans le latin, lorsque j'ai cru avoir raison de penser que le mot patois venait directement de l'anglais. Ainsi je regarde comme certain que *gosta* (*gâter*) vient de l'anglais *waste* et non du latin *vastari*. (*W* se change en *g* dur en passant dans le patois ou dans le français : *Wales*, (pays de) *Galles*; *ware*, *gare*; *warrant*, *garant*.) Sans l'avoir emprunté l'un à l'autre, le latin et l'anglais peuvent tenir ce mot d'une source commune, le sanscrit, d'où descendent presque

(1) Je ne sache pas que cette précieuse grammaire, imprimée en anglais à New-York, 1838, ait été traduite ou soit même connue en France. Plus sagace que Gesenius et moins aventureux que Ewald, Nordheimer me paraît tenir le milieu entre les deux et réunir ce qu'il y a de mieux dans chacun.

toutes les langues de l'Europe et de l'Asie occidentale, qui forment le groupe Indo-Européen. *Vast* en sanscrit signifie *blesser*, *gâter*.

Cette origine commune de deux langues fait que les mots de l'une peuvent trouver quelquefois leur explication dans l'autre. Ainsi *mensis* (durée d'une lune), *mens*, *mentis* (substance pensante) ne trouvent pas leur racine dans le latin, où ils sont isolés; l'anglais *month* a sa racine dans *moon* (1), *lune*, et *mind* vient de *mean*, *penser*. Le simple du composé *præsagium* (dire d'avance) n'existe pas dans le latin; *sagen* en allemand, *say* en anglais, signifient dire (le *g* allemand se change ordinairement en *y* dans l'anglais).

Quant aux mots qui sont communs au patois et à l'anglais, il est certain que le patois (ou le français) a donné à l'anglais incomparablement plus de mots qu'il ne lui en a empruntés (2). A laquelle appartient particulièrement un mot qui se trouve dans les deux langues? Le sens primitif qu'il a dans l'une, les autres mots de la même famille dont il y est accompagné, souvent la physionomie même du mot, si je puis employer cette expression, peuvent aider à le déterminer. C'est une présomption de plus en faveur de l'origine saxonne lorsque ce mot se trouve aussi dans l'allemand. C'est pour cela que j'ai souvent le soin de citer le mot allemand à côté de l'anglais. Le mot patois peut même venir quelquefois primitivement de l'allemand, et être arrivé au patois par l'intermédiaire du français, de la basse latinité ou même de l'italien. Mais, pour les mots dérivés

(1) En anglais, on fait un dérivé en ajoutant *th* au primitif. *Th* s'est changé en *s* à la troisième pers. sing. de l'indicatif présent : *he loveth*, *he loves*.

(2) Au reste il y a des mots que l'anglais a empruntés au français et dont cependant la véritable racine est anglaise. Ainsi les mots anglais *guard*, *guardian* viennent certainement du français *garde*, *gardien*; mais le français vient lui-même de l'anglais *ward*, *warden*. Dans ce cas l'anglais ne fait que reprendre des mots de son crû, après avoir été revus et corrigés par le français. Nous en usons de même avec l'anglais; nous reprenons *fashion*, *fashionable*, *comfort*, *comfortable*, manufacturés par l'anglais, mais dont le français a fourni la matière première, *façon*, *conforter*.

spécialement de l'anglais, si l'on considère que les Anglais ont occupé principalement la France de la langue d'Oc, on doit s'attendre à les trouver généralement arrivés directement au patois. Il y a d'ailleurs un grand nombre de ces mots qui ne se trouvent pas dans le français.

Pour la justification de ces étymologies en général, il ne serait peut-être pas hors de propos d'exposer ici en détail les faits que j'ai rencontrés dans la comparaison des différentes langues que j'ai eu à considérer.

= signifie est égal, équivaut à.... se change en......

En général les lettres de la même classe permutent facilement entre elles. Le changement des gutturales *c* dur et *g* dur en les sifflantes *c* doux (= s), *ch* et *g* doux est aussi ordinaire.

B V W = G, J, OU : vespa, Béspo, Guèpe; Boudin, Goudin; biBere, béGut; raBies, raGe; caVea, caGE; ruBer, rouGe; leVis, léGer; pluVia, pleJo; niVis, neiGe, néOU; laBorare, loOUra; taBula, taOUlo; angl. Waste, Gâter.

B = M : caBinet, coMinet; marMor, marBre.

B ajouté : asper, Bispre; gr. rhuter, éol. Bruter.

B attiré par *m l*, *m r* : humilis, humBle, numerus, nomBre.

B attiré par *r* : soror, consoBrinus.

V = D : Vespertinus, Despertina.

V = S : paVimentum, poSimen.

VR = DR : resolVeRe, résouDRe; pulVeRem, pouDRe.

V ajouté : gr. oon, oVum; ois, oVis.

P = B, V, G, CH, S, T, I, OU : saPere, saPiens, saVoir, saCHant, saIs, saGe, saBe, saOUre; sePia, seiCHe; proPe, proCHE, prèS; nePos, neVeu, neBout et neGout; gr. sPoude, sTudium.

P attiré par *m* : emi, emPtum (1).

(1) Le parfait est généralement la forme la plus simple du verbe. En hébreu, la conjugaison commence par la troisième pers. sing. du parfait, qui n'est que le radical pur, d'où se forment ensuite les autres personnes et les autres temps. Et cela paraît fort rationnel; cette personne étant celle dont on a le plus de besoin, dont on se sert le plus souvent, a dû être employée la première.

F = H : FORAS, deFOUORO, HORS, deHORS; FACERE, esp. HACER.

C = G, J, I, Y, S, CH, H, D, L : maniCa, marGO, manCHE; mendacium, mensouorGO, mensonGE; carus, CHER; cor, cordis, angl. Heart; corne, angl. HORN; pacare, paYer; placEre, plaIre, plaYre; raCemus, raisin, roïn, vacuus, viDe; secundum, seLon.

C retranché : locare, louer; precari, prier.

G = C, I, Y, F, V, W, OU, P, D : Guêpe, Béspo, vespa; Gâter, angl. waste, vastari; paGanus, paYen; reGina, reYno, reIne; ovum, dim. oculus, angl. eGG, eYe, all. eY, auGe; œuf, œil, uoÔu, uél; gurGes, gourP; ruGa, riDe; vid. B = G.

G, J ajoutés : rana, Grenouille; ansa, Ganse; usque, Jusque.

G attiré par *n* : linea, liGne; extraneus, étranGer.

G retranché : all. Gluck, angl. luck; pereGrinus, pèlerin.

D = J, CH : penDere, penJa; angl. solDier, pr. solJer; dispeDire, dépêCHer.

D = Y, I : credere, creYre, croIre; foDere, fouoYre, fouïr; raDix, roïsse.

D = GN, NG : roDere, roGNer, roNGer.

D = V : glaDius, glaive.

D = L : gr. Dacruma, Lacryma; turbiDus, troubLe; vid. L = D.

D = S, C, Z : suDare, susa; læDere, léser; raDix, racine; meDium, it. mezzo.

D = R : commoDité, coumeRitat; meRidies pour meDidies; vid. T = R.

DR = Y : catheDRa, codiéYro; vid. TR. = Y.

D ajouté : intrare, Dintra; aperire, Durbi; hormis, Douormis; ôter, Dousta.

D attiré par *n*, *n r* : angl. Northman, NormanD; gr. aner, anDros; tener, tenDre; vid. N attiré par *d*.

D retranché : gr. Drosos, ros; lauDare, louer; suDare, suer; vid. C retranché.

T = D, Y, I : seTa, seDo, soIe, seDere, asseIe, asseYant; uTer, ouIre.

T = G, CH : naTare, naGer; solaTium, soulaGer; truTa, truiTe, trouCHo; angl. naTure, pr. naCHure (nétchor); multum, esp. muCHo, angl. muCH.

T = C, S : angl. hooT (huer), uca ; ab anTe, avancer ; redempTio, rançon ; raTio, raison.

T = F : siTis, soiF.

T = S : gr. gloTTa, glossa ; angl. leT, all. lassen, laisser.

T = L : coûTer, couLa ; vid. D = L.

T = R : cubiTus, couiRe, vid. D = R.

TR = Y : peTRa, péYro ; vid. DR = Y.

T ajouté ou redoublé : amiTa, Tante.

T retranché : muTare, muer ; nuTrire, nouRrir ; ou bien = R.

S = R : catéchisme, catocheRme.

S ajouté ou = H = esprit rude : sine, sans ; gr. als, sal ; uper, super ; epta, septem.

M se change en N devant *f*, *v*, *d*, *t*, *g*, *c*, *s*, *n* ; en L devant *l*, et en R devant *r*.

M = L : gr. Mene, Luna.

M attiré par *p* : rupi, ruMpo (1).

N se change en *m* devant *m*, *b*, *p* ; en L devant *l*, et en R devant *r*.

N = L : uNicornis, Licorne ; all. kiNd, angl. chiLd ; orphaNus, orpheLin ; vid. L = N.

N = R : mensoNge, mensouoRgo ; maNche, maRgo ; diacoNus, diacRe ; veNenum, bRen ; vid. R = N.

N = U : coNventus, couvent.

N = G ou attiré par *t* : MaGdelaine, MoNtoleno, all. maGdlein, petite fille.

N ajouté : altus, Naout ; pé, peNou, peNNa ; jocular, joNgleur.

N attiré par *c* : vici, viNco (1).

N attiré par *g* : magis, all. er mag, maGNus ; regere, reGNum.

N attiré par *d r* : reddere, reNdre ; vid. D attiré par *n r*.

N retranché : meNsura, mesure ; preheNsus, pris.

NT = OU : amaNT, aymou ; gr. luousi pour luoNTsi.

L = R : uLmus, oRme ; Luscinola, Rossignol ; capituLum, chapitRe ; FouLquier, FouRquié, angl. foLk ; angl. coLonel, pr. coRnel ; vid. R = L.

(1) Voyez la note p. 212.

L = D : Laisser, Doyssa ; it. burLa, bourDe ; vid. D = L.

L = N : Libella, it. Livello, Niveau; aLLer, oNa; ALric, ONric; vid. N = L.

L = U, OU : aLtus, haut, naout ; aLter, autre, aoutre ; vid. R = OU.

L ajouté : uvella, Luette ; hedera, Lierre, anciennement hierre ; landier, var. *andier* de angl. *andiron;* incus, encLume.

LL = CL, FL, PL : esp. LLamar, LLama, LLorar, de cLamare, FLamma, PLorare.

R = L : satuRus, sodouL ; peRegrinus, pèLerin ; ceRise, ceLiéyo ; écuReuil, esquiLouol ; coRRidor, coLidor.

R = N : reveRence, rebeNencio ; gr. doRon, doNum ; jouR, jouN ; vid. N = R.

R= OU : aRbor, aoubre ; ceRcle, céoUcle ; vid. L= OU.

R ajouté : thesaurus, tRésor ; festo d'aRmos ; rusticus, rustRe (vid. RO, RA ajoutés), ou attiré par *b* : labia, lèvRes.

R attiré par *n*, ou = S : aumône, omouoRno ; vid. S = R.

R retranché ou changé en s devant *s* : pouRceau, poussél.

H = C, CH, G, J, F : angl. Horn, corne ; gr. CHamai, Humi ; Germain, esp. Hermano ; Fil, esp. Hilo ; Hortus, Jardin.

H ajouté : altus, Haut ; oleum, Huile.

Esprit doux et esprit rude grecs = H, S, V, B, F : ermina, Hermine ; epta, septem ; espera, vesper, Béspre ; oinos, vinum, Bi ; rhuter, éol, Bruter; uios, Filius.

E, ES ajoutés : clair, Éclairer, Éclaircir, Escloyra, Esclorci ; chaud, cal, Échauder, Escolla.

ES = EN : ENfourner, ESfourna ; ENfumé, ESfumat.

A, O, OS ajoutés : plaine, Aplanir, oplona ; oundo, osounda ; aygo, osoga.

O retranché : opiniâtre, pignastre.

DE ajouté : roouba, all. raub, DÉrober ; morari, DEmeurer ; vorari, DÉvorer.

RA, RO ajoutés : angl. dote, RAdoter; lent, RAlentir, Rolonti.

GER, JA ajoutés : part, partaGER, portoGEA ; pas, posseJA.

GNER, GNA ajoutés : pluvia, ploubiGNA; angl. spare, épargNER, esporGNA.

OGNO, OUOGNO ajoutés : caro, charOGNE, corrOUOGNO.

OCHE, OUOCHO ajoutés : sac, saccOCHE, socOUOCHO.

OULA ajouté : fi (= fin), fignOULA.

SCOULA ajouté : biou, rebiSCOULA.

CULUS, CLE ajoutés : mas, masCULUS, masCLE; avus, avunCULUS, onCLE, ounCLE.

OIRE, OUIRO, DOUIRO ajoutés : écumer, écumOIRE; escoumoDOUIRO; battre, botoDOUIRO; cubert, cubertOUIRO.

*N.-B.* — Pour l'intelligence de ceux qui ne connaissent pas la langue anglaise, je traduis le mot anglais. On ne devra pas s'étonner que je traduise quelquefois un mot anglais par un substantif et par un verbe, le substantif et le verbe ayant souvent la même forme en anglais. Ainsi *mark* veut dire *marque* et *marquer*; je désigne cependant quelquefois le verbe en préposant *to*, ce qui forme l'infinitif : *to mark;* l'infinitif allemand ajoute *en* au radical : subst. *mark*; infin. *zu marken*. Pour abréger, je néglige quelquefois de le donner. Je traduis aussi le mot patois, lorsqu'il diffère trop, par sa forme, du français. Le mot patois dérivé est imprimé en majuscules, et le français avec une majuscule au commencement du mot. Les mots anglais et ceux des autres langues étrangères sont imprimés en petites majuscules.

Le son de l'*e* muet français n'existe pas dans le patois ; l'e muet patois se rapproche de l'*i* pour la prononciation, il est entre l'*i* et l'*é* fermé. C'est le même son que celui de l'*e* non accentué anglais ou allemand dans *pocket*, *pocke*. Il répond ordinairement à l'*e* muet français. Il devient *o* dans les terminaisons féminines : m. *juste*, f. *justo*; et dans la troisième personne sing. du verbe : 1re pers. *ayme*, 3e pers. *aymo* (1). Lorsque

(1) On reproche cet *o* au patois de Rodez. J'ai bien peur que ce ne soit seulement l'habitude de voir l'*a* dans les autres dialectes qui le fasse trouver grossier et qu'on ne reproche comme une grossiéreté à celui de Rodez ce qui est l'effet du sentiment délicat qu'il a de l'harmonie : lorsque l'*a* n'a pas l'accent, il trouve convenable de le remplacer par une voyelle moins forte

cet *e* ou cet *o* répondent à l'*e* muet français, la syllabe ne prend jamais l'accent tonique ; dans le cas contraire, cet *e* peut avoir l'accent même à la dernière syllabe : *plose* ; sous l'accent, cependant, il est plus souvent fermé (plus ou moins, jamais du moins aussi ouvert que l'*e* ouvert fr. dans *succès*). Dans ce cas, il est marqué d'un accent aigu ; tous les *e* qui ne sont pas marqués doivent se prononcer muets ; c'est l'*e* patois ordinaire.

*Ch* se prononce *tch*, comme en anglais ; — *g* se prononce aussi ordinairement *tch* dans la terminaison *ge* : *gage*, prononcez gatche ; il conserve cette prononciation dans les dérivés : *engogea*, pr. engotcha. Lorsqu'il n'a pas ce son dur, le *g* doux et même le *j* prennent ordinairement, dans la prononciation, un *d* devant, comme en anglais : *geoyna*, pr. djoyna.

*Y* se prononce toujours comme dans *Bayonne* ; ce son, qui est la gutturale aspirée douce, est représenté avec plus de propriété par *j* dans d'autres langues : en allemand, en italien, etc.

*Aou*, *éou*, *iou*, *oou*, *oua*, *oué*, *oui*, *ouo* se prononcent en une seule syllabe, l'accent n'étant jamais sur la partie *ou* de la diphthongue.

(voyez la note 2, page 205) ; mais il le conserve, particulièrement à la fin des mots, lorsqu'il a l'accent.

Je profite de l'occasion de cette note pour dire un dernier mot en faveur de ma langue maternelle. J'ai dit, page 202, que le défaut du pronom sujet prive le patois du système d'interrogation des langues du Nord. Si le français voulait se prévaloir de cette concession, je pourrais lui répondre qu'il se montre fort inconséquent dans l'usage qu'il fait lui-même de ce système : lorsque le sujet du verbe est un pronom, il le met après le verbe : *Est-il malade?* Mais, si c'est un nom, il le place devant, et, pour marquer l'interrogation, il met ensuite un pronom après le verbe : *Jean est-il malade?* Il emploie ainsi à la fois le nom et le pronom, de sorte que ce pronom ne remplace pas le nom, n'est pas mis *pour* un nom, ce *pro*nom n'est pas un *pronom*.

all.—allemand.
angl.—anglais.
a-s.—anglo-saxon.
dim.—diminutif.
esp.—espagnol.
fr.—français.
gr.—grec.
goth.—gothique.
it.—italien.
lat.—latin.
lat. b. —latin barbare ou basse latinité.
pat.—patois.
pr.—prononcez.
sanscr.—sanscrit.
var.—variante.
vid.—voyez.

# ETYMOLOGIES ANGLAISES

# DU PATOIS

## DE RODEZ.

## A

Aborder, vid. Bord.

Acre, angl. ACRE, acre; all. ACKER, champ, aire; lat. AGER.

Alène, vid. LESENO.

ANCRO, ONCRIÉ, angl. INK, Encre; INKHORN, Encrier.

Anséatique, angl. HANS, all. HANSE, association, ligue.

Arracher, vid. ORRONCA.

Attacher, vid. ESTOCA.

AYSE, angl. EASE, Aise, goth. AZI; sanscr. ASANAM, fixité, repos, du verbe AS, rester, fixer—d'où OSEGA, arranger, de angl. EASY (= easig), OYSAT, Aisé; gr. AISIOS.

## B

BAC, angl. dim. BUCKET, Baquet; all. BACK, vase, vaisseau de bois.

Bahut, vid. Hutte.

BAL, BALO, BOLOUTA, angl. et all. BALL, Bal, Balle, Bille; d'où Billard, angl. BILLIARDS; angl. BALLOT, Ballote (vote par billets), Balloter; gr. BALLO.

BALSO, BOLSA; all. WALZE, rouleau; WALZEN, tourner, Valser.

BAN, angl. BAN, all. BANN;—angl. BANISH, all. BANNEN, BONI, Bannir, d'où BONDIT (= bonnit) Bandit, it. BANDITTO. *Bandit* pourrait venir de *bande* (qui appartient à une mauvaise *bande*) — angl. BANNER, BONIÉYRO, Bannière.

BANDO, angl. BAND (de BIND, lier), Bande, dim. Bandeau; d'où Bander act. et n.; BONDA, enivrer; BONDAT, ivre. *Bande* signifie figur^nt troupe d'hommes, d'ani-

maux unis par quelque lien. D'où encore BATTO, bande de cuir pour garnir, BOTTA les sabots.—BOUNDO, angl. BUNG, all. SPUND, Bonde, Bondon.

BARCO, angl. BARK, all. BARKE, écorce d'arbre, Barque; angl. BARGE, Barge.

BARRI, faubourg; angl. BURY [= burg) (n'est usité qu'en composition : *Canterbury*], BURGH, BOROUGH, all. BURG, BOURG; angl. BURGHER, all. BURGER, BOURGES, Bourgeois.—La racine de ces mots est dans l'all. BERG, montagne, d'où BURG, fort (bâti sur une montagne), Bourg, d'où Burgrave, vid. LONDO.—En composition, on emploie en allemand *berg* et *burg* : *Wurtemberg*, *Oldenburg*.—BERGEN, défendre, cacher dans l'intérieur d'une montagne; d'où l'angl. TO BURY, ensevelir. Il est assez remarquable que le lat. *tumulus* renferme également une idée d'élévation. *Tombe*, *tombeau*, ainsi que *tomber* (par l'achoppement d'un *tumulus*) ont perdu le *l* du primitif; l'angl. TUMBLE l'a conservé, ce qui me ferait penser que le français *tomber* devait l'avoir encore quand il fut adopté par l'anglais. B attiré par *m l*.

BARRO, BORROU, tronc d'arbre coupé, BORRIÉYRO, BORRA; BORRICO, Barrique; EMBORRAS, EMBOROSSA, DEBORROSSA; angl. BAR, Barre, Barreau, Barrière, Barrer; angl. BARREL, BORRAL, Baril.

BATRE, OBATRE, angl. BEAT, BATTER, Battre; angl. BATTERY, Batterie; angl. BATTLE, BOTAILLO; lat. BATUO.

BAYLE, huissier; angl. BAILIFF, Bailli.

BEC, angl. BEAK, Bec.

BEDÉL, angl. BEADLE (de BID, ordonner, commander), Bedeau. Bedél, veau, vient du lat. *vitulus*.

Beffroy, angl. BELFRY, beffroi, de BELL, cloche, et FEAR, FRAY, terreur, mêlée, combat.

BERCO, BERCA, Brèche, Ebrécher; angl. BREACH, brèche, de BREAK, rompre, Briser, BRISA, angl. BRUISE, meurtrir. D'où BORGA, maquer, figur[nt] parler à tort et à travers, à bâtons *rompus*; angl. *break* fait au prétérit BROKE, et au part. passé BROKEN; d'où BROUOCO, branche coupée; Broche, Brocard, Brocart, angl. BRO-

CADE ; angl. BROACH (pr. broch), Broche, Embrocher, percer; d'où Brocher, Brochure ; lat. FRANGO, FRACTUUS.

BERTEL, angl. TWIST, all. WIRTEL, anneau de fuseau, lat. VERTICILLUS.

BESOUN, Besoin ; BESOUGNO, Besogne ; angl. BUSINESS, occupation, affaires; it. BISOGNA.

BIAYS, angl. BIAS, penchant, pencher, Biais, Biaiser.

BICO, vid. PIC.

BIÉRRO, angl. BEER (pr. bier), Bière.

BIÉRRO, angl. BIER de (BEAR, porter), Bière.

BIGOUOT, Bigot, qui a continuellement le nom de Dieu à la bouche; angl. BY GOD, all. BEY GOTT, par Dieu, jurement.

BILLET, angl. BILL, BILLET, carte, note, Billet, Billot, bûche.

BIRA, Virer, angl. VEER (pr. vir), virer; all. WIRREN (pr. virren), tordre, entrelacer; lat. GYRARE, gr. GUROS.

Bivouac, angl. BY, auprès, et WATCH, faire le guet, ou WAKE, veiller.

BLAT, Blé; angl. BLADE, feuille, brin d'herbe; all. BLATT, feuille d'arbre, de papier.

Blindes, Blinder ; angl. BLIND, aveugle.

BLONC, BLONQUEJA, paraître blanc ; angl. BLEAK, pâle (de froid) ; angl. et all. BLANK, goth. BLANCH, Blanc; angl. BLEACH, all. BLEICHEN, Blanchir.

BLOSOUN, angl. BLAZON, de BLOW, all. BLASEN, souffler, sonner du cor (à l'arrivée d'un chevalier dans les tournois).

BLOUOC, angl et all. BLOCK, Bloc, Bloquer ; angl. BLOCKADE, BLOCUS ; angl. BLOCK-HOUSE, all. BLOCKHAUS, fort.

BLU, angl. BLUE, all. BLAU, Bleu.

Bluter, angl. BOLT, all. BEUTELN, bluter.

BOBINO, angl. BOBBIN, Bobine.

BOCOU, un porc salé ; angl. BACON, lard. — C'est peut-être l'angl. *bacon* qui vient du patois *bocou* (= petite vache, à laquelle aurait été substitué dans la suite un porc).

BOGAGE, angl. BAGGAGE, Bagage, de BAG, sac.

BOLISO, angl. WALLET, all. FELLEISEN, porte-manteau, Valise, it. VALIGIA, lat. VIDULUS.

BOLTICO, angl. BALTIC, de BELT, ceinture.

BON (prene), élan; angl. BOUND, Bond, Bondir.

BONC, BANCO, angl. et all. BANK, hauteur, rive, Banc, Banque; d'où BONCOROUTO, it. BANCOROTTO; angl. BANKRUPT, Banqueroutier.

BONDA, vid. BANDO.

BONIÉJO ou BONIÉYRO, vid. BAN.

BONO, corne; angl. BONE, os.

Bord (à), angl. *on board a ship*, à *bord* d'un vaisseau, de BOARD (pr. bord), planche, plancher (d'un vaisseau); d'où Aborder.

BORGA, vid. BERCO.

BORRA, BORRAL, BORROU, vid. BARRO.

BOTÉOU, dim. d'angl. BOAT (pr. BOT), Bateau.

BOUC, angl. BUCK, all. BOCK, mâle de plusieurs bêtes fauves; sanscr. BUKKAS, Bouc, de BUKK, crier, bêler, d'où sanscr. BUKKANAN, son, Boucan, lat. BUCCINUM — de *bouc* pourrait venir BOUCHIÉ (= qui fait le commerce des boucs), angl. BUTCHER, Boucher, d'où BOUCHORIO, lat. b. BOCARIA.

BOUCLO, angl. BUCKLE, Boucle; angl. BUCKLER, Bouclier.

Bouée, angl, BUOY, se tenir à flot, bouée.

BOUÉS, BOUOSC, Bois; dim. Bosquet, Bocage; BOUYSSOU, Buisson; BUSCO, brin, d'où Bûche, Débusquer; angl. BUSH, all. BUSCH, hollandais, BOSCH, goth. BUSCHE, bois; angl. AMBUSH, Embûche, Embuscade; angl. BUSHEL, Boisseau. — De boués peut venir BOUSIGO, var. *debousigo*, sorte de défrichement, de Déboisement.

Bouffée, Bouffer, Bouffi, Bouffon; vid. BUFFA.

BOULCA (se), verser; angl. BULK, tas, masse. Le blé, en versant, a l'air de se mettre en tas.

BOULEBARD, angl. BULWARK, all. BOLLWERK, Boulevard, de Angl. WARK (= work), all. WERK, ouvrage, et BULL, taureau, all. BOLL, dur, fort.

Bouldogue, vid. Dogue.

BOULO, angl. BOWEL, Boule; angl. BOWLING-GREEN, Boulingrin, de GREEN (pr. grin), vert, preau, BOWLING, pour jouer aux *boules*.

BOUNDO, vid. BANDO.

BOUOGO, vid. Vague.

BOUOL, angl. BOWL (pr. BOL), Bol.

BOUORD, BOURDA, angl. BORDER, all. BORD, Bord, Border; angl. EMBROIDER, Broder.

BOUORIO, BOUORDO, métairie; angl. BOOR (pr. bour), all. BAUER, habitant, paysan, cultivateur; all. BORDE, plaine fertile (en blé); a-s. BOOR, de BUAN, cultiver.

BOUORNO, angl. BOURN, BOUND, Borne.

BOUOSSO, angl. BOSS, Bosse; all. BOSSEL, boule.

Bouquin, dim. de angl. BOOK (pr. bouc), livre; KIN, all. CHEN sert à faire un diminutif: NAPKIN (petite nappe), serviette; MANNIKIN, all. MANNCHEN, petit homme, Mannequin, de MANN, homme.

BOURG, BOURGES; vid. BARRI.

BOUTA, angl. POUT, avancer les livres en signe de mécontentement, Bouder.

BOUTA, angl. PUT (pr. pout), Bouter, d'où Débouter.

BOUTEILLO, angl. BOTTLE, dim. de BUTT, all. BUTTE, baril.

BOUTOU, angl. BUD, bourgeon, Bouton.

BRABE, angl. BRAVE, all. BRAV, bon, honnête, Brave; gr. BRABEUS.

BRAC, angl. BRAG, all. PRAHLEN, se vanter hautement, provoquer, défier; angl. BRAGGART, bravache.

Brandon, vid. BRONDI.

Braser, vid. OBROSA.

BRASO, vid. BRULLA.

BREN, angl. BRAN, son de blé.

BRÉS, dim. Berceau; BRESSA, Bercer; angl. BOWER, berceau (de verdure). de BOW, courber, plier.

BRIC, angl. BRIG; d'où Brigade; angl. BRIGANTINE,

BRIGANDINE, Brigantin, vaisseau léger, tel qu'en usaient les corsaires, les Brigands.

BRICO, angl. BRICK, Brique, d'où BRISCA ; lat. IMBREX.

BRIDO, angl. BRIDLE, Bride, Brider; l'angl. BRIDE signifie nouvelle mariée.

BRISA, vid. BERCO.

BRISO, angl. BREEZE (pr. briz), Brise.

Brocanteur, angl. BROKER, agent, courtier.

Broche, Brocher, Brochure, vid. BERCO.

BRONDI, angl. BRANDISH, Brandir, de angl. et all. BRAND, Brandon, du verbe BURN, all. BRENNEN, brûler. Le français *brandir* a été contenu par l'étymologie dans le sens restreint d'agiter une arme en menaçant, comme un brandon.

BROILLA, angl. BRAWL, criailler, Brailler.

BROUILLA, angl. BROIL, tumulte, querelle, Brouillerie.

BROUNZE, vid. OBROSA.

BROUO, BROUAL, bord élevé ; angl. BROW, sourcil, crête (d'une montagne), bord d'un lieu élevé.

BROUOCO, vid. BERCO.

BROUOSSO, angl. BRUSH, Brosse.

BRU, angl. BROWN, Brun ; angl. BURNISH, Brunir.

BRUECH, instrument pour ramasser la braise et les cendres du four; angl. BRUSH, brosser, raser la surface.

BRULLA, angl. BURN, all. BRENNEN, Brûler; N = L. all. BRATEN, rôtir, d'où BRASO, Braise ; sansc. BHRAJ, BHRASJ, rôtir ; gr. BRAZO. T = S.

Bûche, vid. BOUÉS.

BUFFA, souffler (d'où REBUFFADO, angl. REBUFF) ; angl. PUFF, Bouffée, Pouf, éloge exagéré. TO PUFF, enfler de vent, d'orgueil, se vanter, habler, d'où Bouffant, Boufette, Bouffon; angl. PUFFY, Bouffi. —BUFFEC se dit d'une noix, d'un noyau vide, qui ne contient que du vent.

BUGADO, angl. BUCK, all. BEUCHE, lessive, Buée, (d'où Buanderie), laver à la lessive.

BULLO, angl. BULL, all. BULLE, taureau, sceau, décret, Bulle.

Burin, angl. BORE, all. BOHREN, percer.

BUSC, angl. BUSK, pourrait venir de BUSCO; vid. BOUÉS.

BUT, BUTA, pousser; DEBUTA, REBUTA, CULBUTA; angl. BUTT, But, Bout, d'où Aboutir.

Butin, angl. BOOT, BOOTY, all. BEUTE, profit, butin.

# C

CAL (var. *chal. chan*), il faut; d'où *m'en* CHAOUTE *pas*, je ne m'en soucie pas; Nonchalant; angl. SHALL, falloir; tudesque, SCAL, il doit; all. SCHULD, devoir, obligation, faute; sanscr. SKAL, dévier, manquer.

CABLE, angl. CABLE, all. KABEL, Cable.

Calfater, Calfeutrer, angl. CALK, all. KALFATER, hébreu, CAPHAR, calfeutrer, boucher avec du *feutre*, angl. FELT.

Caque, angl. CAG, CASK, CASKET, caque, baril, boîte, Casque; gr. KADOS.

Chabraque, angl. SHABRACK, all. SCHABRACKE.

Chaloupe, angl. SHALLOP, SLOOP (pr. sloup), petit vaisseau.

Champion, angl. CHAMPION; a-s. CAMPIAN, all. KAMPFEN, combattre.

Chapeler; vid. COPUSA.

Chassis, angl. SASH, ceinture, chassis.

CHAOUTE (m'en); vid. CAL.

Chenapan, all. SCHNAPHAHN, flibustier, insolent.

Chomer, all. SAUMEN, tarder, différer. *Chomer* pourrait être le même mot que le patois *coouma*, du lat. *cauma;* se dit des moutons qui cessent de paître pour se réunir et mettre la tête à l'ombre l'un de l'autre, quand il fait chaud.

Chopine, all. SCHOPPEN, de SCHOPFEN, puiser.

Choquer, angl, SHOCK, all. SCHOCKEN.

CHOURRA, rester stupidement immobile; angl. CHURL, un rustre.

Choucroute; vid. COUNTRODANSO.

CISÉOUS; vid. Déchirer.

CLOCA, Claquer, angl. CLACK, faire un certain bruit répété; d'où ESCLACO, goutte d'un liquide (de pluie, etc.) qui fait du bruit en tombant.

Cliquetis, angl. CLICK, Cliqueter.

CLOPA, angl. CLAP, all. KLAPPEN, frapper avec bruit; d'où uno CLAPO, une tape.

CLOUCA, tinter (une cloche); CLOUQUIÉ, Clocher; angl. CLOCK, all. KLOCKE, GLOCKE, horloge, Cloche.

CLOUCA, Glousser; CLOUCO, poule qui glousse; angl. CLUCK, all. GLUCKEN, glousser; lat. GLOÇIRE.

Coche, Cocher, angl. COACH (pr. coch), all. KUTSCHE, voiture; gr. OCHOS.

CLUÉTCH, botte, poignée de paille dépouillée du grain; angl. CLUTCH, saisir, empoigner; d'où CLUJA, couvrir avec du chaume.

COBESTAN, angl, CAPSTAN, all. KABESTAN.

COTCHA; vid. ESCROCHA.

Coite, angl. QUILT, courte-pointe, matelasser; lat. CULCITA.

COMI, Chemin; angl. COMING, venue, arrivée, de COME, venir.

COMBO, Jambe; dim. COMBOJOU, Jambon; COMBELIO, Jarretière; COMBOBIRA, chavirer; angl. HAM, jarret, jambon; esp. GAMBA, d'où gambader, Ingambe. C = H, J.— De *jambe* vient Regimber, en patois REGUINNA. M = N.; lat. b. GAMBA.

Tous ces mots appartiennent, sans doute, à la même racine; mais je n'assurerais pas qu'ils viennent directement de l'angl. HAM.

COMINET ou COBINET, angl. CABINET; angl. CAB, cabriolet; angl. CABIN, Cabine, Cabane, COBONO; all. KAMMER, chambre.

COMBRO, angl. CHAMBER, all. KAMMER et ZIMMER, Chambre, esp. CAMARA, ital. CAMERA; angl. COMRADE, COMORADO, esp. CAMARADA, it. CAMERATA; esp. CAMARERO, Chambellan; CAMARILLA, petite chambre, Camarille.

CONIF, angl. KNIFE, couteau.

CONTÉL, angl. CANTLE, Chanteau.

CONTOU, coin, Canton; angl. CANTON, all. KANTE, coin, côté; gr. KANTHOS.

COOUSI, Choisir, angl. CHOOSE et CHUSE, a-s. CEOSAN, CYSAN, all. et flamand, KIESEN, goth. KUSAN, KIUSAN, suédois, KESA, irl. KIOSA.

COPOU, Chapon, angl. CAPON, all. KAPAUN et KAPPHAHN, de KAPPEN, châtrer et HAHN, poulet; gr. KAPON.

COPUSA, amenuiser, Chapeler; angl. CHIP, amenuiser, Copeau; gr. KOPTO.

Coq, angl. COCK, coq; d'où COQUET, COQUETA, Caqueter, angl. CACKLE, all. GAKELN, cri de la poule, de l'oie, Caquet; angl. COCKADE, COUCARDO, Cocarde. R ajouté. Les soldats Croates portaient à leurs bonnets des plumes de coq.

Cor, angl. CORN, grain de blé, cor aux pieds.

COSSA, angl. SHOOT, all. SCHIESSEN, tirer, Chasser au fusil.

Cotte, vid. COUTILLOU.

COUARD, angl. COWARD, lâche, poltron, de COW, vache. En ajoutant *ard* on fait un dérivé : DRUNK, qui a bu; DRUNKARD, ivrogne; TO COW, intimider; TO COWER, se baisser, fléchir le genou.

COUCARDO; vid. Coq.

COUCHA (se), angl. COUCH, CROUCH, all. KUSCHEN (pr. couchen), se Coucher, se soumettre; lat. COLLOCARE.

COUMPLOUOT, angl. PLOT, plan, Complot.

COUNTRODANSO, angl. COUNTRYDANCE. Cette espèce de danse, qui est originaire d'Angleterre, dit Honorat, fut introduite en France sous Louis XIV.

J'avais pensé que c'était plutôt l'anglais qu'on avait tiré du patois en changeant *countro* (contre), qui ne signifie rien en anglais, en COUNTRY, campagne, ce qui fait danse de campagne. Nous n'avons pas fait une moindre bévue en français en tirant Choucroute de l'all. SAUR KRAUT (*saur*, acide, *kraut*, chou).

COUOFRE, angl. COFFER, all. KUFFER, Coffre; gallois, COEFR, de CAN, fermer.

**COURSA**, **OCOURSA**, réprimander; angl. CURSE, maudire.

**COUSINO**, Cuisine; angl. COOK (pr. couk), all. KOCH, Cuisinier; lat. COQUUS.

**COUTÉL**, Couteau, angl. CUTLER, **COUTELIER**, de CUT, couper; lat. INCUTERE, CULTER; gr. KOPTO.

**COUTILLOU**, dim. de angl. COAT (pr. cot), habit, COTTE; *petty coat* (petit habit), Cotillon; TO COAT, couvrir, **OCOTA**; d'où **RECOTA**, recueillir chez soi; **RECATE**, soin qu'on prend d'une personne en faisant son ménage.

**COUYSSI**, angl. CUSHION, all. KISSEN, Coussin; lat. CULCITA.

**CRAMPO**, angl. CRAMP, all. KRAMPF, Crampe.

Crèche, vid. **GREPIO**.

**CREYSSELOU**, angl. CRESSES, all. KRESSE, Cresson.

**CRIDA**, angl. CRY, SCREAM (pr. scrim) SKRIEK, all. KREISCHEN, SCREIEN, KRIEGEN, Crier; gr. KRIZO.

Croasser, angl. CROAK, cri du corbeau, de la grenouille; gr. KROZO.

**CROCA**, Craquer, **CROUCA**, Croquer; angl. CRACK, éclater, se rompre; CRAUNCH, Croquer.

**CROMPOUN**, se **CROMPOUNA**, angl. CRAMP, all. KRAMPE, KRAMPF, Crampon.

**CROUOC**, angl. CROOK, Croc, se courber.

**CROUPO**, **CROUPIOU**; angl. CROUP, RUMP, all. RUMPF, Croupe, Croupion; all. GROB, gros, épais, obtus; angl. CRUPPER, Croupière; it. GROPPA.

**CRUCHE**, angl. CRUET, CRUISE, all. KRUG, Cruche.

Cuir, locution vicieuse; angl. QUEER (pr. couir), étrange, drôle.

**CULBUTA**, vid. **BUT**.

**CURA**, évider; angl. SCOUR, Ecurer, d'où **RECURA**, émonder.

**CUSCO**, pelures qui restent quand on a ôté le fruit; angl. HUSK, Cosse, Gousse; dim. Gousset, angl. GUSSET. H = C, G. En ajoutant R, **RUSCO**, écorce d'arbre, d'où Ruche.

# D

DAGO, angl. DAG, DAGGER, all. DEGEN, Dague ; gr. THEGO.

Dam, vid. DOUMAGE.

Dard, angl. DART, dard, trait. TO DART, lancer ; gr. ARDIS.

Débouter, vid. Bouta.

Débusquer, vid. BOUÉS.

DEBUTA, vid. BUT.

Déchirer, angl. SHEAR (pr. chir), a-s. SCIRAN, all. SCHEREN, couper avec des ciseaux ; sansc. RKSUR, couper avec un rasoir. DE ajouté ;—angl. SHEARS, SCISSARS, all. SCHERE, CISÉOUS, Ciseaux ; lat. CÆDO ; gr. SCHIZO.

Déferler, vid. Ferler.

Dégât, vid. GOSTA.

Déguerpir, vid. GUERP.

DEGUISA, vid. GUISO.

DEMORRIMAT, vid. Marasme.

Dérober, vid. ROOUBA.

DEROUTO, vid. ROUTO.

DESFOURCAT, vid. FRAC.

DESTOLA, DESESTOLA, vid. ESTALO.

DETOILLA, vid. TOILLA.

DIGO, angl. DIKE, fossé, Digue, de DIG, creuser.

Dogue, angl. DOG, chien. Bouldogue, BULL-DOG, de *bull* (pr. boul), taureau (chien de taureau).

DOILLA, vid. TOILLA.

DONSA, angl. DANCE, all. TANZEN, Danser.

DOUMAGE, Dommage, Dam ; angl. DOOM, jugement, condamnation, ruine, de DEEM, penser, juger ; lat. DAMNO.

DOUMEGE (pr. doumetche), d'une bonne nature (l'opposé de sauvage, bourru, rachitique) ; angl. TAME, all. ZAHM, doux, apprivoisé, dompté ; lat. DOMARE ; sanscr. DAM, calmer, dompter.

DOUSE, source, angl. OOSE (pr. ouz), vase, limon, source, suinter. D ajouté.

DOUSTA, Oter, angl. OUST, ôter, de angl. OUT, all. AUS, hors; D ajouté; gr. OTHEO.

DOYSSA, vid. LOYSSA.

Draguer, angl. DRAG, traîner.

DRILLO (outil), angl. DRILL, Drille (outil); all. DRILLEN, tourner en cercle, percer; angl. TO DRILL, dresser des soldats, d'où un BOUN DRILLE.

DROUOGO, angl. DRUG, a-s. DRUGOS, Drogue; persan, DROA, odeur.

DUBET, angl. DOWN, Duvet.

DUNO, angl. DOWN, a-s. DUN, Dune.

## E

Ecaler, vid. ESCAILLO.

Echafaud, angl. SCAFFOLD, all. SCHAFOT.

Echarpe, angl. SCARF, all. SCHARPE, it. CIARPA.

Echarper, angl. SHARP, all. SCHARF, afilé.

Echec, angl. CHECK, arrêter, réprimer.

Echecs, angl. CHESS, all. SCHACH, du persan SCHACH, roi.

Echoppe, angl. SHOP, boutique; all. SCHOPPEN, hangar, cabane.

Echouer, angl. SHOAL, banc de sable, bas fonds.

Ecope, dim. Ecouvillon, angl. SCOOP, all. SCHAUFEL; lat. SCOPÆ.

ECRAN, angl. SCREEN, écran, mettre à couvert de.

Ecrou, Ecrouer; angl. SCROLL, rouleau de papier, rôle.

Ecrou, angl. SCREW (pr. scrou), all. SCHRAUBE, vis, visser.

Ecurer, vid. CURA.

Egard, vid. GORDA.

Egarer, vid. GARO.

Egratigner, vid. GROTA.

EMBORRAS, vid. BARRO.

Embûche, Embuscade, vid. BOUÉS.

Emmitoufler, angl. MUFFLE, emmitoufler, de angl. et

all. MUFF, manchon. MOUFLE en patois signifie doux et mou au toucher, se dit particulièrement d'un bon lit.

ENCRE, dur, vif, violent; angl. ANGER, colère, ANGRY, en colère.

ENGOGEA, vid. GAGE.

ENROULLA, vid. ROUOLLE.

ENTAILLO, vid. TOILLA.

Entremets, vid. Mets.

Epeler, angl. SPELL, parler (suranné), épeler, orthographier.

Eplucher, vid. ESPELUGA.

Equiper, vid. Esquif.

ESCAILLO, angl. SHELL, SCALE, all. SCHALE, Ecaille. TO SCALE, Ecailler; ROSCOLA, Ecaler (des noix). R ajouté.

Escarpe, angl. SCARP; Escarpé, angl. SHARP, all. SCHARF, afilé, aigu, vif.

ESCART, ESCORTA, Ecart, Ecarter; angl. SKIRT, bord, lisière, confins.

ESCAS, ESCAYS, peu, à peine; angl. SCARCE, peu, à peine; it. SCARSAMENTE.

ESCAYRE, ESCOYRA, angl. SQUARE, Equerre, Equarrir; lat. QUADRARE.

ESCLACO, vid. CLOCA.

ESCOGNO, angl. SKEIN, écheveau.

ESCONTI, éteindre, étancher; angl. SCANT, restreindre; SCANTY, peu abondant, pas assez; STANCH, Etancher.

ESCOPA, ESCOPADE, Escapade, Echappée, angl. SCAPE, Echapper.

ESCORLATO, ESCORLOTINO, angl. SCARLET, all. SCHARLACH, Ecarlate.

ESCORMOUCHO, angl. SKIRMISH, all. SCHARMUTZEL, Escarmouche; angl. SCREEN, all. SCHIRMEN, défendre, mettre à couvert; d'où ESCRIMO, s'ESCRIMA, s'efforcer, gr. CHARME.

ESCORNI, contrefaire par moquerie; angl. SCORN, all. SCHEREN, dédaigner.

ESCORROUGNA, égratigner, déchirer de manière à causer des cicatrices ; angl. SCAR, Escarre, cicatrice ; gr. ESCHARA. *Escorrougna*, alongé, comme *corrouogno*, du lat. *caro*.

ESCOUOT, angl. SCOT, all. SCHOSS, Ecot.

ESCOUOT, étoffe d'Ecosse ; angl. SCOT, Ecossais.

ESCOUPI, cracher ; angl. SHOVE, all. SCHUPPEN, pousser, chasser ; angl. SCOOP (pr. scoup), vider (avec une écope), angl. SPIT, all. SPEICHELN, cracher, se dit particulièrement de la salive ; esp. ESCUPIR.

ESCRIMO, vid. ESCORMOUCHO.

ESCROCHA, ESCROSA, écacher, Ecraser ; angl. CRUSH, écraser ; all. QUETSCHEN, écraser, serrer, pincer, d'où QUITCHA et COTCHA, presser, serrer ; angl. SCRATCH, all. KRATZEN, GROTA, Grater, Egratigner ; d'où CROCHA, Cracher, après avoir râpé, gratté le gosier. *Crochat* ne se dit en effet que de la matière qu'on retire ordinairement avec effort du gosier, de la poitrine ; pour la salive, on dit *escoupi* ; angl. GRATE, râper ; lat. SCREARE.

ESCUMO, angl. SCUM, all. SCHAUM, Ecume ; angl. SKIM, ESCUMA ; SKIMMER, ESCUMODOUYRO, Ecumoire ; lat. SPUMA.

ESFROYA, vid. FROYOUR.

ESPELUGA, Eplucher ; angl. PLUCK, arracher, cueillir (une herbe, une fleur).

ESPEROU, angl. SPUR, all. SPURN, Eperon.

ESPIA, ESPIOUN, angl. SPY, all. SPAHEN, SPAHER, Epier, Espion.

ESPORGNA, angl. SPARE, all. SPAREN, Epargner. GNA ajouté.

ESPOUFFIDA, Pouffer (de rire) ; angl. PUFF, Bouffée. ES ajouté.

Esquif, angl. SKIFF, esquif ; all. SCHIFF, vaisseau ; d'où Equiper, Equipage ; ESQUIBA, Esquiver, angl. ESCHEW, éviter ; lat. SCAPHA, gr. SKAPHE.

ESQUILO, ESQUILOU, sonnette ; all. SCHELLE, cloche. *Si quis skellam furaverit* (loi salique).

ESQUISSO, angl. SKETCH, all. SKIZZE, Esquisse ; d'où s'ESQUISSA, s'efforcer.

ESSOGEA, angl. ESSAY, Essayer; angl. SEEK, all. SUCHEN, chercher, viser à, tenter; lat. SATAGERE.

Essor, angl. SOAR (pr. sor), voler haut.

ESTACHO, Etage, de Etaie, Etayer; angl. STAY, all. STUTZE, arrêter, étayer, étaie; gr. STEGE; angl. STAFF, all. STAB, bâton, appui; lat. b. STAVA.

ESTALO, angl. et all. STALL, étable, place pour un cheval dans une écurie; Stalle, d'où Installer; Etal, d'où Etaler, DESTOLA, Détaler, DESESTOLA; angl. STALLION, Etalon.

ESTAMPO, angl. STAMP, all. STAMPFEN, fouler, frapper du pied, empreinte, Estampe.

ESTAPO, Etape; angl. STOP, s'arrêter; all. STAPEL, poteau; angl. STEP, all. STAPELN, faire un pas, avancer.

ESTENDARD, angl. STANDARD, Etendard, type, étalon, de STAND, se tenir debout; lat. STARE.

ESTOC, angl. et all. STOCK, tronc d'arbre, bâton; angl. TUCK, all. STOSSDEGEN, STOCKDEGEN, Estoc.

ESTOCA, angl. TACK, STICK, all. STECKEN, Attacher, fixer, adhérer.

ESTODIS, éventé, passé; angl. STALE, éventé, passé. D = L.

ESTOFETO, Estafette; angl. STEP, all. STAPFEN, aller, avancer.

ESTOUNA, angl. STUN, ASTONISH, étourdir, Etonner.

ESTOUOC, Etau; angl. STOCKS, ceps, de STOCK, tronc, billot, bâton.

ESTOUOFO, angl. STUFF, all. STOFF, matériaux, Etoffe. TO STUFF, bourrer, remplir; d'où ESTOUFA, Etouffer.

ESTREBEL, sorte de joujou que l'on fait tourner avec vivacité; angl. STRIVE, all. STREBEN, s'efforcer, se débattre.

ESTRIOU, angl. STIRRUP, Etrier; d'où ESTREBIÉYROS, Etrivières; angl. STRAP, courroie.

ESTUBO, angl. STOVE, poêle, Etuve; all. STUBE, chambre.

ESTUCH, Etui, angl. et all. STOCK, STUCK tronc (d'arbre), tige, boîte; it. ASTUCCIO; gr. THEKE.

Etal, Etaler, vid. ESTALO.

Etalon, vid. ESTALO.

Etancher, vid. ESCONTI.

Etiquette, angl. TICKET, billet (de théâtre, etc.).

# F

FALBALA, angl. FURBELOW (FUR, fourrure, BELOW, en bas), all. FALBEL; catalan, FARBALA.

FALLO, var. *falda*, giron; angl. FOLD, all. FALTE, pli.

Faquin, dim. de angl. FAG, se fatiguer. On donne le nom de *fag* dans les colléges à un jeune élève sous la protection d'un des grands auquel il est obligé de rendre les services d'un domestique.

Fausset, angl. FAUSET; all. FASS, baril.

Fée, angl. FAIRY, all. FEIE, fée.

Ferler, angl. FURL, d'où Déferler, angl. UNFURL.

Feutre, angl. FELT, all. FILZ (pr. filtz); lat. b. FILTRUM.

FI, Fin, FIGNOULA, porter des habits brillants; angl. FINE, all. FEIN, goth. FYN, angl. FINERY, parure brillante.

FICHO; angl. FISH, poisson. On voit encore en Angleterre, dit M. Roquefort, des fiches de nacre qui ont la forme d'un poisson. Ce nom ne remonte qu'au temps d'Elisabeth.

FIÉYRO, angl. FAIR, Foire; all. FEIER, jour de fête; lat. FERIA (*a feriendis victimis*).

FIFRE, vid. PIFRE.

FINTA, flairer; angl. FIND, trouver, sentir, considérer.

FLEÇADO, couverture de laine; angl. FLEECE, toison, — vient peut-être de fil (*filassado*).

FLÉCHO, angl. FLIT, rapide; all. FLITZ, PFEIL, Flèche.

Flibustier (*falibustier, faribustier*); angl. FREE BOOTERS, francs pilleurs, de BOOT (pr. bout), butin.

FLOCOUN, angl. FLAGON, Flacon; angl. FLASK, all. FLASCHE, bouteille.

FLONC, flanc, angl. FLANK, all. FLANKE, Flanc, Flanquer ; d'où FLONCA, lancer à travers, angl. FLING, lancer.

FLOUOC, angl. FLOCK, troupeau, Flocon (de laine) ; all. FLOCKE, flocon, lat. FLOCCUS.

FLOUOT, FLOUOTO, FLOUTA, angl. FLOOD, Flot, inondation ; angl. FLEET, Flotte, Flotter, de FLOW, couler, lat. FLUERE.

FOILLI, angl. FAIL, all. FEHLEN, Faillir ; angl. FALL, tomber; lat. FALLERE.

FOOUTUL, Fauteuil, par corruption de *faudesteul*, lat. b. FALDISTERIUM, de angl. FOLD STOOL, all. FALTE STUHL, siége pliant. Les anciens fauteuils se pliaient à volonté, dit Le Duchat.

Forêt, angl. FORÉST, all. FORST, forêt.

FOULO, angl. FOLK, peuple, gens, all. VOLK (pr. folk), lat. VULGUS ; angl. FULL (pr. foul), all, VOLL (pr. fol), plein.

FOURBIA, éviter, angl. FORBEAR, éviter.

FOURRURO, FOURRA, angl. FUR, Fourrure, Fourrer.

Frac, Froc, d'où Défroqué, DESFOURCAT ; angl, FROCK, all. FRACK, habit (des Francs) ; même racine que le mot *frank* qui s'écrit aussi *frek, frak*, *frenk*, fier, farouche, lat. FEROX. N attiré par la gutturale.

Frai, Frayer, angl. FRY (pr. fray), frai.

FRANGEO, angl. FRINGE, all. FRANSE, Frange ; d'où FRÉSO, Fraise.

Fredaine ; angl. FREE, libre, FREEDOM, liberté.

Fret d'un vaisseau, angl. FREIGHT (pr. fret), charger un vaisseau, fret, all. FRACHT.

FRETA, angl. FRET, all. FRESSEN, Frotter.

Frétiller, dim.; angl. FRET, se démener.

Friand, Friandise ; angl. FRIEND, ami, d'où OFRIONDI, allécher.

Fringant ; angl. FREAK (pr. frik), boutade, quinte ; FRISK, gambade, folatrer ; d'où FRINGAYRE, amant. N attiré par la gutturale.

FROUNZI, plisser ; angl. FROWN, FROUNCE, Froncer, se Refrogner.

FROYOUR, ESFROYA, OFROUX, d'où OFROBA, ravager; angl. AFFRAY, effrayer, de FRAY, AFFRAY, tumulte, querelle; FEAR, crainte, Frayeur; AFEARED, AFRAID, Effrayé; angl. FRIGHT, all. FURCHT, Effroi, gr. PHRIX.

## G

GA, angl. WADE, passer à Gué; lat. VADUM.

Gâcher, Gâchis; angl. WASH, all. WASCHEN, laver, de angl. WATER, all. WASSER, eau, arroser; d'où Gouache.

Gaffe, angl. GAFF; d'où OGOFA, mordre; GOFETO, œillet pour recevoir un crochet. *Gofeto* signifie aussi baguette d'un nœud.

GAGE, ENGOGEA, angl. WAGES, Gages; TO WAGE, Gager.

Gambade, vid. COMBO.

GARBO, angl. GARB, accoutrement; en blason, Gerbe; all. GARBE, gerbe; dim. GOBÉLO, Javelle.

GARDORAUBO, vid. GORDA.

GARO! se GORA, angl, WARE, AWARE, qui est sur ses gardes; WARE! BEWARE! Gare! prendre garde, se Garer; d'où Egarer.

Gaufre, angl. WAFER, pain à chanter, à cacheter.

GAYRE, Guère; all. GAR, beaucoup.

Geôlier, angl. GAOL, JAIL, prison, Geôle.

GIBELOUOTO, Gibelotte; angl. GIBLETS, petite oie, abattis d'oie; GEESE (pr. guis), oies.

GLAÇO, angl. GLASS, all. GLAS, verre, Glace.

Glaner, angl. GLEAN; lat. GLANS.

GLISSA, vid. LITZA.

Glousser, vid. CLOUCA.

GOBÉLO, angl. GABEL, all. GABEL, ABGABE, Gabelle, de angl. GIVE, all. GEBEN, donner.

GOFETO, vid. Gaffe.

GOGNA, angl. GAIN, WIN, all. GEWINNEN, Gagner.

GOLOUPA, angl. GALLOP, Galoper; angl. WALLOP, bouillonner.

GORDA, GORDIEN, GARDO, angl. WARD, WARDEN,

Garder, Gardien, Garde; d'où Regarder, Egard; angl. WARDROBE, GORDORAUBO; all.. WARTEN, garder; WARTE, lieu d'observation, Guérite.

GORENO, angl. WARREN, Garenne.

GORGOUOTO, Gargote, all. GARKOCH, GARKUCHE, de *koch*, *kuche*, cuisinier, cuisine, et *gar* (toujours) prête.

GORONTI, angl. WARRANT, Garantir.

GOSTA, angl. WASTE, Gâter, lat. VASTARI, sanscr. VAST.

Gothique, vid. à la fin de ce dictionnaire.

GOUDIN, Boudin, angl. et all. PUDDING, sorte de boudin, où il entre de la farine, des fruits, etc., et non du sang; angl. PUDDLE, gâchis; lat. BOTELLUS, BOTULUS.

Gousse, Gousset, vid. CUSCO.

GOZOUN, all. WASEN, Gazon.

Gredin, angl. GREEDY, avide, mort de faim.

GREPIO, Crèche, angl. CRIP, all. KRIPPE, crèche.

GRIFFO, GRIPPA, angl. GRIPE, GRASP, GRAPPLE, all. GREIFEN, saisir, Gripper; d'où GROOUFIGNA, mordre malproprement; angl. GRIPE, all. GRIFF, action de saisir, instrument pour saisir; all. KRAPF, croc, d'où Grappin, Griffe, Agraffe; gr. GRIPOS.

Griffon, angl. GRIFFIN, all. GREIF, lat. GRYPHUS, gr. GRUPS.

GRIMAÇO, angl. GRIM, all. GRIMM, refrogné, horrible.

Grincer, angl. GRIN, all. GREINEN, rire de dépit en serrant les dents et retirant les lèvres.

GRIS, angl. GREY, all. GREIS, GRAU, gris.

Grommeler, angl. GRUMBLE, grommeler, de GRUM, sombre, chagrin.

GROTA, vid. ESCROCHA.

GROUOS, GROUSSIER, angl. et all. GROSS, épais, Gros, Grossier; angl. COARSE, grossier; lat. CRASSUS.

Groupe, angl, GROUP, all. GRUPPE (pr. groupe).

GUELLA, crier fort, all. GELLEN (pr. guellen), crier fort.

Guérite, vid. GORDA.

GUERP, engourdissement des doigts par le froid ; angl. WARP, all. WERFEN, se contracter, se déjeter, se détourner, perdre sa direction propre ; d'où Déguerpir.

GUERRO, angl. WAR, Guerre, all. WEHR, défense, d'où all. LANDWEHR, défense du pays (*land*), sorte de garde nationale ; sanscr. VIR, défendre. *Rixas et dissentiones quas vulgus werras vocat.* Capit. de Charles-le-Chauve, tit. 25, cap. 15. — Angl. GERMAN, Germain (homme de guerre) ; tandis que Allemand vient de *all* (tout), et *man* (homme), hommes de toute sorte.

GUETA, angl. WATCH, all. WACHEN, veiller, faire le Guet, Guetter ; d'où OGOCHA (patois bordelais *gueyta*), regarder.

Guichet, angl. WICKET, guichet.

GUIDE, GUIDA, vid, GUISO.

GUIGNA, désigner des yeux, *aguigner* ; angl. WINK, cligner, faire signe des yeux ; d'où Guignon.

GUIMPO, var. *guimpla*, angl. WIMPLE, capuchon, voile, Guimpe.

Guinder, angl. WIND, all. WINDEN, tourner, faire monter en tournant, monter (une montre), mettre au ton une corde de violon.

GUIRLANDO, angl. GARLAND, Guirlande ; angl. WHIRL, tournoyer, tourbillon ; l'all. WIRREN, tourner, entrelacer, et BAND, bande, contractés, feraient *wirrand.*

GUISO, d'où DEGUISA, angl. WISE, Guise. Ce mot vient du verbe suranné WIS, all. WISSEN, savoir, d'où vient WIT, esprit, et WISE, sage qui, pris substantivement, signifie manière et sert à former des adverbes comme en français *ment*, de *mens, mentis* ; — d'où GUIDA, GUIDE (var. *guiza, guizador*), Guider, Guide.

## H

Hache, angl. AXE, all. AXT, HACKE, hache ; lat. ASCIA, gr. AXINE ; angl. HACK, all. HACKEN, Hâcher ; angl. HASH, Hachis.

Hagard, angl. HAGGARD, farouche, de HAG, furie, terrifier.

Haie, angl. HEDGE, all. HECK, HECKE, haie; all. HAG, haie, HAGEN, clorre.

Haire, angl. HAIR, cheveu, poil, crin.

HALO, angl. HALL, all. HALLE, Halle.

Hallebarde, angl. HALBERD, all. HELLEBARDE.

HALTO, angl. HALT, all. HALTE.

Hamac, angl. HAMMOCK, all. HANGEMATTE (*matte*, natte, *hange*, suspendue), hamac.

Hameau, dim.; angl. HOME, demeure, logis, chez soi; a-s. HAM sert de terminaison à beaucoup de noms propres : *Birmingham ;* angl. dim. HAMLET, hameau.

Hampe, var. *hante*; angl. HAND, main; lat. AMES.

Hangar ; angl. HANG, pendre, être suspendu.

Hanter, angl. HAUNT, repaire, hanter.

Happer; angl. HAP, hasard.

Haquenée, angl. HACKNEY, de louage, haquenée, esp. HACA, HACANEA.

Harasser, angl. HARASS, HARRY, HURRY, presser, harasser, Harceler ; gr. ARASSO.

Harnais, angl. HARNESS, all. HARNISCH ; gr. ARNAXIS.

Hâte, angl. HASTE.

Haubert, angl. HAUBERK, lat. b. HALSBERGA, de all. HALS, cou, et BERGEN, couvrir, défendre.

Havre, angl. HARBOUR, all. HERBERGE, havre, asile, OOUBERGEO, Auberge ; angl. HARBOUR, all. HERBERGEN, Héberger ; a-s. HERE BERGA, camp, de *berga*, fort (vid. Barri), *here*, all. *heer*, armée.

Havresac, vid. OOUBROSAC.

Heaume, angl. et all. HELM, angl. dim. HELMET, gouvernail, casque ; lat. b. HELMUS.

Héberger, vid. Havre.

Héler, angl. HAIL ! salut ! TO HAIL, héler.

Héraut, angl. HERALD, all. HEROLD.

Herse, angl. HERSE, HEARSE, corbillard, herse.

Heurter, angl. HURT, blesser, nuire.

HIGOUNAOUT, Huguenot; all. EIDGENOSS, conjuré, de *eid*, serment, *genoss*, associé (associé par un serment).

Hisser, angl. HOIST, all. HISSEN.

Hobereau, petit oiseau de proie; angl. HOVER, voltiger, planer.

Honnir, Honte; all. HOHN, affront, ignominie.

Hoquet, angl. HICCOUGH, flamand HICK, hoquet.

Horde, angl. HERD, all. HERDE, troupe, bande.

HORDIT, angl. HARDY (de HARD, dur), ferme, fort, laborieux, Hardi.

HOREN, angl. HERRING, all. HERING, Hareng.

HOSARD, angl. HAZARD, goth. AZAR, esp. AZAR.

Houblon, angl. HOP, houblon.

Houe, angl. HOE, all. HAUE, houe; angl. HEW, all. HAUEN, couper, tailler.

HOUOSTE, angl. HOST, Hôte qui reçoit; angl. GUEST, all. GAST, hôte qui est reçu. H = G; lat. HOSTIS, HOSPES.

Housse, angl. HOUSING, housse; angl. HOUSE, maison, loger.

HUCA, var. *hutar*, crier comme un hibou; angl. HOOT (pr. hout), Huer. T = C.

HUÉY, all. HEUTE (pr. hoyte), aujourd'Hui.

Hutte, angl. HUT, all. HUTTE, sanscr. KUTAS, cabane, de *kut*, couvrir; gr. KEUTHO;—d'où OTOHUT, cercueil; all. BEHUTEN, garder; d'où Bahut, Bahutier.

## I

INSTOLLA, vid. ESTALO.

## J

Jambe, vid. COMBO.

JARRO, angl. JAR, Jarre.

Jauger, angl. GAUGE, jauger.

Javelle, vid. GARBO.

JOQUETO, all. JACKE, angl. JACKET, JERKIN, Jaquette; angl. JERK, saccade, élan.

JORDIN, angl, GARDEN, all. GARTEN, Jardin; angl. YARD, a-s. GEARD, cour, enclos; lat. HORTUS, OUORT. H = G, J.

JORGOUN, angl. JARGON, de JAR, son discordant, brouillerie; esp. GERIGONZA.

Joyeau, angl. JEWEL (pr. jiouel), joyeau, de JEW, juif, parce que les joyaux se trouvaient chez les juifs qui en monopolisaient le commerce.

## L

Laisse, angl. LASH, LEASH, courroie, laisse.

Lansquenet, vid. LONDO.

Laper, angl. LAP, lat. LAMBERE.

Laquais, angl. LACKEY, all. LACKEI, de LACKEN, courir, sauter.

LATO, angl. LATH, all. LATTE, Latte.

LECA, angl. LICK, all. LECKEN, Lécher, lat. LINGO, gr. LEICHO.

LES, petite boule servant de but; angl. LESS, moindre.

LESENO, angl. AWL, all. AHLE, Alène; esp. ALESNA.

LESIÉYRO, vid. LISTO.

LEST, angl. LAST, BALLAST, lest, all. LAST, charge, poids, lest; angl. LADE, all. LADEN, charger.

Leurre, angl. LURE, attirer, leurre; d'où Luron.

Lice, angl. LIST, all. LUST, amusement, lice.

LIÉTO, Layette; angl. LAYER, couche, lit, de LAY, coucher, poser, placer.

LIO, angl. LEE (pr. li), Lie; lat. LIMUS.

Lippée; angl. LIP, all. LIPPE, lèvre; lat. LABIUM.

LISTO, angl. LIST, all. LISTE, LEISTE, Liste; LESIÉYRO, Lisière, LISTÉL.

LITZA, LIZA, Glisser, angl. GLIDE, SLIDE, all. GLEITEN, glisser. T, D = S; d'où LIS, Lisse; OLIZA, Lisser. G retranché; gr. LISSOS, GLISCHROS.

Loch, angl. LOG, all. LOCK.

Lof, angl. LOOF.

LONDO, Lande; angl. et all. LAND, terre, pays; d'où Landgrave, all. LANDGRAF, de all. GRAF, a-s. GEREFA, comte, gouverneur, vid. Margrave, sous MARCO; Lansquenet, all. LANDSKNECHT, de KNECHT, garçon domestique pour le travail de la terre, *land*.

LONDIÉ, var. *Andier*, chenet; angl. ANDIRON (= HANDIRON, *hand*, main, *iron*, fer), chenet.

Lopin, angl. LOP, retrancher, élaguer ; LUMP, bloc, morceau.

LOTOU, angl. LATTEN, Laiton, flamand LATEON, gallois LŒTWM.

LOUOT, angl. LOT, all. LOS, Lot; d'où Loterie; saxon LOD, terre salique.

LOYSSA, DOYSSA, angl. LET, all. LASSEN, permettre, Laisser. T = S.

LUROUN, vid. Leurre.

## M

Maint, angl. MANY, all. MENGE, goth. MANAG, gallois MAINT, MENT, beaucoup, plusieurs ; lat. MULTUM.

MANGLE, calandre, angl. MANGLE, all. MANGEL, calandre.

Mannequin, vid. Bouquin.

Marasme ; MORRIT, Marri ; MORRIBOUL, se dit d'un chemin où l'on est sujet à s'égarer, DEMORRIMAT, qui ne sait plus où il en est ; angl. MAR, gâter, flétrir, détériorer ; a-s. MARRAN, égarer, dévier ; lat. MARCEO, gr. MARAINO ; sanscr. MAR, mourir, tuer.

MARCO, MORCA, REMORCA ; MERCAT, MERCHON, Marchand ; MARCHO, MORCHA ; Marche (frontière) ; Marquis, Margrave ; MERCI, REMERCIA ; angl. et all. MARK, limite, sanscr. MARYA ; même racine que lat. *merx*, *mercis*, Marchandise, d'où Marché, angl. MARKET. — Comme les différentes peuplades se rendaient à leurs frontières respectives pour échanger leurs marchandises, le mot Marche, angl. MARCH, all. MARK, a servi à désigner la frontière même, d'où Marquis, officier chargé de garder la frontière ; Margrave, all. MARKGRAF, gouverneur de la frontière, par opposition à Landgrave, vid. Londo; Marcher, aller à la frontière, l'angl. *march* et l'all. *marsch* ne se disent encore que des armées. — Ce mot *mark* servant à désigner la frontière a pris, dans cette acception, une signification gé-

nérale et a produit Marque, Remarque, Marquer, Remarquer. — Remercier est formé du lat. *merx,* comme *remunerari*, de *munus*.

Maréchal, angl. MARSHAL, all. MARSCHAL, de MARE, jument, kymri du pays de Gales, MARE, cheval, et de SCAL, garçon, valet (chargé du soin des chevaux).

MASCO, sorcière, MASQUE, angl. MASK, all. MASKE; gr. BASKAINO.

Mât, angl. et all. MAST.

MES, Mé, part. nég. MESPRENE, méprendre; MISS angl. et all. a le même usage, MISTAKE, MISSDENKEN. Le verbe angl. MISS, all. MISSEN signifie manquer.

Mets, angl. MEAT, nourriture, viande, a-s. METSIAN, nourrir; d'où Entremets.

MINO, angl. MIEN (pr. min), all. MIENE, Mine.

MIOULA, angl. MEW MEWL (pr. miou, mioul), Miauler.

Mite, angl. MITE, all. MIETE, gr. MIDAS.

MONCA; angl. MANGLE, all. MANGELN, mutiler, faire défaut, Manquer; lat. MANCUS.

MONTÉL, angl. MANTLE, all. MANTEL, Manteau, couvrir; lat. MANTILE; gr. MANDUE, IMATION.

Morne, angl. MOURN (pr. morn), être en deuil, affligé.

MORRIBOUL, vid. Marasme.

MORRIT, vid. Marasme.

MOTOLAS, Matelas; angl. MAT, all. MATTE, natte; lat. MATTA.

MOUCA (se), angl. MOCK, se Moquer, gr. MOKAO.

Moue, angl. MOW, moue.

MOUFLE, vid. Emmitoufler.

MOUSSO, angl. MOSS, all. MOOS, Mousse.

MUSEL, MUSELA, angl. MUZZLE, bouche d'un animal, d'un canon, etc., Museau, Muselière, Museler, gr. MUTIS.

## N

NAOUC, sorte d'auge pour les cochons; all. NACHEN, bateau, sanscr. NAUKA, barque, lat. NAVIS, gr. NAUS.

NET, angl. NEAT, all. NETT, Net; sanscr. NAD, briller; lat. NITERE.

Nonchalant, vid. Cal.

NOUÉSO, Noise ; angl. NOISE, bruit ; lat. NOXA.

NOUORT, angl. NORTH, Nord ; d'où Normand, angl. NORTHMAN (homme du nord).

## O

OBATRE, vid. BATRE.

OBOUTI, vid. BUT.

OBROSA, angl. BRAZE, Braser, de BRASS, airain, Bronze, BROUNZE.

OBUS, angl. HOBIT, HOWITZ, all. HAUBITZE, hollandais HAUBITZ, obus, inventé par les Hollandais.

OFRIONDI, vid. Friand.

OFROBA, vid. FROYOUR.

OFROUS, vid. FROYOUR.

Ogive, angl. OGIVE, all. OHRGEWOLBE, *ohr* oreille, *gewolbe* voute, voute d'oreille.

OGOCHA, vid. GUETA.

OGOFA, vid, Gaffe.

OGRAFO, vid. GRIFO.

OHURRIT, Ahuri, désorienté, incertain dans le trouble de son esprit ; angl. HURRIED, pressé, précipité, de HURRY, précipitation, trouble, confusion.

OLISA, vid. LITZA.

OLLOUA, angl. ALLOW, accorder, allouer, lat. ALLOCARE.

OMORRA, angl. MOOR, Amarrer ; a-s. AMERRAN, empêcher.

ONCO, ONCAL, coup donné sur la hanche, angl. HAUNCH, HIP. all. HUFTE, Hanche.

OOUBÉRGEO, vid. Havre.

OOUBROSAC, Havresac, angl. HAVERSACK, de all. HAFER, avoine, et SACK, sac, mot composé comme l'all. HAFERKASTEN, caisse à avoine.

OPERTIÉYRO, vid. TIÉYRO.

ORRENGA, vid. RENG.

ORRONCA, angl. WRENCH (pr. rench), Arracher en tordant; gr. ARASSO.

ORRUCA (s'), s'appuyer, s'adosser derrière quelque chose pour se mettre à l'abri, all. RUCKEN, dos.

OSEGA, vid. AYSE.

Oter, vid. DOUSTA.

OTOCA, angl. ATTACK, Attaquer; TACK, TAG, attacher; *to tag after one*, être aux trousses de quelqu'un.

OTOHUT, vid. Hutte.

OTROÇA, vid. TRAÇO.

OTROCAT, vid. TRAÇO.

OTROPA, vid. TRAPO.

OUATO, angl. WAD, bourre, Ouate.

OUEST, angl. WEST (pr. ouest), all. WEST (pr. vest), d'où Visigoths, Goths de l'ouest.

OYSSADO, houe; angl. AXE, hache; lat. ASCIA, gr. AXINE.

## P

PAN, angl. SPAN, all. SPANNE, Empan, mesurer, étendre, d'où en Panne; lat. PALMA.

Panneau, angl. PANE; lat. PANNUS.

PANTO, vid. PONTUGA.

Paquebot, vid, POQUET.

PARGUE, bercail; angl. PARK, Parc, enclore.

PATO, angl. PAW, all. PFOTE, griffe, Patte; d'où POTEGEA, manier; POTET, lent, maladroit de ses mains, POTAOU, lourd; TO PAT, donner de petits coups avec la main.

PIC, montagne, angl. PEAK (pr. pic).

PIC, PIGASSO, hache, Pioche; BICO, BICA, Bêche, Bêcher; angl. PICK, PICKAXE, all. BICKE, pic, pioche.

PICA, Piquer; PICOUTA, causer de petites empreintes en piquant, PICOUOTO, petite vérole qui les produit; angl. PECK, becqueter; PICK, PECK, all. PICKEN, ramasser d'un coup de bec, becqueter; d'où PECKER, PIC, Pivert.

PICHIÉ, sorte de vase, angl. BEAKER, all. BECHER, coupe à bec; gr. BIKOS.

Picotin, dim., angl. PECK, picotin.

PIFRE, angl. PIPE, FIFE, all. PFEIFE, Fifre.

Pignon, angl. PINION, aileron, pignon d'une roue, de PEN, plume.

PILLA, angl. PILL, PILFER, Piller.

PILO, angl. PILE, all. PFAHL, PFEIL, PFEILER, Pile, Pilier, d'où Pilotis.

PILULO, angl. PILL, all. PILLE, Pilule.

PINCA, orner avec des figures, des traits gravés; angl. PINK, œillet; TO PINK orner (une étoffe) avec des œillets, la figurer, moucheter.

PINÇA, angl. PINCH, all. KNEIPEN, Pincée, Pincer; d'où PINCETOS, Pincettes; lat. PUNGERE.

PIPO, de vin, à fumer, angl. PIPE, tube, Pipe de vin, à fumer.

PISSA, angl. PISS, all. PISSEN, Pisser.

PLATE, angl. FLAT, all. PLATT, Plat, adj.; d'où un PLAT; PLOTEOU, Plateau; PLOFOUN, Plafond; all. PLATZ, PLAÇO, Place; lat. PLATEA; gr. PLATUS, PLAX; Plate-forme, angl. PLATFORM, de FORM, banc (banc plat).

PLONCO, Planche, pont de bois; PLONCA, PLONCAT, Planchéier, Plancher; angl. PLANK, all. PLANKE, planche; gr. PLAX.

Pocher, angl. POACH, faire cuire légèrement, pocher (des œufs).

POLA, angl. PEEL, PILL, Peler; lat. PELLIS.

PONA, voler, formé en ajoutant N, de angl. PAW, patte, griffe, comme INVOLARE dans Catulle, de VOLA, paume de la main; lat. PALMA.

PONTOUFLO, all. PANTOFFEL, Pantoufle.

PONTUGA, haleter, angl. PANT, haleter, aspirer à, avoir envie de; d'où PANTO, envie, fantaisie, aspiration vers.

POQUET, angl. PACK, PACKET, all. PACK, PACKEN, Paquet, Empaqueter; Paquebot, angl. PACKET-BOAT, de *boat*, bâteau.

Potasse, angl. POTASH, all. POTASCHE; ASH, ASCHE, signifient cendre.

POTEJA, vid. PATO.

POTET, vid. PATO.

Pouf, vid. BUFFA.

Poulie, angl. PULLEY (pr. pouli), poulie, de PULL, tirer.

POUOCHO, angl. POCKET, Poche, dim. de POCK, all. POCKE, pustule.

POUOT, angl. POT, all. TOPF, Pot.

POUOTS, lèvres; POUTOU, baiser; angl. POUT, avancer les lèvres, faire la moue; irlandais, POY, bouche; gallois POCEYN, b. breton POKQ, basque POT, baiser; — d'où REPOUTEGA, murmurer.

POUTI, sorte de métal, angl. PEWTER.

PUOTO, dinde, all. PUTE, poule d'Inde.

## Q

QUENOUILLO, all. KUNKELL, Quenouille, lat. COLUS.

QUILLO, angl. KAYLE, all. KEGEL, cône, Quille; angl. KEEL (pr. kil), all. KIEL (pr. kil), Quille de vaisseau.

QUITCHA, vid. ESCROCHA.

## R

Rabrouer; angl. BROW, sourcil; BROWBEAT, atterrer par le regard; lat. REPROBARE.

Rachitique, angl. RICKETY, de RICKETS, Rachitis.

RADO, angl. ROAD, route, Rade; all. REHDE, rade.

Rafler, angl. RIFLE, enlever, piller, all. RAFFEN.

Rainure, angl. RUN, all. RENNEN, courir; all. RINNE, rainure.

Râler, angl. RATLE, all. RASSEL, crécelle, faire un certain bruit, râler.

RASPO, ROSPA, angl. RASP, all. RASPEL, Râpe, Râper; d'où ROSPAL, ce qu'on peut ramasser d'une chose après que le gros a été emporté.

RAT, angl. RAT, all. RATZE, Rat.

REBA, Rêver ; angl. RAVE (pr. rév), être en délire.

REBUFFADO, vid. BUFFA.

REBUTA, vid. BUT.

RECURA, vid. CURA.

REDINGOUOTO, Redingote, angl. RIDINCCOAT, habit de cheval, de COAT, habit, et RIDING, allant à cheval.

Refrogné, vid. FROUNZI.

REGORDA, vid. GORDA.

REGUINNA, vid. COMBO.

REILLO, soc; angl. RAIL, barre de fer; d'où RAILWAY, chemin de fer.

Reitre, angl. RIDER, all. REITER, cavalier.

REMARCO, vid. MARCO.

RENG, angl. RANK, all. RANG, Rang; d'où ORRENGEA, Ranger, Arranger. Patois de Tulle *rend*; d'où RONDO, haie, all. RAND, bord.

RENOUS, Hargneux, angl. HARSA, âpre, hargneux.

REPOUTEGA, vid. POUOTS.

RIBOUOTO, angl. REVEL, Ribote.

RICHE, angl. RICH, all. REICH, Riche. REICH substantif signifie règne, royaume; d'où Autriche, empire du Midi, par opposition à Neustrie, empire du Nord. En Espagnol, RICOHOMBRE, homme puissant.

RIMO, angl. RHIME, all. REIM, Rime; gr. RITHMOS.

Rincer, angl. RINSE, rincer, de all. REIN, net, REINIGEN, nettoyer.

RISCA, angl. RISK, Risquer.

Rochet, dim. de all. ROCK, habit, jupe.

RODOUTA, angl. DOTE, raffoler, Radoter. RA, RO ajoutés.

RONCE, angl. RANK, all. RANZIG, Rance, lat. RANCIDUS.

RONDO, vid. RENG.

ROOUBA, angl. ROB, all. RAUBEN, voler, Dérober. DE ajouté.

ROSCOLA, vid. ESCAILLO.

ROSPAL, vid. RASPO.

ROTAL, vid. TOILLA.

ROUCHA, glisser; angl. REACH, all. REICHEN, atteindre, arriver à.

ROULLA, angl. ROLL, all. ROLLEN, Rouler.

ROUPO, angl. WRAP (pr. rap), envelopper.

ROUOC, angl. ROCK, Roc.

ROUOLLE, angl. ROLL, all. ROLLE, Rôle; d'où ENROULLA, angl. ENROL, Enrôler; lat. ROTULUS.

ROUOSSO, Rosse; angl. HORSE, all. ROSS, cheval; d'où ROUSSA, Rosser.

ROUSTI, angl. ROAST (pr. rôst)), all. ROSTEN, Rôtir.

ROUTO, angl. ROAD (pr. rod), Route, chemin; d'où ROUDA, Rôder, ROUDEJA, RONDOULEJA; ROUTINO, angl. ROTE, Routine; lat. ROTARE.

Ruche, vid. CUSCO.

Rue, angl. ROW, rangée (de maisons).

RUSCO, vid. CUSCO.

## S

SABRE, angl. SABRE, all. SABEL, Sabre; hongrois ou slavon SABLA, coutelas.

SAILLE, espèce de manteau léger; angl. SAIL, all. SEGEL, voile de vaisseau; lat. SAGULUM.

SALO, angl. HALL, all. HALLE, SAAL, Salle. s ajouté; d'où SOLOUN, Salon; sanscr. ÇALA, salle, de ÇAL, occuper, couvrir.

SAOUMO, ânesse; all. SAUMER, bête de Somme, lat. et gr. SAGMA.

Sénéchal, angl. et all. SENESCHAL; vid. Maréchal.

Sevrer, angl. SEVER, séparer, lat. SEPARARE.

SOLLI, SOUILLA, Sâlir, Souiller, angl. SOIL, SULLY, sâlir; de SOIL, terre, lat. SOLUM.

SOPUR, Sapeur; angl. SAP, Saper.

SOUC, tronc d'un arbre coupé; SOUCO, Souche; angl. et all. STOC, bloc, tronc d'arbre. T retranché.

SOUNDO, SOUNDA, angl. SOUND, Sonde, Sonder.

SOUOT, angl. SOT, Sot; TO SOT, boire à s'abêtir, rendre sot; TO ASSOT, BESOT, abêtir, infatuer.

SOUPO, angl. SOUP, all. SUPPE, Soupe; angl. SOP, une trempe, soupe; angl. SIP, SUP, humer, Souper.

SUD, angl. SOUTH, all. SUDEN, a-s. SUTH, Sud.

SUJO, angl. SOOT, a-s. SOOTE, Suie; T = G, I.

Sund, angl. SOUND, all. et a-s. SUND, détroit, endroit de la mer qui n'est pas profond, qui peut être *sondé*; angl. TO SOUND, SOUNDA, Sonder.

# T

TACHO, long clou; angl. TACK, TAG, broquette, petit clou, ferret; TO TACK, TOCHA, clouer.

TACHO, angl. TASK, Tâche, d'où Tâcher.

TAP, bouchon, Tampon, angl. TAP, all. ZAPFEN (pr. tzapfen), Cheville, fausset, robinet.

TARO, angl. TARE, ivraie, Tare; gr. PHTHORA.

TARTRE, angl. TARTAR, Tartre; angl. TART, acide; lat. b. TARTARUM.

TETA, TETINO, angl. TEAT, all. ZITZE (pr. tzitze), Tétine; gr. TITTHE.

TIÉYRO, angl. TIER, rangée; d'où OPERTIÉYRO, par rang, par ordre, sans rien laisser en arrière. C'est peut-être l'anglais qui vient du patois.

Tocsin, vid. TOUCA.

TOILLA, TOILLUR, Tailler, Tailleur; TOILLOU, morceau coupé; TOILLADO, coupure; TAL, tranchant; ROTAL, morceau d'étoffe; TAILLOS, impôts; DETAIL, DETOILLA; DOILLA, faucher; Thaler, Dollar, pièces de monnaie en Allemagne et aux Etats-Unis; Rixdale ou *Reichsthaler* de all. REICH, empire; angl. DEAL, partager, distribuer, faire un commerce; all. THEIL (pr. tayl), partie, THEILEN, diviser, partager; sanscr. DAL, couper, fendre, goth. DAILS, partie, gr. DAIO.

TOPA, angl. TAP, all. TAPPEN, Taper; d'où TOPAGE; Toper, all. TOPP, interjection, marquant acquiescement.

TOUCA, angl. TOUCH, goth. TEKAN, Toucher; angl. TAKE, prendre, saisir; all. TAUSCHEN, trafiquer; lat. TANGERE, gr. THIGO; d'où Tocsin (= toque sing), de angl. SING, chanter : on n'entendrait pas les saints (sings) sonner.

TOUNEL, angl. TUN, all. TONNE, Tonneau.

TOUOILLOU, torchon, angl. TOWEL, Touaille, essuie-main; angl. TOW, étoupe.

TOUOSTO, tartine; angl. TOAST, rôtie; lat. TOSTUS.

TOUPI, pot, angl. TUB, cuve; all. TOPF, pot; TOUPINA, boire largement, angl. TOPE, pinter.

TOUPIO, angl. TOP, all. TOPP SCHOPF, point, sommet, Toupie, Toupet.

TOURROUFLE, désordre auquel on abandonne les choses, qui se chiffonnent ainsi; angl. RUFLE, déranger, chiffonner, plisser.

TOURTO, grand pain de ménage; angl. TART, all. TORTE, Tourte, Tarte, Tartine; lat. TORTA.

TRAÇO, TROÇA; OTROCAT (chemin) battu; DESTROCA, Détraquer; TROCAS, TROCOSSA; Traquet, Traquenard; angl. TRACE, TRACK, Trace, suivre à la piste; d'où OTROÇA, ramasser, ramener.

TRAPO, angl. TRAP, Trappe, OTROPA, Attraper.

TRASSO, de peu de valeur, faible, maladif; angl. TRASH, chose de peu de valeur, rebut; it. STRACCIO, esp. ESTRAZA.

TRÉBO, espèce de fée, de lutin qui hante un certain endroit; TREBA, hanter un lieu; gallois TREBAR, habiter; angl. DRIVE, all. TREIBEN, pousser, mouvoir, se mouvoir, flaner, mener quelque commerce, quelques pratiques; angl. TRIP, broncher, courir çà et là, TREPA; gr. TRIBO, TREPO.

TRESSO, all. TRESSE, gallon d'or, d'argent.

Trève, angl. TRUCE, trève; angl. TROW, a-s. TREOWIAN, croire; angl. TRUE, all. TREU, vrai, fidèle; TREUE, foi, loyauté.

TRIA, Trier; angl. TRY, essayer, éprouver.

Tricher, angl. TRICK, tour d'adresse, fraude; lat. TRICÆ (du gr. THRIX), TRICARI.

TRICOUOT, TRICOUTA; all. STRICK, corde, lacet, STRICKEN, Tricoter, enlacer.

TRINCA; angl. DRINK, all. TRINK, boire.

TROUBA, all. TREFFEN, Trouver, mettre le doigt dessus; d'où TROUBADOUR, Trouvère. — En grec,

*poietes* signifie faiseur; en allemand, *dichter* signifie compositeur.

TROUBLE, angl. TROUBLE, Trouble; all. TRUBEL, bruit, tumulte, TRUBEN, Troubler; lat. TURBIDUS.

TROUSSO, angl. TRUSS, all. TROSS, Trousse, bagage, empaqueter.

TROUMPO, TROUMPETO, angl. TRUMP, all. TRUMPF, Trompe, Trompette.

TROUMPA, Tromper; angl. TO TRUMP UP, controuver, forger, inventer; TRUMPERY, bavardage, fausseté.

TROUOT, TROUTA, angl. TROT, all. TROTT, TRABEN, Trot, Trotter; angl. TREAD, TROD, all. TRETEN, avancer, marcher dessus; d'où Trétiner; Tréteau, angl. TRESTLE.

TRUÉLO, angl. TROWEL, Truelle; lat. TRUA, gr. TRUBLION.

TRUFO, pomme de terre; angl. TRUFFLE, all. TRUFFEL, Truffe.

TUFO, le haut de la tête; angl. TUFT, TOUFFE; angl. TOP, all. TOPP, SCHOPF, une touffe, Toupet; lat. TUFA.

## U

UP! OPOLADO! courage! montez! angl. UP! debout! en haut.

## V

Vague, Voguer, Vogue, BOUOGO; angl. WAVE, all. WOGE, goth. WEGS, une vague, de angl. WAVE, WAG, all. WÉHEN, WEGEN, mouvoir, d'où WAGON, all. WAGEN, fourgon, Vagon; sanscr. VAHAS, flux, de VAH, mouvoir; lat. VEHO.

Valise, vid. BOLISO.

Valse, Valser; angl. WELTER, all. WALZEN, se rouler, se vautrer, valser.

Vautrer (se), angl. WELTER, se vautrer.

Whist, jeu inventé vers le milieu du XVIII^e siècle; angl. WHIST! silence!

Virelai, angl. LAY, all. LIED, chanson.

Gothique (qui appartient aux Goths). Le mot *goth*, qui a pris un sens injurieux dans *Ostrogoths* (goths de l'est, all. *ost*), par opposition aux *Visigoths* (Goths de l'ouest), en avait primitivement un excellent dans les langues germaniques. En gothique, *gods*, all. *gut*, angl. *good* signifie bon, excellent, du sanscr. *çuddhas* (pr. chouddhas), pur, du verbe *çudh*, purifier. (Je me sers, pour écrire le mot sanscrit, des caractères de transcription proposés par M. Eichhoff, dans son célèbre ouvrage, *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*).

C'est le nom que se sont donné les Goths. Ils en ont fait le nom même de Dieu, goth. *guth*, all. *gott*, angl. *god*.

Il serait intéressant de rechercher, par le nom qu'ils ont donné à l'Etre suprême, l'idée principale que les différents peuples se forment de Dieu.

Chez les Slaves, c'est l'idée d'heureux ; le nom de Dieu en Slavon et en Russe est *bog*, richesse, bonheur, du sanscrit *bhâgas*, sort, fortune, du verbe *bhaj*, répartir, distribuer.

En sanscrit, et d'après lui, dans les langues celtiques, grecques et latines, le nom de Dieu signifie lumière, splendeur : sanscrit *Daivas*, Dieu, du verbe *div*, briller, gaélique *Dia*, kymri *Duw*, grec *Dis*, *Theos*, lat. *Deus* ; le lithuanien emploie aussi le même mot *Diewas*. —De la même racine vient sanscrit, *div*, *dyâus*, ciel, gr. *dis*, *zeus*, *dios*, lat. *dium* ;—sanscr. *divas*, jour, gr. *daos*, lat. *dies*, goth. *dags*, all. *tag*, angl. *day*, kymri *dydd*.

Le point de vue de l'hébreu est bien plus profond : *Jehovah* (pr. yehova) signifie l'être par excellence, existant par lui-même, d'une existence nécessaire, du verbe *hava*, être. Les Hébreux, grossiers comme ils étaient, auraient-ils pu, dans un temps si reculé, si primitif, trouver un nom si métaphysique, si Dieu ne le leur avait révélé lui-même? *Ego sum qui sum*.

Je donne la prononciation en usage aujourd'hui : nous ne connaissons pas la véritable prononciation de ce mot redoutable, que le grand-prêtre seul, sous peine de mort, avait la permission de prononcer une fois tous les ans dans le temple de Jérusalem, à la bénédiction

solennelle du peuple, le jour de la fête de la propitiation. Nous n'avons que les consonnes de ce mot : *jhvh*. Quand on songea à écrire les voyelles en hébreu, on se garda bien de donner à ce mot ses propres voyelles, de peur de l'exposer à être prononcé par le peuple ; on écrivit à la place celles du mot *hadonaj* (pr. adonay), qu'on lui substituait dans la lecture ordinaire ; ainsi on écrivait *Jehovah* et on lisait *hadonaj*, mon seigneur, nom moins terrible, *terribile nomen ejus*, n'appartenant pas en propre à Dieu, et pouvant s'appliquer aux anges et même aux hommes, comme le mot *seigneur* en français. —C'est ainsi qu'à des écoles de pieuses filles on entend épeler le mot *diable*, dans *délivrez-nous des piéges du diable* : *d i* di *a*, dia, *b l e* ble, démon.

Remarquez que l'*a* très-bref que demande la nature de l'aleph (*h* muet) de *hadonaj*, redevient simple sheva (*e* muet très-faible) sous le iot (*j*) de *jehovah*.

Les Grecs traduisaient ce mot par *kurios*, et les Latins par *dominus*. Au XVIe siècle, un franciscain, Pierre Galatin, osa le premier écrire jehova dans son traité : *De arcanis catholicæ veritatis*.

**A. CLÉMENS,**
Professeur d'anglais au Lycée de Rodez.

# LA CONDUITE D'EAU DE LA VILLE DE RODEZ (1).

A la veille de jouir des bienfaits que doit procurer à la ville de Rodez la conduite qui va bientôt déverser sur ses places publiques et dans ses rues les plus reculées une eau pure et abondante, qu'il me soit permis, à moi qui ai suivi ce long travail avec intérêt, qui m'y suis associé même dans la mesure de mes faibles forces, de venir rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à son accomplissement.

En voyant où en était la question des eaux, il y a peu d'années, alors que tous les projets paraissaient abandonnés, et que l'on commençait à désespérer de voir jamais de l'eau potable arriver à Rodez, on doit être surpris que, dans un laps de temps fort court, on ait mené à bonne fin une entreprise réputée impossible par un grand nombre de personnes ; et après s'être bien convaincu de l'utilité de l'entreprise et des difficultés qu'il a fallu vaincre pour la mener à terme, on est bien forcé de dire avec moi : Honneur à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron qui a conçu ce projet ! Honneur aux magistrats municipaux qui l'ont approuvé et ont rendu son exécution possible ! Honneur surtout à celui qui a dirigé les travaux avec un désintéressement exemplaire et un talent supérieur !

C'est en jetant un coup-d'œil en arrière et en suivant les différentes phases par lesquelles a dû passer la question des eaux de Rodez, que l'on pourra comprendre toutes les difficultés qui s'opposaient à l'exécution d'une conduite d'eau, et c'est alors que l'on sera en mesure de rendre toute la justice qui est due à ceux qui se sont occupés de cette question. C'est ce qui me détermine à

(1) Ce travail a paru dans le journal l'*Aigle* les 14 et 16 mai 1857.

faire l'historique de cette entreprise qui, dans peu de temps, va être complètement achevée.

Il y a peu de villes en France où le besoin d'avoir une conduite d'eau se fît plus vivement sentir que dans le chef-lieu de l'Aveyron. La ville de Rodez, située sur un mamelon fort élevé, en est réduite à aller chercher sa faible provision d'eau dans des puits creusés dans le sol à peu de profondeur, dont la plupart sont infectés par la présence de matières organiques en décomposition et qui tarissent presque complétement à l'époque des sècheresses. Le besoin d'avoir à sa disposition des eaux pures pour servir à la boisson des habitants était si vivement senti, que les différentes administrations municipales qui se sont succédées ont toutes cherché les moyens de procurer aux habitants de Rodez une boisson plus salutaire que celle à laquelle ils étaient obligés d'avoir recours. C'est d'après l'invitation qui me fut faite par quelques administrateurs de la ville et, en particulier, par l'ancien maire, M. Yence, que je fus conduit, dès l'année 1846, à m'occuper de cette importante question et à rechercher le système le plus avantageux pour amener à Rodez une eau assez abondante pour subvenir à la fois aux besoins de l'alimentation et de l'assainissement de la ville. Ce fut à cette époque que j'étudiai, avec M. Recoules, directeur de l'École normale et membre du conseil municipal, la position et le débit des différentes sources qui avoisinent la ville, et nous examinâmes ensemble les sources de Fontanges, Combelles, Roquemissou et celles qui se trouvent situées sur le plateau de La Boissonnade à un niveau supérieur à celui du plateau de Rodez. Enfin, nous examinâmes l'eau de l'Aveyron, et j'étudiai même sa composition aux différentes époques de l'année. Un extrait de ces travaux a été inséré dans l'*Annuaire* du département, année 1851.

Le résultat de ces études était loin de me satisfaire : toutes les sources que j'avais examinées ne me paraissaient pas avoir un débit suffisant pour pouvoir être amenées à Rodez, et d'ailleurs le plus grand nombre d'entre elles se trouvant à un niveau inférieur à celui auquel il s'agissait de les faire parvenir, il devenait nécessaire de recourir à l'emploi si dispendieux des machi-

nes pour élever leurs eaux jusqu'à la hauteur sur laquelle se trouve située la ville. Quant à l'eau de l'Aveyron, elle me parut tout-à-fait impropre aux usages domestiques, et, sous ce rapport, devoir être complétement écartée, lors même qu'on aurait pu la faire arriver à peu de frais jusque sur le plateau de notre ville.

Pendant que je me livrais à ces études, des commissions, nommées par l'autorité municipale, procédaient de leur côté à l'examen de la question, et de l'ensemble de leurs travaux il était résulté un avant-projet qui fut présenté au conseil municipal, dans sa séance du 11 mai 1849, par M. Henri Carcenac, alors maire de Rodez. Ce projet consistait à dériver la source de Fonrosière, que l'on désigne aussi sous le nom de Combelles, et qui, située à cinq kilomètres environ de Rodez, est placée à un niveau inférieur de 31 m 10 au-dessous du pavé de la place Saint-Etienne. Cette source, assez abondante pendant la saison des pluies, tarit presque complétement dans les temps de sècheresse, précisément à l'époque où la privation d'eau potable est le plus sensible. On ne pouvait donc raisonnablement songer à dépenser 180,000 fr., sans compter les frais d'entretien des machines, pour conduire à Rodez une quantité d'eau tout-à-fait insuffisante : aussi ce projet ne tarda-t-il pas à être complétement abandonné, et ce fut alors que l'on songea à aller chercher l'eau, après laquelle on soupirait si vivement, à la source qui était la plus abondante et la plus voisine : on voit que je veux parler de l'Aveyron.

Une commission, composée des hommes les plus recommandables de Rodez, et présidée par M. Carrère, alors maire de cette ville, fut chargée d'écouter les propositions qui lui étaient faites par M. Cordier, ingénieur hydraulicien, pour faire arriver, le plus promptement possible, des eaux potables à Rodez. Cet ingénieur fit valoir au sein de la commission municipale les considérations suivantes dans le but de faire adopter ses propositions. Après avoir donné la préférence aux eaux de rivière sur les eaux de sources, et avoir fait connaître que les villes de Bordeaux, Béziers, Narbonne, Angoulême, Reims se servaient de ces eaux et n'avaient pas à se plaindre de leurs qualités, il proposa de puiser l'eau

à l'Aveyron et de la conduire en ville au moyen d'un moteur hydraulique établi sur l'Aveyron même. Il ajoutait qu'une machine à vapeur serait établie pour suppléer le moteur hydraulique pendant la saison d'été, époque à laquelle il avait reconnu que ledit moteur eût été insuffisant.

A la suite des propositions faites par M. Cordier, il intervint un traité provisoire ou conditionnel entre M. le maire de Rodez, agissant au nom de ladite ville, et M. Cordier.

L'article premier de ce traité portait que le maire de Rodez, en vertu de la délibération du conseil municipal, autorisait le sieur Cordier à établir à ses risques et périls, moyennant la somme de 190,000 fr., tous les ouvrages nécessaires pour élever et distribuer dans la ville de Rodez la quantité d'eau reconnue suffisante pour la consommation de ladite ville : cette consommation était évaluée à 600,000 litres par 24 heures, et l'entretien des machines qui devaient élever cette eau à la hauteur de 46 mètres restait à la charge de la ville et était évalué à 6,400 fr. par an.

Ce traité provisoire fut approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 10 août 1851, et était sur le point de devenir définitif; il allait même recevoir un commencement d'exécution, lorsque quelques membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, frappés des inconvénients que présentait le projet Cordier, résolurent de s'adresser à l'administration départementale pour obtenir de faire surseoir, pendant quelque temps encore, à l'autorisation que le préfet devait accorder pour que le traité passé avec la ville pût recevoir son exécution. Il ne fut pas difficile de prouver à ce magistrat que le projet en question ne fournirait à la ville qu'une quantité d'eau tout-à-fait insuffisante et d'une mauvaise qualité. En effet, la rivière de l'Aveyron débite presque toujours une eau trouble complétement impropre aux usages domestiques, et à l'époque des grandes sècheresses cette eau est d'une odeur et d'une saveur repoussantes. En outre, ce projet grevait le budget municipal d'une somme très-forte et qui serait devenue écrasante, si, comme on en avait l'intention, on avait voulu filtrer l'eau avant de l'amener à Rodez.

Au nombre des personnes qui contribuèrent le plus activement à faire rejeter le projet Cordier, nous devons citer M. Lunet, conseiller municipal et adjoint au maire, lequel, sans avoir égard aux interprétations malveillantes dont on cherchait à noircir son honorable initiative, a continué son œuvre sans crainte et sans reproche, et a vu enfin ses efforts couronnés de succès. Aussi, si, quelque jour, la population reconnaissante cherche à qui elle est redevable du bienfait des eaux de Vors, elle devra en attribuer la meilleure part à ce citoyen, aussi modeste que zélé, pour tout ce qui touche aux intérêts de son pays natal.

Ce n'était pas le tout d'avoir empêché l'exécution immédiate d'un projet que l'on peut sans crainte, en s'appuyant sur l'opinion de M. Mary, qualifier de détestable ; il fallait encore chercher à le remplacer par un autre qui ne présentât aucun des inconvénients que l'on reprochait à juste titre au premier, et qui fût tel que son exécution procurât à la ville de Rodez de l'eau pure, abondante, et sans le secours des machines.

Heureusement qu'il existait déjà un autre projet, fort ancien, à la vérité, à peu près complètement oublié et qui avait été mis en avant par M. Lunet à la suite d'une exploration faite dans le but de reconnaître la destination d'un conduit souterrain, que les habitants du pays désignaient sous le nom de *cave des Anglais*. M. Lunet, rendant compte des résultats de cette excursion dans la *Revue de l'Aveyron et du Lot*, termine ainsi son article : « Nous osons appeler sur ce point l'atten-
» tion du conseil municipal de cette ville. Il éprouvera,
» nous l'espérons, le désir de faire étudier l'aqueduc,
» et interrogera la science : 1° sur la question de savoir
» s'il est possible d'utiliser l'aqueduc; 2° au cas où l'a-
» queduc pourrait être utilisé, sur le moyen le plus éco-
» nomique et le plus sûr d'amener à Rodez les eaux qui
» ont coulé dans l'aqueduc, et dont les Romains n'avaient
» pas tardé à remarquer l'élévation de plus de 150 mè-
» tres au-dessus de la colline où notre ville est bâtie. »

Quelque temps après, c'est-à-dire le 20 décembre 1840, M. Boissonnade, architecte du département, et chargé plus spécialement de faire connaître à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron l'état de con-

servation dans lequel se trouvait l'aqueduc construit par les Romains, exprimait le vœu que le conseil municipal fournît les fonds nécessaires pour l'exploitation de cet aqueduc dans toute son étendue, et terminait son rapport par cette phrase fort remarquable : « Si la restau-
» ration de cet aqueduc ne devait pas coûter trop cher,
» je ne crains pas d'avancer que la construction d'une
» conduite d'eau en fonte, depuis le plateau de la Bois-
» sonnade jusqu'à Rodez, ne serait pas au-dessus des
» forces de la commune. »

La restauration de l'aqueduc romain fut alors considérée par le conseil municipal comme chose tout-à-fait impraticable ; son exploration ne fut pas même commencée, et ce projet tomba dans l'oubli jusqu'au moment où M. Lunet, persuadé qu'il était digne sous tous les rapports de fixer l'attention publique, écrivit au maire une lettre, à la date du 12 juin 1852, dans laquelle il faisait ressortir les avantages qui résulteraient pour la ville de Rodez de l'adoption du projet qu'il avait conçu à une époque déjà fort éloignée, et qui consistait à reprendre le travail des Romains. Cette lettre étant restée sans réponse, M. Lunet crut devoir s'adresser à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, et, dans la séance du 15 juillet 1852, après avoir donné lecture de sa lettre qu'il avait adressée à la municipalité, il émit le vœu qu'une commission fût nommée, afin d'examiner s'il n'y aurait pas possibilité de réparer l'aqueduc romain et le faire servir encore à conduire les eaux de Vors à Rodez. Cette commission fut en effet nommée : elle se composait de M. Boissonnade, architecte du département, et de MM. Boisse, ingénieur des mines ; Valat, recteur de l'académie ; Commier, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Trautmann, ingénieur des mines, et Blondeau, professeur au lycée. MM. de Barrau et Lunet firent également partie de cette commission, à laquelle on adjoignit deux membres qui n'étaient pas alors de notre Société, MM. Féline, capitaine du génie en garnison à Rodez, et M. Romain, agent-voyer en chef.

Cette commission se constitua aussitôt sous la présidence de M. Commier, et j'eus le regret de ne pouvoir prendre immédiatement part à ces travaux, car j'avais

mis à profit le temps des vacances pour faire une excursion dans le midi de la France. Mais si, pour le moment, je ne pouvais apporter un concours actif aux membres de la commission nommée par notre Société, je m'occupai à rechercher, dans les diverses localités que j'eus occasion de visiter, des arguments à l'appui de l'opinion qui prévalait parmi nous, et qui était de tout point favorable à la restauration de l'ancien aqueduc.

Ce fut dans ce sens que fut rédigé le rapport de M. Commier lu à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron dans sa séance du 7 septembre 1852, et dans lequel ce savant ingénieur conclut de la manière suivante :

1° En réparant et complétant l'aqueduc romain, on pourrait, au moyen d'un syphon de 100 mètres de flèche environ, amener chaque jour à Rodez 1,200 mètres cubes d'une eau limpide et de bonne qualité ;

2° Ce projet coûterait moins que ceux déjà soumis au conseil municipal de Rodez, et au moyen desquels on ne peut amener que 600 mètres cubes d'eau.

Après avoir entendu la lecture de ce rapport, la Société décida qu'un double en serait immédiatement envoyé à M. le préfet, avec prière de donner à ses conclusions telle suite qu'il jugerait convenable.

Le but que se proposait notre commission fut atteint. En présence d'une déclaration aussi formelle de la part des hommes compétents qui avaient concouru à la rédaction de ce rapport, M. Rampand, alors préfet de l'Aveyron, crut devoir suspendre jusqu'à plus ample informé l'autorisation nécessaire pour mettre la main à l'œuvre et commencer les travaux que l'on se proposait d'exécuter dans le but d'élever l'eau de l'Aveyron jusqu'à Rodez, et le projet Cordier fut ainsi ajourné, mais non pas complétement abandonné. Il y avait, en effet, un grand nombre de partisans très-zélés de l'eau de l'Aveyron, qui propageaient partout que la conduite de Vors était inexécutable, qu'elle réclamait un siphon d'une dimension telle qu'on ne trouverait pas de matériaux capables de résister à la pression de l'eau, et que d'ailleurs la construction souterraine qu'on avait découverte ne devait pas être un aqueduc, car elle avait son

origine dans une localité tellement dépourvue d'eau, qu'un homme fort honorable du pays, et qu'il est inutile de nommer, certifiait qu'en parcourant la plaine de Vors, il avait eu besoin de se désaltérer, et qu'il avait eu de la peine à trouver une quantité d'eau suffisante pour remplir une tasse qu'il portait sur lui, qu'il y était parvenu cependant, et qu'il avait trouvé à cette eau une saveur détestable.

Je ne m'arrêterai pas à rapporter toutes les critiques auxquelles fut en butte le projet proposé par la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron : je me bornerai à dire que ce projet paraissait, à un certain nombre de personnes de la localité, tellement impraticable, qu'on ne pouvait raisonnablement le considérer que comme un moyen employé pour entraver le projet Cordier, chose d'autant plus fâcheuse qu'il était sur le point d'être mis à exécution et que sa réussite incontestable aurait procuré les plus grands avantages à la ville.

Tel était l'état de la question à la fin de septembre 1852, époque à laquelle je rentrais à Rodez, après avoir, comme je l'ai dit, pris des renseignements dans les différentes villes que j'avais eu occasion de visiter. Pendant mon voyage, je m'étais mis en rapport avec plusieurs ingénieurs hydrauliciens et, en particulier, avec M. Jules Teyssier-Rolland qui s'occupe depuis un grand nombre d'années des moyens d'amener à Nîmes une quantité d'eau suffisante pour les besoins d'une nombreuse population. Cet honorable citoyen a soutenu et développé avec talent dans un grand nombre de mémoires l'opinion que nous sommes parvenus à faire triompher à Rodez. Il voudrait que l'on restaurât complétement l'aqueduc construit par les Romains, et qui amenait à Nîmes l'eau de la source d'Aure, située à une quarantaine de kilomètres de cette ville. Ce savant praticien prétend avec raison que l'on doit toujours donner la préférence aux eaux de source sur les eaux de rivière, et qu'il faut autant que possible ne pas avoir besoin de recourir à l'emploi toujours fort dispendieux des machines pour amener l'eau dans l'intérieur des villes. J'eus bientôt l'occasion de reconnaître l'exactitude de ces assertions en visitant une ville assez importante, située dans l'ouest, et où on n'avait pas tardé à se repentir

d'avoir été chercher l'eau à la rivière. Cette eau était élevée au moyen d'une machine à vapeur qui mettait en mouvement des pompes foulantes ; elle devait être filtrée avant de se rendre au réservoir placé à la partie supérieure de la ville. Bientôt on fut obligé de renoncer à la filtration. Les appareils s'engorgeaient très-vite, et le service des eaux se trouvait interrompu. Les habitants dûrent par conséquent se contenter de l'eau telle que la pompe la puisait dans la rivière ; aussi s'est-on bientôt dégoûté de ce système fort coûteux, et on songe en ce moment même à revenir au mode qui aurait dû être adopté à l'origine, c'est-à-dire à amener de l'eau de source par le moyen d'une conduite libre ou forcée.

Ce fut sous l'impresssion des faits que j'avais pu constater par moi-même, et des conseils que j'avais reçus des personnes éclairées qui s'occupaient de questions analogues à celle qui était débattue à Rodez, que je revins dans cette localité. A peine arrivé, j'adressai à M. H. de Barrau, président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, une lettre dans laquelle je venais appuyer, autant qu'il était en moi, les assertions contenues dans le rapport de M. Commier. Je terminais en disant que je partageais complétement l'avis de la commission, et que je croyais qu'en adoptant son projet on réaliserait les avantages suivants :

1° Conservation et utilisation d'un monument historique ;

2° Obtention d'une eau limpide, fraîche et excellente en toute saison ;

3° Diminution dans les dépenses de premier établissement ;

4° Suppresssion à peu près complète des frais d'entretien.

Les efforts que je fis dans le but de contribuer à faire réussir le projet qui consistait à amener à Rodez les eaux de Vors, ne se bornèrent pas à la publication de cette lettre. Je demandai à être entendu au sein de la commission nommée par le conseil municipal pour étudier toutes les questions qui se rattachaient à la conduite d'eau de Rodez. Cette faveur me fut accordée, et dans une séance qui eut lieu dans le courant de novembre 1852, j'exposai, en présence de M. Rozier, maire de

la ville; de M. Lunet, adjoint, et de MM. Gally, de Saunhac, Galtier, membres du conseil municipal, tous les avantages que retirerait la ville de l'adoption du système proposé par la commission de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, et je terminais mon exposé par la demande d'un crédit de 1,000 fr. destiné à l'étude et à la reconnaissance de l'aqueduc romain dans tout son parcours, afin qu'on pût faire un devis exact des frais de réparation. Je demandais, en outre, qu'on chargeât immédiatement un ingénieur des ponts et chaussées de faire un devis exact des frais d'établissement d'une conduite forcée destinée à amener l'eau du plateau de La Boissonnade jusqu'à Rodez.

Je fus puissamment soutenu dans mes demandes par M. Rozier, maire de Rodez, auquel nous avions eu le bonheur de faire partager nos convictions, et qui, depuis lors, s'est occupé de cette question avec le zèle et le talent qu'il apporte dans tout ce qui a rapport à l'administration de la ville : aussi eus-je la satisfaction de voir mes efforts couronnés de succès, et dans une des séances du conseil municipal qui avait lieu peu de temps après celle dans laquelle j'avais demandé une allocation de 1,000 fr. pour l'étude de l'aqueduc, cette somme fut votée, et la direction des travaux fut confiée à M. Romain, agent-voyer en chef, dont le zèle et la capacité étaient à la hauteur de la mission qui lui était confiée.

Un grand point venait d'être obtenu. Le conseil municipal de Rodez consentait à examiner sérieusement le projet de la Société. Ce n'était donc pas le moment de se ralentir; il fallait, au contraire, redoubler d'efforts pour parvenir au but que nous nous étions proposé d'atteindre. Aussi je crus devoir continuer mes études et examiner avec plus d'attention que je ne l'avais encore fait tout ce qui se rattachait à la quantité et à la qualité des eaux de Vors. C'est alors que je pus me convaincre que non-seulement ces eaux étaient d'une pureté parfaite, mais encore que, par leur abondance, elles étaient plus que suffisantes pour alimenter la ville de Rodez. C'est alors que je publiai le mémoire ayant pour titre : *Projet d'amener à Rodez 1,900 mètres cubes d'eau par 24 heures*. Dans cette brochure, je m'attachai à démontrer que l'eau de Vors satisfaisait à toutes

les conditions que l'on était en droit d'exiger, et mon projet se distinguait de celui qui avait été proposé par notre commission, en ce que, pour une dépense peu supérieure à celle fixée par M. Commier, je croyais qu'on pouvait dériver jusqu'à Rodez une quantité d'eau trois fois plus considérable que celle que devait y amener M. Cordier, et de un tiers plus forte que celle que proposait notre commission.

Mon mémoire parut dans les premiers jours du mois de mars 1853, et le 6 avril de la même année, M. Commier m'écrivait :

« Monsieur et cher collègue,

» J'ai lu et relu avec le plus vif intérêt votre excellente » brochure sur le projet d'amener à Rodez 1,900 mè- » tres cubes par 24 heures. Je ne doute plus de la con- » version de ceux qui ne croient pas encore au siphon. » C'est un grand service que vous avez rendu aux habi- » tants de Rodez et aux nombreux étrangers qui s'y réu- » nissent à certaines époques. »

M. Commier termine sa lettre si bienveillante par les phrases suivantes :

« Le *Journal de l'Aveyron*, que je viens de rece- » voir, annonce le commencement des études dans les » communes de Vors, de Calmont et de Luc pour re- » connaître l'état de l'aqueduc. Voilà un grand pas de » fait, et vous pouvez, à bon droit, vous féliciter d'a- » voir déterminé l'administration à prendre cette me- » sure.

» Je termine par un trait de caractère : Pourquoi n'a- » voir pas dit 2,000 mètres cubes d'eau par 24 heures » au lieu de 1,900? La formule vous a conduit à 1,900, » mais les résultats de l'expérience, comme vous le fai- » tes observer dans votre brochure, sont plus forts que » ceux donnés par la formule de Prony. Vous pouviez » donc sans crainte annoncer 2,000 mètres cubes. »

Ainsi que le disait M. Commier, les travaux qui avaient pour but l'étude de l'aqueduc étaient commencés depuis les premiers jours d'avril et dirigés avec un plein succès par M. Romain, qui put se convaincre, après quelques recherches, que l'aqueduc existait non-seulement dans

toute l'étendue qui sépare Vors du plateau de La Boissonnade, mais encore qu'il traversait la grande route pour sortir de terre, et qu'il était alors supporté par un pont, dont on avait retrouvé les piles et les fondations.

M. Romain rendit compte dans un rapport fort remarquable, qu'il présenta au conseil municipal dans sa séance du 17 septembre 1853, de l'emploi des 1,000 fr. qui lui avaient été alloués pour étudier l'aqueduc dans tout son parcours afin d'arriver à connaître son état de conservation. Nous extrayons de ce rapport les indications suivantes :

« L'aqueduc romain a 1m 44 de hauteur sous clef; sa » largeur est de 0m 68 dans la partie qui n'est pas revê- » tue d'une couche de ciment. La largeur dans œuvre » de la portion cimentée est de 58 à 62 centimètres. La » hauteur du ciment, dont les parois sont revêtues, est » de 0m 69. La partie inférieure, à l'intersection des pa- » rois, avec le radier, est garnie d'un bourrelet ayant, » à très-peu près, la forme d'un quart de cylindre de » 10 centimètres de hauteur et de 0m 075 de largeur, de » sorte que la largeur de l'aqueduc entre les deux bour- » relets n'est plus que de 46 à 47 centimètres. Ce même » bourrelet se trouve aux trois aqueducs de Lyon et à » celui de Nîmes, ainsi qu'on le voit sur les dessins de » ces aqueducs publiés par M. Flacheron, architecte, » pour ceux de Lyon, et par M. d'Hombres, ingénieur » des ponts-et-chaussées, pour celui de Nîmes. »

Les études si consciencieuses de M. Romain venaient confirmer de tout point les assertions de MM. Lunet et Boissonnade et prouvaient jusqu'à l'évidence que l'aqueduc était de construction romaine, et qu'il avait été construit dans le but de conduire les eaux de Vors à Rodez ; mais en même temps elles nous apprenaient une chose très-fâcheuse, c'est que ce magnifique aqueduc, construit dans les mêmes proportions que ceux qui servaient à alimenter les plus grandes villes et dont on suivait la trace sur une étendue de 23,435 mètres, ne s'était conservé intact que sur une longueur de 1,400 mètres ; dans tout le reste de son parcours il était plus ou moins endommagé.

Il demeurait donc bien établi, après les fouilles dont

nous venons de faire connaître les résultats, que les Romains avaient conduit à Rodez les eaux des sources de Vors, et on pouvait sans crainte s'engager dans un travail qui nous était tout tracé par un peuple si compétent lorsqu'il s'agissait de trouver les moyens les plus convenables de fournir de l'eau pure à une nombreuse population. Aussi, à partir de ce moment, nous pûmes considérer notre cause comme gagnée, et il ne s'agissait plus que de connaître exactement les dépenses dans lesquelles entraînerait le rétablissement de l'ancien aqueduc et la conduite forcée qui devait relier le plateau de La Boissonnade avec la partie la plus élevée de la ville de Rodez.

M. Romain avait donné dans sa brochure une évaluation approximative des dépenses que nécessiterait le rétablissement de l'ancien aqueduc et qu'il évaluait de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| 1° Pour la conduite libre..... | 158,000 fr. |
| 2° Pour la conduite forcée.... | 91,140 |
| 3° Pour la distribution en ville. | 86,000 |
| 4° Pour frais imprévus....... | 30,860 |
| Total......... | 365,000 fr. |

On voit d'après cette évaluation qu'il s'agissait d'une somme de 400,000 fr. environ pour se procurer 2,000 mètres cubes d'eau par 24 heures.

Au point où en était arrivée la question, il était évident pour tout le monde qu'il ne restait plus, ainsi que je le disais dans ma brochure, qu'à s'adresser aux lumières d'un ingénieur spécial et de le charger de faire un devis complet des travaux afin de savoir si la ville pourrait s'engager dans cette dépense. M. Mary, ingénieur du plus grand talent, fut appelé dans ce but à Rodez; il s'empressa de se rendre à l'invitation qui lui fut adressée par le conseil municipal, et arriva dans notre ville le 17 octobre 1853.

M. Mary, auquel on s'empressa de soumettre les différents projets qui avaient été proposés, désapprouva d'une manière absolue celui qui avait pour but d'élever l'eau de l'Aveyron : il déclara cette eau impropre aux usages domestiques; il soutint que cette eau ne pouvait

être employée sans être filtrée, et que le filtrage était une opération si dispendieuse qu'à elle seule elle suffirait pour absorber toutes les finances de la ville de Rodez.

Quant au projet qui consistait à utiliser les sources de Fontanges et de Lacombe, il le rejetta également comme devant entraîner dans une dépense qui ne serait nullement en rapport avec la quantité d'eau fournie aux habitants.

Le projet dans lequel on se proposait d'élever à Rodez la source de Roquemissou fut trouvée impraticable par la même raison : il entraînait la ville dans une dépense de 560,700 fr. pour lui fournir 1,700 mètres cubes par 24 heures. M. Mary donna sous tous les rapports la préférence au projet de restauration de l'aqueduc romain, et les raisons de cette préférence se trouvent dans le tableau suivant qui fait connaître le prix de revient du mètre cube d'eau dans chacun des projets qui avaient été soumis à son examen :

| INDICATION DES EAUX à amener à Rodez. | VOLUME des eaux à distribuer | DÉPENSES à faire. | PRIX du m cube d'eau distribué. |
|---|---|---|---|
| | m c | fr. | fr. c. |
| Eaux de l'Aveyron (projet de M. Cordier).......... | 600 | 422,500 | 706 |
| Eaux de Fontanges et de Lacombe... | 600 | 426,839 | 711 |
| Eaux de Roquemissou........... | 846 | 560,700 | 624 |
| Eaux de Vors seules | 2,300 | 400,000 | 174 |
| Eaux de Vors et de Fontanges...... | 2,400 | 450,000 | 187 50 |

« La seule inspection de ce tableau suffit pour éclairer la question et permettre de la trancher. On voit, » en effet, que le projet de Vors, fondé sur des prix » bien établis, est le moins cher des quatre. On voit, » de plus, que le volume est triple ou quadruple de celui qu'on recevrait dans les autres projets. Il me pa-

» raît donc que la ville ne devrait pas balancer à donner
» la préférence aux eaux de Vors, quand le système d'a-
» limentation par un aqueduc et des conduites ne serait
» pas beaucoup plus sûr que ceux qui sont fondés sur
» l'emploi des machines.

» En résumé et pour répondre à la demande que m'a
» faite le maire de Rodez, je crois devoir conseiller à
» l'administration de cette ville :

» 1° D'adopter le projet de dérivation des eaux de
» Vors, de préférence aux autres projets présentés pour
» élever, soit les eaux de l'Aveyron, soit les eaux des
» sources de Fontanges et de Lacombe, soit enfin les
» eaux de Roquemissou ;

» 2° D'utiliser en partie l'aqueduc romain en établis-
» sant sur l'ancien radier une cuvette en ciment hydrau-
» lique de Vassy, exécutée dans les meilleures condi-
» tions de solidité et de durée ;

» 3° De remplacer par quatre siphons, formés de con-
» duite en tôle bitumée, les portions de cet aqueduc
» qui contournent les cinq vallons les plus allongés ;

» 4° De faire partir du plateau de La Boissonnade une
» conduite de 0m 216 de diamètre, également en tôle et
» bitume, pour franchir la vallée de l'Aveyron et ame-
» ner les eaux de Vors jusque dans un réservoir en ma-
» çonnerie de 1,200 mètres cubes de capacité, et situé
» à une hauteur de 3 mètres au moins au-dessus de la
» place Saint-Etienne ;

» 5° De distribuer ces eaux dans les différents quar-
» tiers de la ville, de manière à assurer le lavage de tous
» les ruisseaux et à fournir des eaux abondantes, ani-
» mées au besoin d'une force ascensionnelle assez con-
» sidérable pour éteindre les incendies au moyen de
» boyaux en cuir que l'on visserait sur des appareils à ce
» destinés et répartis uniformément dans toutes les rues
» de la ville. (Mary, *projet d'amener des eaux à Ro-*
» *dez.* »

Le rapport de M. Mary fut déposé à la mairie à la fin de décembre 1853, et, dans sa séance du 3 janvier 1854, le conseil municipal de Rodez adopta à l'unanimité les conclusions de ce rapport et vota des remercîments au savant ingénieur qui l'avait rédigé. Le 6 du

même mois, les membres du conseil municipal et les principaux imposés de la commune votèrent un emprunt de 450,000 fr. à l'intérêt de 5 0/0, et il fut décidé qu'il serait pourvu à l'amortissement de cet emprunt et au service des intérêts au moyen d'un remaniement des droits d'octroi, et, en cas d'insuffisance, au moyen d'un impôt extraordinaire qui fut voté dans la séance même du 6 janvier 1854.

Ainsi donc le projet de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron était adopté, et tout portait à penser qu'on allait mettre immédiatement la main à l'œuvre afin que la ville de Rodez pût jouir sous peu de temps d'une eau pure et abondante après laquelle elle soupirait depuis un si grand nombre d'années. Il n'en fut point ainsi : des difficultés imprévues vinrent suspendre pendant quelque temps les travaux. Le ministre de l'intérieur n'approuvant pas l'établissement d'un impôt extraordinaire, il devenait impossible de subvenir aux dépenses que nécessitait un pareil travail avec les ressources ordinaires de la commune, et on avait proposé divers moyens d'atteindre le but sans trop grever les contribuables, lorsque la mort vint surprendre M. Gally, un des membres les plus actifs du conseil municipal, un des hommes les plus dévoués aux intérêts de son pays, et qui pendant une partie de son existence avait songé aux moyens de faire arriver l'eau à Rodez. En mourant, il institua la ville sa légataire universelle, et lui laissa une somme fort considérable pour être employée à la construction des fontaines publiques. Cette circonstance faisant disparaître les difficultés qui s'opposaient à la mise en œuvre du projet approuvé par le conseil municipal, son exécution immédiate fut résolue et la direction des travaux confiée à MM. Mary et Romain.

Ce fut le 16 avril 1856 que l'on mit la main à l'œuvre et que l'on commença à établir à Vors les barrages qui devaient servir à recueillir les diverses sources que l'on voulait dériver jusqu'à Rodez, et ce fut le 16 avril 1857, un an jour pour jour, que l'eau est arrivée au pont de La Mouline. Nous allons chercher à rendre compte des moyens qui ont été mis en pratique et qui ont permis d'accomplir en si peu de temps une œuvre aussi importante.

Avant que les fouilles entreprises par M. Romain eussent fait connaître l'état de conservation dans lequel se trouvait la conduite de Vors, on était porté à penser que la restauration de cet ancien monument n'entraînerait pas dans des dépenses considérables ; mais lorsqu'il fut bien constaté que cet aqueduc existait sur un parcours de 24 kilomètres, et que partout il était tellement endommagé qu'il ne fallait pas songer à le restaurer mais à le reconstruire, on dut renoncer à reprendre l'ouvrage des Romains et on chercha à le modifier en mettant à contribution les ressources que la science hydraulique possède actuellement. D'ailleurs les dimensions dans lesquelles l'ancien aqueduc avait été construit n'étaient pas nécessaires pour fournir à la ville de Rodez la quantité d'eau qu'elle réclame, et le travail repris dans des dimensions aussi considérables aurait été fait à peu près en pure perte. Cependant on a cherché à conserver un souvenir de l'ancien monument, et partout où son état de conservation a été trouvé satisfaisant, on s'est borné à le restaurer. C'est ainsi que dans une étendue de 1,400 mètres environ, on s'est borné à récrépir les murs et à les recouvrir d'un nouvel enduit ; de telle sorte que cette portion de la conduite verra couler dans son intérieur les mêmes eaux qu'elle amenait à Rodez il y a près de 1,800 ans.

Partout où l'aqueduc romain est détérioré, on a placé dans son intérieur un conduit fait en ciment de Vassy et dont la section beaucoup moins considérable suffit cependant à débiter la quantité d'eau nécessaire à la ville de Rodez. En effet, cet aqueduc, auquel on a donné 40 centimètres de largeur et 25 centimètres de hauteur, avec une pente moyenne de 1 millimètre par mètre, peut débiter 26 litres par seconde, ou 2,300,000 litres par 24 heures, alors qu'il contient une hauteur d'eau de 15 centimètres dans la cuvette. Ce débit peut aller jusqu'à 4,900,000 litres par 24 heures, lorsque l'eau occupe une hauteur de 18 centimètres, et même ce débit est de beaucoup dépassé lorsque la conduite est complètement pleine, circonstance qui devra se produire bien des fois dans le courant de l'année.

Encore bien qu'un aqueduc en ciment de Vassy, construit dans les dimensions que nous venons de faire con-

naître, diminue considérablement la dépense qu'aurait nécessitée la reconstruction complète du travail des Romains, il n'en est pas moins vrai que cette dépense, aurait été encore fort considérable s'il avait fallu l'établir sur un parcours de 24 kilomètres. En effet, le mètre courant de l'aqueduc en ciment de Vassy revient à 8 fr. 60 c., et par suite la conduite libre aurait coûté la somme de 206,400 fr. On a trouvé le moyen de réduire cette dépense en diminuant la longueur du parcours de l'aqueduc, et, pour cela, on a eu recours à l'emploi des siphons.

Lorsqu'on veut faire franchir à l'eau une vallée, on peut employer deux procédés différents : ou bien on fait suivre à la conduite les contours de la vallée, en la maintenant toujours à peu près au même niveau, et c'est le procédé qui fut adopté par les Romains ; ou bien on peut, ainsi qu'on le fait de nos jours, établir sur les flancs de la vallée, une conduite forcée nommée siphon et dans laquelle l'eau se comporte comme dans un tube communiquant, c'est-à-dire qu'elle tend à se maintenir à la même hauteur dans les deux branches, et, comme une des branches est plus élevée que l'autre, il en résulte que l'eau s'écoule par la branche la plus courte avec une vitesse qui dépend du diamètre du tube et de la différence de hauteur des deux colonnes. C'est en établissant des siphons en différents points du parcours de l'aqueduc que l'on a pu réduire la conduite libre à une longueur de 8,100$^{m}$ et par suite son prix de revient à 69,600 fr.

Ces siphons, qui ont apporté une si grande diminution dans la longueur du parcours et par suite une réduction si considérable dans les frais de construction, sont faits avec des tuyaux en tôle bitumée et coûtent environ 40 0/0 de moins que les tuyaux en fonte. Quelques personnes ont paru craindre que ces tuyaux ne possèdent pas une résistance aussi considérable que ceux qui sont fabriqués avec de la fonte. Toute appréhension à ce sujet est sans fondement, et, pour être complétement rassuré, il suffit de savoir que la tole de fer présente une résistance bien supérieure à celle de la fonte, et que la manière dont les tuyaux Chameroy sont construits les met complétement à l'abri de l'oxidation, ce

qui rend leur durée en quelque sorte indéfinie. Les tuyaux de fonte présentent au contraire, dans leur emploi, quelques inconvénients que nous devons signaler: Ils donnent souvent naissance à des incrustations ferrugineuses que l'on a signalées pour la première fois dans la conduite d'eau de Grenoble. Les eaux, en circulant dans des tuyaux de fonte, dissolvent une partie du fer qui entre dans leur composition, et ces eaux ferrugineuses laissent déposer le métal qu'elles contiennent aux points de jonction de ces tuyaux, ce qui donne naissance à des incrustations qui finissent à la longue par intercepter complétement le passage du liquide. C'est ainsi qu'à Grenoble on a dû renouveler, au bout de 25 ans, une conduite de fonte qui était presque complétement obstruée. Avec les tuyaux Chameroy, ces accidents ne sont pas à craindre; ils présentent d'ailleurs toute la solidité désirable, car ils ont été éprouvés à des pressions qui dépassent de beaucoup celle sous laquelle ils doivent fonctionner. C'est ainsi que les tuyaux qui forment la conduite de Rodez ont été soumis à une pression de 30 atmosphères, bien qu'ils n'aient à supporter qu'une charge moitié moindre.

La conduite d'eau de Rodez possède six de ces siphons qui ont permis de diminuer considérablement la longueur de la conduite libre, car 3,300 mètres de tuyaux ont suffi pour remplacer 15,000 mètres de l'aqueduc qui contournait les vallées. Le débit de ces siphons est à peu près le même que celui de l'aqueduc en ciment, car ils laissent écouler 30 litres d'eau par seconde ou 2,600 mètres cubes par 24 heures.

Ainsi modifié, l'aqueduc ne présente plus qu'un développement de 11,400 mètres entre le point de départ des eaux, situé dans la plaine de Vors, et le point de leur arrivée sur le plateau de La Boissonnade, où a été construit un bassin de réception qui se trouve relié au réservoir de la ville, que l'on construit actuellement dans le jardin de M. Yence, par un siphon qui, par son étendue et la hauteur de sa flèche, constitue une des plus belles conduites forcées qui aient été construites de nos jours. Le placement de cette conduite présentait quelques difficultés que l'on est parvenu heureusement à surmonter.

Pendant quelque temps on avait songé à construire un pont sur l'Aveyron, dans le but unique de supporter la partie inférieure du siphon qui se serait trouvée ainsi soustraite aux chances d'accident que pourrait déterminer le passage de voitures lourdement chargées. Depuis lors, on a changé d'avis et on s'est décidé à se servir du pont de La Mouline, et à placer les tuyaux sur des consoles fixées solidement contre les parois du pont. Déjà ces tuyaux sont en place, et l'eau de Vors, si impatiemment attendue, ne tardera pas à venir se déverser dans le bassin de réception que l'on achève en ce moment.

Ainsi donc, après plusieurs années d'attente, nous sommes sur le point de pouvoir nous désaltérer à des sources privées de matières impures : et, s'il est vrai que la qualité des eaux influe sur la santé et le bien-être des habitants d'une ville, nous devons signaler à la reconnaissance de tous ceux qui sont appelés à jouir de ce bienfait, les administrateurs éclairés tels que MM. Rozier et Lunet qui ont su vaincre les résistances et surmonter les oppositions qu'ils ont rencontrées à chaque pas, et qui, si elles avaient triomphé, auraient ajourné, pour bien longtemps, le travail qu'ils ont eu l'honneur de conduire à terme. Nous devons également signaler à la reconnaissance publique le directeur des travaux, M. Romain, dont le zèle ne s'est pas ralenti un seul instant, et nous ne devons pas surtout oublier celui qui, par sa générosité, a su rendre facile l'exécution d'une entreprise qui, à son origine, se trouvait entravée par le manque de fonds. Si nous savons proportionner notre reconnaissance à la grandeur des services rendus, la mémoire de M. Gally devra durer éternellement dans la cité ruthénoise, qu'il aura contribué à embellir et à assainir, ce qui avait été la préoccupation de toute sa vie.

**CH. BLONDEAU,**
Membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

# INAUGURATION

## DES FONTAINES DE RODEZ (1).

Dès huit heures du matin, les tambours battent le rappel, les cloches sonnent à toute volée dans la tour de la cathédrale, et la foule commence à se rendre sur la place de la Cité. Quelle joie brille sur tous les fronts ! Comme le bonheur semble dilater toutes les poitrines ! Ah ! c'est qu'il s'agit aujourd'hui de célébrer une véritable fête. Cette foule ne vient point applaudir au triomphe d'un homme ou d'une idée, triomphe acheté souvent au prix de si grands sacrifices ; il n'y a ici ni vainqueurs ni vaincus : il s'agit d'une fête essentiellement populaire, fête de tout le monde, fête devant laquelle s'effacent les distinctions de classes et de partis, et où tous les cœurs semblent se réunir en un même élan d'ivresse et de reconnaissance. Aussi l'ordre et le calme régnent-ils dans cette grande foule ; elle est émue et réfléchie dans son bonheur, elle présente le magnifique tableau d'une population entière ayant abjuré les rancunes, les jalousies, les haines, toutes les mauvaises passions, en un mot, pour ne respirer que les plus purs sentiments de patriotisme et de fraternité.

La grande place est entourée de mâts gigantesques, où flottent des oriflammes et d'où tombent, en s'enlaçant avec la grâce naturelle à *la chaînette*, des lacs supportant des lampes vénitiennes aux brillantes couleurs et de l'effet le plus pittoresque. Au milieu de la place se trouve un bassin orné de verts feuillages et sur lequel se portent avidement tous les yeux. Un peu plus loin s'élève en demi-cercle une estrade élégante et spacieuse où sont venus se grouper le préfet, le général, les représentants de la cité, les fonctionnaires revêtus de leurs costumes variés, les dames de la ville dont le visage rayonnant de bonheur fait oublier les gracieuses toilettes. Toutes les maisons sont encombrées de spec-

(1) Ce compte-rendu est emprunté au journal l'*Aigle*, numéro du 4 août 1857.

tateurs qui ont envahi même les toits, et la magnifique tour de la cathédrale paraît elle-même animée jusqu'à son sommet. La musique de la ville et celle du lycée font retentir alternativement les airs d'habiles et joyeux accords.

En ce moment nous avons été saisi d'une bien douce émotion en présence d'nne scène qui n'a pu être dictée que par le cœur : les jeunes élèves des diverses écoles sont venus entourer le bassin d'un cercle vivant et joyeux, d'où semblaient sortir ces touchantes paroles : « Soyez bénis à jamais, vous tous qui avez donné le bonheur à notre ville; nous en jouirons plus longtemps : c'est donc à nous à vous bénir les premiers. »

Tout-à-coup les airs retentissent d'acclamations et d'applaudissements. Notre évêque bien-aimé s'avance à la tête de son clergé, et du milieu du bassin jaillit impétueusement une magnifique gerbe d'eau que les rayons du soleil rendent étincelante. Touchante coïncidence! La croix paraît, et le bienfait si longtemps attendu l'accompagne. Les transports redoublent, et la foule semble accorder aux eaux de Vors leur droit de cité.

Arrrivé sur l'estrade, Monseigneur a prononcé un discours dans lequel les grandes pensées se trouvent unies aux plus nobles sentiments. Ce discours, qui a été vivement applaudi, contient les passages suivants :

« Une condition du progrès, Messieurs, c'est le patriotisme, non le patriotisme étroit et mesquin qui ne travaille qu'au triomphe d'une opinion et d'un système, au péril même de l'Etat, mais cet amour cordial de son pays et de ses concitoyens, qui inspire le dévouement au bien public et provoque tous les genres d'améliorations. Il ne suffit pas que la science conçoive des projets, il faut que les hommes influents les secondent, et qu'ils donnent aux populations l'appui d'un généreux concours qui ne se laisse pas rebuter par les difficultés. Voilà, monsieur le maire et messieurs les édiles de Rodez, ce que vous avez fait; voilà ce qu'a fait avec vous le généreux M. Gally par ses dispositions testamentaires; voilà ce qu'a fait la Société des Sciences, Lettres et Arts de cette ville, Société jeune encore, mais qui a déjà conquis un beau passé. Voilà ce qu'a fait l'homme

de l'art dont la haute capacité n'est surpassée que par sa modestie, ajoutant aux souvenirs antiques que son nom évoque les réalités vivantes de la science moderne, en sorte que la conduite de ces eaux si heureusement terminée est doublement, si je puis le dire, une œuvre de *Romains*.

» Ah ! Messieurs, puisse le patriotisme, entendu de la sorte, devenir de plus en plus contagieux sur cette terre antique des Gaulois, dont le sang, mêlé à celui de la race germanique, a produit la grande nation à laquelle nous sommes fiers d'appartenir ! Sa marche, vous le savez, a tracé un sillon de lumière dans l'histoire des temps modernes, depuis ce jour mémorable où l'eau du baptême versée sur la tête des Francks victorieux les a conquis eux-mêmes à la civilisation chrétienne, et leur a fourni l'élément moral qui fait les grands citoyens et les grands peuples.

» Puissent ces nobles sentiments du cœur détrôner à jamais le patriotisme farouche de l'anarchie, fléau des nations, qui compte ses vertus civiques par le nombre de ses victimes, qui fait consister le progrès à détruire les institutions, les monuments, les gloires nationales, à courir sus aux œuvres de religion et de charité, en haine de la foi qui les inspire; enfin, à promener la dévastation et la mort sur le sol de la patrie, pour le triomphe de l'*état de nature*, rêvé par quelques philosophes !

» Mais pour qu'il en soit ainsi, pour que la paix et le vrai patriotisme, unis aux inspirations de la science, continuent d'enfanter le vrai progrès, il faut puiser le feu sacré aux autels du Dieu de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis ; en d'autres termes, il faut que les éléments de l'ordre moral, de la force et de la prospérité des nations, soient placés sous la sauvegarde de la religion, qui est la mère nourricière de l'humanité, le vrai palladium de la justice, des lois, de la propriété, de la famille et des libertés publiques. C'est ce que vous savez parfaitement, Messieurs ; de plus, vous savez que le progrès intellectuel et social, qui a pour point de départ la révélation évangélique, a pour dernier terme les splendeurs du ciel. Telle est l'explication de ce fait immense qui remplit l'espace des temps et des

lieux, je veux dire la supériorité des peuples chrétiens sur ceux qui ne le sont pas. Sous l'empire de l'idée chrétienne, l'humanité s'élève; dépourvue de cette idée, elle croupit dans son abaissement ou elle y retombe. C'est là une loi du monde moral aussi bien constatée que toutes celles du monde physique. D'où il suit que tout progrès prétendu, accompli au détriment des saintes croyances de la religion, devient une calamité publique. Aussi, Messieurs, vous avez voulu que cette belle fête de l'intelligence, du patriotisme et du progrès matériel, fût consacrée par la présence et les prières de la religion, et nous nous sommes empressé de répondre à votre pieux désir. Nous sommes venu dans cet appareil de nos cérémonies saintes, d'abord pour rendre grâces à Dieu, l'inspirateur de toute bonne pensée. Nous prierons ensuite pour les chefs et tous les habitants de cette cité, afin d'obtenir que les bénédictions célestes se répandent sur eux abondantes comme les eaux de cette fontaine, et que la protection divine écarte loin d'eux tout ce qui serait contraire à la santé des corps comme à celle des âmes. C'est là toujours la conclusion finale des vœux de l'Eglise et de ses aspirations vers le ciel, parce que son programme évangélique consiste à nous faire jouir, en passant, des biens du temps, de telle sorte que nous ne perdions pas les biens de l'éternité. *Sic transeamus per bona temporalia et non amittamus æterna.* Aussi, en bénissant les sources des eaux matérielles, en nous rappelant le rôle immense que cet élément accomplit dans l'économie de la création, elle doit nous montrer la source intarissable de la vérité, de la vertu, du suprême bonheur, et nous faire comprendre l'harmonie d'après laquelle Dieu a voulu régénérer les âmes par cette même substance qui abreuve et purifie les corps.

» Grâces à cette harmonie constante, les phénomènes du monde visible nous initient aux secrets du monde invisible (1), et, « chose admirable ! la Religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci (2). »

(1) *Invisibilia enim ejus per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur.* Rom. I, 20.
(2) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXIV, ch. 3.

M. Rozier, maire de Rodez, a pris ensuite la parole. Il s'est fait un devoir de rendre hommage, en ce jour solennel, à tous ceux qui ont si bien mérité de notre pays : la modestie seule l'a empêché de se rendre justice à lui-même. Nous extrayons ce qui suit du discours qu'il a prononcé :

« Messieurs,

» Au moment où notre ville va enfin jouir de ces fontaines si ardemment désirées, si longtemps attendues, qui vont répandre dans son sein la fraîcheur et la santé; au moment où elle va prendre possession de ce magnifique aqueduc, ouvrage des Romains, qui, renouant la chaîne des temps, va, après dix-huit siècles d'interruption, ramener dans nos murs les eaux antiques; dans ce moment, dis-je, d'impérieuses obligations, mais bien douces à remplir, me sont imposées; et je viens au nom de la cité, dont je suis l'organe, donner un éclatant témoignage de sa satisfaction et de sa reconnaissance à ceux qui se sont dévoués à cette noble entreprise. Maire, c'est mon devoir; ami, c'est un besoin de mon cœur.

» C'est la Société des Lettres, dont les travaux étendent chaque jour plus au loin la renommée scientifique et littéraire de notre département, qui émit la première, dans un intérêt archéologique d'abord, la pensée d'utiliser, pour amener à Rodez des eaux potables, l'aqueduc romain dont M. Boissonnade venait de révéler l'existence et la destination probable.

» Ce projet, dont la réalisation était à la fois une belle œuvre d'art et d'utilité publique, devait naturellement plaire à la Société des Lettres. Plusieurs de ses membres, M. Blondeau, entre autres, étudièrent ce projet et démontrèrent la possibilité de son exécution. Mais c'est à notre collègue et à notre ami, M. Lunet, que revient véritablement l'honneur de l'initiative : ce sont ses écrits, c'est sa constante persévérance qui décidèrent le conseil de la commune à faire des études sérieuses. Puis vint le projet si bien conçu et si hardi d'un des premiers ingénieurs de France, de M. Mary, et qu'a exécuté, sous sa direction, M. Romain, avec un zèle, une activité et une intelligence qui ne pouvait être égalée que par sa modestie.

» Mais il ne faut pas que la reconnaissance pour des services récents, et qui parlent si éloquemment à tous les yeux, nous fasse oublier ou méconnaître des services non moins réels, quoique plus anciens.

» Une distribution d'eau dans une ville comme Rodez, qui semble condamnée, par sa position topographique, à être constamment déshéritée d'eaux courantes, n'est pas chose facile. Cette question avait été l'objet des longues et constantes préoccupations de plusieurs magistrats qui nous avaient précédés à la tête de l'administration municipale : M. Carcenac, M. Yence, M. Carrère avaient mis au jour plusieurs projets ingénieux, dont le dernier surtout, celui de M. Carrère, remarquable par sa grande simplicité, fut sur le point d'être mis à exécution.

» Ce n'est pas, Messieurs, sans de longues hésitations, sans avoir reconnu l'impossibilité ou l'insuffisance de tous les autres moyens qn'une commune aussi dénuée de ressources que la nôtre peut se lancer dans une entreprise aussi grande que celle qui est réalisée aujourd'hui; que celle d'aller chercher au loin, à travers un pays aussi fortement accidenté, un grand nombre de petites sources éparses dans la campagne, de les réunir dans un seul conduit, de leur faire parcourir trente kilomètres et de les amener enfin à leur destination dans une conduite forcée de 6 kilomètres de longueur et de 125 mètres de flèche.

» Pour nous, nous avons eu le bonheur de venir dans un moment où cette question des eaux, longuement étudiée par nos prédécesseurs, ne pouvait plus être ajournée, où l'hésitation n'était plus possible, et notre gloire a été de succéder à nos devanciers.

» Messieurs, au milieu de cette joie si franche et si universelle, un sentiment de tristesse remplit notre cœur quand nous songeons à l'absence de celui qui a consacré sa fortune à doter sa ville natale de ces belles eaux dont nous célébrons aujourd'hui la bienvenue. Gally, notre cher compatriote, que de couronnes ombrageraient aujourd'hui votre front si vous assistiez au milieu de nous à cette fête! Combien vous seriez heureux de voir vos concitoyens posséder des eaux plus limpides et surtout plus abondantes que celles dont jouis-

sent les habitants des plus riches cités, de Toulouse, de Paris, de Londres même ! Avec quelle douce émotion vous entendriez les acclamations de tout ce peuple rafraîchi, désaltéré par vous ! Ah ! croyez-le bien, vos compatriotes n'oublieront jamais ce bienfait, et votre mémoire vivra dans leurs cœurs aussi longtemps que couleront dans nos murs ces belles eaux sur lesquelles notre vénéré pasteur va faire descendre les bénédictions célestes. »

Pendant ces deux discours, qui ont si bien prouvé que la plus belle éloquence est celle qui déborde du cœur, la gerbe d'eau s'était arrêtée; mais elle a repris aussitôt pour applaudir aussi, et pour recevoir de la religion sainte la bénédiction qui sanctifie les œuvres de l'homme. Après la bénédiction des eaux, la cérémonie est terminée, mais Monseigneur sent son cœur palpiter, il n'a pas encore tout dit, et d'une voix émue il entonne ce magnifique chant inspiré : *Te Deum laudamus.*

Le soir, nous avons eu, sur la place de la Cité, une brillante illumination de l'effet le plus magique, accompagnée de quelques pièces d'artifice. Il est juste de remercier M. Loirette, architecte de la ville, chargé des décors de la fête. M. Loirette a su s'inspirer de la grandeur de la solennité, et son talent d'artiste si apprécié s'est élevé à la hauteur des vives impressions de tous. L'hôtel de la mairie arrêtait aussi la foule par sa belle illumination; d'ailleurs, de l'intérieur sortaient les flots harmonieux de l'orchestre brillant d'un bal où se pressaient de gracieuses danseuses et de joyeux cavaliers. Ce bal splendide s'est prolongé jusqu'au jour. On a remarqué un bal champêtre organisé sous les hauts arbres du Foiral ; là aussi, toute la nuit, s'est pressée joyeuse une foule considérable dansant sur le gazon à la lumière variée de lanternes vénitiennes. La ville entière était illuminée, et chaque citoyen avait voulu contribuer à la fête en éclairant sa demeure.

Hélas ! tout passe, dit-on, le temps emporte sur ses ailes rapides la joie la plus pure comme la plus profonde; les concerts de la plus belle fête finissent par s'éteindre comme les feux les plus ardents ; mais ce qui ne s'éteindra point, c'est la reconnaissance de la ville de

Rodez envers ceux qui l'ont gratifiée du plus utile de tous les bienfaits. Dans nos cœurs resteront à jamais gravés les noms de nos bienfaiteurs, et au premier rang brillera toujours le nom du généreux Gally, dont Rodez, en ce jour, regrette plus vivement la perte. A côté de ce nom viennent se placer ceux de Rozier, Lunet, Romain, Blondeau, c'est-à-dire le cœur qui se dévoue à tout ce qui est grand et bon; l'intelligence opiniâtre qui conçoit, et qui ne s'arrête point devant les difficultés; l'exécution habile; la science mettant noblement la théorie au service de la pratique quand il s'agit d'un intérêt de premier ordre. Tous ces noms ne s'oublieront point, et l'opinion publique a déjà placé sur ces nobles poitrines la croix qui témoigne des services éminents rendus à la patrie.

**PEYRAS.**

---

# BANQUET EN L'HONNEUR DES EAUX.

---

La Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron avait été prévenue officiellement qu'une place d'honneur lui serait réservée sur l'estrade, à la cérémonie de l'inauguration des eaux. Cette place fut occupée par une députation, à la tête de laquelle se trouvait M. le président.

Le soir, les membres de la Société se réunirent dans un banquet, dont le journal l'*Aigle* rendit compte dans son numéro du 6 août 1857. Ce qui suit est extrait de ce compte-rendu :

« La Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, après avoir participé à la joie publique, a voulu se réunir dans un banquet fraternel. Il est inutile de dire que la gaîté la plus cordiale a régné autour de cette table où l'on a fêté surtout l'eau de Vors. L'un des sociétaires, déjà très avantageusement connu par son esprit d'à-propos et son bon goût littéraire, M. Adrien de Séguret, a chanté des couplets de circonstance qui ont été applaudis sans réserve. Les applaudissements ont accueilli aussi la lecture de stances élevées composées sur le même sujet par M. de Trouilloud de Lanversin. Enfin, nous ne pouvons mieux terminer qu'en faisant connaître deux toast portés par deux membres de la Société :

TOAST DE M. LUNET.

« Messieurs,

» Je porte un toast à la Société des Lettres. Elle a, dès le principe, accordé hautement son patronage au projet dont la réussite vient d'émouvoir si profondément la population ruthénoise.

» Si la lumière s'est faite autour de ce projet, c'est aux recherches, à la persévérance, au talent de quelques membres de la Société et à la propagande faite par tous, que la ville en est redevable.

» Honneur à la commission du 15 juillet 1852 et à son savant rapporteur, M. Commier!

» Honneur à M. Blondeau, dont le travail, imprimé en 1853, édifia l'opinion sur les motifs qui doivent faire préférer les eaux de source aux eaux de rivière, démontra l'existence historique du siphon à l'époque romaine, et contient des vues d'ensemble qui n'ont pas été sans utilité!

» Honneur à M. Romain, pour qui les détails sans nombre du projet ont été, pendant cinq années, un objet de constantes préoccupations au bout desquelles s'est trouvé le beau succès de ce matin!

» Honneur à notre honorable président, dont la prudence procura au projet la bienveillance et l'appui de l'autorité supérieure de l'époque!

» Honneur à notre collègue M. Rozier qui, tout à l'heure, comme maire de la ville, rendait hommage aux travaux de la Société! Le nom si populaire de M. Rozier

restera à jamais attaché à l'œuvre inaugurée ce matin ; mais il est là, et il ne me démentira pas si je dis que c'est dans ce qui a été publié et fait par les membres de la Société qu'il a puisé l'énergie de ses convictions !

» Et ce que je dis de M. Rozier est vrai de tous mes honorables collègues du conseil municipal qui, opposés d'abord au projet, l'ont, après réflexion, adopté résolûment, et en ont poursuivi l'exécution avec un zèle et une vigilance si soutenus.

» Honneur à la Société tout entière, dont les membres n'ont pas cessé, lorsque la population était hésitante ou hostile, de former une phalange compacte, dévouée, convaincue ! »

TOAST DE M. BLONDEAU.

« Je propose de porter un toast à M. Lunet, à qui est due l'idée heureuse de nous faire boire les eaux romaines, qui l'a soutenue avec persévérance et a fini par la faire triompher. Puisons dans cette eau si limpide une leçon salutaire. Son arrivée sur cette table nous prouve que toute pensée généreuse, lorsqu'elle est soutenue avec talent et courage, finit par avoir le dessus.

» Que la reconnaissance publique accorde à M. Lunet la récompense due à ses efforts couronnés de succès ! Et nous, ses collègues de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, devançons l'heure de la justice à son égard en buvant cordialement à sa santé avec de l'eau qui, depuis 2,000 ans, avait oublié sa route, et qui, à la voix de notre honorable confrère, a su retrouver le chemin de Rodez.

» *A la santé de M. Lunet, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron !*

» Que son souvenir vive parmi ses concitoyens aussi longtemps que l'eau jaillira sur la place de la Cité ! »

---

La planche ci-contre parut dans le journal parisien l'*Illustration*. Elle avait été composée pour cette feuille, d'après un dessin qui lui avait été envoyé par M. Vanginot, architecte du département et membre de la Société. Le cliché est plus tard devenu la propriété de M. Ratery, imprimeur de la Société.

## RECHERCHES SUR LE GISEMENT DES MINÉRAIS MÉTALLIQUES DANS L'AVEYRON, ET SUR LES RELATIONS QUI EXISTENT ENTRE CES MINÉRAIS ET LES DIVERS PRODUITS DES ÉRUPTIONS PLUTONIQUES.

---

### But et tendance du Mémoire.

Les seuls minérais métalliques, exploités aujourd'hui sur une grande échelle dans le département de l'Aveyron, sont les minérais de fer ; mais ce ne sont point les seuls que la nature paraisse y avoir produit avec quelque abondance.

Nous trouvons dans les traditions locales, dans une foule de documents historiques (1) et surtout dans l'étude des anciennes mines, dans les excavations profondes auxquelles leur exploitation a donné lieu, dans les amas de déblais qui encombrent les orifices de ces excavations, enfin dans les traces d'anciennes usines et dans les produits d'art provenant du traitement métallurgique des minérais, la preuve incontestable que les mines de plomb, cuivre, argent, de l'Aveyron, ont été jadis l'objet d'une exploitation importante.

Les conditions de gisement de ces mines ont d'ailleurs une grande analogie avec celles que nous présentent les gîtes des contrées minérales les plus riches, notamment les gîtes de Freyberg, de la Toscane, de l'Oural, du Chili.......

(1) *Mémoires sur l'histoire du Rouergue*, par M. Bosc ;— *Archives du comté de Rodez et de Villefranche ;* — *Statistique minéralogique de l'Aveyron*, par M. Blavier (*Journal des mines, tome 19*);— *Recueil de documents sur l'exploitation des mines métalliques de l'Aveyron* (chez Langlois et Leclerc. Paris, 1847); —*Mémoire de M. Fournet sur les mines de Creissels, le Minier, Najac.* (*Annales de la société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, 1842).*

Les épreuves chimiques auxquelles ont été soumis les minérais extraits tant des anciennes mines que des filons vierges récemment explorés, montrent enfin que, sous le rapport de la teneur métallique, les minérais de l'Aveyron ne le cèdent guère à ceux d'aucune autre contrée.

Il ne serait donc nullement improbable que leur exploitation ne puisse, sur quelques points, devenir fructueuse et fournir les éléments d'une industrie nouvelle.

Il y a trente ans à peine les gîtes ferrifères de l'Aveyron n'étaient ni mieux connus ni mieux utilisés que ne le sont aujourd'hui les autres mines métalliques; tout le monde sait quelle importance ils ont acquise. Grâce à l'exploitation de ces gîtes, auxquels leur étendue, leur richesse, leur allure régulière assignent un rang élevé parmi les sources les plus fécondes de richesse minérale que la France possède, l'existence des belles usines qu'elles alimentent dans le bassin de Decazeville est pour longtemps assurée; et le département de l'Aveyron peut compter désormais parmi ceux où l'industrie du fer voit s'ouvrir devant elle un plus long et plus bel avenir (1).— Les industries métallurgiques ayant pour but la production de métaux autres que le fer, peuvent-elles espérer un avenir semblable? Il serait imprudent peut-être de formuler dès à présent une opinion à cet égard : des recherches ultérieures, des travaux sérieux suivis avec courage et persévérance pourront seuls nous éclairer sur la valeur réelle des gîtes, sur leur avenir probable. En pareille matière, quand l'on ne peut appuyer son opinion sur des faits certains bien connus, sur des preuves et des calculs positifs et précis, une prudente réserve commande de s'abstenir, et ce sentiment de réserve est d'autant plus impérieux, que l'on a plus à redouter l'entraînement d'une impression première, basée trop souvent sur de séduisantes mais trompeuses apparences. Je me bornerai donc à donner dans ce mémoire un sim-

(1) Les usines à fer de Laforézie et de Decazeville ont été fondées en 182 par les soins de M. Cabrol. — Sous l'impulsion énergique et puissante de son habile fondateur, cet établissement s'est placé dès son début aux premiers rangs parmi les établissements métallurgiques de la France et de l'Europe entière.

ple exposé des faits, laissant à chacun le soin de déduire les conséquences qui lui paraîtront le plus naturelles.

Dans un mémoire descriptif des mines de Pontgibaud, récemment inséré dans les *Annales des mines* (tome XVIII, 4^me^ série, page 137), MM. Rivot et Zeppenfel exposent en ces termes les considérations qui les ont engagés à publier cet important travail : « A l'exemple des » mines de Poulawen et de Huelgoat, en Bretagne, ex» ploitées sans interruption depuis plus d'un siècle, nous » voulons joindre celui des mines de Pontgibaud, dans » lesquelles la reprise des travaux date de vingt ans à » peine ; nous espérons que dans un avenir assez rap» proché, l'exploitation des mines de plomb, cuivre, » argent, zinc, étain, etc., dans l'Aveyron, dans la Lo» zère, dans le Morbihan, et probablement dans bien » d'autres localités, viendra confirmer l'opinion que » nous émettons ici avec confiance, que le sol de la » France est aussi riche en minérais métalliques que » ceux des autres pays de l'Europe..... »

Mu par la même pensée, m'associant aux vœux et aux espérances exprimées dans cet exposé de motifs, j'ai voulu contribuer, moi aussi, dans l'étroite limite de mes forces, à la réalisation de ces espérances, en traçant dans ce mémoire un inventaire rapide, des nombreux indices de mines métallifères que présente le sol de l'Aveyron. — A la vue des gîtes nombreux répandus avec profusion sur la surface entière du département, à la vue des indices de toute sorte qui, à chaque pas, signalent l'influence énergique des agents mis en jeu par la nature pour opérer la concentration des minérais métalliques, il m'a semblé impossible de ne point reconnaître dans cette contrée un foyer actif d'émanations minérales, et j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de réunir dans ces notes les observations propres à jeter quelque lumière sur le mode d'action, le degré d'énergie des agents minéralisateurs. — Mon but sera atteint si, en appelant l'attention sur un ensemble de gîtes fort remarquables au point de vue géologique, et non moins dignes d'intérêt au point de vue industriel, ces notes pouvaient avoir pour effet de hâter la mise en valeur de richesses aujourd'hui improductives, et contribuer à doter nos contrées d'une industrie qui serait peut-être

pour elle une nouvelle et abondante source de prospérité.

Je n'essaierai pas de décrire un à un et en détail tous les gîtes observés : ces gîtes sont trop nombreux, la contrée dont mes explorations embrassent l'ensemble est trop vaste pour qu'il fût possible d'entreprendre sans témérité un semblable travail : dans un cadre aussi vaste l'on ne peut s'attendre à trouver une étude complète et finie des détails; j'ai dû me contenter de tracer une ébauche, d'esquisser à grands traits le tableau minéralogique de la contrée. — Mon projet est moins de faire connaître chaque gîte considéré en lui-même, isolément, que d'en étudier l'ensemble, les relations, que de réunir en faisceau pour leur donner plus de force les faits isolés se rattachant plus ou moins directement à la production de ces gîtes.

Fournir de nouveaux éléments à l'étude théorique des gîtes métallifères, montrer par le groupement des observations recueillies dans l'Aveyron l'action énergique des phénomènes minéralisateurs, dont les traces se trouvent nombreuses et profondément marquées sur toute l'étendue du département, tel est le double but que je me suis proposé.

### Relations entre les gîtes métallifères et les produits des éruptions plutoniques.

Je prendrai pour guide dans ces notes les travaux si lumineux de M. Elie de Beaumont sur les filons, les émanations métallifères et volcaniques (1). — Admettant avec l'auteur de ce remarquable mémoire que les filons pierreux et métallifères, les amas et filons de roches injectées, les sources minérales, les émanations volcaniques, gazeuses ou autres, et même certains dépôts stratifiés, sont autant de formes diverses sous lesquelles se manifestent les effets d'une même cause, d'une même action géologique, je serai naturellement conduit à rechercher les faits se rattachant à ces divers phéno-

(1) *Note sur les émanations volcaniques et métallifères*, par M. E. de Beaumont. *Bulletin de la société géologique de France*, 2me série, tome 4, p. 1249.

mènes pour reconnaître, par leur rapprochement, par leur comparaison, ce qu'il y a eu de puissance, pendant les diverses périodes géologiques, dans les causes génératrices des minérais métallifères. Ces considérations justifieront la marche suivie dans ce mémoire, elles expliqueront pourquoi, dans un travail ayant pour objet principal le gisement des minérais métalliques, j'ai cru devoir signaler, non-seulement tous les gîtes de cette nature qui me sont connus, en y comprenant même ceux où les minérais, réduits à de *simples indices*, ne semblent offrir aucun intérêt industriel, mais encore tous les produits qui se rattachent aux gîtes métallifères.

Nous aurons donc à étudier comparativement les roches éruptives, les dislocations résultant du soulèvement de ces roches, les filons, les sources minérales, les dépôts métalliques ou autres créées sous l'influence des vapeurs thermales qui émanent des foyers éruptifs, en un mot tous les produits médiats ou immédiats des phénomènes plutoniques. J'adopterai d'ailleurs, dans l'examen de ces produits, la classification si simple et si rationnelle proposée par M. E. de Beaumont, classification dont il ne sera peut-être pas inutile de rappeler succinctement la base et les principes fondamentaux.

### Classification des gîtes métallifères et des produits connexes, d'après la théorie de M. E. de Beaumont.

L'éruption des roches ignées a dû avoir pour résultat immédiat la dislocation, le brisement des roches, à travers lesquelles elles se sont fait jour; de là la production de fissures plus ou mois étendues, dont une partie a pu être immédiatement remplie par la matière éruptive elle-même, tandis qu'une autre partie restée libre a pu servir de conduit de dégagement pour les émanations qui s'échappaient de la masse éruptive non encore refroidie.

La condensation des matières minérales entraînées à l'état moléculaire, sur les parois de ces conduits de dégagement, a dû produire les incrustations pierreuses ou métallifères des filons. — Ces mêmes émanations, lorsque l'orifice des cheminées d'évacuation aboutissait à un

sol immergé, ont pu réagir sur les produits sédimentaires et donner naissance à des dépôts d'origine mixte, tantôt métallifères, tantôt pierreux, suivant la nature des émanations et celle des sédiments soumis à leur influence.

Tel est en peu de mots l'historique de la formation des gîtes métallifères, d'après les principes de la théorie la plus rationnelle, la plus en harmonie avec les faits observés.— La classification méthodique des minérais métalliques et de tous les produits essentiels ou accessoires des éruptions en découle naturellement. — Ces produits sont, *en premier lieu*, les roches éruptives qui forment des masses souvent considérables, des amas ou des filons injectés ; *en second lieu*, les émanations volcaniques ou métallifères qui, suivant leur nature et celle du milieu dans lequel elles se meuvent et se condensent, suivant les conditions variables de température de gisement...., ont dû produire les minéraux concrétionnés des filons, les sources minérales, l'altération par voie métamorphique de certaines roches préexistantes, la formation de dépôts sédimentaires anormaux, métallifères ou pierreux, en couches ou en amas stratifiés.

Les produits de cette seconde classe, plus variés que ceux de la première, ne sont en quelque sorte que les *produits accessoires* des éruptions, bien qu'ils en dépendent directement. Ils comprennent les matières que M. E. de Beaumont a désignées sous la dénomination de *matières volcaniques à la manière du soufre*, par opposition aux produits de la première classe, auxquels il donne le nom de *matières volcaniques à la manière des laves* (1).

Les gîtes métallifères et les matières minérales qui, liés à eux par des rapports de composition, de gisement et d'origine, sont également sous la dépendance directe des éruptions plutoniques, peuvent donc se diviser en deux groupes bien distincts, à savoir :

1° Les matières éruptives elles-mêmes, les amas et filons injectés qui nous représentent les produits essen-

(1) Voir le mémoire déjà cité, page 1250.

tiels et directs, si ce n'est même la cause efficiente des éruptions.

2° Les matières minérales métallifères ou non, créées sous l'influence plus ou moins directe, plus ou moins prolongée des émanations souterraines qui s'échappent des foyers éruptifs.

Chacun de ces groupes comprend un certain nombre de produits susceptibles de se subdiviser à leur tour, de manière à former deux séries parallèles, dont les termes correspondants présentent entre eux les rapports les plus remarquables.

Comparant les roches éruptives entre elles, sous le point de vue

De leur gisement,

De leur structure,

De leur composition élémentaire,

De leur richesse en silice,

M. Elie de Beaumont a divisé ces roches en trois classes, qui sont :

*Les roches granitiques ou silicifères ;*

*Les roches basiques* [roches trapéennes de M. Burat) [1] ;

*Les roches volcaniques.*

Des divisions analogues peuvent être établies dans la série des produits accessoires des éruptions et font ressortir, avec la plus grande évidence, les analogies frappantes de composition qui existent entre ces produits et les roches avec lesquelles ils se trouvent habituellement en relation. — Ainsi, aux roches *granitiques ou acidifères* caractérisées par un excès de silice libre, par la présence de silicates anhydres saturés d'acide, par leur structure éminemment cristalline, enfin par le grand nombre de composants élémentaires, se rattache, par des rapports de contact ou du moins de voisinage, souvent même par voie de pénétration mutuelle et de mélange des produits, une classe particulière de filons, *les filons stannifères*, dont les principaux caractères sont :

1° Une grande richesse en corps élémentaires composants (l'on y trouve 48 des 56 corps simples connus) ;

(1) Voir les *Annales des mines*, 4<sup>me</sup> serie, tome XIII.

2° L'absence des silicates hydratés et basiques ;

3° La variété des éléments minéraux et leur tendance à la cristallisation.

Les *filons ordinaires*, qui sont plus habituellement en rapport avec les roches *trapéennes* ou *basiques* caractérisées par une moindre richesse en corps simples, par l'absence ou l'extrême rareté de la silice libre, par la présence de silicates neutres ou basiques et de minéraux hydratés, sont de leur côté distingués par des caractères analogues ; ils sont moins riches que les filons stannifères en corps simples, dont le nombre se trouve réduit à 42. Ils contiennent assez fréquemment des zéolites et autres minéraux hydratés, des silicates neutres ou même sursaturés de base.

Dans les *émanations volcaniques* et dans les *sources minérales* qui se rattachent aux roches *éruptives modernes*, et que nous pouvons considérer comme des *filons en voie de formation*, nous trouvons encore, comme dans les roches volcaniques elle-mêmes, une nouvelle diminution dans le nombre des corps simples, qui n'est plus que de 24. — La même loi de décroissement existe donc dans les deux séries de produits que nous venons de comparer, et si l'on remarque d'ailleurs que les éléments dominants

Dans les filons stannifères,
Dans les filons ordinaires,
Dans les sources minérales,
Dans les émanations volcaniques,

sont les mêmes qui dominent

Dans les roches éruptives acidifères,
Dans les roches éruptives basiques,
Dans les roches volcaniques anciennes,
Dans les roches volcaniques modernes,

l'on est forcément conduit à admettre, comme conclusion naturelle incontestable de ces faits, qu'à chaque groupe de roches éruptives correspond un groupe de produits minéraux accessoires, et qu'entre les termes correspondants des deux séries, il existe, ainsi que nous l'avons déjà dit, une corrélation remarquable, basée non-seulement sur les rapports de gisement, mais encore sur la composition, de telle sorte que les divisions

établies dans chacune des deux séries reposent sur le même ensemble de caractères chimiques.

Je n'insisterai pas plus longtemps sur ces considérations générales, développées avec tant de lucidité par M. E. de Beaumont (1). Si je les ai reproduites ici, c'est parce qu'elles m'ont paru propres à justifier les tendances de ce mémoire, à faire comprendre l'importance de nombreuses observations en apparence étrangères au sujet que nous aurons à citer, à nous éclairer enfin dans les discussions théoriques qui peuvent se présenter à nous.

Les divers produits que je viens de citer comme se rattachant, par une connexité d'origine, aux gîtes métallifères, se trouvent répandus, ainsi que ces gîtes eux-mêmes, sur la surface presque entière du département. Si l'on excepte ceux qui sont plus particulièrement placés sous la dépendance des phénomènes volcaniques actuels, il n'est aucun de ces produits qui ne s'y trouve représenté ; il n'est d'ailleurs presque aucune portion du département où l'on ne puisse retrouver la trace des phénomènes éruptifs, où l'on ne puisse constater l'influence de ces phénomènes sur la génération des minérais métalliques.— Toutefois, quel que soit le caractère de généralité qui a présidé à la distribution des gîtes métallifères, ils se trouvent cependant groupés plus nombreux et plus riches dans quelques districts privilégiés, où l'action des phénomènes minéralisateurs paraît s'être exercée avec plus d'énergie ; de là, la distinction d'un certain nombre de groupes ou districts métallifères que nous étudierons séparément. Mais avant d'entrer dans cette étude de détail, il ne sera point inutile de jeter d'abord un regard d'ensemble sur les principaux faits que nous aurons à discuter et à décrire ; d'éclairer par une reconnaissance rapide le terrain de nos observations, terrain sur lequel l'extrême multiplicité des détails pourrait parfois égarer notre marche, si par un exposé rapide des faits les plus saillants, nous n'avions soin de jalonner en quelque sorte la voie que nous aurons à parcourir. — Ce premier aperçu, tout en nous

(1) *Mémoire sur les émanations volcaniques et métallifères*, déjà cité.

donnant une idée préalable de la multiplicité, de l'extrême variété des gîtes minéraux et des produits connexes, nous mettra à même de mieux saisir ensuite l'ensemble des faits, de mieux apprécier leurs analogies, leurs liaisons, et de rapporter plus facilement à un but commun les résultats fournis par les études de détail.

### Plan du Mémoire.

Ce mémoire se divisera donc en deux parties distinctes. Dans la première, consacrée à l'énumération des gîtes métallifères et des produits connexes, nous passerons successivement en revue :

1° Les *produits métallifères* médiats et immédiats des éruptions plutoniques ;

2° Les *produits non métallifères* des mêmes éruptions.

Dans la deuxième partie, nous rechercherons, par l'étude comparée de quelques exemples pris dans les districts métallifères les plus riches, les lois générales de gisement des minérais, considérés soit en eux-mêmes, soit dans leurs rapports avec les phénomènes connexes.

Quant aux subdivisions de chacune de ces parties, elles sont indiquées dans le tableau suivant, résumé anticipé qui fera mieux saisir l'enchaînement des faits groupés dans ce mémoire.

# CANEVAS DE LA PREMIÈRE PARTIE.

## Ch. Ier. — Produits métallifères des éruptions.

(Gîtes métallifères).

**Minérais en filons (Filons métalliques).**

- Filons contenant du manganèse.
- » du fer.
- » du zinc.
- » du plomb.
- » du cuivre.
- » de l'argent.
- » de l'antimoine.
- » métaux divers.

**Minérais en roches (Roches métallifères).**

- Roches plutoniques *originairement* métallifères.
- Roches plutoniques *accidentellement* métallifères.
- Roches stratifiées *originairement* métallifères.
- Roches stratifiées *accidentellement* métallifères.

## Ch. II. — Produits non métallifères des éruptions.

(Produits connexes).

Roches *éruptives massives*,

Roches *stratifiées anormales*,—déposées sous l'influence combinée de la sédimentation et des émanations volcaniques,

Roches *métamorphiques non métallifères*.

## Ch. III. — Documents relatifs à la teneur métallique de divers minérais.

Résultats d'essais et analyses relatifs à des minérais

De manganèse,

De fer,

De plomb,

De cuivre,

D'argent.

# PREMIÈRE PARTIE.

## *Enumération des gîtes métallifères et des produits connexes.*

---

### § Ier. — Produits métallifères des éruptions.

Les minérais métallifères se trouvent dans le département de l'Aveyron :

1° A l'état de filon,

2° En couches ou dépôts stratifiés,

3° En parcelles plus ou moins fines, plus ou moins abondantes, imprégnant soit des couches sédimentaires, soit des roches ignées,

4° En blocs ou amas isolés ou confusément groupés.

#### Filons métallifères.

Les gîtes en filons sont de beaucoup les plus nombreux : les métaux qui entrent dans leur composition, sont :

Le manganèse,
Le fer,
Le nickel,
Le zinc,
Le plomb,
L'urane,
Le cuivre,
L'argent,
Le titane,
L'arsenic,
L'antimoine,
Le tellure,
Et le chrôme.

Parmi ces métaux, il en est six, le nickel, l'urane, le titane, l'arsenic, le tellure et le chrôme qui sont fort rares dans les filons de l'Aveyron ; ce n'est même qu'avec doute que je cite le tellure, n'ayant pas eu l'occasion de l'observer moi-même (1). Le même motif

(1) M. Marcel de Serres cite le tellure comme se trouvant à

m'a engagé à ne point faire figurer dans cette liste deux autres métaux, le mercure et l'or, qui cependant, si l'on croit à certaines traditions, à certains documents en apparence véridiques, ne seraient pas tout-à-fait étrangers à nos mines.

Les minérais métalliques dominant dans ces filons, sont :

1° Pour le *manganèse :*

Le péroxyde de manganèse,
Le manganèse silicaté.

2° Pour le *fer :*

L'hématite brune,
Le fer oligiste,
Le fer oxydulé,
Le fer spathique,
La pyrite,
La pyrite arsenicale,
Le fer chrômé,
Le fer carburé (graphite).

3° Pour le *zinc :*

Le zinc carbonaté,
La calamine,
La blende.

4° Pour le *plomb :*

La galène,
Le plomb carbonaté,
Le plomb phosphaté,
Le plomb aluminophosphaté,
Le plomb sulfaté,
La jamesonite.

5° Pour le *cuivre* :

Le cuivre oxydé noir,
Le cuivre oxydulé,
Le cuivre sulfuré,
Le cuivre panaché,

l'état natif aux environs d'Entraygues ; mais le lieu précis de ce gisement n'étant pas indiqué dans la notice géologique à laquelle j'emprunte cette citation, je n'ai pu le retrouver (Marcel de Serres, *Notice géologique sur l'Aveyron*, p. 22).

La pyrite cuivreuse,
Le cuivre gris,
La bournonite,
Le cuivre carbonaté vert et bleu,
Le cuivre hydrosilicaté.

L'on trouve aussi du cuivre natif et du cuivre sulfaté, mais ces minérais, rares d'ailleurs, sont très-probablement, de même que les carbonates et les hydrosilicates, des produits accidentels dus à la décomposition des sulfures.

6° L'*argent* se trouve associé en proportion souvent assez considérable dans quelques sulfures métalliques, notamment

A la pyrite ferrugineuse,
A la pyrite cuivreuse,
Et surtout à la galène;

Mais il n'existe point à ma connaissance, dans l'Aveyron, de minérai exclusivement argentifère.

7° L'*antimoine* ne se trouve guère qu'à l'état

De sulfure d'antimoine,
D'antimoine sulfuré,
D'oxyde d'antimoine.

Quant aux autres métaux, le nickel, l'urane, le titane, l'arsenic, le tellure et le chrôme, ils ne doivent être considérés que comme éléments accessoires, rares et sans importance.

Les filons métallifères les plus fréquents sont les filons ferrugineux, les filons cuprifères et plombifères : ces derniers renferment souvent de l'argent.

Les gangues pierreuses les plus habituelles sont, dans l'ordre de leur prédominance,

Le quartz,
La baryte sulfatée,
La chaux carbonatée,
La chaux fluatée,
La chaux sulfatée.

Parmi les gangues métalliques on remarque surtout :

Le fer carbonaté,
La pyrite de fer,
La blende.

Il est rare qu'un même filon métallifère ne contienne

à la fois plusieurs métaux.— Les sulfures de plomb, de cuivre, de zinc et d'antimoine se montrent surtout fréquemment associées : le manganèse accompagne souvent le fer.

Voici l'indication sommaire des localités où ont été observés des filons métallifères, en ne tenant compte que des minérais de manganèse, de fer, de zinc, plomb, cuivre, argent, antimoine, les seuls, comme nous l'avons déjà dit, qui offrent quelque importance (1).

### Filons manganisifères.

Le manganèse oxydé et silicaté se trouvent en filons aux environs de Lanuéjouls, à Cantaloube, près Mauron ; à Campels, près Mauron ; aux environs de Malleville; à Cantagrel, près Sanvensa; à Vaysa, près Testas ; à Couraux, près Najac ; à Laurière, à Monteils (S), à Magnols (F), à Belmont (F), à Vèzes, près Cadours (S) ; à Montals, près Saint-Julien-de-Piganiol.

Indépendamment de ces filons où le manganèse constitue la matière métallique dominante, le même métal se trouve encore dans plusieurs filons ferrugineux, tels que ceux de Kaïmar, de Poureillet, de Cliqui, de Barès..... Le manganèse carbonaté existe aussi dans plusieurs fers spathiques : il entre pour une proportion de 10 pour cent dans la composition des fers spathiques de Magnols, de la Serène, de Cassagnes.

### Filons ferrugineux.

Le fer se trouve, ainsi que nous l'avons dit, dans les

(1) J'ai visité la plupart des localités indiquées dans cette énumération, il y a néanmoins quelques filons que je ne saurais citer *de visu*. J'aurai soin de faire connaître pour ceux-là les autorités auxquelles j'emprunterai mes citations, en plaçant à la suite de l'indication de localités, les initiales du nom de l'auteur. Voici les noms que j'aurai le plus souvent à citer, et l'explication des signes abréviatifs employés :

(S)—Senez
(H)—De Hennezel.
(F)—Fournet.
(Bl)—Blavier.

filons de l'Aveyron à l'état de fer oxydulé, de fer olygiste, d'hématite, de fer spathique, de pyrite, de pyrite arsenicale et de fer chrômé.

### Fer oxydulé.

Je ne connais que cinq localités où le *fer oxydulé* se présente en filons, ce sont :

1° La colline serpentineuse du Puy-de-Vol, près Firmi; 2° La mine de Combenègre, près Villefranche, dans les schistes micacés; 3° Le filon de Morlhon, près Villefranche, dans les schistes micacés; 4° Les environs de Sanvensa (filon du mas del Puech, dans les eurites); 5° Les environs de Vialelles (H).

Le fer oxydulé se trouve encore en assez grande abondance dans les serpentines de Najac et d'Arvieu, soit en parcelles disséminées dans la masse, soit en veinules ramifiées; mais je n'y ai point observé de véritables filons.

### Fer olygiste.

Il n'existe à ma connaissance qu'un petit nombre de gîtes de *fer olygiste*, encore paraissent-ils le plus souvent former plutôt des gîtes irréguliers en chapelet que des filons réglés. Je citerai parmi les localités où j'ai trouvé ce minérai en plus grande abondance :

1° Les environs de Rodez, au Puech, Randeynes, Combelles, Luc, dans les gneiss; 2° Verrieroles, près Senergues, dans le granite porphyroïde; 3° La Rounie, près Saint-Pierre-des-Cats, dans le calcaire cambrien.

### Fer hématite.

Le *fer hématite* se trouve dans presque tous les filons métallifères où il constitue souvent aux affleurements ces masses ferrugineuses, connues sous le nom de *gossan* ou chapeau de fer, et considérés par les mineurs anglais comme un indice précieux de la richesse des filons. Il faudrait donc, pour citer tous les gisements d'hématite, donner une énumération presque complète

des filons métalliques de l'Aveyron ; je me contenterai de signaler ceux dont le fer constitue la matière métallique dominante.

| INDICATION DES LOCALITÉS. | ROCHE ENCAISSANTE. |
|---|---|
| Filon du roc de Kaïmar, près Lunel, | Schistes talqueux, sur la limite du granite. |
| Filon de Cliqui, près Villecomtal, | id. id. |
| Filon de Barès, près de Nayrac, | id. id. |
| Filon de Poureillet, près Goutrens, | Schistes et gneiss. |
| Filon de Lesans, près Goutrens, | id. id. |
| Filon du Mas, près Compolibat, | Gneiss. |
| Filon Lortal (S), près Labastide, | id. |
| Filon Trébosc, près Gages, | id. |
| Filon d'Ayrignac, près Bertholène, | Terrain houiller. |
| Filon de Sonnac, | Diorites. |
| Filon de Roqueféral, près Saint-Sever, | Schistes de transition. |
| Filon de Vacairiol, près de Brousse, | Trias. |

### Fer spathique.

Le *fer spathique* ne constitue à lui seul aucun filon, mais il se trouve souvent associé à d'autres minérais métalliques, surtout dans la région métallifère des environs de la Légrie et de Saint-André-de-Bar. A Maillors, près de Cassagnes, il forme la matière dominante d'un filon de deux mètres de puissance, encaissé dans les diorites : les autres filons où on le trouve avec quelque abondance, sont les suivants :

| LOCALITÉS. | ROCHE ENCAISSANTE. |
|---|---|
| La Carsenie, près Peyrusse, | Granite. |
| Les Serres, près Labastide, | Gneiss. |
| Campels, près Mauron (S), | Gneiss et porphyre. |

| LOCALITÉS. | ROCHE ENCAISSANTE. |
|---|---|
| Campan, près Villefranche, | |
| Les Phalips, id. | Gneis et porphyre. |
| Pradines, près Saint-André-de-Bar, | Schistes micacés à la limite du granite. |
| Faragut, près Najac, | Gneiss. |
| La Légrie, id. | Id. |
| Cassagnes, id. | Diorites. |
| Magnols (F), | Granite et porphyre. |
| Rostes, près Sylvanès, | Schistes de transition. |
| Fonserène, près Mélagues, | Id. |
| Corbières, id. | Calcaire et schistes de transition. |

**Pyrite de fer.**

La *pyrite de fer*, soit pure, soit combinée avec le sulfure de cuivre se trouve dans une foule de filons; il n'est presque aucun gîte métallifère appartenant à la classe désignée par M. E. de Beaumont sous le nom de filons proprement dits, dans lequel on ne trouve la pyrite de fer associée aux autres sulfures métalliques de plomb, cuivre, zinc, antimoine.

**Pyrite arsenicale.**

La *pyrite arsenicale* au contraire paraît fort rare dans les filons métalliques de l'Aveyron : elle n'a été, que je sache, signalée qu'aux environs de Villefranche dans un filon dont on voit l'affleurement sur le bord de la route de Villefranche à La Guépie, près de la borne n° 5.

**Fer chrômé.**

Le *fer chrômé*, toujours subordonné aux roches serpentineuses, accompagne le fer oxydulé au Puy-de-Vol, près Firmi ; à Cassagnes, près Najac ; à Arvieu.

Je n'ai trouvé ce minérai qu'en fragments disséminés et non en filons réguliers.

### Fer carburé.

Le *fer carburé* (graphite) exploité près de Trémouilles, constitue un filon encaissé dans le gneiss. L'on voit des indices de filons semblables dans les schistes micacés et talqueux à Sagnes, près St-Cyprien ; à Artigues, Monpestels, Saint-Parthem, le Cayla, le Clot.

### Minérais zincifères.

Le *zinc* ne forme guère qu'un élément accessoire dans les filons métallifères de l'Aveyron : il s'y trouve habituellement à l'état de *sulfure* (*blende*) et beaucoup plus rarement de *calamine*. Le *zinc carbonaté* a été observé par M. Fournet dans un seul filon à *la Croizille*, près Najac. M. Blavier cite aussi (*Journal des mines*, t. 19, p. 255) un gîte de *zinc sulfaté*, situé entre Grandvabre et Saint-Parthem, mais je n'ai pu parvenir à retrouver ce gîte.

Les filons dans lesquels j'ai observé des minérais de zinc, presque toujours ainsi que je l'ai dit à l'état de sulfure, sont :

| LOCALITÉS. | ROCHE ENCAISSANTE. |
|---|---|
| Le filon de Corbières, près Mélagues, | Dans le porphyre subordonné au terrain de transition. |
| Filon de Fonserène, près Mélagues, | Id. |
| Filon de Lastiouse, près Mélagues, | Id. |
| Filon de Limazette, près Creissels, | Dans le calcaire du lias. |
| Filon de la Foncée-Bernard, près Creissels, | Id. |
| Filon de Galès et Soulobres, près Creissels, | Id. |
| Filon des Fons, près Creis., | Id. |
| Filon de Douzilienques, près le Minier, | Dans le trias. |
| Filon de Pradal, près le Minier, | Id. |

| LOCALITÉS. | ROCHE ENCAISSANTE. |
|---|---|
| Filon de Persignac, près le Minier, | Dans le trias. |
| Filon de Pichiguet, près Najac, | Schistes et gneiss. |
| Filon de Maillors, près Najac, | Diorite. |
| Filon de la Croisille (F), près Najac, | Infrà lias. |
| Filon de la Bessière, près Najac. | Schistes et gneiss. |
| Filon de La Vergnole, près Sanvensa, | Id. |
| Filon de Cantagrel, près Sanvensa, | Id. |
| Filon des Pesquiès, près Villefranche, | Id. |
| Filon de la Maladrerie, près Villefranche, | Id. |
| Filon de Saint-Jean, près Villefranche, | Schistes et porphyres. |
| Filon de la Bessière, près Labastide, | Id. |
| Filon de Vialardet, près Labastide, | Schistes et eurite. |
| Filon de La Baume, près Labastide, | Schistes micacés. |
| Filon des Serres, près Lab., | Id. |
| Filon de la Carsenie, près Peyrusse, | Granite. |
| Filon de Vernet-le-Haut, près Asprières, | Schistes micacés. |

**Filons plombifères.**

Le *plomb* se trouve dans les filons de l'Aveyron à l'état de sulfure simple ou multiple, à l'état de carbonate blanc et noir, de phosphate jaune et vert, et rarement de sulfate. Ces divers minérais sont le plus souvent associés entre eux.

L'on voit les minérais de plomb en filon :

*Dans le granite :*

A la Carsenie et Lacaze, près Peyrusse.

| | |
|---|---|
| A Ploussergues,<br>A Peyrottes,<br>A la Grillère,<br>Au Mas del Sol,<br>A la Landelle,<br>A Conte<br>A Viàlelles,<br>A Bieulaïgue,<br>A Laurière,<br>A Cantagrel,<br>A Combret,<br>A Testas, | Plateau de Sanvensa. |

A Lortal (S), près Labastide.
A la Planque sur Serène, près La Bruguière.
A Soulages et Pradines, près Saint-André-de-Bar.
A la Sarrie, id.

*Dans les diorites :*

A Sonnac.
A Cabrespines, près Sonnac.
A la Légrie, près Najac.

*Dans les eurites et les porphyres :*

A Laurières, près Sanvensa.

| | |
|---|---|
| A Bouscau,<br>A la Baume,<br>A Belmont,<br>A Magnols,<br>Au Mas de Bouyssou,<br>A La Bessière,<br>A Penevayre, | Près Villefranche. |

*Dans la serpentine :*

A Cassagnes, près Najac.

*Dans les gneiss et les schistes cristallins :*

A Querbes, près Bouillac.
A Bréziès, id.
Au Minier, près Peyrusse.
Au moulin de l'Estiflol, près Naussac (S).
A Naussac (S).
A Lesterie, près Compolibat (S).
A Belmont, près Mauron.

Aux Aymerits, près Mauron.
A Phalips, id.
Aux Pesquiés, près Villefranche.
A la Baume, id.
Au Calvaire, id.

Au Bouscau,
A Rouaix,
A Penevayre,
A Macarou,
Tournant de Laroque,
A La Maladrerie,
Au Mas de Bouyssou,
A Mouillac et mas de Coucy,
} Environs de Villefranche.

Aux Serres,
A la Baume,
A Lavergne,
Au Pont du Lezert,
A Vezis,
A La Pale,
A La Bessière,
Au Cayla,
A Grenefus,
} Environs de Labastide.

A Bressous, commune de Morlhon.
A Vialelles, près Sanvensa.
A Gournies, id.
A La Vergnole, id.
A Cros, id.
Au Puech-del-Tour.
A Cassagnes, près Najac.
A La Légrie, id.
A Pichiguet, id.
A Falgayroles, près Monteils.
A Pradines, près Saint-André-de-Bar.
A Taussac, près le Mur-de-Barrez.
A Longue-Brousse, id.
A Bords, près Saint-Geniez.
Au Minier, id.
A Pomayrols (Bl), id.
A Saint-Laurent-d'Olt (Bl), près Saint-Geniez.
A Conques (Bl).

*Dans les terrains de transition et les porphyres subordonnés à ce terrain :*

<table>
<tr><td>A Vernazobres,</td><td rowspan="4">Près Mélagues.</td></tr>
<tr><td>A Brusques,</td></tr>
<tr><td>A Corbières,</td></tr>
<tr><td>A Fonserène,</td></tr>
</table>

*Dans le trias* :

<table>
<tr><td>Au ravin de Douzilienques,</td><td rowspan="5">Près du Minier du Tarn.</td></tr>
<tr><td>Au ravin de Persignac,</td></tr>
<tr><td>Au ravin de Pradel,</td></tr>
<tr><td>A Orzals,</td></tr>
<tr><td>Au moulin d'Arbres,</td></tr>
</table>

A Mazegan, près Saint-Rome-de-Tarn.
A Broquiès.
A Costrix.
A Fijac.

*Dans le lias :*

A la Croisille, près Najac.
A Toulonjac (S), près Villefranche.

<table>
<tr><td>A Creissels,</td><td rowspan="8">Près Millau.</td></tr>
<tr><td>A Babouning,</td></tr>
<tr><td>Au Puits-Bernard,</td></tr>
<tr><td>A Calès,</td></tr>
<tr><td>A Soulobres,</td></tr>
<tr><td>A La Charité,</td></tr>
<tr><td>Aux Fonds,</td></tr>
<tr><td>A Peyre et Las Parets,</td></tr>
</table>

### Filons cuprifères.

Le *cuivre* est, de tous les métaux contenus dans les minérais métalliques de l'Aveyron, celui qui se présente sous les formes les plus variées ; on le trouve à l'état de cuivre oxydé et oxydulé, de cuivre sulfuré et panaché, de pyrite cuivreuse, de cuivre gris, de fahlerz, de cuivre carbonaté, sulfaté et hydrosilicaté.

Ces minérais, comme ceux de plomb, existent dans presque toutes les formations, depuis les plus anciennes jusqu'au terrain jurassique inclusivement. Ainsi l'on trouve des filons cuprifères enclavés.

*Dans le granite :*

A la Sarric, près Saint-André-de-Bar (1).
Au Pontal, id.
A la Planque, près la Bruguière.
A Magnols, près de Malleville.
A la Treille, id.
A Fontanel, id.
A la Bosse, près Compolibat (S).
A Bieulaygues, près Malleville.
A Combret, près Labastide (S).
A Falgayroles, près Sanvensa.
Au Bousquet, près Peyrusse.
A Lastiouse, près Mélagues.
Au Bousquet, près Laguiole.
A la Papeterie, près Labastide.

*Dans les diorites :*

A Cabrespines, près Sonnac.
A Paysan, id.
A Maillors, près Najac.

*Dans la serpentine :*

A Cassagnes, près Najac.
A Ferragut, id.

*Dans le porphyre feldspathique et les eurites :*

A Laurière, près Sanvensa.
A Phalips, près Labastide.
A la Bessière, id.
A Vialardet, id.
A la Baume, près Villefranche.
A Corbières, près Mélagues.
A Fonserène, id.

*Dans la formation de gneiss et de schistes micacés :*

Au Minier haut, près Peyrusse (S).
A l'Estiflol, près Naussac.
Au Py, près Compolibat (S).

(1) Les minérais de cuivre et de plomb se trouvant très-fréquemment associés dans les mêmes filons, l'on ne doit pas s'étonner de retrouver dans ce tableau un grand nombre de localités déjà citées dans l'énumération des minérais de plomb.

A Belmont,
A Gandiés,
Aux Aymerits,
A Phalips,
} Près Mauron.

Au mas de Couzon sur l'Alzou, près Villefranche.

A Mouillac,
A La Baume,
Au Calvaire,
A Penevayre,
A Macarou,
A Rouaix,
Tournant de Laroque,
Aux Pesquiès.
} Près Villefranche.

Aux Serres, près Labastide.
A La Pale, id.
A Falgayroles, près Monteils.

A Combettes,
A Corbières,
A L'Espanié,
Pont de la Frégeaire,
A La Bessière,
A Ferragut,
A Testas,
Au Bastit,
A Cassagnes,
A La Légrie,
A Pichiguet,
} Près Najac.

A Pradines, Près Saint-André-de-Bar.
A Tanus.
A Saint-Parthem.

*Dans les terrains de transition et les porphyres subordonnés à ces terrains,*

A Corbières, près Mélagues.
A Meynes, id.
A Lastiouses, id.
A Fonserène, id.
A La Barre, près Sénomes.
A Bouchepayrol, près Fayet.
A Ouyre, id.
A Promillac, id.
A Rostes, près Sylvanès.
A La Baume, id.

*Dans le terrain de trias :*

Au Minier du Tarn (filons de Douzilienques, Persignac, Pradal, Orzals et Arbus).
Au Viala de Dourdou.
A Mazegan, près Saint-Rome-de-Tarn.
Aux Tourettes, près Broquiès.
A Saint-Juéry.
Au bois de la Blaque, près Rebourguil.
A Peyregrosse, près Montaigut.
Au mas d'Alet, id.
Au mas d'Andrieu, près Gissac.
A Andabre, id.
A Saint-Pierre, près Camarès.
Au Caylar.
A Laroque, près Valady.
A Bruéjouls.
Au Bousquet, près Saint-Christophe.
A Cantaloube, près le Grand-Mas.
Au Puech, près Villecomtal.
A Langoustie, près Mouret.

*Dans le grès infrà-liassique :*

A Santou, près Calcomier.
Aux Gaillots, rive droite du Lot, près du pont de La Madeleine.
Au ravin des Lavadous, près Soulobres.

*Dans le calcaire du lias :*

A Babouning, près Creissels.
A la Foncée-Bernard, id.
A Limazette, id.
Aux Fons, id.
A Soulobres, id.
A Las Parets, près Millau.

**Filons argentifères.**

Nous ne connaissons, dans les filons métalliques de l'Aveyron, aucun minérai exclusivement argentifère ; mais l'argent existe en proportion souvent très notable dans plusieurs des filons que nous avons déjà signalés comme contenant du cuivre et du plomb. Le minérai auquel ce métal se trouve le plus souvent associé est le

sulfure de plomb (galène). De nombreux essais ont démontré que la plupart des galènes de l'Aveyron sont argentifères. Mais comme la présence de l'argent dans ces minérais n'est signalée par aucun caractère extérieur certain et ne peut être constatée que par l'analyse chimique, je ne citerai comme réellement argentifères que les filons dans lesquels l'existence de ce métal a été bien authentiquement reconnue. Je donnerai ensuite, dans une seconde liste, l'énumération des filons que divers auteurs ont cités comme argentifères, sans appuyer leurs citations sur les résultats d'une analyse authentique.

A.— FILONS DANS LESQUELS LA PRÉSENCE DE L'ARGENT A ÉTÉ BIEN CONSTATÉE.

*Filons de galène argentifère dans le granite :*

A Laurière, près Sanvensa.
A Vialelles.
A Pradines et Soulages, près Saint-André-de-Bar.

*Dans le porphyre quartzifère et les eurites :*

Au mas de Bouyssou, près Villefranche.
A Bouscau, id.
A La Baume.
A Penevayre, près Villefranche.
A Magnols, id.
A la Bessière. id.

*Dans les gneiss et les micaschistes :*

A Macarou, près Villefranche.
A Pesquiès, id.
A Morlhon, id.
A Cantagrel, près Sanvensa.
A Vernet-le-Haut, près Bouillac.
A Bord, commune de Pomayrols, près St-Geniez-d'Olt.
A La Légrie.
A Pichiguet.

*Dans le trias :*

Au Minier du Tarn.

*Dans le lias :*

A Babouning, près Creissels.

A la tranchée Bernard, près Creissels.
Aux Fonds, id.
A Galès, id.

B. — FILONS PRÉSUMÉS ARGENTIFÈRES.

Dans un rapport adressé à la direction générale des mines, en août 1836, et reproduit dans un recueil de documents relatifs à l'exploitation des mines métallifères de l'Aveyron (1), M. Senez, ingénieur des mines du département, cite encore comme argentifères les filons de galène de Querbes, Sonnac, Bréziès, le moulin de l'Estiflol, le Bousquet, près Peyrusse; le Minier haut et bas, Mouillac, l'Estivié, le Cayla, Peyrottes, Grillères, Bessous, Ploussergues, Puech-del-Tour, Cassagnes, La Planque, La Sarrie, Conques, Aubrac, Sévérac, le Mur-de-Barrez, Saint-Laurent-d'Olt.

D'après M. Hermann Koch, les cuivres gris, la galène, la bournonite et la pyrite de fer des mines de La Barre et Corbières seraient argentifères (2). J'ai constaté moi-même l'existence d'une assez notable proportion de ce métal dans les pyrites cuivreuses que l'on trouve en minces filons dans le grès bigarré, aux environs de Pruines.

**Filons antimonifères.**

Les minérais d'antimoine, habituellement associés aux minérais de plomb et de cuivre, ne forment presque toujours qu'un élément accessoire des filons. Le gîte de Buzeins, où l'on voit encore les traces d'une ancienne exploitation, est le seul dont le minérai antimonifère paraisse constituer l'élément essentiel.

Le sulfure d'antimoine se trouve encore au Batut, près Lédergues; au Bousquet, près Laguiole; à La Baume, près Sylvanès; et les antimonio sulfures de plomb, de cuivre et de fer, la jamesonite, la bournonite, font par-

(1) *Recueil de documents relatifs à l'exploitation des mines métallifères de l'Aveyron*, publié à Paris en 1847, chez Langlois et Leclerc, pages 35 et suivantes.

(2) *Recueil de documents*, déjà cité, p. 150.

tie intégrante d'un très-grand nombre de filons à Corbières, Fonserène, La Barre, La Baume, près Sylvanès; Rostes, Creissels, le Minier du Tarn, Pichiguet, La Légrie, Cantagrel, la Baume, près Villefranche, Las Parets.

Les minérais que nous venons de passer en revue sont les seuls qui existent avec quelque abondance dans les filons métalliques de l'Aveyron, les seuls qui aient paru jusqu'à ce jour pouvoir fournir matière à exploitation. Les minérais appartenant aux autres espèces métalliques précédemment signalées (page 296) sont rares et sans importance.

Le *nickel* n'a été trouvé que dans un seul filon, le filon de Gourniés, près Villefranche, à l'état de nickel arsenical.

Je n'ai observé l'*urane* qu'aux environs de Golignac, dans quelques filons de pegmatite et d'hyalo-tourmalite enclavés dans le granite porphyroïde du plateau de Campuac. Il existe à l'état d'urane phosphaté.

Le *titane*, assez souvent associé mais en très petite proportion aux minérais de fer, ne se trouve en proportion notable que dans le fer oxydulé titanifère, disséminé dans les diorites du plateau de Sonnac. Ce métal appartient donc plutôt, par son gisement, à la classe des roches plutoniques métallifères qu'à celle des filons.

L'*arsenic*, satellite habituel de l'antimoine, qu'il remplace parfois dans certaines combinaisons, est infiniment plus rare que ce dernier métal dans les filons de l'Aveyron. Les minérais métalliques, dans la composition desquels il entre le plus habituellement, sont les arsenio-sulfures de plomb, de cuivre. On le trouve aussi dans le nickel arsenical de Gourmiès et dans la pyrite arsenicale de la borne n° 5 (route de Villefranche à Sanvensa).

Le *tellure* natif a été signalé dans une seule localité, aux environs d'Entraygues, par M. Marcel de Serres.

Quant au *chrôme*, j'ai fait connaître ses gisements en parlant de fer chrômé (page 302) le seul minérai chrômifère que j'ai observé dans ce département.

### Roches métallifères.

Il nous reste, pour compléter cette revue sommaire

des gîtes métallifères de l'Aveyron, à indiquer les minérais qui affectent une disposition autre que celle des filons.

Les minérais métalliques se trouvent soit dans les roches massives, soit dans les terrains stratifiés, en blocs ou amas distincts de la masse, en grains ou parcelles imprégnant la roche dont ils semblent faire partie intégrante en couches ou dépôts stratiformes.

La présence des minérais disséminés dans les roches se rattache à deux sortes de phénomènes distincts : ils s'y trouvent à l'état *d'éléments composant congénères* ou à l'état d'*éléments hétérogènes accidentels*, selon que l'action minéralisatrice s'est exercée sur la roche au moment même de sa formation, ou postérieurement par voie de métamorphisme.

Les roches métallifères peuvent se diviser en deux classes :

Les roches *originairement métallifères*, et les roches *métallifères métamorphiques*.

Chacune de ces classes se subdivise en deux groupes comprenant, l'un les roches d'origine ignée, l'autre les roches sédimentaires, de sorte que la série des roches métallifères comprendrait quatre termes distincts :

1° Roches originairement métallifères, plutoniques;
2° id. id. sédimentaires;
3° Roches métamorphiques ou accidentellement métallifères, plutoniques;
4° Roches métamorphiques ou accidentellement métallifères, sédimentaires.

La distinction des gîtes appartenant à ces divers groupes n'est pas toujours facile; quant à leur mode de formation, bien qu'il soit caractérisé par des circonstances variables, il se rattache toujours à la même cause première : les émanations métallifères.

Dans les roches ignées contenant des minérais métallifères congénères, ces émanations se portant de préférence dans les parties où elles trouvaient un accès plus facile, une moindre résistance au transport moléculaire, la concentration des minérais a dû avoir lieu, par voie de sécrétion, vers la périphérie des masses éruptives : de là les amas et les filons injectes des roches métallifères.

Les émanations métalliques jaillissant dans un bassin

immergé et mêlant leurs produits aux produits de la sédimentation, au moment même où s'effectuait le dépôt des roches stratifiées, nous expliquent l'origine des minérais en couches.

L'influence de ces mêmes émanations sur des roches stratifiées ou massives déjà consolidées a produit enfin les roches métamorphiques métallifères.

Tous ces gîtes se rapportent donc à une même cause première, la même qui a produit les filons ordinaires ou concrétionnés, dont nous avons déjà donné l'énumération. Ils ne diffèrent que par les circonstances qui ont accompagné l'action de cette cause génératrice.

Je vais indiquer sommairement, comme je l'ai fait pour les filons, les principales roches métallifères observées dans l'Aveyron, en ayant soin de rapporter ces roches aux quatre groupes que je viens d'indiquer tout à l'heure.

### Roches plutoniques originairement métallifères.

Les roches éruptives originairement métallifères sont peu nombreuses, si l'on ne désigne sous cette dénomination que celles dans lesquelles la matière métallique, uniformément disséminée dans la masse, fait partie intégrante et congénère des terrains. A ce point de vue, nous ne devrions ranger dans cette classe que les trois roches suivantes (1) :

1° *Diorites* du plateau de Sonnac contenant une assez forte proportion de fer oxydulé titanifère.

2° *Basaltes* répandus sur une grande partie du département, principalement dans la région N. et N.-E., et imprégnée de fer oxydulé en proportion assez grande pour les rendre magnétiques.

3° *Serpentines* des environs de Najac, d'Arvieu et de Firmi, également imprégnées de fer oxydulé.

Peut-être devrait-on ranger encore dans cette classe plusieurs roches plutoniques, dans lesquelles la matière

(1) Bien que la matière métallique qui entre dans la composition de ces roches soit en proportion assez notable, la valeur intrinsèque de cette matière est trop faible pour que l'on puisse les considérer comme de véritables minérais métalliques, utilement exploitables.

métallique existe en grains isolés ou en petites veinules, plus particulièrement concentrées dans certaines portions de la masse, en vertu soit des affinités, soit des phénomènes électro-chimiques ou magnétiques; mais comme l'on sait que l'action métamorphique peut aussi produire les mêmes effets, nous préférons rejeter les roches qui nous ont offert ces caractères dans la classe des roches plutoniques métamorphiques ou accidentellement métallifères.

L'énumération suivante fera connaître la nature et le gisement de celles de ces roches que j'ai eu l'occasion d'observer :

**Roches éruptives accidentellement métallifères.**

1° Les diorites du plateau de Sonnac présentent, aux environs de Mitou, quelques grains de pyrite cuivreuse. Ce phénomène d'imprégnation métallique ne se manifeste que dans le voisinage immédiat d'un filon de porphyre euritique, à l'influence duquel on doit sans doute l'attribuer;

2° Les porphyres quartzifères de Fonserène présentent aussi au contact du filon cuprifère dont ils forment l'encaissement, quelques mouches de pyrite cuivreuse et de pyrite de fer;

3° L'eurite compacte d'Arvieu contient également quelques grains de fer sulfuré et peut-être de pyrite arsenicale;

4° J'ai trouvé encore la pyrite de fer et de cuivre en grains disséminés dans les amphibolites des environs de La Guépie, au contact des serpentines;

5° Dans l'eurite compacte de la Garde-Viaur. Ce dernier gisement, dans lequel l'eurite forme un véritable *filon injecté*, devrait sans doute être réuni à la classe des roches éruptives originairement métallifères;

6° Dans certains cas, la matière métallique, au lieu de rester isolée et de former dans la roche des grains distincts, s'est combinée avec divers éléments de la roche elle-même, de manière à donner naissance à des produits nouveaux, tels que le grenat, l'amphibole, la pyroxène qui, sans conserver l'aspect métallique, contiennent cependant une assez forte dose de métal, et

peuvent être considérés comme l'indice certain de l'action métamorphique.

Ce phénomène se fait remarquer surtout au voisinage des serpentines. Les diorites et les amphibolites grenatifères d'Arvieu, de Laubarède, près Firmi, des bords de la Serène, nous en fournissent de beaux exemples.

### Roches stratifiées originairement métallifères.

Les minérais métalliques existent bien plus fréquemment, à l'état d'*élément congénère*, dans les roches sédimentaires que dans les roches massives ; leur présence, du moins, y est plus facile à constater, soit à cause de la diffusion plus égale du minérai, soit à cause de sa plus grande abondance. Nous voyons, en effet, des roches sédimentaires, telles que les couches ferrugineuses des terrains houillers et jurassiques, imprégnées de fer sur une étendue de plusieurs kilomètres, et assez chargées de métal pour donner lieu à une exploitation fructueuse, ce que nous n'avons trouvé dans aucune roche massive métallifère.

La matière métallique peut avoir été introduite dans les roches sédimentaires, au *moment de leur formation*, de deux manières différentes. Cet élément peut avoir été directement fourni par les émanations souterraines qui se mêlaient aux produits de la sédimentation, au fur et à mesure de leur dépôt ; mais il se peut aussi qu'il provienne quelquefois du remaniement d'autres matières métalliques préexistantes. De là deux sortes de dépôts neptuniens métallifères distincts par leur origine, puisque les premiers auraient une origine mixte, mi-partie neptunien, mi-partie plutonique, tandis que les seconds sont exclusivement neptuniens. Dans l'impossibilité où l'on est quelquefois de distinguer ces deux sortes de dépôts, comme aussi pour éviter une trop grande complication dans le classement des matières métallifères, nous réunirons dans une même classe, sous le nom de *roches stratiformes originairement métallifères*, toutes les roches sédimentaires dans lesquelles la matière métallique a été introduite *au moment même de leur dépôt*, que cette introduction ait eu lieu en vertu de phénomènes éruptifs ou aqueux.

Nous considérons, au contraire, comme *roches stratiformes accidentellement métallifères*, toutes celles dans lesquelles l'élément métallique a été introduit après coup par voie métamorphique, *postérieurement à leur dépôt*.

**Roches stratiformes originairement métallifères.**

Le fer est le seul métal que j'ai trouvé dans les terrains stratifiés de l'Aveyron, formant partie intégrante et congénère du terrain. Il s'y trouve à l'état de fer sulfuré, de fer oxydé, de fer hydraté et carbonaté.

Le tableau synoptique suivant indique les principaux gîtes qui nous ont paru appartenir à cette classe :

| ROCHES métallifères. | LOCALITÉS. | MATIÈRE MÉTALLIQUE observée dans la roche. |
|---|---|---|
| Schistes pyriteux et alumino-pyriteux subordonnés aux terrains anciens. | A Coursavy, près Grandvabre . . | Pyrite de fer. |
| | A La Caze, près Broquiès. . . . . | Pyrite de fer un peu cuprifère (Bl.) |
| Schistes alumino-pyriteux subordonnés au terrain de transition. | A Curvalle . . . . . . . . . . . .<br>Plaisance . . . . . . . . . . . .<br>La Baume, près Sylvanès . . .<br>Au Caylar, près Coupiac . . . . .<br>A Roquecezière. . . . . . . . . . | Pyrite de fer. |
| Fer carbonaté des houillères en couches régulières et puissantes. | A Serons . . . . . . . . . . . . . .<br>Combes. . . . . . . . . . . . . . | Fer carbonaté. |
| Grès infraliasique ferrugineux (arkose ferrugineuse.) | A Las Fargues, près Lunel . . . .<br>Tenson, près Sonnac. . . . . .<br>Lieucamp, près Sonnac. . . . .<br>Au Bousquet, près Goutrens . . .<br>A Combefouillouse, près Espalion.<br>Moulières, près Lunel . . . . . | Fer oxydé. |
| Calcaire pyriteux du lias. | A Saint-Clément, près Saint-Rome-de-Tarn . . . . . . . . . | Pyrite de fer en cristaux disséminés. |
| Couches ferrugineuses de l'oolite inférieure. | A Sangayrac, près Montbazens. .<br>La Garenie, près Montbazens.<br>Aubignac, près Rignac. . . . .<br>Veuzac, près Villefranche. . . .<br>Saint-Igest . . . . . . . . . . .<br>Cazac . . . . . . . . . . . . . . | Fer hydroxydé et carbonaté. |

*N.-B.* Je ne cite que les lieux où la couche métallifère est assez chargée de fer pour constituer un véritable minérai métallique, mais l'on retrouve presque partout à la même hauteur géologique un calcaire ferrugineux qui, sans être exploitable, contient cependant une très-notable proportion de fer.

| ROCHES métallifères. | LOCALITÉS. | MATIÈRE MÉTALLIQUE observée dans la roche. |
|---|---|---|
| Oolite ferrugineuse de l'oxford-clay. | A Mondalazac. Espeyrous. Muret. La Goudalie. La Vayssière. Saint-Antonin. Salles. Solsac. | Fer hydrocarbonaté. |
| Couches pyriteuses et pyrito-alumineuses de l'oxford-clay. | A Muret. Salles. Saint-Georges (1). | Pyrite de fer. |
| Couches ferrugineuses du terrain tertiaire moyen. | Aux Contrats, près Flagnac. Au château de Gironde, près Flagnac. A La Borie-de-Pagas, près La Bessenoits. | Fer hydroxydé compacte, parfois un peu sablonneux, en plaquettes et couches minces irrégulières. |
| Marnes tertiaires avec minérai en grains disséminés. | A Pomel. Aubignac. | Fer hydraté en globules arrondies. |
| Dépôts superficiels de minerais en grains et brèches ferrugineuses. | A Montbazens. Bozouls. Sur presque toute l'étendue du plateau calcaire de Concourès. Sur le plateau oolitique de Villeneuve et Naussac. Aux environs d'Olonzac, etc. | Grains arrondis, de peroxyde et d'hydrate de fer, paraissant le plus souvent provenir de la décomposition et du remaniement des oolites ferrugineuses enclavées dans le terrain jurassique. |

(1) On trouve presque toujours, immédiatement au-dessus de l'oolite ferrugineuse que je viens d'indiquer, et dans les mêmes localités, une couche de marnes calcaires grises, dans les affleurements desquelles la présence de la pyrite se manifeste par des efflorescences abondantes de sulfate de fer et d'alun. Cette couche, plus constante dans son allure que l'oolite ferrugineuse, se trouve à la même hauteur géologique dans tous les bassins jurassiques de l'Aveyron. A Lavenças et Saint-Georges, entre Saint-Affrique et Millau, cette couche a donné lieu à un commencement d'exploitation ayant pour but la fabrication du sulfate de fer (vitriol vert) et de l'alun.

**Roches stratifiées accidentellement métallifères.**

Indépendamment des gîtes que je viens d'énumérer, il en est plusieurs autres que l'on serait de prime abord porté à ranger dans la même classe; mais en y regardant de plus près, on reconnaît qu'ils se rattachent à de véritables filons, et que ces minérais en apparence stratifiés ne sont que des filons couches ou des portions de véritables couches, accidentellement imprégnées de

matières métalliques. Telles sont les conditions de gisement des grès cuprifères que l'on observe aux Tourettes, près Broquiès; à La Roque, près Valady; et des schistes de transition imprégnés de galène que nous avons déjà signalés à Valazobres, près Tauriac.

L'on conçoit que les vapeurs métalliques émanant des foyers éruptifs, et trouvant dans la stratification, dans la nature même de certaines roches, une facilité de pénétration plus grande, se soient portées de préférence sur ces couches, qu'elles auront imprégnées jusqu'à une distance assez considérable des parois des filons.

Les couches métallifères ainsi produites sont celles que nous avons désignées sous le nom de *roches stratifiées accidentellement métallifères*, ou métamorphiques; les vapeurs métalliques injectées dans ces roches ont pu, ou s'y condenser en grains isolés distincts, simplement mélangés avec les éléments de la roche, ou se combiner avec quelques-uns de ces éléments, de manière à produire de nouveaux minéraux pierreux, tels que le pyroxène, l'amphibole, le grenat, dans lesquels l'élément métallique se trouve dissimulé aux regards. Quelle que soit, du reste, la manière d'être de cet élément métallique dans la roche, qu'il s'y trouve à l'état de combinaison ou de simple mélange, son introduction est due toujours à un même phénomène, et les produits minéraux qui en sont le résultat ont dû être réunis dans une même classe de gîtes métallifères dont l'énumération me fournira la matière d'un dernier tableau synoptique.

| ROCHES métallifères métamorphiques | LOCALITÉS. | ÉLÉMENT métallique. |
|---|---|---|
| Gneiss et schistes micacés, imprégnés de fer oxydulé. | A Combenègre.<br>Aux environs du Pas.<br>Au Puech de Morlhon (S).<br>A Montalègre, près Lugan (au contact d'une masse de mélaphyre) | Fer oxydulé. |
| Gneiss et schistes pyriteux. | A Grandvabre, près d'un filon d'eurite.<br>Saint-Projet, près d'un filon d'eurite.<br>Au pont de Tanus, au voisinage d'un filon de pyrite cuprifère | Pyrite de fer. |

| ROCHES métallifères métamorphiques. | LOCALITÉS. | ÉLÉMENT métallique. |
|---|---|---|
| Gneiss et schistes grenatifères. | A La Légrie, au contact des diorites.<br>Drulhes, au voisinage des diorites.<br>Laubarède, au voisinage des serpentines . . . . . . . . . . . . . .<br>Arvieu, Idem. . . . . . .<br>Najac. Idem. . . . . . .<br>Salan . . . . . . . . . . . . . . . .<br>La Guépie. . . . . . . . . . . . . . | Silicate de fer et manganèse. |
| Schistes de transition pyriteux. | A Fonserène. . . . . . . . . . . . . . | Pyrite de fer. |
| Schistes de transition imprégnés de galène. | A Valazobres . . . . . . . . . . . . . . | Plomb sulfuré. |
| Schistes cuprifères du trias. | A Saint-Juéry . . . . . . . . . . . .<br>Aux Tourettes. . . . . . . . . . . . .<br>A Rufepeyre. . . . . . . . . . . . . .<br>A La Roque, près Valady. . . . . . . | Cuivre sulfuré et carbonaté. |

§ II. ÉNUMÉRATION DES PRODUITS ET DES PHÉNOMÈNES GÉOLOGIQUES SE RATTACHANT A LA PRODUCTION DES GÎTES MÉTALLIFÈRES.

A la suite de la liste des gîtes métallifères que nous venons de donner et pour mieux apprécier l'importance des causes qui les ont produits, il ne sera, sans doute, pas inutile de placer encore ici l'énumération de divers phénomènes ou produits géologiques se rattachant plus ou moins directement à leur production.

Nous avons indiqué précédemment les rapports qui existent entre ces gîtes et les *sources minérales*.

Les *roches éruptives* en filons injectés, en masses métallifères, contenant souvent les mêmes éléments minéraux que les filons, dans lesquels on les voit, d'ailleurs, pénétrer de manière à mêler et confondre leurs produits, ne laissent aucun doute sur la corrélation des roches éruptives avec les filons métalliques.

Il existe, enfin, une dernière classe de produits dont l'origine paraît se rattacher encore à la même cause, à l'influence des émanations qui ont accompagné et suivi l'éruption des roches plutoniques. Ce sont :

1° Certains *dépôts anormaux* que l'on peut considérer comme formés par l'action chimique d'émana-

tions salines ou acides *non métallifères*, telles qu'en fournissent les sources minérales, les solfatares...... Dans les fissures des roches préexistantes, ces dépôts ont produit les filons pierreux; à la surface du sol, ils ont pu produire des couches des amas subordonnés aux terrains sédimentaires ou isolés.

2° Ce sont encore plusieurs *roches métamorphiques* modifiées par les mêmes émanations. Les *gypses*, les *dolomies*, le *sel gemme*, les *dépôts siliceux*, et la plupart des dépôts chimiques enclavés dans les terrains stratifiés n'ont probablement pas d'autre origine. Selon que les émanations ont réagi sur des dépôts en voie de formation ou sur des couches déjà consolidées, l'on a eu des couches régulières d'origine mixte, c'est-à-dire créées sous l'influence combinée des phénomènes plutoniques et neptuniens, où des roches métamorphiques ne formant, le plus souvent, que des accidents, des altérations locales sans continuité. Et tel est, on le sait, le double gisement que nous présentent la plupart des roches que je viens de désigner : les gypses, les dolomies....., semblables en cela aux roches métallifères dont elles sont pour nous l'équivalent géologique.

Les sources minérales, les roches éruptives, les roches anormales non métallifères, produites sous l'influence des émanations souterraines, ou altérées par elles, forment donc une série de produits connexes, dont le dénombrement doit trouver ici sa place naturelle à la suite de l'énumération des gîtes métallifères.

Néanmoins, afin de ne point détourner l'attention du sujet principal (l'étude des gîtes métallifères) au profit de sujets accessoires, j'écarterai autant que possible tous les détails descriptifs pour me renfermer dans le simple exposé des faits, dans l'indication sommaire des produits observés et des circonstances les plus remarquables de leur gisement. J'adopterai, d'ailleurs, dans cet examen rapide l'ordre suivant :

*Roches éruptives en amas et filons injectés;*
*Roches anormales non métallifères régulièrement stratifiées;*
*Roches métamorphiques non métallifères;*
*Sources minérales.*

### Roches éruptives.

Les divers phénomènes de soulèvement et de dislocation, dont nous trouvons les traces sur toute la surface du département, dans tous les terrains qui en constituent le sol, ont eu pour effet immédiat, nous pourrions même dire pour cause, l'éruption de roches plutoniques très-variées. Ces roches sont :

1° Des granites ; 2° des diorites et syénites ; 3° des porphyres quartzifères ; 4° des porphyres euritiques ; 5° des mélaphyres ; 6° des amphibolites ; 7° des serpentines ; 8° et des basaltes.

Granite. — La formation granitique se montre dans quatre points principaux :

Au Nord, sur le revers occidental des montagnes de Laguiole, il forme les deux grands plateaux de *La Viadène* et de *Campuac*.

Vers l'est, dans l'arrondissement de Villefranche, il occupe presque toute l'étendue de cet isthme étroit qui rattache le plateau schisteux du Ségala au massif primitif central de la France.

Vers le centre, dans l'arrondissement de Millau, le granite se montre encore, mais moins abondant, dans quelques points de la chaîne du Levezou, et principalement vers l'extrémité sud de cette chaîne.

Enfin dans l'arrondissement de Saint-Affrique, sur le revers nord des montagnes de Lacaune, l'on voit le granite surgir au milieu des terrains de transition.

Les roches granitiques se montrent bien encore dans quelques autres localités, notamment aux environs de Loubesat, près Najac, à La Paillousie, près de Salmiech..... ; mais elles ne forment dans ces points que des lambeaux comparativement fort petits et sans importance.

L'on distingue dans les granites de l'Aveyron un grand nombre de variétés ; mais les principaux types se réduisent à quatre :

1° Granite ancien, à grains moyens ;

2° Même roche renfermant de grands cristaux d'orthose qui donnent à la masse un aspect porphyroïde ;

3° Granite à grain fin, passant aux leptynites et aux granulites ;

4° Granite à larges parties, passant au pegmatite et au granite graphique.

Les variétés nos 1 et 2 forment généralement la masse dominante du terrain : composées des mêmes éléments, elles semblent ne différer que par le mode de cristallisation et peut-être aussi par la proportion relative des éléments composants. Le granite porphyroïde domine dans le massif granitique septentrional (plateaux de Campuac et de La Viadène) ; il est beaucoup plus rare dans les autres massifs.

Les variétés 3 et 4 plus modernes se trouvent en filons et amas injectés dans les précédentes ; elles paraissent en relation intime l'une avec l'autre et passent souvent au shorl-rock, au pegmatite avec tourmaline, à l'hyalo-tourmalite, présentant une identité complète de caractères et de gisements avec les pegmatites à tourmaline des Vosges et de la Bretagne ; elles sont caractérisées par le mica blanc argenté.

Les filons métalliques ne sont point très-communs dans le granite, si l'on en excepte le massif de l'arrondissement de Villefranche ; mais c'est autour des points d'éruption du granite que semblent s'être massés plus abondamment, soit les autres roches éruptives, soit les gîtes métallifères qui forment leur cortège habituel.

Aussi, remarque-t-on dans l'Aveyron, autant et plus peut-être que dans la plupart des autres régions métallifères, ces rapports de voisinage si frappants, si souvent signalés entre les masses granitiques et les gîtes métallifères, bien que ces gîtes aient été produits, pour la plupart, sous l'influence de roches éruptives plus modernes que le granite.

Diorites et syénites. — Les principaux gisements de diorite et de syènite sont :

1° Aux environs de Sonnac ; 2° d'Auriac, aux environs d'Arvieu ; 3° à La Légrie, près Najac ; 4° aux en-

virons de La Bessenoits, près Firmi; 5° aux environs du Minier et du Viala-du-Tarn.

Les diorites de Sonnac forment le massif le plus important; elles règnent exclusivement sur une étendue de plusieurs kilomètres carrés; la roche dominante est une diorite granitoïde chargée dans beaucoup de points de fer oxydulé titanifère, que l'on trouve disséminé dans la roche sous forme de petits grains anguleux ou irrégulièrement cristallisés. Ces diorites présentent rarement quelques grains de quartz peu nombreux et passent alors à la syénite.

Dans la plupart des autres localités où j'ai observé les diorites, elles ne semblent former que des accidents locaux, peut-être métamorphiques, subordonnés à l'éruption des amphibolites et des serpentines. Elles sont alors presque toujours grenatifères et passent fréquemment à des diorites schisteuses et à des gneiss amphiboliques. Telles sont, du moins, les conditions dans lesquelles se présentent les diorites grenatifères de Laubarède, près de Firmi, de Paulhe, près d'Arvieu, et de la Légrie, au confluent de la Serène et de l'Aveyron.

Le massif dioritique du plateau de Sonnac paraît donc seul constituer une masse réellement éruptive.

L'éruption des diorites a eu lieu dans l'Aveyron postérieurement à celle des granites, car l'on voit près de La Roque-Corbière des filons dioritiques injectés dans les roches granitiques du plateau de Peyrusse.

L'on voit, d'un autre côté, les porphyres euritiques pénétrer, sous forme de filons, dans les diorites aux environs de Cabrespines, de Paysan, ce qui justifie le rang que nous avons assigné à cette formation dans la série des roches éruptives.

Les gîtes métallifères ne sont point nombreux dans ce terrain; tel est, néanmoins, le gisement des filons plombeux et cuprifères de Cabrespines, de Mitou et de La Légrie. Près de Paysan, la roche dioritique elle-même se trouve imprégnée de pyrite cuivreuse, ainsi que nous l'avons déjà dit, au contact d'un filon d'eurite.

**Porphyres feldspathiques et quartzifères.**

Entre toutes les roches éruptives de l'Aveyron, les *porphyres* se font remarquer par leur variété, par l'extrême multiplicité de leurs points d'éruption, par leurs relations fréquentes avec les gîtes métallifères. On peut les diviser en deux classes : les *porphyres quartzifères* et les *porphyres* exclusivement *feldspathiques*. Ces derniers sont de beaucoup les plus abondants ; ils forment à eux seuls les masses éruptives les plus importantes et accompagnent presque toujours les porphyres quartzifères dans les points où ceux-ci se montrent au jour. Les porphyres se montrent en filons et en amas injectés dans le granite, dans les diorites, dans les gneiss, dans les schistes micacés et talqueux, dans les schistes et les calcaires de transition. L'on remarque presque toujours, dans leur cassure, des parties lamelleuses présentant les stries caractéristiques du feldspath du sixième système. Ce même caractère se fait, d'ailleurs, remarquer aussi dans les petits cristaux feldspathiques disséminés dans la pâte. Quant aux grands cristaux que l'on trouve dans les porphyres granitoïdes et quartzifères de Vieurals, de La Lésone, des environs de Mélagues, ils appartiennent à l'orthose.

Les gisements les plus remarquables des roches porphyriques, sont :

1° Sur le pourtour du massif granitique qui forme les plateaux de Campuac et de La Viadène, principalement aux environs de Banhars, Saint-Hippolyte, Ginolhac, dans la vallée de la Trueyre ;

2° Dans presque toute l'étendue de cette longue zône métallifère qui forme la bordure orientale de l'isthme granitique par lequel le massif central du Ségala se rattache au massif montagneux d'Aubrac et de Laguiole et plus particulièrement aux environs de Villefranche ;

3° Sur le revers septentional de la chaîne de Lacaune, à l'extrémité sud du département.

Indépendamment de ces trois régions, où l'on voit des amas et des filons porphyriques confusément groupés percer le sol en mille points divers, l'on trouve

encore des porphyres dans une foule d'autres localités, notamment aux environs de Vieurals et de Rieusens, à La Roquette, près Barès ; à Combefouillouse, près Saint-Geniez-des-Ers ; aux environs de Sénergues, de Grandvabre, de Saint-Parthem, de Pigagnol, de Saint-Julien-d'Empare, sur la montagne de l'Escandolières, près Bournazel ; à Pomel, près Naussac ; à Tensou et Paysan, près Sonnac ; à La Roque-Corbières, près Drulhe ; à La Valette, près de Luc ; à Caumont, à Albignac, près Sauveterre ; à Saint-Just, aux environs d'Arvieu, d'Alrance ; à Lauret, près Camarès, etc., etc.

Les porphyres sont très-fréquemment accompagnés soit de filons, soit de roches métamorphiques métallifères. Ainsi, aux environs de Sonnac, à Tensou, on voit l'arkose du lias très-fortement imprégnée d'hydroxide de fer au contact des roches porphyriques. Dans la vallée du Lot, entre Saint-Parthem et Montarnal, les schistes talqueux et micacés sont souvent chargés de pyrite ferrugineuse dans le voisinage des filons et amas porphyriques, surtout vers le confluent du Dourdou et du Lot. Nous avons déjà signalé l'influence métamorphique du porphyre de Paysan sur les diorites au milieu desquelles il se trouve encaissé. L'on trouverait encore bien d'autres exemples semblables dans les schistes et les gneiss pyriteux de la vallée de la Trueyre, sous Saint-Hippolyte ; de la vallée du Viaur, en aval de Saint-Just ; de Fonserène, près des mines de cuivre du même nom.

Les gîtes métalliques se montrent, d'ailleurs, non-seulement au voisinage des porphyres, mais dans les porphyres même ; l'on voit des filons de manganèse, de fer, cuivre, plomb, zinc et argent pénétrer dans ces roches, à Pénevayre, à Vialardet, à Cantelouve, à Campels, La Bessière, Phalip, Magnols, Mas-de-Bouyssou, Belmont, Bouscau, La Baume, Mas-del-Puech, Laurières, Corbières ; enfin le porphyre lui-même se montre imprégné de parcelles métalliques à Fonserène, aux environs d'Arvieu, à La Garde-Viaur.

**Mélaphyres.**

Les *mélaphyres* abondent dans le bassin houiller

d'Aubin, où ils forment soit dans l'intérieur même du bassin, soit sur son pourtour, des massifs assez étendus. Les principaux sont aux environs de Lugan, Rulhes, Auzits, Balzergues, Flagnac, Boisse, Livignac et Viviers. On les retrouve aussi en dehors du bassin houiller, aux environs de Fau et Carabols, près Bournazel; au Mas, près Saint-Julien-d'Empare; aux environs de Pigagnol et de La Rouqueyrie. Mais dans ces derniers points, où ils ne constituent, d'ailleurs, que des masses éruptives peu importantes, leurs caractères changent et se rapprochent beaucoup de ceux des porphyres euritiques. Du reste, bien qu'il existe une différence parfaitement tranchée entre les mélaphyres bien caractérisés et les principaux types des roches feldspathiques, la distinction entre les porphyres, appartenant à ces deux classes, n'est point toujours facile, et l'on trouve dans beaucoup de points des roches éruptives participant à la fois des caractères du mélaphyre et de ceux du porphyre euritique. Tels sont les porphyres des environs de Grandvabre, d'Escandolières, de Brueil, près Rignac; des environs de Saint-Parthem et de Saint-Julien, de Tensou, du Py, près Compolibat; d'Albignac......

Le plus souvent les mélaphyres se présentent sous l'aspect d'une roche compacte homogène, de couleur foncée verte, brune, brun rougeâtre ou violacée; mais elle admet assez fréquemment aussi diverses matières cristallines plus ou moins abondamment disséminées, parmi lesquelles on remarque surtout l'amphibole et un feldspath lamelleux qui paraît être du labrador.

Cette roche est essentiellement basique, et si l'on y trouve quelques rares nodules de quartz, ils proviennent de fragments empâtés de la roche encaissante.

L'influence métallifère du mélaphyre est moins marquée que celle des porphyres quartzifères et euritiques; l'on peut, néanmoins, citer quelques exemples de cette influence. Ainsi, l'on voit à Montalègre, près de Lugan, des schistes micacés imprégnés de cristaux tétraèdres de fer oxydulé, au contact d'un beau porphyre à pâte violacée dépendant de cette formation. Les porphyres de Tensou, qui paraissent avoir été un centre d'émis-

sion actif, d'émanations ferrifères, présentent, comme nous l'indiquons plus loin, une grande analogie avec les mélaphyres. L'on trouve aux environs de Loges et de Pigagnol, dans un porphyre analogue et dans les roches schisteuses qu'il traverse, de nombreux filons de baryte sulfatée, contenant parfois des quantités assez notables de fer hématite et de manganèse oxydé. J'ajouterai, enfin, que j'ai trouvé dans plusieurs échantillons de mélaphyre des grains métalloïdes très-sensiblement magnétiques.

### Serpentines.

Les *terrains serpentineux* se montrent sur plusieurs points du département : ils sont généralement enclavés dans les roches schisteuses sous forme d'amas ou boutons éruptifs, au tour desquels on voit se relever, de tous côtés, les strates des roches encaissantes. Les principaux gisements de ce terrain sont :

1° Aux environs d'Arvieu, vers le milieu du plateau primitif central ; 2° au Puy-de-Vol, près de Firmi, sur la limite du bassin houiller d'Aubin ; 3° dans la bande métallifère qui limite vers l'ouest le plateau central, aux environs de La Guépie, de Najac, Monteils.

Les serpentines du Puy-de-Vol constituent le gîte le plus important par le volume de la masse éruptive, l'une des plus considérables que présente cette formation dans l'intérieur de la France. Dans ce lieu, la serpentine forme une colline fort élevée placée à la séparation des schistes micacés et du terrain houiller, dont les couches se redressent à son approche, et montrent des altérations nombreuses, preuves certaines de sa postériorité d'âge. Le grès bigarré, qui se trouve à une très-petite distance vers l'est, mais non en contact immédiat avec la roche éruptive, est aussi fortement redressé ; de sorte que l'éruption serpentineuse paraît avoir eu lieu ici postérieurement au dépôt du grès bigarré.

Des rapports semblables de position tendent à faire assigner le même âge aux serpentines des environs de Najac et Monteils. Les conditions de gisements observées dans cette dernière localité et indiquées dans les coupes n$^{os}$ 1 et 3, pl. X, sembleraient même devoir faire

rapporter à une époque plus récente encore l'éruption des serpentines de l'Aveyron, car le lias paraît avoir, aussi bien que le grès bigarré, subi l'influence de cette éruption.

Quant aux serpentines des environs d'Arvieu, perdues au milieu des terrains anciens, il n'existe dans leur voisinage aucune roche d'âge connu dont les rapports puissent fournir un terme de comparaison pour une détermination chronologique.

Les serpentines comptent parmi les roches les plus essentiellement métallifères de l'Aveyron. Toujours intimement mélangées de fer oxydulé magnétique et quelquefois de fer sulfuré et de fer chrômé; elles contiennent aussi des filets et veinules ramifiés, des rognons et de véritables filons des mêmes minérais. L'on y trouve aussi à Cassagnes et Farragut, près Najac, des filons de fer spathique avec galène et pyrite cuivreuse.

Le groupe de filons métallifères de la vallée de la Serène, celui sur lequel se sont concentrés dans ces derniers temps les travaux de recherche et d'exploitation les plus suivis et les plus fructueux, se trouve en rapports directs de position et probablement aussi d'origine avec les serpentines de La Légrie.

**Amphibolites.**

Les roches amphiboliques se montrent presque toujours au voisinage des serpentines; ces roches, qui consistent en diorites syénites et amphibolites, sont le plus souvent grenatifères. Je ne connais dans le département aucun point où l'on rencontre des serpentines sans y trouver aussi des roches amphiboliques, mais la réciproque n'est point vraie, et les diorites du plateau de Sonnac nous ont déjà fourni un exemple d'un massif dioritique entièrement indépendant des serpentines et beaucoup plus ancien qu'elles, puisqu'il est traversé par des filons d'eurite qui paraissent avoir eux-mêmes précédé les éruptions serpentineuses. Les amphibolites massives et cristallines forment aussi dans plusieurs points, aux environs de La Guépie, de Najac, de Monteils, de Saint-Igest, Naussac, Arvieu, Le Mi-

nier-du-Tarn, des masses présentant tous les caractères des véritables roches éruptives; mais leur association constante avec les serpentines, leur passage aux diorites schisteuses, aux gneiss amphiboliques, et, enfin, au gneiss normal, tendent à les faire considérer, moins comme des amas injectés que comme une modification métamorphique du terrain phylladien auquel elles se trouvent subordonnées. Dans quelques cas, il est vrai, notamment aux environs du Minier-du-Tarn, centre d'un des groupes métallifères les plus remarquables, les amphibolites se montrent isolées sans qu'il soit possible de les rattacher à aucune masse serpentineuse apparente; mais dans ce cas même, tout porte à considérer les amphibolites comme l'équivalent géologique de la serpentine, ou comme l'indice de son existence dans la profondeur et de sa proximité. Quoi qu'il en soit, du reste, de cette hypothèse, que l'on considère ces deux formations comme distinctes, ou que l'on regarde les amphibolites comme le satellite constant des serpentines, les rapports de position que nous avons signalés n'en sont pas moins réels, et tout ce que nous avons dit sur l'âge probable, sur l'influence métallifère, sur les principales conditions de gisement des serpentines, peut être littéralement appliqué aux amphibolites.

**Basaltes.**

La *formation basaltique* est de toutes les formations éruptives du département la plus récente et la plus répandue. Elle constitue la crête volcanique des montagnes d'Aubrac, et se déroule sur les flancs de cette même chaîne en nappes immenses. On la retrouve au milieu des terrains sédimentaires et surtout vers l'extrémité du bassin secondaire central, où elle forme une multitude de buttes irrégulièrement groupées dans une zône, large de quelques lieues seulement et dirigée à peu près vers le N.-N.-O.

Les basaltes traversent tous les terrains stratifiés de l'Aveyron, à l'exception de quelques dépôts quaternaires ou alluviens, caractérisés par la présence des galets basaltiques. On les voit percer et recouvrir le terrain de transition au Puech-Mourgis, près de La Barre; le

terrain houiller, aux environs de La Draye, de Lassouts; le grès bigarré, à Calmont; à Roquelaure, près d'Espalion; le lias, au Puech-d'Alzou, à Saint-Geniez-des-Ers, La Rocanière, Azinières, Cadapau, Prades... Les formations oolitiques, aux environs de Coussergues, de Buzeins, de Gabriac, de Condom, Aubignac, Sévérac, La Blaquerie; enfin, le terrain tertiaire moyen, aux environs du Mur-de-Barrez, de Brommat, Glassac.

L'éruption des roches basaltiques dans l'Aveyron doit être rapportée, sans doute, à l'époque du soulèvement du Cantal, soulèvement qui paraît avoir exercé la plus grande influence sur le relief du pays, et avoir augmenté, sinon complètement déterminé, son inclinaison générale vers l'ouest, par l'exhaussement de la zône orientale dans laquelle s'est plus particulièrement exercée l'action éruptive et soulevant des basaltes.

Bien que les roches de cette formation soient toutes chargées d'une proportion assez considérable de matière ferrugineuse, elles ne paraissent guère avoir joué un rôle actif dans la production des gîtes métallifères de l'Aveyron. Quelques filons, il est vrai, comme ceux de La Barre, de Bors, de Buzeins, du Bousquet, de Taussac, de Longuebrousse, se montrent au voisinage des basaltes, mais il est aisé de reconnaître, du moins pour la plupart d'entre eux, que ces rapports de position n'impliquent nullement une communauté d'origine.

### ROCHES ANORMALES NON MÉTALLIFÈRES RÉGULIÈREMENT STRATIFIÉES.

Les *roches stratifiées non métallifères*, dont le dépôt paraît s'être effectuée sous l'influence combinée des émanations souterraines et de la sédimentation, sont :

1° Les dépôts gypseux des marnes irisées; 2° les arkoses siliceuses et les mimophyres du grès infrà-liasique; 3° plusieurs couches de dolomie très-communes dans le lias.

DÉPÔTS GYPSEUX. — *Les dépôts gypseux des marnes irisées* se montrent, à un niveau géologique invariable, dans la partie méridionale du département.

Leurs affleurements forment une zône continue autour de la montagne de La Loubière, où l'on a ouvert plusieurs exploitations à Pascals, la Pize, Montaigut, Vendeloves, St-Caprazy, Gissac..... On retrouve cette même formation sur la berge droite de la vallée de Sorgues, aux environs de Saint-Amans, Saint-Félix-de-Sorgues, Vailhauzy, où on la voit se perdre sous le plateau du Larzac, pour reparaître, mais avec des proportions fort réduites, à l'autre extrémité du plateau, près de Salgues, dans la vallée de la Dourbie. Quelques autres dépôts de même nature se montrent enfin aux environs de Laval et Montagnol.

Les gypses de l'arrondissement de Saint-Affrique se trouvent, comme la plupart des dépôts de même nature, non en couches régulières et continues, mais en amas lenticulaires aplatis, tous situés dans un même plan de stratification. Bien que cette formation occupe une assez grande étendue, elle ne paraît cependant pas présenter ce caractère de généralité qui distingue les autres formations sédimentaires de la contrée partout où on l'observe. Elle se trouve enclavée entre le grès bigarré et le lias; mais elle est loin d'exister partout où se montrent ces deux derniers terrains; elle ne présente donc pas le même caractère de généralité de continuité que ceux-ci, et l'on est par cela même porté à conclure qu'elle a été produite sous l'influence de causes locales accidentelles, dont on ne peut trouver l'explication que dans l'étude des conditions de gisement.

Ces conditions que je ne saurais examiner en détail sans trop élargir le cadre de ce mémoire, peuvent se résumer dans trois faits principaux :

1° Discordance de stratification entre la formation gypseuse et les couches sous-jacentes du trias, lesquelles plongent d'environ 25° vers le S.-S.-O., tandis que le terrain gypseux est presque horizontal.

2° Stratification concordante avec celle du lias superposé.

3° Existence dans le trias de nombreuses failles et de petits filons cuprifères que l'on ne retrouve pas dans la formation gypseuse, et que l'on voit même dans quelques cas s'arrêter brusquement aux premières assises de cette formation.

Il résulte de l'ensemble de ces faits, que le dépôt du gypse s'est effectué dans un lieu et à une époque où le sol, récemment soulevé et brisé par les éruptions plutoniques, laissait encore échapper à travers ses fissures des vapeurs minérales. Il existe donc un rapport d'âge évident entre la production des failles et filons qui traversent le trias et la formation des dépôts gypseux, et l'on est naturellement porté à rechercher la cause efficiente de ces dépôts dans les réactions qui ont dû s'opérer entre les sédiments déposés par les eaux et les vapeurs émanant des foyers éruptifs. Cette manière d'expliquer la formation des gypses emprunte aux circonstances locales, ainsi que je l'ai montré dans un précédent mémoire (1), un nouveau degré de probabilité.

L'on observe, en effet, dans la même région, à Sylvanès, Andabre, Prugnes, Vailhauzy, Mas-Rival, le Caylar, un grand nombre de sources minérales, presque toutes en relation directe avec les failles et filons du grès bigarré. Les eaux de ces sources contiennent toutes une quantité assez considérable de sulfates alcalins. Or, si l'on admet, ce qui me paraît fort probable :

1° Que les sources dont il est question empruntent leurs éléments minéraux aux émanations fournies par les failles situées dans leur voisinage ;

2° Que l'émission d'acide sulfurique, dont nous trouvons la preuve dans la composition des eaux de Prugnes, Andabre, Sylvanès, a dû commencer bien plus abondante peut-être qu'elle ne l'est aujourd'hui, aussitôt après la production des failles du trias.

Si l'on admet, en outre, comme toutes les circonstances de gisement tendent à le faire supposer, que cette émission d'acide sulfurique, libre ou combiné avec des alcalis, s'est fait jour dans des bassins peu étendus et peu profonds, dont les eaux déjà chargées des éléments calcaires avaient atteint un degré de concentration suffisant : ne devons-nous pas avoir pour résultat nécessaire des réactions opérées entre les éléments en présence un dépôt de sulfate de chaux ?

(1) Note sur les dépôts gypseux des environs de Saint-Affrique (*Annales des mines,* 4e série, tome 8).

Arkôses siliceuses et mimophyres des grès infra-liasiques. — Les grès infrà-liasiques dans lesquels nous avons déjà signalé des imprégnations ferrugineuses, passent souvent à des arkôses siliceuses, à des mimophyres quartzeux, évidemment créés sous l'influence thermométrique et chimique des émanations souterraines. Ces modifications du grès, fort répandues dans l'Aveyron, principalement sur toute l'étendue du bassin secondaire central, nous fournissent une nouvelle preuve de l'extrême énergie avec laquelle les phénomènes éruptifs ont déployé leur action vers le commencement de la période liasique.

Les arkôses à ciment de quartz vitreux ou compacte sont presque constamment en relation avec des filons pierreux ou avec des amas éruptifs, source probable des émanations siliceuses. Ces roches et ces filons sont quelquefois métallifères, et dans ce cas les éléments métalliques se retrouvent aussi dans les arkôses elles-mêmes.

Ainsi aux environs de Luc, près Rodez, l'on voit les arkôses siliceuses, avec nodules ferrugineux, en contact presque immédiat avec des filons de quartz légèrement chargés de fer olygiste, et un peu plus vers le sud, au contact de ces mêmes arkôses passant au mimophyre quartzeux, se trouvent les porphyres de La Valette.

Aux environs de Polissar et de Cliqui, près Villecomtal, les arkôses du lias se montrent, sur le bord méridional du plateau granitique de Campuac, en relation avec des filons de quartz ferrugineux et de baryte sulfatée, et tous les minéraux de ces filons se retrouvent formant des rognons et des druses cristallines isolées au milieu de l'arkôse.

A l'Espinasse et à Tensou, près Saint-Julien-d'Empare, les grès liasiques à ciment de quartz vitreux sont intimement liés à l'arkôse ferrugineuse de Tensou et ont été probablement formées sous l'influence des mêmes porphyres, à l'éruption desquels nous avons attribué les émanations ferrugineuses.

Des observations analogues expliquent l'origine des arkôses à ciment quartzeux des Farguettes, près Mayran ; de La Pouisade, près Rignac.

Dolomies. — Les couches de *calcaire dolomitique* constituant des dépôts analogues et comparables en tous points à ceux du calcaire pur, ne devraient peut-être pas plus que ce dernier être classées parmi les roches anormales produites par l'action combinée des émanations volcaniques et de la sédimentation. Si je les mentionne ici, c'est parce qu'il est bien reconnu, d'une part, que les calcaires peuvent être transformés en dolomie, même après leur consolidation, sous l'influence des vapeurs éruptives; d'autre part que les couches dolomitiques abondent surtout dans les formations calcaires qui comprennent ou avoisinent d'autres couches anormales.

C'est, en effet, dans les terrains de lias et dans l'oolite jurassique que l'on observe des couches régulières de dolomie, et il est à remarquer que ces couches se montrent généralement à la base des deux formations, à savoir : dans le lias, presque immédiatement au-dessus des arkôses dont le ciment siliceux ou ferrugineux atteste si souvent l'influence des phénomènes plutoniques; dans l'oolite, au contact du minérai de fer oolitique. J'ajouterai que les dolomies semblent acquérir plus de puissance et de régularité dans le voisinage des lieux où les émanations siliceuses et ferrifères ont le plus puissamment développé leur action, et que l'on retrouve, enfin, des traces de ces mêmes émanations dans les dolomies elles-mêmes, qui très-souvent contiennent des rognons de silex et des parties ferrugineuses.

De telle sorte que l'on est porté à considérer leur formation comme résultant de l'influence produite sur des calcaires au moment de leur dépôt par l'action déjà amortie des mêmes causes auxquelles sont dus les dépôts métalliques et les phénomènes des arkôses.

### Roches stratifiées métamorphiques (non métallifères).

Les éléments minéraux que nous venons de signaler comme caractérisant les couches anormales des terrains stratifiés, sont les mêmes que l'on trouve encore accidentellement introduits par voie de métamorphisme dans les mêmes terrains.

Roches métamorphiques silicifères. — Des *infiltrations siliceuses* se montrent fréquemment dans les gneiss et les schistes talqueux ou micacés, au voisinage des roches porphyriques, des filons métalliques ou pierreux et même des simples failles. La proportion de la silice devient quelquefois telle qu'elle semble exclure tous les autres éléments de la roche, et celle-ci passe alors à ces quartzites schistoïdes que l'on voit sur le plateau schisteux du Ségala se dresser sous forme de pitons coniques ou de dikes à arêtes aiguës et dentelées. Les rochers de Miramont, d'Espinassole, du Puy-de-Rouet, de Bar, du Puech, de La Barbarié, de Castelpers, Le Roc-de-Kaïmar, dans les terrains de gneiss et de schistes talqueux ou micacés; les crêtes siliceuses de Roquecezière, de Roqueféral, de Rostes, dans les schistes de transition, sont les exemples les plus saillants de ces infiltrations siliceuses que l'on trouve, d'ailleurs, mais dans de moindres proportions, sur une foule d'autres points. Les quartzites et les grès silicifiés présentent très-fréquemment des traces d'oxide de fer.

Gypses et dolomies métamorphiques. — Les *gypses et les dolomies* produits par voie de métamorphisme se trouvent dans des conditions de gisement identiques et sont évidemment les uns et les autres le résultat des mêmes phénomènes qui ont déchiré le sol des plateaux jurassiques. L'action de ces phénomènes se manifeste surtout dans le bassin central où les ébranlements du sol, contemporains du soulèvement des Pyrénées, ont produit de nombreuses failles, remarquables par leur continuité sur d'immenses étendues, et par l'amplitude des rejets qu'elles ont produit dans les terrains (1). C'est au voisinage immédiat de ces failles que se montrent les dolomies métamorphiques, tantôt sablonneuses, tantôt massives, si communes sur le plateau

(1) Plusieurs de ces failles dont l'étude offre un vif intérêt, peuvent être suivies sans interruption sur une longueur de 25 à 30 kilomètres : les rejets de couches qu'elles ont produit atteignent quelquefois le chiffre de 2 à 300 mètres.

jurassique central, dolomies quelquefois accompagnées, comme à Onet, de minérai de fer.

Le gypse jadis exploité à *La Bosque*, près de Clairvaux, dans les marnes infraliasiques; celui que l'on trouve près de *Solsac-Vieux*, en petits cristaux disséminés dans les marnes de l'oolite inférieure, sont également en relation directe avec ces mêmes failles, et l'on ne peut s'empêcher d'attribuer leur formation aux causes qui ont produit les dolomies des mêmes localités à l'influence métamorphique des émanations souterraines. Le gypse de La Bosque se trouvant au même niveau géologique que celui des environs de Saint-Affrique, l'on serait de prime abord porté à le considérer comme représentant la formation gypseuse si développée dans le sud du département et faisant, par conséquent, partie intégrante et congénère du terrain. Mais diverses considérations me portent, néanmoins, à n'y voir, de même que dans les cristaux gypseux de Solsac-Vieux, qu'un accident métamorphique local. Parmi ces considérations, les principales sont :

1° L'irrégularité et l'isolement de la masse gypseuse dont on ne trouve presque plus vestige aujourd'hui ;

2° La proximité d'une des principales failles du système pyrénéen ;

3° La présence de la chaux sulfatée anhydre (anhydrite), indice très-probable d'une origine volcanique (1).

### Ch. III. — Documents relatifs à la teneur métallique de divers minérais.

Ce que nous avons dit sur les gîtes métallifères, sur les causes qui les ont engendrés, sur les divers produits issus des mêmes causes, a pu donner une idée de l'énergie, de la continuité d'action des phénomènes qui ont présidé à la distribution des métaux dans la portion du sol accessible à nos recherches ; mais nous ne saurions en rien conclure sur l'importance industrielle des

(1) « Le gypse, dit M Dufrénoy (*Annales des mines*, 2e série, » t. 5, p. 195), qui a visité ce gisement, le gypse est saccharin » assez dur et ne contient pas la quantité d'eau propre à la » chaux sulfatée, ce qui fait présumer qu'il est en partie à » l'état d'auhydrite. »

gîtes que nous avons énumérés. Une appréciation exacte de cette importance de l'avenir réservé à l'exploitation des métaux autres que le fer, dans l'Aveyron, ne saurait être déduite des seules données que nous possédons. Pour qu'un gîte puisse être exploité avec fruit, il faut que le minérai, objet de l'exploitation, satisfasse à certaines conditions de richesse et de gisement, dont le concours est malheureusement fort rare. Il faut qu'à une teneur métallique suffisamment élevée se joigne la régularité d'allure, la continuité du gîte, l'abondance relative du minérai.

Il y a donc trois choses à considérer dans l'étude d'un gîte métallifère au point de vue de sa valeur industrielle :

1° La nature du minérai, sa teneur, en métal ;
2° La proportion relative du minérai et des gangues ;
3° L'allure du gîte.

J'ai réuni dans le tableau suivant les faits authentiques à moi connus relatifs à la teneur métallique des minérais de l'Aveyron.

Quant aux conditions de gisement, les explorations superficielles du sol peuvent bien conduire à des inductions, à des probabilités; mais une connaissance exacte de ces conditions ne peut être sûrement basée que sur le résultat d'explorations souterraines, de travaux de recherches longtemps suivis. L'étude détaillée des divers districts métallifères dans lesquels se trouvent groupés les principaux gîtes nous fournira plus tard l'ensemble des données qui, dans l'état de nos connaissances et des travaux d'exploitation déjà accomplis, peuvent le mieux nous faire apprécier l'importance de ces gîtes.

TENEUR MÉTALLIQUE DE DIVERS MINÉRAIS DE L'AVEYRON. — M. Berthier, dans son Traité des essais par la voie sèche ; M. de Hennezel, dans le Recueil des documents relatifs à l'exploitation des gîtes métallifères de l'Aveyron ; M. Senez, dans les comptes-rendus des essais et analyses faites dans le laboratoire de Villefranche (*Annales des mines*, 3e série, t. 18-20) ; M. Blavier, dans sa statistique minéralogique de l'Aveyron, ont fait connaître le résultat des travaux chi-

miques entrepris par eux sur les minérais du département. C'est à ces divers documents que nous emprunterons les indications contenues dans lès tableaux suivants, en y ajoutant les résultats de quelques essais faits par M. Rivot, dans le bureau d'essai de l'école des mines.

*Minérais de manganèse.*

| | Oxyde rouge de manganèse. | Oxyde de fer. | Oxyde de plomb. | Oxygène. | Eau. | Quartz. | Acide carbonique. | Total. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Minérai de Vaysa. | 0,675 | 0,015 | » | 0,081 | 0,008 | 0,221 | » | 1,000 | d'après M. Senez. |
| Minérai de Cantagrel. | 0,576 | 0,009 | 0,110 | 0,078 | 0,010 | 0,074 | 0,043 | 0,900 | Le même. |

**Minérais de fer.**

1° Minérai magnétique. — Fer oxydulé de Combenègre (Berthier).

| | |
|---|---|
| Protoxyde de fer............ | 0,262 |
| Péroxyde de fer............. | 0,585 |
| Gangue...................... | 0,153 |
| | 1,000 |
| Fonte à l'essai............. | 0,610 |

2° Fer oxydé en grains de Sainte-Croix (Senez).

| | |
|---|---|
| Péroxyde de fer............. | 0,64 |
| Eau......................... | 0,15 |
| Alumine..................... | 0,10 |
| Argile...................... | 0,11 |
| | 1,00 |

3° *Fer oxydé oolitique de Mondalazac* (Berthier).

| | |
|---|---|
| Peroxyde de fer............... | 0,440 |
| Argile...................... | 0,060 |
| Carbonate de chaux.......... | 0,500 |
| | 1,000 |

4° *Fer carbonaté des houillères de Decazeville* (MM. Combes et Lorieux).

| | |
|---|---|
| Carbonate de fer........... | 0,6174 |
| » de chaux......... | 0,0479 |
| » de magnésie...... | 0,0310 |
| Pyrite de fer................ | 0,1142 |
| Silice..................... | 0,0140 |
| Alumine.................... | 0,0040 |
| Eau et bitume............... | 0,1751 |
| Total................. | 1,0036 |

*Fer carbonaté de l'Hermie et de Lassalle*, en rognons dans le schiste houiller (Senez).

| | L'Hermie. | Lassalle. |
|---|---|---|
| Carbonate de fer......... | 0,74 | 0,680 |
| » de manganèse. | 0,11 | 0,080 |
| » de chaux.... | 0,09 | 0,120 |
| Gangue................ | 0,06 | 0,080 |
| Carbonate de magnésie.. | | 0,040 |
| | 1,00 | 1,000 |

*Fer spathique* de diverses localités (Senez).

| | Pradines. | Magnols. | Cassagnes. | Faragot. | Bords de la Serène. |
|---|---|---|---|---|---|
| Carbonate de fer........ | 0,82 | 0,75 | 0,796 | » | » |
| » manganèse.. | » | 0,07 | 0,101 | » | » |
| » chaux..... | » | 0,04 | 0,095 | » | » |
| » magnésie... | 0,08 | 0,11 | » | » | » |
| Protoxyde de fer........ | » | » | » | 0,438 | 0,435 |
| » manganèse.. | » | » | » | » | 0,100 |
| » chaux...... | » | » | » | 0,007 | » |
| » magnésie.... | » | » | » | 0,144 | 0,018 |
| Silice................ | » | » | » | 0,084 | 0,103 |
| Baryte sulfatée......... | » | 0,03 | » | » | » |
| Acide carbonique........ | » | » | » | 0,357 | 0,342 |
| Eau.................. | » | » | 0,007 | | |
| Gangues diverses....... | 0,10 | » | » | » | » |
| Perte.................. | » | » | » | » | 0,002 |
| | 1,000 | 1,000 | 1,000 | 1,000 | 1,000 |

*Fer chrômé* du Puy-de-Vol (Berthier).

| | |
|---|---|
| Péroxyde de fer | 0,367 |
| Alumine | 0,230 |
| Oxyde de chrôme | 0,348 |
| Silice | 0,055 |
| | 1,000 |

**Minérais de plomb.**

*Jamesonite* de Las Parets, disséminée en blocs irréguliers, dans un calcaire magnésien, dans la côte de La Graillerie, près Millau (Senez).

| | |
|---|---|
| Plomb | 0,488 |
| Cuivre | 0,066 |
| Antimoine | 0,172 |
| Soufre et perte | 0,274 |
| | 1,000 |

*Plomb carbonaté* de Cantagrel (Senez).

| | |
|---|---|
| Oxyde de plomb | 0,650 |
| Oxyde de fer | 0,055 |
| Acide carbonique | 0,125 |
| Quartz | 0,160 |
| Eau | 0,010 |
| | 1,000 |

Teneur en *plomb* de quelques *galènes*.

| | Plomb. |
|---|---|
| Galène argentifère de Vernet-le-Haut (Blavier) | 0,60 |
| Galène argentifère de Bord, mairie de Pomayrols (Blavier) | 0,63 |
| Galène argentifère de Pichiguet (Senez) | 0,65 |
| Galène argentifère de Morlhon (Senez) | 0,489 |
| Galène argentifère de Cantagrel (Senez) | 0,431 |

**Minérais cuprifères.**

*Cuivre pyriteux* de La Légrie (Senez).

| | |
|---|---|
| Cuivre | 0,3310 |
| Fer | 0,2840 |
| Soufre | 0,3190 |
| Résidu insoluble | 0,0535 |
| | 0,9875 |

*Cuivre gris* de La Légrie, formant ordinairement le centre du filon, sur une épaisseur de 2 à 6 pouces (Senez).

| | |
|---|---|
| Plomb | 0,518 |
| Antimoine | 0,032 |
| Cuivre | 0,186 |
| Soufre et perte | 0,264 |
| Traces de fer | » |
| | 1,000 |

Teneur en *cuivre* de quelques minérais.

| | Cuivre. | |
|---|---|---|
| Minérais cuprifères de Babouning | 0,280 | (de Hennezel). |
| Minérais cuprifères du minier du Tarn | 0,260 | Idem. |
| Minérais cuprifères du filon de la Serène | 0,308 | Idem. |
| Minérais cuprifères du filon du Puits, à Pichiguet | 0,310 | Idem. |
| Minérais cuprifères du filon Jacques, à Pichiguet | 0,260 | Idem. |
| Minérais cuprifères de Cassagnes | 0,320 | Idem. |
| Minérais cuprifères de Maillors | 0,280 | Idem. |
| Minérais cuprifères de Faragut | 0,260 | Idem. |
| Minérais cuprifères du pont de la Frégeaire | 0,270 | Idem. |

| | | |
|---|---|---|
| Minérais cuprifères de Falgayrolles, près de Monteils .......... | 0,263 | Rivot (moy^e de 3 essais.) |
| Minérais cuprifères de Courbières, près de Najac .... ....... | 0,312 | Idem. |
| Grès et schistes cuivreux des Tourettes. | 0,08 | Rivot (moy^e de 10 es.) |
| Rognons de cuivre pyriteux et carbonaté du même lieu...... | 0,229 | Rivot (moy^e de 3 ess.) |

**Minérais argentifères.**

Teneur en *argent* de quelques *galènes argentifères*.

| | Argent. | |
|---|---|---|
| Galène argentifère de la tranchée Bernard............ | 0,0012 | (de Hennezel). |
| Galène argentifère de Babouning .................... | 0,00145 | Id. |
| Galène argentifère de Galès.. | 0,0014 | Id. |
| Id. du Minier. | 0,00195 | Id. |
| Id. du même lieu. | 0,0021 | (Senez). |
| Galène argentifère du Mas-de-Buisson................. | 0,0033 | (de Hennezel). |
| Galène argentifère de Magnols. | 0,0039 | Id. |
| Id. de Boscau. | 0,0036 | Id. |
| Id. de Penevayre. | 0,00445 | Id. |
| Id. de La Baume. | 0,0030 | Id. |
| Id. de Macarou. | 0,0029 | Id. |
| Id. de Pesquiès. | 0,00385 | Id. |
| Id. de Vialettes. | 0,0036 | Id. |
| Id. de Laurière. | 0,0030 | Id. |
| Galène argentifère de Pichiguet.—Filon de la Serène. | 0,0018 et 0,0021 | Id. |
| Galène argentifère de Pichiguet. — Filon Jacques.... | 0,0025 | Id. |
| Galène argentifère de Pichiguet. — Filon Prox....... | 0,0045 | Id. |
| Galène argentifère de Pichiguet. — Même filon....... | 0,0050 | (Senez). |

| | | |
|---|---|---|
| Galène argentifère de Pradines. | 0,00115 | (Senez). |
| Id. de La Bessière. | 0,00035 | Id. |
| Id. de Cantagrel.. | 0,0016 | Id. |
| Id. de Morlhon... | 0,0021 | Id. |
| Id. de La Légrie.. | 0,0015 | Id. |
| Id. des Fonds.... | 0,00045 | Id. |
| Galène argentifère de Bord, mairie de Pomayrols...... | 0,00304 | (Blavier). |
| Galène argentifère de Vernet-le-Haut................. | 0,00152 | Id. |

# DEUXIÈME PARTIE.

## ÉTUDE DES PRINCIPAUX DISTRICTS MÉTALLIFÈRES.

Si les résultats des essais et analyses que je viens de citer, pouvaient être considérés comme représentant la composition moyenne des minérais et non celle de quelques échantillons de choix, nul doute que ces minérais ne pussent rivaliser, sous *le rapport de la teneur métallique*, avec ceux des régions métallifères les plus favorisées ; et pour apprécier l'importance industrielle des gîtes qui les ont fournis, il ne resterait qu'à rechercher les conditions de gisement, à s'assurer de la proportion relative du minérai et des gangues, de la puissance et de la continuité des gîtes. Ici les données précises nous laissent malheureusement encore en défaut, si l'on excepte les minérais de fer en couches, tels que le fer carbonaté des houillères, le minérai oolitique des terrains jurassiques, dont l'allure régulière bien connue permet une évaluation exacte des richesses métalliques déposées dans leur sein (1) ; la plupart des gîtes ne nous sont connus que par quelques portions souvent fort restreintes de leurs affleurements. Sur leur étendue, sur leur continuité et leur puissance dans la profondeur, nous ne pouvons émettre que des présomptions. Quelques gîtes, il est vrai, ont été jadis l'objet de travaux d'exploitation considérables, et l'on peut voir dans l'étendue de ces travaux un indice favorable de la continuité des filons ; d'autres ont été récemment explorés, et le développement donné sur certains points aux travaux de recherches a permis de reconnaître déjà des

(1) Le minérai de fer oolitique de Mondalazac forme une couche régulière exploitable sur une étendue d'au moins 8,000,000 mètres carrés ; en prenant seulement 1 mètre pour l'épaisseur moyenne de la couche, en évaluant à 3,000 kil. le poids du mètre cube de minérai, et à 20 p. % son rendement, évaluation bien au-dessous de la vérité, l'on trouverait que la quantité de minérai comprise dans la portion de gîte connue n'est pas moindre de 24,000,000,000 kil. pouvant fournir 4,800,000 tonnes de fonte.

massifs importants de minérais exploitables. Si à ces faits l'on ajoute les probabilités déduites de l'analogie que l'on observe sous le rapport de la composition, du gisement, des relations géologiques, entre les filons de l'Aveyron et ceux des régions métallifères les plus connues, l'on se trouve naturellement conduit à concevoir une opinion avantageuse sur la richesse minérale de cette contrée ; mais plus la pente est rapide et glissante, plus nous devons nous tenir en garde contre l'entraînement. Aussi me retranchant toujours dans le sentiment de réserve dont j'ai déjà indiqué les motifs, j'adopterai dans cette seconde partie de mon travail, consacrée à l'étude plus détaillée des principaux districts métallifères du département, la même marche que j'ai suivi dans la première partie. Je citerai des faits, et serai sobre d'inductions.

Parmi les gîtes métalliques de l'Aveyron, un assez grand nombre, nous l'avons déjà dit, a été à une époque reculée l'objet d'une exploitation longtemps suivie, dont les résultats, si l'on en croit certains documents historiques, n'auraient pas été sans importance. Les points sur lesquels paraissent s'être principalement concentrés les travaux des anciens, sont :

1° *Aux environs de Peyrusse*, à la Carsenie, le Bousquet, la Caze, le Minier-Haut, Peyremale, Tournhac.

2° *Aux environs de Villefranche*, à la Baume, Saint-Jean, la Maladrerie, Bouscau, le Cros, Macarou, Magnols.

3° *Aux environs de Labastide-l'Evêque*, aux Serres, Vialardet, la Pâle, Vezins, la Baume, la Bessière.

4° *Aux environs de Najac et Monteils*, à Falgayroles, Corbières, les Bastit, la Bessière, Pradines.

5° *Aux environs du Minier et du Viala-du-Tarn*, à Orzals, Douzilienque, Pradal.

6° *Aux environs de Creissels et de Peyre*, à Limazette, Galès, Soulobres, la Charité, les Fons.

7° *Aux environs de Sylvanès et Fayet*, à Bouchepayrol, Ouyre, Rostes, la Barre.

8° *Au Minier*, près de Saint-Geniez-d'Olt.

9° *A Taussac et Longuebrousse*, près du Mur-de-Barrez.

10° *Au roc de Kaïmar*, près Lunel.
11° *A Buzeins*, près Sévérac.
12° *A Roqueféral*, près Murasson.

Dans la plupart de ces points, des travaux souvent fort étendus consistant, soit en puits ou en galeries souterraines, soit en excavations à ciel ouvert, dont les déblais entassés de distance en distance rappellent les *Sierra-Bottini* de la Toscane, paraissent remonter à une époque fort reculée, et témoignent par leur importance de l'activité qu'avait acquise alors l'exploitation des mines métalliques dans l'Aveyron (1).

Des indices de fouilles moins considérables et aussi moins anciennes se font remarquer encore à Négrefoil, près Rieupeyroux ; au Bousquet, près Saint-Christophe ; à Bors, près Vieurals ; à Corbières, Meynes, Lastiouses, près Mélagues....

Enfin, à une époque plus récente encore, des travaux de recherche et d'exploitation ont été ouverts sur divers gîtes métallifères devenus pour la plupart l'objet de plusieurs concessions.

L'on remarque parmi ces gîtes :

A. *pour le fer :*

1° Les minérais de fer des houillères compris dans le bassin d'Aubin, concédés à la compagnie des houillères et fonderies de l'Aveyron.

2° Les grès ferrugineux et les hématites brunes de Lunel, concédés aux mêmes.

3° Les minérais oolitiques de Mondalazac, concédés aux mêmes.

4° Les minérais oolitiques de Muret, concédés à la compagnie des mines d'Aubin.

5° Les minérais hydroxidés-carbonatés d'Aubignac, concédés au duc de Cazes.

Des fouilles ou des travaux d'exploitation, aujourd'hui à l'état d'abandon ou de chômage ont été pratiqués en outre, il y a peu d'années, sur les fers oxydulés de Com-

(1) L'on trouve, dans le *Recueil de documents relatifs à l'exploitation des gîtes métalliques de l'Aveyron*, les plans partiels de plusieurs de ces anciennes mines, relevés par M. de Hennezel.

benègre, sur les oolites ferrugineuses de Veuzac et Cazac, près Villefranche et Saint-Igest, sur le minérai oolitique de la Garinie et Sangayrac, près Montbazens, et sur les minérais en grains de la même localité, sur les fers olygistes du Puech et de Combelles, près Rodez; sur les hématites d'Ayrignac, près Bertholène; de Poureillet, près Goutrens; de Lesons, près Rignac.

Enfin une mine de graphite ou carbure de fer a été mise depuis quelques années en exploitation aux environs de Trémouilles par MM. Rolland et C^e^.

B. *Pour les minérais contenant des métaux autres que le fer.*

Plusieurs filons contenant des minérais de cuivre, plomb, zinc, antimoine et argent, ont été, depuis 15 ou 20 ans, l'objet de travaux assez considérables. Ces filons sont situés :

1° *Dans la concession des mines de Villefranche* (1), aux Pesquiès, Phalip, la Vergnole.

2° *Dans la concession des mines de Najac* (2), à Pichiguet, la Légrie, Cassagnes, Faragut.

3° *Dans la concession des mines de Saint-Rome-de-Tarn* (3), au Minier.

4° *Dans la concession de Creissels* (4), à la Foncée-Bernard, à Babouning, au ravin de Lavadous.

5° *Dans la concession de la Barre, Mélagues et Sénomes* (5), à Corbières, Fonserène, Meynes, la Barre.

6° *Aux environs de Brousse*, à las Tourrettes, St-Juéry, Saint-Izaire.

7° *Aux environs de Sylvanès et Fayet*, à Ouyre, à Promilhac, à la Baume, à Rostes, au mas d'Andrieu, à Brusques.

(1) Mines de Villefranche concédées à M. Alfred Roy de l'Ecluse (ordonnance du 8 mars 1841).

(2) Mines de Najac, id.

(3) Mines de Saint-Rome-de-Tarn, concédées à MM. des Longuiers et des Marans (ordonnance du 28 décembre 1840).

(4) Mines de Creissels, id.

(5) Mines de la Barre et Corbières, concédées à MM. Achille Durand et Protait Gervais (ordonnance du 23 avril 1837).

Les fouilles comprises dans les cinq concessions que nous avons énumérées sont toutes abandonnées ou plutôt à l'état de chômage. Celles des environs de Brousse, Sylvanès, Fayet et Brusques sont en activité, et les gîtes sur lesquels on les a entreprises sont l'objet d'une demande de concession actuellement en instance (1).

Il est naturel de penser que là où se sont porté de préférence l'attention et les efforts des exploitants, là doivent se trouver aussi les gîtes les plus riches ou du moins ceux dont les apparences extérieures étaient de nature à faire naître de plus belles espérances, et comme d'ailleurs ces gîtes mis à nu et entamés par les travaux du mineur offrent plus de facilité à l'observation, c'est dans leur étude que nous devons rechercher les données propres à nous éclairer sur leur structure, sur leur mode de gisement et sur les lois géologiques auxquelles ils paraissent subordonnés. Nos investigations porteront donc plus particulièrement sur les filons qui sont ou ont été jadis l'objet de travaux d'exploitation ou de recherches, et, en agissant ainsi, nous n'aurons pas seulement pour but de citer comme exemples les filons les plus faciles à observer, mais encore de rechercher et de mettre en évidence les lois qui ont présidé à leur distribution.

Bien qu'ils se trouvent répandus sur presque toute la surface du département, de manière à démontrer par leur extrême diffusion la généralité des phénomènes auxquels ils sont dûs, les gîtes métallifères de l'Aveyron sont néanmoins réunis en groupes plus serrés dans divers points, formant ainsi un certain nombre de districts

(1) *N. B.* Depuis l'époque où ce mémoire a été écrit (1852), quatre autres concessions de minérais métalliques ont été données dans l'Aveyron, à savoir :

La concession de Faveroles, à M. B. Dameron, le 3 mai 1854.

La concession du Viala, à M. E. de Martrin, le 2 août 1854.

La concession de Camarès, à M. de Bellegarde, le 10 décembre 1855.

La concession de Brusques, à MM. Adam et Rivail, le 11 août 1856.

Ces concessions embrassent, dans leur périmètre, la plupart des gîtes indiqués ci-dessus.

métallifères, sur lesquels nous arrêterons successivement notre attention.

Ces districts, au nombre de cinq, nous fourniront le sujet d'autant de chapitres distincts : nous les étudierons dans l'ordre suivant :

1. District métallifère de Najac ;
2. id. de Villefranche ;
3. id. d'Asprières ;
4. id. de la vallée du Tarn ;
5. id. de la Barre et Corbières.

Adoptant pour l'étude de chaque district un plan uniforme, nous ferons successivement connaître sa composition géologique, les gîtes métallifères qu'il renferme, les roches éruptives et les autres produits ou phénomènes en connexion plus ou moins directe avec les minérais métalliques. Des tableaux synoptiques, résumant les faits relatifs à chacun d'eux rendront plus facilement comparables les résultats des observations recueillies dans les divers districts, et feront mieux ressortir ce qu'il y a entre eux d'analogie ou de dissemblance.

**Districts métallifères de l'arrondissement de Villefranche.**

Une sorte d'isthme étroit, allongé dans la direction N. 20° E., rattache au plateau central de la France le massif schisteux qui forme la partie S.-O. du département de l'Aveyron et se prolonge au sud dans le département du Tarn jusqu'à la montagne Noire.

L'axe de cet isthme est granitique ; le gneiss et les schistes micacés forment sur ses bords un mince revêtement et se retrouvent en lambeaux détachés dans quelques points de sa surface.

Cet isthme granitique et surtout le manteau schisteux qui en forme le revêtement occidental, récèlent dans toute leur étendue, depuis Capdenac, sur le Lot, jusqu'à La Guépie, de nombreux gîtes métallifères, accompagnés de filons pierreux plus nombreux encore et de roches éruptives fort variées, mais appartenant presque toutes à la classe des roches trapéennes.

La plupart de ces gîtes métallifères présentent dans leurs conditions de gisement, dans leur allure, dans

leur nature même une grande uniformité, et l'on est naturellement porté, de prime abord, à les considérer tous ou presque tous comme des effets multiples, mais identiques d'une seule et même action géologique. Néanmoins, si l'on tient compte de leur mode de groupement, si l'on prend, d'ailleurs, en considération la nature des roches éruptives avec lesquelles ils sont en rapport, l'on est conduit à distinguer dans cette longue bande métallifère trois groupes que nous désignerons par les noms des principales localités comprises dans leur périmètre. Ainsi nous distinguerons le district métallifère de Najac, de Villefranche, d'Asprières.

**District métallifère des environs de Najac.**

District de Najac. — Le district métallifère de Najac a donné lieu à une concession, et quelques-uns des filons qu'il renferme ont déjà été l'objet de travaux sérieux de recherche ou même d'exploitation.

Dans un travail spécial, inséré dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Lyon*, M. Fournet a déjà fait connaître, avec plus de détails que je ne pourrais en donner ici, la constitution géologique de ce district, la composition, l'allure de ses gîtes métalliques. Je ne saurais rien ajouter aux résultats de ses études savantes et consciencieuses ; je dois me borner à les résumer.

Constitution géologique. — Granite. — Le granite, le gneiss, les amphibolites, les serpentines et quelques roches euritiques rares forment la charpente minérale de ce district.

Le granite est à grains moyens : mica noir, feldspath, orthose, blanc lamelleux, quartz hyalin gris ; quelques parties affectent la disposition porphyroïde. Il contient des amas et filons subordonnés de granite à grains fins et de leptynites.

Gneiss. — Le gneiss s'appuie au sud et à l'ouest sur le granite ; son grain est généralement fin, sa structure serrée, sa stratification tourmentée accuse de nombreuses et violentes dislocations que confirment, d'ailleurs, le plus souvent les caractères métamorphiques de la roche et la présence de roches anormales et de filons injectés.

Le granite, ainsi que je viens de le dire, forme la partie haute et centrale de l'isthme primitif, tandis que le gneiss forme sur son revers occidental une bordure étroite dans l'épaisseur de laquelle est creusé le vallon abrupte qui sert de lit à l'Aveyron, depuis Monteils jusqu'à La Guépie. C'est dans cette bordure schisteuse que se trouvent plus particulièrement concentrées, quoique d'une manière non exclusive, les roches éruptives et les filons métalliques.

Terrains sédimentaires. — Plus loin, vers l'ouest, on voit le terrain primitif disparaître sous des dépôts sédimentaires qui correspondent aux formations du trias et du terrain jurassique. La description de ces terrains serait déplacée ici; bornons-nous à énoncer un fait sur lequel nous aurons à revenir plus tard, à savoir : que ces terrains, comparativement modernes, n'ont pas été complètement à l'abri des dislocations qui ont bouleversé le sol de la contrée, et que si la plupart de ces dislocations ont eu lieu avant leur dépôt, d'autres ont eu lieu aussi après leur formation, comme le prouvent surabondamment le redressement de leurs couches, les solutions de continuité, les failles profondes qui les découpent; enfin, la présence même de filons métalliques.

Roches éruptives. — Les roches éruptives de ce district appartiennent presque exclusivement au groupe serpentineux, et si dans quelques points on voit des masses d'apparence euritique, comme au pont de La Frégeaire, sous Najac, à Corbières, ces masses elles-mêmes se rapprochent beaucoup, ainsi que l'a fait remarquer M. Fournet, des serpentines proprement dites. Celles-ci se montrent sur plusieurs points : sous le hameau de Cassagnes, un peu en aval de Najac, elles constituent une masse puissante qui forme sur une assez grande longueur les deux berges de la vallée de l'Aveyron. Un peu plus loin, vers le sud, on les retrouve dans la vallée de la Serène, sous le village de La Légrie, et dans tout l'intervalle compris entre ces deux points; sa présence se révèle, soit par de nombreux boutons éruptifs, soit surtout par les caractères métamorphiques des gneiss fortement imprégnés d'am-

phiboles et de grenats. Les serpentines se montrent encore sur divers autres points, notammeut aux environs de Monteils, de Mas-del-Puech, de La Guépie.

Elles sont constamment accompagnées d'amphibolites et de diorites grenatifères, et leur liaison avec ces roches est telle que l'on peut presque toujours conclure avec certitude de la présence des amphibolites à la proximité des serpentines et réciproquement (1). Les roches serpentineuses de ce district ne présentent dans leur composition rien de particulier; elles sont généralement compactes, homogènes, de couleur verte plus

(1) Cette association constante de roches si disparates, si distinctes par leur composition, par leurs caractères physiqnes et chimiques. m'avait depuis longtemps frappé, et tout en la constatant, j'éprouvais une grande difficulté à m'en rendre compte. La lecture du beau mémoire de M. Delesse, sur les serpentines des Vosges (*Annales des mines*, t. 18, 4e série. p. 309), m'a semblé pouvoir donner la clef de ce phénomène. Ne pourrait-on pas, en effet, supposer que la formation des grenats et de l'amphibole dans les roches encaissantes (schistes et gneiss) est le résultat de l'influence métamorphique que l'injection des serpentines a dû exercer sur ces roches? M. Delesse a montré que dans les serpentines des Vosges comme dans celles de l'Aveyron, les minéraux disséminés dans la pâte des serpentines, le fer chrômé et oxydulé, la pyrite de fer, la chlorite, le diallage, sont plus magnétiques et surtout plus riches en fer que les minéraux disséminés à l'état de filons et d'amygdales, comme le chrysotil, la serpentine noble, la némalite, la brucite, le carbonate de chaux.

Il semble donc que la puissance magnétique de la roche injectée peut exercer une influence sur la nature des minéraux hétérogènes produits dans sa masse par infiltration ou par toute autre cause. N'est-il pas, dès-lors, naturel de penser que cette *influence magnétique*, *transmissible à distance, a dû s'exercer non-seulement dans la roche plutonique elle-même, mais encore dans les masses minérales contiguës*? La concentration des minéraux magnétiques, produits par voie de métamorphisme dans les roches encaissantes, au contact d'une roche éruptive magnétique elle-même, serait alors une conséquence bien naturelle de cette influence. Dans les expériences de laboratoire, on facilite la combinaison de deux éléments chimiques en les mettant en présence d'un troisième corps qui a de l'affinité pour le composé que l'on veut produire; l'influence des roches magnétiques éruptives sur la création des minéraux métamorphiques magnétiques serait la reproduction en grand d'un phénomène analogue, d'une force d'affinité semblable.

ou moins foncée, présentant assez fréquemment ces variations de nuances auxquelles elles doivent leur nom. Le fer oxydulé s'y trouve abondamment répandu, soit en parcelles microscopiques intimement mélangées, soit en veinules ramifiées et anastomosées constituant de véritables ophiolites. L'on y trouve beaucoup plus rarement du fer chrômé et des pyrites; les filons métalliques se montrent nombreux dans leur voisinage et pénètrent même quelquefois dans la masse éruptive.

L'on ne remarque aucune symétrie dans la distribution des serpentines : elles sont irrégulièrement disséminées sur presque toute l'étendue de cette longue bande schisteuse qui court de La Guépie à Villefranche dans la direction N. 21° E., formant la bordure occidentale du plateau granitique de Sanvensa.

Eurites. — La même disposition se fait remarquer dans les porphyres euritiques de ce district, avec cette différence que les eurites au lieu de former des amas éruptifs semés en quelque sorte au hasard sur toute l'étendue de la bande schisteuse dont nous avons parlé, ne se montrent qu'à l'extrême limite de cette bande, sur la ligne de séparation des terrains primitifs et des terrains sédimentaires où ils semblent former un immense filon, limite dont on voit poindre les affleurements, de distance en distance, à Najac, aux Bastits, à Corbières, à Combetton, à Monteils. Ces eurites sont compactes, homogènes, composées d'une pâte blanche passant au gris cendré clair ou au gris de perle dans laquelle on remarque des tâches jaunes ou vert jaunâtre irrégulières fondues dans la masse. La matière qui compose ces tâches est tendre et ses caractères analogues à ceux de la serpentine semblent établir une liaison entre les roches euritiques et serpentineuses de cette région. Néanmoins, en avançant vers le nord, l'on voit les caractères des eurites se dessiner plus nettement à mesure que l'on s'approche du massif porphyrique des environs de Villefranche, dont cette longue traînée d'affleurements euritiques n'est peut-être qu'une ramification.

Les rapports des eurites avec les filons métallifères ne sont point aussi marqués que ceux des serpentines. Néanmoins, l'on voit le filon du pont de la Frégeaire

pénétrer en se ramifiant dans l'eurite et, près de la Garde-Viaur, cette même roche constitue un filon régulier, imprégné de pyrite, en contact presque immédiat avec le filon métallifère de Pradines.

Le district de Najac, contigu à celui de Villefranche, avec lequel il a, d'ailleurs, une très-grande analogie, sous le rapport de la multiplicité et de la nature des gîtes métalliques, ne saurait être délimité d'une manière bien précise. J'ai réuni dans ce district tous les filons compris dans la zône métallifère des bords de l'Aveyron, depuis La Guépie jusqu'à Monteils. Essayer de décrire un à un ces filons, qui pour la plupart ont déjà été décrits par M. Fournet, ce serait entreprendre un travail aussi monotone qu'inutile. Un tableau synoptique, résumant les principales conditions de gisement, l'allure et la position géologique des gîtes étudiés, suffira pour nous faire apprécier les lois générales de leur formation, et un examen plus détaillé de quelques-uns des principaux filons suppléera à ce qu'un tel résumé doit nécessairement laisser de vague et d'incomplet.

Explication du tableau synoptique. — La première colonne du tableau contient les numéros d'ordre de chaque filon; ces numéros sont les mêmes qui indiquent la position des filons dans les cartes jointes au mémoire.

Dans la deuxième colonne, se trouve la désignation des filons, l'indication des lieux où ils ont été observés, ou le nom sous lequel ils sont connus dans le pays. Un signe particulier, placé à droite de la même colonne, fait connaître ceux de ces gîtes qui ont été ou sont encore l'objet de travaux d'exploitation ou de recherche.

Le signe * indique les travaux récents d'exploitation ou de recherche.

Le signe ** indique les travaux anciens abandonnés.

Les troisième, quatrième et cinquième colonnes destinées à faire connaître les conditions de gisement, indiquent : 1° la nature des roches encaissantes; 2° la direction des filons; 3° leur inclinaison.

Les directions sont données en degrés et en heures :

la première de ces indications permet de mieux préciser les directions observées ; la seconde fait mieux ressortir les rapports qui, sous ce point de vue, peuvent exister entre les filons.

Dans les sixième et septième colonnes sont réunies quelques données sur la composition des gîtes métallifères, sur les matières minérales, pierreuses ou métallifères qui constituent ces gîtes.

Une dernière colonne présente, enfin, sous le titre *d'observations*, les faits qui n'ont pu trouver place dans les sept premières.

## District métallifère de NAJAC.

| N^os D'ORDRE. | DÉSIGNATION DES FILONS ET LIEUX D'OBSERVATION. | GISEMENT. ROCHE ENCAISSANTE. | DIRECTION en degrés. | DIRECTION en heures | INCLINAISON. | MINÉRAUX CONSTITUANTS. GANGUES. | MINÉRAIS. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Soulages et Pradines . . ** | Gneiss et sch. micacé. | O 25° N. | H 7 1/2 | presque v^l. | Quartz . . . . . . . . . . | Galène, pyrite cuivreuse, fer spathique. | |
| 2 | La Sarrie et le Pontal . . . | Granite . . . . . . . . . | N. 78 à 80° O. | 7 | 65° N. 10° E. | Id. | Cuivre carbonaté. | |
| 3 | La Planque, près la Bruguière . . . . . . . . . . | Id. | O.-N.-O. | 7 1/2 | Variable. | Id. | Cuivre carbonaté, C. pyriteux. | |
| 4 | Pichiguet, filon de la Serène . * | Gneiss et sch. micacé. | N. 15 à 30° O. | 10 à 11 | » | Id. | Cuivre carbonaté et pyriteux, pyrite cuivreuse, cuivre sulfaté, galène, plomb carb., blende bournonite, fer carbonaté. | |
| 5 | Pichiguet, filon Prox . . . . . * | Id. | N. 37° O. | 10 | » | Quartz et chaux carbon. | Pyrite cuivreuse et ferrugineuse, galène, fer spathique. | (1) |
| 6 | Pichiguet, filon Jacques . . . * | Id. | N. 36° O. | 10 | » | » | Mêmes minérais plus rares. | |
| 7 | Pichiguet, filon du Puits. . . * | Id. | N. 18° O. | 10 | » | » | | |
| 8 | Maillors. . . . . . . . . . . | Diorite. . . . . . . . . | N.-O. | 9 | » | Quartz, chaux carbonatée. | Cuivre pyriteux, bournonite, blende, fer spathique très-abondant, galène rare, malachite. | (2) |
| 9 | Cassagnes . . . . . . . . * | Serpentine. . . . . . . | Irrég. E.-O. | 6 | » | Id. | Fer spathique, galène, pyrite cuivreuse. | |
| 10 | Ferragut . . . . . . . . . * | Serp. au mur, schistes micacés au toit . . . | O. 15° N. | 7 | » | Quartz hyalin, calcédon. | Fer spathique, pyrite cuivreuse. | |
| 11 | La Croisille. . . . . . . . . | Infralias . . . . . . . . | Indéterminée | | Indéterm. | » | Zinc carbonaté. | |
| 12 | La Bastit. . . . . . . . . ** | Gneiss et micachistes. | N. 40° O. | 9 | Plonge à l'E. 40 N. | » | | |
| 13 | La Bessière . . . . . . . ** | Id. | N. 45° O. | 9 | » | Quartz sacchar. et jaspé. | Cuivre métallique, cuivre pyriteux, plomb vert, bournonite, galène et blende. | (3) |
| 14 | Mas de Cadène. . . . . . . | Id. | N.-O. | 9 | » | Quartz saccharoïde et rubané . . . . . . . . . . | Hématite. | |
| 15 | Pont de la Frégeaire . . . . | Id. | N.-O. | 9 | » | Quartz saccharoïde. . . . | Cuivre pyriteux, plomb phosphaté et carbonaté. | |
| 16 | L'Espanié. . . . . . . . . . | Id. | O.-N.-O. | 7 1/2 | 85° N. N.-E. | Id. | Cuivre carbonaté vert et bleu, cuivre pyriteux, plomb jaune et plomb carbonaté. | (4) |
| 17 | Corbières . . . . . . . . ** | Id. | N. 78 80° O. | 7 | 60° N. 10E. | Quartz . . . . . . . . . . | Galène, cuivre carbonaté. | (5) |
| 18 | Combettes . . . . . . . . . | Id. | | | | | | |
| 19 | Falgayroles . . . . . . . ** | Id. | N. 78 80° O. | 7 | 58° N. 10° E. | Id. | Cuivre carbonaté vert et bleu, pyrite cuivreuse, cuivre gris. | (6) |
| 20 | Sillors . . . . . . . . . . . | Id. | « | « | « | « | | |
| 21 | Couraux et Lafeuillade . . . | Gneiss, sch. et granite. | N. 55° O à N. 45° O. | 8 à 9 | « | Id. | Manganèse oxydé et silicaté. | (7) |
| 22 | Long-Col. . . . . . . . . . | Gneiss et schiste. . . . | O.-N.-O. | 7 | » | Id. | | |
| 23 | Santou . . . . . . . . . ** | Lias, grès inférieurs. . | O. 50 N. | 8 | 60° N. 30 E. | Quartz, baryte sulf. . . . | Pyrite cuivreuse, cuivre carbonaté, cuivre silicaté. | |

(1) Les filons Jacques et Prox ne sont que 2 portions du même filon, dont la direction moyenne est O. 40° N.

(2) C'est le filon le plus riche en fer spathique ; il a 2 m. de puissance.

(3) Il y a à la Bessière 2 filons, l'un chargé de blende et l'autre cuprifère.

(4) 2 à 3 m. de puissance.

(5) Puissance 2 m.

(6) Vieux travaux. — Puissance 3 à 8 m.

(7) 3 à 5 m. d'épaisseur.

Quand on parcourt des yeux le tableau qui précède, trois choses frappent surtout, ce sont :

1° Au point de vue de la composition, l'uniformité presque absolue des gîtes ;

2° Au point de vue des gisements, leur diffusion dans tous les terrains de la contrée ;

3° Au point de vue de leur allure, une tendance générale vers une direction à peu près constante.

COMPOSITION DES FILONS MÉTALLIQUES. — GANGUES. — La matière dominante dans les filons de ce groupe est le quartz, présentant des caractères particuliers différents de ceux que l'on observe dans la plupart des autres districts. Il a généralement un aspect gras, calcédonieux, une structure rubanée et passe fréquemment au jaspe. Dans un assez grand nombre de gîtes, dans ceux surtout qui sont encaissés dans la serpentine ou placés dans son voisinage comme à Pichiguet, Maillors, Cassagnes, Farragut, le quartz est associé à des carbonates de chaux, de fer et de zinc. Parmi les autres matières lithoïdes, l'on distingue la chaux sulfatée et la baryte sulfatée, mais ces deux substances y sont excessivement rares.

MINÉRAIS MÉTALLIQUES. — Les minérais métalliques sont beaucoup plus nombreux que les gangues et, sous ce rapport, le caractère saillant de ce groupe semble être la variété ; les matières cuivreuses y abondent ; il n'est presque aucun filon qui ne nous en ait présenté : elles consistent surtout en cuivre pyriteux, cuivre gris, pyrite cuivreuse, bournonite, cuivre carbonaté, cuivre sulfaté, cuivre silicaté, cuivre phosphaté, cuivre natif.

Aux matières cuprifères, qui semblent caractériser plus particulièrement ce district, se trouvent assez habituellement associés des minérais de plomb, consistant en galène, plomb phosphaté et carbonaté ; des minérais de zinc (blende et zinc carbonaté) ; enfin, des minérais de fer et de manganèse.

DISPOSITION RELATIVE DES GANGUES ET DES MINÉRAIS. — Les matières métalliques sont tantôt finement disséminées dans la gangue, tantôt et plus souvent disposées

en bandes parallèles ou en zônes concentriques alternant avec des bandes ou des zônes de quartz.

La puissance de la plupart des filons est considérable, et on les voit, grâce à la dureté de la roche quartzeuse qui en constitue la masse, former des dikes saillants d'une grande épaisseur. Les dikes de Pradines, du Pontal, de l'Espanié, de Combettes, Corbières, Couraux, Sillors, Long-Col, Le Bastit, Falgayroles, présentent sur plusieurs points de leurs affleurements des exemples de ces dikes dont la puissance atteint parfois jusqu'à 5 et 8 mètres.

C'est généralement dans la partie centrale des filons que se trouvent concentrés les minérais métalliques, tantôt, ainsi que nous l'avons dit, en grains fins, en mouches irrégulièrement disséminées dans la masse quartzeuse, tantôt en filets ou en bandes dont la continuité et l'épaisseur laissent malheureusement presque toujours beaucoup à désirer. L'on trouve, néanmoins, d'heureuses exceptions, et les fouilles déjà faites sur plusieurs filons dans la vallée de la Serène ont fait reconnaître des masses importantes et bien réglées de minérais exploitables dont la tenêur en argent ne s'élève pas à moins de 0,0045, soit 4 kilogrammes 1/2 par tonne (1).

Les filons de la vallée de la Serène sont les seuls sur lesquels les travaux modernes aient été suivis avec assez de persévérance pour faire connaître l'allure du gîte dans la profondeur et permettre de constater avec certitude sa richesse. Mais il en existe un assez grand nombre d'autres dans lesquels on retrouve des traces de travaux étendus, indices très-probables d'une richesse trouvée suffisante pour donner lieu à une exploitation longtemps suivie. Tels sont les filons des Bastits, de Pradines, de Corbières, Falgayroles : la plupart sont compris dans les limites de la concession de Najac; il en est, cependant, quelques-uns, ceux de Combettes

(1) M. de Hennezel évaluait, en octobre 1842, à 2,500 tonnes la quantité de minérai reconnue et préparée pour l'exploitation dans les mines de Pichiguet. (*Recueil de documents* · page 119).

et Falgayroles surtout, qui, placés hors de ces limites, présentent des indices assez encourageants.

GISEMENT. — Le gisement le plus ordinaire des filons de ce district est dans la zône schisteuse qui borde au S.-O. le plateau granitique; mais plusieurs d'entre eux s'étendent à l'Est au-delà des limites de cette zône et pénètrent dans la formation granitique jusqu'à une assez grande distance de ses bords; vers l'ouest, au contraire, ils se perdent le plus souvent avant d'arriver à la limite de la zône schisteuse, et quand ils atteignent cette limite, on les voit s'arrêter brusquement à la rencontre de la faille qui forme la ligne de démarcation entre les terrains cristallins stratifiés et les formations secondaires. Cette disposition est très-facile à observer à l'extrémité occidentale des filons de Falgayroles et de l'Espanié : le premier s'avance sous forme d'un dike quartzeux puissant jusqu'à la limite du schiste et du trias où il disparaît tout-à-coup sans que l'on en retrouve la moindre trace au-delà de cette limite dans le trias fortement disloqué; quant au filon de l'Espanié, il conserve également sa puissance et sa régularité jusqu'à la ligne de séparation des schistes et du grès bigarré, ligne marquée dans ce point par un filon d'eurite, dans lequel le filon métallique pénètre, mais disparaît bientôt en se ramifiant.

AGE DES FILONS. — De ces faits, il paraît résulter que la production des filons de ce district est antérieure à la production de cette grande faille que nous avons déjà signalée à plusieurs reprises, comme formant la limite occidentale du plateau granitique. Cette faille, que son parallélisme avec les dislocations du *système du Rhin*, N. 21° E., et sa position au pied de la falaise qui semble avoir formé la côte orientale du bassin triasique, tendent à faire considérer, de prime abord, comme antérieure au dépôt du grès bigarré; cette faille, dis-je, est comparativement moderne, car elle affecte, ainsi que le montrent les coupes (fig. 1 et 3 pl. X), les formations jurassiques même les plus récentes.

Quant aux rapports d'âge qui peuvent exister entre les gîtes métallifères et les terrains de sédiment de cette contrée, diverses circonstances tendent à en rendre

l'appréciation difficile. En voyant les filons si nombreux dans les terrains schisteux et granitiques s'arrêter brusquement à la ligne divisoire qui sépare ces terrains du trias, l'on est naturellement porté à supposer que leur apparition a précédé l'époque triasique. Mais si l'on observe : 1° que cette interruption brusque des filons s'explique suffisammeet par le rejet dû à la faille limite; 2° que l'on retrouve quelques filons, peu nombreux il est vrai, et réduits à de moindres proportions, dans les terrains secondaires jusqu'au lias inclusivement (filons de Santou et de La Croisille) ; 3° que les filons subordonnés aux formations sédimentaires présentent, tant dans leur composition que dans leur allure, une analogie marquée avec ceux de la zône schisteuse dont ils ne différent que par des conditions de gisement de puissance en rapport avec les caractères de la roche encaissante.

L'on se trouve amené, par voie de conclusion, à admettre que l'émission des vapeurs métalliques et la production même des fissures destinées à les recevoir, a eu lieu, sinon en totalité, du moins en partie, à une époque géologique récente : il serait difficile de fixer cette époque d'une manière bien précise ; mais tout porte à croire qu'elle est postérieure au moins aux premiers dépôts de la mer jurassique.

Peut-être pourrait-on supposer que la formation des gîtes de ce district doit se rapporter à deux ou plusieurs époques distinctes ; mais, sans repousser cette opinion d'une manière absolue, on peut lui opposer l'analogie de composition des gîtes et leur tendance générale vers une direction à peu près constante.

Si l'on se reporte en effet à la quatrième colonne du tableau synoptique, page 358, l'on voit que sur 19 directions de filons consignées dans cette colonne, 17 sont réunies dans l'intervalle de 45° compris entre 7 et 10 heures, et deux directions seulement s'écartent de une heure en plus ou en moins.

La même conformité se fait remarquer dans l'inclinaison des gîtes, tous ceux qu'il nous a été possible d'observer plongent vers le N.-E. (1).

(1) Voir la rose des directions observées dans les filons de ce district, Pl. VIII.

En résumé, les faits observés dans le district de Najac nous paraissent autoriser à admettre, comme caractères distinctifs de ce groupe :

*Composition.*

*Dans les gangues* : L'abondance d'un quartz calcédonien à éclat gras, la rareté de la baryte sulfatée, la présence de divers carbonates, notamment des carbonates de chaux et de fer.

*Dans les minérais métalloïdes* : L'abondance des minérais cuprifères, la multiplicité, la variété des autres minérais métallifères de plomb, fer, zinc, argent, antimoine, l'état cristallin plus développé de ces mêmes minérais, notamment de la galène.

*Gisement.*

*Dans les conditions de gisement* : Injection des filons dans tous les terrains de la contrée, jusques et y compris le terrain infrà-liasique.

Direction *constamment* comprise dans le cadran S.-E. et le plus habituellement dans le 3e octant.

Plongement presque constant vers le N.-E.

Nous pouvons admettre, en outre, comme faits acquis par l'observation et par les discussions qui précèdent, les conclusions suivantes :

Les filons de ce district appartiennent tous à la classe des filons ordinaires ou concrétionnés ; les roches éruptives auxquels ils paraissent subordonnés, et sous l'influence desquelles ils ont été probablement produits, appartiennent au groupe des roches basiques et plus particulièrement à la formation des serpentines.

**District métallifère de Villefranche et La Bastide.**

Peut-être devrions-nous voir dans le district métallifère de Villefranche, moins un district nouveau, que le prolongement de celui que nous venons de décrire, et auquel il se rattache tant par sa position que par ses caractères géologiques. Ce sont encore en effet les mêmes accidents topographiques, les mêmes roches constituantes ; et dans les filons métallifères on retrouve aussi les

mêmes gangues, les mêmes minérais dans des conditions presque identiques de gisement. La principale différence existe dans les roches éruptives. Ces roches sont bien encore comme dans le district de Najac des serpentines et des porphyres euritiques, mais leur proportion relative est bien différente.

Les serpentines qui, dans le district de Najac et surtout aux environs de la Légrie, Cassagnes..., vers l'extrémité sud de la zône métallifère, formaient la masse éruptive principale à laquelle semblaient se rattacher la plupart des filons et les plus riches; les serpentines, dis-je, sont excessivement rares et ne forment que des accidents sans importance dans le district de Villefranche, tandis que les eurites et les porphyres albitiques, dont nous avons à peine trouvé quelques traces aux environs de Najac, acquièrent ici un développement immense. Ainsi, bien que les deux roches éruptives soient les mêmes, leur rôle est changé. Celle qui dans l'un des districts forme le produit éruptif dominant, ne forme plus dans l'autre qu'un élément accidentel comparativement rare. Cette différence n'a point échappé à M. Fournet, qui, dans le mémoire déjà cité, a distingué dans les filons de cette contrée les *filons du système euritique* et les *filons du système serpentineux*, faisant ressortir avec sa sagacité habituelle les caractères souvent peu apparents qui distinguent les filons de chacun de ces groupes.

Les serpentines et les eurites, existant concurremment sur presque toute l'étendue de la bande métallifère entre Villefranche et La Guépie, et la séparation de ces deux roches n'étant à peu près complète qu'aux deux extrémités opposées de cette bande, l'on ne doit point s'attendre à trouver une démarcation topographique bien nette entre les deux systèmes de filons. L'on peut néanmoins, en considérant les choses dans leur ensemble, regarder le groupe métallifère de Villefranche comme appartenant au système euritique, tandis que le groupe de Najac constituerait le système serpentineux, bien que l'on trouve dans le premier de ces districts quelques filons présentant les caractères des filons du système serpentineux, et réciproquement.

**Caractères distinctifs des filons du système euritique.** — Les gîtes métallifères du district de Villefranche sont principalement groupés sur les berges de la vallée de l'Aveyron et des gorges affluentes, et l'on voit notamment dans la falaise schisteuse, comprise entre Villefranche et Monteils, des crêtes saillantes, de rochers quartzeux, dessiner leurs affleurements : l'aspect de ceux-ci est à peu près le même que dans le district de Najac, ce sont le plus souvent des masses presque exclusivement composées de quartz, dans lesquelles l'on a de la peine à apercevoir au premier coup-d'œil les traces des minérais métalliques, presque toujours finement disséminés dans la gangue et décomposés dans les surfaces longtemps exposées à l'air.

Ces affleurements présentent fréquemment ces matières ferrugineuses désignées sous le nom de chapeaux de fer et considérées par les mineurs anglais comme indices favorables de la richesse des filons.

**Gangue.** — Le quartz, qui forme la gangue dominante la plus habituelle, diffère par ses caractères extérieurs de celui que nous avons décrit dans les gîtes du système serpentineux ; il est habituellement saccharoïde ou grenu, rude au toucher, d'un blanc de lait mat et opaque, sans éclat ; sa structure présente souvent cette disposition particulière que l'on a désignée par le nom de *structure hâchée et cariée*.

La baryte sulfatée, quoique moins commune que le quartz, existe cependant dans un grand nombre de filons, parfois assez abondante, notamment dans les filons de plomb phosphaté et galène des environs de La Bastide.

Les carbonates de fer et de chaux sont fort rares et ne forment jamais qu'un élément secondaire très-peu abondant.

**Minérais.** — Quant aux minérais métalliques, beaucoup moins variés que ceux du système serpentineux, ils consistent en galène, bournonite, pyrite cuivreuse et cuivre gris, blende, péroxyde de manganèse, pyrite de fer, fer oxydulé et péroxyde de fer. L'on peut citer aussi, mais comme minérais fort rares dans ces contrées, la pyrite arsenicale et le nickel arsenical.

**Minérais cuivreux.** — Les matières cuivreuses qui, dans les gîtes du district de Najac, constituaient un élément essentiel parfois dominant, manquent le plus souvent ici et ne jouent qu'un rôle fort secondaire dans les filons où elles existent.

**Minérais de plomb.** — Les minérais de plomb, au contraire, paraissent former l'élément métallique principal de ce groupe, auquel on pourrait donner le nom de *groupe plombifère*, par opposition au *groupe cuprifère* de Najac. La galène est le minérai habituel; mais ce n'est plus la galène lumelleuse largement cristallisée des filons serpentineux, elle est ordinairement grenue à très-petits grains, parfois disséminée et intimement mélangée avec la gangue, en parcelles impalpables tellement fines, qu'on les distingue à peine, et que leur présence resterait ignorée si elle n'était révélée par la coloration de quartz, auquel ce mélange intime donne une couleur grise ou brune. Ces quartz gris métallifères, stratifiés en bandes alternantes avec des quartz stériles, donnent souvent à l'ensemble des filons un aspect zônaire ou rubané.

La galène contient fréquemment une quantité assez notable d'argent, et l'on peut citer parmi les plus riches sous ce rapport :

| | | | |
|---|---|---|---|
| La galène | de Pénevayre, | contenant... | 0,445 p. % |
| » | de Magnols, | » ... | 0,390 |
| » | de Pesquiès, | » ... | 0,385 |
| » | de Vialelles, | » ... | 0,360 |
| » | de Bouscau, | » ... | 0,36 |
| » | du mas de Bouyssou, | ... | 0,33 |
| » | de Laurière, | ... | 0,30 |
| » | de La Baume, | ... | 0,30 |

La galène est accompagnée, dans quelques filons de bournonite, et beaucoup plus fréquemment de plomb phosphaté, résultant probablement de la décomposition du sulfure. L'on y trouve aussi du plomb carbonaté et sulfaté.

Les filons métalliques de cette région sont ceux qui paraissent avoir plus particulièrement attiré l'attention des anciens, et dans ces derniers temps ils ont été encore l'objet d'une concession, c'est surtout aux environs de

Villefranche et de Labastide-l'Evêque que l'on remarque des traces nombreuses et importantes d'anciens travaux. Les filons de Saint-Jean, de Macarou, de La Baume, de la Maladrerie, près Villefranche, paraissent avoir été suivis par puits et galeries à une grande profondeur dans plusieurs gîtes, dont les affleurements se montrent sur les berges de l'Avèyron et de l'Alzou; les travaux partant de la crête des côteaux pénètrent jusqu'au niveau de la vallée, où l'affluence des eaux, dans des mines dépourvues de moyens suffisants d'épuisement, a dû, selon toute probabilité, arrêter l'exploitation. Les affleurements, qui se montrent à la surface même du plateau aux environs de La Bastide, aux Serres, à la Pale, Vezis...., ont donné lieu aussi à des travaux importants consistant en tranchées larges et profondes, dont les déblais entassés et alignés de distance en distance forment ces chaînes de monticules artificiels connus des mineurs sous le nom de *Sierra Bottini*.

La distribution des gîtes métallifères ne présente rien de bien régulier : leur gisement ne paraît astreint à aucune loi géologique bien fixe ; du reste l'inspection du tableau suivant, dont le cadre est le même que celui de la page 358, fera mieux connaître que tous les détails que nous pourrions donner à cet égard les conditions générales de gisement et de composition.

## District métallifère de VILLEFRANCHE.

| Nos D'ORDRE. | DÉSIGNATION DES FILONS ET LIEUX D'OBSERVATIONS. | GISEMENT. ROCHE ENCAISSANTE. | DIRECTION en degrés. | DIRECTION en heures | INCLINAISONS. | MINÉRAUX CONSTITUANTS. GANGUES. | MINÉRAUX CONSTITUANTS. MINERAIS MÉTALLIQUES. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 24 | Farayroles | Granite | O.-N.-O. | H. 7 1/2 | Verticale. | Quartz. | Plomb phosphaté. | |
| 25 | Filon des Oubax | Id. | O. 35° N. | H. 8 | » | » | Manganèse oxydé. | |
| 26 | Testas-Veza | Granite et gneiss | O. 20° N. | H. 7 1/2 | » | » | Malachite. | |
| 27 | Le Périé | Id. | O.-N.O. | H. 7 1/2 | » | » | » | |
| 28 | Les Millets | Gneiss | E. 10° N. | H. 6 | 85.N.10.O. | Quartz. | » | |
| 29 | Laurière ** | Porphyre quartzifère | N.-O. | H. 9 | » | Quartz et baryte sulfatée, chaux carbonatée. | Galène et péroxyde de manganèse. | |
| 30 | La Vergnole * | Schistes et gneiss. | N.-O. | H. 9 | » | Quartz haché | Blende, plomb phosphaté jaune. | |
| 31 | Cantagrel ** | Schistes et granite. | N.-O. | H. 9 | » | Quartz et baryte sulfatée. | Bournonite, galène blende, plomb phosphaté, sulfaté et carbonaté. | |
| 32 | Mas del Pucch | Eurites. | Indéterm. | » | » | » | Fer oxydulé et hydraté. | (1) |
| 33 | Sanvensa | Granite. | N.-O. | H. 9 | » | Quartz. | » | (2) |
| 34 | Borne n° 12 | Id. | N.-O. | H. 9 | » | Quartz rubané haché. | » | |
| 35 | Le Cluzel ** | Schistes et gneiss. | Indéterminé. | » | » | Quartz. | Galène. | |
| 36 | La Fage ** | Id. | » | » | » | » | » | |
| 37 | Vialelles ** | Granite | » | » | » | Quartz saccharoïde. | Galène argentifère. | |
| 38 | Gourniés ** | Schistes et gneiss. | N.-O. | H. 9 | » | Quartz grenu cristalin. | Galène, nickel arsenical. | |
| 39 | Les Pesquiés * | Schistes micacés | N.-E. | H. 3 | 70. S.-E. | Quartz saccharoïde grenu | Galène argentifère, cuivre-pyriteux. | |
| 40 | Déviation du même | Schistes eurites. | E.-O. | H. 6 | » | » | Blende, plomb vert. | |
| 41 | Borne n° 5. | Schistes gneiss. | N.-O. | H. 9 | 75. N.-E. | Quartz saccharoïde. | Plomb vert. | |
| 42 | Autre du même lieu. | Id. | » | » | » | Quartz hyalin laiteux. | Pyrite sulfureuse et arsenicale. | |
| 43 | Maladrerie ** | Sch. métamorph. | N. 40° O. | H. 9 | » | » | » | |
| 44 | Autre du même lieu | Id. | E. 10° N. | H. 6 | » | Quartz. | Galène, blende. | |
| 45 | Tonrnant de la Roque. ** | Id. | N.-O. | H. 9 | » | Quartz saccharoïde grenu baryte sulfatée. | Hematite, galène, pyrite cuivreuse, plomb vert. | |
| 46 | Peyremorte. | » | » | » | » | Quartz. | Plomb vert. | |
| 47 | Macarou ** | Id. | Indéterminé. | » | » | Quartz baryte sulfatée | Plomb vert, galène. | |
| 48 | Combenègre ** | Sch. mic. grenatifères | » | » | » | Nulle | Fer oxydulé. | |
| 49 | Saint-Jean (Calvaire). ** | Schistes et gneiss. | N.-N.-O. | 10 1/2 | E.-N.-E. | Quartz. | Galène. | |
| 50 | Bouscau ** | Schistes et eurites. | ? | » | ? | Id. | Galène, pyrite cuivreuse, bournonite, plomb phosphaté jaune. | |
| 51 | La Baume, près Villefranche ** | Id. | N.-O. | H. 9 | » | Quartz saccharoïde. | Galène. | |
| 52 | Le Crés ** | » | ? | » | » | Quartz. | | |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 53 | Belmont | Gneiss et eurites. | ? | » | ? | Quartz. | Galène, oxyde de manganèse. |
| 54 | Bieulaygues. | » | » | » | » | » | » |
| 55 | Magnols | Granite eurite | N.-O. | H. 9 | Vertical. | Quartz, baryte sulfatée, chaux carbonatée. | Cuivre pyriteux, galène, plomb carbonaté et phosphaté, fer carbonaté, manganèse oxydé. |
| 56 | La Treille | ? | ? | » | ? | ? | Galène, cuivre gris (S). |
| 57 | Mas de Bouyssou. | Micachiste, porphyre. | N.-O. | H. 9 | » | Q. sacch., baryte carb. | Galène, plomb carbonaté et phosphaté. |
| 58 | Campels. | Schistes et porphyres. | » | » | » | » | Fer spathique, manganèse oxydé. |
| 59 | Cantelouve | Id. | » | » | » | » | Fer spathique, manganèse oxydé. |
| 60 | Aymerits. | Id. | » | » | » | » | » |
| 61 | Phalips * | Id. | » | » | » | Quartz. | Cuivre pyriteux, fer carbonaté. |
| 62 | Gaudiés | » | » | » | » | » | Cuivre gris et pyriteux. |
| 63 | La Bessière ** | Schistes et porphyres. | Indéterminé. | » | » | Quartz haché et agatoïde. | Cuivre gris et pyriteux, blende, galène argentifère. |
| 64 | Vialardet ** | Schistes et eurites | Id. | » | » | Quartz haché et jaspé | Cuivre gris et pyriteux, blende. |
| 65 | La Baume, près de La Bastide ** | Schistes micacés. | Id. | » | » | Id. | Galène, plomb phosphaté, blende ferrugineuse. |
| 66 | Las Serres. ** | Id. | Id. | » | » | Quartz haché | Pyrite cuivreuse, cuivre carbonaté, galène. |
| 67 | Penavayre. ** | Schistes et eurites. | » | » | » | » | Galène argentifère. |
| 68 | La Pale ** | Schistes micacés. | Indéterminé. | » | » | Id. | Plomb argentifère et cuivre gris. |
| 69 | Réquista. | » | » | » | » | » | » |
| 70 | Lortal | Granite. | » | » | » | Quartz. | Fer hydraté, galène. |
| 71 | Lesterie. | » | » | » | » | » | » |
| 72 | Le Caylar | » | » | » | » | » | » |
| 73 | Vèze. | Schistes et gneiss. | E.-N.-E. | H. 4 1/2 | Vertical. | Q. avec un peu de b. sulf. | Manganèse oxydé. |
| 74 | Le Mas. | » | » | » | » | » | » |
| 75 | Negrefoil ** | Id. | E.-N.-E. | H. 4 1/2 | » | » | Galène. |
| 76 | Vezis ** | Schistes micacés. | E. 15° N. | H. 5 | » | Quartz, haché, carié, géodique, jaspé. | Galène, pyrite de fer, plomb vert, plomb gomme. |
| 77 | Combret. | » | » | » | » | » | » |
| 78 | Bescous. | » | » | » | » | » | » |
| 79 | Peyrottes ** | Granite. | » | » | » | Quartz. | Galène. |
| 80 | Mas del sol. | » | » | » | » | » | » |
| 81 | Ploussergues | Id. | » | » | » | Id. | Galène. |
| 82 | La Grillère. | » | » | » | » | » | » |
| 83 | Le Guial. | » | » | » | » | » | » |
| 84 | Conte ** | Id. | » | » | » | Id. | Galène. |
| 85 | La Landelle ** | Id. | » | » | » | Id. | Id. |
| 86 | Toulonjac | Terrain jurassique. | » | » | » | » | Id. |

(1) Ce gite paraît former un amas irrégulier en colonne plutôt qu'en filon. — (2) Ce filon paraît être le prolongement de Gourniès et Cantagrel.

Si l'on rapproche les données fournies par le tableau précédent des indications réunies dans la carte géologique du district, pl. IX, fig. 1, l'on voit que la plupart des filons métallifères sont massés dans la bande schisteuse qui forme l'encadrement, ou mieux, pour me servir de l'heureuse expression de M. de Humbold, la *pénombre* du massif granitique. Nous trouvons donc ici un exemple nouveau de cette influence remarquable du granite sur la distribution des gîtes métallifères, et l'on est naturellement porté à voir dans l'éruption de cette roche la cause génératrice de ces gerçures du sol dans lesquelles se seraient condensés plus tard les minérais métalliques. Toutefois, un examen plus attentif des gîtes montre que si l'éruption granitique n'a pas été entièrement étrangère à la formation de quelques-unes de ces gerçures destinées à devenir la matrice des filons, nous devons, pour la plupart du moins, chercher ailleurs que dans le granite la source des émanations métalliques qui les ont fécondées; et tout nous porte à voir, dans les porphyres euritiques si communs dans toute cette contrée, la source de ces émanations.

Ces porphyres, qui passent le plus habituellement à une eurite compacte, sont, si ce n'est toujours, du moins très-fréquemment, albitiques : ils consistent en une pâte feldspathique d'un gris cendré légèrement jaunâtre ou verdâtre, quelquefois d'un rose clair. Cette pâte forme presque toujours l'élément exclusif de la roche qui se présente alors sous forme d'une masse compacte homogène à cassure esquilleuse; mais elle admet quelquefois aussi des cristaux disséminés de feldspath vert, jaune ou rose, opaque, à éclat gras et céroïde. Les grains de quartz y sont excessivement rares; mais l'on y trouve quelques paillettes de mica et parfois aussi des tâches d'une matière verdâtre tendre, onctueuse, qui présente, ainsi que l'a fait remarquer M. Fournet, une certaine analogie avec la serpentine. Du reste, la serpentine elle-même n'est point complètement étrangère à ce district; elle accompagne le fer oxydulé du Mas-del-Puech, près de Sanvensa, et l'on assure qu'il en existe aussi entre Saint-Jean et Combenégre, dans les gorges de l'Aveyron.

Il est donc probable que tous les filons de ce district n'appartiennent pas, ainsi que nous l'avons déjà dit, au système euritique, et que quelques-uns se rattachent aux éruptions serpentineuses : de ce nombre sont, sans doute, les gîtes de fer oxydulé du Mas-del-Puech et de Combenègre, et très-probablement aussi quelques filons cuprifères, tels que ceux de Labaume, Saint-Jean, situés non loin des deux masses serpentineuses déjà citées, et dans lesquels on trouve avec une plus grande abondance des matières cuivreuses la plupart des caractères que nous avons signalés dans les gîtes du système serpentineux. Quoi qu'il en soit de cette distinction, il serait fort difficile d'opérer un triage complet dans les filons entremêlés des deux systèmes, et la difficulté serait d'autant plus grande que l'orientation des filons est à très-peu près la même dans les deux groupes, comme le montre l'inspection de la fig. 1, pl. VIII, dans laquelle nous avons réuni sous la forme la plus propre à faire ressortir leurs rapports toutes les directions observées dans les filons de l'Aveyron.

**District métallifère des environs d'Asprières et Peyrusse.**

La falaise primitive au pied de laquelle s'arrêtent les formations secondaires du bassin occidental et qui nous a montré déjà, aux environs de Najac, Monteils, Villefranche, un si grand nombre de filons, se poursuit dans la direction déjà signalée N. 21° E. jusqu'aux environs d'Asprières, où on la voit dévier brusquement à l'ouest, vers Lieucamp et Sonnac. De cette déviation résulte vers l'extrémité nord de l'isthme granitique un élargissement considérable du plateau primitif. C'est là que se trouvent principalement concentrés les filons de ce groupe; la plupart sont placés sur les flancs même de la falaise ou sur les bords du plateau qu'elle supporte dans toute la partie comprise entre Drulhes, Peyrusse, Bouillac, Sonnac et Lieucamp.

Les roches qui constituent le sol dans l'étendue de ce périmètre, sont le granite, le gneiss, passant aux micaschistes, des siénytes et diorites, des porphyres euritiques verts et rouges, enfin un porphyre particu-

lier que nous signalerons tout-à-l'heure ; l'on trouve, en outre, au pied de la falaise les terrains jurassiques et tertiaires.

Tous ces terrains sont plus ou moins métallifères : les minérais en filons se trouvent dans les roches anciennes et éruptives ; les roches stratifiées contiennent quelques minérais en couches.

Parmi les gîtes en filons, il en est quelques-uns qui ont fourni jadis matière à exploitation ; l'on voit encore aux environs de Peyrusse, à La Carcenie, à La Caze, au Minier Haut-et-Bas, à Peyremale, des traces d'anciens travaux dont quelques-uns, si l'on juge par le volume des déblais et la profondeur des excavations, auraient acquis un assez grand développement. Les minérais trouvés dans les déblais sont généralement du plomb vert, de la galène et de la blende : le triage de ces minérais paraît avoir été fait avec le plus grand soin, et les fragments que l'on voit épars sur les vieilles haldes ne sembleraient pas annoncer une grande richesse. Néanmoins, l'étendue des travaux accuse, ainsi que je l'ai dit, non point seulement de simples recherches, mais une véritable exploitation, exploitation qui paraît n'être pas restée infructueuse, car des scories de plomb assez abondantes, trouvées sur deux points, près de Pélissié et de Roque-Corbière, prouvent que le minérai extrait a été l'objet d'un traitement métallurgique.

Les gîtes des environs de Peyrusse, semblables à ceux des environs de La Bastide, ne se font point remarquer par ces dikes saillants qui signalent au loin les filons quartzeux métallifères des districts de Najac, et leurs affleurements, le plus souvent cachés par la terre végétale, ne sont pas toujours faciles à suivre ; aussi serait-il parfois difficile de juger s'ils constituent de vrais filons, si les fouilles pratiquées sur ces affleurements ne permettaient d'en suivre la trace.

Gîtes de La Carsenie. — Le *gîte de La Carsenie*, situé à un demi-kilomètre environ à l'ouest de Peyrusse, n'est pas apparent à la surface du sol, mais si l'on juge par la disposition des anciens travaux qui consistent en excavations nombreuses et profondes, ce gîte devait

constituer un filon dirigé à peu près E. 10° N., car telle est la direction des excavations sur une longueur de 75 à 100 mètres.

La roche encaissante est un granite rose à mica vert, à grains assez fins : à une très-petite distance vers l'ouest, se montrent les schistes qui forment le revêtement du plateau granitique. Les gangues trouvées dans les déblais sont le quartz et la baryte sulfatée ; cette dernière substance abonde surtout et ses débris couvrent le sol sur une grande étendue. Quant aux minérais métalliques, les seuls que j'ai observés sont : le plomb phosphaté vert, un peu de galène et de la blende.

Lacaze. — Position, gisement, minérai et gangue. — Le gîte de Lacaze présente la plus grande analogie avec celui de La Carsenie dont il n'est peut-être que le prolongement. Comme lui il est enclavé dans le granite rose à une faible distance de la limite des schistes. Sa gangue est encore de quartz et de baryte sulfatée ; ses minérais métalliques sont le plomb vert et la galène : les vieux travaux d'exploitation ayant été entièrement comblés et nivelés, la direction du gîte ne peut être exactement appréciée ; mais il paraît se diriger vers celui de La Carsenie, situé à 4 ou 500 mètres au plus vers l'E.-N.-E.

Le Minier. — En se dirigeant de Lacaze vers Le Minier-Haut, l'on franchit bientôt la limite du granite pour entrer dans la zône schisteuse qui forme la falaise terminale du plateau ; c'est sur le penchant de cette falaise, à mi-côte, que se trouvent les vieux travaux du Minier-Haut : l'on voit encore une galerie ouverte sur une assez grande étendue, dans la direction O. 12° N.

Le filon, dont la gangue est quartzeuse, est encaissé dans un gneiss dur et serré, dont les strates sont dirigées N. 20° E. et s'appuient sur les flancs de la masse granitique. L'on trouve à peine quelques légères traces de galène dans les déblais, et la rareté de ceux-ci semble indiquer, d'ailleurs, que l'exploitation n'a pas reçu sur ce point un grand développement.

Peyremale. — Tournhac. — Des indices analogues

d'anciennes mines abandonnées se montrent dans une position semblable sur le flanc de la falaise qui domine le bassin tertiaire de Caillaguet, aux environs de Peyremale et de Tournhac; mais sur ces points de même qu'au Minier-Haut l'exploitation ne paraît pas avoir acquis une très-grande activité; les minérais sont toujours la galène et le plomb phosphaté associés à la baryte sulfatée et au quartz. Ces gangues forment, d'ailleurs, un grand nombre de filons pierreux stériles sur toute la ligne comprise entre Le Minier-Bas et Tournhac.

FILONS DE QUERBES, LE BREZIER, CABRESPINES. — Des filons de même nature se rencontrent très-fréquemment aux environs d'Asprières, tant sur le plateau que dans les gorges profondes qui l'entourent. La plupart de ces filons sont stériles; quelques-uns cependant contiennent des traces de minérais métalliques et présentent même dans quelques points une assez grande richesse; tels sont les filons de Brezier, de Querbes, de Cabrespines. Les deux premiers, situés sur la berge gauche de la vallée du Lot, au Nord et au N.-N.-O. d'Asprières, sont encaissés dans les schistes cristallins; leur matière métallique est la galène, leur gangue habituelle, le quartz. Des dikes quartzeux puissants, composés de quartz haché, carié, dont l'aspect rappelle certains dikes des districts de Villefranche et de Najac, signale à Brezier et dans quelques autres lieux la présence de ces filons; leur direction court habituellement entre l'O.-N.-O. et le N.-N.-O.: le filon de Brezier présente cette dernière direction.

Aux environs de Cabrespines, la roche encaissante des gîtes métallifères est une diorite granitoïde; l'on voit dans ce lieu plusieurs filons; leur gangue est tantôt de quartz, tantôt de baryte sulfatée; le minérai est encore de la galène, mêlée quelquefois de plomb phosphaté; la direction se rapporte également à celle que nous avons signalée tout-à-l'heure. Un dike quartzeux avec plomb vert, qui se montre sur le bord de la route départementale n° 10, un peu au-dessous de Cabrespines, nous a présenté la direction N. 40° O.; un second filon de baryte sulfatée avec galène à larges facettes,

passant sous les maisons du même hameau, est dirigé O.-N.-O.

Cette direction est encore celle du filon de baryte sulfatée avec indices de minérai cuprifère que l'on voit près du moulin de Cavagnac, sur la rive droite de la Diége.

GRÈS FERRUGINEUX. — Nous avons signalé déjà la présence de quelques minérais en couches dans les terrains stratifiés de cette région. Ces minérais consistent : 1° en grès ferrugineux dépendants de l'infrà-lias, aux environs de Tensou, de Lieucamp; 2° en minérais, en grains subordonnés aux terrains tertiaires moyens. Nous ferons connaître plus tard le gisement de ces minérais et les causes probables qui les ont produits.

ROCHES ÉRUPTIVES. — Les roches éruptives sont abondantes dans ce district comme dans tous les districts métallifères que nous avons précédemment étudiés.

Ces roches sont des granites, des diorites, des porphyres.

TERRAIN GRANITIQUE. — ELÉMENT ESSENTIEL. — Le granite, de même nature que les granites roses de La Bastide, Sanvensa, Lanuéjouls, forme la masse du plateau d'Asprières et de Peyrusse : il est à grains fins, structure grenue, cristallisation mal définie; le feldspath est habituellement rose, le mica vert, bronzé ou noir, le quartz gris, comparativement peu abondant. Ce granite, formant l'élément dominant, essentiel des terrains, contient comme roches subordonnées :

ROCHES SUBORDONNÉES. — 1° Du granite porphyroïde à grands cristaux d'orthose, paraissant former des masses isolées empâtées dans le granite commun ;

2° Une eurite grenue rose micacée, parfois amphibolique, en filons et amas injectés ;

3° De la syénite grenue et amphibolique également en filons ;

4° Du porphyre gris compacte à pâte de cornéenne,

Ces diverses roches abondent surtout aux environs de Drulhes, de La Roche-Corbières et de Moncíés, localités intéressantes par la beauté et la variété des roches amphiboliques et porphyriques, à structure compacte porphyroïde et granitoïde qu'elles présentent.

5° L'on trouve encore dans le terrain granitique des filons de minette aux environs de Cantarrane; enfin, divers filons métallifères à gangue de quartz et surtout de baryte sulfatée. Les gîtes de La Carsenie, La Caze et Peyremale, sont enclavés dans ce terrain, ils appartiennent à la classe des filons ordinaires; les métaux contenus sont le zinc, le plomb (peut-être du cuivre et de l'argent).

Diorites. — Les roches amphiboliques jouent un rôle fort important, surtout vers l'extrémité N.-O. de la région qui nous occupe : elles forment presque exclusivement le sol du plateau de Sonnac, compris entre les vallées de La Diége et du Lot. La roche dominante est une diorite granitoïde à grains assez fins, les éléments composants sont l'amphibole et le feldspath : l'on y trouve aussi du mica en proportion, souvent assez considérable, presque toujours noir, et de petits grains hyalins microscopiques de couleur rouge qui paraissent être des grenats.

Les diorites du plateau de Sonnac sont tantôt dures et compactes, tantôt friables et micacées : elles présentent, du reste, les mêmes modifications, les mêmes variations de structure et de solidité que les granites de Sanvensa, de Lunac et de la Bruguière. La roche est habituellement peu dure à la surface et se délite en arène ; des blocs plus solides, tantôt ovoïdes et arrondis, tantôt irrégulièrement découpés par des joints naturels, sont disséminés dans la masse friable, sans ordre, sans cause apparente. L'on remarque assez fréquemment, surtout vers l'extrémité occidentale du plateau, des joints de division bien marqués et parallèles, des zônes de coloration distinctes qui donnent à l'ensemble un aspect rubané et simulant une véritable stratification.

Le grain de la roche est généralement assez fin et égal. Le feldspath est cristallin, blanc ou rosé, semi-

translucide, éclatant, strie, dans les roches solides; blanc laiteux, opaque, tendre et terreux dans les roches friables. L'amphibole présente des variations analogues : noir ou vert foncé, dur, clivable, brillant dans les roches dures, tendre, vert grisâtre, mat et terreux, dans les diorites altérées.

La proportion des deux éléments varie beaucoup, et avec elle les caractères extérieurs de la roche, l'aspect, la couleur, la cohésion. La ténacité semble le plus souvent être proportionnelle à l'abondance de l'amphibole; celle-ci domine parfois au point de transformer les diorites en une véritable amphibolite : cette transformation est assez commune dans la vallée de La Diége, près du moulin de Cavagnac, de l'Estiflol.

Indépendamment des deux éléments essentiels, feldspath et amphibole, l'on observe dans les diorites quelques autres éléments accessoires ou accidentels. J'ai déjà signalé la présence des grenats; mais il est une autre substance qui se trouve bien plus fréquemment, bien plus régulièrement disséminée dans ce terrain : cette substance, qui paraît être du fer titané, est en petis grains irréguliers polyédriques, attirables à l'aimant. Ces grains sont peu visibles dans la roche; mais ils se trouvent concentrés par le lavage dans les sables provenant de la désagrégation des diorites, et on les voit, soit dans les fossés qui bordent la route, soit dans les ravins qui silonnent l'extrémité occidentale du plateau de Sonnac, former de petits amas et des traînées de sable magnétique facilement reconnaissable à sa couleur noire et à sa pesanteur.

L'on trouve aussi, près de Paysan, quelques mouches de pyrite cuivreuse disséminées dans la masse des diorites; mais la présence de ce minérai sur ce point paraît être accidentelle et doit être probablement attribuée à l'influence métamorphique d'un filon de porphyre euritique injecté dans les diorites.

Porphyres. — Ce point n'est pas le seul où l'on observe les porphyres : des roches, appartenant à la même formation, se montrent dans diverses localités, notamment à Pomel, à Tensou, aux environs de Drulhes, et partout elles se trouvent en relation plus ou moins directe avec des gîtes métallifères.

Les porphyres de Paysan et de Pomel, de Ferrand, de Mitou, sont compactes verts, gris ou rougeâtres : ils contiennent quelquefois des cristaux opaques de feldspath blanc et très-rarement quelques grains de quartz ; il se trouvent dans les diorites à l'état de filons et d'amas injectés, et la roche encaissante se trouve habituellement très-altérée à leur contact.

La masse porphyrique de Tensou, au bas de la côte qui conduit de Capdenac à Asprières, présente des caractères exceptionnels sur lesquels nous devons arrêter un instant l'attention : ils sont rougeâtres ou violets, à pâte demi-terreuse, rude au toucher, facilement fusible en émail gris ou brun.

Ils contiennent des cristaux verts foncés, à section rhomboïdale, à cassure lamelleuse, très-facilement clivables, qui sont probablement de l'amphibole.

Leur couleur, leur texture, la présence de ces cristaux amphiboliques, leur fusibilité, les rapprochent beaucoup des mélaphyres de Flagnac, tandis qu'ils présentent, d'un autre côté, une très-grande analogie et des rapports évidents de position et d'origine avec les porphyres euritiques dont nous venons de parler et auxquels on les voit passer à Mitou, à Pomel. Ils forment ainsi une sorte de moyen-terme entre les eurites et les mélaphyres.

INFLUENCE MÉTAMORPHIQUE DES PORPHYRES. — ARKÔSE INFRA-LIASIQUE TRANSFORMÉE EN GRÈS FERRUGINEUX. — Cette masse porphyrique se trouve à la limite entre les schistes micacés et les diorites : ses rameaux pénètrent indistinctement dans ces deux formations. Au-dessus repose immédiatement le grès infra-liasique, représenté dans ce point par un grès ferrugineux identique avec celui que l'on exploite à Las Fargues, près Lunel. L'influence métamorphique du porphyre sur le grès est ici de toute évidence : le grès est soulevé et s'appuie sous un angle assez vif sur la masse éruptive ; l'imbibition ferrugineuse a pénétré jusqu'à une assez grande distance du centre d'émanation ; mais à mesure que l'on s'éloigne, la richesse métallique de la roche diminue et l'on passe par degrés presque insensibles à une arkôse à ciment de quartz vitreux. Les grès ferru-

gineux qui, aux environs de Lieucamp, occupent une assez grande étendue, n'ont probablement pas d'autre origine que ceux de Tensou ; mais nulle part ailleurs que dans cette localité, je n'ai vu leur liaison avec les porphyres présenter le même degré de netteté et d'évidence.

Résumant au point de vue spécial de ce mémoire les faits relatifs à la production des gîtes métallifères et des produits connexes que nous a offert le district d'Asprières, nous serons conduits aux conclusions suivantes :

Les nombreux filons métalliques observés dans ce district, appartiennent tous à la classe désignée par M. E. de Beaumont, sous le nom de filons ordinaires.

Leur direction la plus habituelle est la même que nous avons déjà signalée dans les filons des districts précédents comme le montre le tableau ci-joint (page 382).

La matière composante de ces gîtes est encore la même. La galène et le plomb phosphaté vert, sont les minérais dominants ; mais l'on y trouve aussi du cuivre carbonaté, du cuivre pyriteux, de la pyrite cuivreuse, de la blende. Les gangues les plus communes sont le quartz et la baryte sulfatée : cette dernière est plus abondante que dans la plupart des autres districts.

Les roches éruptives, en connexion plus ou moins directe avec ces filons, sont le granite, les diorites, les porphyres feldspatiques et plus rarement amphiboliques.

Parmi ces roches, le granite seul appartient à la classe des roches acidifères ; encore la variété qui constitue la roche encaissante des filons de La Carsenie, La Caze, est-elle très-pauvre en grains de quartz et se rapporte par sa composition aux granites leptinitiques, moins anciens et moins acides que les granites communs, dans lesquels ils forment, ainsi que nous l'avons déjà vu aux environs de La Bastide, Mauron, Lavergnole, des filons et des amas éruptifs.

Les diorites du plateau de Sonnac, quoique présentant par leur état cristallin très-développé un caractère commun avec les roches acidifères, doivent cependant être nécessairement classées parmi les roches basiques,

L'absence des grains de quartz, la nature du feldspath, que les stries signalées dans les cristaux font rapporter aux feldspaths du sixième système; enfin la présence du fer oxydulé titanifère, preuve évidente de l'insuffisance de la silice pour la saturation complète des bases. Tels sont les faits qui démontrent la nature basique des diorites.

Quant aux porphyres, leur classement ne saurait être douteux : cette roche est encore ici, comme dans la plupart des autres districts, celle dont les rapports avec les gîtes métallifères sont les plus intimes et les plus évidents; les filons abondent presque toujours dans son voisinage et paraissent même souvent avoir pour point de départ les centres d'éruptions porphyriques. Les grès ferrugineux de Tensou, les diorites de Paysan imprégnées de pyrite cuivreuse au contact des porphyres, nous fournissent à la fois l'exemple et la preuve de l'influence que l'éruption de ces roches a pu exercer sur la production des minérais métalliques par voie de métamorphisme.

Ainsi se trouvent encore confirmées, du moins dans tout ce qu'elles ont d'essentiel, les conclusions auxquelles nous avait conduit l'étude des autres groupes métallifères, à savoir : la corrélation des gîtes métalliques avec les roches éruptives et plus particulièrement avec les roches trapéennes ou basiques. Quant à leurs rapports avec les terrains sédimentaires, l'on ne saurait les établir avec précision.

La plupart des filons se trouvent encaissés dans les roches massives ou dans les schistes cristallins : l'on peut, néanmoins, citer un petit nombre de faits tendant à prouver que la production des gîtes métallifères a eu lieu, *en partie* du moins, à une époque géologique assez moderne. Ainsi les arkôses ferrugineuses de Tensou, les grès infrà-liasiques imprégnés de cuivre carbonaté, aux Gaillots; la calamine de l'Aiguille, près Figeac, subordonnée au calcaire liasique (1), prouvent

(1) Ces deux derniers gîtes sont situés hors des limites du département, mais à une petite distance de ces limites et du district métallifère qui nous occupe.

que les phénomènes producteurs des minérais métalliques ont encore ici, comme nous l'avons déjà vu dans les districts de Najac et de Villefranche, comme nous le verrons plus tard dans le district de Creissels, porté leurs produits jusqu'à la hauteur des terrains jurassiques.

Nous avons dit précédemment que l'on trouvait dans les terrains tertiaires du bassin de Caillaguet, notamment aux environs de Pomel, du minérai en grains; mais ce minérai nous paraît être le résultat du remaniement des couches d'oolite ferrugineuse, situées à la hauteur de l'*oxford-clay* et sur les affleurements desquelles le terrain tertiaire repose dans ce point. Nous ne saurions donc rien conclure de la présence de ce minérai relativement à l'époque d'émission des vapeurs ferrugineuses dont ils nous offrent les produits deux fois remaniés par les eaux.

Influence de l'éruption des roches plutoniques sur la production des minérais métalliques, soit en filons, soit en couches;

Analogie des filons de ce district avec ceux des districts précédents et plus particulièrement avec les gîtes des environs de La Bastide-l'Evêque;

Emission de vapeurs métallifères prolongée jusqu'au-delà de la période jurassique,

Tels sont, en résumé, au point de vue multiple du gisement, de l'allure, de la composition et de l'âge, les faits saillants qui ressortent de l'étude de ce district.

**District métallifère des environs d'ASPRIÈRES.**

| N° d'ordre. | DÉSIGNATION des filons et lieux d'observation. | GISEMENT | | | | MINÉRAUX CONSTITUANTS. | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Roches encaissantes. | Direction en degrés. | Direction en heures. | Inclinaison. | Gangues. | minérais métalliques. | |
| 87 | La Carsenie. . . . ** | Granite. . . | E. 10° N. | » | » | Baryte sulfatée, quartz. . . . . | Galène, plomb vert, blende. | |
| 88 | Lacaze . . . . . . ** | Granite. . . | » | » | » | Id. | Galène, plomb vert. | |
| 89 | Le Minier. . . . . ** | Gneiss et sch. micacés. | O 12° N. | H. 7. | » | Quartz . . . . . | Galène. | |
| 90 | Peyremale. . . . . ** | Granite. . . | » | » | » | Id. | Galène, plomb vert. | |
| 91 | Tournhac . . . . . ** | Id. | » | » | » | Id. | Id. | |
| 92 | Querbes. . . . . . . . | Schistes micacés. | » | » | » | Id. | Galène. | |
| 93 | Brésiès. . . . . . . . . | Id. | » | » | » | Id. | Id. | |
| 94 | Cabrespines, N° 1. . | Diorite . . . | O.-N.-O. | H. 7 1/2. | 80° S.-S.-O. | Id. | Plomb phosphaté et galène. | |
| 95 | Cabrespines, N° 2. . | Id. | » | H. 7 1/2. | 80 S.-S.-O. | Id. | Galène et plomb vert. | |
| 96 | Autre filon du même lieu. . . . . . . . . | Id. | N.-O. | H. 7 1/2. | » | Baryte sulfatée. | Galène. | |
| 97 | Paysan . . . . . . . . | Id. | » | » | » | » | » | |
| 98 | Moulin de Cavagnac. | Diorite schisteux . . . | O.-N.-O. | H. 7 1/2. | » | Baryte sulfatée. | » | |

**District métallifère des bords du Tarn.**

L'on trouve dans la vallée du Tarn et sur les plateaux qui la dominent, en aval de Millau, un assez grand nombre de filons métalliques. Ces filons peuvent se diviser en deux groupes principaux, correspondant aux concessions de Creissels et du Minier du Tarn. Un troisième groupe, compris dans les communes de Broquiès, Brousse, est actuellement l'objet d'une demande en concession.

GROUPE MÉTALLIFÈRE DE CREISSELS. — I. Le groupe de Creissels comprend un petit nombre de filons parfaitement réglés, encaissés dans le lias. Le filon le plus méridional, sur lequel ont été surtout dirigés les travaux de recherches, commence à se montrer à une très-petite distance à l'ouest de Millau, près de Calès, et se maintient vers le fond de la vallée du Tarn jusqu'à Babouning, où, déviant tout-à-coup au Nord, il semble se rattacher à un second filon qui se dirige, par Soulobres et les Fons, vers la butte basaltique d'Azinières. On peut la suivre presque sans discontinuité sur une longueur de deux à trois kilomètres. Des fouilles ont été ouvertes sur plusieurs points de son affleurement, à Calès, près Creissels; à Limazette, à la Foncée-Bernard, à Babouning. Les fouilles de la Foncée-Bernard et de Babouning, ouvertes sur les points de plus bas niveau, sont celles qui ont donné les plus beaux résultats.

La direction du filon, sans être parfaitement constante, ne présente cependant que de légères déviations: la direction générale est à peu près O. 22° à 25° N. Voici du reste les directions partielles observées dans les divers points d'attaque :

| | Direction. | Inclinaison. |
|---|---|---|
| Calès........... | N. 60 O. | |
| Limazette....... | N. 60 O. | 75° vers le S. 30° O. |
| Foncée-Bernard. . | N. 70 O. | 80° vers le S. 20° O. |
| Babouning...... | N. 60 O. | 75° vers le S. 30° O. |

RECHERCHES DE LIMAZETTE. — A Limazette, le gîte a été exploré par un puits peu profond et une galerie horizontale, aboutissant au fond du puits et percée comme lui dans l'épaisseur même du filon. La puissance de

celui-ci est d'environ un mètre; il est encaissé dans une roche calcaire dolomitique de couleur jaunâtre, dont les couches se relèvent de part et d'autre au voisinage du filon.

La baryte sulfatée forme la gangue dominante; mais elle est associée à une petite quantité de quartz. Les minérais métalliques inclus sont : la galène, le plomb phosphaté, un peu de plomb carbonaté, la blende et quelques mouches de pyrite cuivreuse fort rares.

Foncée-Bernard. — A la Foncée-Bernard, l'on a attaqué le filon par une large tranchée qui a été poussée jusqu'à une profondeur de 45 mètres. L'épaisseur, qui n'était à l'affleurement que de 0m 50 environ, a atteint, vers le milieu de la tranchée, le chiffre de 1m 50; mais le gîte s'est bientôt étranglé de nouveau; la baryte sulfatée est encore ici la gangue dominante; le quartz qui l'accompagne, rare d'abord, augmente dans la profondeur et finit par devenir prédominant dans quelques points. L'on trouve ici à peu près les mêmes minérais métalliques qu'à Limazette; mais les minérais cuprifères y sont proportionnellement moins rares. Les espèces recueillies dans les déblais sont : le cuivre carbonaté, le cuivre hydraté-silicaté, la pyrite cuivreuse, la sulfure de cuivre, le plomb carbonaté, le plomb phosphaté, la galène et un peu de blende. Le terrain encaissant est toujours le lias, présentant des traces évidentes de dislocation.

Babouning. — Les travaux de recherches entrepris à Babouning consistent en deux galeries qui ont fait reconnaître dans l'allure du gîte des circonstances presque identiques avec celles que nous avons déjà signalées. A une gangue de baryte sulfatée, mélangée d'un peu de quartz, se trouvent subordonnés, en proportion malheureusement fort minime, des minérais métalliques consistant en cuivre carbonaté, cuivre oxydé rouge (rare), pyrite cuivreuse et des traces de galène. Le gîte est encaissé dans une dolomie liasique, dont les débris empâtés et imprégnés par la matière des filons présentent une sorte de brèche mouchetée de cuivre carbonaté vert et bleu.

Au-delà de Babouning, le filon, déviant brusquement

vers le Nord, traverse le Tarn; on le voit quelque temps encore ramper sur la berge droite de la vallée, où il ne paraît plus former qu'une masse presque stérile, qui va toujours s'appauvrissant jusqu'à ce qu'elle se perde enfin entièrement sur les collines comprises entre le Tarn et le ruisseau des Lavadous.

Filon de Galès. — A une petite distance au Nord du point où le filon de Babouning cesse d'être apparent, commencent à se montrer les affleurements d'un autre filon qui a été également l'objet de travaux assez importants. Ce filon, dont la crête se montre à nu sur une longueur de plus de trois kilomètres, a été décrit par M. Fournet sous le nom de filon de Galès. Il est encaissé comme le précédent dans le calcaire du lias. Sa direction est N. 30° O. Son inclinaison de 75° vers l'O. 30° S. Les travaux modernes les plus considérables ont été concentrés dans la colline qui forme la berge droite du ravin des Lavadous, près de Soulobres (Pl. IX, fig. 2). Ils consistent en plusieurs galeries de direction, posées à divers niveaux sur les flancs de la colline, et dont quelques-unes sont reliées intérieurement par des puits ou cheminées qui mettent en communication les divers étages. Ces travaux encore assez bien conservés à l'époque où je les ai visités (juillet 1850) fournissent une grande facilité pour l'étude du gisement. Les faits les plus saillants fournis par cette étude, sont :

1° Pour ce qui concerne la roche encaissante, la dolomisation du calcaire au voisinage immédiat du filon et le rejet des couches, très-sensible surtout à la hauteur de la deuxième galerie, où l'on voit le toit du filon formé de calcaire, tandis que le mur est formé de grès infraliasique.

2° La gangue est de baryte sulfatée et de quartz. Cette dernière domine généralement surtout dans les étages inférieurs, où elle devient souvent exclusive.

3° Le minérai métallique consiste principalement en galène associée avec de la blende; l'on y remarque aussi, mais seulement dans les galeries de plus bas niveau, quelques mouches de pyrite cuivreuse. Le minérai se trouve disséminé dans la gangue, tantôt en grains plus ou moins gros, plus ou moins cristallins, tantôt en parcelles imperceptibles, dont la gangue est totalement

imprégnée. La disposition de la galène et de la blende en couches concentriques ou en rosettes (ringertz) est assez fréquente dans les galeries inférieures. Quant à la distribution générale du minérai dans le filon, on a remarqué que les parties riches se trouvaient généralement aux divers étages dans un même plan vertical, de sorte qu'elles seraient disposées en colonnes, dont la richesse semble d'ailleurs augmenter dans la profondeur.

Filon des Fons. — Les travaux du ravin de Lavadous sont situés vers l'extrémité sud du filon de Galès. En partant de ce point et se dirigeant vers le N. N.-O., l'on retrouve à de courts intervalles des traces nombreuses du même filon et des indices des vieux travaux d'exploitation, dont quelques-uns semblent avoir acquis un assez grand développement. A son extrémité Nord, près du Mas-Nau, ce même filon en coupe un troisième (le filon des Fons), qui présente des conditions de gisement analogues à celles que nous avons fait déjà connaître.

La roche encaissante est toujours le calcaire du lias.

Le minérai dominant est la galène : la gangue est tantôt barytique, tantôt quartzeuse, tantôt enfin composée de brèches calcaires, formées des détrites de la roche encaissante. La richesse métallique de filon paraît être le plus souvent en rapport avec la nature de la gangue, les parties quartzeuses sont généralement les plus riches : l'abondance de la baryte semble être au contraire, comme dans les autres filons du même groupe, un indice de stérilité. L'on trouve néanmoins quelques parties barytiques assez productives et près de la source des Fons, notamment vers le chevet du ravin des Lavadous, dans un point où la gangue est presque exclusivement composée de baryte, l'on voit une veine massive de plomb carbonaté noir épaisse de $0^m$ 10.

La direction générale des affleurements que jalonnent sur une longueur de 2 kilomètres 1/2 une série d'excavation peu profondes, indices d'anciens travaux, est du N. 50° O. au S. 50° E. : cette direction est à peu près la même que celle du filon de Babouning et Limazette. Ce n'est point, du reste, le seul caractère commun à ces deux gîtes ; ils présentent, en effet, une analogie frappante dans toutes les circonstances princi-

pales de leur gisement : dans la nature des gangues et des minérais métalliques ; dans la distribution des divers éléments composants. Sous ce dernier rapport, cependant, l'analogie est peut-être plus marquée encore avec le filon de Galès qu'avec celui de Limazette, et cette analogie est telle que l'on pourrait avec grande probabilité considérer le filon des Fons comme une dérivation du filon de Galès. Une circonstance qui semble, d'ailleurs, donner une grande force à cette hypothèse, c'est qu'à partir de leur point de rencontre les deux filons se confondent et courent encore à une petite distance dans la direction première du filon de Galès (N. 30° O.).

Groupe métallifère du Minier. — II. A 20 kilomètres environ à l'ouest du groupe de filons que nous venons de décrire dans la vallée de l'Amalou, l'un des principaux affluents de la rive droite du Tarn, on voit, près d'un village dont le nom seul révèle l'origine, un second groupe non moins remarquable, quoiqu'il offre peut-être moins de régularité et de simplicité dans son ensemble. Le village du Minier occupe à peu près le centre du groupe, situé au confluent de l'Amalou et du ruisseau de Douzilienque; le village est dominé à l'est par une colline haute et escarpée dont les flancs présentent successivement les formations du trias, du grès infrà-liasique et du lias calcaire. A l'ouest, l'on voit s'échelonner une série de collines plus hautes encore, mais moins abruptes, presque exclusivement formées de grès bigarré et d'infrà-lias. (pl. IX, fig. 2).

Tous les filons que j'ai eu l'occasion d'observer, sont encaissés dans le grès bigarré qui forme la base des collines. Ce grès occupe tout le fond de la vallée de l'Amalou, depuis le Minier jusqu'au Tarn, laissant voir, dans deux points seulement, au fonds du ravin de Douzilienque, près du Minier, et au Moulinet, les roches sous-jacentes, principalement composées, dans cette localité, d'amphibolites, de schistes dioritiques et de gneiss amphibolique.

Les filons du Minier, plus nombreux, plus condensés que ceux de Creissels, sont, par compensation, moins bien réglés, moins développés; les affleurements, le

plus souvent cachés par les éboulis des collines, ne se montrent guère à découvert que dans le lit des ravins, sur de très-petites étendues, et les fréquentes variations qu'ils présentent dans leur allure rendent très-difficile la détermination des rapports qui existent entre les affleurements partiels. Tous ces affleurements se trouvent, ainsi que je viens de le dire, dans le trias : la roche encaissante est généralement composée de grès fissurés, traversés de nombreux filets de quartz et endurcis par des infiltrations siliceuses. Ces infiltrations, les fissures innombrables qui découpent la roche dans tous les sens, témoignent de la violence et de la proximité des foyers éruptifs auxquels se rattachent, selon toute apparence, les gîtes métallifères du Minier, et dont les amphibolites du Moulinet, de Puech, Cazals et de Mazégan, sont probablement le produit immédiat. Ces conditions de gisement, si différentes de ce que nous avons observé dans les filons du groupe de Creisseils, forment le caractère distinctif le plus saillant entre les deux groupes ; mais cette dictinction est loin d'être la seule, et il existe des différences non moins marquées dans la nature des gangues et des minérais, dans leurs proportions relatives, dans leur mode d'association comme le montrera un examen rapide de affleurements observés.

Filon de Persignac. — Ce filon est encaissé dans les schistes du trias, un peu à l'est du Minier, au fond du ravin dont il porte le nom : l'affleurement présente des indices de galène à fines facettes et de plomb vert, associés à une gangue presque exclusivement barytique et accompagnés d'un chapeau de fer. Une galerie, percée dans le filon, a fait reconnaître que la baryte disparaît bientôt dans la profondeur pour faire place à une gangue de quartz dans laquelle on trouve de la galène et de la blende, irrégulièrement disséminées.

La roche encaissante, fissurée et imprégnée de quartz sur une grande épaisseur, présente une foule de petites veinules ramifiées et anastomosées qui émanent de la masse principale. La direction du filon est N. 20° O.

Filon de Douzilienques. — Après avoir traversé un

peu obliquement le ravin de Persignac, il pénètre dans les flancs d'une petite colline sur le revers opposé de laquelle se montre, dans le ravin de Douzilienque, un second affleurement, qui a été jadis l'objet de quelques travaux de recherche. Ce filon, dont la puissance est de 1 mètre environ, contient de la galène, du plomb phosphaté, de la blende et une petite quantité de bournonite dans une gangue de quartz. La baryte sulfatée y est fort rare et ne se trouve que dans les salzbandes. La roche encaissante est encore un grès schisteux triasique : la direction court de l'O.-N.-O à l'E.-S.-E. ; le plongement a lieu vers le S.-S.-O sous un angle de 75°.

Les deux affleurements de Persignac et de Douzilienque sont situés sur la rive gauche de l'Amalou, dont la direction coupe la leur, un peu en amont du Minier : l'on doit donc s'attendre à retrouver des affleurements sur la berge droite en remontant le cours de l'Amalou : et telle est, en effet, la position des gîtes observés dans les ravins de Saleignes, de Pradal, près du moulin d'Arbus, au moulin de Deux-Aïgues ou d'Orzals. Il ne serait donc pas improbable que ces derniers gîtes ne se rattachent d'une manière plus ou moins directe à ceux de la rive gauche, avec lesquels ils ont, d'ailleurs, une grande analogie ; mais nous ne pouvons cependant affirmer qu'il en soit ainsi ; les variations d'allure que nous avons déjà signalées et les éboulis qui le plus souvent masquent les affleurements ne permettant pas d'en constater la continuité et d'en bien saisir la liaison ; un plan détaillé des lieux indiquant la position précise et la direction des tronçons observés pourrait seul permettre de bien saisir l'ensemble et d'apprécier leurs relations.

Filon de Saleignes. — La direction du filon de Saleignes s'écarte de celles que nous avons précédemment observées dans les filons de ce district ; l'affleurement qui se montre à découvert sur une assez grande longueur, dans le lit même du ravin de Saleignes, est orienté du N. 80° E. au S. 80° O. : sa puissance est de 0 m. 40 c. à 0 m. 60 c. La gangue, presque exclusivement quartzeuze, ne contient que très-peu de baryte

28

sulfatée ; le minéral consistant en galène paraît peu abondant ; l'on voit, néanmoins, des traces d'anciens travaux qui, du reste, ne paraissent pas avoir été poussés bien avant.

FILON DU MOULIN D'ARBUS. — Un peu plus loin, près du moulin d'Arbus, on voit un autre affleurement de filon quartzeux dans lequel se trouvent irrégulièrement disséminés de la galène à grains fins, de la blende et de la pyrite cuivreuse ; la direction du filon est N.-O. ; il est comme les précédents compris dans le trias.

ANCIENS TRAVAUX D'ORZALS. — C'est près du ravin d'Orzals que paraissent avoir été principalement concentrés les travaux des anciens : des excavations entourées d'amas fort considérables de déblais témoignent encore de l'importance des travaux dirigés sur ce gîte.

Le filon n'est point apparent à la surface : il n'est, par conséquent, pas possible de déterminer sa direction ni sa puissance ; quant à sa composition, si l'on en juge par la nature des déblais, le quartz formerait la masse dominante ; il est associé à une petite quantité de baryte sulfatée et contient de la galène, du cuivre carbonaté, du cuivre pyriteux et de la bournonite.

Indépendamment des filons que nous venons de passer en revue, une observation attentive fait reconnaître dans plusieurs endroits des veinules métallifères, peu apparentes, à cause de l'absence presque complète des gangues, mais dans lesquelles la matière métallique se trouve quelquefois condensée avec une certaine abondance. L'on peut en observer des exemples dans l'intérieur même du village du Minier; ainsi, une fissure du grès, située près de l'église et dirigée vers l'O. 10° N., m'a présenté des veinules compactes de galène et de cuivre gris complètement exempts de gangue.

Une autre fissure, située également dans le village, mais sur l'autre rive de l'Amalou, a fourni des veinules de galène dirigées O.-S.-O. Ces minces filets métalliques, dont la direction et l'allure n'ont rien de constant, se rattachent selon toute apparence aux filons principaux dont ils sont généralement peu éloignés.

S'ils n'ont pas par eux-même une grande importance à cause de leur peu d'épaisseur, ils ne méritent cependant pas moins d'attirer l'attention, comme indices de l'énergie avec laquelle les émanations métalliques, fournies par des foyers sans doute très-voisins, cherchaient à se faire jour à travers les moindres interstices du terrain.

Quand on compare entre eux les filons des environs de Creissels et ceux du Minier, l'on ne peut s'empêcher de remarquer des différences assez notables dans leur allure et leur composition. Les filons de Creissels présentent une régularité frappante; leur crête, souvent à découvert, permet de les suivre presque sans discontinuité sur une longueur de 2 à 4 kilomètres; leur direction, quoique un peu sinueuse, ne s'écarte guère cependant de la direction moyenne, qui est à peu près O.-N.-O. pour les filons de Limazette et des Fons, N.-N.-O, pour le filon de Galès. L'on a d'ailleurs reconnu, partout où des fouilles de quelque importance ont permis d'apprécier leur allure et leur puissance, que le caractère saillant de ces filons est une grande uniformité dans les conditions de gisement; ils se présentent, en un mot, sous forme de longues fissures remarquables pour leur étendue et leur régularité. Les gangues dominantes sont la baryte sulfatée près des affleurements, le quartz dans la profondeur. Quant aux minérais métalliques, les plus abondants sont la galène et la blende; les sulfures de cuivre, beaucoup plus rares, ne se trouvent avec quelque abondance que dans la partie ouest du filon de Limazette.

Dans le groupe du Minier, au contraire, les filons ne se présentent que par tronçons détachés, et ces tronçons, qu'il serait difficile de coordonner les uns aux autres, montrent dans des étendues fort restreintes de fréquentes variations d'allure; quelques gîtes semblent même, comme celui d'Orzals par exemple, former plutôt un amas qu'un filon : la baryte sulfatée, si abondante dans les filons de Creissels, ne se trouve plus ici qu'exceptionnellement et en petite quantité. Le quartz, toujours dominant dans les gangues, forme exclusivement la masse de la plupart des filons. Quant à la matière minérale métallique, bien que la galène soit en-

core le minérai dominant, les minérais cuprifères sont infiniment moins rares que dans le groupe de Creissels. Il n'est, en effet, presque aucun filon exploré dans lequel je n'aie trouvé de la pyrite cuivreuse, du cuivre gris, de la bournonite et du cuivre carbonaté, en proportion souvent assez considérable.

Il y a donc, ainsi que je l'ai dit, entre les groupes des deux gîtes, des différences très-marquées, tant dans les conditions de gisement que dans la composition. Néanmoins, malgré ces dissemblances, si l'on remarque, d'une part, que quelques affleurements partiels situés entre les deux groupes et sur leur prolongement, comme aux environs de Peyre, des Douzes, de Concoules, semblent établir entre eux une sorte de trait d'union; en second lieu, que les directions observées dans les filons des deux groupes peuvent se rapporter presque toutes à une direction moyenne commune; enfin que leurs éléments composants sont les mêmes, bien que leur proportion relative varie beaucoup de l'un à l'autre, on sera naturellement porté à conclure que les deux groupes sont probablement connexes, que leur origine doit être rapportée à une même cause, et que les différences de détail observées entre eux ne tiennent peut-être qu'à un éloignement plus ou moins grand du foyer éruptif. On conçoit en effet que, dans le voisinage des points d'éruption, les émanations minérales cherchant une issue dans les interstices de la roche recouvrante, brisée et fendillée en tout sens, ont dû produire des gîtes irréguliers comme ceux du Minier, des filons peu étendus, d'allure et de directions variables, passant parfois à de véritables amas, et auxquels se rattachent des réseaux de veinules ramifiées et anastomosées. A une plus grande distance, au contraire, le soulèvement en masse des roches encaissantes a dû produire des fissures moins multipliées, mais plus étendues, plus régulières, dont le remplissage a donné naissance à des filons bien réglés comme ceux de Creissels.

Si l'on admettait cette hypothèse, on serait conduit, en rapprochant les faits relatifs à la distribution des gangues et des minérais, on serait, dis-je, conduit à admettre aussi, comme lois générales de cette distribution dans le district qui nous occupe :

1° Que les minérais cuprifères se sont principalement condensés dans les gîtes ou les parties de gîtes les plus voisines du foyer, tandis que les minérais de plomb et de zinc occupent les parties les plus éloignées ;

2° Qu'une séparation analogue a eu lieu pour les gangues, le quartz occupant généralement les parties des filons les plus rapprochées du foyer, tandis que la baryte sulfatée abonde surtout vers les affleurements ;

3° Enfin, comme dernière conséquence, confirmée d'ailleurs par les faits que nous avons cités, l'on conclurait que, dans ce district, la richesse des filons en matière métallique est en raison inverse de la richesse en baryte sulfatée.

Il semblerait donc, bien que le départ des éléments minéraux constituants n'ait pas eu lieu d'une manière absolue et complète, que ces minéraux se sont déposés dans l'ordre suivant : pour les gangues, quartz, baryte sulfatée ; pour les minérais métalliques, minérais cuprifères, blende, galène et plomb vert. La coupe transversale du filon de Douzilienque, le seul dont le rubanement soit bien déterminé, donne un nouvel appui à cette opinion ; les dépôts métalliques se présentent en effet dans ce filon dans l'ordre ci-après, en allant des parois vers le centre :

1. Sulfures cuprifères,
2. Blende et galène,
3. Galène et plomb vert.

## District métallifère du MINIER et de CREISSELS.

| Nos D'ORDRE. | DÉSIGNATION DES FILONS ET LIEUX D'OBSERVATION. | GISEMENT. | | | | MINÉRAUX CONSTITUANTS. | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | ROCHE ENCAISSANTE. | DIRECTION en degrés. | DIRECTION en heures | INCLINAISON. | GANGUES. | MINÉRAIS. | |
| 99 | Filon de Limazette. . . . * | Calcaire du lias . . . . | N. 60° O. | 8 | 75° O. 60 S | Baryte sulfatée et quartz. | Pyrite cuivreuse, galène, plomb phosphaté, blende. | (1) |
| 100 | Filon du puits Bernard. . * | Id. | N. 70° O. | 7 | 80° S. 20 O | Id. | Cuivre hydrosilicaté, pyrite cuivreuse, sulfure de cuivre, galène. Plomb phosphaté, plomb carbonaté, blende. | |
| 101 | Babouning. . . . . . . . . * | Id. | N. 60° O. | 8 | 75° S. 20 O. | Baryte sulfatée, quartz et chaux carbonatée. | Cuivre carbonaté, cuivre oxydé, rouge, pyrite cuivreuse, galène. | |
| 102 | Ensemble du filon de Galès, à Babouning. | Id. | Id. | 8 | 75° | Id. | » | |
| 103 | Soulobres. Ravin de Lavadous . . . . . . . . . . * | Calcaire et grès liasique. | N. 30° O. | 10 | 75° O 30 S. | Quartz et baryte sulfatée. | Galène, blende. | |
| 104 | Galès . . . . . . . . . . ** | » | N. 15° O. | » | » | | Pyrite cuivreuse. | |
| 105 | Les Fons. . . . . . . . . * | Calcaire du lias . . . . | N. 30° O. | 8 1/2 | » | » | Galène argentifère, plomb carbonaté noir, blende. | |
| 106 | Ravin du Douzilienque... ** | Trias. . . . . . . . . | O.-N.-O. | 7 1/2 | 77° S.-S.-O | Quartz avec baryte sulfat. | Blende et galène, plomb vert et bournonite. | (2) |
| 107 | Le Minier, derrière l'église. . | Id. | N. 80° O. | 6 1/2 | » | Quartz. . . . . . . . . . | Galène et cuivre gris. | |
| 108 | Filon d'Orzals . . . . . . * | Id. | N. 30° O. | 10 | » | Quartz et bar. sulf. rare. | Galène. | |
| 109 | Filon du Pradal. . . . . . * | Id. | N. 65° O. | 8 | » | Quartz et baryte sulfatée. | Blende et galène. | |
| 110 | Filon de Persignac. . . . . | Id. | N. 20° O. | 10 1/2 | » | Id. | Galène, plomb phosphaté vert, blende. | |

(1) Les filons désignés sous les numéros 1 à 7 inclus sont compris dans la concession des mines de cuivre et plomb argentifère de Creissels, appartenant à MM. de Longuiers et le Marchand-de-Marans, en vertu d'une ordonnance du 28 décembre 1840. Cette concession s'étend sur les communes de Creissels, Saint-Georges, Compregnac, Castelnau, Pégayrolles et Millau.

(2) Les gîtes compris sous les numéros 8 à 12 sont situés dans la concession des mines de cuivre et plomb argentifère du Minier, accordée aux mêmes par ordonnance du même jour, et s'étendant sur le territoire des communes de Saint-Rome-de-Tarn, Le Viala-du-Tarn et Montjaux.

**District métallifère de Corbières et Mélagues.**

Une partie des filons compris dans ce district a donné lieu à une concession obtenue, en 1837, par MM. Achille Durand et Cᵉ de Montpellier. Un groupe assez considérable de gîtes analogues, se rattachant au même district, s'étend dans la partie N.-N.-O du département de l'Hérault, où ils ont été l'objet de plusieurs autres concessions situées dans les communes d'Avesne, Lunas..... L'on trouve enfin, en dehors des limites de ces diverses concessions, plusieurs filons épars, dont quelques-uns ont été jadis ou sont même actuellement encore l'objet de recherches.

Aspect général. — Constitution géologique. — La région qui comprend ce groupe métallique est montueuse, fortement accidentée; elle occupe l'extrémité S. du département de l'Aveyron et la partie N.-N.-O. du département de l'Hérault. Les roches qui la composent appartiennent aux terrains de transition.

Les éléments dominants sont : 1° les schistes argilo-talceux et micacés; 2° le calcaire souvent à l'état marmoréen. Nous citerons, en outre, comme faisant partie intégrante du terrain les gneiss des environs de Rials et de Montahut et quelques assises rares et peu épaisses de grawacke.

Les éléments accessoires, accidentels ou subordonnés, sont : le granite porphyroïde, le porphyre quartzifère, le porphyre euritique, de nombreux filons de quartz et de baryte sulfatée souvent métallifères, le basalte.

Tous les produits dépendant de l'éruption des roches plutoniques, les filons pierreux et métalliques, les roches métamorphiques, les sources minérales abondent non-seulement dans toute l'étendue du terrain de transition, mais encore dans les terrains contigus, surtout dans le trias et la formation gypseuse qui s'appuient au Nord sur les flancs du massif ancien.

Constitution géologique. — Pour compléter cet aperçu rapide, il nous reste à examiner le rôle qui appartient à chacun des éléments que nous venons d'énumérer. Je passerai rapidement sur les éléments essentiels ou dominants du terrain, pour m'arrêter avec plus de détail

sur les produits accidentels ou accessoires auxquels appartient dans la question qui nous occupe le rôle principal.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS. — Les éléments dominants du terrain de transition, *les roches schisteuses et calcaires,* sont disposées, comme dans le massif de l'Ardenne et dans le Dillemburg, en longues bandes parallèles et continues. Ces bandes, quoique assez régulières dans leur allure, présentent cependant quelques variations. Elles ne sont point parfaitement rectilignes, mais un peu infléchies, tournant leur convexité vers le N.-O. Leur largeur n'est pas constante, et l'on remarque dans plusieurs, vers leur extrémité N.-E., un rétrécissement très-considérable.

ALLURE GÉNÉRALE DES COUCHES. — La direction générale des couches est, en général, parallèle à celle des bandes, et comme l'on doit bien s'y attendre d'après la courbure de celles-ci, cette direction n'a rien de bien constant : elle varie de l'Est 10° à 15° Nord au N.-N.-E. Néanmoins, l'orientation dominante et la plus habituelle paraît être du N.-O. au N.-E. L'angle d'inclinaison presque toujours très-marqué approche souvent de la verticale. Le plongement habituel des couches est vers le N.-O.

ZÔNES ALTERNATIVES DE SCHISTE ET DE CALCAIRE. — Les deux roches que nous avons signalées comme constituant l'élément géologique dominant, presque exclusif de terrain ; les schistes et le calcaire se succèdent à plusieurs reprises et forment une série de couches alternantes, auxquelles la nature et les caractères physiques de la roche impriment un cachet distinct et caractéristique, dont l'influence se fait remarquer tant dans les produits que dans l'aspect général et la configuration du sol.

Les zônes schisteuses se dessinent ordinairement en relief et forment des crêtes ou plutôt des séries de pitons coniques alignés, dont la hauteur atteint 1,000 et jusqu'à 1,100 mètres au-dessus de la mer, soit plus de 600 mètres au-dessus du lit des ruisseaux qui coulent à leurs pieds. Le sol schisteux, parfois entièrement dé-

pouillé de végétation, est le plus souvent inculte ou couvert de maigres taillis de hêtre.

Les zônes calcaires, au contraire, à quelques exceptions près, se dessinent en creux et forment l'encaissement de la plupart des vallées. L'on voit bien parfois la roche se montrer à découvert, mais le plus souvent elle disparaît sous une couche de terre végétale très-propre à la culture; et c'est aux zônes calcaires qu'appartiennent les parties les moins infertiles de cette région.

Les bandes alternativement calcaires et schisteuses se succèdent à de courts intervalles, aussi n'en compte-t-on pas moins de 15 depuis la montagne de Roque-Ventouse, située à l'extrémité S.-O. du département jusqu'au pic de Rostes, placé à la limite Nord du terrain de transition. Bien que les éléments constituants de ces diverses bandes offrent entre eux une grande analogie, une observation attentive fait cependant reconnaître, dans la plupart du moins, soit quelque élément spécial, soit quelque trait distinctif, qui les caractérise et les fait aisément reconnaître. Ce sont, tantôt des lignes de relief se dessinant, soit en creux, soit en saillie, et correspondant à une couche caractéristique, plus tendre ou plus dure que le reste du terrain. Tantôt une série de gîtes analogues, tous ouverts sur une même couche et jalonnant pour ainsi dire son affleurement. Tantôt enfin des produits spéciaux, propres à telle ou telle zône, comme les gneiss, les schistes ardoisiers, les schistes alumino-pyriteux, quelques bancs rares mais continus de grawacke, etc.

Eléments accessoires subordonnés au terrain de transition. — Nous considérerons comme éléments accessoires ou adventifs tous ceux qui ont été introduits dans le terrain, postérieurement à sa formation. Leur existence peut se rattacher à divers ordres de phénomènes distincts.

Les uns déjà préexistant à l'état de fusion dans le sein de la terre ont été introduits, par voie d'injection, à travers les fissures ou les crevasses des roches déjà consolidées : ce sont les roches éruptives.

D'autres se sont formés sur place lentement, par la concentration des émanations volcaniques, sur les parois des conduits de dégagement : ce sont les filons.

D'autres enfin sont le résultat de la réaction des mêmes émanations volcaniques sur les masses minérales, à travers lesquelles ces émanations sont venues au jour : ce sont les roches métamorphiques.

De là, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer précédemment, trois sortes de produits bien distincts, quoique émanant d'une même source :

1° *Les roches plutoniques* : Produits immédiats et instantanés des phénomènes éruptifs amenés au jour tout formé au moment même de l'éruption ;

2° *Les filons* : Produits non moins directs des mêmes phénomènes, mais lentement élaborés et créés sur place postérieurement à l'éruption ;

3° *Les roches métamorphiques* : produits mixtes des émanations plutoniques et des matières minérales préexistantes.

Roches éruptives. — Les roches éruptives observées dans ce district sont :

Le granite, le porphyre, le basalte.

Granite. — Le *granite* appartient à la variété porphyroïde, la même qui constitue le massif granitique de Lacaune et du Sidobre. Il se montre dans un seul point, entre Meynes et Lastiouses, où il occupe une surface d'environ 3 kilomètres carrés.

Basalte. — Le *basalte* n'existe également que dans une seule localité, formant un piton très-élevé (le puech de Mourgès), au point de partage des vallées de l'Orb et de Lannéjouls.

Porphyres. — Mode de gisement des porphyres. — Quant aux *porphyres*, ils sont répandus avec une grande abondance sur presque toute l'étendue de ce district métallifère, principalement à l'extrémité sud-est du département, aux environs de Saint-Pierre-des-Cats, Mélagues, Corbières, Sadde, Bobes, Tauriac, Virazols. On les trouve dans les schistes et dans le calcaire à l'état de filons et d'amas injectés : ces filons, présentant quelquefois une épaisseur à peu près uniforme, une direction parallèle à la stratification du terrain, semblent alors constituer de véritables couches

et faire partie intégrante du terrain de transition ; mais un court examen suffit pour faire reconnaître leur origine éruptive. Le plus remarquable de ces filons couches est celui que l'on observe dans les montagnes de Marcou, un peu au sud de Mélagues, et qui de là, se dirigeant vers l'Est-Nord-Est, coupe la vallée de l'Orb un peu au-dessus d'Avesne et va se perdre aux environs de Brès sous les dépôts jurassiques, parcourant ainsi, avec une épaisseur constante de 18 à 20 mètres et en se maintenant toujours dans la même zône schisteuse au même niveau géologique, une longueur de plus de 7 à 8 kilomètres.

Cette disposition des porphyres en couches se fait remarquer aussi sur quelques autres points ; néanmoins, leur disposition habituelle est en amas et filons irréguliers.

Composition minéralogique des porphyres. — Pate albitique. — Quoique appartenant selon toute apparence à une même classe de roches éruptives, les porphyres de cette région présentent plusieurs variétés distinctes par leur aspect, leur texture, leur composition même : la pâte seule paraît ne point changer. Cette pâte, probablement albitique, est céroïde, à cassure esquilleuse, de couleur verte, grise, rose ou violette ; rarement elle compose à elle seule la roche : l'on en voit cependant quelques exemples, notamment aux environs de Corbières, de Fonserène et sur le pic de Merdelon. Le porphyre passe alors à une véritable eurite grenue ou compacte ; mais le plus souvent l'on trouve dans la pâte divers cristaux disséminés, dont la nature et l'abondance relative caractérise les diverses variétés de porphyres. Parmi ces cristaux l'on remarque :

1° des cristaux de feldspath orthose blanc ou rose de 2 à 3 et jusqu'à 6 centimètres de longueur, présentant presque invariablement l'hémitropie parallèle aux faces $g^1$ et très-rarement une forme prismatique simple composée des faces P, M, $g^1$, avec la troncature $a^{1/2}$ ;

2° Des cristaux également feldspathiques plus petits,

se fondant dans la pâte dont ils ont la couleur et présentant assez fréquemment le clivage strié caractéristique de l'albite ;

3° Des cristaux presque toujours informes, parfois dodécaèdres, de quartz gris comparativement rare ;

4° Des lamelles héxagonales de mica vert-foncé ou brun ;

5° Enfin, des cristaux décomposés ou plutôt des taches terreuses d'une matière verdâtre ou vert jaunâtre, peut-être amphibolique. Cette dernière substance ne paraît pas former partie essentielle de la roche ; je ne l'ai guère trouvée que dans les porphyres rose et rouge-brun de Bobes.

Ces divers éléments diversement groupés produisent les diverses variétés de porphyre que l'on observe dans ce district. Parmi ces variétés, les plus communes sont :

1° L'eurite compacte ou grenue, le plus souvent micacée ;

2° Le porphyre granitoïde formé des mêmes éléments que la variété précédente, mais contenant, en outre, de grands cristaux d'orthose ;

3° Le porphyre quartzifère produit par l'adjonction de grains de quartz aux éléments du porphyre granitoïde.

La première variété, l'eurite simple ou micacée, est celle qui accompagne le plus habituellement les gîtes métallifères. Cette loi n'est cependant pas sans exception : ce serait, du reste, se tromper que de vouloir faire de ces variétés autant d'espèces indépendantes l'une de l'autre et dont la production se rattacherait à des phénomènes distincts : les faits donneraient un démenti formel à une telle opinion. L'on voit, en effet, assez fréquemment les trois variétés réunies dans un même filon, dans un même amas éruptif, passer graduellement de l'une à l'autre.

La distribution des points d'éruption porphyriques n'est soumise à aucune loi de symétrie, ils semblent semés sans ordre et au hasard dans toute l'étendue de ce district ; mais l'on ne peut s'empêcher de reconnaître des rapports évidents de position entre les points

d'éruption et les gîtes métallifères que nous allons passer en revue.

Ces gîtes se font remarquer entre tous ceux de l'Aveyron, tant par la riche variété des minéraux, que par la multiplicité des affleurements. De nombreuses traces d'anciens travaux attestent qu'à une époque déjà reculée ils furent l'objet de recherches entreprises sur une assez grande échelle, peut-être même d'une exploitation considérable, et, dans ces derniers temps, ces mines ont été jugées assez importantes pour motiver diverses concessions tant dans le département de l'Hérault que dans le département de l'Aveyron.

Les travaux de recherches, poussés d'abord avec activité et non sans quelque succès par les concessionnaires, furent abandonnés il y a six ou sept ans.

Les principaux points d'attaque étaient, en allant du Sud au Nord :

1° Corbières ; 2° Fonserène ; 3° La Barre.

D'autres fouilles beaucoup moins importantes ont été pratiquées, en outre, dans les intervalles compris entre ces trois points principaux, notamment sur le flanc méridional du grand dike quartzeux qui couronne la colline de Meynes, aux environs de Lastiouse, et un peu au sud de la butte basaltique du Puech-Mourgès.

Il suffit de jeter les yeux sur la carte où se trouvent indiqués ces points d'attaque des gîtes métallifères, pour reconnaître qu'ils sont tous compris dans une zône étroite, dirigée à peu près N.-S., parallèlement à la ligne de faîte qui, dans ce point, forme la limite des deux départements de l'Aveyron et de l'Hérault.

Si l'on tient compte, en outre, de la constitution géologique du terrain, l'on reconnaît également que les gîtes attaqués se trouvent indistinctement dans toutes les formations de cette contrée, car l'on voit des affleurements de filons cuprifères, dans le calcaire et le porphyre, à Corbières ; dans le porphyre et le schiste, à Fonserène ; dans les schistes, à Meynes ; dans le porphyre et le granite porphyroïde entre Meynes et

Lastiouse ; dans le schiste et le calcaire, à La Barre, et sur les collines qui avoisinent le Puech-Mourgès.

Les conséquences naturelles de ces deux faits, sont : 1° que la force qui a amené au jour les filons métalliques de ce groupe s'est principalement exercée dans la direction N.-S.; 2° que la production de ces filons, ou du moins leur remplissage définitif, est postérieur à la formation, non-seulement des terrains de transition, mais encore des porphyres et des granites injectés dans ces terrains.

L'état d'abandon des travaux, l'impossibilité où l'on se trouve de les explorer, ne permettent guère de reconnaître avec certitude l'allure et le degré d'importance des gîtes ; les affleurements ne se montrent que rarement à la surface et sur de faibles étendues ; aussi n'est-il possible de les reconnaître que d'une manière imparfaite, et dans les seuls points où les fouilles les ont mis à nu.

Gite de Corbières. — A Corbières, le filon métallifère se montre sur une certaine longueur ; il a été attaqué sur divers points à 2 ou 300 mètres à l'ouest du village de Corbières, soit au fond du ravin, soit sur les flancs de la colline escarpée contre laquelle est adossé le village. Le minérai consistant en cuivre carbonaté vert et bleu, en cuivre panaché et pyriteux, cuivre gris, pyrite cuivreuse, blende et fer spathique...., a pour gangue principale un quartz blanc, tantôt saccharoïde, tantôt carié et caverneux. Il est associé à un filon assez puissant de porphyre quartzifère blanchâtre altéré, enclavé dans le calcaire d'abord jusqu'à mi-côte, et plus haut dans les schistes qui couronnent la colline. Le porphyre forme dans le calcaire une colonne assez régulière, presque perpendiculaire, à la direction des couches ; mais arrivé à la hauteur des schistes, il se divise, pénètre dans les joints de stratification pour former, soit des filons couches, soit des filons transversaux ramifiés, qui s'amincissent et se perdent bientôt.

Le filon de quartz métallifère, placé à la limite entre la roche encaissante et la roche éruptive, semble former en quelque sorte la salzbande de cette dernière, dans laquelle on le voit cependant pousser quelques ra-

mifications. La direction du filon métallifère, comme celle des porphyres, est à peu près N.-S. Ce filon ne présente pas du reste une surface plane régulière ; autant qu'il m'a été permis d'en juger d'après la portion des affleurements qui se montre au jour, sa surface est sinueuse ; son épaisseur inégale présente tantôt des renflements, tantôt des étranglements qui en font une sorte de gîte en chapelet.

Gîte de Fonserène.—La mine explorée dans le ravin de Fonserène est dans une position identique et probablement sur le prolongement de la mine de Corbières, dont elle n'est séparée que par une colline haute mais étroite, à arête aiguë, composée de schistes et de porphyres.

Deux puits ont été percés pour rechercher le gîte ; ces puits aujourd'hui éboulés ne permettent malheureusement pas de reconnaître les conditions précises de gisement ; mais ces conditions paraissent être encore les mêmes qu'à Corbières. Le puits principal est à la séparation du schiste et du porphyre, ce qui semble assigner à la roche métallifère une position géologique parfaitement semblable.

Le minérai trouvé dans les déblais à l'orifice du puits consiste surtout en pyrite cuivreuse, cuivre panaché, galène, blende, fer spathique, pyrite de fer. Les gangues sont la baryte sulfatée et le quartz.

Le porphyre qui accompagne le minérai est lui-même métallifère, et présente dans certains points des mouches de cuivre pyriteux. Cette circonstance, jointe à l'association à peu près constante des porphyres et des minérais métalliques de ces contrées, semblerait annoncer une communauté d'origine entre les masses porphyriques et les filons métallifères ; mais une telle conclusion ne saurait être cependant rigoureusement déduite, car les schistes qui forment la roche encaissante sont eux-mêmes pyriteux, et la pénétration des émanations métalliques dans les schistes et dans le porphyre pourrait bien être le résultat du même phénomène métamorphique.

La masse porphyrique, qui accompagne le minérai de Fonserène, ne forme dans ce point qu'un filon peu

puissant, parallèle à la stratification des couches; mais l'on voit la même roche reparaître un peu plus au Nord avec un développement bien plus considérable.

Quelques autres fouilles de moindre importance ont été pratiquées, soit dans le fonds, soit sur les berges de la même vallée. L'une des plus remarquables se trouve presque au sommet de la colline de Meynes; elle consiste en un puits percé dans les schistes, au toit d'un dike quartzeux qui forme la crête dentelée de la colline. Ce puits abandonné, comme tous les autres travaux de recherche, ne paraît pas avoir donné de résultat utile, car l'on ne voit aucune trace de minérai daus les déblais qui en ont été extraits.

Dike quartzeux métallifère de Meynes.—Le filon de Meynes, le plus remarquable de la contrée par ses proportions gigantesques, par sa régularité et son étendue, forme, ainsi que je viens de le dire, sur la croupe de la colline qu'il parcourt dans toute sa longueur, une crête dentelée aux découpures aiguës, dont la hauteur atteint parfois 7 à 8 mètres.

Il est composé de quartz blanc carié, contenant dans quelques points un peu de cuivre carbonaté. On peut le suivre à une très-grande distance sans en perdre la trace. On le voit d'un côté, après avoir franchi le col de la Devèze, se diriger à l'Ouest 10 à 12° N. sur les flancs de la colline qui s'abaisse vers Tauriac; de l'autre côté, il traverse la vallée de l'Orb, entre Marquès et la Siffrière, et de là, se dirigeant vers l'Est, Sud-Est, semble se rattacher à cette longue série de gîtes cuprifères, dont les indices se montrent de distance en distance, formant un alignement un peu courbe entre le Brès et Tailleven, près de Lunas.

Porphyres et granites compris entre Meynes et Lastiouses.—Le dike quartzeux de Meynes constitue sur une assez grande longueur un filon limite, ayant au toit les schistes de transition, au mur le porphyre quartzifère : cette dernière roche passe bientôt et par degrés à un granite pophyroïde, composé des mêmes éléments minéralogiques que le porphyre, dont il ne semble différer que par un état cristallin plus parfait. Les minéraux composants du granite sont de grands cristaux de

feldspath orthose, des cristaux plus petits, moins nettement cristallisés, souvent maclés d'un feldspath qui présente les caractères de l'albite, du quartz hyalin et du mica vert ou brun.

LIAISON DU PORPHYRE ET DU GRANITE. — Nous avons déjà vu que la pâte albitique des porphyres présente très-fréquemment des parties cristallines, dans lesquelles on retrouve le clivage strié du feldspath du sixième système. Un accroissement dans la proportion de ces parties cristallines, une diminution correspondante dans la proportion de la pâte compacte, nous conduisent peu à peu à la composition exclusivement cristalline du granite. Cette modification progressive n'est pas simplement hypothétique, elle existe en réalité et établit une transition toute naturelle entre les porphyres granitoïdes et les granites porphyroïdes de cette localité.

Il n'y a rien de bien déterminé dans la position relative des deux roches, et tels sont leurs rapports mutuels de gisement, qu'il serait difficile de tracer entre elles une ligne divisoire, de dire où l'une finit pour faire place à l'autre. L'on remarque, néanmoins, que le granite compose la partie centrale de la masse éruptive, dont le porphyre forme en quelque sorte la couronne extérieure, et peut-être pourrait-on tirer de cette disposition quelque induction sur la nature des causes qui ont pu, suivant le mode de gisement, produire dans la même roche la structure porphyrique ou granitoïde. L'on conçoit, en effet, que cette différence de structure puisse être le résultat d'une différence dans les conditions physiques ou mécaniques, sous l'influence desquelles s'est opérée la solidification de la roche. Ainsi, sans parler des effets métamorphiques dus au contact de la roche encaissante, il est naturel de supposer qu'un refroidissement plus rapide produit par le contact de ces mêmes roches, qu'une pression plus grande due à leur résistance, ont pu contrarier les phénomènes de cristallisation, de telle sorte qu'une roche, dont la solidification lente et tranquille a produit dans les grandes masses une structure granitoïde, se présente au contraire dans les filons et les petits amas sous l'apparence d'une roche porphyroïde ou même compacte.

Quoiqu'il en soit, du reste, de cette explication théorique, il n'est guère possible de douter que les granites et les porphyres des environs de Meynes ne soient le produit d'une seule et même action géologique. Cette association de porphyres quartzifères et de granite constitue la masse éruptive la plus considérable de cette contrée; elle forme exclusivement le sol sur une étendue de plus de deux kilomètres en tout sens. Le filon de Meynes semble former la salzbande colossale de ce massif, et nous montre la reproduction en grand de cette disposition relative que nous avons remarquée entre les masses porphyriques et les filons quartzeux métallifères des environs de Corbières.

Recherches des environs de Meynes et Lastiouses. — L'on trouve dans plusieurs points les traces d'anciennes fouilles entreprises sur cette masse mi-partie granitique et porphyrique. La plupart de ces fouilles ne paraissent avoir donné que de la baryte sulfatée, très-peu chargée de cuivre carbonaté et de pyrite cuivreuse. L'on remarque, néanmoins, au chevet du ravin étroit qui débouche dans la vallée de l'Orb, un peu en amont de la Siffrière, des déblais moins stériles. Les tranchées ou galeries qui les ont fournis sont comblées, et l'on a même de la peine à en reconnaître la trace. Le filon n'est point d'ailleurs apparent à la surface; il est donc impossible de rien dire de positif sur son allure.

La roche encaissante est le porphyre quartzifère.

La gangue est de quartz, plus rarement de baryte sulfatée.

Quant aux minéraux métallifères, les seuls que j'y ai trouvés, sont : le sulfure de cuivre, la bournonite, la pyrite de fer et la blende.

En continuant à suivre vers le Nord la crête des montagnes qui séparent la vallée de l'Orb de la vallée de la Niose, l'on trouve encore de loin en loin des indices d'anciens travaux de recherche, la plupart tout-à-fait superficiels et paraissant n'avoir fourni que de la baryte sulfatée, très-faiblement imprégnée de carbonate de cuivre. Ces indices, très-peu importants au point de vue industriel, ne sont point sans intérêt pour le géologue, dont ils guident les pas sur les traces de ces gîtes métal-

lifères que l'on voit surgir indistinctement à travers le granite, le porphyre, le calcaire et le schiste de transition sur toute l'étendue d'une longue bande dirigée à peu près N.-S.

GITE DE LA BARRE. — A l'extrémité Nord de cette bande, en déviant un peu vers l'ouest, l'on trouve encore au fond d'un ravin, près du hameau de La Barre, une autre mine où les travaux de recherches paraissent avoir acquis un certain développement. L'entrée de la mine est obstruée, et le gîte métallifère ne se montre pas au jour. Il a été attaqué par une galerie débouchant dans le lit du ravin et dirigée vers le Sud. Un amas considérable de déblais, dans lesquels on trouve quelques échantillons assez riches échappés au triage, semble annoncer que ces recherches n'ont pas été sans quelque succès. La galerie a son orifice dans les schistes, mais à quelques mètres seulement de la limite du calcaire.

Le minérai extrait de la mine de la Barre, autant que j'ai pu en juger par le petit nombre d'échantillons trouvés dans les déblais, consistait en cuivre carbonaté, cuivre gris et bournonite ; la gangue dominante est la baryte sulfatée : l'on y trouve aussi, mais en moindre quantité, du quartz hyalin.

Les gîtes compris dans la zône métallifère que nous venons de parcourir ne sont pas les seuls gîtes cuprifères de la contrée; la plupart des filons de quartz et de baryte sulfatée, si communes dans cette région, présentent des indices de minérais métalliques. Je citerai notamment les filons de Saint-André-de-Rieusec, de Coural, du ravin de Brès, près de Foncaude, ceux de la vallée de l'Orb, près de Siffrières......

Il n'y a rien de bien régulier dans la distribution topographique de ces filons ; il est à remarquer cependant que tous ceux qui ne sont point compris dans la longue bande métallifère dirigée N.-S., entre Servie et la Barre, se rattachent plus ou moins directement à une seconde bande que j'ai indiquée déjà, et qui, partant du grand dike quartzeux de Meynes, se dirige vers Tailleven en passant par la grange de Brès. La direction générale de cette seconde zône, comprise presque tout entière dans le département de l'Hérault, est du N.-O. au S.-E, mais

à son extrémité Nord elle se replie très-sensiblement vers l'Ouest.

Une circonstance digne de remarque, c'est que le point, où les gîtes métallifères plus abondants ont donné lieu à des recherches plus multipliées et plus fructueuses, coïncide à peu près avec le point de croisement des deux zônes. Je ferai remarquer enfin que dans ce même point (aux environs de Fonserène et de Corbières) où les gîtes métallifères semblent s'être groupés plus nomnombreux, l'on remarque aussi une plus grande abondance et un plus grand développement des roches porphyroïdes; soit que l'on doive attribuer cette coïncidence dans la concentration des gîtes métalliques et des roches éruptives à des rapports communs d'origine et d'âge, soit qu'on l'attribue à la facilité plus grande que les émanations métalliques ont dû trouver pour arriver au jour à travers un terrain déjà brisé et fissuré, par l'éruption des roches porphyriques et granitiques.

Chacune de ces deux hypothèses semble également propre à expliquer les relations de voisinage des porphyres et des filons métallifères; mais certains faits observés tendraient à faire supposer que la formation des filons est postérieure à l'éruption des porphyres, dans lequel nous les avons vus pénétrer à Fonserène, à Corbières, aux environs de Lastiouses..... (1).

(1) Les filons des environs de Fayet, Sylvanès, Ouyre, ayant été décrits dans mon journal de voyage de 1850—51, je m'abstiens de reproduire ici cette description, qui doit compléter l'étude du district de Sénomes et Corbières.

Il en est de même de la mine de Brusque, qui appartient au même district. Cette mine, découverte postérieurement à la rédaction de ce mémoire, occupe l'un des premiers rangs parmi les gîtes métallifères de l'Aveyron; elle nous fournira le sujet d'une notice spéciale.

**District métallifère de CORBIÈRES et SYLVANÈS.**

| Nos d'ordre. | DÉSIGNATION des filons et lieux d'observations. | GISEMENT. | | | | MINÉRAUX CONSTITUANTS. | | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Roche encaissante. | Direction. | | Inclinaisons. | Gangues. | Minerais métalliques. | |
| | | | en degrés. | en heures | | | | |
| 111 | Corbières . . . . . . * | Schistes et calcaire de transition. Porphyres. | N.-S. | 12 | » | Quartz blanc saccharoïde. | Cuivre carb., cuivre gris, cuivre panaché, cuivre pyriteux, blende, fer spathique.. | |
| 112 | Fonserène . . . . . . * | Porphyre quartzifère et schistes de transition. | » | » | » | Quartz et baryte sulfatée. | Cuivre panaché et pyriteux, cuivre gris, blende, galène, fer spathique. | |
| 113 | Meynes . . . . . . . * | Schistes de transition et porphyres quartzifères | O. 12° N. à O.-N.-O. | H. 7 H.7 1/2 | 65 S. 12 O. | Quartz. . . . . . . | Cuivre carbonaté. | |
| 114 | Saint-André-de-Rieussec ... | » | O. 10° N. | H. 7 | 75. N. 10.E. | Quartz haché carié. . . | Id. | |
| 115 | Autre un peu plus au Nord. | Calcaire de transition.. | N.-O. | H. 9 | Vertical. | Id. | Id. | |
| 116 | Mas-Marquès . . . . . | Terrain de transition... | N. 10° O. | H. 11 | Id. | Id. | Cuivre carbonaté et pyrite cuivreuse. | |
| 117 | Lastiouses. . . . . . ** | Porphyre et granite . . | » | » | » | Quartz, baryte sulfatée.. | Cuivre gris, bournonite, blende, pyrite. | |
| 118 | La Barre. . . . . . * | » | » | » | » | Baryte sulfatée, quartz.. | Id. | |
| 119 | Roqueféral. . . . . ** | Schistes de transition endurcis. | N. 30° O. | H. 10 | 75 E. 30 N. | Quartz. . . . . . . | Hématite brune. | |
| 120 | Ouyre. . . . . . . * | Calcaire de transition.. | N. 5 à 10 E. | H. 4 1/2 | » | Chaux carbonatée. . . . | Cuivre carbonaté, cuivre gris. | |
| 121 | Promilhac . . . . . * | Schiste de transition. . | E.-N.-E. | H.4 1/2 | 30 N.-N.-O. | Quartz hyalin. . . . . | Id. | |
| 122 | Bouche-Payrol. . . . ** | Terrain de transition calcaire. | N.-E. | H. 3 | 40 N.-O. | Quartz hyalin, baryte sulfatée. | Cuivre carbonaté. | |
| 123 | Puy-de-Rostes. . . . * | Terrain de transition et schiste calcaire. . | N. 25° O. | 10 1/4 | » | Quartz et baryte sulfatée. | Pyrite cuivreuse, bournonite, cuivre carbonaté, fer spathiq., oxyde d'antim. | |
| 124 | Dike quartzeux, même lieu. | Schiste de transition. . | N. 10° E. | H. 1 | 75 à 80° O. 10° N. | Quartz. . . . . . . | » | |
| 125 | La Baume . . . . . . * | Id. . . . . . . . | N. un peu O. | H. 11 | » | Quartz saccharoïde grenu | Chaux carbonatée, cuivre gris, antimoine sulfuré. | |
| 126 | Mas-d'Andrieu. . . . * | Trias. . . . . . . . | E.-N.-E. | H.4 1/2 | » | » | Chaux carbonatés, cuivre gris. | |

## RÉSUMÉ. — CONCLUSIONS.

Si maintenant nous jetons un regard rétrospectif sur l'ensemble des faits consignés dans ce mémoire, afin d'en mieux saisir l'enchaînement et les conséquences, nous y trouverons la confirmation des principes que nous avons posés d'abord.

Les observations recueillies, les discussions auxquelles elles ont donné lieu nous ont démontré que le sol de l'Aveyron recèle dans presque toute son étendue des richesses minérales métalliques.

Les phénomènes géologiques, les agents dont la nature s'est servie pour concentrer ces richesses métalliques dans certaines parties de l'écorce terrestre et les mettre en quelque sorte sous la main de l'homme, ont laissé dans tout le département des traces nombreuses, qui attestent la continuité autant que la généralité et l'énergie de leur action.

Les gîtes métallifères, ainsi que les produits minéraux, les accidents géologiques, qui dépendent des mêmes causes génératrices, se trouvent en effet, comme nous l'avons vu :

1° Dans toutes les parties du département ;

2° Dans toutes les formations géologiques.

De l'extrême diffusion des gîtes dans les lieux les plus éloignés, nous pouvons conclure à *la généralité* des phénomènes producteurs ;

De la présence des minérais dans tous les terrains, non-seulement à l'état d'élément accidentel, mais encore à l'état d'élément congénère, nous pouvons conclure à la *continuité* des mêmes phénomènes ;

Enfin de la multiplicité des gîtes nous conclurons à la *puissance d'action.*

Néanmoins, quel que soit le caractère de généralité des phenomènes qui ont présidé à la distribution des minérais métalliques dans le sol de l'Aveyron, l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que cette distribution est restée subordonnée à certaines lois de relations qui établissent une analogie incontestable entre les gîtes de cette contrée et ceux de plusieurs régions métallifères bien connues, telles que la Toscane, le Hartz, l'Oural, la Suède,

Parmi ces lois de relation, nous citerons en première ligne les conditions de gisement, la position constante des filons métallifères sur le pourtour des massifs granitiques, et leur liaison plus directe, plus immédiate avec les roches éruptives trapéennes, qui forment dans nos contrées le cortége habituel des granites. Leur concentration dans certains districts caractérisés par l'abondance de ces roches trapéennes et plus particulièrement des serpentines et des porphyres feldspathiques, leur tendance habituelle vers un petit nombre de directions privilégiées, presque toutes comprises dans le cadran S.-O., tendance sur laquelle l'inspection de la fig. 2, pl. VIII ne peut laisser aucun doute; la concordance qui existe entre les directions habituelles des filons et celle des principaux accidents géologiques, tels que failles, dislocations de couches; la pénétration des filons dans tous les terrains, jusques et y compris les terrains jurassiques; l'influence de la roche encaissante sur la puissance et l'allure des gîtes.

Telles sont les lois générales, sous l'action desquelles paraissent avoir été produits non-seulement les gîtes des principaux groupes métallifères, mais encore ceux que l'on trouve disséminés en dehors de ces districts.

Si, poussant l'analyse plus loin, nous passons des faits généraux aux caractères particuliers qui distinguent les divers groupes, nous trouvons que ces caractères peuvent se résumer ainsi :

*1° Pour le district de Najac.*

Tous les gîtes de ce district consistent en filons habituellement bien réglés, caractérisés par une gangue de quartz à éclat gras, très-rarement associé à la baryte sulfatée : par la présence de carbonates terreux ou métallifères; par la variété des minérais métalloïdes; par la cristallinité de ces mêmes minérais et notamment par les blendes lamelleuses et les galènes à larges facettes; par l'abondance des matières cuprifères qui se retrouvent dans tous les filons, presque sans exception, et forment même souvent l'élément métallique dominant.

Si l'on juge de l'allure générale d'après celle des filons explorés, le minérai bien que disséminé assez régulièrement formerait des massifs de richesse variable

disposés en colonnes. La teneur métallique de quelques minérais est très-considérable : ils contiennent souvent de l'argent en forte proportion.

La direction des filons de ce district varie de hora 7 à hora 10.

Le plongement est toujours vers le N.

La roche encaissante est presque toujours le gneiss ou les schistes micacés et talqueux; mais l'on voit aussi quelques filons pénétrer dans le granite, dans les diorites et les serpentines. Plusieurs paraissent s'arrêter à la ligne de séparation des gneiss et du trias. L'on en voit néanmoins deux pénétrer jusque dans les couches du lias et de l'infrà-lias à Santou et à la Croisille.

Les serpentines abondent dans ce district, et tout porte à croire que les émanations métalliques condensées dans les filons n'ont point d'autre source. Les dislocations produites par l'éruption de ces roches sont généralement dirigées vers le N.-O. ou le N. 40° O., direction qui diffère peu de l'orientation moyenne des filons.

Il n'existe à ma connaissance ni source minérale ni minérai en couches dans ce district; mais l'on y trouve quelques roches massives métallifères. Les serpentines de la Guépie contiennent des mouches de pyrite cuivreuse, et l'on voit au-dessous de Pradines un filon d'eurite imprégné de pyrite de fer.

Les roches métamorphiques abondent aussi dans le voisinage des masses éruptives : elles consistent surtout en diorites et gneiss amphibolique grenatifères.

### 2° *Dans le district de Villefranche.*

Les minérais métalliques se trouvent en filons proprement dits, en amas ou gîtes irréguliers de forme indéterminée, en couches.

Les filons présentent, pour la plupart, des conditions de gisement analogues à celles que nous avons trouvées dans les filons du district de Najac ; mais ils en diffèrent par quelques caractères essentiels.

La *gangue* dominante est bien encore le quartz ; mais ce quartz est habituellement saccharoïde, grenu, hâché, parfois cloisonné, âpre au toucher, et n'offre plus l'aspect gras que nous avons remarqué dans les fi-

lons du système serpentineux. La baryte sulfatée est beaucoup moins rare et devient le satellite assez habituel du quartz, tandis que les carbonates de chaux et de fer disparaissent presque entièrement.

Des modifications correspondantes se font remarquer dans les matières métalloïdes ; ces matières sont moins variées et moins cristallines, les minérais cuprifères sont plus rares ; l'on en trouve bien encore dans quelques filons, mais ils ne semblent plus jouer qu'un rôle secondaire. Le minérai dominant est la galène à petites facettes, finement disséminée dans la gangue quartzeuse et fréquemment accompagnée, aux affleurements du moins, de plomb phosphaté jaune et vert. Ces minérais sont parfois très-argentifères, notamment à Pesquiès, Pénevayre, Vialardet, La Pale.....

Les roches encaissantes sont le granite, le porphyre euritique et surtout le gneiss et les micachistes. Un seul filon a été signalé dans les terrains secondaires (jurassique) à Toulonjac. L'orientation des filons affecte, comme dans le district précédent, une tendance marquée vers une direction dominante (hora 8 à 9). Néanmoins les déviations sont plus fréquentes.

Les eurites abondent dans ce district ; les serpentines, au contraire, y sont excessivement rares : il y a donc une distinction non moins marquée dans la nature des roches éruptives, source des émanations métallifères, que dans la composition même des gîtes.

Les roches métamorphiques assez communes consistent principalement en gneiss et schistes endurcis, silicifiés, quelquefois grenatifères.

Indépendamment des minérais en filons, l'on trouve au pied de la falaise schisteuse une couche fort régulière de fer hydroxidé carbonaté, exploitée à Veuzac et Cazac. Cette couche subordonnée au terrain jurassique se trouve à la hauteur du calcaire à *gryphæa cymbrium*.

### 3° *Dans le district d'Asprières.*

Les caractères des filons sont à peu près les mêmes que dans le district de Villefranche. Les gangues sont les mêmes, mais la baryte sulfatée se montre beaucoup plus abondante et forme à elle seule des filons

puissants. Les minérais dominants sont la galène à fines facettes et le plomb phosphaté : l'on y voit à peine quelques traces de matières cuivreuses.

Tels sont du moins les caractères des gîtes situés dans la partie E. et S.-E. du district, à La Caze, La Carsénie, Peyremale, Tournhac, Le Minier, gîtes qui, sous le rapport de l'allure et de la composition, présentent une identité complète avec ceux des environs de La Bastide. Dans la partie occidentale du district, les filons de Cabrespines, de l'Estiflols, présentent des caractères un peu différents : la baryte sulfatée tient encore une large place dans les gangues, mais le quartz prédomine presque toujours, et parmi les minérais métalliques dominants, on retrouve les minérais cuprifères et les galènes à larges facettes.

Les roches éruptives de cette région sont le granite, les diorites, les amphybolites et les eurites passant à un porphyre amphybolique. C'est à ces trois dernières variétés de roches que paraissent principalement liés les gîtes métalliques. Les roches feldspathiques dominent dans la partie orientale ; les roches amphiboliques dans la partie occidentale, et peut-être cette différence dans la nature des foyers éruptifs n'a-t-elle pas été sans influence sur les modifications indiquées dans la composition des gîtes, modifications qui rappellent celles que nous avons déjà signalées comme caractères distinctifs entre les gîtes du système euritique et les gîtes du système serpentineux.

Les filons du district d'Asprières se montrent dans toutes les roches cristallines, granite, diorite, gneiss, schistes micacés, et pénètrent même dans les terrains jurassiques.

Leur direction constante est à peu près la même que celle des filons des districts de Villefranche et de Najac (de H. 7 à H. 8).

Les matières métalliques principalement condensées dans les filons se trouvent encore disséminées, soit dans les roches massives, soit dans les terrains stratifiés. Les diorites du plateau de Sonnac, fortement imprégnés de fer oxydulé titanifère, présentent, en outre, près de Paysan quelques mouches de pyrite cuivreuse. Quant aux minérais en couche, ils existent à deux ni-

veaux différents dans le terrain jurassique ; ce sont les grès ferrugineux infrà-liasique de Tensou, le minérai hydroxydé oolitique des environs de Saint-Igest, prolongement de la couche de Veuzac.

*4° Dans le district de Creissels et du Minier-du-Tarn.*

L'origine des filons métallifères paraît se rattacher à l'éruption des roches amphyboliques presque toujours associées dans nos contrées aux serpentines dont elles semblent être l'équivalent géologique; aussi retrouvons-nous dans les gîtes de ce district la plupart des caractères que nous ont montré les filons du système serpentineux de Najac. Les matières cuivreuses existent dans presque tous les filons, en proportion souvent considérable ; elles sont associées à la blende et à la galène. Les gangues sont de quartz et de baryte sulfatée : cette dernière abonde surtout aux affleurements de quelques gîtes : sa proportion est généralement inverse de celle des minérais métalliques et surtout des minérais de cuivre. Les parties riches des filons paraissent former des massifs disposés en colonnes qui se prolongent verticalement à une grande profondeur ; la teneur des filons en matière métallique et notamment en cuivre semble augmenter à mesure que l'on pénètre plus avant.

Sans être aussi riches en argent que les minérais de Pénevayre, du Mas-du-Bouyssou, de La Serène, de Maguols, de Pesquiés, les galènes de cette région sont très-notablement argentifères.

Tous les filons sont encaissés dans les terrains jurassiques ou dans le trias. Leur direction est comprise entre (H. 7 et H. 10) comme dans tous les districts déjà étudiés ; l'inclinaison est presque constamment vers le Sud.

*5° Dans le district de Sénomes, Corbières et Mélagues.*

Les gîtes métallifères sont généralement moins réguliers, moins continus que dans les autres : l'on y trouve bien quelques filons de quartz cuprifère dont les

affleurements, faciles à suivre, souvent marqués par des dikes saillants, se prolongent sur une assez grande étendue ; mais ces filons ne contiennent, en général, que des traces de minérais, et la plupart des gîtes, doués de quelque richesse, sont peu apparents à la surface ; aussi leur allure, d'ailleurs irrégulière le plus souvent, est-elle difficile à étudier. Ces gîtes se font remarquer par la variété et quelquefois aussi par la richesse des minérais métalliques : ils sont tous cuprifères et contiennent, en outre, du plomb, de l'antimoine, du fer, du zinc. Les gangues dominantes sont le quartz et la baryte sulfatée; mais ces gangues manquent parfois entièrement surtout dans les filons enclavés dans la roche éruptive.

Contrairement à ce que nous avons observé dans les autres districts, l'orientation des filons semble n'avoir rien de constant ; peut-être cela tient-il à l'allure irrégulière des gîtes, à la difficulté de les observer sur une étendue suffisante pour bien apprécier leur direction réelle.

Ces gîtes sont groupés pour la plupart suivant une ligne dirigée à peu près N.-S. parallèlement aux principaux accidents topographiques de cette contrée.

Les filons métalliques sont généralement encaissés dans les schistes et les calcaires de transition et dans les porphyres subordonnés à ces terrains ; mais on les voit aussi pénétrer au Nord dans les terrains du trias pour s'arrêter brusquement à la hauteur des grès blancs qui forment l'assise inférieure de la formation gypseuse.

S'il nous était permis d'ajouter à cet exposé des faits quelques appréciations théoriques, qui, sans avoir le même degré de certitude, n'en sont pas moins basées sur l'ensemble des observations, nous résumerions en peu de mots l'impression laissée dans notre esprit par l'étude des filons métallifères.

Toujours en rapport ainsi que nous l'avons dit avec les roches éruptives, les fissures dont le remplissage a produit les filons, paraissent être également en relation avec les principales dislocations du sol.

Les roches éruptives, source des émanations métalliques, appartiennent toutes, si l'on excepte les por-

phyres quartzifères très-rares, à la classe des roches basiques. Ce sont principalement des eurites, des serpentines et des amphibolites.

La nature de ces roches, la distance des foyers éruptifs paraissent ne pas être sans influence sur le mode de remplissage des filons, sur la distribution et la proportion relative des divers minérais et des gangues.

Les filons cuprifères semblent se rattacher plus particulièrement aux serpentines ou aux amphibolites. Ils admettent presque toujours concurremment avec les matières cuivreuses un grand nombre d'autres minérais métalliques.

Les filons de plomb et de zinc contenant peu ou point de cuivre forment le cortége habituel des roches euritiques.

Dans l'intérieur même des masses éruptives, les matières métalliques se trouvent assez souvent disséminées en grains, ou en minces veinules. Quand elles forment de véritables filons, ceux-ci sont habituellement dépourvus de gangues pierreuses.

Il en est quelquefois de même dans les roches encaissantes au voisinage immédiat des masses éruptives. Mais ces gangues abondent et acquièrent une prépondérance décourageante à mesure que l'on s'éloigne des foyers d'éruption.

La puissance, la continuité, la régularité des filons paraît être en rapport avec la solidité de la roche encaissante.

Les matières métalliques occupent généralement la partie centrale des filons.

Rarement elles sont distribuées d'une manière uniforme dans toute son étendue; les parties riches paraissent former des amas allongés, disposés en colonnes parallèles, suivant la plus grande pente des filons.

Dans la plupart des districts, l'abondance de la baryte sulfatée paraît être en raison inverse de la richesse métallique, surtout pour les minérais cuprifères.

La gangue ordinaire des filons les plus riches est le quartz; mais quand cette gangue forme des masses puissantes, homogènes, compactes dans toute l'épaisseur du filon, le minérai est rarement abondant. Le ru-

banement de la gangue, la présence de druses cristallines sont habituellement des indices de fécondité.

Si l'on admettait ces lois, il serait facile d'en déduire des règles pratiques pour la recherche des filons métallifères de nos contrées; mais ce ne sont là que des appréciations personnelles, auxquelles nous ne saurions attribuer plus d'importance que n'en méritent des conclusions peut-être prématurées, et que ne justifieraient point suffisamment des observations incomplètes, nécessairement limitées à l'étude des affleurements. Ce qu'il peut y avoir dans ces conclusions, de fondé ou d'illusoire, l'avenir nous l'apprendra sans doute.

Quant à présent, ce que nous pouvons conclure avec certitude de nos observations, ce qui ne saurait être mis en doute, c'est :

1° La multiplicité des gîtes;

2° L'énergie, la continuité d'action, la généralité des causes génératrices;

3° La teneur métallique souvent considérable des minérais;

4° La richesse constatée de quelques filons;

5° L'analogie de presque tous ces filons entre eux;

6° Les rapports constants qui, sous le double point de vue de la composition et du gisement, existent entre les gîtes de l'Aveyron et ceux des régions métallifères les plus riches.

Carmaux, ce 3 juillet 1852.

AD. BOISSE.

**TABLEAU SYNOPTIQUE des directions observées dans les filons métallifères du département de l'Aveyron.**

| DIRECTIONS OBSERVÉES dans les filons métallifères de l'Aveyron. | | DISTRICT de Najac. | | DISTRICT de Villefran^e | | DISTRICT d'Asprières. | | DISTRICT du Minier et Creissels. | | DISTRICT de La Barre et Corbières | | TOTAL. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1^er octant. | de H. 12 à H. 1 inclus. | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 4 | 3 | 5 |
| | H. 1 à H. 2 | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | |
| | H. 2 à H. 3 | 0 | | 1 | | 0 | | 0 | | 1 | | 2 | |
| 2^e octant.. | H. 3 à H. 4 | 0 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 8 |
| | H. 4 à H. 5 | 0 | | 3 | | 0 | | 0 | | 2 | | 5 | |
| | H. 5 à H. 6 | 0 | | 3 | | 0 | | 0 | | 0 | | 3 | |
| 3^e octant.. | H. 6 à H. 7 | 6 | 15 | 0 | 16 | 0 | 5 | 1 | 10 | 0 | 4 | 6 | 50 |
| | H. 7 à H. 8 | 4 | | 4 | | 5 | | 9 | | 3 | | 25 | |
| | H. 8 à H. 9 | 5 | | 12 | | 0 | | 0 | | 1 | | 48 | |
| 4^e octant.. | H. 9 à H. 10 | 3 | 4 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 | 4 | 4 | 12 |
| | H. 10 à H. 11 | 1 | | 1 | | 0 | | 3 | | 3 | | 8 | |
| | H. 11 à H. 12 | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | |
| NOMBRE TOTAL des filons étudiés.. | | 19 | | 24 | | 5 | | 13 | | 14 | | 75 | |

# RAPPORT HISTORIQUE

## SUR LA CONDUITE DES EAUX DE VORS A RODEZ, LU A LA SOCIÉTÉ DES LETTRES DANS SA SÉANCE DU 14 MARS 1858, PAR M. PEYRAS, AU NOM D'UNE COMMISSION SPÉCIALE.

### I.

Il n'y a pas un an encore que la ville de Rodez, si riche aujourd'hui en eau agréable et salubre, était presque complètement privée de ce liquide si indispensable. Notre ville n'était abreuvée que par des citernes et des puits alimentés par les infiltrations putrides de nos rues : l'eau était non seulement rare mais encore nuisible à la santé publique ; c'est donc le plus grand de tous les bienfaits que cette magnifique gerbe qui s'élance dans les airs sur la place principale de notre cité.

A qui toute une population doit-elle ce bienfait précieux? Comment est-on parvenu à un résultat si important?

Nous devons l'exposer ici sans craindre, dans notre tâche délicate, qu'aucun des bienfaiteurs de notre ville se plaigne de la part qui lui sera faite ; car le plus méritant est toujours le plus modeste, celui qui accepte humblement la place que l'historien consciencieux a cru devoir lui assigner ; celui qui, méprisant une gloire vaine et fugitive, se trouve assez récompensé par la conviction du bien qu'il a fait.

Divers noms vont passer sous vos yeux : tous méritent dans l'œuvre des eaux, car tous ont été nécessaires, c'est-à-dire plus qu'utiles. Si les uns précèdent les autres, c'est la logique qui l'a voulu ainsi ; c'est le temps qui a fixé la place de chacun et non l'historien.

### II.

Reportons-nous en 1837, et nous verrons surgir pour la première fois la question d'*amener* des eaux à Rodez ; car jusque-là on n'avait pensé qu'à creuser des citernes ou des puits artésiens. A cette époque M. Car-

cenac publia un projet de pont suspendu à travers la vallée profonde où coule l'Aveyron. La question des eaux s'y trouve mentionnée parmi les bienfaits qu'on retirerait d'un pareil ouvrage. Cette question si importante et de nécessité immédiate, ne paraît d'ailleurs dans ce projet que comme secondaire; mais elle n'en est pas moins posée, et toute idée jetée ainsi au vent mérite le respect quoique irréalisable, parce que l'idée semée fait penser, et qu'elle ne peut être détruite qu'en donnant le jour à une meilleure.

Le projet de M. Carcenac était trop grandiose, les Romains en eussent été eux-mêmes effrayés. Cependant l'avenir verra peut-être ce pont jeté à perte de vue sur la vallée de l'Aveyron; car la science nous a faits déjà plus grands que ces dominateurs des hommes et de la nature; mais les ressources financières de Rodez ne sauraient réaliser pour le moment ce pont colossal. Le défaut du projet de M. Carcenac était dans une exagération élevée qui le rejetait dans le domaine des grandes choses mais en dehors d'une application immédiate.

## III.

Depuis le projet de M. Carcenac, la question de la conduite d'eau à Rodez semblait s'être endormie à jamais, lorsque trois ans après, en 1840, parut dans la *Revue de l'Aveyron* un article de M. Lunet, sous le titre de : *Découverte archéologique*.

Voici ce dont il s'agissait.

M. de Monseignat avait été frappé de l'existence d'un aqueduc situé au bois de La Valière et surnommé la *Cave des Anglais* par le peuple dont l'imagination poétique voile toujours la vérité sous les mystères de la légende. M. de Monseignat invita plusieurs personnes, parmi lesquelles étaient MM. Lunet et Boissonnade, à venir explorer les lieux. De retour de cette excursion, M. Lunet écrivit l'article dont nous avons parlé et qui se termine par ces paroles remarquables qui auraient dû fixer l'attention de l'autorité : « Nous osons appeler sur ce point l'attention du Conseil municipal de cette ville. Il éprouvera, nous l'espérons, le désir de faire étudier l'aqueduc, et interrogera la science : 1° Sur la question

de savoir s'il est possible d'utiliser l'aqueduc ; 2° Au cas où l'aqueduc pourrait être utilisé, sur le moyen le plus économique et le plus sûr d'amener à Rodez *les eaux qui ont coulé dans l'aqueduc, et dont les Romains n'avaient pas tardé à remarquer l'élévation de plus de 150 mètres au-dessus de la colline où notre ville est bâtie.* »

Trois mois après, le 20 décembre 1840, M. Boissonnade fit à la Société des Sciences de l'Aveyron un rapport sur cette excursion archéologique, et concluait comme M. Lunet, en exprimant le vœu que le Conseil municipal votât des fonds pour explorer l'aqueduc romain, parce que, dit-il : « Si la restauration de cet aqueduc ne devait pas coûter trop cher, je ne crains pas d'avancer que la construction d'une conduite d'eau en fonte, depuis le plateau de La Boissonnade jusqu'à Rodez, ne serait pas au-dessus des forces de la Commune. » Nous devons, pour être juste, signaler la différence qui existe entre les opinions de MM. Lunet et Boissonnade. Le premier fait remarquer la hauteur supérieure à Rodez de l'aqueduc Romain, d'où la conclusion à tirer ; le second, plus explicite, parle d'une conduite en fonte. Le premier est convaincu que l'eau a déjà coulé dans l'aqueduc, le second en doute au contraire : « Il est probable, dit M. Boissonnade, que, dépouillés trop tôt de leur conquête, les Romains n'auront pu compléter ce superbe projet qui aurait donné à notre ville et à tout le pays qui l'environne une face nouvelle. »

L'idée, qui devait un jour se réaliser, prit ainsi rang dans le domaine de la discussion, et cependant elle tomba bientôt silencieuse dans un oubli de treize ans ; c'est que pour qu'une idée triomphe il lui faut un apôtre doué d'une foi ardente et passionnée, et la passion de M. Lunet n'avait pas été encore assez vivement excitée.

Le Conseil municipal, sollicité par la Société des Sciences, toujours pleine d'activité et d'initiative, alloua 300 fr. qui furent retirés bientôt.

## IV.

En 1849, c'est-à-dire neuf ans après la découverte de l'aqueduc romain, M. Carcenac, devenu maire de Rodez, comprit que la plus belle mission de la municipalité

était de donner à la ville des eaux potables et salubres. Abandonnant son premier projet trop grandiose, M. Carcenac fit au Conseil municipal un rapport dans lequel, après avoir fait ressortir l'urgence de la question, il exposa divers systèmes en repoussant toutefois celui de M. Boissonnade : « Dans ce cas, dit M. Carcenac, il faut nécessairement recourir à une conduite en siphon : encore une seule des sources qui entourent Rodez, celle des arbres de Lagarde se trouve-t-elle à une hauteur supérieure au point le plus élevé de la ville; mais à raison de la distance où elle est située (plus de 20 kil.), la dépense serait énorme, et les chances d'accidents proportionnées à l'étendue de la conduite ». On voit ainsi que, neuf ans après, l'idée d'utiliser l'aqueduc n'était pas tout-à-fait morte, puisqu'on la combattait; mais en attendant qu'elle prît la parole pour se défendre, ou mieux pour triompher, M. Carcenac propose de s'arrêter, dans le choix des sources, à celle de Fonrozières dont les eaux doivent être conduites au moyen de ponts d'abord au fond de la vallée, et élevées ensuite jusqu'à Rodez par des machines hydrauliques.

Ce projet, d'ailleurs réalisable, dût céder devant une objection irrésistible : le jaugeage constata que les eaux des sources de Fonrozières ne donnaient pas une quantité suffisante.

M. Yence, maire, s'occupa à son tour de faire monter sur la hauteur les eaux de Fonrozières au moyen de pompes dont le jeu se serait fait avec économie par des moulins à vent. Ce système présentait d'ailleurs un inconvénient trop grave, celui d'une intermittence dans le travail des pompes.

M. Carrère, devenu maire, s'occupa aussi de la question importante des eaux, et l'on s'arrêta à celle de la rivière. M. Carrère fut sollicité par M. Gally d'appeler sur les lieux M. Cordier. M. Gally s'offrit à payer le déplacement lui-même, et commença ainsi à montrer ce que pourrait être un jour sa libéralité dans la solution de la question des eaux.

S'adresser à M. Cordier c'était adopter à l'avance son système de pompes et de moteurs hydrauliques qu'il a établis dans plusieurs villes de France. Le projet de M. Cordier fut tel qu'on devait s'y attendre, il simplifiait

seulement celui de M. Carcenac en prenant l'eau de l'Aveyron qui coule au fond de la vallée, et en l'élevant jusqu'à la hauteur de Rodez au moyen de pompes dont le jeu devait se faire par un moteur recevant l'impulsion du courant de la rivière, et la vapeur devait suppléer lorsque ce courant, devenant moins rapide, aurait été insuffisant.

M. Bérard, le savant chimiste de Montpellier, sollicité de faire l'analyse des eaux de la rivière, les déclara *parmi celles qui sont le plus convenables pour la boisson et pour les usages domestiques*. Dans le document publié par la municipalité, ces mots de M. Bérard sont soulignés comme décisifs ; mais à la suite se trouvent ceux-ci qui, bien médités, condamnent le système ou du moins ne le font considérer que comme un pis aller : « Les eaux de rivière présentent deux inconvénients : celui d'être souvent *troublées* et celui d'avoir la température du milieu ambiant, de sorte que, pour la boisson, elles ont l'inconvénient d'être trop froides en hiver et trop chaudes en été. On parvient à corriger ces deux défauts ; mais si les appareils convenables pour y réussir sur toute la masse nécessaire à la consommation d'une ville sont souvent coûteux et exigent des dispositions spéciales de terrain, du moins est-il certain qu'il est très-facile à chaque particulier de se mettre à l'abri des deux inconvénients que je viens d'énoncer. *Il suffit d'avoir une fontaine filtrante qu'on place à l'entrée de la cave de la maison.* » Malgré cet immense inconvénient, la commune de Rodez passa un traité provisoire avec M. Cordier, sans doute parce qu'on ne choisit pas devant la nécessité. Le document publié par la mairie se termine ainsi : « Il est, au surplus, fait appel à toutes les observations *propres à améliorer le projet dont il s'agit et à en faciliter l'exécution* ». Les observations provoquées vont être faites, mais contre le projet lui-même ; l'idée des eaux de Vors ayant trouvé l'homme de foi qu'elle attendait, va se dresser toute puissante contre le projet prêt à se réaliser.

## V.

Le 15 juillet 1852, M. Lunet entretint la Société des

Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron d'une communication qu'il avait faite au Conseil municipal de Rodez, et qui intéressait, disait-il, la Commune et l'archéologie. Lisons le procès-verbal de la Société : « M. Lunet a vu un propriétaire détruire, sur une longueur de plusieurs centaines de mètres, le *magnifique* aqueduc qui forme le dernier vestige de la domination romaine dans le pays des Ruthènes. Le *regret* que lui a fait éprouver la destruction de ce précieux monument l'a conduit à rechercher s'il ne pourrait point être utilisé pour la conduite des eaux à Rodez, ce qui *assurerait sa conservation.* » J'ai souligné quelques mots pour caractériser la passion de M. Lunet, noble passion bien justifiée d'ailleurs par Frontin, l'historien descriptif des aqueducs de Rome, et qui écrivait sous l'empereur Nerva : « Conservez avec soin nos aqueducs ; ils sont un des principaux témoignages de la grandeur du peuple Romain. »

M. Lunet fait de nombreuses visites à l'objet de son admiration ; aussi déclare-t-il qu'il connaît l'aqueduc dans toute son étendue, « depuis La Boissonnade jusqu'aux environs de Vors, sur un parcours de 18 à 20 kilomètres. Il l'a aperçu, ou il sait qu'il existe, à Labarthe, à Coussennac, à Planèzes, à La Valette, au Cluzel, à La Valière. » Nous avons insisté sur ces détails ; car c'est à l'enthousiasme de M. Lunet pour l'archéologie que Rodez doit de posséder l'eau de Vors. Cet enthousiasme frappa tellement le public que l'aqueduc fut identifié en M. Lunet qu'on appela *l'homme aqueduc*, titre dérisoire alors, mais qui est devenu par le succès un titre dont chacun serait fier aujourd'hui. On verra d'ailleurs que rien ne pouvait arrêter M. Lunet dans la mission qu'il avait entreprise, la conservation de l'aqueduc. Dans la communication qu'il fit à la municipalité et à la Société des Lettres, Sciences et Arts, M. Lunet se déclare profane dans la science industrielle, il n'hésite pas cependant à dire avec énergie : « Jetez sur l'Aveyron un pont en fil de fer d'une force suffisante pour supporter une ligne de tubes en fonte. » Il avoue que la distance à franchir est grande : « Mais la science, dit-il, a trouvé le moyen de jeter des ponts en fer sur des bras de mer, et sans aucune colonne pour les soutenir, et à une hauteur telle que les bâtiments passent

au-dessous, voiles déployées, tandis que des wagons passent par dessus. » M. Lunet entre dans les détails de son projet, et non content de celui-là il en expose un autre où se trouve l'idée du siphon, mais non dans toute sa simplicité. M. Lunet s'exprime ainsi : « Ce moyen consisterait à élever dans la vallée une série de colonnes *inégales* dont la base serait en maçonnerie et le faîte en fonte. Les sommets de ces colonnes seraient reliés entre eux par des pièces de fer et de bois sur lesquelles on fixerait des tubes ; et l'on aurait ainsi dans la vallée une sorte de pont décrivant une *ligne courbe*. L'eau, par *sa seule impulsion*, s'élèverait sur tel point de la ville qui lui serait assigné. » Le siphon est bien là, seulement M. Lunet, craignant la pression au fond de la vallée, voulait diminuer la hauteur par ces colonnes interposées.

Tout cela veut dire : je ne sais comment je ferai ; mais l'aqueduc doit être conservé, et pour le préserver du vandalisme, il faut le placer sous la sauvegarde de l'utilité publique. D'ailleurs, M. Lunet fut bien inspiré en mettant sa cause sous la protection de la savante Société ; il fit appel à la Science, et son appel fut entendu.

## VI.

La Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron déclara à l'unanimité qu'il y avait lieu de s'occuper de la proposion que venait de lui faire M. Lunet ; une commission fut nommée avec l'allocation de la somme nécessaire pour ses études. Cette commission, qui a eu l'honneur d'une impulsion décisive, était ainsi composée : MM. Boissonnade, architecte du département ; Boisse, ingénieur des mines ; Valat, recteur de l'académie ; Commier, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées ; Trautmann, ingénieur des mines ; Blondeau, professeur au Lycée.

Furent priés de s'adjoindre à cette commission, MM. Féline, capitaine de génie, et Romain, agent-voyer en chef ; le président et le secrétaire de la Société, MM. de Barrau et Lunet, en firent également partie. A la manière dont est composée cette commission, on reconnaît toute l'importance qu'attachait la Société à la proposition

que lui avait faite M. Lunet. La commission se transporta sur les lieux, visita les sources, jaugea les ruisseaux et examina avec le plus vif intérêt plusieurs portions de l'aqueduc. Le lendemain, MM. Trautmann et Romain allèrent terminer sur le plateau quelques études relatives à l'arrivée des eaux à Rodez. Des travaux de la commission résulta que le débit de l'eau était de 70 litres par seconde, 6,000 mètres cubes en 24 heures, tandis qu'il n'en faut pour Rodez que 600, à raison de 50 litres par jour et pour chaque habitant. En outre, d'autres ruisseaux pourraient être facilement conduits dans l'aqueduc jusqu'à doubler le volume de l'eau. De sorte que notre ville, pour si grande qu'elle puisse devenir, sera toujours l'une des mieux alimentées par le liquide indispensable. Utiliser donc l'aqueduc romain, ainsi que l'avait demandé si énergiquement M. Lunet, c'était faire passer tout d'un coup notre cité de la privation la plus grande à la plus opulente richesse. Mais l'aqueduc était encore en grande partie sous terre; comment suivre sa marche sans faire des fouilles hasardeuses, ruineuses et même peut-être vaines; car en certains endroits il y avait solution de continuité, et là le temps et la barbarie avaient sapé, effacé même toute trace, tout vestige de l'œuvre romaine!

C'est M. Romain qui eut l'insigne bonheur de faire le plan en entier de ce qui n'existait qu'en partie. Muni d'un bon niveau de pente, M. Romain suivit pas à pas le chemin caché de l'aqueduc, et la science le conduisit juste à l'endroit même où les Romains avaient dû établir la prise d'eau, et où il convenait de l'établir pour réaliser le projet.

La science allait donc enfin prendre la parole.

M. Commier, rapporteur de la commission, regrette qu'aucune suite n'ait été donnée à la demande faite par M. Boissonnade en 1840. « Combien n'est-il pas à regretter, dit M. Commier, qu'aucune suite n'ait été donnée à une demande aussi sage, qui intéressait autant la prospérité de Rodez! Il ne faut pas se le dissimuler, en effet, le problème des fontaines de Rodez est sans contredit le plus important qu'on puisse résoudre, sous le triple rapport de la salubrité de la ville, du bien-être de ses habitants, de l'accroissement de sa population. »

La commission pense que les réparations indispensables seront faciles et peu coûteuses ; et déclare que la partie réellement difficile du problème est la traversée de la gorge de l'Aveyron. Le rapporteur pense d'ailleurs que l'œuvre des Romains est restée inachevée. « Si les Romains, dit-il, s'étaient maintenus une vingtaine d'années de plus dans les Gaules, nul doute qu'ils n'eussent franchi la vallée de l'Aveyron suivant leur méthode ordinaire, c'est-à-dire au moyen de plusieurs étages d'arcades, dans le genre du pont du Gard, avec cette petite différence que ce dernier n'a que 48 mètres de hauteur au-dessus du Gardon, tandis qu'à Rodez l'aqueduc aurait eu deux fois et demi cette hauteur et trois ou quatre fois plus de longueur. »

La commission est unanime sur l'emploi d'une conduite forcée pour traverser la profonde vallée de l'Aveyron.

Elle ne peut s'expliquer le peu de faveur du siphon : le rapporteur le met en parallèle avec les machines hydrauliques, prouve ses avantages dans tous les cas, et lève l'objection de l'énorme pression qu'aura à supporter la conduite forcée au point le plus bas. Voici comment s'exprime M. Commier : « Dans le siphon, l'écoulement se fait naturellement, sans secousses, silencieusement : le siphon n'élève pas l'eau, il la déplace, la transporte dans d'assez grandes distances en faisant perdre un peu de sa hauteur; suivant que l'origine du siphon est plus ou moins élevée au-dessus de la bouche d'aval, l'écoulement est plus ou moins rapide. Une fois en place, le siphon fonctionne constamment, de la même manière, sans effort, donne le même produit ; l'on n'a point à craindre d'intermittences : c'est une source qui coule toujours..... Avec un tuyau d'ascension, à chaque pulsation de la machine, à chaque coup de piston, il y a comme un ébranlement général qui, à la longue, fatigue et use les assemblages, détériore la machine, diminue son produit.

Par suite de la hauteur de la colonne d'eau dans les branches du siphon, craindrait-on la charge sur les parois des tuyaux inférieurs, sur les joints d'emboîtement? mais la hauteur de la colonne d'eau est la même dans le tuyau d'ascension, et vous ne la craignez pas.

Le rapporteur continue sa démonstration par des exemples, il cite le siphon de 89 mètres de flèche, fonctionnant depuis cinq ans pour amener des eaux à Avallon ; enfin il entre dans les détails de l'ouvrage à faire à Rodez, compare la dépense à celle exigée par le projet Cordier, conclut à un bénéfice de 130,000 francs en faveur du siphon, et termine ainsi : « Le nouveau projet double l'utilité, diminue la dépense ; à vous, Messieurs, de voir la suite qu'il convient de donner à la communication que M. Lunet vous a faite dans la dernière séance.. » La Société des Lettres, Siences et Arts de l'Aveyron, après avoir entendu la lecture de ce rapport lumineux, concluant et décisif, vota à l'unanimité qu'un double en serait envoyé à M. le préfet avec prière de donner à ses conclusions telle suite qu'il jugerait convenable.

Le rapport est vraiment digne en tous points de la commission qui l'avait élaboré ; le bon système d'amener les eaux à Rodez était trouvé : c'était le siphon. Il est seulement à regretter que ce rapport parle de traverser le fond de la vallée par un viaduc en maçonnerie de 15 à 16 mètres de hauteur ; ce n'était point nécessaire, et ce ne pouvait être une conclusion de prémisses si bien posées. C'est là une tache à la simplicité du système si bien expliqué par le rapporteur. Malgré cela, le problême était nettement posé et simplement résolu, si bien qu'il semble, après la lecture de ce rapport remarquable, qu'il n'y avait plus qu'a mettre la main à l'œuvre.

## VII.

Le rapport de M. Commier contient une erreur qu'il était important de combattre dans l'intérêt de l'honneur des Romains au point de vue de leurs connaissances scientifiques. Détruire d'ailleurs cette erreur, c'était donner un appui de plus au siphon ; car s'il était constaté que les Romains connaissaient le siphon, et qu'ils l'avaient fait fonctionner à Rodez, cet exemple eût été des plus puissants pour décider en sa faveur. Il est vrai qu'en général ce peuple, amoureux des œuvres gigantesques, préférait traverser les vallées par des arches superposées ; mais ne connaissait-il pas le siphon et ne

l'employa-t-il jamais? Si le siphon était connu, il est probable que les Romains le firent fonctionner à Rodez; car ils n'auraient pas construit un si long aqueduc sans commencer dans l'intervalle du temps le travail principal, c'est-à-dire les arches colossales qui devaient traverser la vallée, et des traces de cet ouvrage grandiose auraient résisté aux injures du temps et de la barbarie.

La connaissance du siphon par les Romains une fois constatée, on aurait une probabilité qu'il a fonctionné déjà à Rodez, et cette probabilité deviendra certitude si d'un autre côté on constate que l'eau de Vors a non-seulement coulé dans l'aqueduc, mais qu'elle a visité même notre cité du temps de la domination romaine.

La première partie de la démonstration fut donnée par M. Blondeau qui, n'ayant pu prendre part aux travaux de la commission, se hâta d'adresser au président de la Société une lettre de regret et d'adhésion. Dans cette lettre M. Blondeau ne doute pas que les Romains connaissaient le siphon; il donne plusieurs exemples qui, d'après lui, prouveraient que les Romains auraient employé ce procédé hydraulique le plus simple de tous, et qu'ils connaissaient parfaitement. « On trouve, en effet, dit-il, dans la traduction de Vitruve, par Perrault, le passage suivant : Si l'on trouve de longues vallées, on y conduira des tuyaux, en descendant sur la pente du côteau, et à quelque distance du fond de la vallée, on les appuiera à niveau sur un ouvrage en maçonnerie peu élevé et autant qu'il sera nécessaire pour que l'eau puisse remonter de l'autre côté, après avoir traversé toute la vallée. Cet ouvrage forme une ventre appelé Koïlia par les Grecs. »

Nous devons avouer que cette citation nous a paru peu claire, et qu'il y a même contradiction dans les idées; car pourquoi une maçonnerie *peu élevée*, *mais autant qu'il sera nécessaire pour que l'eau puisse remonter de l'autre côté?* Cette contradiction nous a porté à recourir au texte; mais nous devons avouer que, peu versé dans la science de l'architecture, nous avons éprouvé de l'embarras pour comprendre les termes techniques. Nous avons pensé alors que, si Vitruve avait été bien traduit dans le passage cité par M. Blondeau, il ne pouvait pas s'agir complètement du siphon dans toute sa

simplicité, mais d'une espèce de système mixte, puis une idée nous est venue, la contradiction persistant dans notre esprit et restant inexplicable, nous avons pensé qu'il était impossible que le savant Perrault, si compétent en architecture, eût traduit ainsi que le rapporte M. Blondeau. Nous ne nous étions pas trompé ; voici la traduction de Perrault lui-même : elle ne ressemble en rien, comme on va en juger, à celle qui précède : « Si les vallées sont fort longues, on y conduira les tuyaux en descendant selon la pente du côteau *sans les soutenir par de la maçonnerie;* et alors il arrivera qu'ils iront fort loin dans le fond de la vallée selon son niveau qui est ce qu'on appelle ventre, dit koïla par les Grecs. Par ce moyen, lorsque les tuyaux seront parvenus au côté opposé, ils contraindront l'eau qu'ils resserrent de remonter assez doucement à cause de la longueur de ce ventre ; car s'ils n'avaient été conduits par ce long espace qui est à niveau au fond de la vallée, ils feraient, en remontant tout court, un coude qui forcerait l'eau à faire un effort capable de rompre toutes les jointures des tuyaux. » On voit que le savant traducteur ne laisse aucun doute dans l'esprit. Nous avons copié textuellement sur la splendide édition de 1684. Perrault d'ailleurs y accompagne le texte d'une gravure qui parle aux yeux. Ainsi donc il est hors de toute discussion que les Romains connaissaient parfaitement le siphon, on peut en lire tous les détails dans Vitruve, même ceux qui sont nécessaires pour qu'il fonctionne parfaitement. Nous avons cru devoir insister sur cette question qui nous a paru de la plus grande importance.

Il s'agissait encore de savoir si l'eau de Vors est jamais arrivée à Rodez pendant la domination romaine. M. Lunet en fournit une preuve convaincante à la Société, et quand on a lu ce rapport on ne saurait douter un instant que les eaux ont coulé longtemps dans l'aqueduc. A ces preuves il en ajoute une autre décisive, c'est qu'il a découvert, à Rodez même, des traces bien sensibles de bassins destinés à recevoir le liquide à son arrivée dans la ville et à le distribuer dans divers quartiers.

## VIII.

On voit que la question des eaux avait déjà fait un grand pas, mais le système de M. Cordier n'en persistait

pas moins, et il était sur le point d'être réalisé : c'était donc un puissant ennemi qu'il fallait abattre. M. Lunet l'attaqua vivement, leva toutes les objections, et enfin, il put obtenir qu'une commission municipale fût nommée pour examiner le nouveau projet. Ce n'est pas sans difficulté ni sans soulever contre lui l'opinion publique que M. Lunet atteignit cet important résultat; mais le courage de ses convictions se trouva heureusement trop au-dessus de toutes les craintes, de toutes les rumeurs. « L'opinion publique, dit M. Lunet à la Société au sein de laquelle il trouvait toujours un puissant appui et de sympathiques encouragements, l'opinion publique, dit-il, a été, dès le principe, peu favorable, il faut en convenir. On croyait toucher à une solution longtemps désirée; l'on a craint que le nouveau projet d'amener des eaux potables à Rodez ne fût, comment dirai-je? un bâton jeté dans les roues de l'administration, une cause d'ajournement indéfini, comme le réveil après un beau rêve. »

Il est juste de faire observer ici que les partisans du système de M. Cordier rencontrèrent devant eux un obstacle dificile à surmonter. M. de Barrau, qui remplissait alors les fonctions de secrétaire général du conseil de préfecture, employa son influence pour obtenir de M. Rampand, préfet, une lettre qui recommandait au Conseil municipal l'étude du nouveau projet. Ainsi M. de Barrau sut gagner à la question des eaux de Vors la bienveillance du premier magistrat du département.

M. Raymond, chimiste de Rodez, déclara, par suite d'analyse, que les eaux de Vors étaient éminemment pures, propres à tous les usages, *supérieures à toutes les autres*.

M. Blondeau publia un remarquable mémoire sur le projet des eaux. On distingue dans ce travail une dissertation savante et d'une exposition claire pour établir les qualités diverses de toute eau potable. De cet exposé il résulte que l'eau seule des sources est capable de satisfaire à toutes les conditions exigées. Les eaux de rivière ont besoin nécessairement d'être filtrées, et, par cette opération, l'eau contracte un mauvais goût et prend un aspect peu agréable. Les dépenses d'ailleurs de la filtration en grand sont tellement considérables qu'on ne doit employer ce moyen que lorsqu'on a la conviction de ne

pouvoir se procurer d'autres eaux. L'auteur s'attaque ensuite au système Cordier qu'il a déjà vaincu sur la qualité et la quantité de l'eau, et il conduit le lecteur, par une pressante logique, à cette conclusion : « Nous avons cherché à établir qu'on ne doit, en aucun cas, songer à élever jusqu'à Rodez l'eau qui coule dans le lit de l'Aveyron, et qu'il vaudrait mieux rester dans l'état actuel plutôt que d'aller chercher, à grand frais, une eau qui, chaque année, donnerait naissance à des maladies. »

M. Blondeau entre ensuite dans des détails très-circonstanciés sur l'ouvrage à faire pour amener les eaux de Vors à Rodez, et il pèse avec précision les dépenses qu'il y aura à supporter. Ce travail complète, à notre avis, celui déjà si remarquable de M. Commier.

## IX.

Nous avons déjà dit que l'initiative intelligente et opiniâtre de M. Lunet était parvenue à vaincre l'opposition du Conseil municipal. Un grand bonheur pour la réussite du projet fut que M. Rozier, devenu maire de Rodez, ne tarda pas à comprendre tous les avantages du nouveau système proposé, et la cause de la conduite des eaux de Vors fut ainsi, dès ce moment, gagnée. M. Rozier apporta d'ailleurs au projet son intelligence, son zèle et son dévouement particuliers. M. Lunet ne tarda pas à être nommé son adjoint, et, par suite, le triomphe dût être certain. M. Romain reçut alors la mission de faire les fouilles nécessaires pour faire la découverte complète de l'aqueduc, d'établir son état de conservation et d'examiner quelles seraient les dépenses à faire pour l'approprier à la conduite des eaux. M. Romain accepta avec bonheur, pour le bien public, cette mission difficile et qu'il paraissait même à plusieurs impossible de remplir. M. Romain se mit à l'œuvre, les difficultés furent promptement vaincues, et l'on est tenté de croire à un enchantement lorsqu'on voit le peu de temps qui lui a suffi pour être à même de faire, le 17 septembre 1853, son rapport au Conseil municipal.

M. Romain expose les travaux exécutés, donne la description et l'état de conservation de l'aqueduc romain, sur une longueur de 23,454 mètres. De nombreux

dégats ont été occasionnés par le temps et les populations qui ont arraché les matériaux pour les employer à divers usages ; mais un bonheur à constater, c'est que le radier de l'aqueduc existe sur tout son parcours sans autre solution de continuité qu'une trentaine de mètres. Le rapporteur n'évalue pas à plus de cinq kilomètres la longueur sur laquelle ce radier aura besoin de quelques légères réparations.

« L'existence de l'aqueduc et son état de conservation étant constatés, je n'ai plus, messieurs, dit le rapporteur, qu'à vous parler des moyens d'utiliser ce qui nous reste de l'œuvre romaine pour amener à Rodez les eaux que les Romains avaient conduites à si grands frais. » M. Romain entre dans les détails de l'ouvrage à entreprendre avec une précision et une clarté frappantes. Il examine aussi les diverses espèces de tuyaux à employer pour les conduites forcées, et se décide pour les tuyaux Chameroy, en tôle bitumée.

Le plus bel éloge que nous puissions faire, ou mieux, qui ait été fait sur le rapport de M. Romain, c'est l'adhésion de M. Mary. Ce savant, consulté par la Municipalité, se transporta à Rodez, et fit un rapport qui, sauf quelques détails, d'ailleurs peu nombreux, n'est autre que celui de M. Romain.

Cette haute sanction décida à jamais la question. Il ne restait plus à surmonter que les difficultés inhérentes à l'exécution, et ces difficultés auraient été grandes si M. Romain n'eût été appelé à diriger les travaux dont il avait conçu tous les détails. Ceux qui connaissaient le zèle, le courage, le dévouement et l'intelligence de M. Romain n'eurent aucun doute sur le succès; son remarquable rapport garantissait assez une prompte et sûre exécution.

## X.

La Municipalité, ayant approuvé le projet de la conduite des eaux de Vors, se voua avec énergie à cette œuvre. Elle vota, dans ce but, un emprunt; mais le gouvernement crut, dans sa sagesse, ne pas pouvoir donner l'autorisation à la ville de Rodez de se charger d'une dette qui aurait été trop lourde pour elle. Ne nous en plaignons pas; car cette belle œuvre prit un nouvel éclat sous les auspices de la bienfaisance.

M. Gally qui, déjà en qualité de membre du Conseil municipal, avait voulu gratifier sa ville du bienfait des eaux, la nomma sa légataire universelle, pour employer sa grande fortune en bonnes œuvres. Et comme M. Gally savait que la plus belle œuvre était, pour Rodez, de lui donner l'eau tant désirée, il voulut qu'une somme considérable fût consacrée à ce bienfait dont tous ses concitoyens auraient à jouir jusqu'aux générations à venir. Que le nom de M. Gally soit à jamais béni !

Enfin M. Romain mit activement la main à l'œuvre, et il ne voulut pas que les habitants de Rodez attendissent longtemps encore pour se réjouir. C'est dans un an, jour par jour, que M. Romain sut conduire l'eau jusqu'au pont de La Mouline. Dans ce court espace de temps l'aqueduc romain avait été réparé et mis en état de recevoir l'eau qui depuis bien des siècles avait oublié cette route. Le beau et grand réservoir de La Boissonnade avait été construit, et le siphon descendait, le 16 avril 1857, jusqu'au fond de la vallée, où il lançait, de temps à autre, des jets à perte de vue, aux applaudissements de la foule qui ne manquait jamais d'accourir à ce spectacle, à la fois si saisissant et si plein d'intérêt; car Rodez allait posséder, sous peu, l'eau en abondance. Le problême était bien en effet résolu; l'eau, arrivée au fond de la vallée, devait naturellement, en vertu de son propre poids, s'élever à une hauteur à peu près égale à celle du point de départ, et par suite atteindre le sommet de la colline où est assise la ville de Rodez.

Les travaux étant terminés, à Rodez, pour recevoir l'eau, elle grimpa la colline rapide dans sa route tubulaire, parce que la nature a voulu qu'un liquide emprisonné dans un tube courbé s'élève dans les deux branches au même niveau.

C'est le 3 août 1857 que la gerbe d'eau de la place de la Cité jaillit pour la première fois dans les airs. Nous ne parlerons point de la fête magnifique organisée par M. Rozier pour célébrer ce jour mémorable. Il est impossible de rendre l'enthousiasme de la population entière de Rodez : la joie était grande dans tous les cœurs; mais, combien plus heureux encore, dûtes-vous être, vous tous qui avez doté votre ville du plus inestimable des bienfaits!

*Le Rapporteur*, U. PEYRAS.

# DESCRIPTION historique des travaux exécutés pour amener à Rodez les eaux de Vors.

## I.

Votre commission a pensé que le rapport historique sur la conduite des eaux de Vors à Rodez devait, pour être complet, entrer dans le détail des travaux qui ont été exécutés, des difficultés que ces travaux ont rencontrées et des moyens employés à les vaincre.

Elle a bien voulu me charger de la rédaction de cette partie du rapport, j'ai dû accepter cette tâche.

Je suis forcé de revenir un peu en arrière pour suivre pas à pas les idées qui ont présidé à la conception des détails du projet, aux modifications que ces idées ont dû subir par la force des choses, et arriver ainsi à la description de ce qui a été réalisé.

Mon rapport du 17 septembre 1853 faisait connaître, d'une manière aussi approximative que possible, l'état de conservation de l'aqueduc des Romains. Son parcours se trouvait révélé sur toute sa longueur jusqu'à Malan sur le plateau de La Boissonnade; toutefois, à cette époque, l'exploration n'avait pas commencé à l'origine de l'aqueduc; cette origine s'est trouvée à 500 mètres plus loin que le point où la première tranchée avait été faite, sous le village de Vors.

Trois mois après la publication de ce rapport, M. L. Sencier, alors préfet de l'Aveyron, désireux de fournir à la ville de Rodez les moyens de commencer les premiers travaux, demandait un avant-projet aussi complet que possible, avec plans et détails estimatifs, dans le but d'obtenir une forte subvention de l'Etat pour venir en aide aux ouvriers nécessiteux qui auraient été occupés au déblayement de l'aqueduc. Malheureusement on n'obtint qu'une subvention de 15,000 fr. qui servit néanmoins à déblayer entièrement les parties utilisables de cet ouvrage et à rétablir la voûte sur quelques points. Le déblayement fut poussé alors en amont jusqu'à 180 mètres au-dessus du chemin du Lac à Vors, et où on

rencontra le bassin qui formait, sous les Romains, la tête de leur aqueduc ; ce bassin était circulaire ; il avait 4 mètres de diamètre ; il était en partie démoli, et ce qui en restait après le déblayement ne tarda pas à se démolir sous la pression des terres et par suite du mauvais état dans lequel les maçonneries se trouvaient.

Ce bassin est placé à quelques mètres en aval du point de bifurcation de deux vallées qui viennent se couper à angle droit, l'une venant du midi et l'autre de l'ouest.

La fin de l'été 1853 et toute l'année 1854 furent employées à jauger les diverses sources disséminées sur une étendue fort considérable. Ces sources, dont chacune a un faible débit, sont au nombre de soixante ; il a fallu bien du temps et de la patience pour se rendre compte de leur régime à toutes les saisons de l'année et principalement à l'époque de leur plus bas étiage, en octobre et novembre. L'année 1854 a été extrêmement sèche, le débit de toutes les sources jaugées antérieurement était tombé à 10 litres par seconde, et ce ne fut qu'en allant chercher d'antres sources que je pus atteindre le chiffre de 15 litres par seconde.

La crainte de n'avoir pas assez d'eau fit naître l'idée d'établir au point où les Romains avaient placé leur bassin, à la tête de leur aqueduc, un barrage souterrain pour arêter toutes les eaux qui s'infiltrent dans le sol et qui coulent au-dessus de la couche imperméable, et de recevoir ces eaux dans un aqueduc à pierre sèche établi au-devant du barrage ; ces travaux étaient à peine commencés, que l'on retrouva, construit par les Romains, un barrage semblable, avec un petit aqueduc au-devant; cette coïncidence me confirma dans l'utilité d'un pareil ouvrage.

Au commencement de 1855, je m'occupai de la rédaction des projets définitifs ; ils comprenaient :

1° La construction d'un aqueduc moulé en ciment de Vassy, pour placer sur le radier de l'aqueduc des Romains, partout où son tracé devait être utilisé, à l'exception, toutefois, des parties où l'aqueduc ancien se trouvait en assez bon état pour être conservé dans sa forme primitive ;

2° La construction de petits aqueducs en ciment

pour recueillir et amener, dans la conduite principale, les 60 sources disséminées dans quatre vallées différentes;

3° L'établissement de six conduites forcées au moyen de tuyaux en tôle et bitume, pour franchir autant de vallées que l'aqueduc romain allait contourner fort loin;

4° Enfin l'établissement d'un grand siphon renversé, pour traverser la vallée de l'Aveyron et amener l'eau sur le point culminant de la ville.

Ces divers projets furent soumis, au mois de juin 1855, à M. Mary, inspecteur général des ponts-et-chaussées, qui voulut bien leur donner son approbation. Cet habile ingénieur rédigea lui-même le projet des deux réservoirs établis, l'un à La Boissonnade, et l'autre dans l'intérieur de la ville, ainsi que le projet de distribution de l'eau dans tous les quartiers de la ville.

Les projets ainsi complétés furent mis sous les yeux du Conseil municipal et revêtus, le 3 décembre 1855, de l'approbation de M. L. Sencier, préfet de l'Aveyron.

Rien ne fut négligé pour activer la mise en train des travaux; je m'occupai très-activement de la rédaction des pièces administratives pour arriver à l'expropriation des terrains et des sources, et, malgré les entraves que les principaux propriétaires des sources et des terrains suscitèrent, le jury d'expropriation put se réunir le 14 janvier 1856. Enfin, deux mois après, les ouvriers cimenteurs de la maison Gariel étaient en train de mouler le grand aqueduc, et la pose commença le 16 avril de la même année.

Telle a été l'activité imprimée à ces travaux, qu'un an avait suffi, comme on l'a déjà dit, pour amener l'eau jusqu'au pied du côteau au sommet duquel Rodez se trouve bâti, après avoir franchi 18 kilomètres, et que, six mois après, l'eau jaillissait sur le point culminant de la ville, à la grande satisfaction d'une population ivre de joie.

## II.

En amont du bassin, à l'origine de l'aqueduc et dans la direction du midi au nord, se trouve une petite vallée qui est connue sous le nom de vallée de Brunhac; elle a son origine à la route impériale n° 88, de Lyon à Tou-

louse, à la barraque de Brunhac, et descend presque en ligne droite sous le village de Vors. Cette vallée avait fixé mon attention par le grand nombre de sources qui s'y rencontrent, elles sont au nombre de 22, sur une longueur de 8 à 900 mètres, et presque toutes sur le versant droit en descendant la vallée.

Les eaux de ces sources ont été recueillies dans de petits aqueducs moulés en ciment de Vassy ; deux types ont été adoptés (Pl. IV, fig. 2 et 3) afin de proportionner la dimension de ces aqueducs à la quantité d'eau qu'ils ont à conduire.

Une branche principale suit une direction parallèle au thalweg de la vallée, elle reçoit les divers branchements qui viennent de chaque source. Un petit regard est construit à chaque point d'intersection. Le type a été choisi de manière à pouvoir conduire un volume d'eau égal au moins au quadruple de ce que les jaugeages d'étiage avaient donnés.

On a pu employer pour l'adduction de l'eau fournie par chaque source le type le plus petit (fig. 3), il a pu servir aussi pour amener les eaux réunies des six sources placées au haut de la vallée. A partir du point où les eaux des 7e et 8e sources viennent rencontrer le petit aqueduc de thalweg, c'est le second type (fig. 2) qui a dû être adopté, afin de pouvoir conduire jusqu'au bassin, à la tête du grand aqueduc, l'eau de toutes les sources réunies. Il a même fallu placer deux aqueducs contigüs vers le bas de la vallée, sur 320 mètres de longueur en raison du peu de pente qu'offre le sol dans lequel il est établi.

La réunion des eaux de cette vallée a nécessité l'établissement de 1,520m 35c de longueur de conduite en ciment moulé suivant le type fig. 3; 901m 48c de longueur de conduite suivant le type fig. 2. Le minimum d'eau recueillie dans cette vallée est de 9 litres 80 centilitres par seconde.

L'eau fournie par toute cette vallée se déverse dans un bassin ou petit château d'eau, construit sur l'emplacement du bassin des Romains ; cette circonstance a été indiquée par une inscription gravée sur une plaque de marbre et ainsi conçue :

*Hæc piscina à Romanis constructa*
*A Barbaris non penitùs eversa*
*Ad utilitatem Ruthenensium instaurata*
*Anno Domini MDCCCLVI.*
*Sub edilitate :* A. ROZIER, *edilis*,
A. AZÉMAR *et* B. LUNET, *vice-edilium.*

Ce petit ouvrage, dont nous joignons ici un dessin (Pl. III), est circulaire ; son diamètre hors d'œuvre est de 4<sup>m</sup> 83<sup>c</sup>, la hauteur au dessus du sol jusqu'à la corniche est de 3<sup>m</sup> 85<sup>c</sup> ; il est couvert par une voûte sphérique, en moellon. Son sommet est percé d'un trou circulaire de 0<sup>m</sup> 10<sup>c</sup> de diamètre pour permettre le dégagement de la vapeur d'eau qui se produit en très-grande abondance pendant l'hiver. Le socle, la corniche et la baie de la porte sont en pierre de taille, tout le restant de la maçonnerie est revêtu d'un enduit en ciment de Vassy, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

On descend dans ce petit château d'eau par sept marches ; on peut intérieurement en faire le tour sur une margelle de 0<sup>m</sup> 48<sup>c</sup> de largeur. Au-dessous de la margelle, le bassin n'a plus que 2<sup>m</sup> 10<sup>c</sup> de diamètre dans œuvre ; cet espace est encore divisé en deux portions par un petit bassin concentrique n'ayant plus que 1<sup>m</sup> 20<sup>c</sup> de diamètre intérieur et 0<sup>m</sup> 50<sup>c</sup> de hauteur, formé par une petite maçonnerie d'une demi-brique, revêtue d'un enduit en ciment.

Le compartiment annulaire reçoit le sable entrainé par l'eau, il en arrive peu dans le 2<sup>e</sup> compartiment.

Un petit barrage à l'entrée de l'aqueduc est destiné à arrêter encore le sable qui aurait pu passer dans le 2<sup>e</sup> compartiment.

J'ai parlé du barrage souterrain que j'avais fait rétablir, il remplissait parfaitement son but ; sept petites ouvertures, laissées dans l'épaisseur du mur circulaire, au-dessous de la margelle, servaient à l'introduction de l'eau qui arrivait avec assez d'abondance ; mais, je dois le dire, cette eau était d'une qualité de beaucoup inférieure à celle des sources ; j'ai successivement fermé ces ouvertures qui ne pouvaient fournir de bonne eau qu'en hiver, justement à l'époque où les sources sont très-abondantes.

Je dois mentionner aussi les tuyaux de drainage qui ont été placés à côté des petits aqueducs en ciment, dans le double but d'assécher le sol sur lequel ils sont établis et de profiter des eaux qu'ils peuvent recueillir ; cette eau a été d'une très mauvaise qualité, et j'ai dû la rejeter.

Depuis le château d'eau jusqu'après la traversée du chemin de Vors, sur une longueur de 180 mètres, l'aqueduc romain a été restauré. Dans cet intervalle, une petite source a été recueillie au moyen d'un petit aqueduc, type n° 1.

A partir du chemin de Vors, le mauvais état de l'aqueduc romain ne permettait pas d'entreprendre une restauration, c'est à ce point seulement que commence l'aqueduc en ciment moulé de $0^m$ $40^c$ de largeur, voici comment on l'établissait :

Le radier de l'aqueduc romain était lavé à grandes eaux, on établissait ensuite sur cette forme un nouveau radier de cinq centimètres d'épaisseur en ciment de Vassy et rocaille, on élevait ensuite de petites parois de $0^m$ $12^c$ de hauteur et de $0^m$ $08^c$ d'épaisseur. Une petite voûte en anse de panier à trois centres était moulée dans des moules en forte tôle. Cette voûte qui a $0^m$ $08^c$ d'épaisseur, $0^m$ $40^c$ de largeur intérieurement et $0^m$ $13^c$ de montée, posée sur sa cuvette, forme un aqueduc représenté par le type n° 3 (fig. 1, pl. IV), de $0^m$ $40^c$ de diamètre et de $0^m$ $25^c$ de hauteur sous clef.

Ce type a été posé sur une longueur totale de 10,300 mètres.

A 215 mètres du chemin de Vors, on trouve le premier des regards que les Romains avaient construits sur leur conduite. Ces regards, plus larges que l'aqueduc, ont un mètre dans tous les sens ; ils sont pourvus d'une cuvette de $0^m$ $50^c$ de profondeur qui servait de lieu de dépôt pour le sable et la vase que l'eau pouvait entraîner. Ils ont la forme indiquée par les fig. 1, 2 et 3, pl. V. Ils sont au nombre de treize, leur distance varie entre eux de 166 mètres à 178 mètres.

A partir du 13e regard, on n'a plus trouvé de cuvette sur le parcours de l'aqueduc ; mais des fragments de grandes pierres de grès, trouvés de distance en distan-



ce, prouvent que des regards sans cuvette avaient été établis sur toute la longueur de la conduite.

Les nouveaux regards que j'ai fait établir sont distants de 300 mètres en moyenne. Chacun d'eux est composé d'une cuvette de 0m 72 de longueur, autant de largeur et de 0m 50c de profondeur; le radier de cette cuvette est établi à 0m 15c en moyenne en contre-bas du niveau de la conduite; le restant du regard, sur une hauteur variable jusqu'au niveau du couronnement, est de 0m 90c à 0m 95c de longueur sur 0m 75c de largueur, laissant à droite et à gauche une petite retraite de 0m 10c. Cette retraite est supprimée lorsque le regard n'a pas une grande profondeur au-dessous de la surface du sol.

La couverture de ces regards se compose d'une margelle en pierre de taille calcaire, laissant un vide de 0m 65c en carré, recouvert d'un tampon en pierre de même nature.

La pente de la conduite libre, posée sur le radier de l'ancien aqueduc des Romains, est variable entre 0m 001 et 0m 0025, la moyenne est de 0m 0016. Je n'ai pas cru nécessaire de rendre cette pente uniforme; l'aqueduc, moulé en ciment, peut très-bien se comporter comme un tuyau et supporter de faibles charges; il m'a paru qu'il n'y avait aucun inconvénient à ce que sur son parcours il y eût même de faibles contre-pentes, l'eau s'y écoulera en vertu de la charge totale de l'amont à l'aval, entre deux regards consécutifs.

En commençant les travaux, j'avais eu l'intention de rendre uniforme la pente de l'aqueduc pour l'établissement d'un nouveau radier en ciment; plus tard, j'ai abandonné cette idée par le motif que je viens de donner, et je m'en suis tenu à établir mes regards en des points tels que la pente moyenne de l'une à l'autre s'approchât le plus possible de celle de l'aqueduc; j'ai pu ainsi établir les pentes moyennes entre deux regards consécutifs, entre 0m 0013 et 0m 0020, et la conduite par sa section peut ainsi débiter 45 litres par seconde.

Deux petites sources ont été introduites dans la grande conduite entre le 2e et le 4e regard.

Le 5e regard est placé entre les villages de Vors et de La Valière, à l'intersection d'une vallée qui a fourni

dix-huit sources dont la prise a nécessité la pose de 1,906 mètres de conduite en ciment moulé.

Entre le 8e et le 9e regard, sous le village de La Valière et dans les bois au nord, l'aqueduc romain a été conservé dans sa forme primitive sur une longueur de 170 mètres environ.

A la sortie des bois, l'aqueduc traverse quelques prairies où il reçoit sept nouvelles sources ; leur faible débit et plus encore la forte déclivité du coteau a permis l'emploi exclusif de l'aqueduc type n° 1 sur une longueur de 454 mètres. La conduite libre, posée sur le radier de l'ancien aqueduc romain sur une longueur de 4,330 mètres, suit tous les contours que la forme accidentée du terrain a nécessités : elle passe sous le village des Bastries qu'elle contourne de l'ouest à l'est. Un regard a été établi en face de la source qui sert aux habitants de ce village ; c'est pour ce motif qu'elle n'a pas été introduite dans l'aqueduc.

Arrivée à l'est du village des Bastries et en face de Montels, la conduite romaine se dévie brusquement au midi pour aller contourner, à une distance de 2,500 mètres environ, une vallée profonde et très-escarpée. Quelque respect que j'aie eu pour le magnifique travail des Romains, l'économie m'a empêché de suivre leur tracé à une aussi grande distance pour revenir en face et à 250 mètres du point de départ.

Une conduite forcée descend la vallée et remonte sur le versant opposé. C'est le premier siphon renversé ; sa longueur développée est de 266 mètres et sa flèche de 37 mètres ; c'est, sans contredit, le plus escarpé de nos siphons ; sa pente moyenne est de $0^m\ 42^c$ par mètre, ce qui faisait dire aux habitants de la campagne : « *Si l'eau monte à Montels, elle montera à Rodez*, » mesurant ainsi la difficulté à la plus ou moins grande raideur des pentes à gravir.

Les tuyaux qui composent cette conduite forcée sont en tôle et bitume de la maison Chameroy et Ce, de Paris ; le diamètre adopté est de $0^m\ 216$ ; la charge totale ou la différence de niveau de l'amont à l'aval est de $1^m\ 95$ ; le débit calculé par la formule de M. de Prony est de 35 litres par seconde.

A l'origine de ce siphon, qui a été appelé 1er siphon



de Montels, j'ai fai établir (Pl. VII) un regard extérieur, rectangulaire dans son plan, il est recouvert par une voûte en brique, en berceau plein-cintre, le socle et la baie de la porte sont en pierre de taille calcaire, les maçonneries sont revêtues à l'intérieur et à l'extérieur d'un enduit en ciment de Vassy, et l'extrados du berceau est rocaillé avec du quartz très blanc, d'un assez bel effet.

L'intérieur du regard se compose d'une cuvette rectangulaire, arrivant jusqu'au niveau du dessous du seuil de la porte; c'est dans la hauteur de cette cuvette que la conduite libre déverse son eau et que l'orifice du siphon se trouve placé.

Le fond du regard est garni d'une soupape de 0m 135 de diamètre, se manœuvrant avec une clef; cette soupape communique avec un petit aqueduc en ciment moulé, type n° 2, et sert à vider le regard, soit pour le nettoyer, soit pour empêcher l'eau de s'introduire dans le siphon en cas de réparation. Indépendamment de cet orifice, le regard contient aussi un trop plein formé d'une petite cheminée en ciment et brique qui communique avec le petit aqueduc de vidange; le but de cet orifice est de livrer passage à l'eau que le tube en tôle ne pourrait pas prendre.

Une grille placée à l'entrée du siphon arrête les objets qui pourraient s'introduire dans la conduite; une seconde grille est placée sur l'orifice des trop-pleins pour éviter l'introduction de toute espèce d'objets dans les regards.

Enfin, la porte est percée, vers le haut, d'une petite ouverture grillée pour laisser échapper la vapeur d'eau qui se forme à mesure que la température de l'air descend au dessous de celle des sources.

Un regard semblable a été construit à l'origine des sept siphons renversés qui ont été établis entre Vors et Rodez.

La partie inférieure du siphon est pourvue d'une tubulure à laquelle se trouve adapté un robinet en bronze de 0m 068 de diamètre pour le vider et chasser le sable ou les dépôts qui pourraient se former au point le plus bas. Cet appareil est renfermé dans un regard rectangulaire de 0m 80c de long et de large, et de 0m 70c environ

de profondeur au dessous du sol ; un aqueduc de décharge conduit les eaux dans un petit ravin placé au fond de la vallée.

Entre le Lac et Montels, deux petits cours d'eau parallèles, distants de 3 à 400 mètres l'un de l'autre, laissent un faîte qui devient très étroit aux environs de Montels et y forme un col de 87$^{m}$ 40$^{c}$ d'épaisseur. Les Romains en avaient profité pour le passage de leur aqueduc qu'ils avaient été obligé de tenir à une profondeur de 6 à 7 mètres.

Pour la traversée de ce col, je n'avais rien de mieux à faire que d'établir la conduite sur le radier de l'ancien aqueduc. Ce travail a présenté quelques difficultés : l'aqueduc romain qui paraissait assez bien conservé s'est trouvé démoli vers le milieu du col, et il a fallu faire un puits de 7 mètres de profondeur pour le déblayer; des éboulements sont venus même compromettre la vie des ouvriers, un second puits a été nécessaire. Enfin, il a fallu étançonner la voûte de l'aqueduc romain, et ce n'a été qu'avec de grandes difficultés que l'aqueduc en ciment a pu être placé dans cette galerie qui n'avait que 0$^{m}$ 70$^{c}$ de largeur, garnie de poteaux qui retenaient la voûte. Un regard en maçonnerie a été construit au milieu du col, sa profondeur de l'extrados à la voûte jusqu'au dessus de la dalle qui le recouvre est de 5$^{m}$ 40$^{c}$. Les murs de 1$^{m}$ 30$^{c}$ d'épaisseur à la base se réduisent à 0$^{m}$ 60$^{c}$ au sommet par deux retraites de 0$^{m}$ 35$^{c}$ chacune.

En sortant du col de Montels, la conduite se trouve sur le versant gauche de la petite vallée du Buguet, dont les bois du Cluzel occupent le versant droit. Là encore, j'ai préféré franchir la vallée au moyen d'une conduite forcée plutôt que d'aller chercher l'ancienne conduite des Romains à une distance de 7 à 800 mètres pour revenir en face du même point.

C'est là qu'a été établi le 2$^{e}$ siphon de Montels. Sa longueur est de 145 mètres, sa flèche n'est que de 13 mètres, sa charge est de 2$^{m}$ 84$^{c}$, ce qui a permis d'obtenir un débit de 30 litres par seconde avec un tuyau de 0$^{m}$ 162 de diamètre seulement.

Ce siphon n'offre rien de particulier ; le regard, à son origine, est en tout point semblable au premier ;

à la partie inférieure, on a placé un robinet de même diamètre qu'au précédent.

Au passage des rigoles d'irrigation et des ravins, j'ai eu le soin de faire construire un massif de maçonnerie, dans lequel le tuyau se trouve noyé; la surface supérieure de ce massif a la forme d'une rigole pour laisser passer l'eau.

A la sortie de ce 2$^e$ siphon, l'eau est reçue dans un regard rectangulaire de 0$^m$ 80$^c$ de côté et autant de hauteur. C'est dans ce regard que viennent se déverser les eaux recueillies dans la vallée du Buguet qui prend son origine au-dessus du village du Lac, sur la route impériale.

Ces sources, les dernières qui s'introduisent dans l'aqueduc, sont au nombre de onze. Leur prise a nécessité 1,073$^m$ 90$^c$ de longueur du petit aqueduc en ciment moulé, type n° 1, et 794$^m$ 50$^c$ de longueur de l'aqueduc, type n° 2.

La conduite libre reprend ensuite le tracé des Romains à travers le bois du Cluzel, sur une longueur de 716 mètres, arrive en face du village de Prévinquières, dont elle est encore séparée par une troisième vallée de 21 mètres de profondeur, qui a été franchie par le premier siphon de Prévinquières dont la longueur est de 258 mètres, la flèche de 21 mètres, son diamètre de 0$^m$ 216, sa charge de 1$^m$ 66$^c$, et son débit 34 litres par seconde.

A la suite de ce troisième siphon, le tracé de la conduite des Romains est utilisé sur une longueur de 74$^m$ 50$^c$ sous le village de Prévinquières, jusqu'à l'origine du 2$^e$ siphon de Prévinquières. Le regard à l'origine est placé sur le bord du chemin de Prévinquières à Lax à 100 mètres au plus des premières maisons de ce village; il est, comme les deux précédents, de forme rectangulaire, il a sa soupape, son tuyau de trop-plein et sa grille au devant de son orifice.

Le chemin au bord duquel ce regard est placé étant creusé presque au niveau du radier, il a été nécessaire de placer trois marches d'escalier pour arriver à la porte.

Cette quatrième conduite forcée a 392 mètres de longueur, sa flèche est de 23 mètres, sa charge de 2$^m$ 40, son diamètre de 0$^m$ 216 et son débit de 34 litres.

Comme les autres siphons, la partie inférieure est pourvue d'un robinet de décharge placé dans un regard. Au passage du ruisseau, le tube est noyé dans la maçonnerie, au-dessus de laquelle coulent les eaux du ruisseau.

L'orifice de sortie est établi dans un regard sur l'ancienne conduite des Romains à la limite des communes de Calmont et de Luc. A partir de ce point, l'ancien tracé des Romains a été utilisé jusqu'au delà du village de Lavalette, sur une longueur de 2,703$^m$ 90$^c$; à l'exception d'une petite rectification qui a été faite dans un pré à l'ouest de Lavalette où le radier des Romains se trouvait à une très-grande profondeur. Une autre déviation a été faite un peu au-delà du village de Lavalette, parce que le principal propriétaire de ce village avait refusé de laisser suivre la conduite romaine dans un petit bois sur 15 mètres de longueur, et sous le prétexte que ce bois n'était pas compris dans le jugement d'expropriation.

Sur ce parcours, on rencontre trois murs de soutènement qu'il a fallu construire pour garantir ce nouvel ouvrage. Je dois signaler aussi deux petits passages à siphon qu'il a fallu établir à la rencontre du chemin de Rodez à Lavalette, où le radier de l'aqueduc n'était qu'à quelques centimètres au-dessous du sol du chemin. Le même propriétaire refusa de laiser pratiquer une légère déviation qui ne pouvait pas lui nuire.

L'aqueduc en ciment a été placé sous le chemin à 0$^m$ 80$^c$ de profondeur; deux regards cimentés, l'un à droite et l'autre à gauche, ont été établis à cette profondeur; l'eau descend dans le premier, traverse le chemin et se relève de l'autre côté jusqu'à la hauteur de l'ancien radier, pour reprendre sa route, brusquement interrompue.

La pression de bas en haut, qui s'exerce sur la voûte en ciment, ne peut pas être assez énergique pour séparer cette voûte de ses pieds droits; la force d'adhésion du ciment d'une part et la pression des terres de l'autre s'y opposent. Ces siphons en ciment sont représentés dans la pl. VI, fig. 1 et 2.

Entre Lavalette et le Couderc, j'ai eu encore à établir un cinquième siphon renversé, pour éviter de contour-

ner une petite vallée traversée par le chemin de Rodez au Lac ; ce siphon n'a rien de particulier ; sa longueur est de 194 mètres, sa flèche 21 mètres, sa charge 4m 29c, son diamètre 0m 162 et son débit de 31 litres par seconde.

Arrivé sur le versant opposé, il aboutit au tracé des Romains dans un petit regard, en tout semblable à ceux qui ont été établis sur le parcours de la conduite ; le tracé antique est ensuite utilisé jusqu'au village du Couderc, sur une longueur de 1,035m 20c. Je ne mentionnerai que pour mémoire le petit siphon de 60 mètres de longueur établi au passage du chemin de Rodez au Lac. Une déviation aurait facilement et utilement remplacé cette dernière conduite forcée; mais le même propriétaire de Lavalette ne permit pas de la faire, bien qu'elle fût dans son intérêt. Je suis heureux de constater que les travaux n'ont pas rencontré d'autre hostilité.

Entre le siphon de Lavalette et le village du Couderc, le terrain a une très-faible déclivité transversale : aux abords du Couderc surtout, l'aqueduc se trouve sur un véritable plateau.

A partir du village du Couderc, le tracé des Romains va contourner, au midi du village de Planèze, plusieurs gorges assez profondes, dont les eaux forment le ruisseau de la Brianne; il revient au-dessous du domaine de Labarthe, après un circuit d'environ 7 kilomètres.

L'établissement du siphon de la Brianne, entre le Couderc et Labarthe, a permis de réduire cette distance à 1,694 mètres.

Ce sixième siphon, le plus considérable de tous ceux qui ont précédé, devait avoir son origine au village du Couderc ; mais parce que, dans la direction perpendiculaire au ruisseau de la Brianne, le sol n'avait, sur une longueur de 250 mètres environ, qu'une déclivité extrêmement, faible la conduite libre en ciment a été continuée dans la direction du siphon jusqu'à la rencontre du chemin de Planèze à Luc, sur une longueur de 256m 05c.

Le regard établi à ce point a des dimensions un peu plus considérables ; la cuvette a une plus grande hauteur, afin que l'eau puisse s'y élever, et la conduite prendre une charge suffisante pour débiter un minimum

de 30 litres par seconde; comme les précédents, il renferme une soupape de vidange, un trop-plein et une grille au devant du tuyau du siphon; on descend au fond par un petit escalier, ménagé dans l'épaisseur du mur au nord; il est couvert par une petite voûte d'arête en brique, il est couronné par une petite corniche en ciment de Vassy, et terminé par un enduit rocaillé en pointe de diamant.

Le siphon de la Brianne, le plus considerable après celui de l'Aveyron, a 1,450 mètres de développement, sa flèche est de 58 mètres, sa charge totale de 13 mètres, son diamètre de 0m 189 et son débit de 30 litres par seconde. Son extrémité d'aval atteint le tracé de l'antique aqueduc, entre les domaines de Labarthe et de Naujac; ce tracé est ensuite utilisé sur une longueur de 1,454m 90c jusqu'au point où est établi le grand réservoir de La Boissonnade, sur le bord de la route impériale n° 88, de Lyon à Toulouse, à 5 kilomètrés 1/2 de Rodez.

L'ensemble des travaux que je viens de détailler se résume ainsi :

10,656m 00 de conduite libre en ciment moulé de Vassy pour le grand aqueduc, type n° 3.

1,930 00 de conduite libre en ciment moulé de Vassy, type n° 2.

5,054 00 de conduite libre en ciment moulé de Vassy, type n° 1.

17,640m 00. Soit 17 kilomètres 640 mètres de conduite en ciment moulé.

De plus on a établi :

2,705m 00 de conduites forcées en tuyaux de tôle bitumée de la maison Chameroy et Ce.

20,340m 00c Soit enfin, 20 kilomètres 340 mètres d'aqueducs ou de tuyaux, depuis la plus haute source, près de la barraque de Brunhac jusqu'au plateau de La Boissonnade.

On a construit aussi un château d'eau sous le village de Vors, sept grands regards extérieurs à l'origine de chaque siphon renversé.

50 regards souterrains sur la grande conduite.

43 petits regards en brique et mortier de ciment sur les petites conduites de prise d'eau.

Tel est l'ensemble des travaux que j'ai été heureux de projeter et de faire exécuter, depuis les sources de Vors jusqu'au plateau de La Boissonnade, travaux importants quoique modestes et qui ont été trop peu visités.

III.

Pour arriver sur le plateau de La Boissonnade, la conduite n'avait rencontré que de médiocres difficultés eu égard à celle qui restait à vaincre pour franchir la vallée de l'Aveyron qui n'a pas moins de 160 mètres de profondeur et plus de 5 kilomètres de longueur.

Avant de parler de l'établissement du grand siphon que j'avais projeté à travers cette vallée et que M. Mary avait bien voulu approuver, je donnerai quelques détails sur les constructions qui ont été élevées à la tête de ce siphon et les fonctions qu'elles doivent remplir.

Un grand réservoir a été construit à côté de la route impériale sur les dessins de M. Mary; son plan est un carré de 32 mètres de côté dans œuvre; il est composé de 11 galeries de $2^{m}$ $56^{c}$ de largeur chacune, séparées par des murs en brique de $0^{m}$ $35^{c}$ d'épaisseur; ces murs sont percés d'arcades de $1^{m}$ $65^{c}$ de diamètre, ces arcades sont formées d'arcs de cercles de $0^{m}$ $50^{c}$ de flèche et montées sur des pieds droits carrés de $1^{m}$ $30^{c}$ de hauteur et de $0^{m}$ $35^{c}$ d'épaisseur.

A partir du sommet de l'intrados, ces arcades forment des murs continus qui reçoivent à 2 mètres de hauteur la retombée des voûtes en berceaux, en arcs de cercle de $0^{m}$ $50^{c}$ de flèche, couvrant les 11 galeries; ces voûtes en berceaux sont formées par une demi-brique, elles ont ainsi 15 centimètres d'épaisseur, y compris une chape en mortier de ciment de $0^{m}$ $03^{c}$ d'épaisseur.

Les parois sont en maçonnerie ordinaire, montées d'aplomb à l'intérieur et avec trois retraites à l'extérieur; l'épaisseur de ces murs est de $1^{m}$ $25^{c}$ à la base et de $0^{m}$ $60^{c}$ au sommet.

Le radier est en béton de mortier de chaux hydraulique et de pierraille; il a $0^{m}$ $20^{c}$ d'épaisseur. Les parois intérieures sont revêtues d'un enduit en mortier de

ciment. Le milieu des 1re, 6e et 11e galeries est pourvu d'une ouverture pour éclairer l'intérieur ; ces ouvertures sont fermées par des portes en bois de chêne.

On descend dans ce réservoir par une trappe recouverte d'un tampon en fonte et un escalier en pierre. Cette trappe est placée à l'angle nord-est du réservoir.

Le réservoir a été placé parallèlement à la route impériale, entre cette route et l'ancien aqueduc romain. Sa hauteur, jusqu'au niveau des voûtes en berceau, est de 2 mètres ; à cette hauteur, sa capacité est, à peu près, de 2,000 mètres cubes.

Le regard, à l'extrémité de la conduite libre, est placé vers l'angle sud-ouest du réservoir. Comme les précédents, ce regard contient une soupape de vidange, un tuyau de trop-plein, et de plus un appareil de jauge en cuivre. C'est une vanne qui se manœuvre au moyen d'une manivelle ; elle se lève par un mouvement très-lent ; l'orifice a 0m 20c de largeur et autant de hauteur ; des échelles gravées sur cuivre et convenablement placées font connaître, en millimètres, la hauteur de l'orifice, que l'on peut faire varier en manœuvrant la vanne et la hauteur du niveau de l'eau au-dessus du seuil de l'orifice.

Cet appareil permettra, au moyen d'une table que l'on pourra calculer d'avance, de se rendre compte, à chaque instant, du volume d'eau qui arrivera à La Boissonnade.

En sortant de la vanne, l'eau tombe dans une cuvette, au fond de laquelle se trouve le tuyau qui forme l'orifice d'entrée du siphon de l'Aveyron. Ce tube se dirige perpendiculairement sur la route impériale, en longeant le mur du sud du grand réservoir et pénètre dans un grand regard, établi à l'angle sud-est, à un niveau inférieur au radier de ce réservoir. C'est là que se trouvent renfermés les robinets et le tube qui sert à alimenter le réservoir.

Ce regard, dans lequel on descend par treize marches, est en partie souterrain et en partie extérieur, il a intérieurement 2m 50c de longueur et 2 mètres de largeur. La conduite principale de 0m 216 de diamètre intérieur, qui amène l'eau à Rodez, le traverse ; c'est sur elle qu'est branché le tube qui communique avec le réser-

voir. Un gros robinet à double clapet de 0m 216 de diadiamètre est interposé entre le tube du siphon et le réservoir, il sert à introduire l'eau dans ce réservoir ou à empêcher qu'elle s'y introduise.

Immédiatement après la jonction de ces deux tuyaux, un gros robinet à double clapet de 0m 216 de diamètre a été placé sur le tube du siphon, afin d'intercepter, au besoin, toute communication de l'eau avec Rodez. A côté et en aval de ce dernier robinet, un tube vertical en plomb a été branché sur le tuyau du siphon, afin de permettre à l'air renfermé dans la conduite, de s'échapper lorsqu'elle est mise en charge, sans l'obliger à traverser le robinet, ce qui ne pourrait se faire qu'avec de très-fortes secousses et des ébranlements préjudiciables aux tuyaux et à tout le système.

Il faut encore que le réservoir puisse se vider et qu'il ne puisse pas se remplir au delà d'une certaine hauteur; à cet effet, le tuyau de vidange de 0m 135 de diamètre intérieur, partant du regard, à l'extrémité de la conduite libre, traverse le regard des robinets; deux tuyaux de communication avec le réservoir s'y trouvent branchés: l'un s'élève jusqu'à la naissance des voûtes en berceau et ne permet pas à l'eau de s'élever au-dessus, l'autre ne dépasse pas la hauteur du radier, afin de pouvoir vider le réservoir.

Ce dernier branchement est pourvu d'un robinet à double clapet de 0m 135 de diamètre, qui ne s'ouvre que lorsque l'on veut vider le réservoir.

Le tuyau de 0m 135 peut recevoir à la fois le trop-plein et la vidange du regard supérieur et le trop-plein et la vidange du réservoir. Toutes ces eaux sont conduites dans un regard souterrain, établi à côté du fossé de la route, d'où une conduite en ciment moulé de Vassy les amène sous le ponceau de la route impériale n° 88, placé à 45 mètres plus loin.

Tel est le système hydraulique que j'ai fait établir à La Boissonnade pour le fonctionnement du dernier siphon et du réservoir.

## IV.

La partie la plus difficile du projet, à certains égards, était, sans contredit, l'établissement d'une conduite forcée à travers la vallée de l'Aveyron.

Sans doute on n'avait pas à craindre que l'eau ne s'élevât, dans la branche du côté de Rodez, jusqu'à la hauteur qui lui serait assignée; mais il n'en est pas moins vrai qu'aucune conduite forcée n'avait encore été établie dans les conditions de celle de Rodez.

La ville est à 130 mètres environ au-dessus de l'Aveyron; la berge, très-escarpée du côté de la ville, présente du côté opposé une déclivité beaucoup plus faible. Deux idées s'étaient présentées sur la direction à faire suivre aux tuyaux; par la première, la conduite aurait suivi, à très-peu près, la direction qu'occupait le pont-aqueduc des Romains jusqu'au domaine de Puech-Camp; de là, elle aurait descendu dans la vallée qu'elle aurait franchie sur un pont spécial, en face des rochers de Tripadou.

La deuxième direction consistait à faire suivre à la conduite l'un des deux accotements de la route impériale nº 88, de passer sur le pont de La Mouline et d'atteindre Rodez par le chemin le plus court possible. C'est cette dernière qui a prévalu.

Le siphon part, comme je l'ai déjà dit, du regard à l'extrémité de la conduite libre à l'angle sud-ouest du grand réservoir. Une grille, placée devant l'orifice, retient les objets entraînés par l'eau. Il traverse le regard des robinets, coupe la route perpendiculairement et vient tourner, à angle droit, par un coude en fonte, sous l'accotement de droite, à 0m 80c de profondeur, qu'il suit jusqu'au delà du pont de La Mouline, sur l'Aveyron.

Trois robinets d'air de 0m 027 de diamètre sont établis sur le plateau de La Boissonnade pour faciliter la mise en charge de la conduite; ils sont placés dans de petits regards dont la porte se trouve sur le talus du fossé de la route. Le tube traverse l'Aveyron sur des consoles encastrées dans la tête d'amont du pont de La Mouline, il est enfermé dans une caisse en bois de chêne, construite de manière à pouvoir être démontée en un point quelconque de sa longueur.

Le pont de La Mouline offre une contre-pente assez considérable; j'ai dû établir ce tuyau sur un profil à peu près semblable pour éviter de faire correspondre le tuyau en face du vide des arches; cette contre-pente

à nécessité l'établissement d'un quatrième robinet d'air qui reste constamment un peu ouvert, afin qu'il n'y ait jamais, à ce point, accumulation de l'air. La vidange de cette contre-pente s'opère par un robinet établi sous bouche, à clef, au point le plus bas, à l'entrée du pont.

La ligne des tuyaux quitte l'accotement de la route, près du chemin vicinal de La Mouline au Monastère; elle entre dans un pré où j'ai fait établir un regard, renfermant un robinet de vidange de 0m 081 de diamètre. Un petit aqueduc en ciment moulé de Vassy, suivant le type n° 2, conduit l'eau de vidange à travers ce pré jusqu'à l'Aveyron, sur une longueur de 85 mètres.

A partir de ce dernier regard, la conduite suit le chemin vicinal jusqu'au hameau de Pontviel, gravit la côte de ce nom, traverse un pré et arrive sur le boulevard en longeant l'Ecole Normale; elle suit les rues d'Emboyer et de Saint-Amans, traverse la place de l'Olmet, la place du Bourg et la place Saint-Etienne, pénètre dans la rue Neuve, se bifurque dans la rue des Jacobins et entre enfin dans le jardin Yence, derrière les Casernes où un réservoir a été établi.

Une ventouse a été établie sur la place Saint-Etienne, au point culminant de la ville.

Ce siphon n'a pas moins de 5,300 mètres de longueur, sa charge est de 25 mètres, le diamètre intérieur du tuyau de 0m 216 et son débit de 29 à 30 litres par seconde. Son point le plus bas est à 148 mètres au-dessous du niveau du réservoir de La Boissonnade et à 123 mètres au dessous de celui de Rodez.

L'établissement d'une conduite forcée, suivant un profil si peu usité, présentait quelques difficultés; je dois le dire, ces difficultés n'ont pas été vaincues du premier coup. Quelques tuyaux de la partie inférieure n'ont pas résisté à la pression à laquelle ils étaient soumis, plusieurs ruptures sont venues nous donner des inquiétudes.

La tôle employée pour la fabrication des tuyaux avait 2 millimètres d'épaisseur pour la partie la plus basse du siphon, sur 1,900 mètres, elle était essayée à 25 atmosphères; dans le cas le plus défavorable, celui où la conduite étant pleine, l'orifice du côté de Rodez était

fermé, la charge par mètre carré à la partie inférieure du siphon était de 148,000 kilogrammes ou 148,000 X 0,216 = 32,000 kilogrammes pour chaque mètre courant de tuyau, ou enfin, 8 kilogrammes par millimètre carré ; tel est l'effort que la tôle avait à supporter, effort qui est compris entre 1/4 et 1/5 de celui qui produirait la rupture, ce qui n'avait rien d'exagéré.

Dans l'état normal du fonctionnement du service, cet effort se trouvait réduit à $6^k\ 9^h$ ; cependant, sept à huit ruptures et plusieurs fuites d'une certaine importance vinrent prouver qu'il n'y avait pas certitude que les tuyaux fussent convenablement établis ; il devenait évident que la tôle était de mauvaise qualité et ne permettait pas de compter même sur la solidité des tuyaux qui avaient résisté au bas de la conduite ; toutefois, je dois faire remarquer que deux ruptures se firent en pleine tôle, deux autres à la manchette, c'est-à-dire au joint d'emboîtement, et toutes les autres sur les rivets.

En présence de ces accidents, l'entrepreneur, M. Chameroy, proposa de remplacer, à ses frais, la partie qui n'offrait pas les conditions de solidité qu'il avait garantie à la ville de Rodez.

Une longueur de 1,100 mètres de la partie inférieure du siphon a été remplacée par des tuyaux fabriqués avec de la tôle au bois, de bien meilleure qualité, et dont la résistance va jusqu'à un effort de traction de 43 kilogrammes par millimètre carré. De plus, l'épaisseur de la tôle a été portée de $0^m$ 0020 à 0, 0026, ce qui a réduit de 8 à 6 kilogrammes par millimètre carré l'effort, dans le cas le plus défavorable, et de $6^{kil}$, $6^{kil}$ à $5^{kil}$ 1 l'effort normal sous lequel la tôle travaillera. C'est moins de 1/8 de l'effort sous lequel la tôle se rompt. Cette distance de l'effort limitée permet de croire à une durée indéfinie, pourvu que d'autres causes, étrangères et non connues, ne viennent altérer l'élasticité du métal.

L'expérience est venue confirmer ces faits ; les nouveaux tuyaux fonctionnent depuis le milieu du mois de mars, aucun accident ne s'est révélé. Vers le milieu d'avril, l'orifice du côté de Rodez étant fermé, la conduite est restée en charge pendant 15 heures, sans que ni rupture ni fuite appréciable soit venue faire craindre



pour la solidité des tuyaux ; la tôle travaillait à ce moment, à raison de 6 kilogrammes par millimètre carré ; dernièrement encore, j'ai voulu éprouver la puissance de la gerbe d'eau de la place de la cité, elle s'est élevée jusqu'à 9 ou 10 mètres de hauteur : la tôle travaillait alors à 5k 3hecto par millimètre carré de section.

Avant de terminer ce que j'avais à dire du siphon de l'Aveyron, je parlerai des dispositions qui ont été prises pour l'introduction de l'eau dans le réservoir de Rodez.

Je l'ai déjà dit, la conduite arrive au réservoir par la rue des Jacobins, elle y arrive aussi en suivant la rue Neuve et la rue de la Paix. Dans la première de ces branches, l'eau s'élève jusqu'à 4 mètres au-dessus du radier du réservoir pour retomber ensuite dans celui-ci ; aucun robinet n'est interposé sur cette branche. La seconde de ces branches ne dépasse la hauteur du radier que de 0m 10c environ, elle est garnie d'une grande bonde de fond et d'un robinet d'arrêt, posé sur la place de la Cité, à la sortie de la rue Neuve.

Généralement et dans l'état normal, l'eau arrivera par le tuyau supérieur, la soupape ou le robinet d'arrêt étant fermés ; de cette sorte, si une rupture arrivait à un point quelconque de la conduite, le réservoir de Rodez ne pourrait pas se vider. Cette disposition permet aussi de distribuer l'eau dans tous les quartiers de la ville sans que l'on soit obligé de la laisser entrer dans le réservoir, en ouvrant le robinet d'arrêt et fermant la soupape du réservoir.

Un second robinet d'arrêt à double clapet, de 0m 216 de diamètre, est placé sur la grande conduite d'amenée, près de l'église Saint-Amans, afin que, lorsqu'une réparation deviendra nécessaire entre ce point et le plateau de La Boissonnade, le service de la ville ne puisse pas être interrompu ; mais, comme la fermeture de ce robinet pendant le fonctionnement de la conduite occasionnerait une surcharge brusque de 2 1/2 atmosphères, il a paru convenable d'établir, contre l'église Saint-Amans et en aval du robinet d'arrêt, un tube de 0m 189 de diamètre, dans lequel l'eau s'écoulera pendant que le robinet restera fermé ; de cette manière, les coups de béliers, toujours désastreux, deviendront impossibles.

Ce tube, de $0^m$ 189, dont je viens de parler et que l'on est en train de poser au moment où j'écris, s'élèvera à $1^m$ 35 plus haut que le tube vertical placé dans le réservoir; cette surélévation étant nécessaire pour vaincre les frottements que l'eau éprouve dans les tuyaux depuis l'église Saint-Amans jusqu'au réservoir de Rodez.

V.

Indépendamment du réservoir de La Boissonnade, j'ai fait construire, sur les dessins de M. Mary, un second réservoir à Rodez d'une capacité de 800 mètres cubes. Il est placé sur un des points culminants de la ville, derrière les casernes, dans un jardin appartenant aux héritiers de M. Yence, ancien maire de Rodez.

Le mode de construction est le même que celui du réservoir de LaBoissonnade; des piliers en briques supportent des arceaux qui forment des murs continus au-dessus de l'intrados. Des berceaux en arc de cercles recouvrent les galeries formées par ces murs.

La hauteur jusqu'à la naissance des voûtes en berceau est de 3 mètres; les murs d'enceinte ont leur parement extérieur en moellon piqué et sont montés avec un léger fruit; ils ont leurs parements intérieurs de forme polygonale, de telle sorte que leur épaisseur de 2 mètres à la base se réduit à $0^m$ $70^c$ au sommet. Les angles sont en pierre de taille, en saillie de $0^m$ $02^c$. Le dessus des murs porte un couronnement de $0^m$ $30^c$ d'épaisseur et de $0^m$ $70^c$ de largeur. Un escalier pratiqué dans un angle permet de monter au-dessus du réservoir; une trappe correspondant à un escalier intérieur permet d'y descendre.

Les tubes qui pénètrent dans le réservoir à travers le radier sont en fonte; leur jonction avec les tuyaux de tôle se fait dans un regard souterrain, dans lequel on descend par le même escalier, prolongé en dessous de celui qui monte sur le réservoir.

Les fondations de cet ouvrage ont été fort coûteuses, il a fallu aller chercher le roc à $6^m$ $40^c$ de profondeur en moyenne. Toute la construction repose sur des murs et des piliers en béton maigre de $3^m$ $70^c$ de profondeur en moyenne, au-dessus desquels on a élevé les maçonne-

ries du pourtour et les piliers supportant de petites arcades à plein cintre, formant, au-dessus, des murs continus; les galeries, formées par ces murs, ont été recouvertes par des voûtes en berceau de $0^m\ 40^c$ d'épaisseur. Les vides laissés par toutes les constructions au-dessus du béton maigre étaient remblayés en terre.

Les voûtes en berceau sont extradossées de niveau, et c'est sur cette plate-forme que l'on a posé le béton gras devant former le radier du réservoir.

Les parois intérieures, le radier et l'extrados des voûtes en briques ont été revêtus d'un enduit en ciment de Vassy, et malgré toutes ces précautions nous n'avons pas été à l'abri des fuites. Des mouvements très-légers, à la vérité, se sont manifestés; le radier a paru tasser plus que les murs des parois, une fente s'est produite à l'intersection des murs avec le radier. Une première réparation n'a pas eu tout le succès que j'en avais espéré, un second tassement a produit une seconde cassure du radier. Enfin, ce mouvement paraît s'être arrêté et j'espère n'avoir plus de fuites. Je dois ajouter que j'ai cru devoir momentanément abaisser à deux mètres seulement le trop-plein qui était placé à 3 mètres, sauf à le relever plus tard, lorsqu'on sera assuré qu'il n'y a plus rien à craindre.

## VI.

Je dirai peu de chose de la distribution dans l'intérieur de la ville; elle se divise en deux parties distinctes.

Toutes les bornes fontaines de la partie sud de la ville ont leurs artères branchées sur la conduite d'amenée; toutes celles de la partie nord tirent leur alimentation de la branche qui, du réservoir, aboutit à la place de la Cité, à l'angle de la rue de la Paix. A partir de ce dernier point, cette dernière branche se divise en deux autres; l'une traverse la place, la rue du Terral, et va se terminer à l'établissement des aliénés; dans son parcours, elle se divise en plusieurs sous-branchements: le premier passe derrière la Cathédrale, dans la rue Penavaire, et va se terminer près du Palais de justice; le second, part du dessous de la Place d'Armes et va jusqu'à l'Hospice; le troisième, part du même point et descend

la rue de Beteille jusqu'en face du couvent Jésus-Marie.

Le second branchement de la place de la Cité passe dans la rue de l'Embergue, se dévie dans la rue Tesnières, suit la rue Balestrières, traverse le boulevard et descend le faubourg Saint-Cyrice.

La conduite d'amenée alimente plusieurs branchements ;

1° Celui de la rue du Bourguet-Nau, qui se prolonge jusqu'à la Boule-d'Or ;

2° Celui de la rue Cassagnes, jusqu'au milieu de la rue de la Sonnerie ;

3° Celui de la rue du Bal, qui se prolonge jusqu'au bas de l'avenue des Cordeliers, en passant par la rue de la Pentarelle ;

4° Celui qui traverse la place du Bourg et se prolonge jusqu'en face de l'Hôtel-Dieu, dans la rue de la Barrière, et alimente le sous-branchement de la rue Saint-Just ;

5° Ceux des rues du Passet et du Cour-Comtal ;

6° Celui des Casernes, qui se prolonge jusqu'au bas de la rue Sainte-Catherine, par le boulevard et le sous-branchement qui se dirige vers l'abattoir, par la rue de la Bullière.

Ces divers branchements alimentent 60 fontaines intermitentes.

La gerbe de la place de la Cité s'élance d'un bassin circulaire de 10 mètres de diamètre. J'ai calculé les éléments destinés à la produire, en faisant les hypothèses suivantes :

1° Qu'elle fonctionnerait sous une charge disponible égale à 11 mètres ;

2° Qu'elle débiterait 100 pouces, savoir :

| | |
|---|---|
| Jet du milieu.......................... | 12 pouces. |
| Huit jets du premier rang ou le plus rapproché du centre..... 6 pouces X 8 = | 48 |
| Huit jets du 2e rang.... 5 pouces X 8 = | 40 |
| Total pareil..... | 100 pouces. |

3° Que le jet central s'élèverait à 10 mètres de hauteur ;

4° Que les huit jets inclinés du premier rang s'élèveraient à 8 mètres, et que leur amplitude serait de 3m 60c ;

5° Que les huit jets inclinés du second rang s'élèveraient à 6 mètres, et que leur amplitude serait de 4m 60c.

J'ai admis aussi, ce qui est sensiblement vrai, que la trajectoire décrite par le jet est une parabole ; c'est ainsi que j'ai trouvé, en faisant usage des formules données par M. d'Aubuisson, que les diamètres des orifices devaient être en millimètres,

de 19,3 pour le jet central percé en mince parois,
12,5 pour les jets coniques du 1er rang,
11,7 pour les jets cylindriques du 2e rang.

L'inquiétude que me donnait le peu de solidité des tuyaux aujourd'hui remplacés ne m'avait pas permis de profiter de toute la charge dont j'aurais pu disposer; la gerbe ne s'était donc élevée guère au delà de la moitié de la hauteur. Depuis le remplacement des tuyaux, j'ai pu, en fermant tant bien que mal l'orifice du tuyau qui arrive au sommet du réservoir, donner à la gerbe à peu près toute la charge disponible ; elle s'est élevée alors à peu près à la hauteur assignée ; je dis à peu près, parce que le tuyau du réservoir n'avait pas pu être fermé hermétiquement, bien qu'il fût chargé d'un poids de 600 kilogrammes. D'un autre côté, j'ai été obligé, faute d'avoir eu à ma disposition un robinet d'un diamètre suffisant, de produire un étranglement sur le branchement de 0m 216 de la gerbe, pour y poser un tuyau de 0m 189 de diamètre, destiné à recevoir un robinet de cette dimension. Ces deux circonstances ont contribué à diminuer un peu la hauteur des jets ; néanmoins, la gerbe n'en a pas été moins belle et n'en a pas paru moins élevée, à cause du peu d'amplitude que j'ai dû donner aux jets, resserré que j'étais par les dimensions restreintes de la place.

## VII.

Qu'il soit permis au rapporteur de votre commission de profiter de cette circonstance pour rectifier une erreur involontaire, sans nul doute, qui amoindrit trop la part qu'il a prise dans l'exécution de ces travaux : je veux parler d'une phrase du discours prononcé par M. le maire de Rodez, lors de la cérémonie de l'inauguration des eaux.

Cet honorable magistrat a dit : ...... « Puis vint le » projet, si bien conçu et si hardi, d'un des premiers

» ingénieurs de France, de M. Mary, et qu'a exécuté,
» sous sa direction, M. Romain.... ».

Le rôle qui m'appartient, dans cette circonstance, n'est pas seulement celui de conducteur des travaux, puisque les projets ont été rédigés et dirigés par moi, à l'exception, toutefois, du projet des réservoirs et de la canalisation dans l'intérieur de la ville, qui a été rédigé par M. Mary, inspecteur général des ponts-et-chaussées. Dans la direction des travaux, j'ai eu très-souvent recours aux lumières de cet habile ingénieur; et je me plais à reconnaître que c'est exclusivement à ses bons conseils, qu'il ne m'a jamais refusés et qu'il m'a donnés avec une affectueuse bienveillance, que je dois attribuer le succès de l'entreprise à laquelle je m'étais voué avec ardeur; qu'il reçoive ici le témoignage public de mes remerciments.

Je tenais, Messieurs, à rétablir l'exactitude des faits; vous pardonnerez au plus petit d'entre vous ce mouvement d'amour-propre, vous l'approuverez, j'en suis convaincu; la Société a pris trop de part à cette œuvre éminemment utile pour ne pas être jalouse que la part du dernier venu de ses membres soit appréciée avec exactitude et vérité.

Je ne dois pas oublier, Messieurs, que c'est à vous que revient l'honneur d'avoir provoqué les études qui ont amené au beau résultat qui a été obtenu, d'avoir sauvé de l'oubli un monument de la puissance romaine dans le pays des Ruthènes, et que c'est à vous aussi que je dois d'avoir eu le bonheur de coopérer à cette œuvre pour une large part.

Rodez, le 29 mai 1858.

B. ROMAIN,
Agent-voyer en chef de l'Aveyron.

---

BARRORT de MM. E Mazuc et E. Timbal-Lagrave, lu à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, dans la séance du 23 juillet 1854.

## NOTE SUR UNE ESPÈCE NOUVELLE DU GENRE SENECIO.

En signalant unanimement le *senecio Doronicum* Lin. comme une plante polymorphe, sujette à varier selon les influences du sol, du climat et de la région botanique, les auteurs ont avoué implicitement la difficulté qu'il y avait à distinguer les diverses espèces qui pouvaient être confondues sous ce nom.

Le *senecio Doronicum* Lin. a été étudié depuis Linnée par de Candolle, Gaudin Koch, Grenier et Godron et la plupart des botanistes; mais les descriptions qu'ils en ont données sont assez larges pour embrasser les différentes formes qu'ils avaient en vue et qu'ils ont attribuées, sans preuves, à des accidents passagers.

Picot de Lapeyrouse, au contraire (*Hist. abr. pl. pyr.*), attachant une trop grande importance à de légères modifications dans la forme des feuilles et dans la pubescence plus ou moins grande de la plante, a décrit comme espèces de simples variations du *senecio Doronicum* Lin.; il a fait plus, il a placé une variété très-hérissée, couverte d'un duvet très-abondant et très-dense dans son genre *lepicaune* (*lepicaune tomentosa*). Le genre *lepicaune* ne diffère pas du genre *crepis* des auteurs et n'a pas été adopté.

Il y a quelques années, MM. Lecoq et Lamothe (*Capt. pl. Cent.*, p. 232) distinguèrent deux espèces, la première sous le nom de *senecio Doronicum* L., et la seconde, sous le nom de *senecio lanatus* (*Scop. fl. corn.*); MM. Grenier et Godron (*Fl. de Fr. et cors.* 2, p. 122) ont démontré d'une manière précise que la plante appelée *S. lanatus* par les auteurs du Catalogue du plateau central, n'était pas celle de Scopoli; mais une espèce figurée par Gérard (*Ic Gall. Prov.* tab. 7), à laquelle ils ont imposé le nom de *senecio Gerardi*, G. G.; les caractères qu'ils ont assignés à cette plante ne laissent aucun doute sur sa valeur spécifique.

La plante que nous publions aujourd'hui, sous le nom de *senecio ruthenensis*, s'éloigne du *senecio Doronicum L.* par des caractères d'une valeur égale à ceux du *S. Gerardi G. G.*, quoique diamétralement opposés ; elle a quelque analogie avec la variété à plusieurs calathides décrite par Gouan (*Ill.*, p. 68), sous le nom de *S. Barrelièri*, Gouan ; mais une étude attentive et comparée de la description de cet auteur et des figures de Barrelier, citées par lui, nous montre que ces deux plantes sont parfaitement distinctes. Si, en effet, pour lever les doutes et le vague que peut laisser dans l'esprit la description de Gouan, on a recours, sur ses indications, aux figures de Barrelier, sur lesquelles il fonde son espèce, il est facile de voir que deux de ces synonymes, le *jacobea montana integro sub longo folio* (Barrelier, *Ic.*, 146), et le *jacobea montana integro rotundo folio* (Barr., *Ic.*, 145), ne peuvent, en aucune façon, convenir à notre plante, et sont tout-à-fait différents même de la plante que Gouan a eu en vue. Cette dernière espèce, figurée par Barrelier, *Ic.*, 229, sous le nom de *jacobea foliis et flore montano*, et dont la figure est qualifiée de *non male* par Gouan (*loc. cit.*), ne représente qu'une variété à plusieurs calathides du *senecio Doronicum*, bien différente de notre plante par la brièveté de ses pédoncules, leur disposition particulière, la grandeur des fleurs, la forme du corymbe et la consistance des feuilles.

Cette figure, disons-nous, est évidemment celle sur laquelle Gouan a fondé son *senecio Barrelieri* ; elle a beaucoup de rapports avec celle du *S. Doronicum L.*, donné par Jacquin, dans la *Flora austriaca* (t. 5, tab. 45), et qui porte trois calathides. Il suit de cette appréciation que le *senecio Barrelieri*, Gouan, malgré le doute que paraît exprimer de Candole (*Fl. fr.*, 4. p. 28), n'est qu'une simple variété à plusieurs calathides du *senecio Doronicum* Lin., ainsi que la pluralité des auteurs l'avaient pensé jusqu'ici ; elle ne peut, par conséquent, se rapporter à notre espèce, dont voici la description :

*Senecio ruthenensis nob.* — Souche vivace, horizontale, écailleuse, blanchâtre, munie de fibres nom-

breuses assez grosses ; plante couverte, dans sa jeunesse, de poils longs, blancs, mous, qui disparaissent en partie avec l'âge; tige de 3 à 4 décimètres, *rameuse au sommet*, *glabre dans son tiers supérieur* ou hérissée de quelques poils écartés, sillonnée, assez feuillée; *calathides de 3 à 10*, *en corymbe presque régulier* ; *très-longuement pédonculées*; bractées linéaires écartées, pubescentes ; pericline pubescent à folioles lancéolées, acuminées, noirâtres au sommet; calicule polyphyle à écailles linéaires, également noirâtres à leur extrémité, *plus courtes que le péricline*, ou l'égalant à peine ; 12 à 15 fleurs en languette étalée; akènes plus courts que l'aigrette; *feuilles minces*, irrégulièrement et faiblement dentées; dents écartées, les supérieures lancéolées, aiguës, demi-embrassantes, glabrescentes; les inférieures *atténuées en long pétiole*, oblongues, obtuses, couvertes, ainsi que le bas de ses tiges, de poils blancs crêpus; les radicules ordinairement flétries au moment de la floraison, plus épaisses, obovales, obtuses, obscurément sinuées, dentées, fleurs jaunes.

Il fleurit en juin. Il habite les pelouses herbeuses du calcaire jurassique, à la devèze de Floyrac, près de Rodez (Aveyron), où il a été découvert, en 1833, par M. H. de Barrau, et signalé par lui sous le nom de *senecio Doronicum L.* (*Mém. Soc. acad. avey.*, t. I. part. 2, p. 80.) L'un de nous l'y a observé pendant six années consécutives (1).

Il se distingue : du *S. Doronicum L.* et surtout de sa forme à plusieurs calathides (*senecio Barrelieri*, Gouan), par ses calathides plus nombreuses, moitié plus petites, égales, en corymbe presque régulier, par les folioles du péricline linéaires accuminées non sphacelées au sommet, par son calicule à écailles plus courtes, et corolles plus pâles, par les feuilles glabrescentes, plus minces, toujours oblongues ; les inférieures atténuées en long pétiole, par sa tige plus élevée, toujours rameuse au sommet et à plusieurs calathides; enfin, par ses akènes plus courts que l'aigrette;

(1) M. l'abbé Revel nous écrit qu'il vient de trouver notre *S. ruthenensis* sur le causse de Concourès, près de Vayssettes.

Du *S. Gerardi*, Gren. et God. (*Fl. fr. et cors.* 2 p. 122), par ses calathides nombreuses en corymbe, un peu plus petites et plus arrondies; par les écailles du calicule moins nombreuses, plus allongées; par ses feuilles minces non coriaces; enfin, par la tige très-élevée et rameuse au sommet.

Il diffère de tous les deux par son port et son facies; par sa tige très-élevée, glabrescente dans le tiers supérieur, par ses calathides plus petites, égales en corymbe, par les écailles du calicule moins nombreuses, enfin par ses feuilles inférieures oblongues atténuées en long pétiole, toutes plus minces et différemment colorées.

Notre plante a des rapports beaucoup plus éloignés avec le *senecio lanatus* Scop., espèce qui n'a pas été signalée en France et qui se distingue par sa calathide solitaire très-grande, par son péricline à folioles larges, couvert d'un duvet cotonneux très-abondant, par les écailles du calicule linéaires subulées égalant le péricline, par ses feuilles ovales oblongues, dentées, à dents plus rapprochées, plus profondes et obtuses; les plus inférieures sont presque rondes, atténuées en pétiole très-court; sa tige uniflore est couverte surtout au sommet d'un duvet laineux très-dense.

Obs. Notre *senecio ruthenensis* diffère, en outre, du *S. Doronicum L.* en ce que ce dernier est une plante exclusivement alpestre ou sub-alpine, région d'où elle ne s'éloigne guère, tandis que le *S. ruthenensis* est une plante du calcaire jurassique et habitant une station plus basse, à 625 mètres environ au-dessus du niveau de la mer.

# STATUTS ET RÉGLEMENT

## DE LA

## SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON

**Adoptés dans les séances du 31 juillet 1856 et 23 février 1857 (1).**

ARTICLE PREMIER.

« La Société est instituée pour concourir au progrès » des lettres, des sciences et des arts dans le départe- » ment de l'Aveyron et pour y propager les découvertes » et les inventions utiles. Elle s'occupe exclusivement » de ce qui a rapport à ces trois branches d'utilité pu- » blique. Elle est placée sous l'autorité du ministre de » l'instruction publique et sous le patronage du Conseil » général du département de l'Aveyron. »

ART. 2

« Toutes les discussions politiques et religieuses sont » interdites au sein de la Société. »

ART. 3.

« La Société se compose de membres honoraires, » titulaires et correspondants, nommés suivant les for- » mes déterminées par les règlements de la Société.

» Le recteur de l'Académie de Toulouse et l'inspec- » teur de l'Académie résidant à Rodez, sont membres » de droit de la Société. »

ART. 4.

« Les membres titulaires et les membres correspon- » dants sont admis au scrutin secret et à la majorité des » deux tiers des membres présents dans l'une des séan- » ces régulièrement convoquées. »

Les candidats doivent préalablement adresser par écrit leur demande au président ou au secrétaire de la Société,

(1) Les articles marqués de guillemets forment les Statuts approuvés par le Gouvernement. Le reste non guillemetté appartient à la partie réglementaire.

et l'accompagner, autant que possible, d'un mémoire ou travail à l'appui.

Ces demandes sont renvoyées au bureau qui examine les titres des candidats, fait son rapport à la prochaine séance, après quoi la Société statue.

Chaque membre reçoit un diplôme signé du président et du secrétaire de la Société.

ART. 5.

« Les membres titulaires doivent être originaires du » département de l'Aveyron ou y résider. Ils participent » aux travaux de la Société. Ils sont soumis à une coti- » sation annuelle, et ont droit à un exemplaire de tou- » tes les publications de la Société qui paraîtront après » leur admission. »

La cotisation annuelle est fixée à dix francs, la Société se réservant de modifier ce chiffre suivant les circonstances.

Seront regardés comme démissionnaires tous les membres titulaires qui refuseront de payer leur cotisation.

Pourront être regardés comme tels tous ceux qui, résidant à Rodez, auront négligé d'assister à trois séances consécutives sans faire valoir des motifs d'excuse.

ART. 6.

« Les membres honoraires peuvent participer aux » travaux de la Société et assister à ses séances ; ils ont » le droit de prendre part aux discussions et ont voix » délibérative. »

Les membres honoraires sont choisis par la Société, d'après les formes ci-dessus énoncées, parmi les personnes qui, par leurs travaux, leur position ou leurs services sont jugées dignes de cette distinction.

Les membres titulaires et correspondants de l'Institut, admis dans la Société, sont, de droit, membres honoraires.

ART. 7.

« Les membres correspondants sont domiciliés hors » du département ; ils ont le droit d'assister aux séan- » ces de la Société, mais ils n'ont pas voix délibérative. »

**Fonctionnaires de la Société.**

ART. 8.

« Le bureau de la Société est formé d'un ou plusieurs » présidents honoraires, d'un président, d'un vice-pré- » sident, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire, d'un » ou plusieurs conservateurs, d'un trésorier et d'un ar- » chiviste. La durée de leurs fonctions est de cinq ans. » Ils peuvent être réélus, et les élections auront tou- » jours lieu dans la dernière séance de l'année. Les » membres du bureau, autres que les présidents hono- » raires, ne peuvent être choisis que parmi les mem- » bres titulaires. »

Les membres du bureau sont élus à la simple majorité des suffrages.

Le président occupe le fauteuil, ouvre et lève les séances, accorde et retire la parole, résume les discussions, maintient l'ordre des séances, surveille l'exécution des réglements, recueille les suffrages et en proclame les résultats, annonce les travaux qui doivent occuper la Société, convoque les assemblées ordinaires et extraordinaires ainsi que le comité permanent, et a double vote en cas de partage égal des voix dans les délibérations. Il ordonnance les dépenses votées par la Société, a la haute direction du musée, passe les marchés avec l'imprimeur et surveille les travaux d'impression.

En cas d'absence, le vice-président jouit des mêmes priviléges.

Le secrétaire est l'organe de la Société. Il est chargé de la correspondance, des lettres de convocation et de la rédaction des procès-verbaux des séances, qui sont inscrits par ses soins sur un registre à ce destiné et peuvent être publiés.

En cas d'absence, il est remplacé par le vice-secrétaire.

Le trésorier est dépositaire des fonds de la Société et en est responsable. Il opère la rentrée des fonds, paye les dépenses sur mandats du président, et présente ses comptes à la fin de chaque année.

Le conservateur est chargé de la direction du cabinet

d'histoire naturelle et de tous les objets d'art appartenant au musée. Il opère leur classement, veille à leur ordre et à leur propreté et en tient un inventaire exact. Les fonctions de conservateur peuvent se répartir entre plusieurs membres.

L'archiviste a sous sa garde tous les papiers et manuscrits des archives, tous les livres et brochures de la bibliothèque. Il en opère le classement, veille à leur conservation et en dresse le catalogue. Tous les ouvrages sont estampillés par ses soins. Tout ouvrage imprimé ou manuscrit prêté aux membres de la Société doit être inscrit sur un registre ouvert à cet effet, et sur lequel le demandeur apposera sa signature à la suite de l'article qui le concerne. Il sera responsable de la dégradation ou de la perte de l'objet prêté, et ne pourra, dans aucun cas, le garder au-delà du temps moralement nécessaire pour l'usage qu'il veut en faire. La rentrée de l'ouvrage sera exactement notée.

ART. 9.

« Les membres du bureau et les présidents des sec-
» tions forment avec l'inspecteur de l'académie un co-
» mité permanent qui s'occupe de tout ce qui a rapport
» aux intérêts moraux et matériels de la Société et à la
» surveillance de ses publications. »

ART. 10.

« La Société se divise en trois sections : celle des let-
» tres, celle des sciences et celle des arts.

1° « Le principal objet de la section des lettres est
» l'histoire.

» Cette section recueille les vieilles chartes, les cou-
» tumes, les traditions, les chroniques, les légendes,
» les inscriptions, les chants populaires et tout ce qui
» se rattache à l'histoire locale.

» Elle réunit ainsi les éléments nécessaires pour com-
» poser l'histoire des villes, des localités, des hommes
» qui, dans la contrée, se sont distingués depuis les
» temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

» Toutes les productions littéraires et philosophiques
» reviennent naturellement à cette section. »

2° « Dans la section des sciences, on étudie la nature

» et la constitution du sol, les richesses minérales qu'il » renferme, sa végétation, les animaux qui l'habitent, » ainsi que tous les phénomènes de l'ordre physique » qui s'y rattachent. On s'y occupe donc de minéralo- » gie, de géologie, de botanique, de zoologie et de » toutes les sciences naturelles. »

3° « La section des arts embrasse d'abord l'archéolo- » gie, c'est-à-dire, l'étude des monuments de l'art de » toutes les époques et de tous les genres.

» On y recueille tous ces débris précieux, légués par » les siècles passés et qui, sous des formes diverses, » telles que médailles, statues, tableaux, urnes, sarco- » phages, armures, vitraux, émaux, ustensiles de toute » espèce, font connaître l'état des arts aux différentes » époques de la vie sociale, les usages des peuples, et » viennent souvent en aide pour résoudre d'importantes » questions d'histoire.

» A la section des arts se rattachent donc surtout l'ar- » chitecture, la statuaire et la peinture. »

Chaque section élit son président et son secrétaire, dont les fonctions durent deux ans. Les commissions nommées dans les sections pour un travail quelconque font choix d'un rapporteur chargé de préparer et de communiquer ce travail.

## Séances.

La Société se réunit au moins une fois tous les trois mois (1) sur l'invitation du présideut. Les séances peuvent être publiques suivant qu'il est décidé par le comité permanent. Elles s'ouvrent par la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est statué sur son adoption.

Toutes les questions mises en délibération sont décidées à la majorité absolue des suffrages des membres présents, sauf dans les cas prévus par les articles 4 et 12 des statuts.

La Société prend connaissance de toutes les questions qui se rattachent à l'objet de son institution.

(1) Dans la séance du 14 mars 1858, la Société a décidé qu'une séance aurait lieu tous les deux mois.

Elle entend la lecture des mémoires et rapports; elle prépare les programmes des travaux, s'occupe des mesures d'ordre matériel et d'administration, de tous les soins enfin jugés nécessaires pour atteindre le but qu'elle se propose.

Les mémoires et autres écrits composés par ses membres ou par des personnes étrangères doivent être remis au président qui les présente en séance. Ils sont renvoyés à la section compétente formée en commission, qui les examine, en rend compte à la séance suivante par l'organe d'un rapporteur, et donne son avis sur la question de savoir s'ils sont susceptibles d'être publiés. La Société statue. Les mémoires ou écrits adoptés entrent dans la composition des volumes publiés aux frais de la Société.

La Société accorde, par l'organe du président, des mentions honorables aux membres qui en sont jugés dignes.

Dans la dernière séance de l'année, qui a lieu au mois de décembre, on procède à la nomination des fonctionnaires, s'il y a lieu, et à l'organisation des sections.

Le président y rend compte des travaux de l'année qui vient de s'écouler, de la situation morale et matérielle de la Société, et appelle son attention sur les questions qui doivent principalement l'occuper pendant l'année qui va suivre.

ART. 11.

« En cas de dissolution de la Société, le musée
» qu'elle a fondé, contenant des tableaux, des objets
» d'art et d'antiquités de tout genre, et des collections
» d'histoire naturelle, la bibliothèque et les archives y
» annexées appartiendront à la commune de Rodez. »

Comme le but de la Société est non-seulement de conserver mais encore d'accroître le musée, elle reçoit avec reconnaissance tous les dons qui lui sont faits.

Le musée est ouvert au public aux jours et heures fixés par le président.

La garde du musée est confiée à un surveillant chargé de veiller à l'arrangement, à la conservation et à la pro-

preté des objets qu'il renferme ; de son ouverture aux jours fixés pour l'admission du public, de l'envoi des mémoires de la Société et de la tenue des registres (1).

De la réception des caisses et paquets, des expéditions et en général de tous les menus détails que nécessite la bonne tenue de l'établissement, ainsi que de coopérer à la confection des catalogues.

Le surveillant et les divers employés nécessaires au service sont nommés, sur la présentation du président, par la Société qui en fixe les honoraires.

Le surveillant est responsable de la conservation de tous les objets confiés à sa garde, et ne doit, dans aucun cas, en permettre la sortie que sur une autorisation écrite du président.

La copie des tableaux par des étrangers n'est permise aussi que sur une autorisation du président et, dans ce cas, avis doit en être donné par le surveillant au conservateur compétent.

Art. 12.

« Toute proposition qui tendrait à modifier les pré-
» sents statuts devra être signée par trois membres,
» lue à la Société convoquée à cet effet et renvoyée à
» une commission qui, après avoir entendu les motifs
» des membres signataires, fera son rapport par écrit ;
» il sera alors procédé au scrutin, et la proposition
» ne pourra être adoptée qu'autant qu'elle réunira un
» nombre de suffrages égal à la moitié plus un des
» membres titulaires.

» Les modifications apportées par la Société ne pro-
» duiront leur effet qu'après l'approbation du gouver-
» nement. »

Les statuts ci-dessus ont été délibérés et adoptés par le conseil d'Etat dans sa séance du 13 août 1857. Le règlement qui les accompagne a été approuvé par la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, sur

(1) 1° Registre des délibérations de la Société ;

2° Registre destiné à l'inscription, par ordre d'arrivée, de tous les objets destinés aux collections ;

3° Registre des prêts de livres aux membres de la Société.

le rapport d'une commission d'examen, dans sa séance du 30 juillet 1857.

Certifié conforme à l'original inscrit au régistre des délibérations de la Société.

*Le Président*, H. DE BARRAU. *Le Secrétaire*, B. LUNET.

## CONSEIL D'ETAT.

**Extrait du registre des délibérations.**

*Séance du 13 août 1857.*

### AVIS.

Le Conseil d'Etat qui, sur le renvoi ordonné par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, a pris connaissance d'un rapport et d'un projet de décret ayant pour objet de reconnaître, comme établissement d'utilité publique, la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, d'approuver les statuts de ladite Société et d'autoriser l'acceptation d'un legs à elle fait par le sieur Gally ;

Vu toutes les pièces jointes au dossier ;

En ce qui touche l'article 2 du projet portant : « que » nulle modification ne pourra être apportée aux Sta- » tuts de la Société qu'avec l'agrément de M. le Minis- » tre de l'instruction publique et des cultes. »

Considérant que les Statuts ne peuvent être modifiés que par un décret rendu dans les formes requises pour leur approbation ; que dès-lors il convient de supprimer la disposition dont il s'agit ;

En ce qui concerne les Statuts de la Société ;

Sur l'article 11 :

Considérant que les mots « et au département de l'Aveyron » ne sauraient être maintenus dans cet article, puisqu'il en résulterait que le droit éventuel à la

propriété du Musée, de la Bibliothèque et des Archives de la Société, au cas où elle serait dissoute, serait réservé à la fois à la ville de Rodez et au département ;

Sur les articles 5, 6 et 8 :

Considérant qu'il y a lieu d'y apporter quelques modifications qui ne portent que sur la rédaction ;

Est d'avis :

Qu'il y a lieu d'approuver le présent projet de décret et les Statuts qui l'accompagnent, sous la réserve des modificatious et observations qui précèdent.

Le présent avis a été délibéré et adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 13 août 1857.

Signé à la minute :

*Le vice-président du Conseil d'Etat*,
E. DE PARIEU.

*Le maître des requêtes, rapporteur*,
V^te REDON DE BEAUPRÉAU.

Pour expédition conforme :

*Le secrétaire-général du Conseil d'Etat*,
BOILAY.

Pour copie conforme :

*Le chef du deuxième bureau de la division du secrétaire-général*,
L. BELLAGNE, signé.

Pour ampliation :

*Le conseiller de préfecture secrétaire-général*,
A. DE BEAUPEIN-BEAUVALLON.

## DÉCRET IMPÉRIAL

**Qui reconnaît la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron comme établissement d'utilité publique et adopte ses Statuts.**

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes ;

Vu la demande formée par la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron à l'effet d'être déclarée établissement d'utilité publique ;

Vu l'extraït du testament du sieur François Gally ;

Vu la délibération du conseil municipal de Rodez, en date du 2 décembre 1856 ;

Vu les rapports du préfet de l'Aveyron ;

Notre Conseil d'Etat entendu,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. La Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Art. 2. Les Statuts de la Société sont approuvés tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Art. 3. Ladite Société est autorisée à accepter le legs à elle fait par feu le sieur Gally d'une somme de cinq cents francs et de plusieurs tableaux et gravures.

Art. 4. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 29 août 1857.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

*Le ministre secrétaire d'Etat de la guerre, chargé par intérim du département de l'instruction publique et des cultes,*

Signé : VAILLANT.

Pour ampliation :

Pour le chef de la division du secrétariat général,

*Le chef du bureau des archives,*

P. CONIN.

Pour copie conforme :

*Le conseiller de préfecture, secrétaire général,*

Signé : A. DE BEAUPEIN-BEAUVALLON.

# NOTICE

## Des Tableaux, Dessins et Sculptures

COMPOSANT LA GALERIE

DE LA SOCIÉTÉ

# DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

## DE L'AVEYRON.

JUILLET 1858.

## EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS

### EMPLOYÉES DANS CETTE NOTICE.

H. — Hauteur.
L. — Largeur.
T. — Toile.
B. — Bois.
C. — Cuivre.
M. — Marbre.
Pl. — Plâtre.

Les mots (Collection Gibert) désignent les peintures provenant d'une collection de tableaux acquise en 1852 de M. Gibert, ancien capitaine du recrutement, au moyen d'une allocation votée partie par la Société, partie par le Conseil municipal.

# NOTICE

## Des Tableaux, Dessins et Sculptures

COMPOSANT LA GALERIE

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

## DE L'AVEYRON.

## PEINTURE.

1. La Vierge et l'Enfant-Jésus, par Cardon (Alexandre-Aimé).

H. 1, 12. — L. 0, 90. — T.

Donné par M. Lagarrigue de Calvi.

2. Ruth et Booz, par Johannot (Tony) et Besson.

H. 1, 45. — L. 1, 13. — T.

Donné par S. M. l'Empereur.

3. Jésus chez Marthe et Marie, par Scheffer (Henri).

H. 1, 00. — L. 0, 82. — T.

Donné par l'Etat.

4. Jésus et la Samaritaine, par Laurent de La Hire.

H. 0, 96. — L. 0, 74. — T.

Donné par M. Girou de Buzareingues, député de l'Aveyron.

5. La Chute du Premier Homme, allégorie. Après leur désobéissance et leur condamnation, Adam et Eve sont exposés sur un pilori. Adam, voué au travail, s'appuie sur une fourche; Eve, vouée aux douleurs de l'enfantement, tient sur ses genoux un enfant; tous deux voués au trépas portent aux pieds des chaînes dont une personnification de la mort tient les bouts. Cependant, au milieu des condamnés, est descendue

l'Espérance qui lève les yeux et les mains vers le Ciel. (*Ecole du Primatice*).

H. 0, 60. — L. 0, 50. — B.

Collection Gibert.

6. David jouant de la harpe. Copie réduite, d'après le Dominicain, du tableau du musée du Louvre.

H. 0, 45 — L. 0, 38. — T.

Collection Gibert.

7. Tobie et l'Ange Raphaël, d'après Salvator Rosa.

H. 0, 67. — L. 0, 52. — T.

Collection Gibert.

8. La Tour de Babel. Dispersion des hommes après le déluge (*Ecole allemande*).

H. 0, 75. — L. 1, 05. — T.

Donné par M. Villa, avocat.

9. La Présentation au Temple (*Ecole italienne*).

H. 1, 22. — L. 0, 90. — T.

Acquis par la Société.

10. Le Repos de la Sainte-Famille. Paysage. (*Ecole flamande*).

H. 0. 16. — L. 0, 22. — C.

Collection Gibert.

11. Deux volets peints sur les deux faces et réunis dans un même cadre. Les sujets représentés sont d'un côté : le Portement de Croix et la Résurrection. Les peintures monochromes, exécutées sur la face opposée, représentent, par leur réunion, un seul et même sujet : La Salutation Angélique.

Ces fragments proviennent du château de Sévérac et faisaient partie, selon toute apparence, d'un triptyque dont le tableau du milieu, qui était le Crucifiement, est perdu.

H. 0, 85. — L. 0, 24, pour chaque compartiment. — B.

Donné par M. Bessière, curé de Saint-Geniez-d'Olt.

12. Le Mauvais Larron, fragment d'un Crucifiement.

H. 0, 27. — L. 0, 23. — B.

Collection Gibert.

13. La Madeleine.

H. 0, 21. — L. 0, 17. — C.

Donné par M. de Nattes.

14. Saint Jérôme.

H. 0. 70. — L. 0, 52. — T.

Donné par M. Boyer, ancien avoué à Montpellier.

15. Saint Antoine.

H. 0, 11. — L. 0, 09. — C.

Donné par M. Villars fils.

16. Sainte Catherine de Sienne. (*Ecole espagnole*).

H. 0, 95. — L. 0, 70. — T.

Collection Gibert.

17. Un personnage, revêtu de riches habits sacerdotaux, croise les mains sur la poitrine et lève les yeux vers le ciel auquel il semble adresser une fervente prière.

H. 1, 16. — L. 0, 85. — T.

Acquis par la Société.

18. Jeune femme lisant. Elle tient de la main gauche une palme, attribut des martyrs.

H. 0, 52. — L. 0, 43. — B.

Collection Gibert.

19. Un moine entouré des attributs de la passion.

H. 0, 17.— L. 0, 13.— C.

Donné par M. Bousquet, vicaire de Sauveterre.

20. Guillaume Garrigues, juge-mage de Rouergue, et Pierre Polier, bourgeois, refusent au prince de Galles de prêter serment de fidélité, au nom de Villefranche, en 1365, par M. Castan (Théophile), de Sévérac.

H. 0, 65.— L. 0, 80.— T.

Donné par M. Fluchaire, ancien préfet de l'Aveyron.

21. Sujet historique. Esquisse. On croit que cette peinture représente Ferdinand d'Aragon et Isabelle la Catholique, recevant à Barcelone Christophe Colomb à son retour de la découverte de l'Amérique.

H. 0, 55.— L. 0, 53.— T.

Collection Gibert.

22. Mgr Affre, archevêque de Paris, frappé mortellement dans la rue du faubourg Saint-Antoine, le 26 juin 1848. Peint par Lafon (Emile-Jacques).

H. 2, 66. — L. 1, 92. — T.

Donné par l'Etat.

23. Portrait en pied du roi Louis XVIII.

H. 2, 70. — L. 1, 90. — T.

Donné par l'Etat.

24. Portrait en pied du roi Louis-Philippe Ier en uniforme d'officier-général de la garde nationale de Paris, par C. Amié, d'après Hersent.

H. 2, 60. – L. 1, 95. — T.

Donné par l'Etat.

25. Portrait en pied de Mgr Affre, archevêque de Paris, par Aiffre (Raymond-René), de Rodez.

H. 2, 60.—L. 1, 95. — T.

Donné par l'Etat.

26. Portrait en pied du roi Louis-Philippe Ier en uniforme de lieutenant-général, par le même (voir la note du n° précédent), d'après Winterhalter.

H. 2, 30.— L. 1, 65. — T.

Donné par l'Etat.

27. Portrait du vicomte de Bonald, par Castanié (Joseph-Pierre-Hilarion), d'Espalion, d'après Hersent.

H. 0, 75. — L. 0, 60. — T.

Donné par M. Victor de Bonald.

28. Portrait de Mgr Frayssinous, par le même (voir la note du nº précédent)), d'après Hersent.

H. 0, 75. — L. 0, 60. — T.

Donné par M. Amable Frayssinous.

29. Portrait du baron Alibert, premier médecin des rois Louis XVIII et Charles X, professeur à la faculté de médecine de Paris, etc., par Robert-Lefèvre.

H. 0, 65. — L. 0, 53. — T.

Donné par Madame la baronne de Corneillan.

30. Portrait du général Viala, par Tuzet (Dieudonné), de Millau.

H. 0, 65. — L. 0, 55. — T.

Donné par M. Lunet, secrétaire de la Société.

31. Portrait de Louis d'Arpajon, duc d'Arpajon.

H. 0, 90 — L. 0, 65. — T.

Donné par M. Bousquet, curé de Buseins.

32. Portrait équestre d'un personnage en costume du temps de Louis XIV.

H. 0, 20. — L. 0, 17. — Miniature sur velin.

Donné par M. Casimir de Frayssinet.

33. Cinq portraits :
1º Guillaume Philandrier, commentateur de Vitruve ;
2º Jean de La Valette, grand-maître de Malte ;
3º Jean Claude, célèbre ministre protestant ;
4º Charles-Hector, comte d'Estaing, amiral ;
5º Amans-Alexis Monteil, historien, par M. Pouget (Antoine), de Rodez.

H. 0, 12. — L. 0, 9. — Dessins à la plume.

Donnés par l'auteur.

34. Portrait de Rembrandt, peint par lui-même, copie d'après ce maître.

H. 0, 60. — L. 0, 50. — T.

Collection Gibert.

35. Portrait de femme. Costume du temps de Louis XIV.

H. 0, 26. — L. 0, 20. — T.

Collection Gibert.

36. Portrait de femme en habits de deuil.

H. 0, 26. — L. 0, 20. — T.

Collection Gibert.

37. Personnage à mi-corps revêtu d'un riche costume polonais.

H. 0, 31. — L. 0, 23 — T.

Collection Gibert.

38. Portraits en pied d'une jeune dame et de son fils. Costumes et accessoires de la fin du règne de Louis XVI.

H. 0, 90. — L. 0, 74. — T.

Collection Gibert.

39. Conseil de cardinaux, par Aze (Adolphe).

H. 0, 70. — L. 0, 95. — T.

Donné par l'Etat.

40. Les apprêts du déjeuner, par Bonvin (François).

H. 0, 40. — L. 0, 32. — T.

Donné par S. M. l'Empereur.

41. Paysan de la Sabine (environs de Rome), par Castanié (Joseph-Pierre-Hilarion), d'Espalion.

H. 0, 92. — L. 0, 72. — T.

Donné par l'auteur.

42. L'enfant volé, par Grenier (François).

H. 0, 90. — L. 1, 04. — T.

Donné par l'Etat.

43. La méditation, par Mme Clémence Dufresne de Guizard.

H. 1, 05. — L 0, 80. — T.

Donné par l'auteur.

44. La musique sacrée, par Mussini (Louis).

H. 1, 48. -- L. 1, 02. -- T.

Donné par l'Etat.

45. La pêche, copie, avec quelques changements, du tableau d'Annibal Carrache, portant la même désignation dans la notice du musée du Louvre.

H. 1, 30. -- L. 1, 10. -- T.

Collection Gibert.

46. Paysage. Sur le devant un batelier nu conduit une barque dans laquelle sont deux hommes assis ; au second plan et au fond des fabriques et une vaste nappe d'eau qui se perd à l'horizon. Copie, d'après Annibal Carrache, arrangée pour servir de pendant au tableau précédent.

H. 1, 30. — L. 1, 10. — T.

Collection Gibert.

47. Tête de vieillard, attribuée à Géricault.

H. 0, 47. — L 0, 41. — T.

Collection Gibert.

48. Une jeune femme à mi-corps soulève une draperie qui recouvre une coupe remplie de raisins.

H. 0, 62. — L. 0, 75. — T.

Collection Gibert.

49. Deux enfants lisant. Attribué à Carle Vanloo.

H. 0, 45. — L. 0, 55. — T.

Collection Gibert.

50. Portrait de femme costumée en bergère. Elle tient une houlette d'une main, et de l'autre un bouquet de roses.

H. 0, 78. — L. 0, 68. — T.

Collection Gibert.

51. Vieillard cachetant une lettre (*Ecole espagnole*).

H. 0, 95. — L. 0, 72. — T.

Collection Gibert.

52. Vieillard se versant à boire (*Ecole espagnole*). Pendant du tableau précédent.

H. 0, 95. — L. 0, 72. — T.

Collection Gibert.

53. Tête de vieille femme (*Ecole de Rembrandt*).

H. 0, 33. — L. 0, 25. — B.

Collection Gibert.

54. Une cuisine hollandaise.

H. 0, 31. — L. 0, 25 — T.

Collection Gibert.

55. Assemblée de six personnes. Quatre sont assises autour d'une table richement servie. A gauche un fumeur adossé à une cheminée. A droite une domestique (*Ecole flamande*).

H. 0, 45. — L. 0, 55. — B.

Collection Gibert.

56. Une jeune femme à demi couchée se regarde dans un miroir (*Ecole française*).

H. 0, 50. — L. 0, 78. — T.

Collection Gibert.

57. La chasse au filet (*Ecole française*).

H. 0, 50. — L. 0, 66. — T.

Collection Gibert.

58. Tête de vieillard coiffé d'une toque garnie de soie.

H. 0, 25. — L. 0, 18. — B.

Collection Gibert.

59. Tête de vieillard coiffé d'un bonnet doublé d'étoffe bleue. Pendant du tableau précédent.

H. 0, 25. — L. 0, 18. — B.

Collection Gibert.

60. Une Muse. *(Ecole française).*

H. 0, 55. — L. 0, 40. — T.

Collection Gibert.

61. Groupe d'amours chantant. *(Ecole française).*

H. 0, 66. — L. 1, »». — T.

Collection Gibert.

62. Le Temps. Allégorie.

H. 0, 27. — L. 0, 20. — T.

Donné par M. Bessière, notaire à Rodez.

63. Trois médaillons. Sujets mythologiques.

H. 0, 10. — L. 0, 10. — Peints sur agathe.

Donnés par M. Adrien de Séguret.

64. Sujet mythologique.

H. 0, 19. — L. 0, 29. — Peint sur marbre.

Donné par M. Briguiboul.

65. Animaux au pâturage, d'après Brascassat, par Blanc (Auguste), de Rodez.

H. 0, 9?. — L. 1, 30. — T.

Donné par l'auteur.

66. Animaux à l'abreuvoir, par Coignard (Louis).

H. 0, 78. — L. 1, 54. — T.

Donné par l'Etat.

67. Paysage, effet de crépuscule, par Gourlier (Paul).

H. 1, 10. — L. 1, 62. — T.

Donné par Sa Majesté l'Empereur.

68. Marine, effet de nuit, par Gudin (Théodore).

H. 0, 30. — L. 0, 48. — T.

Donné par M. Girod de Buzareingues, député de l'Aveyron.

69. Vue du château Saint-Ange, à Rome, par Jadin (Louis-Godefroy).

H. 0, 82. — L. 1, 40. — T.

Donné par l'Etat.

70. Marine. Combat naval entre les Dieppois et les Hollandais, par Jugelet (Hippolyte).

H. 0, 95. — L. 1, 35. — T.

Donné par l'Etat.

71. Un tableau et deux dessins renfermés dans le même cadre :

1° Vue générale de Conques;

H. 0, 42. — L. 0, 60. — T.

2° Façade occidentale de l'église abbatiale du même lieu;

3° Façade méridionale du même monument.

Par Pernot (François-Alexandre).

Donné par l'auteur.

72. Vingt-huit dessins. Vues prises dans le département de l'Aveyron, par le même. (Voir la note du n° précédent).

Donnés par le Conseil général.

73. Vue du cloître de l'ancien couvent des Cordeliers de Rodez, par M. Pouget (Antoine), de Rodez.

H. 0, 08. — L. 0, 11. — Dessin à la plume.

Donné par l'auteur.

74. Paysage. Sur le premier plan à gauche, un loup dévore un mouton, par Richard (Théodore), de Millau.

H. 1, 48. — L. 2, 00. — T.

Donné par l'Etat.

75. La Procession des Rogations. Paysage, par le même. (Voir la note du n° précédent).

H. 1, 48. — L. 1, 21. — T.

Donné par l'auteur.

76. Paysage, par le même. (Voir la note du n° 73).

H. 0, 60. — L. 0, 76. — Aquarelle.

Donné par l'auteur.

77. Un berger chasse devant lui un troupeau de différents animaux. *(Ecole de Rembrandt).*

H. 0, 35. — L. 0, 46. — T.

Collection Gibert.

78. Paysage. Un chemin au bord d'une rivière, dans le fond une ville.

H. 0, 27. — L. 0, 40. — B.

Collection Gibert.

79. Paysage. Une vallée agreste. Sur le premier plan à gauche, un temple en ruines. Pendant du tableau précédent.

H. 0, 27. — L. 0, 40. — B.

Collection Gibert.

80. Paysage. Effet de soleil levant.

H. 0, 30. — L. 0, 40. — T.

Collection Gibert.

81. Paysage. Groupe de femmes et d'animaux; au second plan, des fabriques rustiques.

H. 0, 20. — L. 0, 32. — T.

Collection Gibert.

82. Paysage. Groupe de femmes au bord d'un ruisseau.

H. 0, 20. — L. 0, 32. — T.

Collection Gibert.

83. Paysage. Au premier plan, une femme conduisant un troupeau. *(Ecole hollandaise)*.

H. 0, 28. — L. 0, 20. — B.

Collection Gibert.

84. Paysage. Au premier plan, deux voyageurs : l'un est assis sur sa monture ; l'autre la conduit par la bride *(Ecole hollandaise)*. Pendant du tableau précédent.

H. 0, 28. — L. 0, 20. — B.

Collection Gibert.

85. Paysage. A gauche, un riche monument en ruines ; dans le fond, la mer et deux bâtiments à l'ancre.

H. 0, 30. — L. 0, 42. — T.

Collection Gibert.

86. Paysage. Sur le premier plan, un paysan conduit une vache à l'abreuvoir.

H. 0, 32. — L. 0, 40. — T.

Collection Gibert.

87. Marine. Tortues et coquillages sur la plage.

H. 0, 25. — L. 0, 35. — B.

Collection Gibert.

88. Un bouquet de fleurs dans un vase.

H. 0, 27. — L. 0, 19. — Peint sur ardoise.

Donné par M. Boyer, ancien avoué à Montpellier.

---

# SUPPLÉMENT.

89. Seigneur de Sévérac. Costume du temps de Henri IV.

H. 0, 62. — L. 0, 54. — T.

90. Seigneur de Sévérac. Costume du temps de Louis XIII.

H. 0, 62. — L. 0, 54. — T.

Ce portrait et le précédent ont été donnés par M. Castan, de Sévérac, secrétaire de l'Académie à Rodez.

91. Portrait de M. de Sardières, baron de Castelnau.

H. 0, 76. — L. 0, 66. — T.

92. Portrait de Madame de Sardières.

H. 0, 72. — L. 0, 64. — T.

Ce portrait et le précédent sont attribués à Claude Peyrot, ancien prieur de Pradinas, et ont été donnés par M. Briguiboul.

93. Fruits du Sénégal, par Grimaud (Arthur).

H. 1, 60. — L. 2. 17. — T.

Donné par M. Bourgade, aumônier de la marine.

94. Chapelle de Perses, vue du côté du chevet. Dessin au crayon, rehaussé de blanc, par M. Liabastres.

Donné par l'auteur.

95. Vue de l'église de l'ancien couvent des Cordeliers de Rodez. Dessin au crayon par M. Delmas.

Donné par l'auteur.

96. Vue de l'église de Saint-Austremoine. Dessin au crayon, par feu Falgas.

Donné par l'auteur.

97. Vue de Saint-Austremoine. Dessin au crayon, par le même (Voir le numéro précédent).

# SCULPTURE.

## BUSTES.

1. Sa Majesté l'Empereur Napoléon III, par M. Benezech, de Montpellier. — Pl.
Donné par l'auteur.

2. Louis-Philippe Ier, par Gayrard. — M.
Donné par l'Etat.

3. Raynal, par Gayrard. — M.
Donné par le Conseil municipal.

4. Mgr Frayssinous, par Gayrard. — M.
Donné par l'auteur.

5. Le général Beteille, par Gayrard. — M.
Donné par le Conseil municipal.

6. Jean Lebon, bienfaiteur de la ville de Rodez, par Gayrard. — M.
Donné par le Conseil municipal.

7. Le général Viala, par M. Ribier, de Rodez. — Pl.
Donné par M. Lunet, secrétaire de la Société.

8. Henri Carcenac, ancien maire de Rodez, par M. Ribier. — Pl.
Donné par l'auteur.

9. Le général Tarayre, par M. Ribier. — Pl.
Donné par la famille Tarayre.

## Sculptures diverses.

10. L'amour essayant ses flèches, statue par Gayrard. — Pl.
Donné par l'auteur.

11. Saint Germain prophétisant les destinées de sainte Geneviève, bas-relief en bois, par Gayrard.
Donné par le Conseil général.

12. Modèle du fronton du palais de justice de Rodez, bas-relief en plâtre, par Gayrard.
Donné par l'auteur.

13. Modèle d'un monument à la mémoire de Mgr Affre, archevêque de Paris, par Gayrard.
Donné par l'auteur.

14. Sainte Catherine d'Alexandrie devant l'empereur Maximin, bas-relief en bois.
Donné par feu Mgr Croizier, évêque de Rodez.

FIN DU VIIIe VOLUME.

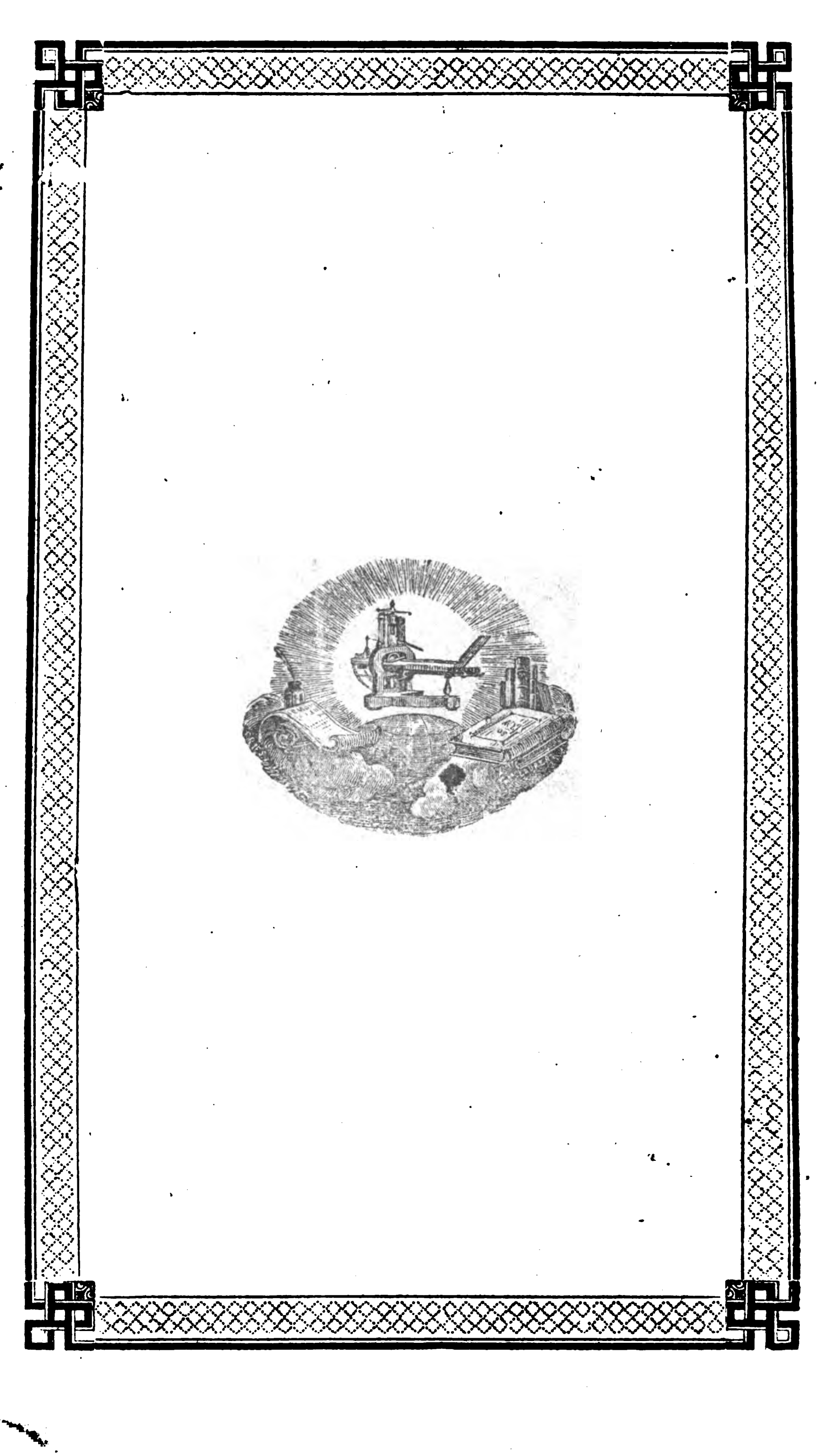
# TABLE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE VIII[e] VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

---

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.




Princeton University Library
32101 064177874